

**OBJET**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE DE TELE ALERTE**

Monsieur Alessandro LAVARDA, rapporteur, expose :

L'alerte des populations joue un rôle central dans la gestion d'une crise afin d'en réduire les impacts aux personnes et aux biens.

Longtemps la sirène a été l'emblème du signal d'alerte qui manifestait un danger en cours. Aujourd'hui, l'alerte doit être multi-canal pour s'adapter à l'évolution de notre société et permettre la diffusion de consignes claires pouvant être comprises de tous et préserver des vies.

Depuis 2022, le gouvernement a développé le dispositif nommé « Fr-Alert » permettant l'envoi de sms localisés à n'importe quel détenteur d'un téléphone portable en cas d'urgence ou de catastrophes majeures, imminentes ou en cours. Pour autant, cette technologie demeure « à la main » des préfets et ne soustrait pas aux maires leurs obligations en matière de mise en vigilance et d'alerte de leurs populations (art L. 2212.2 du CGCT).

La ville de Bordeaux est dotée depuis de nombreuses années, via un marché porté par Bordeaux Métropole, d'une solution de télé-alerte. Ce dispositif assure l'envoi de messages vocaux ou de sms en masse auprès des personnes préalablement inscrites ou figurant dans l'annuaire universel ; ces alertes pouvant être adressées sur des secteurs définis en fonction de l'emprise de l'évènement. Cette solution a été récemment utilisée, avec des résultats probants, lors des inondations de février 2024 pour diffuser des messages ciblés accompagnés de conseils de comportements auprès des habitants du secteur de la Bastide.

Dans le cadre de la démarche de mise à jour des plans communaux de sauvegarde animée par la direction générale des territoires de Bordeaux Métropole, un recensement des communes désireuses de pouvoir disposer de cet outil de télé-alerte a été entrepris. Celui-ci révèle que plus de la moitié des communes a exprimé via les référents communaux de ces projets le souhait de pouvoir en bénéficier. En effet, moins de 10 communes sont dotées actuellement d'un tel dispositif.

Ce marché a fait l'objet d'une reconduction qui a pris effet à compter du 1er février 2025.

Le coût du service se décompose en quatre prix :

- Un coût forfaitaire de mise en service / commune : 1 200 € TTC (soit 33.600 € TTC pour 28 communes)
- Un coût annuel d'abonnement par commune en fonction de sa population (voir détail en annexe)
- Un coût unitaire TTC du sms (0,072 €) / appel fixe (0,048 €) / appel GSM (0,072 €)
- Un coût forfaitaire d'une formation collective (7-8 agents) : 540 € TTC

Les coûts proposés sont basés sur l'hypothèse d'un déploiement à terme de cette solution à la plupart des communes de notre territoire.

Dans la perspective d'une mise à disposition de ce service auprès des communes qui ne disposent pas de solution de ce type, il est proposé la ventilation suivante des coûts afférents à ce service :

Coût forfaitaire de mise en service : Bordeaux Métropole  
Coût annuel d'abonnement par commune : Communes  
Coûts d'utilisation du service (envoi sms/appels) : Communes  
Coût forfaitaire d'une formation : Communes

La présente délibération est destinée à permettre la signature de la convention entre Bordeaux Métropole et la ville du Taillan-Médoc dans les conditions présentées ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment son article L 2212-2,

Vu la Commission Municipale du 08 décembre 2025,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉCIDE**

1. **De signer** la convention de mise à disposition d'un service de télé alerte avec Bordeaux Métropole présentée en annexe et tous les document ou avenants afférents ;
2. **D'autoriser** le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération
3. **D'inscrire** au budget 2026 les crédits nécessaires.

**POUR** : 33 voix (unanimité)

**CONTRE** : /

**ABSTENTIONS** : /

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait au Taillan Médoc,  
Le 11 décembre 2025,  
Le Maire,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :

- de sa transmission en Préfecture le 15 décembre 2025
- de sa publication le 15 décembre 2025



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE DE TELEALERTE  
ENTRE  
BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE LE TAILLAN-MEDOC**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 5211-4-1 III et IV et D 5211-16 ;

Vu la délibération de Bordeaux Métropole n°2025-516 en date du 26 septembre 2025 , réceptionnée en Préfecture de Gironde le 3 octobre 2025, approuvant la présente convention et autorisant la Présidente à la signer ;

Vu la délibération de la commune de \_\_\_\_\_ n° en date du \_\_\_\_\_ , réceptionnée en Préfecture de Gironde le \_\_\_\_\_ , approuvant la présente convention et autorisant le Maire à la signer ;

**ENTRE**

**Bordeaux Métropole**, Etablissement public de coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, créé par décret n° 214-1589 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée "Bordeaux Métropole",  
Dont le numéro de SIREN est le 243 300 316 et le siège, à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle,  
Etablissement créé par transformation de LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX,  
Représentée par Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, agissant conformément à la délibération n°2025-516 en date du 26 septembre 2025 réceptionnée en Préfecture de Gironde le 3 octobre 2025,

Ci-après désignée "Bordeaux Métropole"

**ET**

**La commune de Le Taillan-Médoc**,  
Représentée par son Maire en exercice, Monsieur Eric CABRILLAT  
En vertu de la délibération du Conseil municipal de ladite commune n° \_\_\_\_\_ en  
date du \_\_\_\_\_ réceptionnée en Préfecture de Gironde le \_\_\_\_\_

Ci-après désignée "La Commune",

## EXPOSE PREALABLE

L'alerte des populations joue un rôle central dans la gestion d'une crise afin d'en réduire les impacts aux personnes et aux biens.

Longtemps la sirène a été l'emblème du signal d'alerte qui manifestait un danger en cours. Aujourd'hui, l'alerte doit être multi-canal pour s'adapter à l'évolution de notre société et permettre la diffusion de consignes claires pouvant être comprises de tous et préserver des vies.

Depuis 2022, le gouvernement a développé le dispositif nommé « Fr-Alert » permettant l'envoi de sms localisés à n'importe quel détenteur d'un téléphone portable en cas d'urgence ou de catastrophes majeures, imminentes ou en cours. Pour autant, cette technologie demeure « à la main » des préfets et ne soustrait pas aux maires leurs obligations en matière de mise en vigilance et d'alerte de leurs populations (art L. 2212.2 du CGCT).

La ville de Bordeaux est dotée depuis de nombreuses années, via un marché porté par Bordeaux Métropole, d'une solution de télé-alerte. Ce dispositif assure l'envoi de messages vocaux ou de sms en masse auprès des personnes préalablement inscrites ou figurant dans l'annuaire universel ; ces alertes pouvant être adressées sur des secteurs définis en fonction de l'emprise de l'évènement. Cette solution a été récemment utilisée, avec des résultats probants, lors des inondations de février 2024 pour diffuser des messages ciblés accompagnés de conseils de comportements auprès des habitants du secteur de la Bastide.

Dans le cadre de la démarche de mise à jour des plans communaux de sauvegarde animée par la direction générale des territoires de Bordeaux Métropole, un recensement des communes désireuses de pouvoir disposer de cet outil de télé-alerte a été entrepris. Celui-ci révèle que plus de la moitié des communes a exprimé via les référents communaux de ces projets le souhait de pouvoir en bénéficier. En effet, moins de 10 communes sont dotées actuellement d'un tel dispositif.

Ce marché a fait l'objet d'une reconduction qui a pris effet à compter du 1er février 2025.

Le coût du service se décompose en quatre prix :

- Un coût forfaitaire de mise en service / commune : 1 200 € TTC (soit 33.600 € TTC pour 28 communes)
- Un coût annuel d'abonnement par commune en fonction de sa population (voir détail en annexe)
- Un coût unitaire TTC du sms (0,072 €) / appel fixe (0,048 €) / appel GSM (0,072 €)
- Un coût forfaitaire d'une formation collective (7-8 agents) : 540 € TTC

Les coûts proposés sont basés sur l'hypothèse d'un déploiement à terme de cette solution à la plupart des communes de notre territoire.

Dans la perspective d'une mise à disposition de ce service auprès des communes qui ne disposent pas de solution de ce type, il est proposé la ventilation suivante des coûts afférents à ce service :

Coût forfaitaire de mise en service : Bordeaux Métropole  
Coût annuel d'abonnement par commune : Communes  
Coûts d'utilisation du service (envoi sms/appels) : Communes  
Coût forfaitaire d'une formation : Communes

CELA EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités fonctionnelles et financières de mise à disposition du service de téléalerte porté par Bordeaux Métropole au profit de la commune.

### **ARTICLE 2 - SERVICE MIS A DISPOSITION**

Est mis à disposition une plateforme numérique disponible 7j/7j et 24h/24.  
Cette plateforme est simple d'utilisation. Une campagne d'alerte s'opère à travers :

1. La sélection des canaux de diffusion,
2. La sélection du message
3. La sélection des listes de destinataires
4. Le lancement de la campagne

L'outil de téléalerte permet l'envoi de messages suivant différents canaux : vocaux, sms ou encore mails. Il est possible, pour une même campagne d'alerte de combiner plusieurs médias (exe : sms + messages vocaux).

Le référentiel est initialisé par le prestataire sur la base de l'annuaire universel.

Le référentiel population peut être alimenté par plusieurs sources différentes : le prestataire sur la base de l'annuaire universel, par la commune sur la base des inscriptions en ligne mises sous forme de fichier Excel, de formulaires papier et de registres. On distingue pour chaque commune un référentiel global et un référentiel découpé sous forme de listes. Il n'y a pas de limite au nombre de listes pouvant être créées ou intégrées à l'outil ni de limite dans le nombre de destinataires dans les divers groupes.

Chaque commune dispose de sa propre plateforme et ne peut accéder à celles des autres communes.

Le service dispose d'une interface géographique (au sein de laquelle il est possible d'intégrer des couches d'aléas) permettant ainsi de lancer les alertes soit par sélection géographique ou par liste pré-établie.

Le service permet le pré-enregistrement de messages.

Lors du lancement de la campagne d'alerte, il est possible de suivre les acquittements en temps réel.

Le service comprend la mise à disposition d'un site d'inscription en ligne reprenant les éléments de la charte graphique de chaque commune.

Le service mis à disposition permet une visualisation des statistiques d'une campagne : pourcentage et liste des personnes jointes ou non jointes, ayant acquitté le message vocal ou pas...

Ce service est désigné ci-après "Service mis à disposition".

### **ARTICLE 3 – ADMINISTRATION FONCTIONNELLE**

Le service mis à disposition est administré par la commune.

Un référent doit être nommé par cette dernière afin d'en assurer le paramétrage et le suivi.

Une fois formé, son rôle est :

- D'être l'interlocuteur privilégié auprès de l'éditeur de la solution
- D'assurer la configuration de la plateforme
- De configurer les campagnes de téléalerte et d'en assurer le suivi
- D'être l'interface avec Bordeaux Métropole pour la partie administrative et financière.

Nota : En cas de départ du référent, la commune nomme un nouveau référent à former avant tout lancement d'une nouvelle campagne.

#### **ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIERES ET REMBOURSEMENT**

La commune bénéficiaire s'engage à rembourser annuellement à Bordeaux Métropole les frais liés à la mise à disposition du service reposant sur le coût annuel d'abonnement, le coût d'utilisation du service et d'éventuels coûts liés à l'organisation de formations dispensées par le prestataire ; Bordeaux Métropole prenant en charge les frais forfaitaires de mise en service. Les prix unitaires établis dans le cadre du marché passé entre Bordeaux Métropole et le prestataire en charge du service mis à disposition sont fixes et présentés ci-après :

- Coût annuel de l'abonnement : 576 € TTC
- Un coût unitaire TTC du sms (0,072 €) / appel fixe (0,048 €) / appel GSM (0,072 €)
- Un coût forfaitaire d'une formation collective (7-8 agents) : 540 € TTC

Le remboursement des frais s'effectuera en une seule fois, selon une périodicité annuelle et au terme de l'exercice budgétaire, sur la base d'un état récapitulatif annuel où seront annexés les devis et les factures adressées par le prestataire à Bordeaux Métropole relatifs à la commune.

En cas de mise à disposition du service en cours d'année, le coût annuel de l'abonnement sera calculé au prorata temporis.

#### **ARTICLE 5 - DUREE ET DATE D'EFFET DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour la durée du marché entre Bordeaux Métropole et le prestataire du service mis à disposition à savoir jusqu'au 10 février 2029.

Elle entrera en vigueur à compter de sa signature.

Ladite convention sera également affichée dans le hall de l'hôtel métropolitain pendant une durée de deux mois à compter de sa signature, sans que cet affichage n'ait d'effet sur son caractère exécutoire.

#### **ARTICLE 6 - RESILIATION**

La présente convention pourra, pour tout manquement à l'une des obligations contractuelles ou pour motif d'intérêt général, être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception à compter de la date anniversaire, à l'issue d'un préavis de 6 mois.

Dans ces hypothèses, la commune assurera le remboursement des frais liés à l'abonnement au service au prorata du nombre de jours sur l'année en cours et des éventuels dépenses liées à l'utilisation du service.

#### **ARTICLE 7 - MODIFICATION**

Toute modification de la convention devra faire l'objet d'un avenant écrit , conclu entre les parties.

Fait en deux exemplaires,

A Bordeaux,  
le

A Le Taillan-Médoc,  
le

Pour Bordeaux Métropole  
représentée par  
Madame Christine Bost  
Présidente de Bordeaux Métropole

Pour la commune de Le Taillan-Médoc  
représentée par  
Monsieur Eric Cabrillat  
Maire de Le Taillan-Médoc

## ANNEXE 1 – Proposition tarifaire du coût de l'abonnement annuel par commune au service de télé-alerte

Module	Forme de prix	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Abonnement Ambarès-et-Lagrave	Annuelle	960,00 €	1 152,00 €
Abonnement Ambès	Annuelle	240,00 €	288,00 €
Abonnement Artigues-près-Bordeaux	Annuelle	480,00 €	576,00 €
Abonnement Bassens	Annuelle	480,00 €	576,00 €
Abonnement Bègles	Annuelle	1 680,00 €	2 016,00 €
Abonnement Blanquefort	Annuelle	960,00 €	1 152,00 €
Abonnement Bordeaux	Annuelle	5 000,00 €	6 000,00 €
Abonnement Bouliac	Annuelle	240,00 €	288,00 €
Abonnement Le Bouscat	Annuelle	1 200,00 €	1 440,00 €
Abonnement Bruges	Annuelle	960,00 €	1 152,00 €
Abonnement Carbon-Blanc	Annuelle	480,00 €	576,00 €
Abonnement Cenon	Annuelle	1 440,00 €	1 728,00 €
Abonnement Eysines	Annuelle	1 200,00 €	1 440,00 €
Abonnement Floirac	Annuelle	960,00 €	1 152,00 €
Abonnement Gradignan	Annuelle	1 440,00 €	1 728,00 €
Abonnement Le Haillan	Annuelle	720,00 €	864,00 €
Abonnement Lormont	Annuelle	1 200,00 €	1 440,00 €
Abonnement Martignas-sur-Jalle	Annuelle	480,00 €	576,00 €
Abonnement Mérignac	Annuelle	4 080,00 €	4 896,00 €
Abonnement Parempuyre	Annuelle	480,00 €	576,00 €
Abonnement Pessac	Annuelle	3 600,00 €	4 320,00 €
Abonnement St-Aubin-de-Médoc	Annuelle	480,00 €	576,00 €
Abonnement St-Louis-de-Montferrand	Annuelle	120,00 €	144,00 €
Abonnement St-Médard-en-Jalles	Annuelle	1 680,00 €	2 016,00 €
Abonnement St-Vincent-de-Paul	Annuelle	120,00 €	144,00 €
Abonnement Le Taillan-Médoc	Annuelle	480,00 €	576,00 €
Abonnement Talence	Annuelle	2 400,00 €	2 880,00 €
Abonnement Villenave-d'Ornon	Annuelle	2 160,00 €	2 592,00 €

**OBJET**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – SOUTIEN A LA PARTICIPATION D'EMILE ET CLEMENT VITAL AU 4L TROPHY 2027**

Madame Patricia ROY, rapporteur, expose :

Deux jeunes Taillanais, Émile et Clément VITAL, ont pour projet de participer à l'édition 2027 du 4L Trophy, un raid étudiant et humanitaire qui relie la France au Maroc à bord de la mythique Renault 4L.

Cette aventure, créée en 1998 et ouverte aux jeunes de 18 à 28 ans, rassemble chaque année plus de 1 200 équipages pour un parcours de 6 500 km à travers la France, l'Espagne et le désert marocain.

Le 4L Trophy est avant tout une expérience solidaire : chaque équipage transporte des fournitures scolaires, sportives et médicales destinées aux enfants du sud marocain, en partenariat avec l'association *Enfants du Désert*. Le raid soutient également d'autres actions humanitaires, telles que la collecte de denrées pour la Croix-Rouge française et des initiatives écocitoyennes avec *Cap Éco Solidaire* ou *Surfrider Foundation Maroc*.

Émile et Clément ont créé l'association Les FréroTrophystes, afin de porter leur projet et de mobiliser des partenaires locaux autour d'une démarche à la fois humaine, solidaire et responsable.

Soucieux d'encourager l'engagement et les initiatives citoyennes de la jeunesse taillanaise, la Ville souhaite accompagner ces deux frères dans la mise en valeur de leur projet, leur recherche de partenaires et leur communication locale.

Un coup de pouce financier communal vient ainsi concrétiser ce soutien.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association Les FréroTrophystes une subvention exceptionnelle de 150 €, en appui à la participation d'Émile et Clément VITAL au 4L Trophy 2027.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission Municipale en date du 8 décembre 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE**

1. **D'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les FréroTrophystes.
2. **De charger** le Directeur Général des Services et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR** : 33 voix (unanimité)

**CONTRE** : /

**ABSTENTIONS** : /

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait au Taillan-Médoc,  
Le 11 décembre 2025,  
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Allard', written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TAILLAN-MÉDOC' around the perimeter and the number '33320' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a figure on horseback.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :

- de sa transmission en Préfecture le 15 décembre 2025
- de sa publication le 15 décembre 2025



# Dossier Sponsoring – Les FréroTrophystes





# Qu'est-ce que le 4L Trophy ?

Le **4L Trophy** est une aventure humaine, sportive et solidaire. Il s'agit d'un raid automobile destiné aux jeunes de 18 à 28 ans, qui consiste à parcourir environ **6 500 km** à bord de la mythique **Renault 4L**, **sans GPS**, **seulement avec une boussole et une carte**. Il existe depuis 1998.

## Objectif

- **Solidaire** : Apporter des fournitures scolaires, sportives et médicales aux enfants du sud marocain via l'association **Enfants du désert**.
- **Aventure** : Traverser la France, l'Espagne et le désert marocain en naviguant à l'ancienne (boussole, roadbook).

## Déroulement

- **Départ en France (souvent à Biarritz)**
- **Traversée de l'Espagne**
- **Raid dans le désert marocain pendant 10 jours**
- **Arrivée à Marrakech**

## Esprit du raid

- Pas de course de vitesse : le but est de **s'orienter correctement** et de **s'entraider**.
- Beaucoup de solidarité entre les équipages (souvent 2 personnes par 4L).



## Le 4L Trophy en chiffres

- • +1 200 équipages attendus en 2027
- • 6 500 km parcourus de Biarritz jusqu'à Marakech
- + de 20 000€ de dons en 2022
- 27 salles de classes construites
- 300 000 enfants qui ont bénéficiés de dons matériels

# Les associations :



## **Enfants du Désert**

- **Association centrale engagée dans l'éducation** : depuis 2010, les participants apportent fournitures scolaires et sportives au Maroc.
- Bénéfices : plusieurs dizaines de milliers d'enfants équipés, construction d'écoles et de blocs sanitaires au Drâa-Tafilalet.

## **Croix-Rouge française (via 4L Solidaire)**

- Chaque équipage dépose environ 10 kg de denrées non périssables au Village Départ (France).
- Depuis 2011, des tonnes de nourriture sont collectées pour soutenir des familles en difficulté en France.



## **Cap Éco Solidaire**

- Nouvel acteur engagé dans le volet **écocitoyenneté** du raid.
- A contribué à financer un camion de ramassage de déchets dans la région de Merzouga.



## **Surfrider Foundation Maroc**

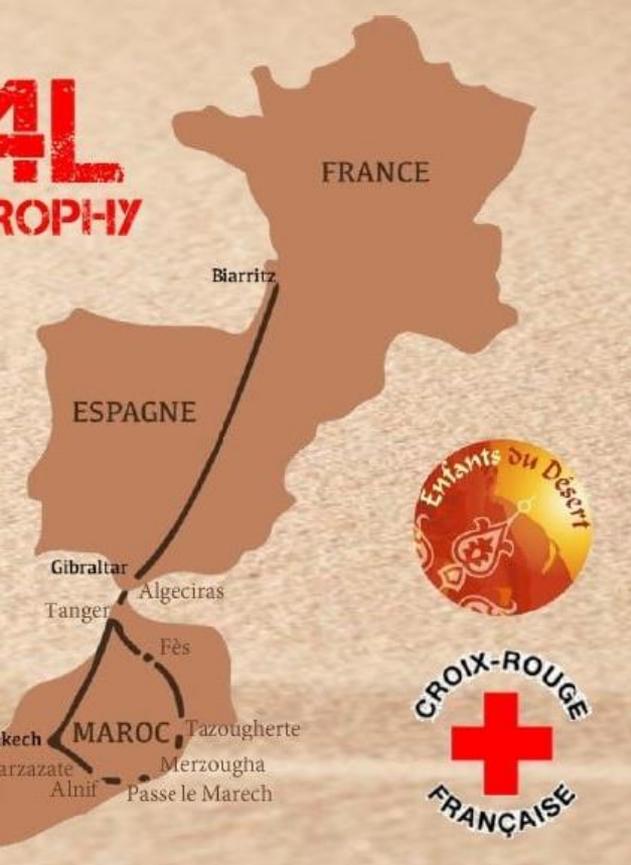
- Sensibilisation et ramassage de déchets sur les zones traversées au Maroc.
- Renforce l'aspect environnemental et solidaire du rallye.



## **Fondation Good Planet**

- Propose aux participants de compenser leur empreinte carbone via un calculateur.
- Soutient des projets éco-solidaires dans le monde.



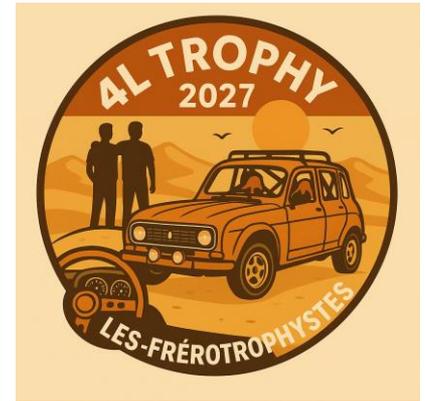


# Le parcours du 4L Trophy (10 jours)

- Le 4L Trophy n'est pas une course de vitesse, mais un raid d'orientation. L'objectif n'est pas d'arriver le plus vite possible, mais de parcourir le chemin le plus court à l'aide d'une carte, d'une boussole et d'un roadbook. Les équipages doivent faire preuve de réflexion, de stratégie et d'entraide pour franchir les étapes dans le désert marocain, en respectant l'environnement et l'esprit solidaire de l'aventure.



# Qui sommes-nous ?



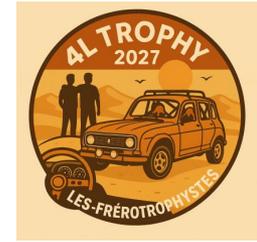
- Les FréroTrophystes : Emile & Clément VITAL
- Deux frères passionnés d'automobile et d'aventure.
- Un rêve d'enfance : participer ensemble au 4L Trophy.

Emile – 18 ans, étudiant à Kedge  
Buisness School, Talence.

Clément – 20 ans, étudiant en  
école d'ingénieur, Bordeaux.



# Notre association :



157<sup>e</sup> année. - N°24 Mardi 17 juin 2025

---

**JOURNAL OFFICIEL**  
**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.dila.premier-ministre.gouv.fr  
www.journal-officiel.gouv.fr

---

**Annonce n° 558**  
**33 - Gironde**  
**ASSOCIATIONS**  
**Créations**

Déclaration à la préfecture de la Gironde  
**LES FRÉROTROPHYSTES.**  
Objet : participer au 4L Trophy 2027  
Siège social : 18, avenue de la Boetie, 33320 Taillan-Médoc.  
Date de la déclaration : 4 juin 2025.

---

La Directrice de l'information légale et administrative : Anne DUCLOS-GRISIER

## Attestation de don

Je soussigné(e) ..... Né(e) le ..... à  
.....

Demeurant à l'adresse .....

Déclare avoir fait un don d'une somme d'argent d'un montant de ..... euros  
en ( Liquide / Chèque / Virement bancaire )

En faveur de l'association « Les FréroTrophystes » pour le 4L Trophy 2027 de l'équipe  
Clément et Emile VITAL, résidant au Taillan-Médoc.

J'atteste sur l'honneur, être en pleine possession de mes moyens et capacités morales et  
accepte que le don versé ne puisse faire l'objet d'une contrepartie ou d'un  
remboursement en totalité ou partiel.

Fait le ..... à .....

Signature du donateur

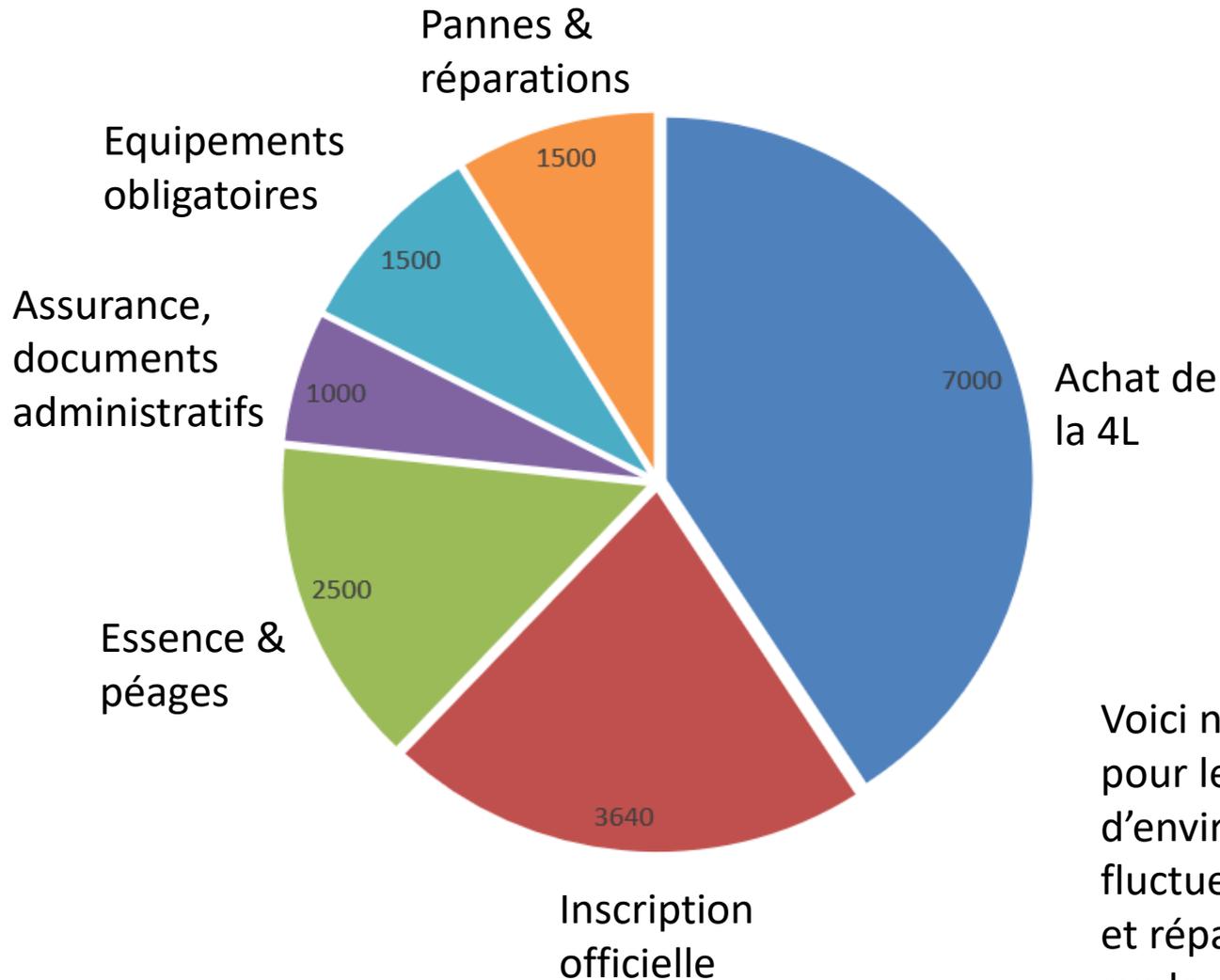
M/Mme .....

Signature du donataire

M/Mme .....

Document fait en 2 exemplaire, pour le donateur et le donataire.

# Budget prévisionnel



Voici notre budget prévisionnel pour le 4L Trophy 2027, d'environ 17 000€, et qui peut fluctuer en fonction des pannes et réparations nécessaires, ainsi sur le prix de l'essence.

# Pourquoi devenir sponsor ?

Le 4L Trophy est l'évènement 100% jeunes, sportif et solidaire, le plus médiatisé d'Europe : radios, journaux, télévision, ect...Résumé en quelques chiffres sur une édition:

**150 reportages radio** : Soit plus de 3H d'antenne sur les ondes nationales et régionales: NRJ, France Bleu, Nostalgie, Sud Radio, Fun Radio.

**1866 parutions presse papier et web nationale et régionale**: Studyrama, Le Parisien Étudiant, Gala, Téléloisirs, Paris Match, Automobile, l'Etudiant, Ouest France, Télégramme.

**51 reportages télé** : Soit plus de 3H d'antenne sur les grandes chaînes nationales et régionales : 50' Inside TF1, CNews, France Info, Sport 6 M6, Direct Auto C8

**+ De 20 millions de personnes**, touchées par l'ensemble des reportages TV



# Pourquoi devenir sponsor ?

- Mais aussi :
  - Visibilité sur nos réseaux sociaux grâce au logo sur la 4L durant la préparation de la 4L avant le raid (visibilité d'1an minimum à partir de la pose du sticker).
  - 1 vidéo qui parle de votre entreprise en guise de remerciement.



@les\_frerotrophystes\_4l

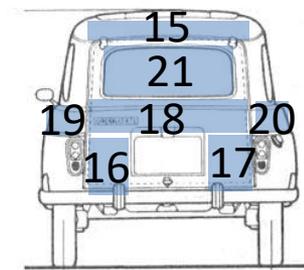
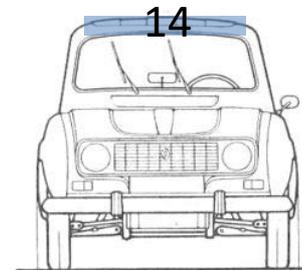
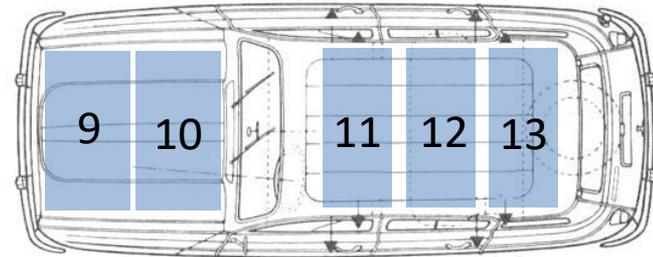
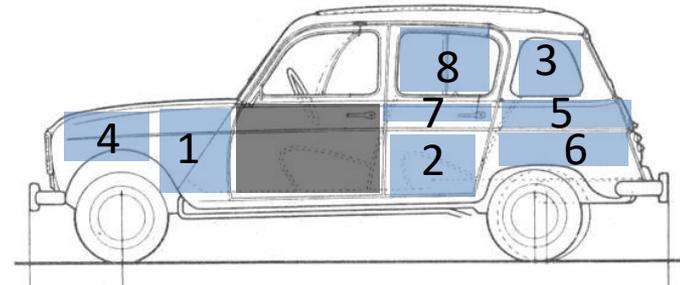


@les\_frerotrophystes\_en4l

# Comment nous soutenir ?

## Partenariat Financier :

Emplacements	Prix par emplacement (en €)
1 – 2 – 3 (disponibles au même prix sur l'autre coté de la 4l)	500
4 – 5 – 6 – 7 (disponibles au même prix sur l'autre coté de la 4l)	450
8 (disponible au même prix sur l'autre coté de la 4l)	1000
16 – 17 – 18	900
11 – 12 – 13 – 15	300
14 – 19 – 20	200
9 – 10	1200
21	1500



# Comment nous soutenir ?

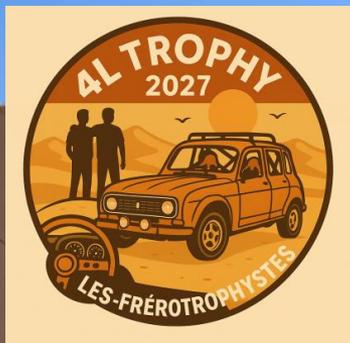
- **Partenariat en mécénat :**

- Pièces mécaniques
- Equipements obligatoires
- Matériel scolaire
- Denrées alimentaires pour la Croix Rouge
- Services (peinture, connaissance en mécaniques, etc)



- **Dons libres à notre association :**

Soutenez-nous via la cagnotte de notre association !



# Contact



**Les FréroTrophystes –  
Emile & Clément VITAL**

**Email :  
emilevital2@gmail.com**

**Téléphone : 06 02 47 22 59**

**OBJET**

**DSP PETITE ENFANCE : AVENANT N°1**

Madame Pauline RIVIERE, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.3135-1 et L.3135-2 relatifs aux modifications des contrats de concession en cours d'exécution ;

Vu le contrat de délégation de service public conclu le 22 juillet 2022 entre la Commune du Taillan-Médoc et la société 123 Pousse, portant sur la gestion, l'exploitation et la maintenance du multi-accueil « Les P'tits Loriots » ;

Considérant que le contrat initial prévoyait un fonctionnement sur la base de 27 berceaux, intégrés au compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention ;

Considérant que la Commune a sollicité l'augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil à 28 berceaux, afin d'optimiser l'utilisation des locaux et de répondre à la demande croissante des familles ;

Considérant que cet ajustement n'a d'incidence que sur certaines charges proportionnelles (alimentation, produits d'hygiène, consommables) et ne modifie pas les charges fixes, la structure RH ni la nature du service délégué ;

Considérant la nécessité de corriger des erreurs matérielles du délégant dans le CEP initial ;

Considérant qu'en conséquence, un nouveau Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) actualisé a été établi et est joint en annexe du présent avenant ;

Considérant par ailleurs que l'article 24 du contrat, relatif au partage des gains entre la Commune et le délégataire, nécessitait une clarification rédactionnelle afin d'assurer une application homogène et sécurisée des modalités de calcul de l'excédent brut d'exploitation (EBE) ;

Considérant que cette révision n'a pas pour effet de modifier la nature du contrat, le périmètre du service public délégué, la durée de la convention, ni le principe de transfert du risque d'exploitation au délégataire ;

Considérant que le présent avenant constitue une modification non substantielle au sens de l'article L.3135-1 du Code de la commande publique, dont l'objet est d'assurer la transparence, la traçabilité et la sécurité juridique de la relation contractuelle ;

Vu la Commission Municipale du 08 décembre 2025,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE :**

1. **D'approuver** la révision du Compte d'Exploitation Prévisionnel pour tenir compte du passage de 27 à 28 berceaux, tel qu'annexé au présent avenant ;
2. **D'approuver** la nouvelle rédaction de l'article 24 relative au calcul et au partage des gains ;

3. **De constater** que ces ajustements ne bouleversent pas l'économie générale du contrat et ne créent aucun avantage financier nouveau pour le délégataire ;
4. **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant, dans le respect des dispositions précitées du Code de la commande publique

**POUR** : 33 voix (unanimité)

**CONTRE** : /

**ABSTENTIONS** : /

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait au Taillan Médoc,  
Le 11 décembre 2025,  
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Allard', written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LE TAILLAN MÉDOC' around the perimeter and the number '33320' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a figure on horseback.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :

- de sa transmission en Préfecture le 15 décembre 2025
- de sa publication le 15 décembre 2025



## **Commune de Le Taillan-Médoc**

**CONCESSION DE SERVICE PORTANT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION, LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN  
D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL EAJE – LES P'TITS LORIOTS**

**Avenant n°1 au contrat initial entre la  
Commune du Taillan-Médoc  
et 123 POUSSE**

**Entre :**

La Commune de **LE TAILLAN-MEDOC**, dont le siège administratif est à Le Taillan-Médoc (33320), Place Michel Réglade, représentée par son Maire, Monsieur Eric CABRILLAT dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2024

Ci-après dénommée **le délégant**, d'une part

**Et :**

123 POUSSE, société de l'Economie Sociale et Solidaire, dont le siège administratif est situé au Mota Co-Working - 89, rue de la Croix Blanche- 33000 BORDEAUX, représentée par Madame Clémentine DE GRAAF, Présidente

Ci-après dénommé **le délégataire**, d'autre part

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :****Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;
- le Code de la commande publique, notamment ses articles L.3135-1 et L.3135-2 relatifs aux modifications des contrats de concession ;
- la convention de délégation de service public signée le 22 juillet 2022, relative à la gestion, l'exploitation et la maintenance du multi-accueil « Les P'tits Loriots », portant sur 27 berceaux ;
- les échanges entre la Commune délégante et le délégataire, notamment les réunions de la CCSP et les courriers échangés entre septembre 2024 et novembre 2025 ;

**Considérant :**

- que la Commune a sollicité l'augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil à **28 berceaux**, afin d'optimiser l'utilisation des locaux et de répondre à la demande des familles ;
- que cette évolution n'affecte que certaines charges proportionnelles (alimentation, produits d'hygiène, couches, consommables), sans incidence sur les charges fixes ni sur la structure RH ;
- qu'à cette fin, un **nouveau Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP)** a été élaboré et est joint en annexe 1 au présent avenant ;
- que ce nouveau CEP corrige par ailleurs plusieurs **erreurs matérielles** issues de la proposition initiale du délégataire, notamment des incohérences de report de charges entre les postes « autres charges de gestion » ; « produits d'entretien » « frais de personnel siège », sans effet sur la structure économique du contrat ;
- que l'article 24 du contrat, relatif au partage des gains entre la Commune et le délégataire, nécessitait une **clarification rédactionnelle** pour sécuriser juridiquement le mécanisme de calcul de l'excédent brut d'exploitation (EBE) ;
- que ces modifications n'ont ni pour effet ni pour objet de bouleverser l'économie générale du contrat ni d'altérer la répartition du risque d'exploitation ;

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :****Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet :

- d'intégrer la nouvelle capacité d'accueil de 28 berceaux au sein du multi-accueil « Les P'tits Loriots » ;
- de corriger plusieurs erreurs matérielles identifiées dans le CEP initial annexé à la convention de 2022.
- d'approuver et de substituer au Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) initial le Compte d'Exploitation Prévisionnel corrigé et actualisé, joint en annexe ;
- de remplacer l'article 24 du contrat par une rédaction clarifiée relative à la participation de la collectivité et au partage des gains ;

## Article 2 : Nouvelle rédaction de l'article 24 (paragraphe relatif au partage de l'excédent)

L'Article 24 et notamment le paragraphe relatif à la Participation de la Collectivité et au Partage de l'excédent est modifié et complété comme suit :

### 1. Principe général

Le partage des gains entre la Commune délégante et le délégataire s'effectue à partir de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) réalisé au titre de l'exercice considéré, comparé à l'EBE prévu dans le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) annexé au présent contrat.

Ce calcul repose sur les données certifiées du rapport annuel transmis par le délégataire conformément à l'article 34.

Afin de sécuriser le calcul de l'EBE et le mécanisme de partage des gains, il est rappelé que seules les charges réellement supportées et strictement nécessaires au fonctionnement du service public, dûment justifiées, peuvent être prises en compte dans la révision du Compte d'Exploitation.

Sont admises les charges directement proportionnelles à l'activité (fluides, alimentation, produits d'hygiène) ainsi que les charges imposées par la réglementation. À l'inverse, les coûts résultant de choix organisationnels du délégataire (surencadrement non validé, sous-traitance injustifiée, refacturations internes de siège non documentées) ne peuvent être retenus.

### 2. Base de calcul

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) réalisé est établi sur la base :

- des recettes effectivement perçues au cours de l'exercice ;
- des charges d'exploitation réellement supportées, sous réserve des dispositions ci-après.

### 3. Charges réelles admises à révision

Peuvent être ajustées au réel, sur présentation de justificatifs précis, détaillés et traçables :

a. Charges de fluides et d'énergie (eau, gaz, électricité), dans la limite d'une évolution strictement justifiée par les factures, et non imputable à une dérive structurelle des consommations, étant précisé qu'une augmentation supérieure de consommation à 20 % par rapport à la référence 2020\* malgré le respect du plan de sobriété énergétique communal devra faire l'objet d'une justification renforcée ;

b. Dépenses d'alimentation, produits d'hygiène, couches et consommables liés directement au nombre d'enfants accueillis ;

c. Charges de personnel « Les P'tits Loriots » dans la limite des effectifs contractuellement validés (9,8 ETP pour 25 places ou 10,3 ETP pour 27/28 places) ;

d. Remplacements temporaires et recours à l'intérim. Les coûts liés aux remplacements temporaires de personnel, y compris par recours à l'intérim, peuvent être admis à révision dès lors qu'ils répondent cumulativement aux conditions suivantes :

- correspondre strictement au remplacement d'un poste contractuel rendu momentanément indisponible (arrêt maladie, congé maternité, accident du travail, absence imprévisible) ;
- avoir fait l'objet d'une information préalable du délégant, accompagnée d'une demande écrite de validation du recours à l'intérim ;
- être justifiés par l'impossibilité objectivée de pourvoir le poste par un recrutement classique, cette difficulté devant être démontrée par la production des éléments suivants :
  - copies des offres d'emploi diffusées,
  - justificatifs de leur publication (sites, réseaux, partenaires emploi),
  - preuves de relances,
  - synthèse des candidatures reçues,
  - comptes rendus d'entretiens infructueux ou refus motivés des candidats.
- être strictement limités dans le temps, à la période nécessaire à la stabilisation d'un recrutement pérenne.

À défaut de respect de l'une quelconque de ces conditions, les coûts de recours à l'intérim demeurent intégralement à la charge du délégataire, au titre de son risque d'exploitation.

e. Hausses de taxes, impôts ou cotisations sociales supérieures à 100 % par rapport au CEP initial ou modifié ;

f. Coûts découlant de nouvelles obligations réglementaires applicables au secteur de la petite enfance ou de la sécurité, dès lors qu'ils entraînent un impact direct et incontournable sur l'exploitation.

Tout ajustement de ces postes doit être justifié par des pièces comptables et soumis à validation écrite du délégant avant intégration dans le rapport annuel financier. Ces ajustements sont examinés en COTECH ou COPIL avant validation par le délégant.

Les charges de structure (amortissements, coûts fixes généraux, charges de siège ou assimilées) sont expressément exclues de cette liste et ne peuvent en aucun cas être admises à révision.

### **3 bis. Charges non admises à révision**

Ne peuvent en aucun cas être intégrées dans l'EBE révisé :

#### **a. Charges de personnel supplémentaires non conformes au cadre contractuel**

- surencadrement non validé par le délégant ;
- création de postes ou augmentation d'ETP non contractualisés ;
- revalorisations individuelles, promotions, ou réorganisations internes sans lien avec une obligation réglementaire ou sans accord préalable du délégant

#### **c. Charges de siège**

Sont exclues toutes les charges de siège, de direction, d'encadrement général, de fonctions supports, non arrêtées contractuellement, à l'exception expresse de la seule fonction de coordination visée à l'article 3 ter.

#### **d. Charges de structure ou d'investissement non autorisées**

- dépenses d'investissements ou d'amortissements non prévus dans le CEP ;
- achats d'équipements non indispensables au fonctionnement courant ;
- dépenses d'aménagement non validées par le délégant.

#### **e. Toute charge résultant d'un choix organisationnel du délégataire**

- réorganisation interne générant un surcoût,
- sous-traitance de missions pouvant être réalisées par le personnel prévu au contrat, ou par le recours à l'intérim non validé par le délégant
- décisions unilatérales de gestion interne du délégataire.

### **3 ter. Ajustement du coût de la coordinatrice conformément aux engagements initiaux**

Conformément aux engagements pris par le délégataire lors de la procédure de mise en concurrence, le personnel de coordination Petite Enfance consacre 40 % de son temps de travail global au suivi opérationnel de la crèche « Les P'tits Loriots ».

Afin d'assurer la cohérence entre cet engagement contractuel et le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP), le présent avenant procède à l'ajustement du coût correspondant à ce temps d'intervention, sur la base de la masse salariale annuelle 2024 communiquée pour cette fonction.

Ainsi, le montant imputable à la DSP au titre de la fonction de coordination est fixé à 23 496 € annuels, en lieu et place des 13 201 € inscrits par erreur matérielle dans le CEP initial annexé à la convention du 22 juillet 2022.

Cet ajustement :

- ne constitue ni une prise en charge nouvelle, ni une augmentation des frais de siège du délégataire,
- mais correspond strictement à l'application du taux contractuel de 40 % prévu dès l'origine ;
- ne vaut pas validation d'autres frais de siège que ceux expressément prévus par l'offre initiale ;
- n'est pas reconductible automatiquement en cas de modification ultérieure de l'organisation interne du délégataire.

Le montant ainsi rectifié est intégré au CEP actualisé annexé au présent avenant.

#### 4. Partage des gains

Le barème de répartition demeure inchangé :

- 0–10 % : aucun reversement ;
- >10–30 % : reversement de 10 % ;
- >30–60 % : reversement de 30 % ;
- >60 % : reversement de 50 %.

Excédent prévisionnel base au calcul de l'écart	2024	2025	2026	2027
	7 705 €	8 148 €	8 702 €	5 250 €

#### 5. Clause de réexamen

En cas d'évolution économique exceptionnelle ou de modification législative ou réglementaire majeure impactant significativement l'équilibre du contrat, les parties pourront, d'un commun accord, réexaminer les paramètres du présent article afin de garantir le maintien de l'équilibre économique du contrat, conformément à l'article L. 3135-2 du Code de la Commande Publique.

### Article 3 : Remplacement du Compte d'Exploitation Prévisionnel

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel initialement annexé au contrat (Annexe 3 de la convention du 22 juillet 2022) est remplacé par le CEP actualisé joint en Annexe 1 du présent avenant, tenant compte :

- du passage de 27 à 28 berceaux,
- de la correction des erreurs matérielles constatées (report de montants erronés entre postes, réajustement des frais de personnel siège),
- et des ajustements proportionnels de charges directement liées au nombre d'enfants accueillis.

Le nouveau CEP se substitue de plein droit au précédent.

### Article 4 : Conséquences sur les autres articles du contrat

En conséquence des modifications susvisées :

- à l'article 4 « Capacité d'accueil et conditions d'exploitation », le nombre de berceaux est porté de 27 à 28 ;
- à l'article 12 « Documents contractuels et annexes », la nouvelle version du Compte d'Exploitation Prévisionnel devient l'Annexe 3 actualisée ;
- à l'article 24, la rédaction précédente est remplacée par celle du présent avenant sur les modalités de partage des gains et des charges admises à évolution ;
- à l'article 31 « Rapport annuel et contrôle de la Collectivité », il est précisé que le rapport annuel doit intégrer les données issues du CEP actualisé ;

Toutes autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées et exécutoires.

### Article 5 : Réglementation applicable à la délégation

Le présent avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, date correspondant à la mise en service effective du 28<sup>ème</sup> berceau au sein du multi-accueil « Les P'tits Loriots ».

Cette date d'effet anticipée vise à :

- régulariser la situation économique du contrat depuis la mise en œuvre effective du 28<sup>ème</sup> berceau ;
- permettre la correcte application du nouveau Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) pour l'exercice 2024-2025 ;
- et harmoniser les calculs de l'excédent brut d'exploitation (EBE) conformément à la nouvelle rédaction de l'article 24.

Cette rétroactivité est strictement comptable et technique : elle ne modifie pas les obligations de service public ni la répartition du risque économique fixée par la convention initiale.

Elle ne crée aucun avantage financier rétroactif au bénéfice du délégataire.

### Article 6 : Annexe

Est annexé au présent avenant et en fait partie intégrante :

Annexe 1 : Compte d'Exploitation Prévisionnel actualisé (28 berceaux, corrigé)

### Article 7 : Effet sur la convention initiale

Toutes les autres clauses de la convention de délégation de service public du 22 juillet 2022 demeurent inchangées.

Le présent avenant ne modifie ni la nature, ni la durée, ni la structure de rémunération de la délégation.

Fait au Taillan Médoc, le.....

<b>Pour le délégataire</b>	<b>Pour le délégant</b>
A Le Taillan Médoc, le .....	A Le Taillan-Médoc, le .....
Prénom et nom du signataire : Clémentine De GRAAF, Présidente 123 Pousse	Prénom et nom du signataire : Eric CABRILLAT, Maire
Signature	Signature

## Les P'tits Loriots - 28 berceaux - CTG - Avenant sur la durée du Contrat

en € courants

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total DSP
<b>Heures annuelles prévues</b>	17 723	47 748	49 390	49 354	53 957	34 401	252 572
<b>Taux de présentisme financier</b>	85%	85%	85%	85%	85%	85%	85%
<b>taux de facturation (heures facturées/réalisées)</b>	106%	106%	106%	106%	106%	106%	106%

Agrément nombre de berceaux	25 berceaux		25 berceaux de janv à aout 28 berceaux de sept à décembre	28 berceaux 15 janv 25 berceaux 16 janv au 25 aout 28 berceaux 26 aout au 31 dec	28 berceaux	28 berceaux	Total DSP
	2022 (Aout à dec)	2023	2024	2025	2026	2027 (janv à aout)	
<b>PRODUITS d'EXPLOITATION</b>							
<b>Prestations de services</b>							
Participation des familles	35 446 €	95 912 €	97 475 €	103 636 €	106 429 €	56 272 €	495 170 €
Participation CAF	65 929 €	180 354 €	211 000 €	219 300 €	222 000 €	152 347 €	1 050 930 €
Compensation éventuelle Commune	61 293 €	81 071 €	76 650 €	70 000 €	69 000 €	24 000 €	382 014 €
Bonus Territoire	33 573 €	80 575 €	77 937 €	83 136 €	83 136 €	48 496 €	406 853 €
<b>Subvention d'exploitation</b>							
<b>Autres produits de gestion courante</b>							
<b>TOTAL DES PRODUITS d'EXPLOITATION</b>	<b>196 241 €</b>	<b>437 912 €</b>	<b>463 062 €</b>	<b>476 072 €</b>	<b>480 565 €</b>	<b>281 115 €</b>	<b>2 334 967 €</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>							
<b>Achats</b>							
Petit équipement (pédagogique)	1 385 €	3 358 €	3 518 €	3 518 €	3 518 €	1 998 €	17 295 €
Petit équipement (administratif)	260 €	631 €	662 €	663 €	663 €	376 €	3 254 €
Fourniture produits d'hygiène et de pharmacie	2 057 €	4 987 €	5 224 €	5 229 €	5 234 €	2 967 €	25 697 €
Alimentation	6 708 €	16 261 €	19 246 €	19 266 €	19 285 €	11 362 €	92 128 €
Prestations de service pour activités pédagogiques							
Interventions médecins	500 €	1 200 €	1 244 €	1 244 €	1 244 €	726 €	6 158 €
Interventions Psy	1 875 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	2 625 €	22 500 €
intervention externe (conteur, musique, médiation,...)	500 €	1 540 €	1 540 €	1 540 €	1 540 €	700 €	7 360 €
Fluides (électricité, eau, gaz-chauffage)	1 292 €	3 131 €	6 162 €	3 194 €	3 226 €	1 901 €	18 906 €
<b>Services extérieurs</b>	<b>3 994 €</b>	<b>9 680 €</b>	<b>9 775 €</b>	<b>9 867 €</b>	<b>9 965 €</b>	<b>5 812 €</b>	<b>49 093 €</b>
Crédit bail et locations							
Redevance d'occupation du domaine							
Charges locatives et de copropriété							
Entretien, maintenance, réparations	2 633 €	6 383 €	6 447 €	6 512 €	6 577 €	3 836 €	32 388 €
Entretien des véhicules							
Assurances	985 €	2 387 €	2 410 €	2 435 €	2 459 €	1 434 €	12 110 €
Divers (Documentation, séminaires, ...)	313 €	758 €	765 €	765 €	773 €	451 €	3 825 €
Autres ?	63 €	152 €	153 €	155 €	156 €	91 €	770 €
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>5 986 €</b>	<b>14 511 €</b>	<b>14 655 €</b>	<b>14 780 €</b>	<b>14 871 €</b>	<b>7 954 €</b>	<b>72 757 €</b>
Personnel extérieur ( intervenants, ... )							
Personnel extérieur (psychologue, médecin )							
Intermédiaires et honoraires divers	2 293 €	5 558 €	5 614 €	5 669 €	5 669 €	2 586 €	27 389 €
Communication (annonces, pub, dons...)	156 €	379 €	383 €	383 €	386 €	225 €	1 912 €
Transport activités pédagogiques	313 €	758 €					1 071 €
Voyage et déplacements (personnel )	125 €	303 €	765 €	765 €	773 €	451 €	3 182 €
Frais postaux et Télécom.	250 €	606 €	306 €	306 €	309 €	180 €	1 957 €
Frais Bancaires			612 €	612 €	618 €	361 €	2 203 €
Frais de formation du personnel	2 266 €	5 493 €	5 547 €	5 603 €	5 659 €	3 301 €	27 869 €
Abonnement contrat application de gestion	583 €	1 414 €	1 428 €	1 442 €	1 457 €	850 €	7 174 €
<b>Impôts, taxes et versement assimilés</b>	<b>10 134 €</b>	<b>25 023 €</b>	<b>25 795 €</b>	<b>26 503 €</b>	<b>26 747 €</b>	<b>15 179 €</b>	<b>129 381 €</b>
Taxe d'apprentissage	975 €	3 121 €	3 421 €	3 421 €	3 421 €	1 995 €	16 354 €
Taxe sur salaires	9 159 €	21 902 €	22 374 €	23 082 €	23 326 €	13 184 €	113 027 €
Formation continue							
Versement Transports							
<b>Charges de personnel</b>	<b>158 823 €</b>	<b>340 813 €</b>	<b>357 363 €</b>	<b>371 892 €</b>	<b>375 284 €</b>	<b>220 891 €</b>	<b>1 825 066 €</b>
Salaires personnel structure	96 565 €	231 156 €	237 131 €	246 942 €	249 411 €	145 490 €	1 206 695 €
Charges sociales perso structure	29 171 €	70 611 €	73 099 €	77 390 €	78 163 €	45 595 €	374 029 €
Salaires personnel siège	5 158 €	12 378 €	15 711 €	15 711 €	15 711 €	10 474 €	75 143 €
Charges sociales perso siège	1 402 €	3 365 €	7 785 €	7 785 €	7 785 €	5 190 €	33 312 €
Provisions Congés payés et autres	21 958 €	11 438 €	11 552 €	11 668 €	11 785 €	6 874 €	75 275 €
Versement au CE et Médecine du travail	494 €	1 198 €	1 210 €	1 210 €	1 222 €	713 €	6 059 €
Mutuelle	1 333 €	3 200 €	3 333 €	3 600 €	3 600 €	2 100 €	17 166 €
Prévoyance	1 090 €	2 642 €	2 669 €	2 695 €	2 722 €	1 588 €	13 406 €
Tenue vestimentaire	233 €	566 €	571 €	577 €	583 €	340 €	2 870 €
Prise de repas sur place	1 419 €	4 259 €	4 302 €	4 302 €	4 302 €	2 527 €	21 111 €
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 340 €</b>	<b>5 616 €</b>	<b>5 672 €</b>	<b>5 729 €</b>	<b>5 786 €</b>	<b>3 375 €</b>	<b>28 518 €</b>
Pertes sur créances irrécouvrables							
Frais de structure ou frais de siège	2 340 €	5 616 €	5 672 €	5 729 €	5 786 €	3 375 €	28 518 €
<b>Autres charges (à préciser)</b>							
<b>TOTAL DES CHARGES (2)</b>	<b>195 854 €</b>	<b>431 251 €</b>	<b>455 356 €</b>	<b>467 924 €</b>	<b>471 863 €</b>	<b>275 865 €</b>	<b>2 298 114 €</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>387 €</b>	<b>6 661 €</b>	<b>7 705 €</b>	<b>8 148 €</b>	<b>8 702 €</b>	<b>5 250 €</b>	<b>36 853 €</b>
<b>PRODUITS - Reprises</b>							
Reprises provisions							
<b>CHARGES - Dotations et amortissements</b>							
Dotations aux amortissements (a)	273 €	6 149 €	6 149 €	6 149 €	6 149 €	3 587 €	28 456 €
Dotations aux provisions (b)							
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>114 €</b>	<b>512 €</b>	<b>1 556 €</b>	<b>1 999 €</b>	<b>2 553 €</b>	<b>1 663 €</b>	<b>8 397 €</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>							
<b>CHARGES FINANCIERES</b>							
Frais financiers investissements- intérêts	114 €	512 €	512 €	512 €	512 €	299 €	2 461 €
Frais financiers divers							
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 044 €</b>	<b>1 487 €</b>	<b>2 041 €</b>	<b>1 364 €</b>	<b>5 936 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>							
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>							
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 044 €</b>	<b>1 487 €</b>	<b>2 041 €</b>	<b>1 364 €</b>	<b>5 936 €</b>
<b>RESULTAT COURANT avant IMPOT</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 044 €</b>	<b>1 487 €</b>	<b>2 041 €</b>	<b>1 364 €</b>	<b>5 936 €</b>
<b>IMPOTS sur les BENEFICES</b>							
<b>RESULTAT NET</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 044 €</b>	<b>1 487 €</b>	<b>2 041 €</b>	<b>1 364 €</b>	<b>5 936 €</b>

**OBJET**

**DSP PETITE ENFANCE : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE « 123 POUSSE » AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Madame Pauline RIVIERE, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 02 juin 2022 attribuant à « 123 POUSSE » la Délégation de Service Public pour la gestion de la structure multi-accueil « Les Petits Loriots » pour une durée de cinq ans (à compter du 1<sup>er</sup> août 2022) ;

Considérant l'article 2 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, repris dans l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que les titulaires d'une convention ou d'un contrat de délégation de service public doivent, tous les ans, transmettre à la collectivité un rapport d'activité.

Considérant que le Conseil Municipal est chargé non pas d'approuver mais de prendre acte des informations contenues dans le rapport.

Considérant la présentation du rapport d'activités aux élus communaux lors de la tenue de la CCSPL du 27 juin 2025.

Vu l'avis de la CCSPL du 27 juin 2025,

Vu la Commission Municipale du 08 décembre 2025,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉCIDE**

1. **De prendre acte** de la communication du rapport annuel et de ses annexes produites par le délégataire pour l'année 2024,

**POUR** : 33 voix (unanimité)

**CONTRE** : /

**ABSTENTIONS** : /

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait au Taillan-Médoc,  
Le 11 décembre 2025,  
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is red and contains the text 'MAIRIE DE LE TAILLAN-MEDOC' around the perimeter and the year '2025' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :

- de sa transmission en Préfecture le 15 décembre 2025
- de sa publication le 15 décembre 2025



# RAPPORT ANNUEL 2024

CRECHE LES P'TITS LORIOTS 123 POUSSE



# SOMMAIRE

**1. LA STRUCTURE**

**2. LE PROJET PÉDAGOGIQUE**

**3. LA PARENTALITE**

**4. LES TEMPS FORTS**

**5. L'ATELIER DECALEZ**

**6. LES PROFESSIONNELLES**

**7. L'ACTIVITE**

**8. LA GESTION PATRIMONIALE**

**9. LA GESTION FINANCIÈRE**

# 1. LA STRUCTURE



# Les P'tits Loriots

**Nombre de places : 25**

Septembre 2024 : agrément passé à 28

**Horaires : 7h30 -18h30**

3 journées pédagogiques

4 semaines de fermeture

(3 en Août et 1 entre Noël et le 1er de l'an)

**Nombre de professionnelles :**

10 professionnelles (8 ETP auprès des enfants)



Multi –Accueil Les P'tits Loriots  
Le Taillan Médoc

## 2. LE PROJET PÉDAGOGIQUE



# Réflexion autour de la sécurité affective de l'enfant

La crèche a placé en priorité la **sécurité globale de l'enfant**, essentielle pour un accueil de qualité.

Cela passe par :

- un **environnement stable** et riche en repères,
- des **espaces aménagés** pour favoriser la libre circulation selon l'âge et les capacités motrices,
- une réflexion nourrie par les **travaux menés par la mairie**, incitant l'équipe à repenser l'organisation des lieux.

Les professionnelles jouent un rôle clé pour créer un cadre rassurant permettant à chaque enfant de s'épanouir.



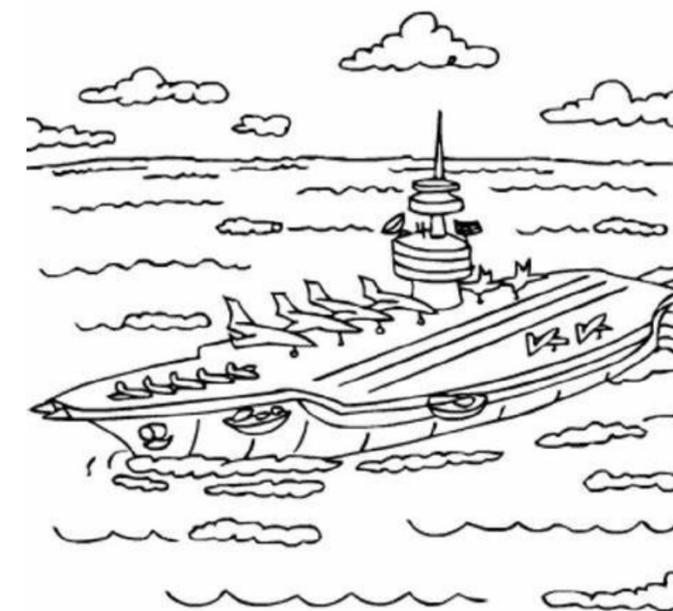
# Réflexion autour de la sécurité affective de l'enfant

Le sentiment de sécurité chez l'enfant repose aussi sur la **présence repérable de l'adulte dans l'espace**. Avec l'aide des analyses de la pratique avec le psychologue, l'équipe a affiné ses pratiques autour de trois rôles clés :

- **L'adulte "porte-avion"** : point de repère stable où l'enfant peut revenir se ressourcer.
- **L'adulte central** : moteur d'activités qui stimule la curiosité et facilite le détachement.
- **L'adulte organisationnel** : en charge de la logistique et de l'anticipation du quotidien.



Cette réflexion a permis de clarifier l'accompagnement et d'améliorer la qualité de présence auprès des enfants.



# Réflexion autour de la sécurité affective de l'enfant

## *Une nouvelle organisation des groupes d'enfants !*

Face aux limites de l'organisation traditionnelle (groupes par tranches d'âge : bébés, moyens, grands), l'équipe a décidé de :

- **Fusionner les groupes de 12 à 36 mois** en deux groupes mixtes appelés "familles«
- Favoriser une **coéducation entre âges différents**, encourageant l'autonomie et l'entraide
- Se concentrer, dans un premier temps, sur l'accompagnement spécifique des enfants de **18 à 36 mois**

Cette évolution répond à un besoin d'accompagnement plus souple et plus adapté aux rythmes des enfants.



# Réflexion autour de la sécurité affective de l'enfant

Plusieurs facteurs ont motivé ce changement:

- **Pour les plus jeunes (12–24 mois) :**

Besoin d'**autonomie progressive** et d'**imitation**

Difficultés liées à la gestion des émotions et du partage

Apprentissage facilité au contact des plus grands

- **Pour les plus grands (24–36 mois) :**

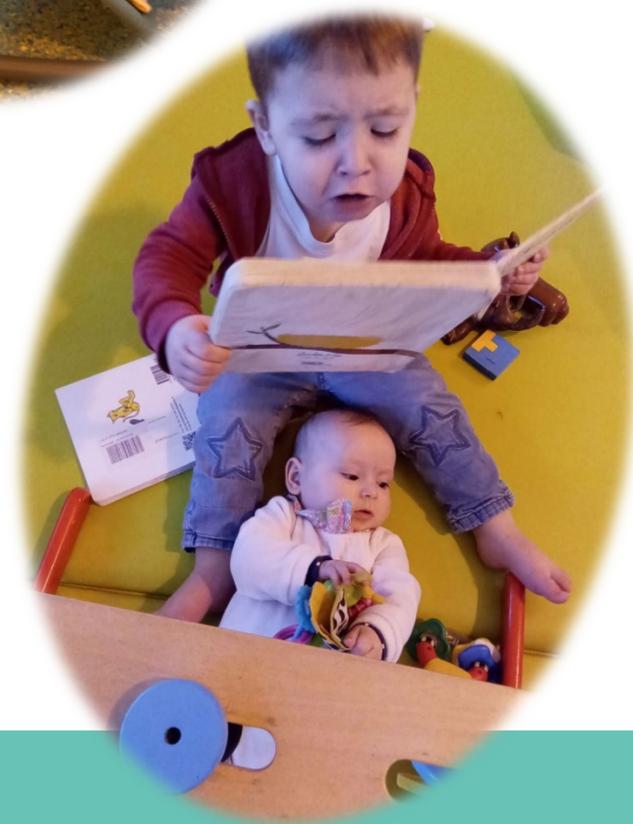
Autonomie acquise → besoin de **responsabilité** et de valorisation

Interactions enrichissantes avec les plus petits

- **Pour les professionnelles :**

**Souplesse d'accompagnement**

Possibilité d'adapter le soutien : individualiser les plus jeunes, responsabiliser les plus grands



# La Nature et l'environnement

En 2024, la crèche a renforcé son engagement envers la **nature** comme **vecteur de bien-être** :

- **Sorties fréquentes** en forêt et dans les parcs pour privilégier le plein air
- **Équipement adapté** (combinaisons imperméables) pour explorer en toute saison
- Activités inspirées de la nature :
  - **Jeux de manipulation** (transvasement, tri, collage)
  - **Créations artistiques** avec des éléments naturels (peinture, bricolage)
  - **Histoires inventées** à partir des trésors collectés (feuilles, bois, pommes de pin)

Ces expériences ont enrichi l'imaginaire et l'autonomie des enfants.



# La Nature et l'environnement



# La Nature et l'environnement

Inspirée des pratiques nordiques, l'équipe a expérimenté les **siestes en extérieur** entre mai et juillet :

- **Objectif** : améliorer la qualité du sommeil des enfants dans un environnement naturel et apaisant
- **Préparation** :
  - **Communication avec les familles** pour expliquer les bienfaits
  - **Aménagements adaptés** : draps, matelas, couvertures, livres
- **Mise en œuvre** : dans le jardin de la crèche puis dans des parcs ombragés
- **Résultats observés** :
  - Endormissement facilité
  - Temps de sieste plus long
  - Enfants plus sereins au réveil



# La Nature et l'environnement



# L'Autonomie de l'enfant

En 2024, l'équipe a mis l'accent sur le développement de l'autonomie des enfants à travers les temps de repas, essentiels dans leur rythme et leur socialisation.

## *Chez les bébés*

- **Plateaux compartimentés** dès que l'enfant peut s'asseoir
- **Double cuillère** pour favoriser l'apprentissage autonome avec accompagnement
- **Tasses d'apprentissage** pour la transition biberon-verre

## Approche collective :

- **Repas à plusieurs**, favorisant l'imitation et la découverte
- Partage des repas comme **moment d'échange et de progression**, où les enfants s'encouragent mutuellement à goûter et manipuler les aliments



# L'Autonomie de l'enfant

*Pour les moyens-grands*



L'équipe a poursuivi son travail autour de l'autonomie au repas en mettant en place plusieurs actions pour les enfants les plus âgés :

**Self-service pour la vaisselle**, déjà en place

**Service autonome à table** : les enfants se servent eux-mêmes dans les plats, mobilisant leur **motricité fine** et valorisant leurs acquis

**Hygiène personnelle accompagnée** : nettoyage des mains et du visage, guidé par le professionnel, encourageant la **connaissance du corps** et la responsabilité individuelle

*Mise en place d'une collation matinale!*

À la suite de la formation « Cubes et petits pois », une collation du matin a été introduite dans toutes les crèches 123 Pousse.

**Composition** : mélange de fruits secs (noix, noisettes, amandes, noix de cajou) et un verre d'eau

**Objectifs** :

Répondre à la faim « précoce » des enfants présents très tôt

Réduire l'excitation autour du repas de midi

Permettre aux enfants de mieux maintenir leur énergie dans la matinée



# 3. LA PARENTALITE

# La Parentalité et Les P'tits Loriots

Dans une démarche douce et chaleureuse, l'équipe a repensé l'accueil des nouvelles familles pour favoriser une **transition douce** vers la crèche :

- **Objectif** : rassurer les parents, respecter leur rythme et établir un lien de confiance
- **Action concrète** : organisation de **portes ouvertes** en partenariat avec la mairie du Taillan Médoc, avant même la phase de familiarisation
- **Contenus abordés avec les familles** :
  - L'accompagnement de leur enfant
  - Le fonctionnement de la crèche
  - Les aspects administratifs

Cette démarche permet aux parents de se projeter sereinement et d'être **acteurs de leur choix**.



# La Parentalité et Les P'tits Loriots

## Soirée d'accueil des familles – 31 mai 2024

Avant la familiarisation, une **soirée conviviale d'échanges** a été organisée avec l'équipe et les nouvelles familles, notamment :

- **Objectif** : créer un premier lien entre familles et équipe, dans un cadre rassurant
- **Présentation dynamique** du projet pédagogique :
  - Activités autour de la nature
  - Alimentation
  - Temps forts de la journée
- **Impact** :
  - Facilitation des échanges
  - Meilleure compréhension des pratiques professionnelles
  - Rassurance et implication des parents



# La Parentalité et Les P'tits Loriots

## Familiarisation et ateliers parents-enfants

L'équipe veille à ce que la phase de **familiarisation** soit vécue en douceur par **l'enfant et ses parents** :

**Accompagnement individualisé** : respect du rythme et des émotions de chacun  
**Communication ouverte** avec les familles pour identifier leurs besoins

## Ateliers proposés lors de la soirée d'accueil

**Cuisine** avec la cuisinière de la crèche

**Sensoriel et transvasement**

**Espace Snoezelen** (détente multisensorielle)

Ces activités ont permis aux parents :

de se **projeter dans le quotidien** de leur enfant,  
de **créer un lien** avec l'équipe,  
et de **partager leurs pratiques** personnelles.



# 4. LES TEMPS FORTS



# La Journée sans Jeux !

## Créativité et recyclage!!

Dans une démarche écoresponsable et éducative, les crèches 123 Pousse ont instauré une **journée sans jeux traditionnels**, fondée sur le réemploi de matériaux recyclés :

- **Objectif** : sensibiliser à la consommation responsable et stimuler la créativité
- **Matériel utilisé** : rouleaux, bouteilles, briques, boîtes d'œufs transformés en jeux (constructions, quilles, trains...)
- **Résultats** :
  - Imagination librement exprimée
  - Réflexion des professionnelles sur les **valeurs pédagogiques** des objets proposés
  - Valorisation de la simplicité comme moteur d'**éveil, curiosité et autonomie**



# Les P'tits Loriots et la Ville

## Une immersion culturelle pour les tout-petits

Chaque année, les enfants de la crèche Les Petits Loriots participent à cet événement organisé par la ville du Taillan Médoc, favorisant l'éveil culturel dès le plus jeune âge :

### Parcours sensoriel sur le thème des animaux :

Créé par les structures locales, dont une partie imaginée par les enfants eux-mêmes (ex. : serpent, poulailler, grotte de l'ours)

### Temps forts de l'édition 2024 :

Rencontre avec une **illustratrice** et atelier créatif autour de son livre  
Participation à un **spectacle musical** sur le thème de la baleine



# La Formation des Professionnelles

Dans la lignée de l'année passée, l'ancrage de la formation, continue au sein d'123 POUSSÉ. Cette année, plusieurs types de formation ont vu le jour afin de répondre à différents besoins des équipes.

Formation PSC1

Formation Graines de Vie

Eveil artistique

Portage

Atelier Décalez  
Qualité de Vie au Travail

Apprendre à bien nourrir  
le tout petit

Facilitatrice de paires

Logiciel Octopus

## 5. L'ATELIER DECALEZ





## Bien-être au travail : une priorité pour 123 Pousse

123 POUSSE a souhaité **réfléchir à la qualité de vie au travail**, essentielle dans les métiers de la petite enfance, où les émotions et les relations humaines sont centrales.

### •Objectifs :

- Prendre du recul sur le quotidien professionnel
- S'interroger sur les pratiques : « *Peut-on faire autrement ? Mieux ?* »
- Renforcer la cohésion d'équipe et la communication

### •Partenariat avec la compagnie Décalez :

- **Ateliers** autour de la communication et du récit d'expérience
- **Création d'un spectacle** basé sur les témoignages des équipes
- Mise en lumière des **réalités vécues** au quotidien et pistes d'amélioration

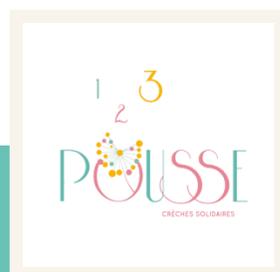


# 6.LES PROFESSIONNEL.LES



# 1. L'organigramme au 31 Décembre 2024

Poste	Nom Prénom	ETP	ETP auprès des enfants
Co-directrice	[REDACTED]	1	0,5
Co-directrice	[REDACTED]	1	0,5
Auxiliaire de Puériculture 1	[REDACTED]	1	1
Agent de Puériculture 1	[REDACTED]	1	1
Agent de Puériculture 2	[REDACTED]	1	1
Agent de Puériculture 3	[REDACTED]	1	1
Agent de puériculture 4	[REDACTED]	1	1
Agent de puériculture 5	[REDACTED]	1	1
Agent de Puériculture	[REDACTED]	1	1
Cuisinière Agent de services	Intérim	1	0
TOTAL		10	8



## 2. Les Mouvements du personnel

➤ Entrées et sorties des professionnelles

FONCTION	NOM PRENOM	TYPE DE CONTRAT	DATE D ENTREE	DATE DE SORTIE	MOTIF
Co directrice	[REDACTED]	CDI	04/01/2024	19/04/2024	Choix personnel
Auxiliaire de Puériculture	[REDACTED]	CDI	11/2022	31/08/2024	Poste sur la HGI
Commis de cuisine et agent d'entretien	[REDACTED]	CDI	23/03/2023	02/09/2024	Licenciement
Agent de Restauration	[REDACTED]	CDI	01/08/2022	14/08/2024	Rupture Conventionnelle
Agent de Puériculture	[REDACTED]	CDI	26/08/2024	31/12/2024	Rupture Période d'essai

## 2. Les Mouvements du personnel

➤ Le personnel intérimaire

FONCTION	NOM PRENOM	TYPE DE CONTRAT	DATE D ENTREE	DATE DE SORTIE	MOTIF
Agent de puériculture	[REDACTED]	Intérimaire	01/10/2022		Missions ponctuelles en renfort
Agent de restauration et d'entretien	[REDACTED]	Intérimaire	06/2024	10/2024	Remplacement

### 3. Les absences au 31 Décembre 2024

Nom Prénom	Type d'absence	Total
[REDACTED]	Mi temps thérapeutique	44
[REDACTED]	Maladie Professionnelle	101
[REDACTED]	Maladie	40
[REDACTED]	Maladie	17
[REDACTED]	Maladie	2
[REDACTED]	Maladie	120
[REDACTED]	Maladie	2
[REDACTED]	Maladie	10
[REDACTED]	Maladie	5

**Le taux d'absentéisme pour l'année 2024 est de 14,86 %.**

Nous notons que ce taux est en partie lié à une maladie professionnelle, un mi temps thérapeutique ainsi qu'une absence prolongée qui se sont succédés au cours de l'année.

# 4. Les formations du personnel

INTITULE DE LA FORMATION	TYPE DE FORMATION	DATE	DUREE	NOM PRENOM
ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE ET PERINATALITE	PEDAGOGIE	Septembre 2022	Sur 2 ans	[REDACTED]
EVEIL ARTISTIQUE	PEDAGOGIE	Mars 2024	1 jour	[REDACTED]
PSC1	SECOURISME	JANVIER 2024	1 jour	Toute l'équipe
PORTAGE	PEDAGOGIE	MARS 2024	1 jour	Toute l'équipe
ALIMENTATION 0-3 ANS	SANTE	MARS 2024	2 jours	[REDACTED]
GRAINES DE VIE	PEDAGOGIE	MAI 2024	1 Jour	Toute l'équipe
FACILITATRICE DE PAIRES	PEDAGOGIE	AVRIL 2024	6 jours	[REDACTED]
LOGICIEL OCTOPUS	INFORMATIQUE	AVRIL 2024	½ journée	[REDACTED]



## 7. L'ACTIVITE



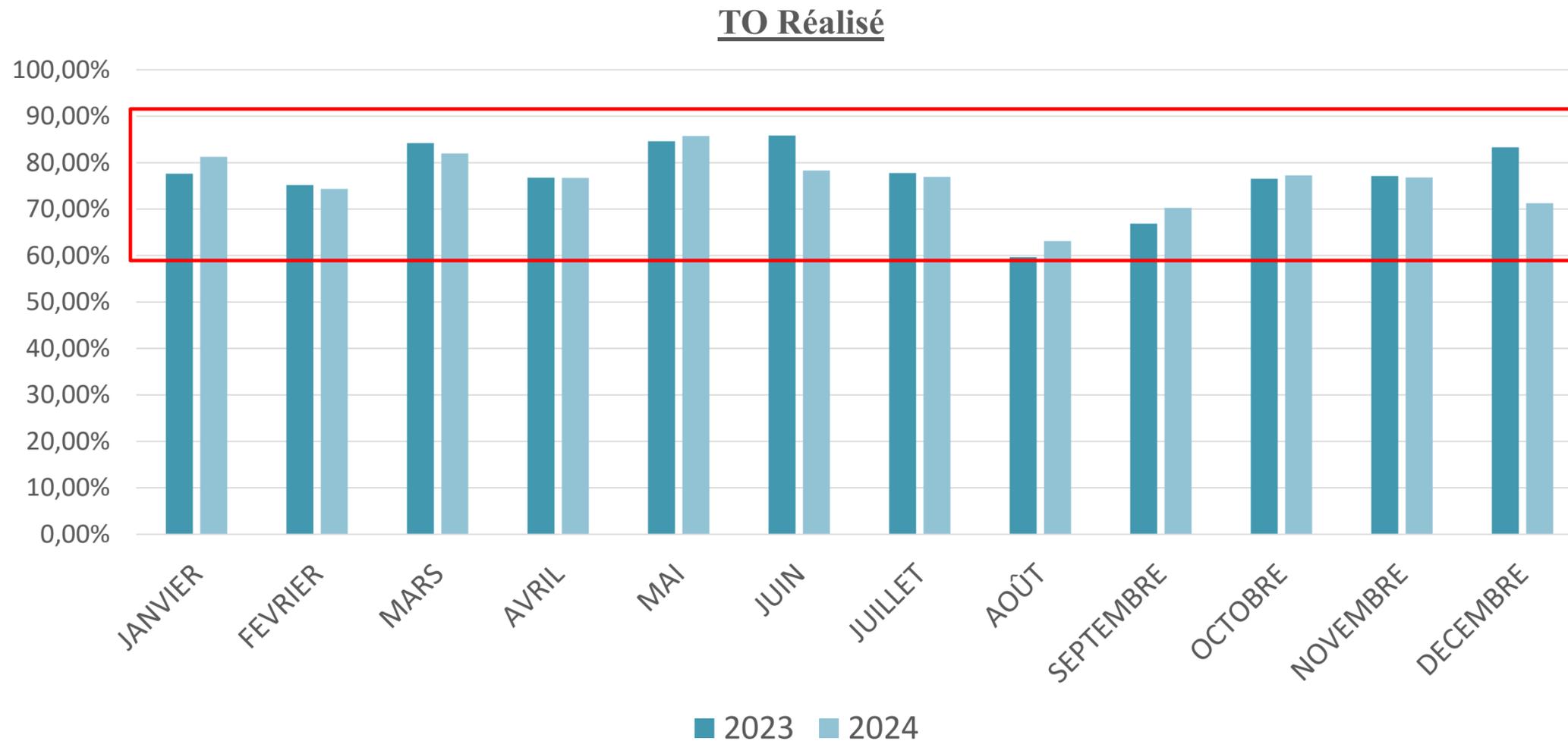
# L'activité

## 1. Taux d'occupation et de facturation

MOIS	NOMBRE DE JOUR	NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS	HEURES REALISEES	HEURES FACTUREES	TO REALISE	TO FACTURE	TAUX DE FACTURATION
Janvier 2024	21	33	4692	4930	72,52 %	76,22 %	105,06 %
Février 2024	21	33	4292	4565	74,37 %	77,59 %	103,48 %
Mars 2024	21	33	4735	4982	73,21 %	77,02 %	105,21 %
Avril 2024	21	33	4429	4663	76,71 %	80,74 %	105,26 %
Mai 2024	18	34	4244	4432	85,75 %	89,55 %	104,43 %
Juin 2024	18,5	34	4403	4460	78,32 %	81,11 %	103,56 %
Juillet 2024	23	34	4865	4966	76,92 %	78,52 %	102,08 %
Août 2024	6	38	1166	1205	63,12 %	65,21 %	103,31 %
Septembre 2024	21	36	4544	4746	70,25 %	73,38 %	104,46 %
Octobre 2024	23	36	5473	5728	77,26 %	80,85 %	104,67 %
Novembre 2024	19	36	4494	4703	76,80 %	80,36 %	104,64 %
Décembre 2024	17	35	3728	3980	71,25 %	76,03 %	106,77 %

# L'activité

## Taux d'occupation et facturation



Le taux d'occupation sur 2024 fluctue entre 63% et 86%. Les variations sont principalement dues aux périodes de vacances scolaires et aux épidémies.

A l'exception, du mois de Juin lié à la fermeture de la crèche sur 1,5 jour pour le déménagement et du mois de Décembre à la suite du départ d'un contrat non remplacé immédiatement.

# L'activité

## 2. Typologie des familles

MOIS	Nombre d'enfants accueillis	Contrats Réguliers	Contrats Occasionnels	Coût Moyen Horaires
Janvier	33	30	3	2,21
Février	33	30	3	2,21
Mars	33	30	3	2,21
Avril	33	30	3	2,21
Mai	34	31	3	2,21
Juin	34	31	3	2,21
Juillet	34	31	3	2,21
Août	38	36	2	2,43
Septembre	36	35	1	2,39
Octobre	36	35	1	2,38
Novembre	36	35	1	2,38
Décembre	35	34	1	2,40

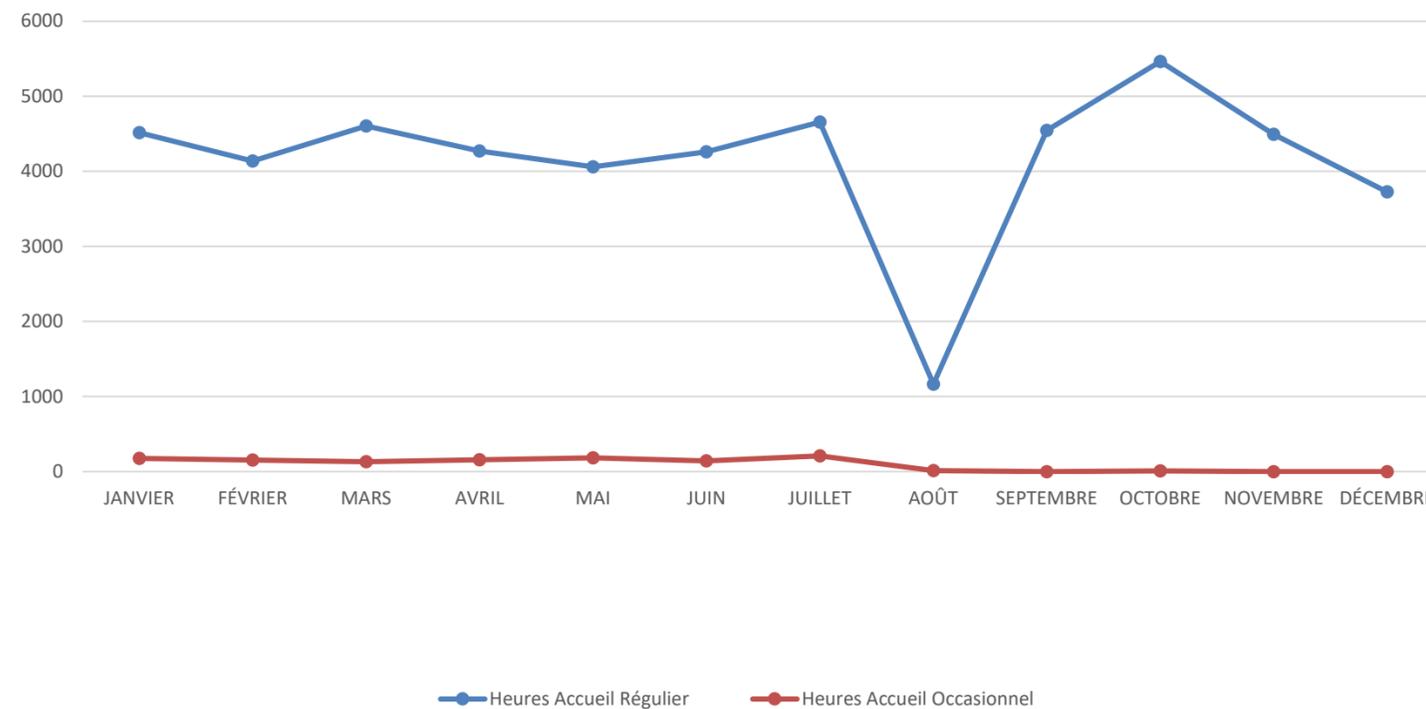
En 2024 nous avons accueilli en moyenne 35 familles par mois. L'essentiel des accueils étaient des contrats réguliers à l'exception de 3 contrats occasionnels jusqu'en juillet puis de 1 à partir de septembre.

Le tarif horaire moyen de la crèche s'élève à **2,29 €** par famille. Comparativement celui-ci était à 2,03 en 2023.

# L'activité

## 2. Typologie des familles

Répartition du nombre d'heures d'accueil occasionnel et régulier en 2024



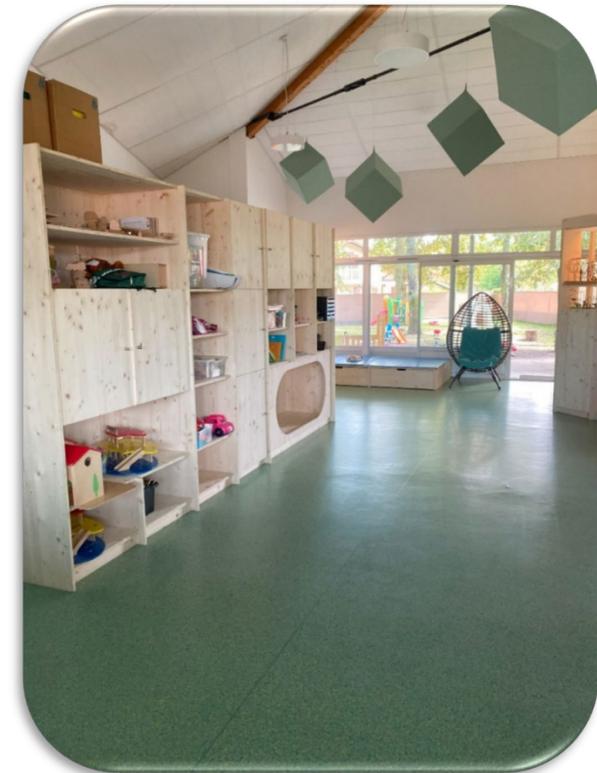
# 8. LA GESTION PATRIMONIALE

# DEMENEGAMENT ET REAMENAGEMENT DES LOCAUX



En 2024, la crèche a connu un **changement important** lié aux travaux engagés par la ville pour améliorer la qualité et la capacité d'accueil :

- **Travaux de réaménagement** décidés par la municipalité
- **Déménagement temporaire** durant 5 semaines en été vers les locaux du RPE
- Les enfants et les professionnelles ont su retrouver des repères dans ce nouvel environnement
- **Coordination logistique étroite** entre l'équipe 123 Pousse et la mairie pour assurer un transfert fluide du matériel et un accueil de qualité



# CONTACTS

## Magali MORO - Co-fondatrice

- 06 50 89 64 98
- [magali@123pousse.fr](mailto:magali@123pousse.fr)

## Clémentine DE GRAAF - Co-fondatrice

- 06 89 72 31 72
- [clementine@123pousse.fr](mailto:clementine@123pousse.fr)

## Marion LERUSTE Co- directrice Multi Accueil Les P'tits Loriots

- 09 88 49 97 62
- [creche.lespetitsloriots@123pousse.fr](mailto:creche.lespetitsloriots@123pousse.fr)

## LE SITE

[WWW.123POUSSE.FR](http://WWW.123POUSSE.FR)

## RÉSEAUX SOCIAUX



123 POUSSE, Crèches Sociales et Solidaires en Nouvelle-Aquitaine



@123pousse



123 POUSSE



**OBJET**

**DSP RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE « ANSAMBLE » AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Madame Sigrid VOEGELIN-CANOVA, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants ;

Vu les statuts du SIVOM du Haut-Médoc, validés par arrêté préfectoral en date du 12 avril 1994

Vu l'arrêté préfectoral du 06 juillet 1999 actant l'adhésion de la Commune du Taillan-Médoc au SIVOM du Haut médoc

Vu la délibération du SIVOM en date du 25 février 2020 attribuant à « ANSAMBLE » la Délégation de Service Public pour la gestion de restauration collective pour une durée de cinq ans (à compter du 13 juillet 2020) ; puis ses avenants de prolongation

Considérant l'article 2 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, repris dans l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que les titulaires d'une convention ou d'un contrat de délégation de service public doivent, tous les ans, transmettre à la collectivité un rapport d'activité.

Considérant que le Conseil Municipal est chargé non pas d'approuver mais de prendre acte des informations contenues dans le rapport.

Considérant que malgré les invitations, le gestionnaire Ansamble n'a pas honoré de sa présence les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) du 27 juin 2025

Considérant que la Commune a, néanmoins, été destinataire du rapport annuel 2023-2024 le 13 octobre 2025, via le SIVOM

Considérant que la CCSPL de juin 2025 a pris acte de la non-communication à la Commune du rapport annuel 2023-2024 et de l'absence du gestionnaire.

Et qu'en l'absence de réception en propre des éléments par la Commune, la CCSPL se réservait donc le droit de présenter les éléments reçus uniquement par l'intermédiaire du SIVOM.

Vu la Commission Municipale du 08 décembre 2025,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉCIDE**

1. **De prendre acte** de la communication du rapport annuel de l'année scolaire 2023/2024.

**POUR** : 33 voix (unanimité)

**CONTRE** : /

**ABSTENTIONS** : /

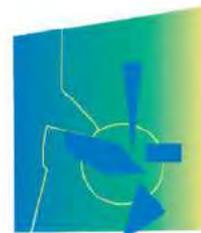
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait au Taillan-Médoc,  
Le 11 décembre 2025,  
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Allard', written over a red circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LE TAILLAN-MÉDOC' around the perimeter and the number '33370' at the bottom. The seal also features a central emblem with a figure and a star.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :

- de sa transmission en Préfecture le 15 décembre 2025
- de sa publication le 15 décembre 2025



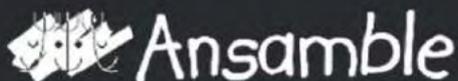
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU HAUT MEDOC



Une alimentation  
**SAINE &  
NATURELLE**  
*au plus près des territoires*

# Rapport de Délégation

*Edition 2023 - 2024*



UNE ALIMENTATION SAINE & NATURELLE  
— AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES —

1

**PERSONNEL ET FORMATION**

Organigramme	P.4
Formations	P.5

2

**EFFECTIFS ET CHIFFRE D'AFFAIRES**

Calendriers scolaires	P.8
Effectifs des repas dans le cadre de la DSP	P.9
Répartition des effectifs	P.17
Suivi des effectifs du SIVOM avec CDC	P.20
Effectifs des repas SIVOM hors CDC	P.21
Suivi des effectifs du SIVOM hors CDC	P.25
Récapitulatif des effectifs ALSH	P.26
Effectifs des repas de la CDC Médoc Estuaire	P.28
Effectifs des goûters de la CDC Médoc Estuaire	P.30
Effectifs des repas servis aux tiers	P.31
Détail du Chiffre d'Affaires total de la DSP	P.33
Compensation des tarifs sociaux du SIVOM	P.34
Bilan de la facturation usagers	P.35
Bilan des impayés des usagers	P.38
Dématérialisation de la facturation et encaissements	P.41
Evolution des modes de paiement	P.43
Système de réservation	P.45

3

**MAINTENANCE ET INVESTISSEMENTS**

Suivi technique et réglementaire	P.48
Détails des réparations / achats matériels	P.49
Réparations et renouvellement des matériels	P.55
Plan d'investissements	P.56
Détails des investissements	P.57
Investissements effectués	P.58
Etat des amortissements et investissements	P.60

4

**ANALYSE DE LA QUALITÉ DE LA PRESTATION**

Certification AFNOR	P.67
Analyses microbiologiques	P.69
Non conformités remontées par les satellites	P.70
Notes d'information par catégorie	P.72
Nouvelles recettes servies	P.74
Innovation culinaire Recettes végétariennes	P.75
Mesureur de satisfaction	P.76
Tableau de suivi des rencontres clients	P.81

5

**DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE**

Pilotage des projets HSE	P.84
Menus et qualités des denrées	P.85
Approvisionnements Durables	P.86
Energies et fluides	P.88
Développement Durable	P.89
Plan d'actions pédagogiques 2020 2025	P.92

6

**ACTIONS PÉDAGOGIQUES**

Thème de l'année 2023 2024	P.94
Programmation des repas à thème	P.99
Nos actions pédagogiques 2023 2024	P.100
Dispositif de communication	P.113

7

**COMPTE RENDU FINANCIER**

Compte de résultat	P.115
Comptes certifiés	P.117
Détail du Compte d'Exploitation de la DSP	P.120
Recalcul des prix Rappel Article 47 DSP	P.122
Tarifs 2023 2024	P.124

**ANNEXES**

Liste des sites livrés SIVOM	P.126
Détails Détail du Personnel en poste par mois	P.127
Compensation Détail par mois	P.139
Système de réservation Notice d'utilisation	P.151
Système de réservation Attestations	P.155
Menus Cycle de menus SCOLAIRE	P.156
Menus Cycle de menus SENIOR	P.162
Avenant n°1 au contrat d'affermage	P.168
Délibération N° DEL.2023.04.12 002	P.170
Attestation d'assurance	P.173
Article dans le journal Sud Ouest	P.173

1

PERSONNEL ET  
FORMATION

# Organigramme de l'atelier culinaire

## De Blanquefort

### Atelier Culinaire de BLANQUEFORT



#### Caractéristiques de l'établissement :

- \* Effectif Equivalent Temps Plein : 37
- \* Effectif Temps Partiel : 343 CDD-S / 155h/semaine
- \* Effectif apprentis : 3
- \* Effectif support : 4
- \* Segments(s) : Scolaire / crèche / portages à domicile
- \* Nombre de couverts : 8000 / jour

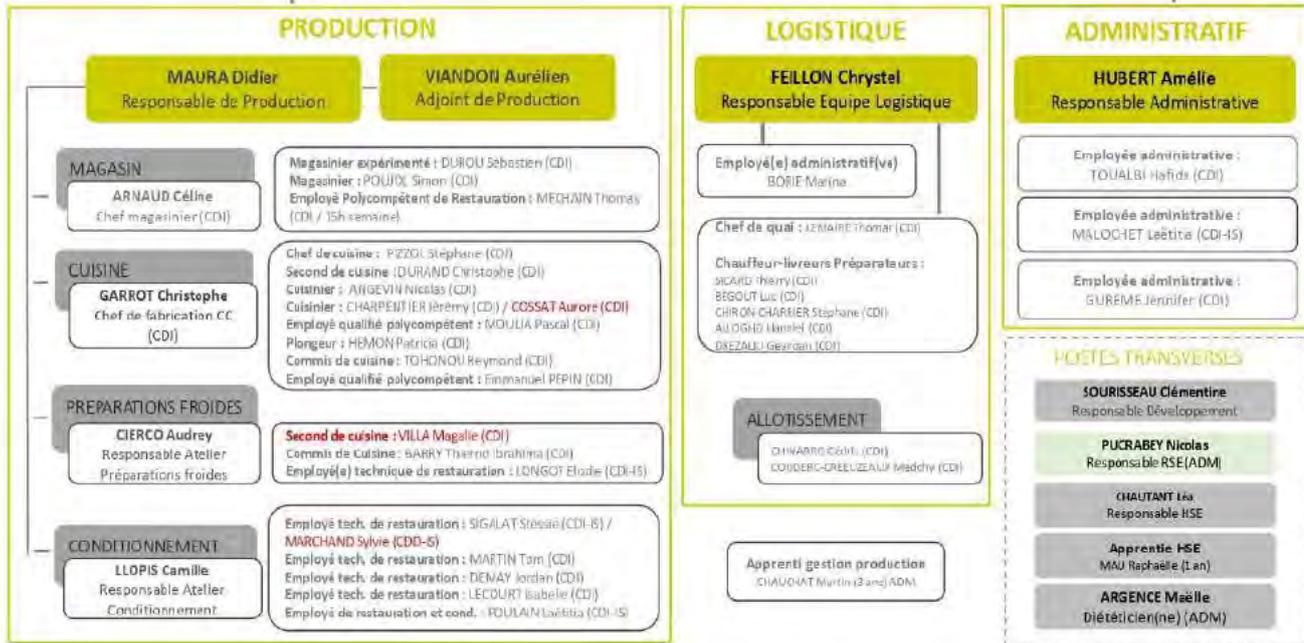
**RAFIS Wilfried => Directeur Atelier Culinaire (ADM)**

**LETOUZE Jean-Baptiste**  
Directeur Adjoint Atelier Culinaire  
ADM

**DESFONTAINE Lydie** Ajointe  
de direction CC  
ADM

#### ETP par CDDP

- \* ADM : 7
- \* ICG : 13,5
- \* CDD : 6
- \* PROD : 15
- \* PREP : 2



Au cours de la période, nous notons :

#### Les départs :

- Licenciement de [REDACTED] (chauffeur livreur) - 08/09/2023
- Démission de Mr [REDACTED] (employé de restauration) - 15/09/2023
- Mutation de [REDACTED] (second de cuisine) - 18/09/2023
- Démission de Mr [REDACTED] (chauffeur livreur) - 05/10/2023
- Fin de CDD de Mme [REDACTED] (employée administrative) - 22/12/2023
- Fin de CDD de Mme [REDACTED] (conditionneuse) - 23/12/2023
- Démission de [REDACTED] - 23/02/2024
- Mutation de Mr [REDACTED] - 18/03/2024

#### Les arrêts pour maladie professionnelle et accident de travail :

- Arrêt maladie professionnelle de [REDACTED] (second de cuisine) - du 01/08/2022 au 31/07/2024
- Arrêt maladie professionnelle de Mme [REDACTED] (chef de fabrication) - du 01/08/2022 au 31/07/2024
- Accident de travail de Mr [REDACTED] (chef de cuisine) - du 19/05/2023 au 08/01/2024
- Arrêt maladie de Mme [REDACTED] - du 04/09/2023 au 31/07/2024
- Arrêt maladie de Mr [REDACTED] (chauffeur livreur) - du 24/06/2024 au 31/07/2024

#### Les arrivées :

- Arrivée de Mr Letouze Jean-Baptiste (directeur adjoint) - 01/09/2023
- Arrivée de Mr Drezaliu Geandan (chauffeur livreur) - 15/09/2023
- Arrivée de Mr Duplan Guillaume (chauffeur livreur) - 20/09/2023
- Arrivée de Mr Barry Thierno (commis de cuisine) - 02/10/2023
- Arrivée de Mme Marchand Sylvie (plongeuse) - 05/01/2024
- Arrivée de Mr Allogho Hanniel (chauffeur livreur) - 04/03/2024
- Arrivée de Mme Gurème Jennifer (employée administrative) - 11/03/2024
- Arrivée de Mr Charpentier Jérémie (cuisinier) - 02/05/2024

# Plan de formation personnel de l'atelier culinaire

## 2023 - 2024

### Bilan du plan de Formation :

Le plan de formation ANSAMBLE a permis de former régulièrement le personnel de la cuisine centrale de Blanquefort :

- En 2023/2024 : 33 périodes de stage pour 18 collaborateurs
- En 2022/2023 : 31 périodes de stage pour 24 collaborateurs
- En 2021/2022 : 34 périodes de stage pour 14 collaborateurs
- En 2020/2021 : 14 périodes de stage pour 13 collaborateurs
- En 2019/2020 : 24 périodes de stage pour 20 collaborateurs

Domaine fonction principal (libellé)	Nombre de stages
Développement commercial et fidélisation	1
Gestion opérationnelle	13
Hygiène, sécurité et santé au travail	13
Management et leadership	4
Techniques métiers	2
<b>Total</b>	<b>52</b>



LES SOUPES

LES PURÉES

LES  
ASSOCIATIONS  
MALINESLES TARTES,  
QUICHES...LES PURÉES DE  
FRUITS

LES FRUITS

LES  
SMOOTHIESLES GÂTEAUX  
ET  
PÂTISSERIES

## Plan de formation personnel de l'atelier culinaire

2023 - 2024

Nom	Prénom	Emploi (Libellé)	Début de session	Fin de session	Domaine fonction principal (libellé)	Libellé du Stage
ARGENCE	MAELLE	DIETETICIENNE	12/06/2024	12/06/2024	Gestion opérationnelle	Formation 100% durable
ARGENCE	MAELLE	DIETETICIENNE	20/03/2024	20/03/2024	Développement commercial et fidélisation	Référenciel de la prestation senior chez Ansamble
ARGENCE	MAELLE	DIETETICIENNE	10/10/2023	12/10/2023	Gestion opérationnelle	HELIOS LIGHT - Gestion MP
BEGOUT	LUC	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	13/12/2023	13/12/2023	Hygiène, sécurité et santé au travail	La démarche HSE : cuisines centrales
BORIE	MARINA	ALLOTISSEUR	24/10/2023	10/11/2023	Gestion opérationnelle	ELIXIR - Contrat Effectif Menu
BORIE	MARINA	ALLOTISSEUR	20/10/2023	06/11/2023	Gestion opérationnelle	ELIXIR - Facturation
BORIE	MARINA	ALLOTISSEUR	18/10/2023	06/11/2023	Gestion opérationnelle	ELIXIR - Contrat Effectif Menu
CHARPENTIER	JEREMY	CUISINIER	27/08/2024	27/08/2024	Hygiène, sécurité et santé au travail	La démarche HSE : cuisines centrales
CHINARRO	CEDRIC	ALLOTISSEUR	27/08/2024	27/08/2024	Hygiène, sécurité et santé au travail	La démarche HSE : cuisines centrales
COUDERC-CREUZEUX	MEDDHY	ALLOTISSEUR	27/08/2024	27/08/2024	Hygiène, sécurité et santé au travail	La démarche HSE : cuisines centrales
DREZALIU	GEANDAN	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	13/12/2023	13/12/2023	Hygiène, sécurité et santé au travail	La démarche HSE : cuisines centrales
FEILLON	CHRYSTEL	RESPONSABLE D'EQUIPE LOGISTIQUE	21/05/2024	21/05/2024	Gestion opérationnelle	Sésame - Administration
GARROT	CHRISTOPHE	CHEF DE FABRICATION	22/01/2024	23/01/2024	Hygiène, sécurité et santé au travail	Habilitation électrique BS BE manoeuvre initial
HOARAU	LAURENT	RESPONSABLE DE RESTAURANT	22/12/2023	22/12/2023	Management et leadership	Compliance
HOARAU	LAURENT	RESPONSABLE DE RESTAURANT	09/11/2023	10/11/2023	Techniques métiers	Les techniques de cuisine évolutive
HOARAU	LAURENT	RESPONSABLE DE RESTAURANT	18/09/2023	19/09/2023	Hygiène, sécurité et santé au travail	Recyclage Habilitation électrique BS BE Manoeuvre
HUBERT	AMELIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIF	27/08/2024	27/08/2024	Hygiène, sécurité et santé au travail	La démarche HSE : cuisines centrales
HUBERT	AMELIE	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	23/11/2023	12/12/2023	Gestion opérationnelle	Losanges (cuisine centrale)
LEMAIRE	THOMAS	CHEF DE QUAI	24/10/2023	10/11/2023	Gestion opérationnelle	ELIXIR - Contrat Effectif Menu
LEMAIRE	THOMAS	CHEF DE QUAI	20/10/2023	06/11/2023	Gestion opérationnelle	ELIXIR - Facturation
LEMAIRE	THOMAS	CHEF DE QUAI	18/10/2023	06/11/2023	Gestion opérationnelle	ELIXIR - Contrat Effectif Menu
LETOUZE	JEAN BAPTISTE	RESPONSABLE DE SECTEUR	11/06/2024	12/06/2024	Management et leadership	Gérer et animer la démarche HSE en cuisine centrale - Encadrement
LETOUZE	JEAN BAPTISTE	RESPONSABLE DE SECTEUR	10/04/2024	11/04/2024	Techniques métiers	Les techniques de cuisine évolutive
LETOUZE	JEAN BAPTISTE	RESPONSABLE DE SECTEUR	18/10/2023	06/11/2023	Gestion opérationnelle	ELIXIR - Contrat Effectif Menu
LETOUZE	JEAN BAPTISTE	RESPONSABLE DE SECTEUR	03/10/2023	20/11/2023	Management et leadership	Formation gestionnaires E Temptation
LETOUZE	JEAN BAPTISTE	RESPONSABLE DE SECTEUR	25/09/2023	23/10/2023	Gestion opérationnelle	ELIXIR - PRODUCTION
LLOPIS	CAMILLE	CHEF DE FABRICATION	18/09/2023	19/09/2023	Hygiène, sécurité et santé au travail	Recyclage Habilitation électrique BS BE Manoeuvre
MARCHAND	SYLVIE	EMPLOYEE POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	27/08/2024	27/08/2024	Hygiène, sécurité et santé au travail	La démarche HSE : cuisines centrales
MAURA	DIDIER	RESPONSABLE DE PRODUCTION	25/07/2024	26/07/2024	Hygiène, sécurité et santé au travail	Sauveteur secouriste du travail
MAURA	DIDIER	RESPONSABLE DE PRODUCTION	11/01/2024	12/01/2024	Hygiène, sécurité et santé au travail	Habilitation électrique BS BE manoeuvre initial
MAURA	DIDIER	RESPONSABLE DE PRODUCTION	24/10/2023	10/11/2023	Gestion opérationnelle	ELIXIR - Contrat Effectif Menu
PUCRABEY	NICOLAS	RESPONSABLE RSE	28/11/2023	28/11/2023	Management et leadership	FNE - ANS - Maitre d'apprentissage : réussissez votre mission
SIMIER	SAMUEL	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	27/08/2024	27/08/2024	Hygiène, sécurité et santé au travail	La démarche HSE : cuisines centrales

2

EFFECTIFS ET  
CHIFFRE D'AFFAIRES

## Calendriers scolaires

## De 2020 à 2024

2020 - 2021	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Totaux
Nb de jours scolaires*	17	10		2	16	8	18	6	14	17	4		112
Nb de mercredis ALSH Hors vacances	5	2		1	4	2	5	1	4	5			29
Nb de jours vacances		9		8		10					17	22	66
Nb de jours ouvrés en confinement		1	20	11				14					46
= Nb de jours ouvrés	23	22	23	23	21	21	25	21	18	23	21	22	253
Nb de jour fériés			1	1	1			1	3		1		8

\*dont impactés par des mouvements sociaux

Confinement sanitaire à partir du 30/10/2020 au 15/12/2020 soit 7 semaines

- SANS fermeture des écoles et ALSH

- AVEC mesures de confinement par classes

Confinement sanitaire à partir du 03 au 25/04/2021 soient 3 semaines

- AVEC fermeture des écoles et service minimum pour les ALSH et RPA

2021 - 2022	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Totaux
Nb de jours scolaires*	17	13	13	10	17	8	18	9	16	16	4		141
Nb de mercredis ALSH Hors vacances	5	3	3	3	4	2	5	2	4	5	1		37
Nb de jours vacances		5	4	10		10		9			15	22	75
= Nb de jours ouvrés	22	22	20	24	24	20	25	20	20	21	20	22	253
Nb de jour fériés			2					1	2	1	1	1	8

\*dont impactés par des mouvements sociaux

- Fermetures partielles des écoles du Tillaud Médoc en raison des intempéries du 20 juin 2022

- La période 2021-2022 cumule 140 jours scolaires dont 8 impactés par des fermetures de classe en raison de mouvement sociaux.

2022 - 2023	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Totaux
Nb de jours scolaires*	18	12	13	10	18	8	18	8	13	18	4	0	140
Nb de mercredis ALSH Hors vacances	4	3	4	2	4	2	5	2	5	4	1	0	36
Nb de jours vacances	0	6	3	10	0	10	0	9	1	0	15	22	76
= Nb de jours ouvrés	22	21	20	22	22	20	23	19	19	22	20	22	252
Nb de jour fériés			2	1	1			1	4		1	1	11

\*dont impactés par des mouvements sociaux : 12/09/2022, 29/09/2022, 06/10/2022, 18/10/2022, 10/11/2022, 19/01/2023, 31/01/2023, 07/02/2023, 16/02/2023, 07/03/2023, 08/03/2023, 15/03/2023, 21/03/2023, 23/03/2023, 28/03/2023, 06/04/2023, 29/03/2023, 06/06/2023 (18 jours au total)

2023 - 2024	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Totaux
Nb de jours scolaires*	16	12	15	13	14	10	16	9	15	16	4	0	140
Nb de mercredis ALSH Hors vacances	4	3	4	3	4	2	4	2	3	4	1	0	34
Nb de jours vacances	0	7	2	4	4	9	1	10	1	0	18	21	77
= Nb de jours ouvrés	20	22	21	20	22	21	21	21	19	20	23	21	251
Nb de jour fériés	0	0	2	1	1	0	0	1	4	0	1	1	11

\*dont impactés par des mouvements sociaux : 13/10/2023, 19/10/2024, 25/01/2024, 01/02/2024, 08/03/2024, 19/03/2024, 29/03/2024, 02/04/2024 (8 jours au total)



# Effectifs des repas dans le cadre de la DSP

## Des communes du SIVOM

Pour l'année 2023-2024, nous constatons une augmentation des effectifs de **4,39 %** par rapport à l'année précédente, soit **+45 485 repas** servis par le SIVOM du Haut Médoc.

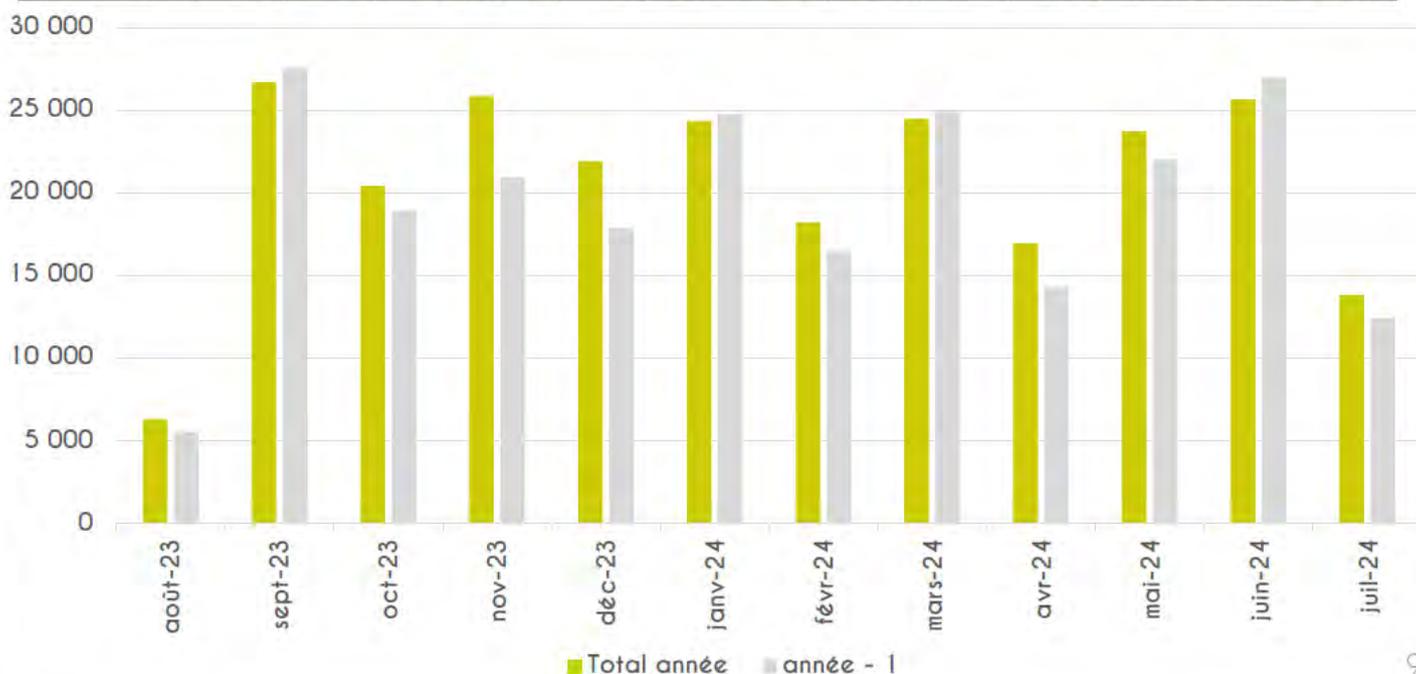
Cette hausse s'explique notamment par la **réduction du nombre de jours de grève** : en 2023-2024, seulement **7 jours de grève** ont été enregistrés, contre **17 jours** en 2022-2023, soit une **diminution de 58,82 %**.

Par ailleurs, la mise en place d'un **nouveau format de suivi**, introduit lors du bilan d'activité 2022-2023, distinguant les repas ALSH chauds et froids, permet désormais une **meilleure lisibilité** et une **analyse plus fine** des types de repas consommés.

**Pour Blanquefort, nous constatons une augmentation de 6,74 % par rapport à l'année N-1.**

### Ville de Blanquefort

	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	Totaux
Maternelles	0	8 118	5 078	7 554	6 430	6 926	4 470	7 215	4 007	7 416	8 051	1 787	67 052
année - /		7 993	4 811	5 548	4 339	7 304	3 853	7 345	3 148	6 444	7 975	1 757	60 517
Elémentaires	394	14 775	9 435	13 816	11 798	12 616	8 066	13 166	7 332	13 159	13 756	4 010	122 323
année - /		15 831	9 225	10 974	9 175	13 604	7 244	13 628	6 117	11 460	14 997	3 388	115 643
Adultes	112	754	562	752	650	661	500	692	413	711	779	349	6 935
année - /	14	747	483	569	510	704	409	733	318	618	779	256	6 140
3ème Age	1 282	1 178	1 287	1 202	1 122	1 200	1 230	1 167	1 126	1 043	1 080	1 147	14 064
année - /	1 089	1 227	1 197	1 227	1 148	1 256	1 269	1 377	1 155	1 071	1 260	1 191	14 467
ALSH Enfants - RC	2 076	1 585	2 955	1 973	1 408	2 348	2 981	1 812	2 508	1 118	1 135	3 971	25 870
année - /	2 167	1 525	2 315	2 083	2 091	1 648	3 024	1 464	2 364	1 807	912	3 706	25 106
ALSH Enfants - PN	1 688	48	576	221	216	243	409	165	1 001	102	572	1 448	6 689
année - /	1 610	0	473	186	225	0	164	114	699	310	786	1 300	5 867
ALSH Adultes - RC	482	240	481	312	264	347	504	270	435	164	169	736	4 404
année - /	436	242	402	324	362	265	506	209	416	267	161	660	4 250
ALSH Adultes - PN	268	4	55	22	26	16	53	20	136	13	129	191	933
année - /	212	0	52	21	25	0	19	22	56	33	157	168	765
Bébé 6 - 12 mois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
année - /	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moyen 12 - 18 mois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
année - /	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand + de 18 mois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	163	163
année - /	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total année</b>	<b>6 302</b>	<b>26 702</b>	<b>20 429</b>	<b>25 852</b>	<b>21 914</b>	<b>24 357</b>	<b>18 213</b>	<b>24 507</b>	<b>16 958</b>	<b>23 726</b>	<b>25 671</b>	<b>13 802</b>	<b>248 433</b>
année - /	5 528	27 565	18 958	20 932	17 873	24 781	16 488	24 892	14 273	22 010	27 027	12 426	232 755



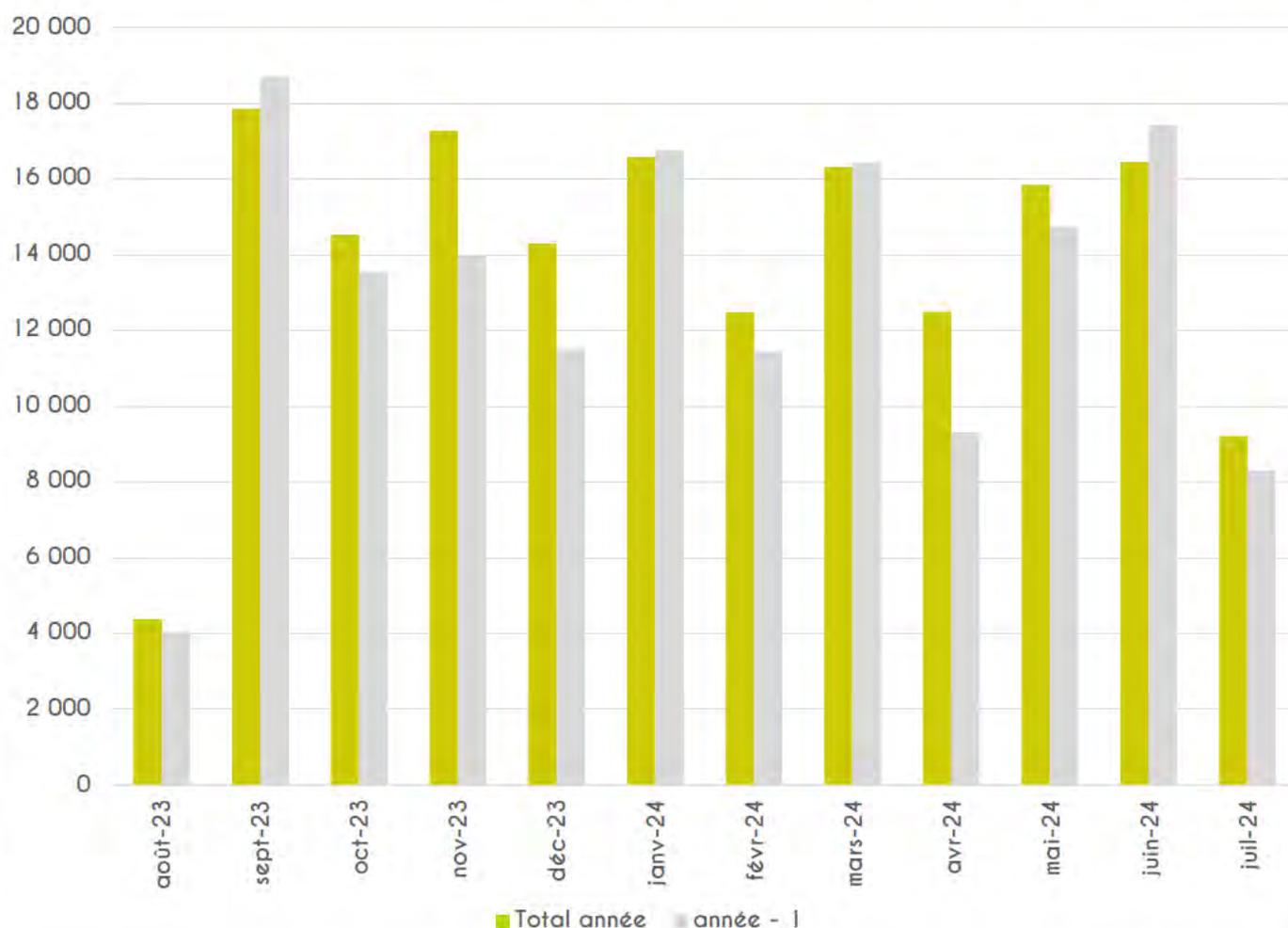
## Effectifs des repas dans le cadre de la DSP

## Des communes du SIVOM

Pour Parempuyre, nous constatons une augmentation de 7,37 % par rapport à l'année N-1.

## Ville de Parempuyre

	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	Totaux
Maternelles	0	5 420	3 804	5 083	4 285	4 626	3 058	4 839	3 097	5 043	5 020	1 259	45 534
année - 1		5 966	3 875	4 196	3 200	5 329	2 853	5 113	2 343	4 516	5 853	1 233	44 477
Élémentaires	0	9 676	6 623	8 895	7 593	8 287	5 270	8 403	5 409	8 250	8 793	2 134	79 333
année - 1		10 267	6 151	6 661	5 339	8 710	4 570	8 455	3 454	7 340	8 884	1 951	71 782
Adultes	0	377	253	378	337	358	215	362	224	343	357	99	3 303
année - 1		322	224	263	227	322	161	328	132	264	354	79	2 676
Portages à domicile	1 344	1 284	1 311	1 255	1 258	1 396	1 387	1 340	1 296	1 329	1 169	1 259	15 628
année - 1	924	1 054	1 110	1 066	1 132	1 184	1 130	1 234	1 230	1 227	1 245	1 252	13 788
ALSH Enfants - RC	2 343	951	2 224	1 468	746	1 686	2 104	1 210	2 050	789	996	3 544	20 111
année - 1	2 276	996	1 812	1 589	1 401	1 102	2 344	1 167	1 652	1 243	991	2 388	18 961
ALSH Enfants - PN	200	0	0	0	0	0	40	0	24	0	0	302	566
année - 1	330	0	80	0	0	0	0	0	166	0	0	827	1 403
ALSH Adultes - RC	458	146	319	195	87	232	373	170	384	92	118	578	3 152
année - 1	448	110	283	209	201	121	375	143	271	140	108	466	2 875
ALSH Adultes - PN	30	0	0	0	0	0	34	0	4	0	0	36	104
année - 1	63	0	24	0	0	0	14	0	51	0	0	102	254
<b>Total année</b>	<b>4 375</b>	<b>17 854</b>	<b>14 534</b>	<b>17 274</b>	<b>14 306</b>	<b>16 585</b>	<b>12 481</b>	<b>16 324</b>	<b>12 488</b>	<b>15 846</b>	<b>16 453</b>	<b>9 211</b>	<b>167 731</b>
année - 1	4 041	18 715	13 559	13 984	11 500	16 768	11 447	16 440	9 299	14 730	17 435	8 298	156 216



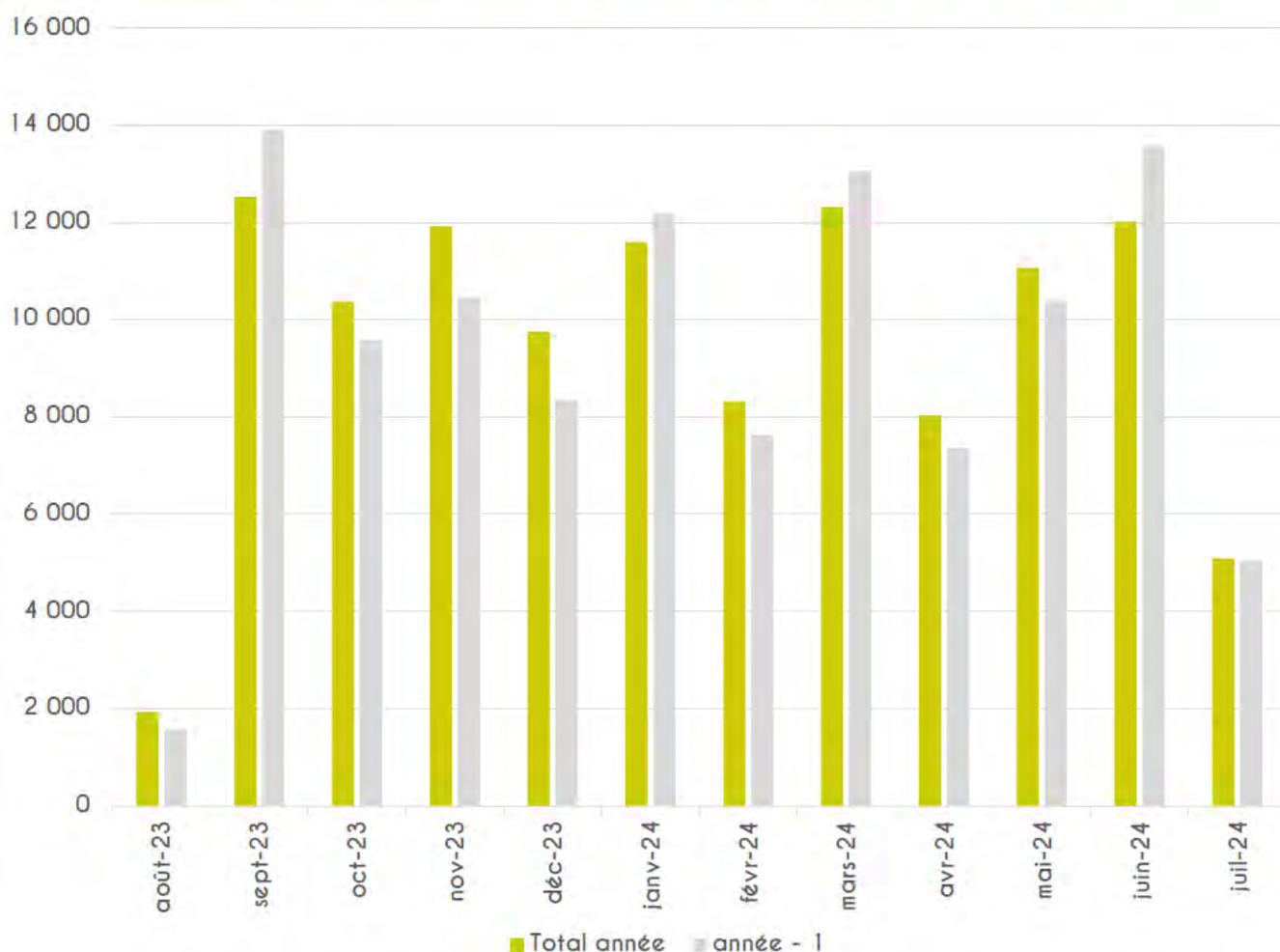
## Effectifs des repas dans le cadre de la DSP

## Des communes du SIVOM

Pour le Pian-Médoc, nous constatons une augmentation de 1,63 % par rapport à l'année N-1.

## Ville du Pian-Médoc

	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	Totaux
Maternelles	0	3 819	2 865	3 589	3 044	3 347	2 189	3 744	2 192	3 442	3 613	848	32 692
année - 1	0	4 629	3 042	3 372	2 609	4 292	2 182	4 471	2 125	3 532	4 764	930	35 948
Élémentaires	0	7 656	5 689	7 006	5 922	6 558	4 305	7 351	4 181	6 761	7 318	1 507	64 254
année - 1	0	8 102	4 857	5 693	4 239	6 747	3 538	7 315	3 447	5 626	7 655	1 287	58 506
Adultes	0	324	256	311	255	289	193	349	194	288	331	65	2 855
année - 1	0	407	289	287	223	361	187	391	174	275	379	78	3 051
3ème Age	0	47	36	51	28	44	39	59	29	56	47	15	451
année - 1	0	36	39	35	39	36	19	76	33	46	62	13	434
ALSH Enfants - RC	1 146	605	1 135	857	439	1 199	1 361	713	959	450	304	1 540	10 708
année - 1	1 064	653	1 100	961	969	667	1 491	626	1 068	817	630	1 562	11 608
ALSH Enfants - PN	548	0	212	0	0	0	0	0	266	0	322	741	2 089
année - 1	249	0	50	0	125	0	0	88	322	0	0	896	1 730
ALSH Adultes - RC	157	75	153	113	62	160	233	99	170	59	41	252	1 574
année - 1	176	69	146	120	124	70	215	82	155	84	75	229	1 545
ALSH Adultes - PN	79	0	24	0	0	0	0	0	43	0	38	120	304
année - 1	81	0	44	0	22	24	0	0	33	13	6	44	267
<b>Total année</b>	<b>1 930</b>	<b>12 526</b>	<b>10 370</b>	<b>11 927</b>	<b>9 750</b>	<b>11 597</b>	<b>8 320</b>	<b>12 315</b>	<b>8 034</b>	<b>11 056</b>	<b>12 014</b>	<b>5 088</b>	<b>114 927</b>
année - 1	1 570	13 896	9 567	10 468	8 350	12 197	7 632	13 049	7 357	10 393	13 571	5 039	113 089



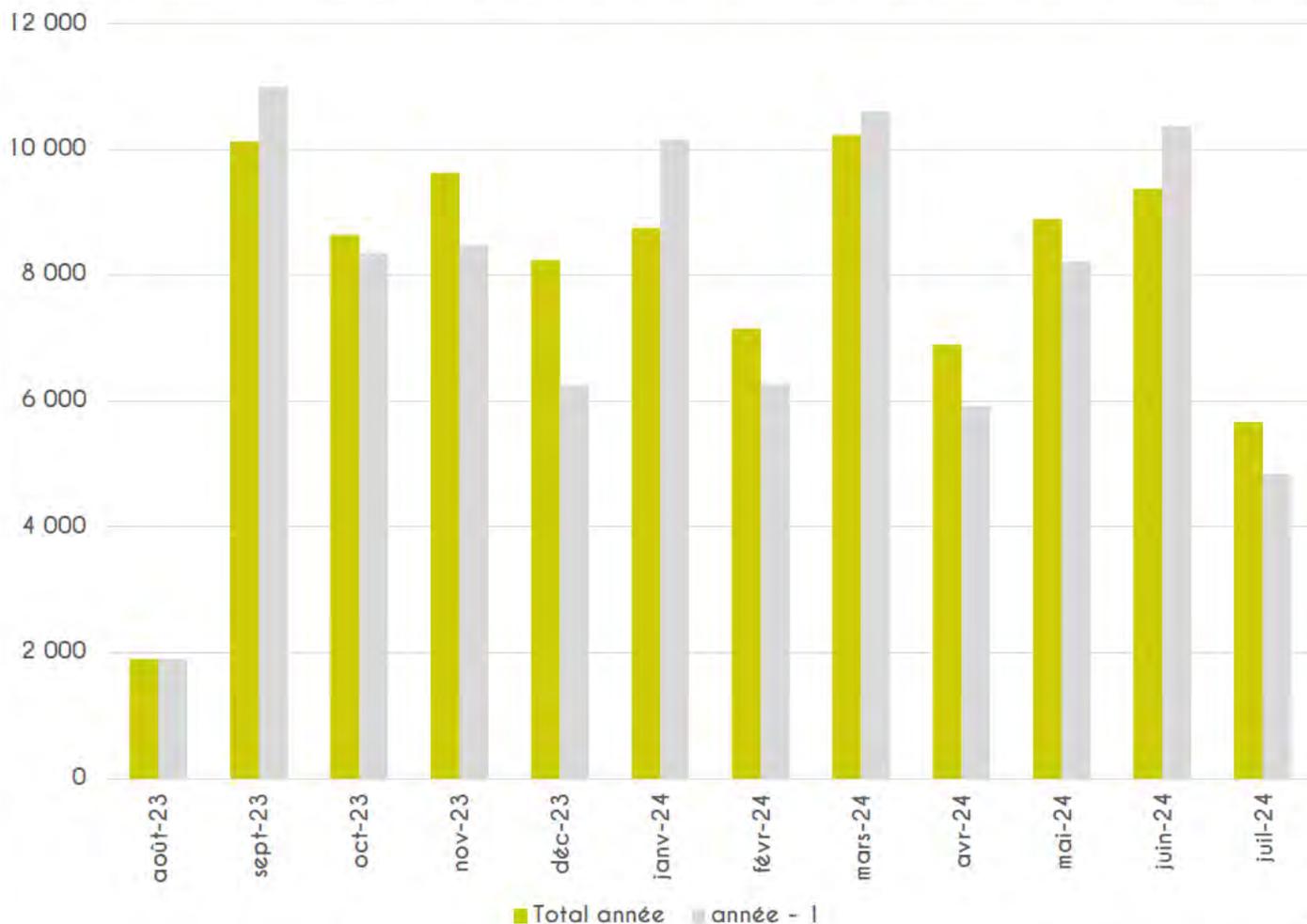
## Effectifs des repas dans le cadre de la DSP

## Des communes du SIVOM

Pour Ludon-Médoc, nous constatons une augmentation de 3,39 % par rapport à l'année N-1.

## Ville de Ludon-Médoc

	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	Totaux
Maternelles	0	2 884	2 148	2 663	2 316	2 361	1 775	2 938	1 667	2 735	2 687	682	24 856
année - 1	0	3 354	2 240	2 421	1 849	2 963	1 490	3 115	1 314	2 524	3 178	742	25 190
Elementaires	0	6 079	4 559	5 532	4 800	5 243	3 576	5 978	3 348	5 213	5 532	1 305	51 165
année - 1	0	6 353	4 213	4 521	3 317	5 889	2 859	6 032	2 853	4 279	5 936	1 305	47 559
Adultes	0	303	226	285	247	279	207	314	175	280	294	76	2 686
année - 1	0	351	247	274	204	328	160	346	148	265	356	82	2 761
3eme Age/portages													
année - 1													
ALSH Enfants - RC	1 211	764	1 306	1 008	741	769	1 322	667	1 122	589	554	2 237	12 290
année - 1	1 155	823	1 254	1 092	669	756	1 472	981	1 111	913	755	2 028	13 009
ALSH Enfants - PN	387	0	195	0	0	0	0	200	292	0	210	842	2 126
année - 1	542	0	200	0	43	115	0	0	206	125	54	235	1 520
ALSH Adultes - RC	221	99	181	136	137	99	271	106	240	74	71	392	2 027
année - 1	163	109	193	172	151	104	290	124	243	113	97	323	2 082
ALSH Adultes - PN	80	0	28	0	0	0	0	24	56	0	26	132	346
année - 1	42		10	0	15	0	0	8	45	0	0	127	247
<b>Total année</b>	<b>1 899</b>	<b>10 129</b>	<b>8 643</b>	<b>9 624</b>	<b>8 241</b>	<b>8 751</b>	<b>7 151</b>	<b>10 227</b>	<b>6 900</b>	<b>8 891</b>	<b>9 374</b>	<b>5 666</b>	<b>95 496</b>
année - 1	1 902	10 992	8 357	8 480	6 248	10 155	6 271	10 606	5 920	8 219	10 376	4 842	92 368



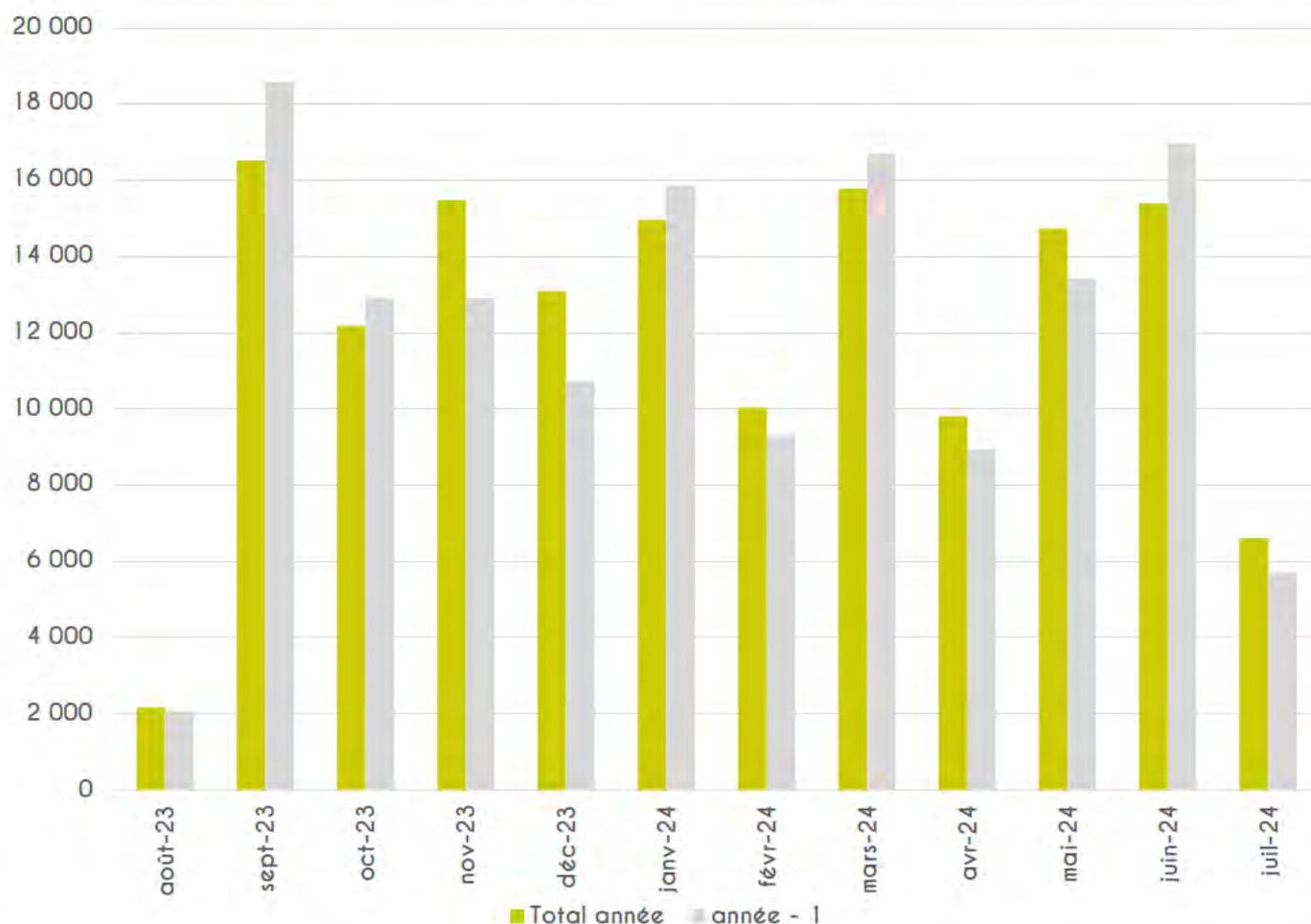
## Effectifs des repas dans le cadre de la DSP

## Des communes du SIVOM

Pour le Taillan-Médoc, nous constatons une augmentation de 1,87 % par rapport à l'année N-1.

## Ville du Taillan-Médoc

	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	Totaux
Maternelles	0	4 922	3 486	4 678	4 055	4 341	2 726	5 053	2 622	4 660	4 603	1 178	42 324
année - 1	0	5 355	3 583	3 630	3 037	4 817	2 414	4 934	2 147	3 981	5 157	1 076	40 131
Élémentaires	0	10 119	6 528	9 097	7 890	8 689	5 478	9 255	5 133	8 704	9 383	2 189	82 465
année - 1	0	11 620	7 177	7 454	5 999	9 461	4 971	10 154	4 939	7 897	10 206	2 048	81 926
Adultes	0	673	478	648	521	592	343	622	334	628	696	175	5 710
année - 1	0	789	518	565	505	775	366	801	365	623	800	188	6 295
3ème Age/portages													
année - 1													
ALSH Enfants - RC	971	704	1 145	792	548	943	1 018	759	987	463	513	1 357	10 200
année - 1	697	722	1 207	898	890	703	994	703	840	767	451	1 205	10 077
ALSH Enfants - PN	699	0	277	133	0	222	216	0	483	206	124	1 034	3 394
année - 1	1 033	0	197	209	111	0	269	0	393	16	253	598	3 079
ALSH Adultes - RC	303	104	235	112	77	162	221	99	182	61	69	358	1 983
année - 1	128	96	209	133	181	97	262	114	196	127	74	367	1 984
ALSH Adultes - PN	185	0	34	19	0	19	29	0	63	18	14	308	689
année - 1	205	0	24	21	9	0	30	0	56	0	26	210	581
<b>Total année</b>	<b>2 158</b>	<b>16 522</b>	<b>12 183</b>	<b>15 479</b>	<b>13 091</b>	<b>14 968</b>	<b>10 031</b>	<b>15 788</b>	<b>9 804</b>	<b>14 740</b>	<b>15 402</b>	<b>6 599</b>	<b>146 765</b>
année - 1	2 063	18 582	12 915	12 910	10 732	15 853	9 306	16 706	8 936	13 411	16 967	5 692	144 073



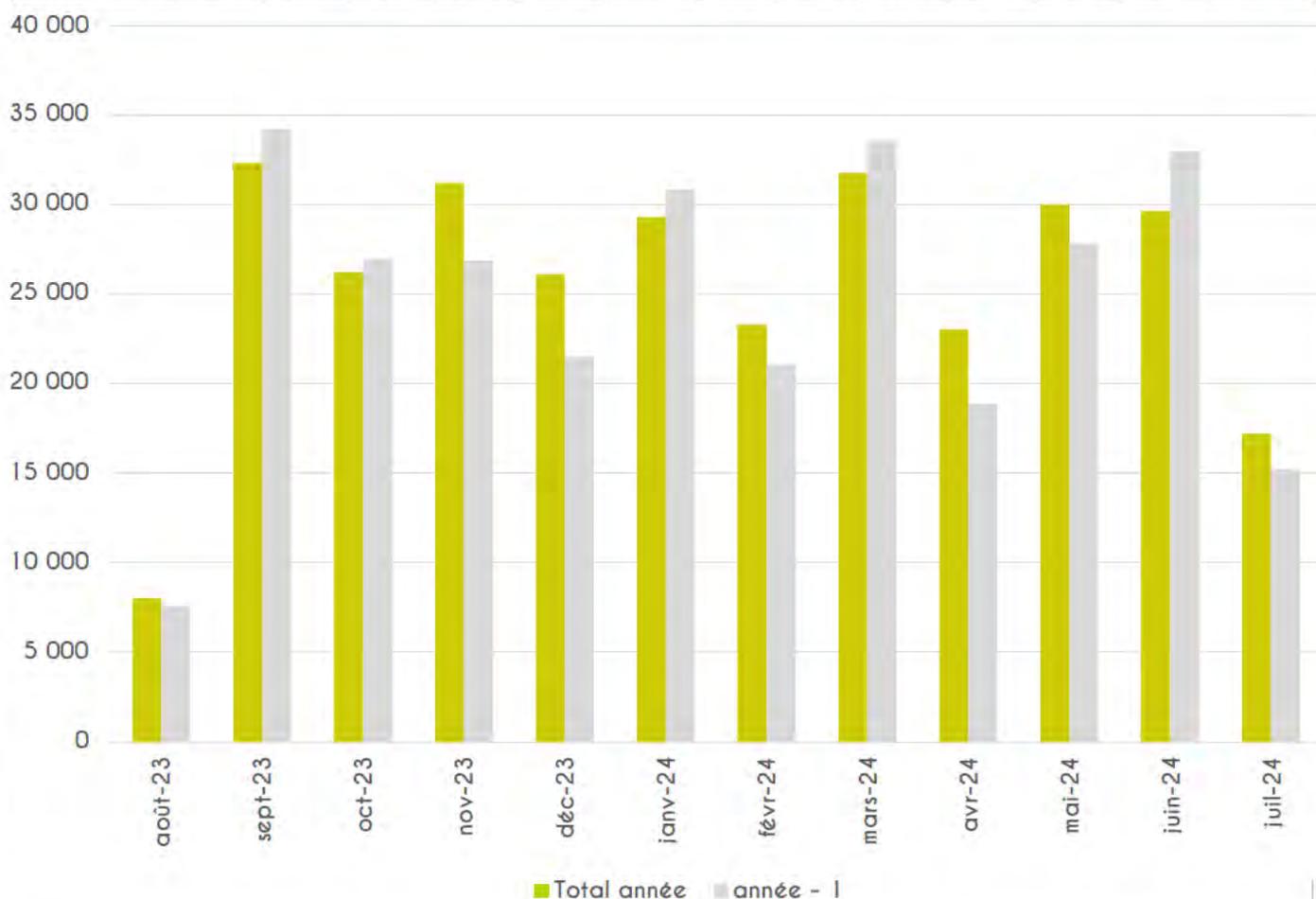
## Effectifs des repas dans le cadre de la DSP

## Des communes du SIVOM

Pour Bruges, nous constatons une augmentation de 3,57 % par rapport à l'année N-1.

## Ville du Bruges

	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	Totaux
Maternelles	0	9 333	6 480	8 797	7 513	8 040	5 283	9 216	5 308	8 808	8 727	2 198	79 703
année - 1	0	10 332	7 181	7 441	5 632	9 334	4 827	10 016	4 597	8 046	10 120	2 251	79 777
Élémentaires	0	17 002	11 689	15 862	13 482	14 353	9 737	16 090	9 319	15 517	14 795	3 692	141 538
année - 1	0	18 118	12 333	12 658	9 767	15 665	8 229	17 169	7 111	13 118	16 545	3 653	134 366
Adultes	72	665	629	718	609	621	660	675	567	788	737	268	7 009
année - 1	0	727	629	572	435	637	575	731	353	637	706	200	6 202
3ème Age - RPA	863	881	853	898	863	725	899	841	909	784	850	926	10 292
année - 1	602	875	727	668	656	859	853	869	813	836	957	813	9 528
Portages à domicile	1 938	1 950	1 937	1 868	1 870	2 049	1 967	2 102	2 041	2 197	1 983	1 942	23 844
année - 1	1 888	1 756	1 893	1 837	1 911	1 807	1 625	1 902	1 859	1 986	1 736	1 773	21 973
ALSH Enfants - RC	3 143	2 178	3 561	2 439	1 543	2 986	3 633	2 283	3 170	1 401	1 806	5 437	33 580
année - 1	2 660	2 067	3 546	2 914	2 468	2 166	4 076	2 526	2 887	2 487	1 755	4 098	33 650
ALSH Enfants - PN	1 053	0	413	194	0	0	410	185	915	226	373	1 386	5 155
année - 1	878	0	23	142	80	0	52	0	568	339	786	1 339	4 217
ALSH Adultes - RC	770	319	595	398	232	526	632	346	654	240	322	1 199	6 233
année - 1	708	304	635	499	550	368	806	367	560	356	270	820	6 243
ALSH Adultes - PN	173	0	66	27	0	0	70	31	137	27	45	163	739
année - 1	839	19	0	123	7	0	0	0	118	21	110	260	1 503
<b>Total année</b>	<b>8 012</b>	<b>32 328</b>	<b>26 223</b>	<b>31 201</b>	<b>26 112</b>	<b>29 300</b>	<b>23 291</b>	<b>31 769</b>	<b>23 020</b>	<b>29 988</b>	<b>29 638</b>	<b>17 211</b>	<b>308 093</b>
année - 1	7 575	34 208	26 967	26 854	21 506	30 836	21 049	33 580	18 866	27 826	32 985	15 207	297 459



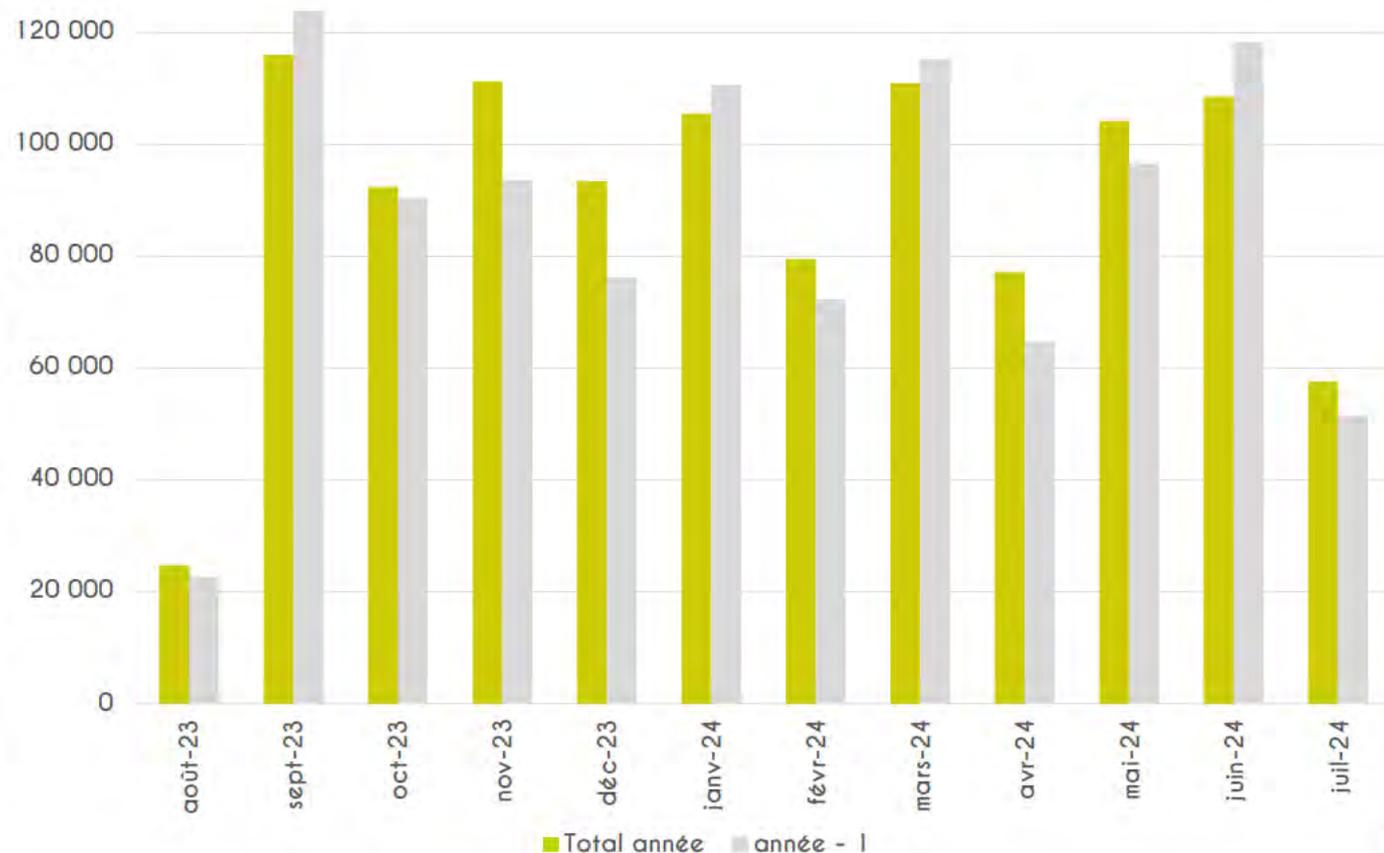
## Effectifs des repas dans le cadre de la DSP

## Récapitulatif du SIVOM

	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	Totaux
Maternelles	0	34 496	23 861	32 364	27 643	29 641	19 501	33 005	18 893	32 104	32 701	7 952	292 161
année - I	0	37 629	24 732	26 608	20 666	34 039	17 619	34 994	15 674	29 043	37 047	7 989	286 040
Élémentaires	394	65 307	44 523	60 208	51 485	55 746	36 432	60 243	34 722	57 604	59 577	14 837	541 078
année - I	0	70 293	43 956	47 961	37 836	60 076	31 411	62 753	27 921	49 720	64 223	13 632	509 782
Adultes	184	3 096	2 404	3 092	2 619	2 800	2 118	3 014	1 907	3 038	3 194	1 032	28 498
année - I	14	3 343	2 390	2 530	2 104	3 127	1 858	3 330	1 490	2 682	3 374	883	27 125
3ème Age - RPA	2 145	2 106	2 176	2 151	2 013	1 969	2 168	2 067	2 064	1 883	1 977	2 088	24 807
année - I	1 691	2 138	1 963	1 930	1 843	2 151	2 141	2 322	2 001	1 953	2 279	2 017	24 429
Portages à domicile	3 282	3 234	3 248	3 123	3 128	3 445	3 354	3 442	3 337	3 526	3 152	3 201	39 472
année - I	2 812	2 810	3 003	2 903	3 043	2 991	2 755	3 136	3 089	3 213	2 981	3 025	35 761
ALSH Enfants - RC	10 890	6 787	12 326	8 537	5 425	9 931	12 419	7 444	10 796	4 810	5 308	18 086	112 759
année - I	10 019	6 786	11 234	9 537	8 488	7 042	13 401	7 467	9 922	8 034	5 494	14 987	112 411
ALSH Enfants - PN	4 575	48	1 673	548	216	465	1 075	550	2 981	534	1 601	5 753	20 019
année - I	4 642	10	1 023	537	584	115	485	202	2 354	790	1 879	5 195	17 816
ALSH Adultes - RC	2 391	983	1 964	1 266	859	1 526	2 234	1 090	2 065	690	790	3 515	19 373
année - I	2 059	930	1 868	1 457	1 569	1 025	2 454	1 039	1 841	1 087	785	2 865	18 979
ALSH Adultes - PN	815	4	207	68	26	35	186	75	439	58	252	950	3 115
année - I	1 442	19	154	165	78	24	69	30	359	67	299	911	3 617
Bébé 6 - 12 mois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
année - I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moyen 12 - 18 mois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
année - I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand + de 18 mois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	163	163
année - I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total année</b>	<b>24 676</b>	<b>116 061</b>	<b>92 382</b>	<b>111 357</b>	<b>93 414</b>	<b>105 558</b>	<b>79 487</b>	<b>110 930</b>	<b>77 204</b>	<b>104 247</b>	<b>108 552</b>	<b>57 577</b>	<b>1 081 445</b>
année - I	22 679	123 958	90 323	93 628	76 211	110 590	72 193	115 273	64 651	96 589	118 361	51 504	1 035 960
													<b>ECART</b> 45 485

RC - Repas Chaud  
PN - Pique-nique

140 000



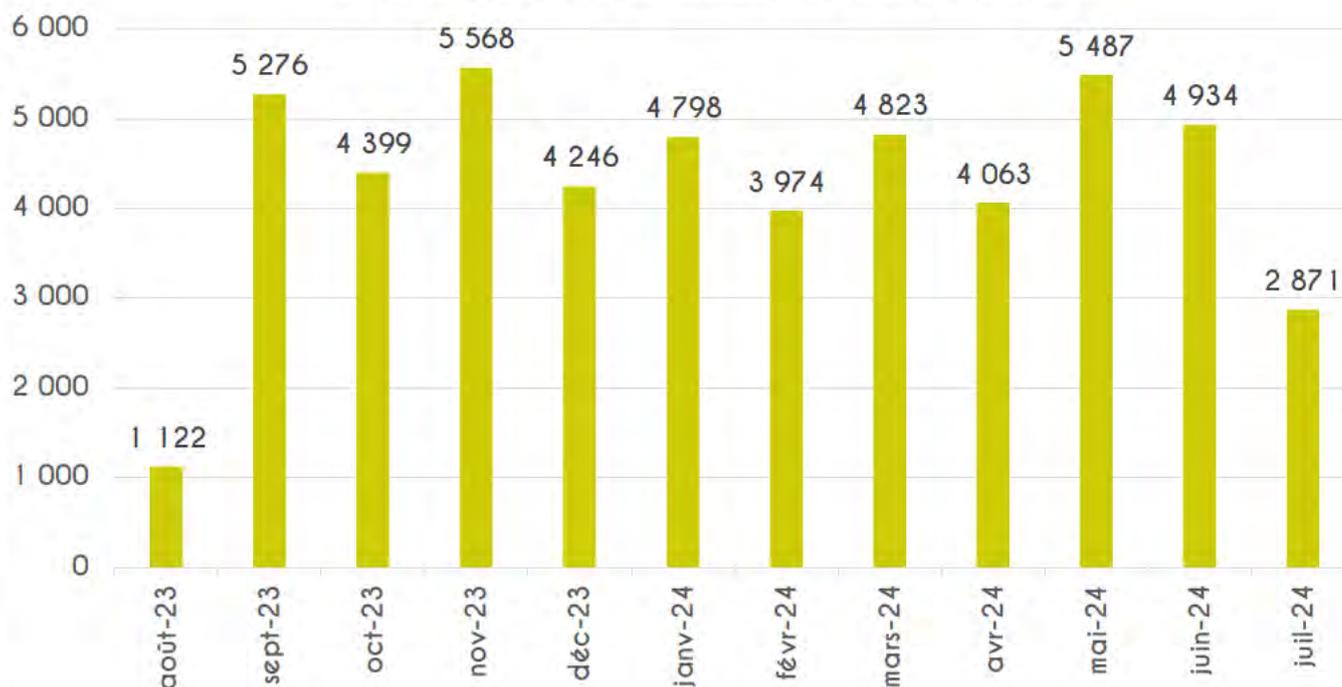
## Effectifs des repas dans le cadre de la DSP

## Récapitulatif du SIVOM

## Fréquentation moyenne du SIVOM

	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	Totaux
<b>Nb de jours ouvrés</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>252</b>
Maternelles	0	34 496	23 861	32 364	27 643	29 641	19 501	33 005	18 893	32 104	32 701	7 952	292 161
Moy. Maternelles	0	1 568	1 136	1 618	1 257	1 347	975	1 435	994	1 690	1 486	398	1 159
Élémentaires	394	65 307	44 523	60 208	51 485	55 746	36 432	60 243	34 722	57 604	59 577	14 837	541 078
Moy. élémentaires	18	2 969	2 120	3 010	2 340	2 534	1 822	2 619	1 827	3 032	2 708	742	2 147
Adultes	184	3 096	2 404	3 092	2 619	2 800	2 118	3 014	1 907	3 038	3 194	1 032	28 498
Moy. adultes	8	141	114	155	119	127	106	131	100	160	145	52	113
3ème Age - RPA	2 145	2 106	2 176	2 151	2 013	1 969	2 168	2 067	2 064	1 883	1 977	2 088	24 807
Moy. 3ème age	98	96	104	108	92	90	108	90	109	99	90	104	1 186
Portages à domicile	3 282	3 234	3 248	3 123	3 128	3 445	3 354	3 442	3 337	3 526	3 152	3 201	39 472
Moy. Portage	149	147	155	156	142	157	168	150	176	186	143	160	1 888
ALSH Enfants - RC	10 890	6 787	12 326	8 537	5 425	9 931	12 419	7 444	10 796	4 810	5 308	18 086	112 759
Moy. ALSH Enfants (RC)	495	309	587	427	247	451	621	324	568	253	241	904	5 427
ALSH Enfants - PN	4 575	48	1 673	548	216	465	1 075	550	2 981	534	1 601	5 753	20 019
Moy. ALSH Enfants (PN)	208	2	80	27	10	21	54	24	157	28	73	288	971
ALSH Adultes - RC	2 391	983	1 964	1 266	859	1 526	2 234	1 090	2 065	690	790	3 515	19 373
Moy. ALSH Adultes (RC)	109	45	94	63	39	69	112	47	109	36	36	176	934
ALSH Adultes - PN	815	4	207	68	26	35	186	75	439	58	252	950	3 115
Moy. ALSH Adultes (PN)	37	0	10	3	1	2	9	3	23	3	11	48	151
Bébé 6 - 12 mois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy. Bébé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moyen 12 - 18 mois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy. Moyen	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand + de 18 mois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	163	163
Moy. Grand	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8
<b>Total année</b>	<b>24 676</b>	<b>116 061</b>	<b>92 382</b>	<b>111 357</b>	<b>93 414</b>	<b>105 558</b>	<b>79 487</b>	<b>110 930</b>	<b>77 204</b>	<b>104 247</b>	<b>108 552</b>	<b>57 414</b>	<b>1 081 445</b>
Moy. générale	1 122	5 276	4 399	5 568	4 246	4 798	3 974	4 823	4 063	5 487	4 934	2 871	4 291

## Moyenne générale du nombre de repas par jour



## Répartition des effectifs - Par commune

## Par catégorie de convives

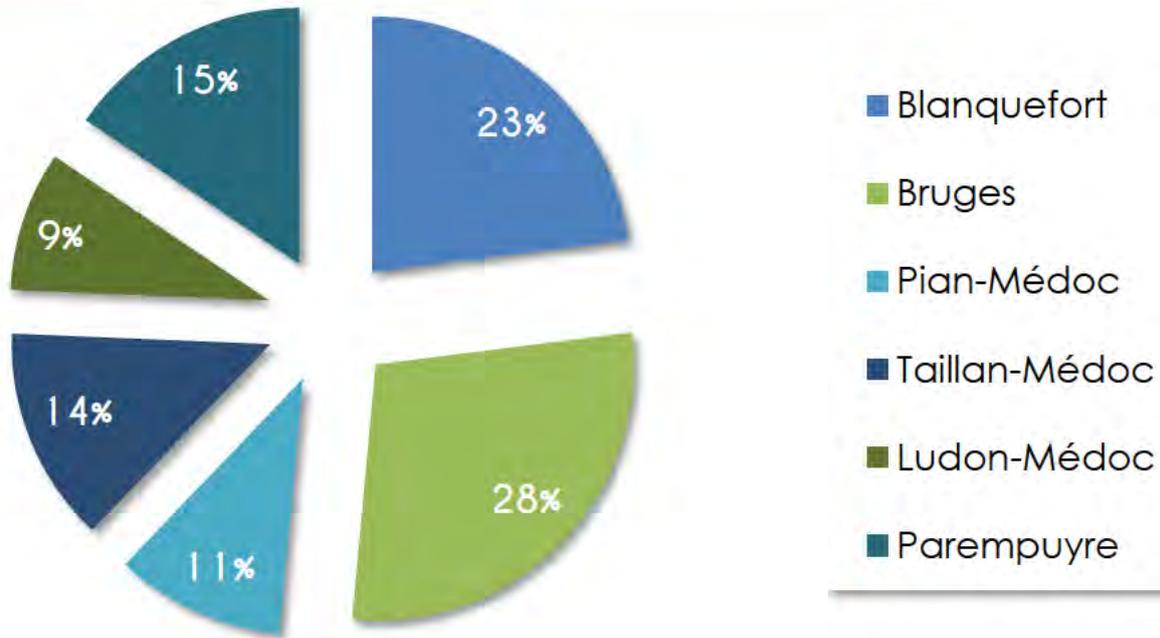
Pour l'année 2023-2024, nous avons produit **1 081 445 repas** pour les communes du SIVOM, contre **1 035 960 repas** en 2022-2023, soit **une augmentation de 4,39 %** par rapport à l'année précédente.

	Blanquefort	Bruges	Pion-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
<b>Maternelles</b>	67 052	79 703	32 692	42 324	24 856	45 534	292 161
année - 1	60 517	79 777	35 948	40 131	25 190	44 477	286 040
écarts N-1 -->N	6 535	74	3 256	2 193	334	1 057	6 121
<b>Elémentaires</b>	122 323	141 538	64 254	82 465	51 165	79 333	541 078
année - 1	115 643	134 366	58 506	81 926	47 559	71 782	509 782
écarts N-1 -->N	6 680	7 172	5 748	539	3 606	7 551	31 296
<b>Adultes</b>	6 935	7 009	2 855	5 710	2 686	3 303	28 498
année - 1	6 140	6 202	3 051	6 295	2 761	2 676	27 125
écarts N-1 -->N	795	807	196	585	75	627	1 373
<b>3ème Age - RPA</b>	14 064	10 292	451	0	0	0	24 807
année - 1	14 467	9 528	434	0	0	0	24 429
écarts N-1 -->N	403	764	17	0	0	0	378
<b>Portages à domicile</b>	0	23 844	0	0	0	15 628	39 472
année - 1	0	21 973	0	0	0	13 788	35 761
écarts N-1 -->N	0	1 871	0	0	0	1 840	3 711
<b>ALSH Enfants (RC)</b>	25 870	33 580	10 708	10 200	12 290	20 111	112 759
année - 1	25 106	33 650	11 608	10 077	13 009	18 961	112 411
écarts N-1 -->N	764	70	900	123	719	1 150	348
<b>ALSH Enfants (PN)</b>	6 689	5 155	2 089	3 394	2 126	566	20 019
année - 1	5 867	4 217	1 730	3 079	1 520	1 403	17 816
écarts N-1 -->N	822	938	359	315	606	837	2 203
<b>ALSH Adultes (RC)</b>	4 404	6 233	1 574	1 983	2 027	3 152	19 373
année - 1	4 250	6 243	1 545	1 984	2 082	2 875	18 979
écarts N-1 -->N	154	10	29	1	55	277	394
<b>ALSH Adultes (PN)</b>	933	739	304	689	346	104	3 115
année - 1	765	1 503	267	581	247	254	3 617
écarts N-1 -->N	168	764	37	108	99	150	502
<b>Bébé 6 - 12 mois</b>	0	0	0	0	0	0	0
année - 1	0	0	0	0	0	0	0
écarts N-1 -->N	0	0	0	0	0	0	0
<b>Moyen 12 - 18 mois</b>	0	0	0	0	0	0	0
année - 1	0	0	0	0	0	0	0
écarts N-1 -->N	0	0	0	0	0	0	0
<b>Grand + de 18 mois</b>	163	0	0	0	0	0	163
année - 1	0	0	0	0	0	0	0
écarts N-1 -->N	163	0	0	0	0	0	163
<b>Totaux année</b>	248 433	308 093	114 927	146 765	95 496	167 731	1 081 445
Totaux année - 1	232 755	297 459	113 089	144 073	92 368	156 216	1 035 960
écarts N-1 -->N	15 678	10 634	1 838	2 692	3 128	11 515	45 485
évolution en % age	6,74%	3,57%	1,63%	1,87%	3,39%	7,37%	4,39%

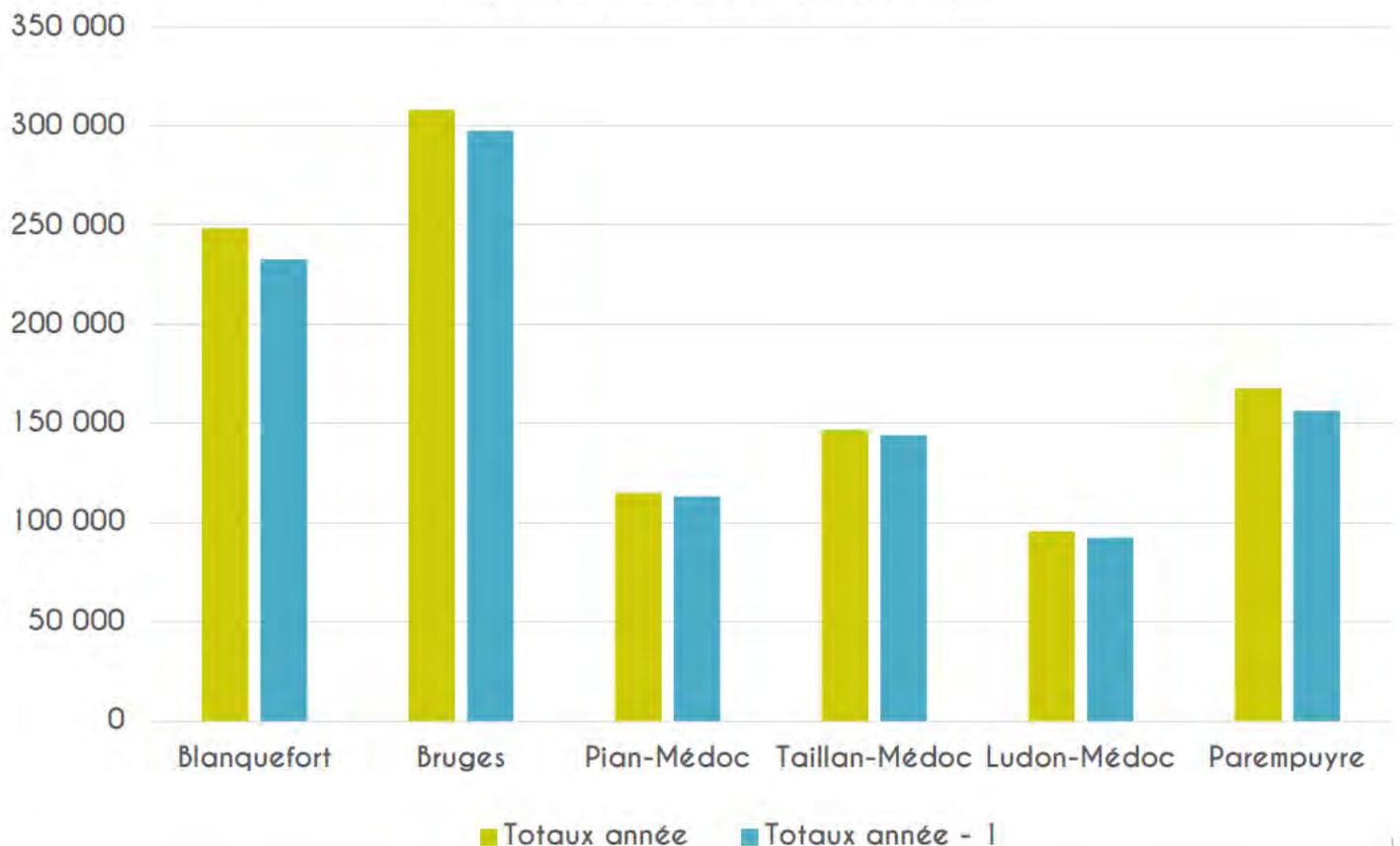
## Répartition des effectifs - Par commune

## Par catégorie de convives

## Répartition des repas servis sur l'année toutes catégories confondues



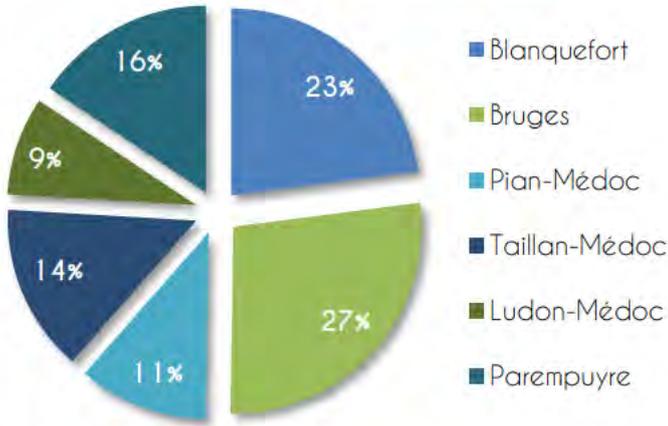
## Evolution des effectifs par communes



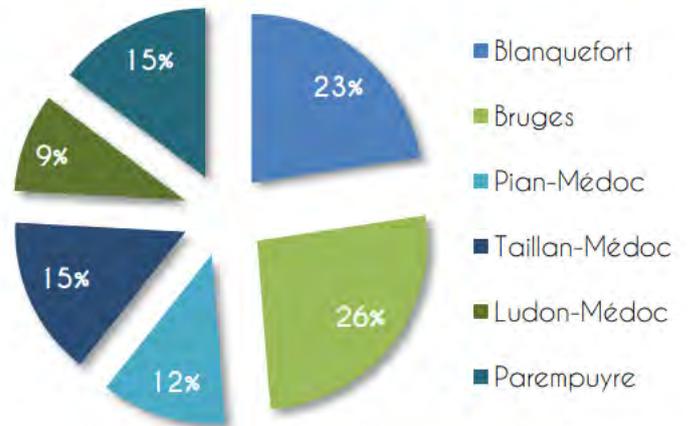
# Répartition des effectifs - Par catégorie de convives

## Diagrammes fréquentation

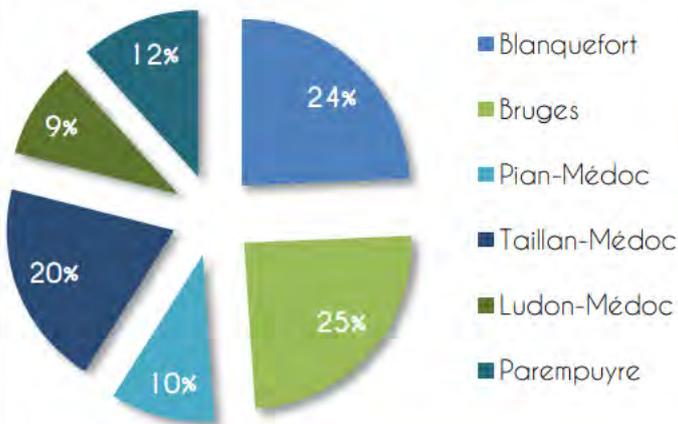
Fréquentation des maternelles



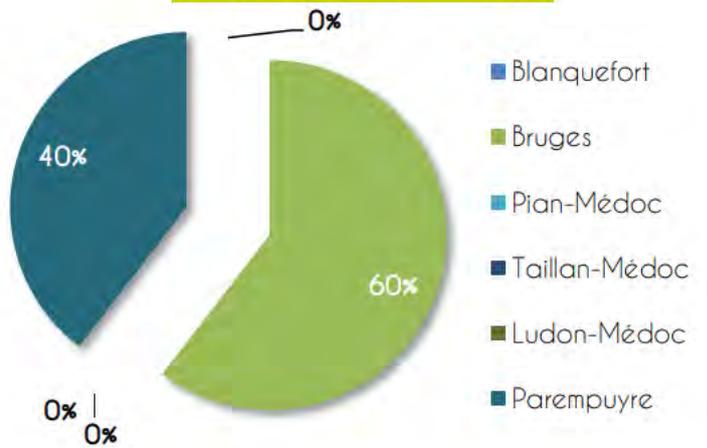
Fréquentation des élémentaires



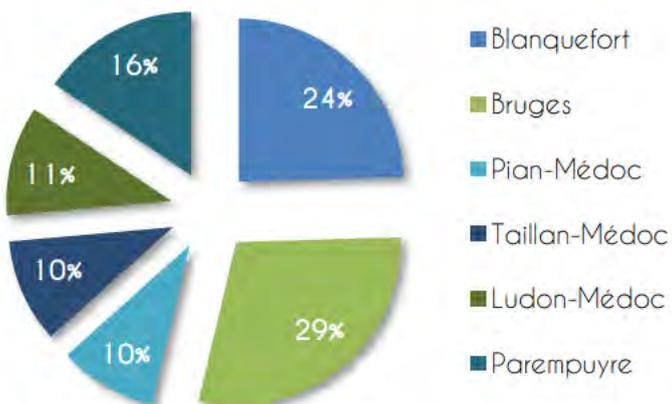
Fréquentation des adultes



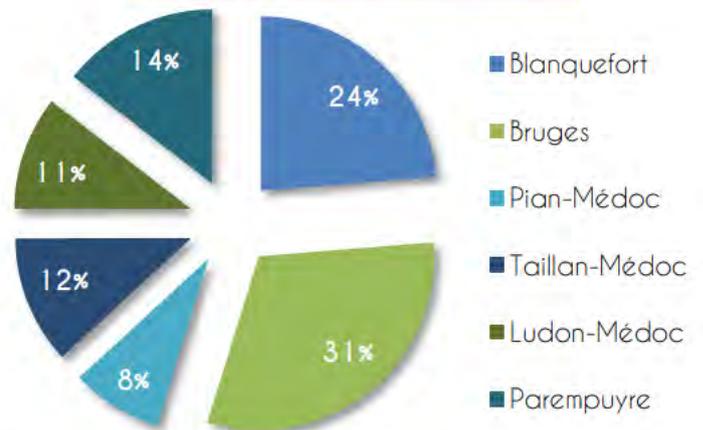
Fréquentation du 3ème Age



Fréquentation des ALSH Enfants



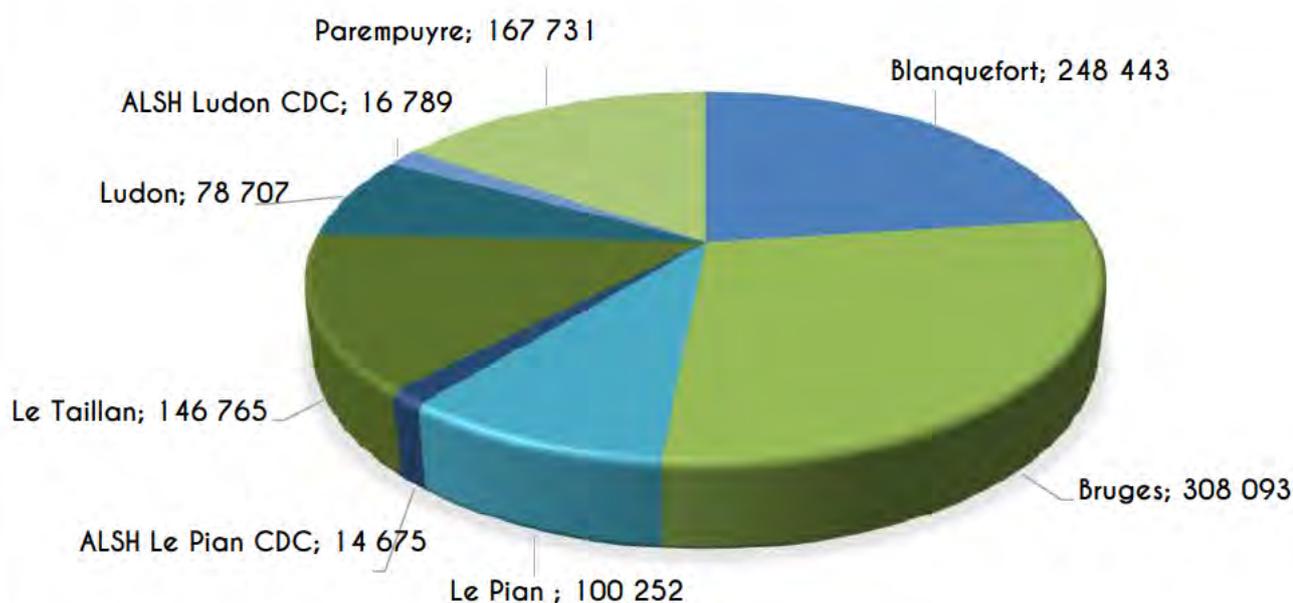
Fréquentation des ALSH Adultes



## Suivi des effectifs du SIVOM avec CDC Médoc Estuaire

Année 2023 - 2024

	Blanquefort	Bruges	Le Pian	ALSH Le Pian CDC	Le Taillan	Ludon	ALSH Ludon CDC	Parempuyre	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Août	6 302	8 012	0	1 930	2 158	0	1 899	4 375	24 676	22 679	21 284	18 366	
septembre	26 702	32 328	11 846	680	16 522	9 266	863	17 854	116 061	123 958	121 433	118 306	120 898
Octobre	20 429	26 223	8 846	1 524	12 183	6 933	1 710	14 534	92 382	90 323	96 915	87 018	95 453
Novembre	25 852	31 201	10 957	970	15 479	8 480	1 144	17 274	111 357	93 628	89 831	114 598	111 061
Décembre	21 914	26 112	9 249	501	13 091	7 363	878	14 306	93 414	76 211	74 992	85 644	76 654
Janvier	24 357	29 300	10 238	1 359	14 968	7 883	868	16 585	105 558	110 590	99 213	109 486	101 910
Février	18 213	23 291	6 726	1 594	10 031	5 558	1 593	12 481	79 487	72 193	67 387	66 797	88 092
Mars	24 507	31 769	11 503	812	15 788	9 230	997	16 324	110 930	115 273	123 642	124 826	38 338
Avril	16 958	23 020	6 596	1 438	9 804	5 190	1 710	12 488	77 204	64 651	76 781	43 507	5 275
Mai	23 726	29 988	10 547	509	14 740	8 228	663	15 846	104 247	96 589	114 797	100 629	10 991
Juin	25 671	29 638	11 309	705	15 402	8 513	861	16 453	108 552	118 361	110 350	120 527	41 824
Juillet	13 812	17 211	2 435	2 653	6 599	2 063	3 603	9 211	57 587	51 504	50 784	51 203	33 689
TOTAUX	248 443	308 093	100 252	14 675	146 765	78 707	16 789	167 731	1 081 455	1 035 960	1 047 409	1 040 907	724 185



Sur la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024, **1 081 445 repas** ont été servis, en incluant les ALSH de Ludon et du Pian, rattachés au contrat de la CDC Médoc Estuaire depuis février 2021. Cela représente **45 485 repas de plus** par rapport à la même période en 2022-2023.

On note également une **forte diminution des mouvements sociaux**, avec seulement **8 journées de grève** en 2023-2024 contre **18 en 2022-2023**. Cette baisse a entraîné la perte de **24 761 repas**, contre **54 144** en 2022-2023.

La **perte de chiffre d'affaires** est estimée à **107 982,79 €**, contre **216 107,04 €** lors de l'exercice précédent.

# Effectifs des repas du SIVOM hors CDC Médoc Estuaire

## Par catégorie de convives

### Maternelle

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	0	0	0	0	0	0	0
septembre-23	8 118	9 333	3 819	4 922	2 884	5 420	34 496
octobre-23	5 078	6 480	2 865	3 486	2 148	3 804	23 861
novembre-23	7 554	8 797	3 589	4 678	2 663	5 083	32 364
décembre-23	6 430	7 513	3 044	4 055	2 316	4 285	27 643
janvier-24	6 926	8 040	3 347	4 341	2 361	4 626	29 641
février-24	4 470	5 283	2 189	2 726	1 775	3 058	19 501
mars-24	7 215	9 216	3 744	5 053	2 938	4 839	33 005
avril-24	4 007	5 308	2 192	2 622	1 667	3 097	18 893
mai-24	7 416	8 808	3 442	4 660	2 735	5 043	32 104
juin-24	8 051	8 727	3 613	4 603	2 687	5 020	32 701
juillet-24	1 787	2 198	848	1 178	682	1 259	7 952
TOTAUX	67 052	79 703	32 692	42 324	24 856	45 534	292 161

### Elémentaire

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	394	0	0	0	0	0	394
septembre-23	14 775	17 002	7 656	10 119	6 079	9 676	65 307
octobre-23	9 435	11 689	5 689	6 528	4 559	6 623	44 523
novembre-23	13 816	15 862	7 006	9 097	5 532	8 895	60 208
décembre-23	11 798	13 482	5 922	7 890	4 800	7 593	51 485
janvier-24	12 616	14 353	6 558	8 689	5 243	8 287	55 746
février-24	8 066	9 737	4 305	5 478	3 576	5 270	36 432
mars-24	13 166	16 090	7 351	9 255	5 978	8 403	60 243
avril-24	7 332	9 319	4 181	5 133	3 348	5 409	34 722
mai-24	13 159	15 517	6 761	8 704	5 213	8 250	57 604
juin-24	13 756	14 795	7 318	9 383	5 532	8 793	59 577
juillet-24	4 010	3 692	1 507	2 189	1 305	2 134	14 837
TOTAUX	122 323	141 538	64 254	82 465	51 165	79 333	541 078

### Adulte

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	112	72	0	0	0	0	184
septembre-23	754	665	324	673	303	377	3 096
octobre-23	562	629	256	478	226	253	2 404
novembre-23	752	718	311	648	285	378	3 092
décembre-23	650	609	255	521	247	337	2 619
janvier-24	661	621	289	592	279	358	2 800
février-24	500	660	193	343	207	215	2 118
mars-24	692	675	349	622	314	362	3 014
avril-24	413	567	194	334	175	224	1 907
mai-24	711	788	288	628	280	343	3 038
juin-24	779	737	331	696	294	357	3 194
juillet-24	349	268	65	175	76	99	1 032
TOTAUX	6 935	7 009	2 855	5 710	2 686	3 303	28 498

### 3ème âge

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	1 282	863	0	0	0	0	2 145
septembre-23	1 178	881	47	0	0	0	2 106
octobre-23	1 287	853	36	0	0	0	2 176
novembre-23	1 202	898	51	0	0	0	2 151
décembre-23	1 122	863	28	0	0	0	2 013
janvier-24	1 200	725	44	0	0	0	1 969
février-24	1 230	899	39	0	0	0	2 168
mars-24	1 167	841	59	0	0	0	2 067
avril-24	1 126	909	29	0	0	0	2 064
mai-24	1 043	784	56	0	0	0	1 883
juin-24	1 080	850	47	0	0	0	1 977
juillet-24	1 147	926	15	0	0	0	2 088
TOTAUX	14 064	10 292	451	0	0	0	24 807

# Effectifs des repas du SIVOM hors CDC Médoc Estuaire

## Par catégorie de convives

### Portage à domicile

EFFECTIFS	Blankefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	0	1 938	0	0	0	1 344	3 282
septembre-23	0	1 950	0	0	0	1 284	3 234
octobre-23	0	1 937	0	0	0	1 311	3 248
novembre-23	0	1 868	0	0	0	1 255	3 123
décembre-23	0	1 870	0	0	0	1 258	3 128
janvier-24	0	2 049	0	0	0	1 396	3 445
février-24	0	1 967	0	0	0	1 387	3 354
mars-24	0	2 102	0	0	0	1 340	3 442
avril-24	0	2 041	0	0	0	1 296	3 337
mai-24	0	2 197	0	0	0	1 329	3 526
juin-24	0	1 983	0	0	0	1 169	3 152
juillet-24	0	1 942	0	0	0	1 259	3 201
TOTAUX	0	23 844	0	0	0	15 628	39 472

### Enfant ALSH - Repas chaud

EFFECTIFS	Blankefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	2 076	3 143	0	971	0	2 343	8 533
septembre-23	1 585	2 178	0	704	0	951	5 418
octobre-23	2 955	3 561	0	1 145	0	2 224	9 885
novembre-23	1 973	2 439	0	792	0	1 468	6 672
décembre-23	1 408	1 543	0	548	0	746	4 245
janvier-24	2 348	2 986	0	943	0	1 686	7 963
février-24	2 981	3 633	0	1 018	0	2 104	9 736
mars-24	1 812	2 283	0	759	0	1 210	6 064
avril-24	2 508	3 170	0	987	0	2 050	8 715
mai-24	1 118	1 401	0	463	0	789	3 771
juin-24	1 135	1 806	0	513	0	996	4 450
juillet-24	3 971	5 437	0	1 357	0	3 544	14 309
TOTAUX	25 870	33 580	0	10 200	0	20 111	89 761

### Enfant ALSH - Pique-Nique

EFFECTIFS	Blankefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	1 688	1 053	0	699	0	200	3 640
septembre-23	48	0	0	0	0	0	48
octobre-23	576	413	0	277	0	0	1 266
novembre-23	221	194	0	133	0	0	548
décembre-23	216	0	0	0	0	0	216
janvier-24	243	0	0	222	0	0	465
février-24	409	410	0	216	0	40	1 075
mars-24	165	185	0	0	0	0	350
avril-24	1 001	915	0	483	0	24	2 423
mai-24	102	226	0	206	0	0	534
juin-24	572	373	0	124	0	0	1 069
juillet-24	1 448	1 386	0	1 034	0	302	4 170
TOTAUX	6 689	5 155	0	3 394	0	566	15 804

### Adulte et ado ALSH - Repas chaud

EFFECTIFS	Blankefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	482	770	0	303	0	458	2 013
septembre-23	240	319	0	104	0	146	809
octobre-23	481	595	0	235	0	319	1 630
novembre-23	312	398	0	112	0	195	1 017
décembre-23	264	232	0	77	0	87	660
janvier-24	347	526	0	162	0	232	1 267
février-24	504	632	0	221	0	373	1 730
mars-24	270	346	0	99	0	170	885
avril-24	435	654	0	182	0	384	1 655
mai-24	164	240	0	61	0	92	557
juin-24	169	322	0	69	0	118	678
juillet-24	736	1 199	0	358	0	578	2 871
TOTAUX	4 404	6 233	0	1 983	0	3 152	15 772

# Effectifs des repas du SIVOM hors CDC Médoc Estuaire

## Par catégorie de convives

### Adulte et ado ALSH - Pique-Nique

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	268	173	0	185	0	30	656
septembre-23	4	0	0	0	0	0	4
octobre-23	55	66	0	34	0	0	155
novembre-23	22	27	0	19	0	0	68
décembre-23	26	0	0	0	0	0	26
janvier-24	16	0	0	19	0	0	35
février-24	53	70	0	29	0	34	186
mars-24	20	31	0	0	0	0	51
avril-24	136	137	0	63	0	4	340
mai-24	13	27	0	18	0	0	58
juin-24	129	45	0	14	0	0	188
juillet-24	191	163	0	308	0	36	698
TOTAUX	933	739	0	689	0	104	2 465

### Bébé 6 - 12 mois

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	0	0	0	0	0	0	0
septembre-23	0	0	0	0	0	0	0
octobre-23	0	0	0	0	0	0	0
novembre-23	0	0	0	0	0	0	0
décembre-23	0	0	0	0	0	0	0
janvier-24	0	0	0	0	0	0	0
février-24	0	0	0	0	0	0	0
mars-24	0	0	0	0	0	0	0
avril-24	0	0	0	0	0	0	0
mai-24	0	0	0	0	0	0	0
juin-24	0	0	0	0	0	0	0
juillet-24	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0	0	0	0

### Moyen 12 - 18 mois

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	0	0	0	0	0	0	0
septembre-23	0	0	0	0	0	0	0
octobre-23	0	0	0	0	0	0	0
novembre-23	0	0	0	0	0	0	0
décembre-23	0	0	0	0	0	0	0
janvier-24	0	0	0	0	0	0	0
février-24	0	0	0	0	0	0	0
mars-24	0	0	0	0	0	0	0
avril-24	0	0	0	0	0	0	0
mai-24	0	0	0	0	0	0	0
juin-24	0	0	0	0	0	0	0
juillet-24	10	0	0	0	0	0	10
TOTAUX	10	0	0	0	0	0	10

### Grand + de 18 mois

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	0	0	0	0	0	0	0
septembre-23	0	0	0	0	0	0	0
octobre-23	0	0	0	0	0	0	0
novembre-23	0	0	0	0	0	0	0
décembre-23	0	0	0	0	0	0	0
janvier-24	0	0	0	0	0	0	0
février-24	0	0	0	0	0	0	0
mars-24	0	0	0	0	0	0	0
avril-24	0	0	0	0	0	0	0
mai-24	0	0	0	0	0	0	0
juin-24	0	0	0	0	0	0	0
juillet-24	163	0	0	0	0	0	163
TOTAUX	163	0	0	0	0	0	163

# Effectifs des repas du SIVOM hors CDC Médoc Estuaire

## Par catégorie de convives

### Gouters enfants

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
août-23	4 493	4 442	0	0	0	0	8 935
septembre-23	11 008	13 702	0	0	0	0	24 710
octobre-23	10 508	13 118	0	0	0	0	23 626
novembre-23	12 038	14 801	0	0	0	0	26 839
décembre-23	10 041	11 320	0	0	0	0	21 361
janvier-24	11 730	13 613	0	0	0	0	25 343
février-24	9 500	11 310	0	0	0	0	20 810
mars-24	11 257	14 614	0	0	0	0	25 871
avril-24	9 393	11 474	0	0	0	0	20 867
mai-24	11 392	13 129	0	0	0	0	24 521
juin-24	12 462	14 467	0	0	0	0	26 929
juillet-24	9 097	9 797	0	0	0	0	18 894
TOTAUX	122 919	145 787	0	0	0	0	268 706

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	TOTAUX
Maternelle	67 052	79 703	32 692	42 324	24 856	45 534	292 161
Elémentaire	122 323	141 538	64 254	82 465	51 165	79 333	541 078
Adulte	6 935	7 009	2 855	5 710	2 686	3 303	28 498
3ème âge	14 064	10 292	451	0	0	0	24 807
Portage à domicile	0	23 844	0	0	0	15 628	39 472
Enfant ALSH - Repas chaud	25 870	33 580	0	10 200	0	20 111	89 761
Adulte et ado ALSH - Repas chaud	6 689	5 155	0	3 394	0	566	15 804
Enfant ALSH - Pique-Nique	4 404	6 233	0	1 983	0	3 152	15 772
Adulte et ado ALSH - Pique-Nique	933	739	0	689	0	104	2 465
Bébé 6 - 12 mois	0	0	0	0	0	0	0
Moyen 12 - 18 mois	10	0	0	0	0	0	10
Grand + de 18 mois	163	0	0	0	0	0	163
TOTAUX	248 443	308 093	100 252	146 765	78 707	167 731	1 049 991

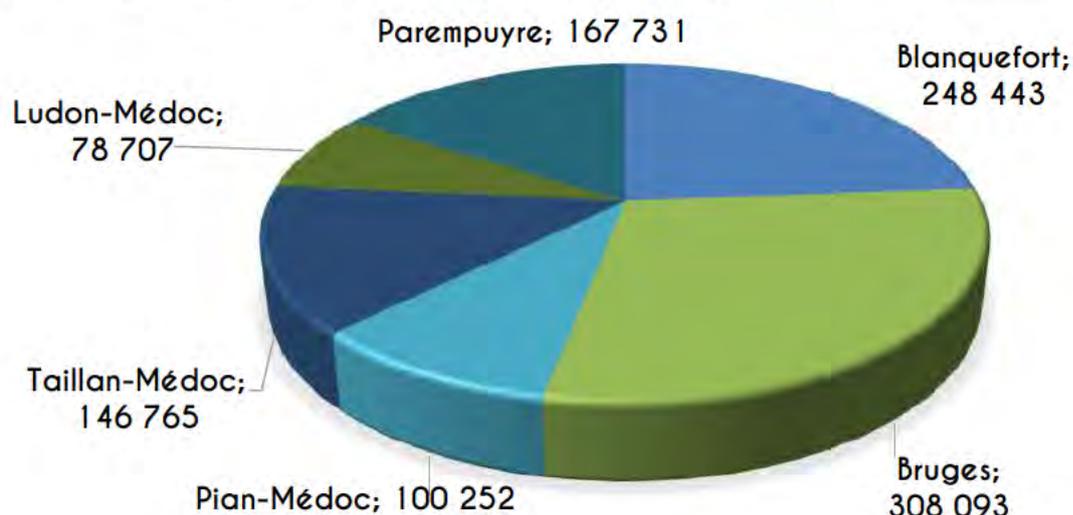
CLIENT	TOTAL REPAS	TOTAL GOUTERS
Blanquefort	248 443	122 919
Bruges	308 093	145 787
Pian-Médoc	100 252	0
Taillan-Médoc	146 765	0
Ludon-Médoc	78 707	0
Parempuyre	167 731	0
Total	1 049 991	268 706
Total repas + goûters	1 318 697	

MOIS	Nombre de repas	Nombre de goûters
août-23	20 847	8 935
septembre-23	114 518	24 710
octobre-23	89 148	23 626
novembre-23	109 243	26 839
décembre-23	92 035	21 361
janvier-24	103 331	25 343
février-24	76 300	20 810
mars-24	109 121	25 871
avril-24	74 056	20 867
mai-24	103 075	24 521
juin-24	106 986	26 929
juillet-24	51 158	18 894
Total	1 049 818	268 706

## Suivi des effectifs du SIVOM Hors CDC Médoc Estuaire

Année 2023 - 2024

	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc	Parempuyre	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Août	6 302	8 012	0	2 158	0	4 375	20 847	19 207	21 284	18 366	
septembre	26 702	32 328	11 846	16 522	9 266	17 854	114 518	122 304	121 433	118 306	120 898
Octobre	20 429	26 223	8 846	12 183	6 933	14 534	89 148	87 326	96 915	87 018	95 453
Novembre	25 852	31 201	10 957	15 479	8 480	17 274	109 243	91 283	89 831	114 598	111 061
Décembre	21 914	26 112	9 249	13 091	7 363	14 306	92 035	74 093	74 992	85 644	76 654
Janvier	24 357	29 300	10 238	14 968	7 883	16 585	103 331	108 854	99 213	109 486	101 910
Février	18 213	23 291	6 726	10 031	5 558	12 481	76 300	68 725	67 387	66 797	88 092
Mars	24 507	31 769	11 503	15 788	9 230	16 324	109 121	113 364	123 642	124 826	38 338
Avril	16 958	23 020	6 596	9 804	5 190	12 488	74 056	61 468	76 781	43 507	5 275
Mai	23 726	29 988	10 547	14 740	8 228	15 846	103 075	94 524	114 797	100 629	10 991
Juin	25 671	29 638	11 309	15 402	8 513	16 453	106 986	116 744	110 350	120 527	41 824
Juillet	13 812	17 211	2 435	6 599	2 063	9 211	51 331	46 060	50 784	51 203	33 689
TOTAUX	248 443	308 093	100 252	146 765	78 707	167 731	1 049 991	1 003 952	1 047 409	1 040 907	724 185



Sur la période du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 juillet 2024, **1 049 818 repas** ont été servis. Ce chiffre n'inclut pas les repas des ALSH de Ludon et du Pian, qui relèvent depuis février 2021 du contrat de la CDC Médoc Estuaire.

Cela représente une **augmentation de 45 866 repas** par rapport à l'année précédente, sur la même période.

Cependant, ce total reste **inférieur de 50 182 repas** à la base contractuelle redéfinie par l'**avenant n°1**, qui fixe un objectif de **1 100 000 repas**. La variation reste néanmoins **dans la limite des ±5%** prévue contractuellement (soit un minimum de 1 045 000 repas), avec un écart de **-4,78 %**. Par conséquent, **aucun recalcul tarifaire** n'est appliqué pour l'exercice 2023-2024, conformément à l'**article 47** relatif au "recalcul des prix unitaires suite à variation du nombre de repas".

Enfin, un point notable sur cet exercice : **25 377 repas ont été annulés**, entraînant la génération d'avares pour un montant total de **82 203,33 €**.

## Récapitulatif des effectifs ALSH

## SIVOM avec CDC ALSH Ludon et le Pian

## Enfant ALSH - Repas chaud

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc CDC	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc CDC	Parempuyre	TOTAUX
août-23	2 076	3 143	1 146	971	1 211	2 343	10 890
septembre-23	1 585	2 178	605	704	764	951	6 787
octobre-23	2 955	3 561	1 135	1 145	1 306	2 224	12 326
novembre-23	1 973	2 439	857	792	1 008	1 468	8 537
décembre-23	1 408	1 543	439	548	741	746	5 425
janvier-24	2 348	2 986	1 199	943	769	1 686	9 931
février-24	2 981	3 633	1 361	1 018	1 322	2 104	12 419
mars-24	1 812	2 283	713	759	667	1 210	7 444
avril-24	2 508	3 170	959	987	1 122	2 050	10 796
mai-24	1 118	1 401	450	463	589	789	4 810
juin-24	1 135	1 806	304	513	554	996	5 308
juillet-24	3 971	5 437	1 540	1 357	2 237	3 544	18 086
TOTAUX	25 870	33 580	10 708	10 200	12 290	20 111	112 759

## Enfant ALSH - Pique-Nique

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc CDC	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc CDC	Parempuyre	TOTAUX
août-23	1 688	1 053	548	699	387	200	4 575
septembre-23	48	0	0	0	0	0	48
octobre-23	576	413	212	277	195	0	1 673
novembre-23	221	194	0	133	0	0	548
décembre-23	216	0	0	0	0	0	216
janvier-24	243	0	0	222	0	0	465
février-24	409	410	0	216	0	40	1 075
mars-24	165	185	0	0	200	0	550
avril-24	1 001	915	266	483	292	24	2 981
mai-24	102	226	0	206	0	0	534
juin-24	572	373	322	124	210	0	1 601
juillet-24	1 448	1 386	741	1 034	842	302	5 753
TOTAUX	6 689	5 155	2 089	3 394	2 126	566	20 019

## Adulte et ado ALSH - Repas chaud

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc CDC	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc CDC	Parempuyre	TOTAUX
août-23	482	770	157	303	221	458	2 391
septembre-23	240	319	75	104	99	146	983
octobre-23	481	595	153	235	181	319	1 964
novembre-23	312	398	113	112	136	195	1 266
décembre-23	264	232	62	77	137	87	859
janvier-24	347	526	160	162	99	232	1 526
février-24	504	632	233	221	271	373	2 234
mars-24	270	346	99	99	106	170	1 090
avril-24	435	654	170	182	240	384	2 065
mai-24	164	240	59	61	74	92	690
juin-24	169	322	41	69	71	118	790
juillet-24	736	1 199	252	358	392	578	3 515
TOTAUX	4 404	6 233	1 574	1 983	2 027	3 152	19 373

## Récapitulatif des effectifs ALSH

## SIVOM avec CDC ALSH Ludon et le Pian

## Adulte et ado ALSH - Pique-Nique

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc CDC	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc CDC	Parempuyre	TOTAUX
août-23	268	173	79	185	80	30	815
septembre-23	4	0	0	0	0	0	4
octobre-23	55	66	24	34	28	0	207
novembre-23	22	27	0	19	0	0	68
décembre-23	26	0	0	0	0	0	26
janvier-24	16	0	0	19	0	0	35
février-24	53	70	0	29	0	34	186
mars-24	20	31	0	0	24	0	75
avril-24	136	137	43	63	56	4	439
mai-24	13	27	0	18	0	0	58
juin-24	129	45	38	14	26	0	252
juillet-24	191	163	120	308	132	36	950
TOTAUX	933	739	304	689	346	104	3 115

## Gôûters enfants

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc CDC	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc CDC	Parempuyre	TOTAUX
août-23	4 493	4 442	1 930	0	1 899	0	12 764
septembre-23	11 008	13 702	5 807	0	4 482	0	34 999
octobre-23	10 508	13 118	5 483	0	4 535	0	33 644
novembre-23	12 038	14 801	6 023	0	4 607	0	37 469
décembre-23	10 041	11 320	4 521	0	3 760	0	29 642
janvier-24	11 730	13 613	6 148	0	3 880	0	35 371
février-24	9 500	11 310	4 689	0	3 687	0	29 186
mars-24	11 257	14 614	6 371	0	4 775	0	37 017
avril-24	9 393	11 474	4 536	0	3 686	0	29 089
mai-24	11 392	13 129	5 586	0	4 029	0	34 136
juin-24	12 462	14 467	5 816	0	4 373	0	37 118
juillet-24	9 097	9 797	3 913	0	4 403	0	27 210
TOTAUX	122 919	145 787	60 823	0	48 116	0	377 645

EFFECTIFS	Blanquefort	Bruges	Pian-Médoc CDC	Taillan-Médoc	Ludon-Médoc CDC	Parempuyre	TOTAUX
Enfant ALSH - Repas chaud	25 870	33 580	10 708	10 200	12 290	20 111	112 759
Adulte et ado ALSH - Repas chaud	6 689	5 155	2 089	3 394	2 126	566	20 019
Enfant ALSH - Pique-Nique	4 404	6 233	1 574	1 983	2 027	3 152	19 373
Adulte et ado ALSH - Pique-Nique	933	739	304	689	346	104	3 115
TOTAUX	37 896	45 707	14 675	16 266	16 789	23 933	155 266

CLIENT	TOTAL REPAS	TOTAL GOUTERS
Blanquefort	37 896	122 919
Bruges	45 707	145 787
Pian-Médoc	14 675	60 823
Taillan-Médoc	16 266	0
Ludon-Médoc	16 789	48 116
Parempuyre	23 933	0
Total	155 266	377 645
Total repas + goûters	532 911	

MOIS	Nombre de repas	Nombre de goûters
août-23	18 671	12 764
septembre-23	7 822	34 999
octobre-23	16 170	33 644
novembre-23	10 419	37 469
décembre-23	6 526	29 642
janvier-24	11 957	35 371
février-24	15 914	29 186
mars-24	9 159	37 017
avril-24	16 281	29 089
mai-24	6 092	34 136
juin-24	7 951	37 118
juillet-24	28 304	27 210
Total	155 266	377 645

## Effectifs des repas de la CDC Médoc Estuaire

## Par catégorie de convives

## Enfant ALSH - Repas chaud

	ARSAC	CDC LUDON	CDC LE PIAN	MACAU	MÉDOC ESTUAIRE	TOTAL REPAS	3,963 €
							4,183 €
août 23	820	1 211	1 146	963	0	4 140	16 406,82 €
septembre 23	512	764	605	466	0	2 347	9 301,16 €
octobre 23	1 030	1 306	1 135	1 072	0	4 543	18 003,91 €
novembre 23	696	1 008	857	725	0	3 286	13 022,42 €
décembre 23	574	741	439	450	0	2 204	8 734,45 €
janvier 24	538	769	1 199	1 099	0	3 605	14 286,62 €
février 24	1 087	1 322	1 361	1 228	0	4 998	19 807,07 €
mars 24	623	667	713	730	0	2 733	10 830,88 €
avril 24	821	1 122	959	839	0	3 741	15 648,60 €
mai 24	452	589	450	393	0	1 884	7 880,77 €
juin 24	451	554	304	488	0	1 797	7 516,85 €
juillet 24	1 648	2 237	1 540	1 449	0	6 874	28 753,94 €
TOTAUX	9 252	12 290	10 708	9 902	0	42 152	170 193,50 €
Répartition	21,95%	29,16%	25,40%	23,49%	0,00%	100,00%	

## Enfants Pique-Nique

	ARSAC	CDC LUDON	CDC LE PIAN	MACAU	MÉDOC ESTUAIRE	TOTAL REPAS	4,375 €
							4,617 €
août 23	319	387	548	579	0	1 833	8 019,38 €
septembre 23	0	0	0	166	0	166	726,25 €
octobre 23	104	195	212	272	0	783	3 425,63 €
novembre 23	110	0	0	113	0	223	975,63 €
décembre 23	0	0	0	0	0	0	0,00 €
janvier 24	66	0	0	0	0	66	288,75 €
février 24	146	0	0	0	0	146	638,75 €
mars 24	86	200	0	0	0	286	1 251,25 €
avril 24	337	292	266	408	0	1 303	6 015,95 €
mai 24	0	0	0	82	0	82	378,59 €
juin 24	152	210	322	162	0	846	3 905,98 €
juillet 24	488	842	741	653	0	2 724	12 576,71 €
TOTAUX	1 808	2 126	2 089	2 435	0	8 458	38 202,86 €
Répartition	21,38%	25,14%	24,70%	28,79%	0,00%	100,00%	

## Adulte ALSH - Repas chaud

	ARSAC	CDC LUDON	CDC LE PIAN	MACAU	MÉDOC ESTUAIRE	TOTAL REPAS	4,895 €
							5,166 €
août 23	122	221	157	142	0	642	3 142,59 €
septembre 23	68	99	75	54	0	296	1 448,92 €
octobre 23	136	181	146	133	0	596	2 917,42 €
novembre 23	80	136	111	87	0	414	2 026,53 €
décembre 23	89	137	62	54	0	342	1 674,09 €
janvier 24	61	99	157	131	0	448	2 192,96 €
février 24	163	271	233	173	0	840	4 111,80 €
mars 24	79	106	99	87	0	371	1 816,05 €
avril 24	122	240	159	129	0	650	3 357,90 €
mai 24	54	74	59	44	0	231	1 193,35 €
juin 24	54	71	41	54	0	220	1 136,52 €
juillet 24	228	392	241	210	0	1 071	5 532,79 €
TOTAUX	1 256	2 027	1 540	1 298	0	6 121	30 550,91 €
Répartition	20,52%	33,12%	25,16%	21,21%	0,00%	100,00%	

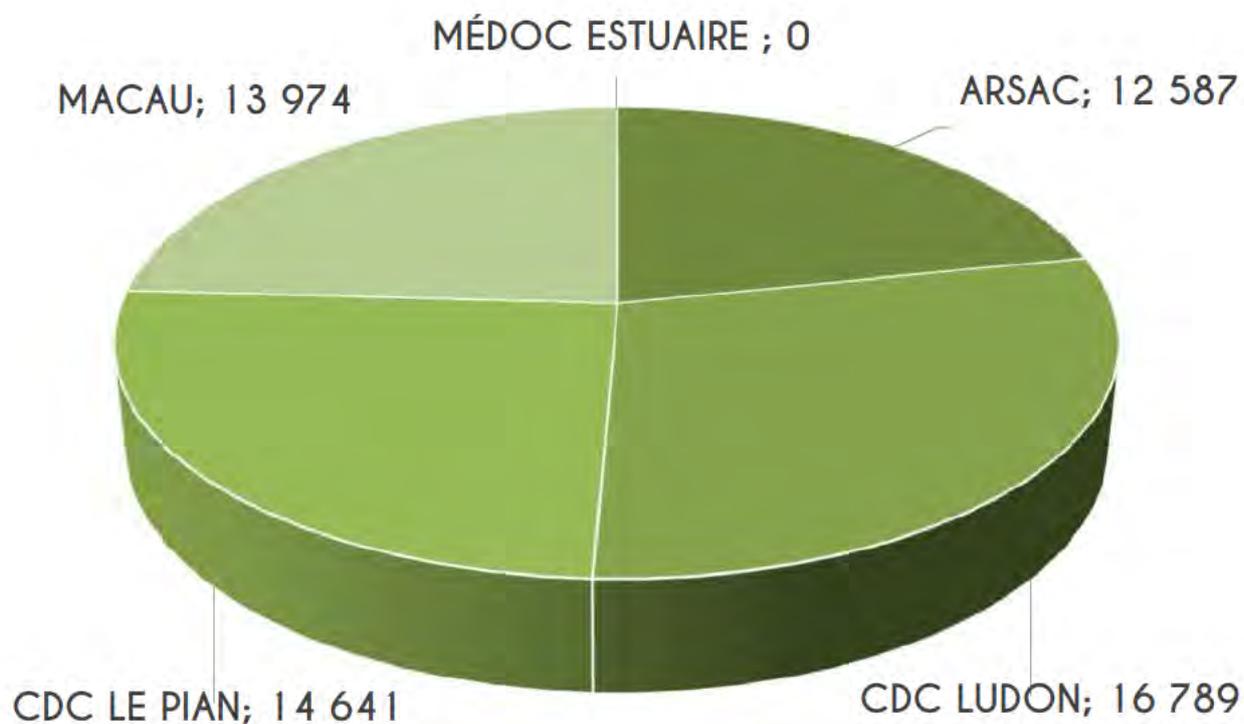
## Adulte ALSH - Pique-Nique

	ARSAC	CDC LUDON	CDC LE PIAN	MACAU	MÉDOC ESTUAIRE	TOTAL REPAS	5,263 €
							5,555 €
août 23	62	80	79	98	0	319	1 678,90 €
septembre 23	0	0	0	18	0	18	94,73 €
octobre 23	13	28	24	35	0	100	526,30 €
novembre 23	16	0	0	15	0	31	163,15 €
décembre 23	0	0	0	0	0	0	0,00 €
janvier 24	9	0	0	0	0	9	47,37 €
février 24	24	0	0	0	0	24	126,31 €
mars 24	9	24	0	0	0	33	173,68 €
avril 24	50	56	43	51	0	200	1 111,00 €
mai 24	0	0	0	10	0	10	55,55 €
juin 24	18	26	38	18	0	100	555,50 €
juillet 24	70	132	120	94	0	416	2 310,88 €
TOTAUX	271	346	304	339	0	1 260	6 843,37 €
Répartition	21,51%	27,46%	24,13%	26,90%	0,00%	100,00%	

## Effectifs des repas de la CDC Médoc Estuaire

## Total général par commune

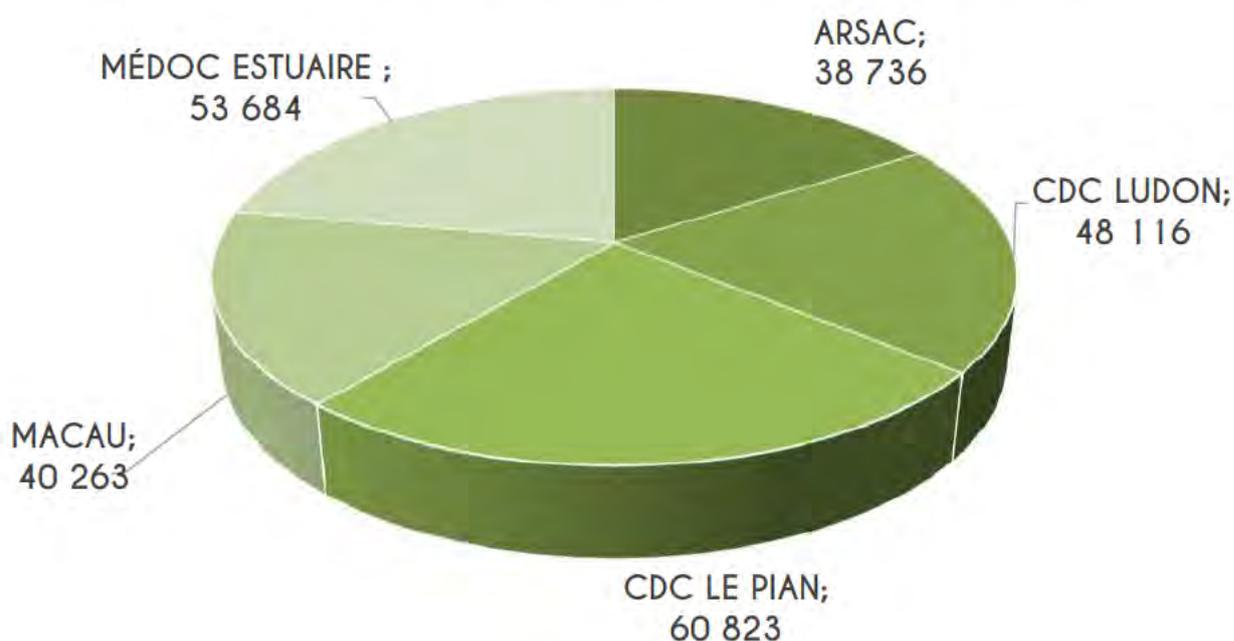
	ARSAC	CDC LUDON	CDC LE PIAN	MACAU	MÉDOC ESTUAIRE	TOTAL REPAS
août 23	1 323	1 899	1 930	1 782	0	6 934
septembre 23	580	863	680	704	0	2 827
octobre 23	1 283	1 710	1 517	1 512	0	6 022
novembre 23	902	1 144	968	940	0	3 954
décembre 23	663	878	501	504	0	2 546
janvier 24	674	868	1 356	1 230	0	4 128
février 24	1 420	1 593	1 594	1 401	0	6 008
mars 24	797	997	812	817	0	3 423
avril 24	1 330	1 710	1 427	1 427	0	5 894
mai 24	506	663	509	529	0	2 207
juin 24	675	861	705	722	0	2 963
juillet 24	2 434	3 603	2 642	2 406	0	11 085
<b>TOTAUX</b>	<b>12 587</b>	<b>16 789</b>	<b>14 641</b>	<b>13 974</b>	<b>0</b>	<b>57 991</b>



## Effectifs des goûters de la CDC Médoc Estuaire

## Par commune

	ARSAC	CDC LUDON	CDC LE PIAN	MACAU	MÉDOC ESTUAIRE	TOTAL GOÛTERS	0,736 € 0,777 €
août 23	1 323	1 899	1 930	1 782	1 241	8 175	6 016,80 €
septembre 23	3 598	4 482	5 807	3 637	5 423	22 947	16 888,99 €
octobre 23	3 567	4 535	5 483	3 782	5 149	22 516	16 571,78 €
novembre 23	3 874	4 607	6 023	3 884	5 569	23 957	17 632,35 €
décembre 23	3 078	3 760	4 521	2 882	4 493	18 734	13 788,22 €
janvier 24	3 168	3 880	6 148	3 859	4 925	21 980	16 177,28 €
février 24	3 098	3 687	4 689	3 083	3 896	18 453	13 581,41 €
mars 24	3 857	4 775	6 371	4 010	5 618	24 631	18 128,42 €
avril 24	3 079	3 686	4 536	3 165	4 140	18 606	14 456,86 €
mai 24	3 250	4 029	5 586	3 300	4 917	21 082	16 380,71 €
juin 24	3 715	4 373	5 816	3 790	5 103	22 797	17 713,27 €
juillet 24	3 129	4 403	3 913	3 089	3 210	17 744	13 787,09 €
<b>TOTAUX</b>	<b>38 736</b>	<b>48 116</b>	<b>60 823</b>	<b>40 263</b>	<b>53 684</b>	<b>241 622</b>	<b>181 123,18 €</b>
Répartition	16,03%	19,91%	25,17%	16,66%	22,22%	100,00%	



Depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, la convention passée entre le SIVOM et la CDC Médoc Estuaire pour la livraison des repas des ALSH des communes du Pian Médoc et de Ludon Médoc est expirée.

Nous avons signé un nouveau contrat avec La CDC incluant désormais ces 2 communes membre du syndicat intercommunal pour la livraison des repas et des goûters périscolaires et ALSH.

Nous avons également pris en charge la livraison des goûters périscolaires et ALSH pour les communes de Soussans, Arcins, Arzac, Macau, Lamarque et Cussac.

Ces goûters ont généré un chiffre d'affaires qui s'élève à **181 123,18 € HT** pour l'année 2023 - 2024.

## Effectifs des repas servis aux tiers

Année 2023 - 2024

	CDC Médoc Estuaire, Arsac et Macau	Le Haillan scolaire	Le Haillan crèche	Crèches de Bordeaux	ADHM Saint- Médard	Eponyme crèche Parempuyre	TOTAL COUVERTS	REDEVANCE SIVOM 0,30€
août 23	3 105	3 420	90	2 547	1 143	135	10 440	3 132,00 €
septembre 23	1 284	18 770	887	7 813	1 131	484	30 369	9 110,70 €
octobre 23	2 795	14 713	904	7 716	1 033	387	27 548	8 264,40 €
novembre 23	1 842	18 309	992	8 141	968	534	30 786	9 235,80 €
décembre 23	1 167	15 535	812	6 728	718	363	25 323	15 193,80 €
janvier 24	1 904	17 025	1 041	8 312	950	491	29 723	17 833,80 €
février 24	2 821	12 800	998	8 277	1 029	457	26 382	15 829,20 €
mars 24	1 614	18 436	1 009	9 040	1 034	522	31 655	18 993,00 €
avril 24	2 757	11 438	986	8 499	852	499	25 031	15 018,60 €
mai 24	1 035	15 892	922	8 124	493	464	26 930	16 158,00 €
juin 24	1 397	17 838	1 058	8 108	879	504	29 784	17 870,40 €
juillet 24	4 840	8 856	947	7 665	960	410	23 678	14 206,80 €
<b>TOTAUX</b>	<b>26 561</b>	<b>173 032</b>	<b>10 646</b>	<b>90 970</b>	<b>11 190</b>	<b>5 250</b>	<b>317 649</b>	<b>160 846,50 €</b>
	13 228,80 €	87 255,60 €	5 525,70 €	46 716,90 €	5 431,50 €	2 688,00 €	160 846,50 €	
Répartition	8,36%	54,47%	3,35%	28,64%	3,52%	1,65%	100,00%	

## DÉTAILS DES CRECHES DE BORDEAUX

	Adultes	Appros	Liaison Froide	TOTAL COUVERTS	REDEVANCE SIVOM 0,30€
août 23	215	386	1 685	2 286	685,80 €
septembre 23	622	739	5 965	7 326	2 197,80 €
octobre 23	567	593	6 291	7 451	2 235,30 €
novembre 23	627	836	6 253	7 716	2 314,80 €
décembre 23	481	892	5 036	6 409	3 845,40 €
janvier 24	655	704	6 649	8 008	4 804,80 €
février 24	601	441	6 603	7 645	4 587,00 €
mars 24	559	612	6 943	8 114	4 868,40 €
avril 24	532	824	6 395	7 751	4 650,60 €
mai 24	408	884	6 035	7 327	4 396,20 €
juin 24	406	495	6 174	7 075	4 245,00 €
juillet 24	346	514	5 399	6 259	3 755,40 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6 019</b>	<b>7 920</b>	<b>69 428</b>	<b>83 367</b>	<b>42 586,50 €</b>
	3 002,10 €	3 985,80 €	35 598,60 €	42 586,50 €	
Répartition	7,22%	9,50%	83,28%	100,00%	

## Effectifs des repas servis aux tiers

Année 2023 - 2024



Pour la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024, les effectifs réalisés au titre des comptes de tiers s'élevaient à **317 649** repas.

Ces repas sont soumis à une redevance unitaire contractuelle de 0,30 € HT du 1er août 2023 au 30 novembre 2023. À compter du 1er décembre 2023, cette redevance a été révisée à 0,60 € HT,

Ci-dessous, la répartition des repas fabriqués pour les repas tiers :

- 26 561 pour la CDC Estuaire Arsac et Macau
- 173 032 pour le Haillan Scolaire
- 10 646 pour Le Haillan Crèche
- 90 970 pour les crèches de Bordeaux
- 11 190 pour l'ADHM, portages à domicile à Saint-Médard
- 5 250 pour la crèche Eponyme de Parempuyre

Ces repas ont donc généré une redevance s'élevant à 160 846,50 € pour l'année 2023 - 2024.

# Détail du Chiffre d'Affaires total de la DSP

## Année 2023 - 2024

EFFECTIFS ET CHIFFRE D'AFFAIRES 2023-2024	août-23		sept.-23		oct.-23		nov.-23		déc.-23		janv.-24		févr.-24		mars-24		avr.-24		mai-24		juin-24		juil.-24		Couvert	CA	
	Nb de couverts	CA	Nb de couverts	CA	Nb de couverts	CA	Nb de couverts	CA	Nb de couverts	CA	Nb de couverts	CA	Nb de couverts	CA	Nb de couverts	CA	Nb de couverts	CA	Nb de couverts	CA	Nb de couverts	CA	Nb de couverts	CA	CUMUL	CUMUL	
<b>EXTÉRIEURS</b>	ADHM ASS AIDE DU HAUT MEDOC C_803341	1 143	6 480,81 €	1 131	6 412,77 €	1 033	5 857,11 €	968	6 124,54 €	718	4 542,79 €	950	6 010,65 €	1 029	6 510,48 €	1 034	6 542,12 €	852	5 390,60 €	493	3 330,22 €	879	5 937,65 €	960	6 484,80 €	11 190	69 624,54 €
	CDC MEDOC ESTUAIRE C_802078	6 934	36 754,00 €	2 827	28 884,81 €	6 022	43 303,35 €	3 954	35 357,16 €	2 546	25 629,57 €	4 128	34 642,66 €	6 008	41 316,01 €	3 423	36 005,16 €	5 894	43 251,47 €	2 207	27 684,53 €	2 963	28 649,32 €	11 085	67 042,51 €	26 291	448 320,55 €
	ECOLE MONTESSORI DU MEDOC C_804137	0	0,00 €	0	44,40 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0	44,40 €
	EPONYME-DSP PETIT PRINCEPAREMPUYRE C_807827	135	653,24 €	484	2 271,80 €	387	1 897,74 €	534	2 870,91 €	363	1 955,45 €	491	2 643,37 €	457	2 466,23 €	522	2 798,19 €	499	2 684,73 €	464	2 655,88 €	504	2 892,88 €	410	2 371,49 €	5 250	28 161,91 €
	BORDEAUX ADULTES ENCADRANTS C_807203	215	1 065,11 €	622	3 318,37 €	567	2 866,24 €	627	3 261,65 €	481	2 502,16 €	655	3 407,31 €	601	3 125,80 €	559	2 907,92 €	532	2 767,46 €	408	2 122,42 €	406	2 112,01 €	346	1 799,89 €	6 019	31 256,34 €
	MAIRIE DE BORDEAUX APPROS C_807204	386	1 996,62 €	757	3 926,57 €	593	3 069,27 €	836	4 240,80 €	892	4 565,04 €	704	3 436,90 €	441	2 159,07 €	612	3 010,47 €	824	3 984,63 €	884	4 631,03 €	533	2 819,81 €	614	3 092,34 €	8 076	40 932,35 €
	MAIRIE DE BORDEAUX C_807205	1 944	9 888,66 €	6 423	32 350,50 €	6 560	34 126,82 €	6 678	33 278,01 €	5 357	27 807,55 €	6 953	45 023,50 €	7 239	45 209,35 €	7 869	35 096,69 €	7 143	9 735,61 €	6 833	33 681,67 €	7 170	35 821,05 €	6 706	33 562,35 €	76 875	375 581,76 €
	MAIRIE LE HAILLAN P ENFANCE C_805694	90	418,54 €	887	4 359,38 €	904	4 453,36 €	992	4 816,68 €	812	3 972,12 €	1 041	5 111,22 €	998	4 881,39 €	1 009	4 948,66 €	986	4 862,12 €	922	4 537,68 €	1 058	5 185,44 €	947	4 671,38 €	10 646	52 217,97 €
	MAIRIE LE HAILLAN SCOLAIRE C_805693	3 420	15 787,06 €	18 770	82 479,50 €	14 713	65 572,86 €	18 309	81 166,72 €	15 535	68 873,43 €	17 025	75 376,43 €	12 800	57 454,13 €	18 436	81 430,52 €	11 438	51 059,31 €	15 892	70 257,07 €	17 838	78 734,48 €	8 856	40 907,46 €	173 032	769 098,97 €
<b>DSP</b>	RL BLANQUEFORT CC C_800667	802	4 376,32 €	0	0,00 €	447	1 799,24 €	88	466,45 €	86	483,13 €	0	1 860,00 €	411	2 025,13 €	56	267,58 €	335	1 697,71 €	28	126,56 €	22	99,92 €	1 030	5 316,47 €		18 518,51 €
	RL BLANQUEFORT SANTE CC C_800668	4 145	21 699,14 €	4 120	21 564,88 €	4 358	21 829,32 €	4 081	21 342,84 €	3 994	22 043,52 €	4 171	21 852,34 €	4 327	22 633,74 €	4 287	22 448,22 €	4 314	22 565,44 €	4 312	22 586,80 €	4 011	20 994,78 €	4 134	21 632,88 €		263 193,90 €
	RL BLANQUEFORT SCOLAIRECC C_800669	14 189	76 561,79 €	6 223	159 278,95 €	12 788	333 644,54 €	8 154	169 664,55 €	5 019	151 884,88 €	9 586	269 591,79 €	12 712	-14 702,91 €	7 259	164 362,64 €	12 873	187 698,87 €	4 958	153 759,32 €	6 362	162 640,75 €	21 433	112 623,30 €		1 927 008,47 €
	SIVOM BLANQUEFORT C_801108	0	-1 863,83 €	0	-8 663,00 €	0	-31 195,72 €	0	-16 980,96 €	0	21 968,31 €	0	-8 247,61 €	0	145 113,25 €	0	-4 396,88 €	0	-51 794,72 €	54 247	9 849,31 €	254	-15 112,01 €	173	23 217,18 €		61 893,32 €
	USAGERS DE BLANQUEFORT C_806509	0	-99,14 €	23 284	56 224,92 €	14 583	32 572,09 €	22 870	50 495,13 €	18 167	43 127,53 €	21 289	46 250,50 €	13 376	28 927,73 €	21 405	47 250,85 €	889	26 401,10 €	22 246	48 888,76 €	23 416	51 291,23 €	5 857	12 354,40 €	187 382	443 685,10 €
	USAGERS DE BRUGES C_806508	0	270,14 €	26 526	96 296,08 €	18 564	62 367,17 €	26 538	87 576,69 €	22 407	73 086,90 €	24 552	81 066,70 €	16 241	59 684,32 €	27 086	88 684,68 €	1 221	52 367,05 €	26 394	87 889,01 €	25 594	84 855,06 €	7 080	23 285,48 €	222 203	797 429,28 €
	USAGERS DE LUDON MEDOC C_806507	0	0,00 €	8 766	30 236,04 €	6 757	22 599,10 €	8 614	27 679,16 €	7 464	23 949,62 €	8 286	28 265,06 €	5 642	19 059,96 €	9 488	32 297,25 €	396	17 588,62 €	8 435	28 561,63 €	8 845	29 992,78 €	2 241	7 533,22 €	74 934	267 762,44 €
	USAGERS DE PAREMPUYRE C_806506	0	49,55 €	15 100	46 560,50 €	10 528	22 862,50 €	15 017	37 527,98 €	13 006	33 170,38 €	13 964	35 245,87 €	8 994	22 463,78 €	14 238	35 801,61 €	872	22 737,11 €	14 518	36 269,13 €	15 120	37 861,66 €	3 839	9 670,60 €	125 196	340 220,67 €
	USAGERS DU PIAN MEDOC C_806505	0	20,90 €	11 617	28 714,79 €	8 577	21 761,85 €	11 175	26 203,13 €	9 851	23 169,86 €	10 676	25 096,96 €	7 320	17 102,88 €	12 295	28 993,09 €	469	16 225,64 €	10 876	25 664,88 €	11 758	27 800,00 €	2 750	6 141,00 €	97 364	246 894,98 €
	USAGERS DU TAILLAN MEDOC C_806504	0	1,74 €	15 461	58 356,41 €	10 442	34 158,49 €	14 989	49 371,51 €	13 339	43 069,58 €	14 494	47 191,65 €	9 277	29 961,58 €	15 964	52 096,38 €	1 006	27 539,50 €	14 828	48 437,70 €	15 624	50 875,77 €	3 647	12 021,67 €	129 071	453 081,98 €
	USAGERS SENIORS DE BLANQUEFORT C_806503	0	4 961,71 €	1 157	4 652,61 €	1 267	5 203,98 €	1 124	4 536,40 €	1 111	4 471,09 €	1 194	4 795,35 €	1 164	4 704,27 €	1 169	4 715,55 €	0	4 505,31 €	1 040	4 183,89 €	1 068	4 273,37 €	1 134	4 562,85 €	11 428	55 566,38 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 403</b>	<b>179 022,36 €</b>	<b>144 155</b>	<b>657 070,28 €</b>	<b>119 090</b>	<b>688 749,31 €</b>	<b>145 548</b>	<b>628 999,15 €</b>	<b>121 148</b>	<b>580 272,91 €</b>	<b>140 159</b>	<b>728 620,65 €</b>	<b>109 037</b>	<b>500 096,19 €</b>	<b>146 711</b>	<b>645 260,70 €</b>	<b>50 543</b>	<b>451 267,56 €</b>	<b>189 985</b>	<b>615 117,49 €</b>	<b>143 425</b>	<b>617 725,95 €</b>	<b>83 242</b>	<b>398 291,27 €</b>	<b>1 426 446</b>	<b>6 690 493,82 €</b>
	<b>TOTAL Extérieurs</b>	<b>14 267</b>	<b>73 044,04 €</b>	<b>31 901</b>	<b>163 848,10 €</b>	<b>30 779</b>	<b>161 146,75 €</b>	<b>32 898</b>	<b>171 116,27 €</b>	<b>26 704</b>	<b>139 848,11 €</b>	<b>31 947</b>	<b>175 652,04 €</b>	<b>29 573</b>	<b>163 122,46 €</b>	<b>33 464</b>	<b>172 739,73 €</b>	<b>28 168</b>	<b>123 735,93 €</b>	<b>28 103</b>	<b>148 900,50 €</b>	<b>31 351</b>	<b>162 152,64 €</b>	<b>29 924</b>	<b>159 932,22 €</b>	<b>317 379</b>	<b>1 815 238,79 €</b>
<b>TOTAL DSP</b>	<b>19 136</b>	<b>105 978,32 €</b>	<b>112 254</b>	<b>493 222,18 €</b>	<b>88 311</b>	<b>527 602,56 €</b>	<b>112 650</b>	<b>457 882,88 €</b>	<b>94 444</b>	<b>440 424,80 €</b>	<b>108 212</b>	<b>552 968,61 €</b>	<b>79 464</b>	<b>336 973,73 €</b>	<b>113 247</b>	<b>472 520,97 €</b>	<b>22 375</b>	<b>327 531,63 €</b>	<b>161 882</b>	<b>466 216,99 €</b>	<b>112 074</b>	<b>455 573,31 €</b>	<b>53 318</b>	<b>238 359,05 €</b>	<b>847 578</b>	<b>4 875 255,03 €</b>	

# Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

## Année 2023 - 2024

**TABLEAU 1 : Chiffre d'affaires TOTAL mensuel lié à la compensation des tarifs sociaux**

Année 2023 - 2024

	Blanquefort	Bruges	Le Pian	Le Taillan	Ludon	Parempuyre	Année 2023 - 2024
							total
août-23	7 924,85 €	1 216,18 €	987,36 €	3 641,77 €	- €	85,31 €	13 855,47 €
septembre-23	114 128,44 €	124 008,76 €	52 828,20 €	72 529,42 €	40 534,33 €	70 211,42 €	474 240,57 €
octobre-23	71 912,80 €	81 590,88 €	39 678,72 €	47 582,09 €	30 543,54 €	47 015,24 €	318 323,27 €
novembre-23	104 967,77 €	114 562,61 €	48 281,30 €	65 088,29 €	37 188,91 €	64 674,12 €	434 763,00 €
décembre-23	91 252,95 €	96 712,66 €	42 581,78 €	57 929,40 €	32 236,79 €	56 061,53 €	376 775,11 €
janvier-24	98 519,73 €	105 940,21 €	46 147,21 €	62 971,48 €	35 770,65 €	60 200,84 €	409 550,12 €
février-24	64 163,98 €	70 211,15 €	31 715,04 €	40 475,21 €	24 347,98 €	38 798,09 €	269 711,45 €
mars-24	98 799,77 €	116 793,51 €	53 152,38 €	69 194,15 €	40 956,55 €	61 372,85 €	440 269,21 €
avril-24	58 768,84 €	68 648,54 €	30 174,41 €	37 173,59 €	22 527,40 €	39 634,62 €	256 927,40 €
mai-24	101 700,94 €	113 869,27 €	47 000,48 €	64 225,00 €	36 401,71 €	62 482,84 €	425 680,24 €
juin-24	106 908,54 €	110 459,06 €	50 814,65 €	67 811,04 €	38 201,31 €	65 163,96 €	439 358,56 €
juillet-24	31 732,93 €	30 779,58 €	12 014,13 €	16 062,45 €	9 694,32 €	16 631,71 €	116 915,12 €
<b>total</b>	<b>950 781,54 €</b>	<b>1 034 792,41 €</b>	<b>455 375,66 €</b>	<b>604 683,89 €</b>	<b>348 403,49 €</b>	<b>582 332,53 €</b>	<b>3 976 369,52 €</b>

**TABLEAU 2 : Chiffre d'affaires directement réglé par les usagers ou en facturation directe**

	Blanquefort	Bruges	Le Pian	Le Taillan	Ludon	Parempuyre	Année 2023 - 2024
							total
août-23	5 219,06 €	285,00 €	22,05 €	1,84 €	- €	52,27 €	5 580,22 €
septembre-23	64 225,79 €	101 592,37 €	30 294,10 €	61 566,02 €	31 899,02 €	49 121,33 €	338 698,63 €
octobre-23	39 853,75 €	65 797,37 €	22 958,75 €	36 037,21 €	23 842,05 €	24 119,94 €	212 609,07 €
novembre-23	58 058,26 €	92 393,41 €	27 644,30 €	52 086,94 €	29 201,51 €	39 592,01 €	298 976,43 €
décembre-23	50 216,54 €	77 106,69 €	24 444,20 €	45 438,41 €	25 266,85 €	34 994,75 €	257 467,44 €
janvier-24	53 853,38 €	85 525,37 €	26 477,30 €	49 787,19 €	29 819,64 €	37 184,39 €	282 647,27 €
février-24	35 481,75 €	62 966,96 €	18 043,55 €	31 609,47 €	20 108,26 €	23 699,29 €	191 909,28 €
mars-24	54 824,54 €	93 562,34 €	30 587,70 €	54 961,68 €	34 073,60 €	37 770,70 €	305 780,56 €
avril-24	32 606,26 €	55 247,24 €	17 118,05 €	29 054,17 €	18 555,99 €	23 987,65 €	176 569,36 €
mai-24	55 991,64 €	92 722,91 €	27 076,45 €	51 101,77 €	30 132,52 €	38 263,93 €	295 289,22 €
juin-24	58 620,64 €	89 522,09 €	29 329,00 €	53 673,94 €	31 642,38 €	39 944,05 €	302 732,10 €
juillet-24	17 847,70 €	24 566,18 €	6 478,75 €	12 682,87 €	7 947,55 €	10 202,48 €	79 725,53 €
<b>total</b>	<b>526 799,31 €</b>	<b>841 287,93 €</b>	<b>260 474,20 €</b>	<b>478 001,51 €</b>	<b>282 489,37 €</b>	<b>358 932,79 €</b>	<b>2 747 985,11 €</b>

**TABLEAU 3 : Etat des sommes dues au titre de la compensation par commune TTC**

	Blanquefort	Bruges	Le Pian	Le Taillan	Ludon	Parempuyre	Année 2023 - 2024
							total
août-23	2 705,79 €	931,18 €	965,31 €	3 639,93 €	- €	33,04 €	8 275,25 €
septembre-23	49 902,65 €	22 416,39 €	22 534,10 €	10 963,40 €	8 635,31 €	21 090,09 €	135 541,94 €
octobre-23	32 059,05 €	15 793,51 €	16 719,97 €	11 544,88 €	6 701,49 €	22 895,30 €	105 714,20 €
novembre-23	46 909,51 €	22 169,20 €	20 637,00 €	13 001,35 €	7 987,40 €	25 082,11 €	135 786,57 €
décembre-23	41 036,41 €	19 605,97 €	18 137,58 €	12 490,99 €	6 969,94 €	21 066,78 €	119 307,67 €
janvier-24	44 666,35 €	20 414,84 €	19 669,91 €	13 184,29 €	5 951,01 €	23 016,45 €	126 902,85 €
février-24	28 682,23 €	7 244,19 €	13 671,49 €	8 865,74 €	4 239,72 €	15 098,80 €	77 802,17 €
mars-24	43 975,23 €	23 231,17 €	22 564,68 €	14 232,47 €	6 882,95 €	23 602,15 €	134 488,65 €
avril-24	26 162,58 €	13 401,30 €	13 056,36 €	8 119,42 €	3 971,41 €	15 646,97 €	80 358,04 €
mai-24	45 709,30 €	21 146,36 €	19 924,03 €	13 123,23 €	6 269,19 €	24 218,91 €	130 391,02 €
juin-24	48 287,90 €	20 936,97 €	21 485,65 €	14 137,10 €	6 558,93 €	25 219,91 €	136 626,46 €
juillet-24	13 885,23 €	6 213,40 €	5 535,38 €	3 379,58 €	1 746,77 €	6 429,23 €	37 189,59 €
<b>total</b>	<b>423 982,23 €</b>	<b>193 504,48 €</b>	<b>194 901,46 €</b>	<b>126 682,38 €</b>	<b>65 914,12 €</b>	<b>223 399,74 €</b>	<b>1 228 384,41 €</b>

Etat par mois global de la compensation

	total compensation sivom	*I/10 provision	ecart du mois	cumul TTC	cumul HT
août-23	8 275,25 €	0,00 €	8 275,25 €	8 275,25 €	7 843,84 €
septembre-23	135 541,94 €	120 000,00 €	15 541,94 €	23 817,19 €	14 731,70 €
octobre-23	105 714,20 €	120 000,00 €	-14 285,80 €	9 531,39 €	-13 541,04 €
novembre-23	135 786,57 €	120 000,00 €	15 786,57 €	25 317,96 €	14 963,57 €
décembre-23	119 307,67 €	120 000,00 €	-692,33 €	24 625,63 €	-656,24 €
janvier-24	126 902,85 €	120 000,00 €	6 902,85 €	31 528,48 €	6 542,99 €
février-24	77 802,17 €	120 000,00 €	-42 197,83 €	-10 669,35 €	-39 997,94 €
mars-24	134 488,65 €	120 000,00 €	14 488,65 €	3 819,30 €	13 733,32 €
avril-24	80 358,04 €	120 000,00 €	-39 641,96 €	-35 822,66 €	-37 575,32 €
mai-24	130 391,02 €	120 000,00 €	10 391,02 €	-25 431,64 €	9 849,31 €
juin-24	136 626,46 €	120 000,00 €	16 626,46 €	-8 805,18 €	15 759,68 €
juillet-24	37 189,59 €	0,00 €	37 189,59 €	28 384,41 €	35 250,80 €
<b>total</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>SOLDE</b>	<b>28 384,41 €</b>	<b>TTC</b>	<b>26 904,65 €</b>

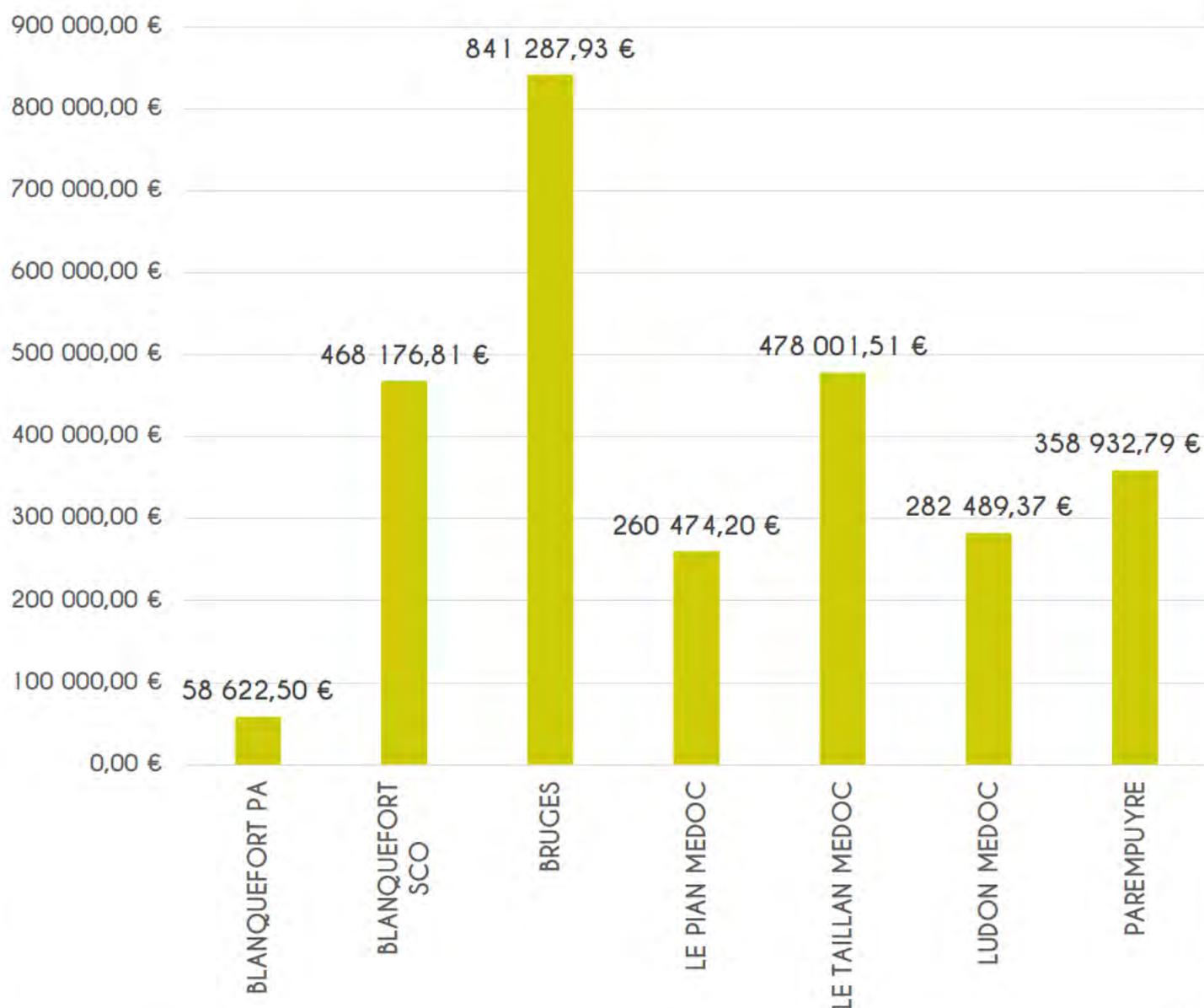
# Bilan de la facturation usagers

## Année 2023 - 2024

Pour l'année scolaire 2023 - 2024 : (De septembre 2023 à août 2024)

En septembre 2022, nous avons mis en place un nouveau logiciel de facturation, Bon App', connecté à l'application Me & Myself, destinée aux parents.

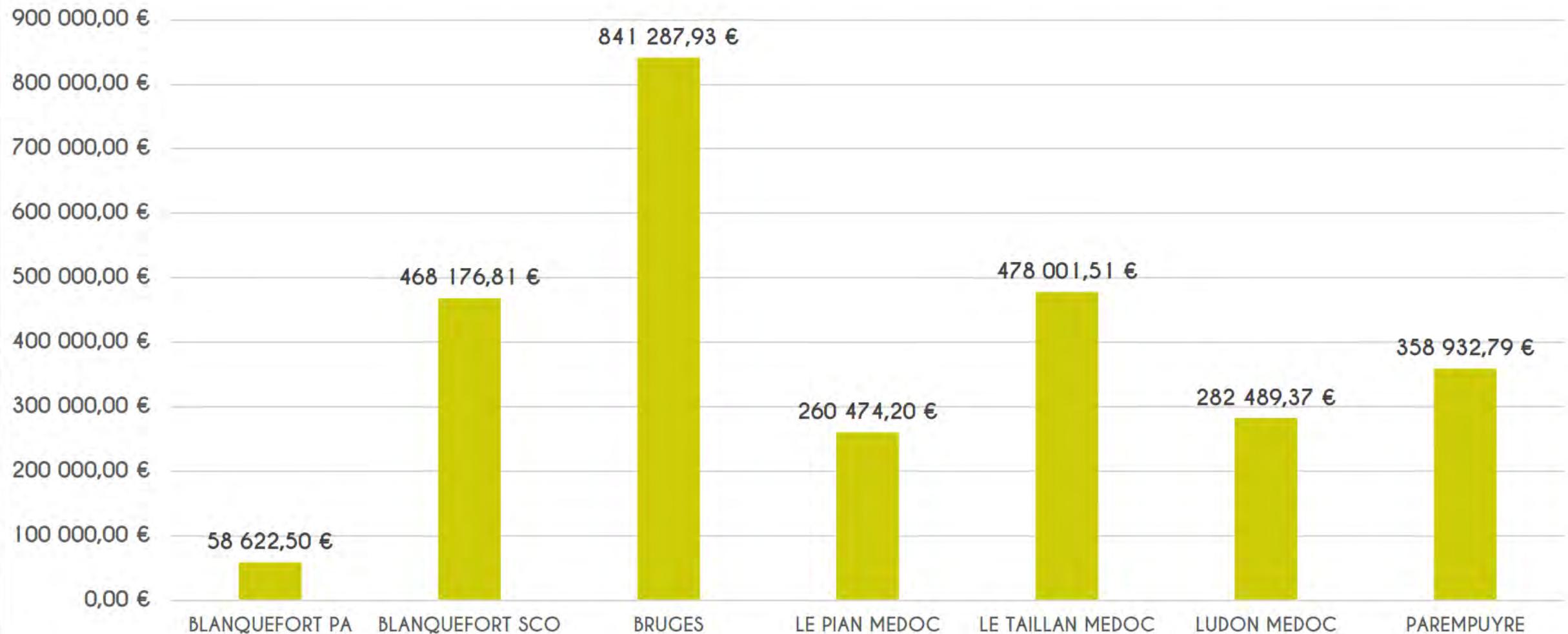
- **7 748 familles** ont été facturées, pour un montant global de **2 747 985,11 €**.  
Ce représente une **hausse 4,90 %** par rapport à l'exercice précédent.
- **Le nombre de familles facturées** a également progressé de manière significative, avec une **augmentation de 13,01 %** sur la même période.



## Bilan de la facturation usagers

## Détail par mois et par commune

2023 - 2024	août-23	septembre-23	octobre-23	novembre-23	décembre-23	janvier-24	février-24	mars-24	avril-24	mai-24	juin-24	juillet-24	TOTAUX
BLANQUEFORT PA	5 234,60 €	4 908,50 €	5 490,20 €	4 785,90 €	4 717,00 €	5 059,10 €	4 963,00 €	4 974,90 €	4 753,10 €	4 414,00 €	4 508,40 €	4 813,80 €	58 622,50 €
BLANQUEFORT SCO	15,54 €	59 317,29 €	34 363,55 €	53 272,36 €	45 499,54 €	48 794,28 €	30 518,75 €	49 849,64 €	27 853,16 €	51 577,64 €	54 112,24 €	13 033,90 €	468 176,81 €
BRUGES	285,00 €	101 592,37 €	65 797,37 €	92 393,41 €	77 106,69 €	85 525,37 €	62 966,96 €	93 562,34 €	55 247,24 €	92 722,91 €	89 522,09 €	24 566,18 €	841 287,93 €
LE PIAN MEDOC	22,05 €	30 294,10 €	22 958,75 €	27 644,30 €	24 444,20 €	26 477,30 €	18 043,55 €	30 587,70 €	17 118,05 €	27 076,45 €	29 329,00 €	6 478,75 €	260 474,20 €
LE TAILLAN MEDOC	1,84 €	61 566,02 €	36 037,21 €	52 086,94 €	45 438,41 €	49 787,19 €	31 609,47 €	54 961,68 €	29 054,17 €	51 101,77 €	53 673,94 €	12 682,87 €	478 001,51 €
LUDON MEDOC	€	31 899,02 €	23 842,05 €	29 201,51 €	25 266,85 €	29 819,64 €	20 108,26 €	34 073,60 €	18 555,99 €	30 132,52 €	31 642,38 €	7 947,55 €	282 489,37 €
PAREMPUYRE	52,27 €	49 121,33 €	24 119,94 €	39 592,01 €	34 994,75 €	37 184,39 €	23 699,29 €	37 770,70 €	23 987,65 €	38 263,93 €	39 944,05 €	10 202,48 €	358 932,79 €
TOTAUX	5 580,22 €	338 698,63 €	212 609,07 €	298 976,43 €	257 467,44 €	282 647,27 €	191 909,28 €	305 780,56 €	176 569,36 €	295 289,22 €	302 732,10 €	79 725,53 €	2 747 985,11 €



## Bilan de la facturation usagers

## Détail des avoirs par mois et par commune

Un nouvel indicateur a été mis en place pour suivre la contestation des repas sur l'exercice 2023-2024.

Au cours de cette période, 25 377 repas ont été annulés, générant un total de 82 202,53 € d'avoirs.

2023 - 2024	août-23	septembre-23	octobre-23	novembre-23	décembre-23	janvier-24	février-24	mars-24	avril-24	mai-24	juin-24	juillet-24	TOTAUX
Chiffre d'affaires usagers	5 580,22 €	338 698,63 €	212 609,07 €	298 976,43 €	257 467,44 €	282 647,27 €	191 909,28 €	305 780,56 €	176 569,36 €	295 289,22 €	302 732,10 €	79 725,53 €	2 747 985,11 €
Montant des avoirs	67,54 €	49 199,54 €	6 531,78 €	4 278,04 €	1 663,38 €	12 016,22 €	2 254,20 €	2 125,98 €	141,17 €	566,30 €	164,06 €	- €	79 008,21 €
% du CA usagers	-1,21%	-14,53%	-3,07%	-1,43%	-0,65%	-4,25%	-1,17%	-0,70%	-0,08%	-0,19%	-0,05%		-2,88%

## Nombre d'avoirs

	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24	mai-24	juin-24	juil.-24	TOTAUX
Blanquefort PA	-3	-7	-9	0	-1	0	0	0	-1	-2	0	0	-23
Blanquefort Sco	0	-1073	-304	-309	-160	-181	-83	-101	-13	-26	-21	0	-2 271
Bruges	-14	-1361	-516	-341	-69	-2965	-286	-196	-18	-58	-3	0	-5 827
Le Pian Médoc	-2	-4588	-143	-60	-51	-61	-36	-32	-18	-17	0	0	-5 008
Le Taillan Médoc	0	-1501	-397	-235	-160	-153	-103	-129	-33	-60	-52	0	-2 823
Ludon Médoc	0	-253	-113	-99	-41	-124	-29	-33	-1	0	-3	0	-696
Parempuyre	0	-6483	-328	-220	-114	-125	-41	-63	-10	-39	-21	0	-7 444
TOTAUX	-19	-15266	-1810	-1264	-596	-3609	-578	-554	-94	-202	-100	0	-24 092

## Montant des avoirs

	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24	mai-24	juin-24	juil.-24	TOTAUX
Blanquefort PA	-14,20 €	-33,00 €	-38,60 €	0,00 €	-4,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-5,70 €	-9,20 €	0,00 €	0,00 €	-105,30 €
Blanquefort Sco	0,00 €	-2 598,94 €	-750,46 €	-773,55 €	-347,55 €	-303,97 €	-122,84 €	-249,34 €	-14,10 €	-87,46 €	-34,20 €	0,00 €	-5 282,41 €
Bruges	-48,44 €	-5 235,62 €	-2 356,48 €	-1 540,98 €	-241,98 €	-10 286,65 €	-1 548,52 €	-1 099,02 €	-15,66 €	-268,25 €	-13,95 €	0,00 €	-22 655,55 €
Le Pian Médoc	-4,90 €	-11 433,05 €	-360,30 €	-140,25 €	-123,50 €	-143,35 €	-83,45 €	-68,80 €	-38,70 €	-36,75 €	0,00 €	0,00 €	-12 433,05 €
Le Taillan Médoc	0,00 €	-6 546,46 €	-1 636,17 €	-982,94 €	-460,68 €	-350,03 €	-214,85 €	-320,41 €	-46,39 €	-75,34 €	-62,98 €	0,00 €	-10 696,25 €
Ludon Médoc	0,00 €	-855,08 €	-388,58 €	-363,38 €	-159,90 €	-506,96 €	-131,30 €	-157,82 €	-3,06 €	0,00 €	-10,86 €	0,00 €	-2 576,94 €
Parempuyre	0,00 €	-22 497,39 €	-1 001,19 €	-476,94 €	-325,17 €	-425,26 €	-153,24 €	-230,59 €	-17,56 €	-89,30 €	-42,07 €	0,00 €	-25 258,71 €
TOTAUX	-67,54 €	-49 199,54 €	-6 531,78 €	-4 278,04 €	-1 663,38 €	-12 016,22 €	-2 254,20 €	-2 125,98 €	-141,17 €	-566,30 €	-164,06 €	0,00 €	-79 008,21 €

## Bilan des impayés des usagers

Année 2023 - 2024

## Etat des soldes pour l'année 2023 - 2024

Communes	2023 - 2024				
	CA Usagers par communes		Soldes au mois de juillet 2024	Répartition par communes	%ge du montant facturé
1 - BLANQUEFORT PA	58 622,50 €	2,13%	296,10 €	0,11%	0,51%
2 - BLANQUEFORT	468 176,81 €	17,04%	57 879,76 €	21,78%	12,36%
3 - BRUGES	841 287,93 €	30,61%	80 862,29 €	30,42%	9,61%
4 - LE PIAN MEDOC	260 474,20 €	9,48%	14 493,99 €	5,45%	5,56%
5 - LE TAILLAN MEDOC	478 001,51 €	17,39%	53 874,36 €	20,27%	11,27%
6 - LUDON MEDOC	282 489,37 €	10,28%	15 700,52 €	5,91%	5,56%
7 - PAREMPUYRE	358 932,79 €	13,06%	42 687,82 €	16,06%	11,89%
<b>TOTAUX</b>	<b>2 747 985,11 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>265 794,84 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>9,67%</b>

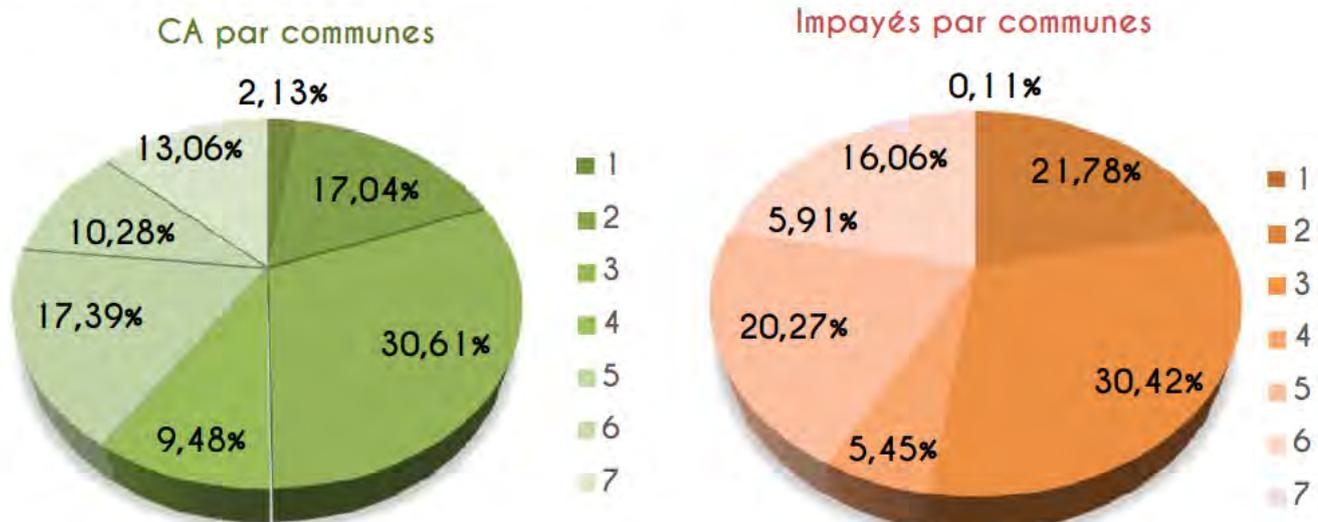
Pour l'année scolaire 2023 - 2024 : (De septembre 2023 à août 2024)

- 7 748 familles ont été facturées, pour un montant goba de 2 747 985,11 €

Au 31 juillet 2024 :

- Le montant total des factures impayées s'élève à 265 794,84 €
- Ce montant concerne 1 167 familles
- Une augmentation de 9,67 % est à constater pour les familles en impayés par rapport à A-1

Répartition du CA et des impayés par commune :



## Bilan des impayés des usagers

## Détail par mois et par commune

## Evolution - Solde échu 2024 - 2025

2024 - 2025	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25
BLANQUEFORT PA	616,20 €	293,90 €	163,80 €	295,40 €	323,40 €	199,00 €	301,20 €	278,20 €	246,00 €			
BLANQUEFORT SCO	56 712,80 €	48 509,69 €	55 018,69 €	53 519,44 €	55 148,05 €	54 931,89 €	58 515,62 €	57 305,73 €	60 466,44 €			
BRUGES	79 498,85 €	75 629,18 €	81 640,60 €	82 708,31 €	85 994,01 €	86 967,13 €	93 414,48 €	93 647,92 €	97 562,52 €			
LE PIAN MEDOC	12 791,74 €	11 574,79 €	14 132,79 €	13 337,69 €	14 341,74 €	13 490,79 €	15 460,24 €	14 340,44 €	15 845,74 €			
LE TAILLAN MEDOC	52 167,48 €	51 058,32 €	56 778,96 €	56 434,77 €	57 185,54 €	56 897,73 €	59 520,97 €	60 186,88 €	60 488,75 €			
LUDON MEDOC	15 217,47 €	14 290,13 €	14 869,46 €	15 435,85 €	16 975,57 €	16 910,70 €	18 832,96 €	18 698,72 €	19 432,74 €			
PAREMPUYRE	41 278,80 €	39 407,95 €	46 314,85 €	46 194,74 €	48 647,99 €	49 257,69 €	51 299,32 €	51 037,09 €	52 133,04 €			
<b>TOTAL ECHU</b>	<b>258 283,34 €</b>	<b>240 763,96 €</b>	<b>268 919,15 €</b>	<b>267 926,20 €</b>	<b>278 616,30 €</b>	<b>278 654,93 €</b>	<b>297 344,79 €</b>	<b>295 494,98 €</b>	<b>306 175,23 €</b>			
TOTAL FACTURES FAMILLES	4 840,26 €	374 832,88 €	221 381,99 €	309 038,14 €	228 588,67 €	348 535,40 €	247 721,37 €	275 874,27 €	227 796,65 €			

## Evolution - Solde échu 2024 - 2025



	Année
TOTAL ECHU (à date)	306 175,23
TOTAL FACTURES FAMILLES	2 238 609,63
%	13,68 %

# Bilan des impayés des usagers

## Détail par mois et par commune

	Année
TOTAL ECHU (à date)	265 794,84
TOTAL FACTURES FAMILLES	2 747 985,11
%	9,67%

### Evolution - Solde échu 2023 - 2024

2023 - 2024	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24
BLANQUEFORT PA	1 184,20 €	687,80 €	652,30 €	592,90 €	507,30 €	296,60 €	179,60 €	146,40 €	289,00 €	226,10 €	230,50 €	296,10 €
BLANQUEFORT SCO	43 144,28 €	40 381,16 €	44 364,91 €	44 054,52 €	47 047,20 €	47 804,35 €	49 504,52 €	49 513,18 €	52 028,97 €	51 714,86 €	54 648,42 €	57 879,76 €
BRUGES	66 655,35 €	60 849,14 €	67 764,30 €	66 352,22 €	69 143,48 €	68 487,00 €	71 030,59 €	72 951,60 €	76 442,10 €	76 154,42 €	78 309,22 €	80 862,29 €
LE PIAN MEDOC	11 274,35 €	8 980,70 €	11 271,20 €	11 068,60 €	12 548,96 €	12 536,57 €	13 534,20 €	11 322,50 €	12 017,70 €	12 313,60 €	12 792,79 €	14 493,99 €
LE TAILLAN MEDOC	37 230,65 €	33 492,65 €	37 023,22 €	37 549,18 €	40 061,77 €	42 277,49 €	43 476,29 €	43 761,12 €	47 430,69 €	48 119,29 €	50 936,92 €	53 874,36 €
LUDON MEDOC	9 814,11 €	8 476,45 €	10 715,92 €	10 833,37 €	11 476,92 €	11 648,90 €	13 238,28 €	12 208,60 €	13 987,15 €	13 110,78 €	14 477,41 €	15 700,52 €
PAREMPUYRE	35 820,14 €	31 219,99 €	34 895,05 €	34 134,77 €	37 004,22 €	37 948,41 €	38 563,43 €	38 291,77 €	38 879,64 €	38 813,56 €	40 351,71 €	42 687,82 €
<b>TOTAL ECHU</b>	<b>205 123,08 €</b>	<b>184 087,89 €</b>	<b>206 686,90 €</b>	<b>204 585,56 €</b>	<b>217 789,85 €</b>	<b>220 999,32 €</b>	<b>229 526,91 €</b>	<b>228 195,17 €</b>	<b>241 075,25 €</b>	<b>240 452,61 €</b>	<b>251 746,97 €</b>	<b>265 794,84 €</b>
TOTAL FACTURES FAMILLES	5 580,22 €	338 698,63 €	212 609,07 €	298 976,43 €	257 467,44 €	282 647,27 €	191 909,28 €	305 780,56 €	176 569,36 €	295 289,22 €	302 732,10 €	79 725,53 €

Evolution - Solde échu 2023 - 2024



Evolution des taux d'impayés :

Le taux d'impayé sur l'année scolaire 2022/2023 se situait à 8,24 % pour un montant total de 215 431,31 €. Sur l'année 2023/2024, le montant en fin d'exercice est monté à 265 794,84 € soit 9,67 % du montant global facturé aux familles. Bien que moins prononcée que les années précédentes, la tendance des impayés continue de se détériorer d'année en année.

**A noter :** En rapportant la valeur d'impayés au nombre de couverts livrés sur chaque commune, les valeurs sont très disparates :

	Nombre de couverts annuels	Impayés au couvert
Blanquefort PA	13 803	0.02 €
Blanquefort Sco	202 530	0.29 €
Bruges	239 657	0.34 €
Le Pian Médoc	105 251	0.14 €
Le Taillan Médoc	138 953	0.39 €
Ludon Médoc	80 551	0.19 €
Parempuyre	135 113	0.32 €

# Dématérialisation de la facturation et encaissements

## Année 2023 - 2024



### Présentation de l'application Me & Myself

L'application a été mise en place en novembre 2021 et elle est devenue l'outil de communication favoris pour dialoguer avec les parents de façon instantanée.

Ci-dessous, les fonctionnalités de l'application :



### Réservez les repas

Renseignez en ligne les repas où vos enfants seront présents



### La facturation en quelques clics

Réglez vos factures soit par prélèvement automatique ou paiement en ligne directement sur l'application



### Consultez les menus

- Indication des allergènes
- Communication de la qualité des produits
- Informations sur la qualité nutritionnelle grâce à l'indication Nutri-Score



### Suivez l'actualité

- Découvrez des informations variées sur la restauration proposée à vos enfants
- Consulter les communications des animations
- Consulter les lettres Ansamble
- Consulter les recettes de saison



# Dématérialisation de la facturation et encaissements

## Année 2023 - 2024

### Nombre de factures, pourcentage de factures démat et de prélèvement

2023 - 2024	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24	mai-24	juin-24	juil.-24	TOTAUX
Nombre de factures	233	5 651	5 706	5 642	5 595	5 589	5 560	5 577	5 559	5 578	5 584	5 346	61 620
Pourcentage de factures dématérialisées	19%	53%	55%	94%	84%	84%	84%	85%	85%	85%	85%	85%	74,83%
Pourcentage de factures prélevées	42%	73%	70%	73%	74%	75%	75%	75%	75%	76%	76%	76%	71,67%



### Calcul du pourcentage de facture payée par internet

2023 - 2024	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	janv.-24	févr.-24	mars-24	avr.-24	mai-24	juin-24	juil.-24	TOTAUX
Chiffre d'affaires usagers	5 580,22 €	338 698,63 €	212 609,07 €	298 976,43 €	257 467,44 €	282 647,27 €	191 909,28 €	305 780,56 €	176 569,36 €	295 289,22 €	302 732,10 €	79 725,53 €	2 747 985,11 €
Somme payée par internet	23 495,38 €	11 989,88 €	47 578,04 €	43 354,49 €	45 612,28 €	46 657,07 €	44 964,35 €	36 938,06 €	42 222,95 €	31 284,50 €	41 916,66 €	44 872,06 €	460 885,72 €
% paiement par internet	421,05%	3,54%	22,38%	14,50%	17,72%	16,51%	23,43%	12,08%	23,91%	10,59%	13,85%	56,28%	16,77%

Le paiement en ligne s'effectue directement via l'application *Me & Myself*. Les familles ont la liberté de régler leurs factures selon leurs préférences.

Il arrive que certaines familles accumulent plusieurs factures avant de les régler, ce qui peut entraîner des situations d'impayés temporaires. Ainsi, il n'est pas rare que plusieurs factures soient réglées en une seule fois au cours d'un même mois.

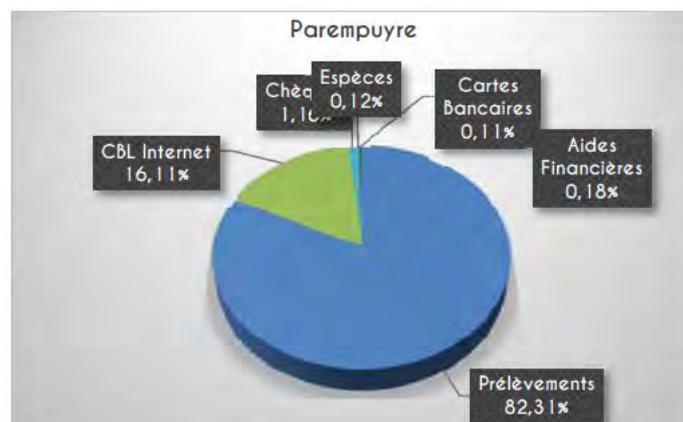
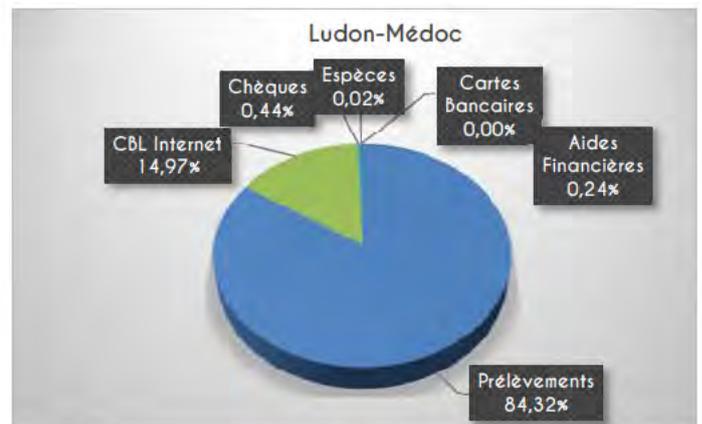
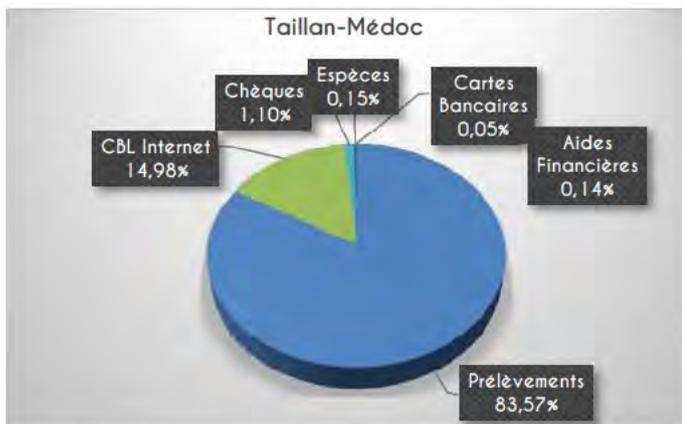
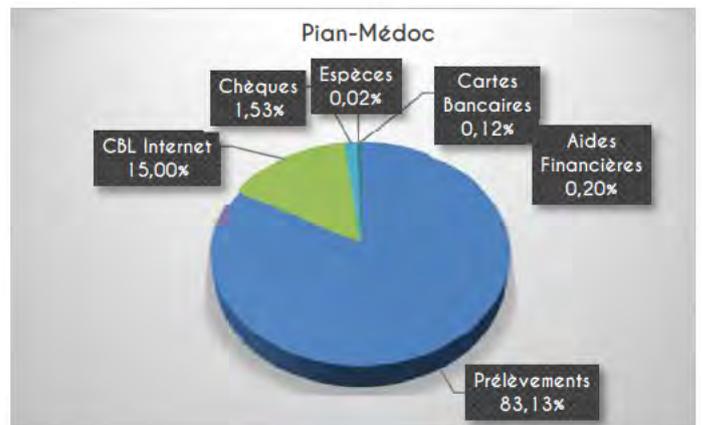
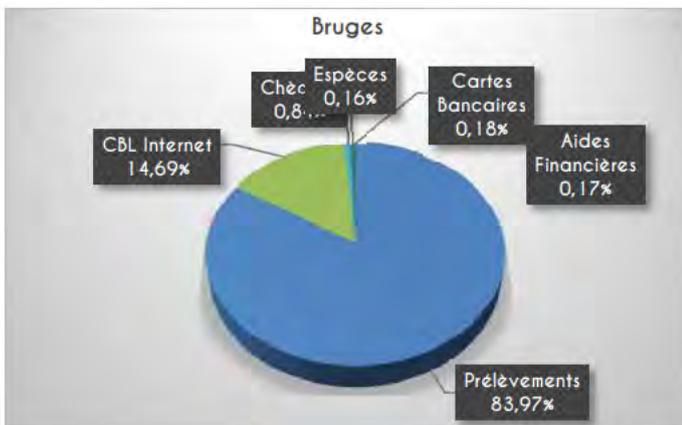
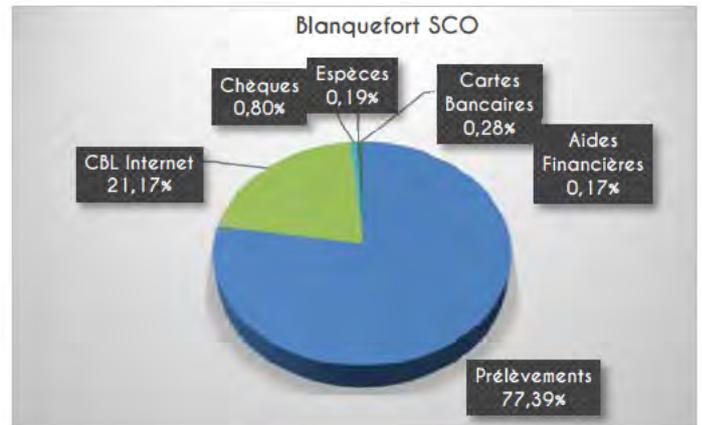
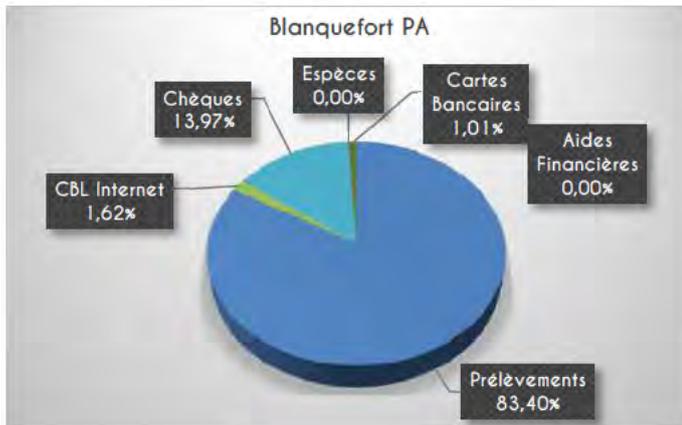
De ce fait, le pourcentage de paiements effectués par Internet peut varier significativement d'un mois à l'autre, rendant l'analyse mensuelle peu représentative. En revanche, le pourcentage annuel constitue un indicateur plus fiable pour évaluer la part des paiements en ligne par rapport au chiffre d'affaires total usagers.

En moyenne, **16,77 %** des paiements mensuels ont été effectués via Internet.

Sur l'ensemble de l'année 2023-2024, **près de 75 % des factures ont été émises de manière dématérialisée**, illustrant une transition marquée vers les services numériques.

## Evolution des modes de paiements

## Diagrammes de l'année 2023-2024



# Evolution des modes de paiements

## De 2019 à 2024

Pour l'année 2023-2024, nous conservons les mêmes contrats que l'année précédente : Banquefort, Scoaires et PA, Bruges, Le Pian-Médoc, Le Trian-Médoc, Ludon-Médoc et Parempuyre.

Nous utilisons le logiciel **Bon App'**, qui fait office de base de données et de système de facturation, ainsi que l'application **Me & Myself**, destinée aux usagers depuis septembre 2022.

Nous constatons une progression de **2 % du prélèvement automatique** par rapport à l'année N-1.

Les **paiements dématérialisés** (prélèvements automatiques et paiements via Me & Myself) représentent désormais **98 % des montants versés**, régulant les paiements par chèque à **moins de 2 %**. Toutefois, ce mode de règlement reste encore largement utilisé par les **personnes âgées**.

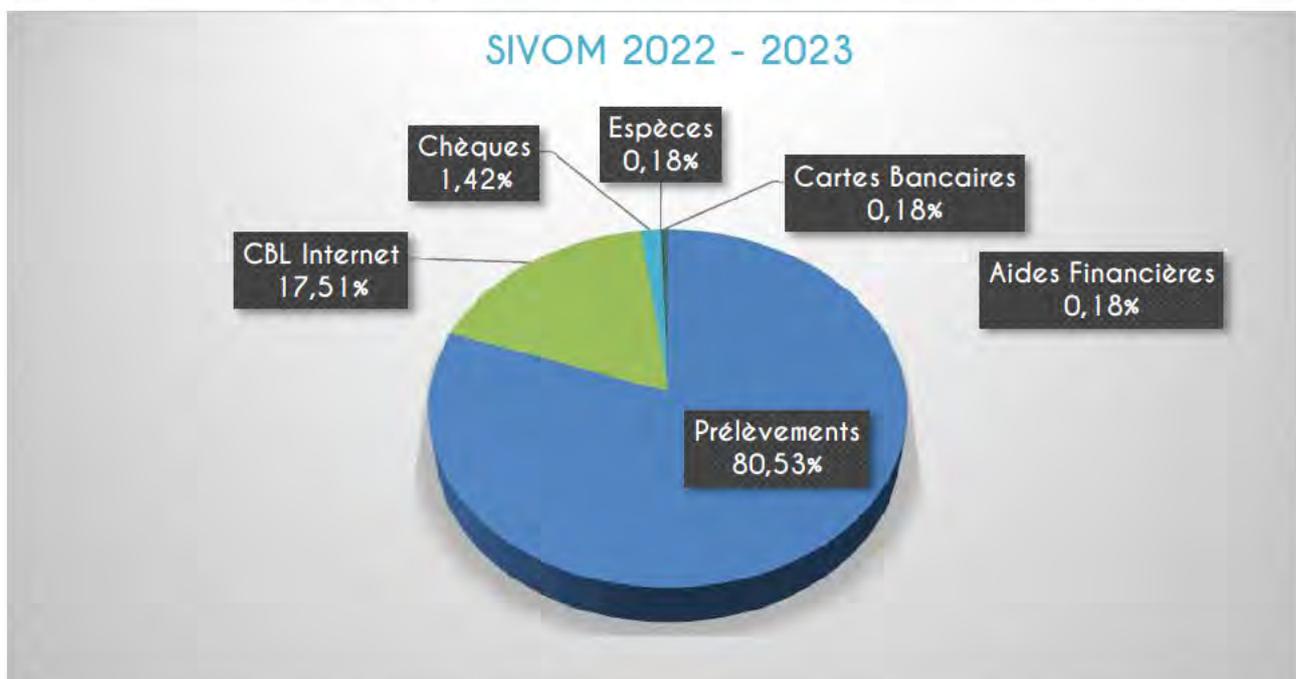
Nous poursuivons nos efforts de sensibilisation des familles à l'intérêt du **prélèvement automatique**, afin de **limiter les impayés**.

Ce mode de paiement présente des bénéfices pour les deux parties :

- **Pour les familles** : il évite les oublis de règlement des factures de cantine.
- **Pour notre service** : il garantit le paiement des factures et réduit la charge de travail liée au traitement manuel des paiements.

Les paiements effectués en **espèces ou par carte bancaire**, que ce soit en mairie ou à l'atelier cuisinaire, représentent **moins de 1 %** des transactions.

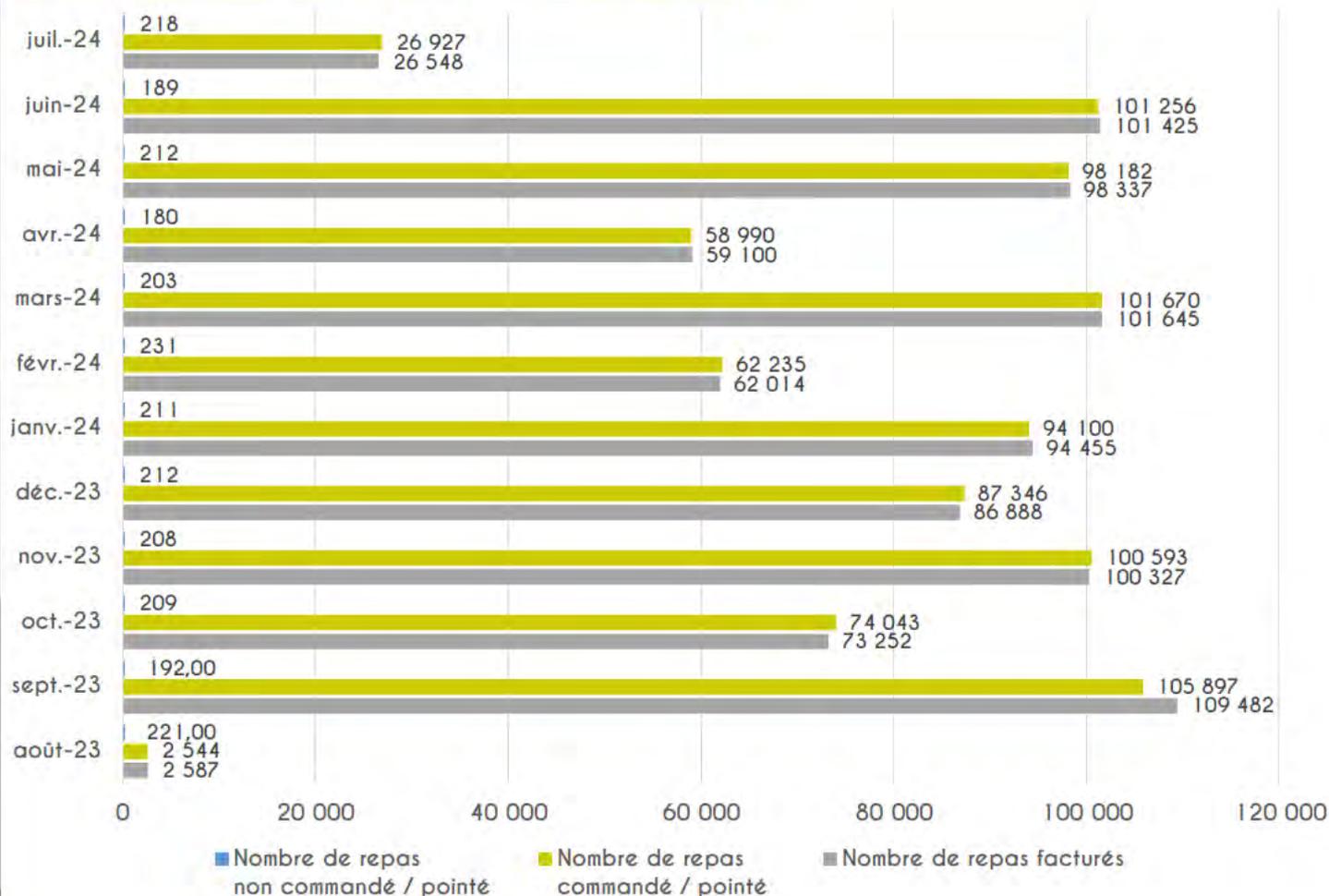
Les aides financières accordées sont **similaires à celles de l'année précédente**, grâce à l'accompagnement personnalisé proposé par notre **service relations clients, encaissements et facturation**, notamment via la **mise en place d'échéanciers** sur plusieurs mois pour les familles en difficulté.



# Système de réservation

## De 2019 à 2024

### Saisies manuelles des repas usagers - Réservations



### Inscriptions options de menus

	2023 - 2024	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024
OPTION sans viande ANNUELLE	-	-	146	102	221	341	195	331	407	557
OPTION sans viande PONCTUELLE	-	-	413	188	182	206	149	243	278	34
OPTION sans viande de boeuf/veau	-	-	-	2	10	10	12	9	9	5
OPTION sans viande de bœuf/veau et porc	-	-	-	-	-	-	-	-	7	5
OPTION sans viande de volaille et lapin	-	-	-	1	1	2	2	1	2	1
OPTION sans viande de porc	425	-	-	306	359	424	468	472	498	527
OPTION pauvre en sucre	-	-	-	6	7	8	11	12	2	2
OPTION pauvre en sel	-	-	-	-	1	2	3	3	2	5
<b>TOTAUX</b>		425	559	605	781	993	840	1 071	1 205	1 136

**A NOTER** : l'option « sans viande ponctuelle » pose des problèmes d'organisation sur les restaurants, une commune envisage d'arrêter cette option. (« au moment du repas, les enfants ne savent pas toujours si leurs parents ont réservé un repas avec ou sans viande »)

Nous avons donc arrêté ce procédé sur toutes les communes. Les enfants sont soit : en déjeuner classique ou en sans viande mais plus les deux.

**Cela évite également la double facturation pour les parents. Nous laissons le choix de la double prestation uniquement aux adultes.**

*A partir de septembre 2025, l'option sans viande ponctuelle sera de nouveau remise en place.*

## Système de réservation

eezytrace

## Tablette pour effectuer les pointages

Entre le 31/08/2023 et le 01/09/2022, nous avons fourni une tablette tactile à tous les restaurants scolaires du SIVOM afin d'effectuer le pointage des enfants. Vous retrouverez en annexe, la notice d'utilisation de celles-ci.

## Point sur les tablettes au 30/05/2025 :

Ville	Site	S/N Tablette	IMEI	ETAT	Date de mise en service tablette
Blanquefort	Caychac ELEM	R52R90BF7SP	350675294367342	en fonction	31/08/2022
	Caychac MAT	R52R905MT3X	350675294152454	en fonction	31/08/2022
	Curégan MAT	R52R90BF9HH	350675294367912	en fonction	31/08/2022
	Dulamon MAT	R52R905MYZJ	350675294154062	en fonction	31/08/2022
	Renney ELEM	R52R90BG94Y	350675294375162	en fonction	31/08/2022
	Renney MAT	R52R905XH3L	350675294167775	en fonction	31/08/2022
	Le Bourg ELEM	R52R90BGB1R	350675294375790	en fonction	31/08/2022
	Saturne ELEM	R52R90BF6RT	350675294367003	en fonction	31/08/2022
	Saturne MAT	R52R905XMYX	350675294169375	en fonction	31/08/2022
	Corbeil PA	R52R90BF4LW	350675294366294	en fonction	31/08/2022
Bruges	AeC ELEM	R52R90BE3GE	350675294356550	en fonction	31/08/2022
	AeC MAT	R52R90BG1KB	350675294372672	en fonction	31/08/2022
	Carros ELEM	R52R905XK3V	350675294168435	en fonction	31/08/2022
	Carros MAT	R52R905XKRX	350675294168658	en fonction	23/10/2023
	Kahlo ELEM	R52R90BE6HM	350675294357558	en fonction	31/08/2022
	Kahlo MAT	R52R90BF8XZ	350675294367714	en fonction	31/08/2022
	Marianne ELEM	R52R90BGEKY	350675294376962	en fonction	31/08/2022
	Marianne MAT	R52R90BFMKB	350675294371898	en fonction	31/08/2022
	Prévert ELEM	R52R90BFDDBE	350675294369173	en fonction	31/08/2022
	Prévert MAT	R52R907XG8R	350675294250597	en fonction	31/08/2022
Pian-Médoc	Airials ELEM	R52R90BE8EY	350675294358184	en fonction	31/08/2022
	Airials MAT	R52R909FWMF	350675294284729	en fonction	31/08/2022
	Brugat MAT	R52R90BF9VL	350675294368027	en fonction	31/08/2022
	Bourg PRIM	R52R905LTEY	350675294141671	en fonction	31/08/2022
Taillan-Médoc	Boétie ELEM	R52R907J7NN	350675294237081	en fonction	31/08/2022
	Boétie MAT	R52R907HWSM	350675294233494	en fonction	31/08/2022
	Pometan ELEM	R52R907JD7H	350675294238915	en fonction	31/08/2022
	Pometan MAT	R525905XKYN	350675294168716	en fonction	08/01/2024
	Anita Conti ELEM	R52WB0FN7KN	356298312769425	en fonction	27/09/2024
	Anita Conti MAT	R52WB0FN45K	356298312768294	en fonction	27/09/2024
	Tabarly ELEM	R52R905N84J	350675294157081	en fonction	31/08/2022
	Tabarly MAT	R52R905N9AA	350675294157479	en fonction	31/08/2022
Ludon-Médoc	Aubrac MAT	R52R907JCKP	350675294238709	en fonction	31/08/2022
	S.Veil ELEM	R52R905N3XA	350675294284521	en fonction	31/08/2022
Parempuyre	Brès ELEM	R52R907XYCK	350675294255588	en fonction	31/08/2022
	Brès MAT	R52R909FW4A	350675294284554	en fonction	31/08/2022
	Jaurès ELEM	R52R905N9RV	350675294157628	en fonction	31/08/2022
	Jaurès MAT	R52R905ND2X	350675294158717	en fonction	31/08/2022
	Libération ELEM	R52R905N96V	350675294157438	en fonction	31/08/2022
	Libération MAT	R52R905NGKZ	350675294159871	en fonction	31/08/2022

3

MAINTENANCE ET  
INVESTISSEMENTS

Suivi technique et réglementaire

Année 2023 - 2024

**AF** A Faire

**F** = Fait

Saisir AF

Saisir F

VP O	Intervention à programmer	Fréquence	Prestataire	Contrat : date anniv.	Coût/ an	Interlocuteur	Mail	Tél	Prochaine date passage	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
										1-15	16-31	1-15	16-28	1-15	16-31	1-15	16-30	1-15	16-31	1-15	16-31	1-15
SECURITE	x VPO Extincteurs + Certificat Q4	1/an	ACCORD INCENDIE	01/09/16	264,50 €	MR SCHMIT PASCAL MAD PELLETAN	p.schmit@accordincendie.fr	06.09.27.17.98	sept-23									F				
	x VPO RIA + Certificat Q5	1/an																				
	x VPO RIA + Certificat Q6	1/an																				
	x VPO Systèmes d'alarmes incendie	1/an	ACCORD INCENDIE	01/09/16	109,10 €	MR SCHMIT PASCAL	p.schmit@accordincendie.fr	05.56.05.69.28	sept-23				F					F				
	x VPO Installations électriques / gaz	1/an	SOCOTEC		256 €	Mme Anaïs Aubel	Anais.aubel@socotec.com	05.57.29.06.48							F					F		
	x VPO Eclairage de sécurité - BAES	1/an	ACCORD INCENDIE	01/09/16	79,60 €	MR SCHMIT PASCAL	p.schmit@accordincendie.fr	05.56.05.69.28	sept-23									F				
	x Thermographies des instal. Élect.	1/ ans	SOCOTEC		109 €	Mme Anaïs Aubel	Anais.aubel@socotec.com	05.57.29.06.48	juin-24							F						
	x VPO Appareils de cuisson	4h par semaine / 48 semaines	MCI	01/09/16	10 848 €		fabien.lavarenne@groupecreat.fr	06.07.89.93.90 / 06.45.44.70.47	hebdomadaire / 4h le mercredi	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
	x VPO Hottes et circ. extract. Air / buées / graisses	2/an	CLIMA FROID	01/11/16	20 591 €	Mr CAMON Fabrice	fcamon@climafroidaquitaine.com	06.76.30.64.39						F							F	F
	Nettoyage régl des gaines et extracteurs hottes	1/an	CLIMA FROID	01/11/16	20 591 €	Mr CAMON Fabrice	fcamon@climafroidaquitaine.com	06.76.30.64.39						F							F	F
Nettoyage régl des filtres à graisse de hotte	1/sem min	INTERNE CC	-	-	-	-	-	hebdomadaire	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	
x VPO Chaudière / installations gaz combustibles	1/an	CLIMA FROID	01/11/16	20 591 €	Mr CAMON Fabrice	fcamon@climafroidaquitaine.com	06.76.30.64.39						F							F	F	
x VPO CTA (centrale traitement air), ventilation, climatisation, chauffage, aération	1/an	CLIMA FROID	01/11/16	20 591 €	Mr CAMON Fabrice	fcamon@climafroidaquitaine.com	06.76.30.64.39								F					F	F	
x VPO -1 compresseur - inspection périodique obl.	1/40 mois	FAUCHE	06/11/17	2 087 €	Mr FLOIRAC Olivier	ofloirac@fauche.com	06.03.90.87.16								F						F	
x VPO -2 compresseur - requalification périodique	1/10 ans	FAUCHE	06/11/17		MR LUXEY FREDERIC	fluxey@fauche.com	06.03.90.87.16															
x VPO Chariot élévateur à conducteur porté	2/an																					
x VPO ouvre-boîte pneumatique	1/an	SOCOTEC	02/06/17	250 €	Mme Anaïs Aubel	Anais.aubel@socotec.com	05.57.29.06.48										F					
x Vérif. Transpalette électrique	1/an	FENWICK	07/09/17																			
x VPO compacteur à déchets, presses (X2)	4/an	SOCOTEC	02/06/17	90 €	Mme Anaïs Aubel	Anais.aubel@socotec.com	05.57.29.06.48				F										F	
x VPO Porte automatique (X2)	1/6 mois + 1/an + 1/5 ans	SOCOTEC	02/06/17	52 €	Mme Anaïs Aubel	Anais.aubel@socotec.com	05.57.29.06.48											F				
x VPO quai niveleur	2/an	SOCOTEC	02/06/17		Mme Anaïs Aubel	Anais.aubel@socotec.com	05.57.29.06.48		F											F		
ENVIRONNEMENT	x VPO Installations frigorifiques fixes - fluides frigorigène 1 /3 mois, 1/6 mois ou 1/an	1/3 mois	CLIMA FROID	01/11/16		Mr CAMON Fabrice	fcamon@climafroidaquitaine.com	06.76.30.64.39						F							F	
	Nébulisation	1/an	INTERNE CC	-	-	-	-										F				F	
	Vidange bac à graisses / curage des canalisations	1/an	SUEZ OSIS	01/09/16	5 000,00 €	MR ROMAIN SAUVAU	romain.sauvau@sita.fr	06.80.47.35.30									F	F			F	
	Suivi relevé consommation eau et électricité	1/mois	INTERNE CC	-	-	-	-															
	Suivi consommation produits entretien	Chaq com.	INTERNE CC	-	-	-	-															
HY G	Collecte déchets	2 passages par semaine	VEOLIA	01/10/10	14 000,00 €	Mr Girard	ericleo.girard@veolia.com	06.18.50.36.21														
	Contrôle rejet des eaux	5/AN	IRH	03/03/16	2 360,00 €	MR ANTHONY MARIEL	anthony.mariel@irh.fr	06.80.34.57.19					F					F	F	F		F
SURETE	Contrôle appat lutte contre nuisibles	4/an	RENTOKILL	01/09/16	600,00 €	MR ERIC ABDOU		06.18.90.64.91				F			F							
	Maintenance alarme anti intrusion	1/an	KEHOPS	13/11/14	1 444 €	MR ROMAIN MASSERON		06.21.15.43.64										F				F
	Vérification alarme INCENDIE	4/AN	INTERNE CC	-	-	-	-				F							F				
MAINTENANCE MATERIELS	Vérification COUPEUR ELECTRIQUE / MIS EN MARCHÉ GROUPE ELECTROGENE	4/AN	INTERNE CC	-	-	-	-						F				F				F	
	Maintenance préventive thermocelleuses	6/an	MECAPACK	17/02/16	6 806,70 €	MR DAVID FREDERIC	fdavid@proplast-group.com	02.51.57.15.91	neuf, pas de maintenance													
	Maintenance chaufferie	1/an	CLIMA FROID	01/11/16	20 591,04 €	Mr CAMON Fabrice	fcamon@climafroidaquitaine.com	06.76.30.64.39						F						F		
	Maintenance porte automatique	1/an	FAUCHE	06/11/17	439 €	COUPIER Alexandre	acoupier@fauche.com	06.24.64.54.95										F				
	Maintenance préventive TOITURE	1/AN	ATILLA	01/09/17	500,00 €	MR MOEL YANNICK	bordeaux.nord@attila.fr	06 50 24 70 66	tel agence 05 56 15 04 51									F				
	Maintenance préventive appareil cuisson	192H/an soit 4H/semaine	CREAT SERVICE	01/09/16	11 690,04 €	CREAT service depuis le 4/09	fabien.lavarenne@groupecreat.fr	06.07.89.93.90 / 06.45.44.70.47	hebdomadaire	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
	Maintenance préventive installations frigo	2/an	CLIMA FROID	01/09/16	20 591,04 €			06.76.30.64.39						F							F	F
	Nettoyage désinfection évaporateurs / contrôle bactériologiques	4/an	CLIMA FROID	02/09/16	20 591,04 €			06.76.30.64.39						F							F	F
	Maintenance groupe électrogène	1/an	FAUCHE	06/11/17	1 009 €	MR LUXEY FREDERIC	fluxey@fauche.com	06,03,90,87,16								F						F
	Métrieologie des appareils de mesure t°	1/an	INTERNE CC	-	-	-	-															F
ADM	Maintenance centrale de nettoyage + Doseur désinfection des végétaux	12/an	GABRIEL LAURENT	01/10/16	1 134,00 €	GABRIEL LAURENT	hsj.laurentgabriel@gmail.com	06 48 20 57 06		F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	
	Métrieologie des chambres froide	1/an	CLIMA FROID	01/09/16	20 591 €			06.76.30.64.39					F									F
	Métrieologie des appareils des camions petit forestier	1/an	PETIT FORESTIER																			F
	Métrieologie des appareils de mesure poids dernière mise à jour le 21/05/2023	1/an	ADEMI PESAGE	25/05/11	465,00 €	Sophie PEYRONNY	s.peyronny@ademi.fr	05.56.87.95.22				F										
	Contrôle document unique	1/an	INTERNE CC			W.RAFIS / Y.MARTIN																F
FORMATION TECHNIQUE SECURITE	Vérification recondution contrats	1/an	INTERNE CC			W.RAFIS / Y.MARTIN																F
	Formation incendie	1/an (2 équipes)	ACCORD INCENDIE	20/06/23	1 988,70 €	Accord incendie	administratif@accordincendie.fr	05.56.05.69.29											F	F	F	F
	Formation habilitation électrique initiale - 2 jrs	Selon besoin	INTERNE CC			SERVICE FORMATION																
	Formation habilitation électrique recyclage - 1,5 jrs	1/ 3 ans	INTERNE CC			SERVICE FORMATION												F			AF	
	formation chauffeur dernière mise à jour 21/05/2023	4 par an	INTERNE CC			SERVICE FORMATION						F										F
	Formation salarié SST initiale - 2 jrs	Selon besoin	INTERNE CC			SERVICE FORMATION															AF	
	Formation relais sécurité Interne	1/an	INTERNE CC			SERVICE FORMATION																F
	Formation HSE Interne dernière mise à jour 21/05/2023	1/an	INTERNE CC			SERVICE FORMATION				F		F										
	Formation salarié SST recyclage - 1 jr	1/2 ans	INTERNE CC			SERVICE FORMATION	amahe@ansamble.fr															
	Formation CACES initiale - 2 jrs	Tout utilisateur																				
Formation CACES recyclage - 1,5 jrs	1/5 ans																					
contrôle technique volontaire																						
Formation au risque routier - 1 ou 2 jrs	Voir PPRR	PETIT FORESTIER			SERVICE FORMATION	amahe@ansamble.fr																
Formation thermocelleuse - sur site	Tout utilisateur	MECAPACK			MECAPACK/proplast	A.DEGUILL@proplast-group.com			F												F	

## Détails des réparations / achats matériels

2023 - 2024

01/08/2023	FENWICK		CONTRAT LOCATION MAINTENANCE GERBEUR ELECTRIQUE	188,00 €
01/08/2023	SIDER		PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	304,57 €
01/08/2023	CREAT		POTENTIOMETRE SAUTEUSE FRIMA 1	90,25 €
01/08/2023	CREAT		POTENTIOMETRE SAUTEUSE FRIMA 2	90,25 €
01/08/2023	CREAT		COURROIE GIRAFE DITO-SAMA	400,89 €
01/08/2023	CREAT		BLOC GAZ FOUR N°1 RATIONAL	316,67 €
01/08/2023	CREAT		JOINT FOUR N°2 RATIONAL	237,44 €
01/08/2023	CREAT		JOINT FOUR N°3 RATIONAL	99,28 €
03/08/2023	SOCOTEC		VPO COMPACTEURS	147,27 €
03/08/2023	SOCOTEC		VPO PORTES SECTIONNELLES	54,54 €
03/08/2023	CREAT		REPARATION CUTTER VERTICAL ROBOT COUPE	147,24 €
03/08/2023	CREAT		JOINT FOUR N°1 RATIONAL	248,15 €
10/08/2023	MANUTAN		PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	401,84 €
14/08/2023	SARP OSIS		HYDROCOURAGE CANALISATIONS	845,50 €
16/08/2023	MANUTAN		PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	117,50 €
16/08/2023	MANUTAN		PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	403,98 €
16/08/2023	MANUTAN		PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	317,77 €
18/08/2023	CLIMA FROID		CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE	1 715,92 €
21/08/2023	NISFILK		REPARATION LAVEUR HAUTE PRESSION	237,75 €
22/08/2023	SARP OSIS		NETTOYAGE ENTRETIEN BAC A GRAISSE	5 351,40 €
23/08/2023	MANUTAN		PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	179,52 €
23/08/2023	CREAT		REGLAGE PORTE CF NEGATIVE	147,24 €
23/08/2023	CREAT		TABLETTES NETTOYANTES FOUR RATIONAL	734,00 €
27/08/2023	MANUTAN		PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	230,20 €
29/08/2023	ATTILA		CONTRAT ENTRETIEN TOITURE	575,00 €
29/08/2023	CCF TECHNOLOGIE		GIOVATEMP CONTROLLEUR T°C	480,00 €
31/08/2023	ALLARD PAYSAGE		CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS	400,00 €
31/08/2023	ELISE ATLANTIQUE		COLLECTE RECYCLAGE CARTON PAPIER PLASTIQUE	10,00 €
31/08/2023	ECHOPROPRE		CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX / MATERIELS SANITAIRES	929,69 €
			<b>SOUS TOTAL AOÛT 2023</b>	<b>15 401,86 €</b>
01/09/2023	FENWICK		CONTRAT LOCATION MAINTENANCE GERBEUR ELECTRIQUE	188,00 €
05/09/2023	AFFUTEUR MOBILE		AFFUTAGE COUTEAUX ET LAME DE TRANCHEUR	128,88 €
05/09/2023	ADEMI		VERIFICATION PERIODIQUE	468,00 €
08/09/2023	CREAT		TRANCHEUR DADAUX REPARATION BOUTON ARRÊT D'URGENCE	198,18 €
18/09/2023	MANUTAN		PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	344,34 €
19/09/2023	MANUTAN		PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	458,84 €
14/09/2023	CREAT		REPARATION CHARIOTS ROULANTS	42,20 €
14/09/2023	KHEOPS		LECTEUR DE BADGES	523,89 €
15/09/2023	CLIMA FROID		REPLACEMENT POIGNEE DE PORTE CELLULE N°2	450,00 €
15/09/2023	CLIMA FROID		REPLACEMENT POIGNEE DE PORTE CF NEGATIVE	390,00 €
15/09/2023	CLIMA FROID		REPLACEMENT GRILLES OXYDEES SUR EVAPORATEUR CF INTERMEDIAIRE	466,00 €
15/09/2023	CLIMA FROID		REPLACEMENT JOINT PORTE CF JOUR	624,00 €
18/09/2023	MANUTAN		FOURNITURES D'EXPLOITATION	255,15 €
19/09/2023	ACCORD INCENDIE		VERIFICATION PERIODIQUE	294,38 €
22/09/2023	CREAT		REPARATION TRANCHEUR DADAUX	347,29 €
23/09/2023	CREAT		MAINTENANCE 07/2023 A 09/2023	2 712,11 €
23/09/2023	CREAT	AVOIR	PORT ET EMBALLAGE	-15,00 €
26/09/2023	FAUCHE		REPARATION RESEAU AIR COMPRIE	205,68 €
28/09/2023	FAUCHE		REPARATION RESEAU AIR COMPRIE CORRECTIF COMPRESSEURS	1 566,83 €
28/09/2023	SAS INDUSTRIES EQUIPEMENTS		REPARATIONS QUAI DE LIVRAISON	125,00 €
29/09/2023	FAUCHE		REPLACEMENT PRISE PLEXO	241,66 €
29/09/2023	CLIMA FROID		CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE	1 715,92 €
30/09/2023	FAUCHE		REPARATION PRISE 16A	254,33 €
30/09/2022	MECAPACK		COUTEAUX DE DECOUPE THERMOSCELLEUSE	273,40 €
30/09/2022	ALLARD PAYSAGE		CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS	400,00 €
30/09/2022	ELISE ATLANTIQUE		COLLECTE RECYCLAGE CARTON PAPIER PLASTIQUE	10,00 €
30/09/2022	ECHOPROPRE		CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX / MATERIELS SANITAIRES + VITRES	1 003,78 €
			<b>SOUS TOTAL SEPTEMBRE 2023</b>	<b>13 672,84 €</b>

## Détails des réparations / achats matériels

2023 - 2024

01/10/2023	FENWICK		CONTRAT LOCATION MAINTENANCE GERBEUR ELECTRIQUE	188,00 €
02/01/2023	EXPERMAP		LOCATION PTI TRAVAILLEUR ISOLE (11/2023 A 02/2024)	186,00 €
05/10/2023	MANUTAN		FOURNITURES D'EXPLOITATION	300,86 €
05/10/2023	MANUTAN		FOURNITURES D'EXPLOITATION	458,84 €
06/10/2023	CREAT		REPARATION FOUR N°1 RATIONAL	321,48 €
09/10/2023	ADEMI		BATTERIE 6V BALANCE	140,00 €
12/10/2023	CREAT		REPARATION LAVE-BOTTE HYGINOX	359,30 €
12/10/2023	CREAT		REPARATION FOUR N°2 RATIONAL	74,28 €
13/10/2023	SAS INDUSTRIES EQUIPEMENTS		REPARATION CHARIOTS ROULANTS	174,00 €
13/10/2023	SAS INDUSTRIES EQUIPEMENTS		REPARATION ET HAUBANAGE PORTAIL ENTREE CC	1 265,00 €
16/10/2023	MECAPACK		FOURNITURES LIGNE DE CONDITIONNEMENT O° 2500	435,59 €
17/10/2023	BM MANUTENTION		PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION ROUES ROULETTES	126,60 €
17/10/2023	BM MANUTENTION		PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION ROUES ROULETTES	467,16 €
17/10/2023	SOCOTEC		VPO GAZ	132,20 €
23/10/2023	CREAT		PIEZZO BRÛLEUR FOUR N°1 RATIONAL	65,35 €
26/10/2023	JOBATEC		DEMONTAGE / REMONTAGE MATERIEL ELECTRIQUE POUR TRAVAUX MURAUX	960,00 €
26/10/2023	JOBATEC		REPLACEMENT REGLETTE FLUO LED	480,00 €
27/10/2023	CLIMA FROID		CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE	1 715,92 €
27/10/2023	CLIMA FROID		REPLACEMENT MOTO-VENTILATEUR EVAPORATEUR CF INTERMEDIAIRE	531,39 €
27/10/2023	CLIMA FROID		REPARATION FUITE D'EAU	265,94 €
27/10/2023	CLIMA FROID		REPRISE DES SILICONES SUR CF	1 656,00 €
27/10/2023	CLIMA FROID		REPLACEMENT POIGNEEE CF PREPARATIONS FROIDES	474,00 €
28/10/2023	CLIMA FROID		REPLACEMENT POIGNEEE CF JOUR	328,00 €
30/10/2023	FAUCHE		REPARATION PORTE SECTIONNELLE MO	2 319,84 €
30/10/2023	FAUCHE		MAINTENANCE PORTE AUTOMATIQUE	439,40 €
31/10/2023	CREAT		REPARATION LAVE-BATTERIE METOS	207,40 €
31/10/2023	CREAT	CAPEX 2024-0070	REPLACEMENT ELECTROVANNE EAU SUR MARMITE CHARVET	1 075,46 €
31/10/2023	CREAT	CAPEX 2024-0070	REPARATION FOUR N°4 RATIONAL	1 430,00 €
27/10/2023	CLIMA FROID		DEGIVRAGE PORTE CF NEGATIVE	292,00 €
27/10/2023	CLIMA FROID	CAPEX 2024-0063	REPLACEMENT CENTRALE DE REGULATION DE LA CHAUFFERIE	5 970,00 €
31/10/2023	CREAT		REPARATION FOUR N°2 RATIONAL	596,86 €
31/10/2023	ALLARD PAYSAGE		CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS	400,00 €
31/10/2023	ELISE ATLANTIQUE		COLLECTE RECYCLAGE CARTON PAPIER PLASTIQUE	158,00 €
31/10/2023	ECHOPROPRE		CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX / MATERIELS SANITAIRES	768,73 €
			<b>SOUS TOTAL OCTOBRE 2023</b>	<b>24 763,60 €</b>
01/11/2023	FENWICK		CONTRAT LOCATION MAINTENANCE GERBEUR ELECTRIQUE	188,00 €
06/11/2023	JOBATEC		INSTALLATION PRISES EXT	571,80 €
06/11/2023	JOBATEC		REDUCTION CÂBLE ENDOMAGE	30,00 €
06/11/2023	JOBATEC		REPLACEMENT REGLETTE FLUO LED	240,00 €
09/11/2023	FROID CUISINE 33	CAPEX 2024-0091	FOURNITURE GRILLES DE FOUR GN 2/1	771,00 €
09/11/2023	CHOMETTE ET FAVOR	CAPEX 2024-0091	FOURNITURE BACS POLY GN 1/1 X50	544,00 €
14/11/2023	ETIS GROUP		SIGNALETIQUE CC	120,00 €
14/11/2023	CREAT		MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT	105,00 €
16/11/2023	CREAT	CAPEX 2024-0074	MOTEUR TAMIS AUTOMATIQUE ROBOT COUPE C200	1 847,06 €
17/11/2023	CLIMA FROID		TRAVAUX PLOMBERIE DEMONTAGE REMONTAGE POUR PLACAGE MURAL	1 707,00 €
16/11/2023	ARPM33		DEMONTAGE ET REMONTAGE FAUX PLAFOND MAGASIN POUR INTERVENTION PORTE	870,00 €
17/11/2023	CREAT		JOINT FOUR N°2 RATIONAL	153,16 €

## Détails des réparations / achats matériels

2023 - 2024

20/11/2023	CREAT		VIS MOLETTE OUVRE-BOITE EDLUND	216,32 €
23/11/2023	CREAT		TABLETTES NETTOYANTES FOUR RATIONAL	734,00 €
23/11/2023	SARP OSIS		HYDROCURAGE BAC A GRAISSES	2 603,00 €
24/11/2023	CREAT		REPARATION TAMIS AUTOMATIQUE ROBOT COUPE C200	752,19 €
24/11/2023	CLIMA FROID		REPLACEMENT VANNE 1/2 SUR CF INTERMEDIAIRE	133,53 €
24/11/2023	CLIMA FROID		CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE	1 774,64 €
25/11/2023	JOBATEC		REPLACEMENT DETECTEUR DE MOUVEMENT	159,00 €
27/11/2023	CREAT		PASTILLES FOUR	336,30 €
27/11/2023	CREAT		REPARATIONS FOUR N°4 RATIONAL	263,03 €
27/11/2023	CREAT		REPARATION FOUR N°4 RATIONAL	229,38 €
28/11/2023	MANUTAN		FOURNITURES D'EXPLOITATION	304,47 €
30/11/2023	CREAT		JOINT FOUR N°4 RATIONAL	263,03 €
30/11/2023	ACCORD INCENDIE		FORMATION INCENDIE	810,36 €
30/11/2023	ALLARD PAYSAGE		CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS	400,00 €
30/11/2023	ELISE ATLANTIQUE		COLLECTE RECYCLAGE CARTON PAPIER PLASTIQUE	10,00 €
30/11/2023	DERICHEBOURG PROPRETE		CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX / MATERIELS SANITAIRES	1 059,74 €
			<b>SOUS TOTAL NOVEMBRE 2023</b>	<b>17 196,01 €</b>
01/12/2023	FENWICK		CONTRAT LOCATION MAINTENANCE GERBEUR ELECTRIQUE	188,00 €
05/12/2023	MECAPACK		PIECES DETACHEES	179,28 €
07/12/2023	CREAT	CAPEX	FOURNITURES D'EXPLOITATION	770,40 €
08/12/2023	SOCOTEC		VPO COMPACTEURS	149,22 €
08/12/2023	CLIMA FROID		REPLACEMENT VENTILATEUR EVAPORATEUR LOCAL POUBELLES	118,52 €
09/12/2023	JOBATEC		REPLACEMENT RADAR	159,99 €
11/12/2023	CREAT		MAINTENANCE 10/2023 A 12/2023	2 712,11 €
14/12/2023	MECAPACK		PIECES DETACHEES	423,87 €
14/12/2023	MECAPACK		PIECES DETACHEES	360,63 €
14/12/2023	MECAPACK		PIECES DETACHEES	325,63 €
15/12/2023	CLIMA FROID	CAPEX 2024-0070	FOURNITURE GAINÉ TEXTILE CF ALLOTISSEMENT	1 662,00 €
15/12/2023	CLIMA FROID	CAPEX 2024-0197	FOURNITURE SONDÉS A PIQUER	1 618,00 €
22/12/2023	CLIMA FROID		CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE	1 774,64 €
29/12/2023	CLIMA FROID		REPLACEMENT PURGEUR CHAUDIERE	61,19 €
30/12/2023	CLIMA FROID		BOUCHON RESEAU AIR COMPRIME	305,37 €
31/12/2024	CREAT	CAPEX 2024-0063	REPARATION LAVE-BATTERIE METOS	5 650,08 €
31/12/2023	CREAT		PIECES MIXER PLONGEANT MP550	233,33 €
31/12/2023	ALLARD PAYSAGE		CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS	400,00 €
31/12/2023	ELISE ATLANTIQUE		COLLECTE RECYCLAGE CARTON PAPIER PLASTIQUE	10,00 €
31/12/2023	DERICHEBOURG PROPRETE		CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX / MATERIELS SANITAIRES	1 059,74 €
			<b>SOUS TOTAL DECEMBRE 2022</b>	<b>18 162,00 €</b>
01/01/2024	FENWICK		CONTRAT LOCATION MAINTENANCE GERBEUR ELECTRIQUE	188,00 €
04/01/2024	FAUCHE	CAPEX 2024-0198	REPARATION GROUPE ELECTROGENE	1 454,00 €
04/01/2024	FAUCHE	CAPEX 2024-0200	REPARATION PORTE SECTIONNELLE QUAI RECEPTION	944,00 €
04/01/2024	SAS INDUSTRIES EQUIPEMENTS	CAPEX 2024-0201	REPARATION INOX CC	1 365,00 €
10/01/2024	EXPERMAP		LOCATION PTI TRAVAILLEUR ISOLE	29,30 €
15/01/2024	INDUSTRADE	CAPEX 2024-0236	ACHAT MIXEUR PLONGEANT	1 629,00 €
15/01/2024	JOBATEC	CAPEX 2024-0237	RELAMPING CC	1 535,00 €
20/01/2024	GABRIEL LAURENT		ENTRETIEN DES CENTRALES DE NETTOYAGE	3 000,00 €
23/01/2024	CLIMA FROID		CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES / CVC / ECS	1 774,64 €
23/01/2024	CREAT		MAINTENANCE 01/2024 A 03/2024	2 712,11 €
23/01/2024	SOCOTEC		VPO QUAI NIVELEUR	16,59 €
23/01/2024	SOCOTEC		VPO PORTES SECTIONNELLES	55,32 €
23/01/2024	ADEMI		FOURNITURE D'UNE BALANCE	413,00 €
25/01/2024	CREAT	CAPEX 2024-0239	REPLACEMENT PIECES CUISEUR A PÂTES DADI	958,15 €
25/01/2024	SOCOTEC		VPO OUVRE-BOITE PNEUMATIQUE	276,58 €
28/01/2024	JOBATEC		REPLACEMENT ARRÊT D'URGENCE	120,00 €
29/01/2024	LA VENTILLATION FRANCIENNE		FOURNITURE THERMOSONDÉS	402,80 €
29/01/2024	INMAC WSTORE		ONDULEUR	470,88 €
29/01/2024	CREAT	CAPEX 2024-0199	REPARATION LAVE-BATTERIE METOS	2 046,00 €
31/01/2024	CLIMA FROID		REPLACEMENT CORDON CHAUFFANT ET CHARNIERES CELLULE DE REFROIDISSEMENT	950,00 €
31/01/2024	ADEMI		VPO BALANCES	340,00 €
31/01/2024	ALLARD PAYSAGE		CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS	400,00 €
31/01/2024	ELISE ATLANTIQUE		COLLECTE RECYCLAGE CARTON PAPIER PLASTIQUE	10,00 €
31/01/2024	DERICHEBOURG PROPRETE		CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX / MATERIELS SANITAIRES	1 059,74 €
			<b>SOUS TOTAL JANVIER 2024</b>	<b>22 150,11 €</b>

## Détails des réparations / achats matériels

2023 - 2024

01/02/2024	FENWICK		CONTRAT LOCATION MAINTENANCE GERBEUR ELECTRIQUE	188,00 €
02/02/2024	CREAT		CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE	904,04 €
08/02/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES MIXEUR PLOGEANT	219,41 €
08/02/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES SUR FOUR N°1 RATIONAL	215,83 €
15/02/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES SUR EPLUCHE LEGUMES	60,98 €
15/02/2024	CREAT		FOURNITURE KIT OUVRRE BOITE	287,96 €
15/02/2024	SAS INDUSTRIES EQUIPEMENTS	CAPEX 2024-0328	REPARATION ET PEINTURE ESCALIER EXTERIEUR VESTIAIRES	1 982,00 €
16/02/2024	SAS INDUSTRIES EQUIPEMENTS		REPLACEMENT CHAINE SECURITE QUAI LIVRAISON	345,00 €
19/02/2024	ARPM33		FOURNITURE PLAQUE DE PVC	500,00 €
20/02/2024	GAMMA WOPLA	CAPEX 2024-0329	ACHAT SOCLE ROULEURS	1 475,00 €
23/02/2024	CLIMA FROID		CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES / CVC / ECS	1 774,64 €
23/02/2024	CLIMA FROID		FOURNITURE ET POSE JOINT CG NEGATIVE	698,00 €
26/02/2024	RH		CONTRÔLE DES REJETS D'EAU	2 210,00 €
27/02/2024	MECAPACK		FORFAIT MAINTENANCE	728,00 €
28/02/2024	CHOMETTE ET FAVOR		BAC GN 1/1/ POLYPROPYLENE	441,48 €
28/02/2024	ADEMI		FOURNITURE D'UNE BALANCE	442,00 €
29/02/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES SUR COUPE-LEGUMES	508,45 €
29/02/2024	FAUCHE		LEVEES DE RESERVES SUITE A CONTRÔLE ELECTRIQUES	1 439,10 €
29/02/2023	ALLARD PAYSAGE		CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS	400,00 €
29/02/2023	ELISE ATLANTIQUE		COLLECTE RECYCLAGE CARTON PAPIER PLASTIQUE	10,00 €
29/02/2024	DERICHEBOURG PROPLETE		CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX / MATERIELS SANITAIRES	1 059,74 €
			<b>SOUS TOTAL FEVRIER 2024</b>	<b>15 889,63 €</b>
01/03/2024	FENWICK		CONTRAT LOCATION MAINTENANCE GERBEUR ELECTRIQUE	188,00 €
01/03/2024	SOCOTEC		VPO	150,87 €
12/03/2024	CREAT		CONTRAT MAINTENANCE 03/2024 A 06/2024	2 712,11 €
14/03/2024	JOBATEC		DIAGNOSTIC LUMINAIRES CC	120,00 €
15/03/2024	CLIMA FROID		REPLACEMENT CORDON CHAUFFANT CF NEGATIVE	687,00 €
15/03/2024	CREAT		REPARATION CUISEUR A FEUCULENTS CAPIC	800,29 €
15/03/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES FOUR N°4 RATIONAL	64,36 €
15/03/2024	OXYPHARM		NOCOLYSE FOOD NEBULISATION CC	139,65 €
21/03/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES FOUR N°4 RATIONAL	106,20 €
21/03/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES MARMITE CHARVET	226,65 €
25/03/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES FOUR N°2 RATIONAL	262,72 €
26/03/2024	SAS INDUSTRIES EQUIPEMENTS		REPARATION CHAINE QUAI DE CHARGEMENT	344,00 €
26/03/2024	SAS INDUSTRIES EQUIPEMENTS		REPARATION DIVERSES INOX	365,00 €
29/03/2024	CLIMA FROID	CAPEX 2024-0238	REPLACEMENT ELECTRODE CHAUDIERE GAZ	1 110,00 €
29/03/2024	CLIMA FROID		CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES / CVC / ECS	1 774,64 €
31/03/2024	CREAT		TABLETTES NETTOYANTES FOUR RATIONAL	762,00 €
31/03/2024	ALLARD PAYSAGE		CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS	400,00 €
31/03/2024	ELISE ATLANTIQUE		COLLECTE RECYCLAGE CARTON PAPIER PLASTIQUE	10,00 €
31/03/2024	DERICHEBOURG PROPLETE		CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX / MATERIELS SANITAIRES	1 059,74 €
			<b>SOUS TOTAL MARS 2024</b>	<b>11 283,23 €</b>
01/04/2024	FENWICK		CONTRAT LOCATION MAINTENANCE GERBEUR ELECTRIQUE	188,00 €
09/04/2024	TECHINNOV		ACHAT GLACIERES PLAQUES EUTECTIQUES	384,84 €
09/04/2024	ADEMI		ACHAT BALANCE	413,00 €
11/04/2024	CGF TECHNOLOGIE		FOURNITURE GIOVATEMP	800,00 €
13/04/2024	JOBATEC		CHANGEMENT DETECTEUR D MOUVEMENTS	99,99 €
19/04/2024	CLIMA FROID		REMISE EN ETAT GROUPE FROID CELLULE N°1	1 562,00 €
19/04/2024	CLIMA FROID		REPLACEMENT GV ET CONTACTEUR DE PUISSANCE CELLULE DOUBLE PORTE	865,00 €
22/04/2024	MANUTAN		PIECES DETACHEES	294,71 €
23/04/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES SUR LAVE-BATTERIE METOS	377,37 €
23/04/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES FOUR RATIONAL	255,97 €
23/04/2024	CREAT		FOURNITURE JOINT FOUR N°2 RATIONAL	106,20 €
23/04/2024	CREAT		MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT	85,00 €
24/04/2024	JOBATEC		RELAMPING CC	888,09 €

## Détails des réparations / achats matériels

2023 - 2024

25/04/2024	CHOMETTE ET FAVOR		PETIS MATERIELS	314,16 €
29/04/2024	CREAT		MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT	77,50 €
30/04/2024	MECAPACK		CONNECTEUR RJ45	118,70 €
30/04/2024	CREAT		MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT	105,00 €
30/04/2024	CLIMA FROID		CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES / CVC / ECS	1 774,64 €
30/04/2024	CLIMA FROID		REPARATION FUIE LOCAL MATERIEL	183,06 €
30/04/2024	CLIMA FROID		DIAGNOSTIC REPROGRAMMATION DIXELL	150,00 €
30/04/2024	ARPM33	CAPEX 2024-0326	ETAGERE ET PROTECTION PVC LOCAL CAGETTES	2 455,00 €
30/04/2024	ALLARD PAYSAGE		CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS	400,00 €
30/04/2024	ELISE ATLANTIQUE		COLLECTE RECYCLAGE CARTON PAPIER PLASTIQUE	10,00 €
30/04/2024	DERICHEBOURG PROPLETE		CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX / MATERIELS SANITAIRES	1 059,74 €
			<b>SOUS TOTAL AVRIL 2024</b>	<b>12 967,97 €</b>
01/05/2024	FENWICK		CONTRAT LOCATION MAINTENANCE GERBEUR ELECTRIQUE	188,00 €
06/05/2024	CREAT	CAPEX 2024-0546	REPLACEMENT MOTEUR DE PORTE LAVE-BATTERIE METOS	1 767,00 €
15/05/2024	CREAT		BOUTON GENERATEUR IMPULSION FOUR N°3 RATIONAL	65,01 €
15/05/2024	CREAT		INSTALLATION PORTE POIGNEES FOUR RATIONAL	234,75 €
15/05/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES BATTEUR MELANGEUR	190,95 €
23/05/2024	TECHINNOV		ACHAT GLACIERES PLAQUES EUTECTIQUES	367,50 €
24/05/2024	CLIMA FROID		CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES / CVC / ECS	1 774,64 €
27/05/2024	CREAT		MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT	105,00 €
28/05/2024	HOBART		REPARATION LAVE-BATTERIE	451,75 €
28/05/2024	HOBART		REPARATION LAVE-BATTERIE	790,97 €
30/05/2024	FAUCHE		REPRISE CABLAGE BAIE DE BRASSAGE	1 148,35 €
31/05/2024	CLIMA FROID		REPLACEMENT BOBINE CF NEGATIVE	100,81 €
31/05/2024	CLIMA FROID		REPLACEMENT DU SECTIONNEUR ARMOIRÉ FROID	384,00 €
31/05/2024	ALLARD PAYSAGE		CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS	400,00 €
31/05/2024	ELISE ATLANTIQUE		COLLECTE RECYCLAGE CARTON PAPIER PLASTIQUE	10,00 €
31/05/2024	DERICHEBOURG PROPLETE		CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX / MATERIELS SANITAIRES	1 059,74 €
			<b>SOUS TOTAL MAI 2024</b>	<b>9 038,47 €</b>
01/06/2024	FENWICK		CONTRAT LOCATION MAINTENANCE GERBEUR ELECTRIQUE	188,00 €
03/06/2024	MANUTAN		PETIS MATERIELS	231,61 €
06/06/2024	CREAT	CAPEX 2024-0627	REPLACEMENT CARTE ELECTRONIQUE MARMITE CHARVET	2 079,00 €
07/06/2024	BORDEAUX TECHNOWEST		ADHESION PROJET ZIRI	850,00 €
07/06/2024	CREAT		MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT	105,00 €
10/06/2024	CREAT		CONTRAT DE MAINTENANCE 06/2024 A 09/2024	2 712,11 €
06/06/2024	JOBATEC	CAPEX 2024-0625	MISE EN CONFORMITE INSTALLATIONS ELECTRIQUES	2 426,00 €
12/06/2024	CREAT		MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT	105,00 €
13/06/2024	CREAT		CAPUCHON CUISEUR A PÂTES CAPIC	31,10 €
14/06/2024	CLIMA FROID		JOINT DE PORTE	406,00 €
14/06/2024	CLIMA FROID		REPLACEMENT SONDE PREPARATIONS FROIDES	39,97 €
19/06/2024	MECAPACK		BARRE DE REGLAGE INOX	245,38 €
19/06/2024	JOBATEC		INSTALLATION PRISES MURALES	168,00 €
20/06/2024	CREAT		TABLETTES NETTOYANTES FOUR RATIONAL	206,40 €
27/06/2024	JOBATEC		LEVEES DE RESERVES SUITE A CONTRÔLE	240,00 €
28/06/2024	SOPRASSISTANCE		RECHERCHE DE FUIE SOUS TOITURE	816,00 €
28/06/2024	CLIMA FROID		CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES / CVC / ECS	1 774,64 €
30/06/2024	CREAT		TABLETTES NETTOYANTES FOUR RATIONAL	1 088,00 €
30/06/2024	ALLARD PAYSAGE		CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS	400,00 €
30/06/2024	ELISE ATLANTIQUE		COLLECTE RECYCLAGE CARTON PAPIER PLASTIQUE	10,00 €
30/06/2024	DERICHEBOURG PROPLETE		CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX / MATERIELS SANITAIRES	1 059,74 €
			<b>SOUS TOTAL JUIN 2024</b>	<b>15 181,95 €</b>

## Détails des réparations / achats matériels

2023 - 2024

01/07/2024	FENWICK		CONTRAT LOCATION MAINTENANCE GERBEUR ELECTRIQUE	188,00 €
09/07/2024	RENAULT CBA		ENTRETIEN SUPP VEHICULE DE SERVICE	244,79 €
10/07/2024	CREAT		MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT	75,00 €
12/07/2024	CLIMA FROID		REPLACEMENT AQUASAT SUR BALLON EAU CHAUDE	914,00 €
16/07/2024	SOCOTEC		VPO PORTES SECTIONNELLES	56,46 €
17/07/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES FOUR N°4 RATIONAL	512,30 €
17/07/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES SUR TURBO-BROYEUR	295,52 €
17/07/2024	CREAT		REPARATION CUISEUR A FECULENT CAPIC	571,18 €
18/07/2024	SAS INDUSTRIES EQUIPEMENTS	CAPEX 2024-0330	REPARATION PORTE LOCAL PLONGE	970,00 €
18/07/2024	CREAT		REPLACEMENT PIECES COUPE-LEGUMES	244,05 €
23/07/2024	SOCOTEC		VPO INSTALLATIONS GAZ	135,48 €
24/07/2024	CREAT	CAPEX 2024-0546	REPARATION LAVE-BATTERIE METOS	1 766,88 €
25/07/2024	CREAT		KIT VIDANGE TRANCHEUR DADAUX	497,94 €
24/07/2024	MECAPACK	CAPEX 2024-0626	REPLACEMENT RESSORT PLAQUE O <sup>2</sup> 2500	875,30 €
26/07/2024	SAS INDUSTRIES EQUIPEMENTS		REPLACEMENT ROULETTES CHARIOTS	220,00 €
26/07/2024	CLIMA FROID		REPLACEMENT MOTEUR CELLULE REFRIGERATION N°3	80,00 €
31/07/2024	CLIMA FROID		REPLACEMENT TRAIN THERMOSTATIQUE SUR CF NEGATIVE	575,00 €
31/07/2024	CLIMA FROID		REFIXATION ELEMENT CELLULE DE REFRIGERATION DOUBLE PORTE	230,00 €
31/07/2024	CLIMA FROID		CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES / CVC / ECS	1 774,64 €
31/07/2024	SOCOTEC		VPO THERMOGRAPHIE INSTALLATIONS ELECTRIQUES	112,90 €
31/07/2024	FAUCHE		MAINTENANCE GROUPE ELECTROGENE	1 131,86 €
31/07/2024	ALLARD PAYSAGE		CONTRAT D'ENTRETIEN ESPACES VERTS	400,00 €
31/07/2024	ELISE ATLANTIQUE		COLLECTE RECYCLAGE CARTON PAPIER PLASTIQUE	10,00 €
31/07/2024	DERICHEBOURG PROPLETE		CONTRAT ENTRETIEN LOCAUX / MATERIELS SANITAIRES	1 059,74 €
SOUS TOTAL JUILLET 2023				12 941,04 €
TOTAL 2022-2023				188 648,73 €

Le montant des dépenses en entretien, réparations et achats des matériels augmente par rapport à l'année 2022-2023. Dépenses A-1 : **171 333,73 € soit +17 315,00 €**

Une partie de cette augmentation est liée à la réparation du lave-batterie à granules METOS acheté en 2006 pour 9 462 € et au remplacement de la centrale de régulation de la chaufferie pour 5 970€.



## Réparations et renouvellement des matériels

2023 - 2024

LEGENDE : ● en vert SIVOM  
● en noir Ansamble

Matériels	Réparations / Renouvellements	
	Besoins recensés	Réalisés
Location et mise en place d'un d'un abri / local préfabriqué pour le personnel ainsi que d'un local de stockage matériel (glacières, matériels à réparer)	●	
Alimentation électrique générale en limite de puissance et positionnement du disjoncteur principal hors propriété (prévoir une étude approfondie)	●	
Réparation de la toiture. Des risques importants d'infiltration ont été constatés, et plusieurs fuites sont déjà effectives (faux plafonds dans le bureau logistique, salle de pause, vestiaires)	●	
Réparation du sol en chambre froide négative	●	
Remplacement des 2 armoires électriques de l'installation frigorifique avec mise aux normes	●	
Sécurisation du site avec remplacement du portail d'entrée avec système d'accès dédié et installation de vidéosurveillance (projet Food defense)	●	
Reprise de la structure inox du piano central et de l'installation	●	
Remplacement des vitrages extérieurs fissurés en production	●	
Remplacement du lave-batterie à granules METOS par un modèle équivalent (vetusté 2006)	●	
Rénovation sols en résine en zone de production à prévoir dans les 3 ans	●	
Réparation fissure du sol au magasin et quai expédition local cagettes	●	
Remplacement bloc cellule refroidissement n°1 par 4 cellules indépendantes (Gaz R404)	●	
Evolution de l'optimisateur électrique Terawatt (Mise à jour)	●	
Peinture et protection murale à reprendre dans la salle du personnel		●
Réparation provisoire et aubanage portail d'entrée CC		●
Rénovation escalier d'accès aux vestiaires (rouille)		●
Réparations des sols en résine (plinthes)		●
Pose de revêtement mural anti-choc et de plinthes (3ème phase)		●
Mise en conformité de l'installation frigorifique (certification DESP) été 2024		●
Achat d'un mini-gerbeur électrique en production		●



## Plan d'investissements

2020 - 2025

MONTANT PREVU HT ANNEE 1	MONTANT PREVU HT ANNEE 2	MONTANT PREVU HT ANNEE 3	MONTANT PREVU HT ANNEE 4	MONTANT PREVU HT ANNEE 5	DEPENSE REALISEE HT	NATURE
<b>INSTALLATION FRIGORIFIQUES</b>						
15 200,00 €						Rétrofit gaz de installation frigorifique par du gaz R4149A (OPTION : installation CO <sub>2</sub> : 230 000€)
8 000,00 €						Rempacement du groupe chambre froide négative vétuste (avant 2006)
4 500,00 €						Mise en conformité de installation frigorifique (certification DESP)
60 000,00 €						Rempacement de 3 ce ues de refroidissement avec création d'un bac en bâti avec 4 mannequins
6 000,00 €						Rempacement de 2 évaporateurs en égumerie et occa poube e
30 000,00 €		3 000,00 €				Rempacement du boîtier de survi ance et enregistrement des T°C DIXELL
5 500,00 €						Mise en pace d'un récupérateur d'énergie des groupes froids pour e préchauffage de ECS
						Rempacement des 2 armoires e ectriques de installation frigorifique avec mise aux normes
<b>MATERIELS</b>						
10 500,00 €						Mise en pace de 3 hottes aspirantes (p onge batterie / retour cogette)
18 000,00 €						Alour d'un 2ème ave batterie en complément du ave batterie à granules
1 420,00 €						Rempacement du double bac en p onge batterie
1 650,00 €						Rempacement du double bac en égumerie
	104 000,00 €					Rempacement de o ligne de conditionnement automatique (MECA O <sup>2</sup> 2500)
		27 000,00 €	15 000,00 €			Rempacement des centrales de nettoyage mousse
			27 000,00 €			Rempacement du four 2 (gaz)
				27 000,00 €		Rempacement du four 3 (gaz)
	26 000,00 €					Rempacement du steam 250L (gaz)
		26 000,00 €				Rempacement des 4 feux vifs (gaz)
		3 900,00 €				Reprise de o structure inox du piano centra
		4 000,00 €				Rempacement de ouvre batterie pneumatique et table inox
			6 700,00 €			Rempacement du robot coupe égumes
				20 000,00 €		Mise en pace d'un brosseur né angeur préparation frolobés
		13 000,00 €				Rempacement du batteur mé angeur
				7 000,00 €		Rempacement du transpaette peseur inox
<b>STRUCTURE ET BATIMENT</b>						
2 000,00 €						Mise en pace de protections sousbassement des quais
58 000,00 €	12 000,00 €					Rempacement des stores baie vitrée production
36 000,00 €	9 000,00 €					Revêtement mura anti choc
						Rempacement des faux plafonds en zone production en panneaux Cf isoants et esstrabes
						Sécurisation du site avec rempacement du portail d'entrée
<b>RESTAURANTS SATELITES</b>						
35 900,00 €		3 150,00 €				Mise en pace des tables de ris en inox sur es restaurants ( 4 unités)
10 076,00 €						Tablettes numériques carte (44 unités)
13 054,00 €						Logiciel de comptage des repas carte / portail famille
				3 150,00 €		
<b>315 800,00 €</b>	<b>151 000,00 €</b>	<b>76 900,00 €</b>	<b>48 700,00 €</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>640 400,00 €</b>				<b>- €</b>	

## Détails des investissements

Année 2020 - 2025

NATURE	MONTANT PREVU HT CONTRAT	DEPENSE ESTIMEE HT 2020-2025	DEPENSE REELLE REALISEE HT	GRILLE IMMO	ECART	ORDRE	N° DADI	Statut de la DADI	COMMENTAIRES
<b>INSTALLATION FRIGORIFIQUES</b>	<b>132 200,00 €</b>	<b>79 530,00 €</b>	<b>62 522,00 €</b>	<b>59 010,00 €</b>					<b>INSTALLATION FRIGORIFIQUES</b>
Retrofit gaz de installation frigorifique par du gaz R449A	15 200,00 €	0 €	0 €	0 €	- €				Réalisé dans les investissements de l'ancien contrat 2015-2020 en fin de contrat
Remplacement du groupe chambre froide négative vétuste	8 000,00 €	0 €	0 €	0 €	- €				Réalisé dans les investissements de l'ancien contrat 2015-2020 en fin de contrat
Mise en conformité de installation frigorifique (certificat on DESP)	4 500,00 €	4 500,00 €	4 130,00 €	4 130,00 €	€	7710367	2022 0517	Validé	Remplacé par modification porte CF intermédiaire par CREAT service
Remplacement de 3 ce lules de refroidissement avec création d'un bac en bât avec 4 mannequins	60 000,00 €	60 000,00 €	54 862,00 €	54 880,00 €	18,00 €	7710363	2022 0485	Validé	
Remplacement de 2 évaporateurs en légumerie et occa poube e	6 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €	- €				2025-2026
Remplacement du boîtier de surveillance et enregistrement des T°C D.XE	3 000,00 €	- €	- €	- €	- €				Réalisé dans les investissements de l'ancien contrat 2015-2020 en fin de contrat
Mise en place d'un récupérateur d'énergie des groupes froids pour le préchauffage de l'ECS	30 000,00 €	€	- €	- €	- €				Projet abandonné au profit du coupe-légumes
Remplacement des 2 armoires électriques de installation frigorifique avec mise aux normes	5 500,00 €	5 500,00 €	- €	- €	- €				2025-2026
Remplacement 4 moto-ventilateur cellule ACFRI	0 €	3 530,00 €	3 530,00 €	- €	- 3 530,00 €	7708182	2020-50182	Validé	non prévu investissements contractuels
<b>MATERIELS</b>	<b>332 170,00 €</b>	<b>373 011,27 €</b>	<b>372 608,66 €</b>	<b>367 467,66 €</b>					<b>MATERIELS</b>
Mise en place de 3 hottes aspirantes (ponge batterie / retour cageotte)	10 500,00 €	11 114,28 €	11 114,28 €	11 114,28 €	€	7708763	2021 0257	Validé	2 hottes installées seulement
Installation des hottes avec étanchéité du toit terrasse	- €	4 426,40 €	4 426,40 €	4 226,40 €	200,00 €	7708993	2021-0328	Validé	non prévu investissements contractuels
Achat d'un 2ème ave batterie en complément du ave batterie à granules + Remplacement du double bac en ponge batterie	19 420,00 €	26 304,00 €	20 628,19 €	20 628,79 €	0,60 €	7708970	2021 0354	Validé	Modèle HOBART sans hotte avec recyclage des vapeurs
Création alimentation électrique pour lave-batterie Hobart et four Rational	- €	1 785,00 €	1 785,00 €	1 785,19 €	0,19 €	7709164	2021-0454	Validé	non prévu investissements contractuels
Réfection alimentation réseau d'eau en inox plonge	- €	1 640,00 €	1 640,00 €	1 650,00 €	10,00 €	7708970	2021-0354	Validé	non prévu investissements contractuels
Remplacement du double bac en légumerie	1 650,00 €	1 278,00 €	1 278,00 €	1 277,83 €	0,17 €	7709388	2021-0592	Validé	non prévu investissements contractuels
Réaménagement légumerie, plonge batterie	- €	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	- €	7708762	2021-0258	Validé	non prévu investissements contractuels
Fabrication et pose réhausse compresseurs	- €	919,00 €	919,00 €	918,82 €	0,18 €	7709164	2021-0454	Validé	non prévu investissements contractuels
Remplacement table inox	- €	1 525,00 €	1 525,00 €	1 525,00 €	- €	7709389	2021-0593	Validé	non prévu investissements contractuels
Achat vestiaires inox	- €	1 712,00 €	1 712,00 €	1 711,64 €	0,36 €	7709466	2022-0066	Validé	non prévu investissements contractuels
Achat armoires suspendues inox + rayonnage	- €	2 129,00 €	3 129,00 €	3 127,84 €	1,16 €	7709830	2022-0262	Validé	non prévu investissements contractuels
Remplacement de a gne de cond tonnement automatique (MECA O² 2500)	104 000,00 €	138 000,00 €	145 124,00 €	145 124,08 €	0,08 €	7710362	2022 0363	Validé	avec ajout doseuse automatique FIP
Remplacement des centrales de nettoyage mousse	15 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €				2024-2025
Remplacement du four 2 (gaz)	27 000,00 €	27 645,00 €	27 645,00 €	27 645,00 €	€	7709164	2021 0454	Validé	+1 echelle inox
Remplacement du four 3 (gaz)	27 000,00 €	31 260,00 €	31 260,00 €	31 260,00 €	€	7710053	2022 0397	Validé	
Remplacement du four 4 (gaz)	- €	31 260,00 €	31 260,00 €	31 260,00 €	- €	7710053	2022-0397	Validé	non prévu investissements contractuels
Remplacement du steam 250L (gaz)	52 000,00 €	0 €	- €	- €	- €				Abandonné (2X26 0006)
Remplacement des 4 feux vifs (gaz)	3 900,00 €	0 €	- €	- €	- €				Abandonné
Reprise de a structure inox du piano centra	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €	- €				2024-2025
Remplacement de ouvre porte pneumatique et table inox	6 700,00 €	5 795,30 €	5 795,30 €	5 795,30 €	€	7708265	2021 0030	Validé	
Remplacement compacteur à balle ED UNID + table de pose	€	10 058,50 €	10 058,50 €	10 058,50 €	€	7708265	2021 0030	Validé	non prévu investissements contractuels
Remplacement du robot coupe légumes	20 000,00 €	42 059,79 €	42 059,79 €	42 059,79 €	€	7708974	2021 0360	Validé	Modèle supérieur (investissement récupérateur énergie abandonné)
Mise en place d'un Brasseur mélangeur préparation froides	21 000,00 €	- €	- €	- €	- €				Abandonné
Remplacement du batteur mélangeur	13 000,00 €	11 200,00 €	11 200,00 €	11 200,00 €	€	7708266	2021 0031	Validé	
Remplacement du transpalette peseur inox	7 000,00 €	7 000,00 €	7 757,20 €	7 757,20 €	- €		2023 0678	Validé	Remplacé par mini gerbeur inox électrique HAPPYMANUT
Remplacement rayonnage ponge batterie	€	5 000,00 €	5 442,00 €	5 442,00 €	€		2024 0327	Validé	non prévu investissements contractuels
Mise à jour et évolution de l'optimiseur électrique TERAWIATT	- €	- €	4 950,00 €	- €	- €		en cours	en cours	non prévu investissements contractuels
<b>STRUCTURE ET BÂTIMENT</b>	<b>117 000,00 €</b>	<b>136 503,72 €</b>	<b>130 537,66 €</b>	<b>96 948,04 €</b>					<b>STRUCTURE ET BÂTIMENT</b>
Mise en place de protections sousbassement des quais	2 000,00 €	3 026,30 €	3 026,30 €	3 026,30 €	€	7708507	2021 0145	Validé	
Remplacement des stores baie vitrée production	12 000,00 €	- €	4 120 €	- €	- 4 120,00 €		en cours	en cours	Remplacement vitrage uniquement
Revêtement mural anti-choc	58 000,00 €	58 000,00 €	36 876,32 €	35 711,32 €	1 165,00 €	7710364	2021 0328 / 2022 0486 / 2023 0161 / 2023 0195 / 2024 0870	Validé	il y aura plusieurs phases donc plusieurs factures
Remplacement des faux plafonds en zone production en panneaux CF so ants et ess vab es	36 000,00 €	46 210,42 €	46 210,42 €	46 210,42 €	€	7708762	2021 0258	Validé	Travaux supplémentaires réalisés (électricité, revêtements muraux)
Sécurisation du site avec remplacement du portail d'entrée et automatisation	9 000,00 €	9 000,00 €	14 394,62 €	- €	- 14 394,62 €		en cours	en cours	en attente devis motorisation
Réparation des sols en résine	€	€	12 000,00 €	12 000,00 €	€		2024 0064 / 2024 0388	Validé	non prévu investissements contractuels
Réparation toiture	0 €	11 525,00 €	11 525,00 €	- €	- 11 525,00 €		en cours	Validé	non prévu investissements contractuels
Remise en état locaux (peinture, carrelage, plinthes, divers)	0 €	8 742,00 €	2 385,00 €	- €	- €		2025-0072	Validé	non prévu investissements contractuels / plusieurs factures
<b>RESTAURANTS SATELITES</b>	<b>59 030,00 €</b>	<b>64 856,00 €</b>	<b>69 887,00 €</b>	<b>69 942,00 €</b>					<b>RESTAURANTS SATELITES</b>
Mise en place des tables de tris en inox sur les restaurants (14 un tés)	35 900,00 €	35 900,00 €	40 931,00 €	40 931,00 €	- €	7708507	2021 0145 / 2024 0284 / 2024 0868	Validé	
Tablettes numérisées carte + (44 un tés)	10 076,00 €	21 956,00 €	21 956,00 €	22 011,00 €	55,00 €	7710221	2022 0457	Validé	
log.c.e. de comptage des repas carte + / porta fam e	13 054,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	- €	7710221	2022 0457	Validé	Modifié par le logiciel ELIOR Me And Myself
<b>TOTAL</b>	<b>640 400,00 €</b>	<b>653 900,99 €</b>	<b>635 555,32 €</b>	<b>593 367,70 €</b>	<b>-34 853,82 €</b>				

## Investissements effectués

## 2020 - 2021

MONTANT PREVU HT ANNEE	DEPENSE REALISEE HT	NATURE
<b>Solde 2019-2020 de 2751.00€</b>		
<b>2 751.00 €</b>	2 990.00 €	Réparation carrelage et seuil de porte en zone production (non prévu au marché, solde 2019-2020)
<b>0.00 €</b>	10 058.50 €	Remplacement du compacteur à boîtes pneumatique et table inox (non prévu au marché)
<b>0.00 €</b>	3 530.00 €	Remplacement de 4 moto-ventilateur sur cellule Acfri (non prévu au marché)
<b>0.00 €</b>	4 426.40 €	Installation des hottes, création de sorties spécifiques en toiture (non prévu marché)
10 500.00 €	11 114.28 €	Achat hottes aspirantes (plonge batterie / lavage retour caquettes)
13 000.00 €	11 200.00 €	Remplacement du batteur-mélangeur
6 700.00 €	5 795.30 €	Remplacement de l'ouvre-boîte pneumatique et table inox
2 000.00 €	3 026.30 €	Mise en place de protections soubassement des quais
36 000.00 €	47 996.92 €	Remplacement des faux-plafonds en zone production / isolation des murs local barquette)
35 900.00 €	30 550.00 €	Mise en place des tables de tris en inox sur les restaurants (12 unités, solde 2 unités)
18 000.00 €	26 304.00 €	Ajout d'un 2ème lave-batterie en complément du lave-batterie à granules + bac de plonge
20 000.00 €	42 059.79 €	Remplacement du coupe-légume (récupération de 30 000€ abandon du projet récupérateur d'énergie)
58 000.00 €	2 142.82 €	Revêtement mural anti-choc (LD Concept / il y aura plusieurs factures et plusieurs devis)
<b>0.00 €</b>	919.00 €	Réhausse des compresseurs d'air (non prévu au marché)
27 000.00 €	27 645.00 €	installation four supplémentaire + 1 chariot
<b>0.00 €</b>	1 640.00 €	Refection alimentation réseau d'eau inox plonge
<b>0.00 €</b>	1 785.00 €	Alimentation électrique four et lave-batterie
<b>0.00 €</b>	1 900.00 €	Travaux de réaménagement plonge, local poubelle
<b>227 100.00 €</b>	<b>232 093.31 €</b>	

## 2021 - 2022

MONTANT PREVU HT ANNEE	DEPENSE REALISEE HT	NATURE
<b>1 650.00 €</b>	1 278.00 €	remplacement double bac inox en légumerie
<b>0.00 €</b>	1 525.00 €	remplacement table inox
<b>0.00 €</b>	1 712.00 €	Achat vestiaires inox
<b>0.00 €</b>	3 129.00 €	Achat armoires suspendues inox + rayonnage
<b>104 000.00 €</b>	145 124.00 €	Remplacement de la ligne de conditionnement automatique (MECA O² 2500) + doseur automatique FLIP
<b>60 000.00 €</b>	65 856.00 €	Remplacement 3 cellules de refroidissement par un modèle monobloc 5 échelles
<b>- €</b>	2 287.00 €	Déplacement et mise en place cellule n°5
<b>58 000.00 €</b>	10 925.00 €	Mise en place d'une partie des revêtements décochoc mural
<b>118 000.00 €</b>	<b>229 033.00 €</b>	

## Investissements effectués

## 2022 - 2023

MONTANT PREVU HT ANNEE	DEPENSE REALISEE HT	NATURE
0.00 €	1 264.00 €	Alimentation ligne de conditionnement MECAPACK O² 2500
10 076.00 €	21 956.00 €	Achat 44 tablette numériques pour le comptage et la gestion des repas sur les restaurants satellites
13 054.00 €	7 000.00 €	Logiciel et paramétrage "Bon'App" facturation
27 000.00 €	62 520.00 €	Remplacement de 2 fours RATIONAL au lieu d'un seul prévu
58 000.00 €	9 940.00 €	Mise en place 2ème partie des revêtements décochoc mural
- €	4 036.00 €	Mise en conformité local électrique TGBT avec revêtement et porte PVC anti-feu
85 000.00 €	106 716.00 €	TOTAL INVESTISSEMENT AU 31/07/2023 : <u>567 842,31€</u>

## 2023 - 2024

MONTANT PREVU HT ANNEE	DEPENSE REALISEE HT	NATURE
7 000,00 €	7 757,20 €	MINI GERBEUR INOX ELECTRIQUE - RENVERSEUR BAC GN
5 000,00 €	5 442,00 €	RAYONNAGE PLONGE BATTERIE
58 000,00 €	23 513,50 €	REVÊTEMENT MURAL / HABILLAGE CLOISONS / PORTES PVC (SOLDE)
35 900,00 €	6 751,00 €	TABLE DE TRI INOX (SOLDE)
- €	12 000,00 €	REPARATION SOLS PLINTHES RESINE
105 900,00 €	55 463,70 €	TOTAL INVESTISSEMENT AU 31/07/2024 : <u>623 330,01 €</u>



## Etat des amortissements et investissements

## 2023 - 2024 (CAPEX)

Désignation de l'immobilisation	CAP actuels	Amo. début exercice	Amort. exercice	Amort. cumulé	Val.compt.a ct.	Date mise en service
4 PORTE DE SERVICE	4 036,00 €	-1 537,00 €	-1 009,00 €	-2 546,00 €	1 490,00 €	24/03/2023
HABILLAGE CLOISON	870,00 €	-76,07 €	-87,02 €	-163,09 €	706,91 €	16/11/2023
HABILLAGE CLOISON	8 775,00 €	-738,44 €	-877,72 €	-1 616,16 €	7 158,84 €	28/11/2023
MINI GERBEUR INOX ELECTRIQUE - RENVVERSEUR BAC GN	7 557,20 €	-1 511,44 €	-1 511,44 €	-3 022,88 €	4 534,32 €	01/10/2023
REPRISE PLINTHES RESINE POCEDE SHERWIN WILLIAMS	6 000,00 €	-414,75 €	-600,12 €	-1 014,87 €	4 985,13 €	22/01/2024
TABLE DE TRI ATVO	3 945,00 €	-43,11 €	-394,51 €	-437,62 €	3 507,38 €	22/08/2024
RAYONNAGE PLONGE BATTERIE	5 442,00 €	-217,09 €	-544,26 €	-761,35 €	4 680,65 €	08/05/2024
HABILLAGE CLOISONS PVC BLANCHE	9 832,50 €	0,00 €	-829,70 €	-829,70 €	9 002,80 €	27/11/2024
TABLE DE TRI 4TVO	2 806,00 €	-26,83 €	-280,61 €	-307,44 €	2 498,56 €	27/08/2024
FOUR MIXTES GAZ NAT 20 NIVEAUX	58 460,00 €	-14 208,87 €	-8 351,43 €	-22 560,30 €	35 899,70 €	18/01/2023
CHARIOT D'ENFOURNEMENT TYPE 202/1	4 060,00 €	-1 381,51 €	-812,00 €	-2 193,51 €	1 866,49 €	18/01/2023
TABLETTE 4G SMT 575 TAB ACTIVE3	554,00 €	-237,92 €	-138,50 €	-376,42 €	177,58 €	12/01/2023
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS / AMORTISSEMENTS</b>	<b>112 337,70 €</b>	<b>-20 393,03 €</b>	<b>-15 436,31 €</b>	<b>-35 829,34 €</b>	<b>76 508,36 €</b>	



## Etat des amortissements et investissements

## Antérieurs

Désignation de l'immobilisation	CAP actuels	Amo. début exercice	Amort. exercice	Amort. cumulé	Val.compt.act.	Date mise en service
<b>Reprise matériel</b>	<b>32 213,09 €</b>	<b>-32 213,09 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-32 213,09 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28/08/1998</b>
HORLOGES POSTE 7/10/11	1 387,93 €	-1 387,93 €	0,00 €	-1 387,93 €	0,00 €	10/03/1999
INSTALLATION SUR 6 SITES	32 732,02 €	-32 732,02 €	0,00 €	-32 732,02 €	0,00 €	13/09/1999
MISE SOUS PLI SATAS RACHAT LEASING	84,60 €	-84,60 €	0,00 €	-84,60 €	0,00 €	03/10/2001
COFFRE CONFIDENT	518,79 €	-518,79 €	0,00 €	-518,79 €	0,00 €	20/03/2002
SAGE SEREC IMPRIMANTE BADGE	3 495,00 €	-3 495,00 €	0,00 €	-3 495,00 €	0,00 €	16/08/2002
PROGICIEL GESTION BARQUETTE	6 098,00 €	-6 098,00 €	0,00 €	-6 098,00 €	0,00 €	27/09/2002
	855,00 €	-855,00 €	0,00 €	-855,00 €	0,00 €	30/09/2002
ROUTEUR X1200-INSTALLATION	1 003,00 €	-1 003,00 €	0,00 €	-1 003,00 €	0,00 €	30/11/2002
BUREAUTIQUE IMPRIMANTE EPSON	580,00 €	-580,00 €	0,00 €	-580,00 €	0,00 €	04/12/2002
IMPRIMANTE THERMIQUE DELNA	985,00 €	-985,00 €	0,00 €	-985,00 €	0,00 €	02/11/2004
RACHAT MAT INFROM SIVOM LEASING	0,99 €	-0,99 €	0,00 €	-0,99 €	0,00 €	12/01/2005
SYSTEME INFO LECTURE BADGES	2 926,00 €	-2 926,00 €	0,00 €	-2 926,00 €	0,00 €	24/06/2005
RACHAT MATERIEL INFORMATIQUE SIVOM	1,00 €	-1,00 €	0,00 €	-1,00 €	0,00 €	24/10/2005
OUVRE BOITE ELECTRIQUE 2 VITESSES	860,00 €	-860,00 €	0,00 €	-860,00 €	0,00 €	07/11/2006
CABLAGE CUISINE BLANQUEFORT	1 022,00 €	-1 022,00 €	0,00 €	-1 022,00 €	0,00 €	31/07/2007
TRANCHEUR A VIANDE ET A COTELETES	7 250,00 €	-7 250,00 €	0,00 €	-7 250,00 €	0,00 €	29/08/2007
RACHAT LEASING BADGES	15,00 €	-15,00 €	0,00 €	-15,00 €	0,00 €	12/09/2007
RESEAU AIR COMPRIME	2 250,40 €	-2 250,40 €	0,00 €	-2 250,40 €	0,00 €	28/09/2007
ELECTRICITE SIVOM	4 025,03 €	-4 025,03 €	0,00 €	-4 025,03 €	0,00 €	28/09/2007
MECA PLASTIC MACHINE S602	6 390,00 €	-6 390,00 €	0,00 €	-6 390,00 €	0,00 €	23/10/2007
LOCAL DE CONDITIONNEMENT	12 946,50 €	-12 946,50 €	0,00 €	-12 946,50 €	0,00 €	28/11/2007
CHARIOT INOX 18/10 POUR GN	1 248,00 €	-1 248,00 €	0,00 €	-1 248,00 €	0,00 €	18/03/2008
MACHINE A DECOUPE DE PORTIONS	712,80 €	-712,80 €	0,00 €	-712,80 €	0,00 €	05/05/2008
ETAGERE MURALE	2 831,65 €	-2 831,65 €	0,00 €	-2 831,65 €	0,00 €	03/09/2008
TABLE MOBILE INOX DE PREPARATION	875,00 €	-875,00 €	0,00 €	-875,00 €	0,00 €	09/09/2008
JOHNSON CONTROLS TRANCHEUR KELSEN	0,00 €	-2 453,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16/03/2009
INSTALLATION D'UN SYTEME DE COMMUNICATION S/FIL	3 130,00 €	-2 723,53 €	-287,27 €	-3 010,80 €	119,20 €	18/01/2010
CARTE KEEPSET + BOITIER + MODEM	9 500,00 €	-9 500,00 €	0,00 €	-9 500,00 €	0,00 €	15/07/2010
SERVEUR PowerEdge T110 Châssis en tour	1 635,00 €	-1 635,00 €	0,00 €	-1 635,00 €	0,00 €	10/08/2010
FRIMA SELF-COOKING CENTER	22 909,20 €	-22 909,20 €	0,00 €	-22 909,20 €	0,00 €	23/08/2010
CHARIOT D'ENFOURNEMENT	1 625,20 €	-1 625,20 €	0,00 €	-1 625,20 €	0,00 €	23/08/2010
TABLE INOX	1 282,50 €	-1 282,50 €	0,00 €	-1 282,50 €	0,00 €	31/08/2010
MACHINE D'OPERCULAGE (Crédit Bail) S2000 N° 6498	1 436,18 €	-1 436,18 €	0,00 €	-1 436,18 €	0,00 €	01/09/2010
TAMIS AUTOMATIQUE + COUVERCLE	11 444,00 €	-11 444,00 €	0,00 €	-11 444,00 €	0,00 €	29/10/2010
VEHICULE BERLINGO BC-868-WG (7818TQ33)	6 367,78 €	-6 367,78 €	0,00 €	-6 367,78 €	0,00 €	29/10/2010
CHASSIS TABLE + COMPRESSEURS	10 188,87 €	-10 188,87 €	0,00 €	-10 188,87 €	0,00 €	29/11/2010
LOGICIEL CARTE+	12 680,00 €	-12 680,00 €	0,00 €	-12 680,00 €	0,00 €	03/01/2011
COUPE LEGUMES TR300 DITO SAMA.	10 347,00 €	-10 347,00 €	0,00 €	-10 347,00 €	0,00 €	08/02/2011
TRANSPALETTE PESEUR INOX	4 132,50 €	-4 132,50 €	0,00 €	-4 132,50 €	0,00 €	31/03/2011
FABRICATION BUREAU ET COMPTOIR ACCUEIL	3 062,00 €	-2 269,23 €	-281,03 €	-2 550,26 €	511,74 €	04/05/2011
OPTIMISEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE TERAWATT	19 780,00 €	-19 780,00 €	0,00 €	-19 780,00 €	0,00 €	21/08/2011
POSE PANNELS DECO-CHOC LOCAL PLONGE	3 040,00 €	-2 115,22 €	-279,10 €	-2 394,32 €	645,68 €	17/10/2011
LAVE VAISSELLE FRONTAL	1 879,80 €	-1 879,80 €	0,00 €	-1 879,80 €	0,00 €	02/11/2011
REFECTION DES REVÊTEMENTS DE SOL	2 349,00 €	-1 624,12 €	-215,66 €	-1 839,78 €	509,22 €	02/11/2011
MODIFICATION DES EQUIPEMENTS POSTE DE TRAVAIL	2 340,00 €	-1 150,77 €	-214,77 €	-1 365,54 €	974,46 €	31/10/2013
POMPE DE RELEVAGE	1 685,00 €	-1 685,00 €	0,00 €	-1 685,00 €	0,00 €	12/12/2013
REMPLACEMENT CONTACTEUR GROUPE ELECTROGE	1 343,00 €	-1 343,00 €	0,00 €	-1 343,00 €	0,00 €	12/12/2013
DIVERS TRAVAUX PLOMBERIE	3 262,00 €	-1 442,43 €	-299,39 €	-1 741,82 €	1 520,18 €	30/04/2014
TETE D'IMPRESSION POUR TP 5000	1 653,04 €	-1 434,75 €	-218,29 €	-1 653,04 €	0,00 €	30/05/2014
CUVIER P/BAC	1 095,42 €	-843,32 €	-201,08 €	-1 044,40 €	51,02 €	25/11/2014
DIVERS VAISSELLES ET BACS	3 597,32 €	-2 769,44 €	-660,33 €	-3 429,77 €	167,55 €	25/11/2014
INTERVENTION SAUTEUSE ELECTROLUX	3 702,21 €	-1 345,98 €	-339,79 €	-1 685,77 €	2 016,44 €	11/02/2015
LOGICIEL CARTE + RESERVATION EN LIGNE	4 513,00 €	-4 513,00 €	0,00 €	-4 513,00 €	0,00 €	15/05/2015

## Etat des amortissements et investissements

## Antérieurs

Désignation de l'immobilisation	CAP actuels	Amo. début exercice	Amort. exercice	Amort. cumulé	Val.compt.act.	Date mise en service
ROBOT HEAVY DUTY	578,84 €	-278,88 €	-75,90 €	-354,78 €	224,06 €	18/05/2015
DIVERS USTENSILES	307,39 €	-207,01 €	-56,42 €	-263,43 €	43,96 €	20/05/2015
REFROIDISSEUR RIS AIR/EAU	3 038,00 €	-1 017,11 €	-278,83 €	-1 295,94 €	1 742,06 €	27/05/2015
EPLUCHEUR IX COCOMBRE SUR PIED	209,29 €	-209,29 €	0,00 €	-209,29 €	0,00 €	08/06/2015
SYSTEME IMPRESSION ETIQUETEUSE	12 500,00 €	-7 305,01 €	-2 295,94 €	-9 600,95 €	2 899,05 €	30/10/2015
EPLUCHEUSE 25KG AVEC FILTRE	4 460,00 €	-1 856,24 €	-585,02 €	-2 441,26 €	2 018,74 €	02/11/2015
TURBO BROYEUR	5 135,00 €	-2 137,17 €	-673,56 €	-2 810,73 €	2 324,27 €	02/11/2015
OUVRE BOITE PNEUMATIQUE	4 189,35 €	-1 743,60 €	-549,51 €	-2 293,11 €	1 896,24 €	02/11/2015
BROYEUR PNEUMATIQUE DE BOITES DE CONSERVE	6 125,65 €	-2 549,48 €	-803,50 €	-3 352,98 €	2 772,67 €	02/11/2015
REMPLACEMENT CARTE ELECTRONIQUE FOUR FRIMA	1 563,00 €	-644,41 €	-205,02 €	-849,43 €	713,57 €	12/11/2015
AUTOMATE SUR MARMITE A PATES	971,57 €	-519,40 €	-178,42 €	-697,82 €	273,75 €	29/01/2016
REPARATION FOUR RATIONAL SCC202G	699,50 €	-467,48 €	-160,59 €	-628,07 €	71,43 €	29/01/2016
MOULE DE SOUDURE/DECOUPE + COUTEAUX	1 143,85 €	-607,74 €	-210,05 €	-817,79 €	326,06 €	04/02/2016
CHARIOT EN INOX	650,25 €	-245,74 €	-85,28 €	-331,02 €	319,23 €	08/02/2016
MEUBLES SALLE DE REPOS CC BLANQUEFORT	2 088,88 €	-1 101,84 €	-383,59 €	-1 485,43 €	603,45 €	11/02/2016
MOTEUR TURBINE - FOUR FRIMA	626,50 €	-320,52 €	-115,04 €	-435,56 €	190,94 €	11/03/2016
COUTEAUX DIENES CRANTE POUR MACHINE S2000	478,87 €	-240,28 €	-87,93 €	-328,21 €	150,66 €	29/03/2016
VESTIAIRE MONOBLOC 3 PORTES	9 200,00 €	-2 302,77 €	-844,51 €	-3 147,28 €	6 052,72 €	31/03/2016
BAGUE DE PREDECOUPE - S2000 MF	938,95 €	-456,23 €	-172,40 €	-628,63 €	310,32 €	27/04/2016
MOBILIER DE BUREAUX	8 257,04 €	-2 003,55 €	-757,93 €	-2 761,48 €	5 495,56 €	28/04/2016
MOBILIER DE BUREAU	3 132,28 €	-760,05 €	-287,52 €	-1 047,57 €	2 084,71 €	28/04/2016
REPARATION LAVE BATTERIE (RAIL DE PORTE)	1 183,92 €	-555,82 €	-217,37 €	-773,19 €	410,73 €	27/05/2016
REFECTION CANIVEAU ET SIPHONS	5 995,00 €	-653,57 €	-275,12 €	-928,69 €	5 066,31 €	27/07/2016
REMPLACEMENT VERIN SUR PANIER REFROIDISSEUR	1 023,00 €	-292,28 €	-134,13 €	-426,41 €	596,59 €	01/10/2016
TRANSFERT CC BLANQUEFORT	11 600,00 €	-2 320,00 €	-1 064,66 €	-3 384,66 €	8 215,34 €	01/10/2016
LAVE BOITE HYGINOX	4 420,00 €	-1 240,37 €	-579,53 €	-1 819,90 €	2 600,10 €	14/10/2016
DISTRIBUTEUR INOX	951,49 €	-370,17 €	-174,66 €	-544,83 €	406,66 €	21/10/2016
DISTRIBUTEUR INOX	1 150,44 €	-447,57 €	-211,18 €	-658,75 €	491,69 €	21/10/2016
REMPLACEMENT AUTOMATE CELLULE DE REFROIDISSEMENT	890,00 €	-341,37 €	-163,37 €	-504,74 €	385,26 €	31/10/2016
BAC A PILIERS VERTICAUX	1 951,84 €	-1 231,71 €	-597,14 €	-1 828,85 €	122,99 €	09/11/2016
RAYONNAGE RESERVE SECHE ET LAVERIE	8 085,00 €	-1 486,31 €	-742,05 €	-2 228,36 €	5 856,64 €	29/11/2016
TRAVAUX MACONNERIE (depose porte)	1 210,00 €	-215,15 €	-111,05 €	-326,20 €	883,80 €	21/12/2016
INSTALLATION PORTE COUPE FEU	2 200,00 €	-389,97 €	-201,92 €	-591,89 €	1 608,11 €	23/12/2016
CELLULE DE REFROIDISSEMENT ACFRI	16 200,00 €	-2 853,86 €	-1 486,85 €	-4 340,71 €	11 859,29 €	27/12/2016
TRAVAUX ZONE EPICERIE	1 446,38 €	-508,81 €	-265,50 €	-774,31 €	672,07 €	28/12/2016
AUTOLAVEUSE + ACCESSOIRE	2 994,68 €	-1 302,48 €	-687,14 €	-1 989,62 €	1 005,06 €	04/01/2017
GENERATEUR VAPEUR SUR FOUR FRIMA	1 745,65 €	-419,50 €	-228,88 €	-648,38 €	1 097,27 €	25/01/2017
SOCLE ROULEUR	473,02 €	-157,58 €	-86,83 €	-244,41 €	228,61 €	31/01/2017
POMPE A GRANULES	1 919,91 €	-441,84 €	-251,73 €	-693,57 €	1 226,34 €	20/02/2017
REPARTION ROBOT COUPE	609,24 €	-139,25 €	-79,88 €	-219,13 €	390,11 €	24/02/2017
GAINES DE DIFFUSION	980,00 €	-155,73 €	-89,94 €	-245,67 €	734,33 €	28/02/2017
FOUR RATIONAL SELCOOKING CENTER 202G20	23 145,00 €	-5 036,64 €	-3 034,67 €	-8 071,31 €	15 073,69 €	24/03/2017
MARMITE 320L CHARVET	34 850,00 €	-5 308,66 €	-3 198,56 €	-8 507,22 €	26 342,78 €	24/03/2017
CUVIER + BAC GASTRO + COUVERCLE	1 691,80 €	-515,42 €	-310,55 €	-825,97 €	865,83 €	24/03/2017
SAUTEUSES FRIMA VARIOCOOKING 311 DYNAMIC	27 420,00 €	-5 913,27 €	-3 595,19 €	-9 508,46 €	17 911,54 €	29/03/2017
ALIMENTATION ELEC PR MARMITE ET SAUTEUSE	2 810,65 €	-606,13 €	-368,52 €	-974,65 €	1 836,00 €	29/03/2017
BACS GN1/1	1 235,92 €	-619,65 €	-378,11 €	-997,76 €	238,16 €	31/03/2017
REPARAITON COUPE LEGUME TR300 DITO SAMA	765,38 €	-111,35 €	-70,25 €	-181,60 €	583,78 €	18/04/2017
GLISSIEREE OUTILLAGE + MONTAGE	1 035,62 €	-300,18 €	-190,10 €	-490,28 €	545,34 €	20/04/2017
VARIATEUR DE VITESSE COUPE LEGUME	579,04 €	-77,73 €	-53,15 €	-130,88 €	448,16 €	29/05/2017
RESERVOIR AIR 500L	2 203,32 €	-294,58 €	-202,22 €	-496,80 €	1 706,52 €	31/05/2017
REPARATION MATERIEL FROID	940,00 €	-78,92 €	-90,85 €	-169,77 €	770,23 €	13/06/2017
ECHANGE MOTEUR VENTILATEUR FOUR SCC202	799,11 €	-315,27 €	-244,47 €	-559,74 €	239,37 €	26/07/2017
INTERVENTION LAVE BATTERIE METOS	1 231,43 €	-197,61 €	-161,46 €	-359,07 €	872,36 €	17/08/2017
ISOLATION TUBE ASPIRATION CENTRALE POSITIVE	950,00 €	-95,00 €	-87,19 €	-182,19 €	767,81 €	01/10/2017
VIDANGE D'HUILES ET FILTRES SUR LA CENTRALE POSITIVE	1 080,00 €	-108,00 €	-99,12 €	-207,12 €	872,88 €	01/10/2017

## Etat des amortissements et investissements

## Antérieurs

Désignation de l'immobilisation	CAP actuels	Amo. début exercice	Amort. exercice	Amort. cumulé	Val.compt.act.	Date mise en service
REPLACEMENT PRESSOSTAT COMPRESSEUR CELLULE	890,00 €	-89,00 €	-81,68 €	-170,68 €	719,32 €	01/10/2017
REPARATION PIECE POUR S2000	734,30 €	-143,64 €	-134,79 €	-278,43 €	455,87 €	09/10/2017
MIXEUR PLONGEANT ROBOT COUPE	740,00 €	-100,50 €	-97,03 €	-197,53 €	542,47 €	19/10/2017
TRAVAUX LOCAL TGBT	1 014,00 €	-94,45 €	-93,07 €	-187,52 €	826,48 €	26/10/2017
INTERVENTION LAVE BATTERIE METOS	1 160,82 €	-152,20 €	-152,20 €	-304,40 €	856,42 €	31/10/2017
REMISE EN ETAT DU LAVE BATTERIE	1 462,19 €	-191,72 €	-191,72 €	-383,44 €	1 078,75 €	31/10/2017
BACS EMPILABLES	758,20 €	-220,19 €	-231,96 €	-452,15 €	306,05 €	17/11/2017
INSTALLATION SONDAS FOUR ET SAUTEUSE	2 170,00 €	-372,17 €	-398,33 €	-770,50 €	1 399,50 €	22/11/2017
REPLACEMENT EVAPORATEUR CHAMBRE FROIDE PASS SALLE	3 460,00 €	-259,74 €	-317,56 €	-577,30 €	2 882,70 €	31/12/2017
VESTIAIRE MONOBLOC 3 PORTES	1 315,00 €	-97,63 €	-120,69 €	-218,32 €	1 096,68 €	03/01/2018
BAC A PILIERS VERTICAUX	758,20 €	-171,72 €	-231,96 €	-403,68 €	354,52 €	26/01/2018
OUTILLAGE n° S05379 POUR S2000	1 205,19 €	-157,17 €	-221,23 €	-378,40 €	826,79 €	05/02/2018
IMPRIMANTE ETIQUETTE MACH4.3S /200P CLAVIER USB	2 110,00 €	-271,70 €	-387,31 €	-659,01 €	1 450,99 €	08/02/2018
COMPRESSEUR OPERCULEUSE	1 337,00 €	-112,51 €	-175,30 €	-287,81 €	1 049,19 €	28/02/2018
SOCLE 4 ROUES PIVOTANTES CHAPE ACIER	1 387,44 €	-163,45 €	-254,68 €	-418,13 €	969,31 €	28/02/2018
OPERCULEUSE FRONTPACK V2	18 164,00 €	-2 139,87 €	-3 334,21 €	-5 474,08 €	12 689,92 €	28/02/2018
BAC A PILIERS VERTICAUX	763,20 €	-84,06 €	-140,09 €	-224,15 €	539,05 €	14/03/2018
REPLACEMENT VASE EXPANSION	1 480,00 €	-76,23 €	-135,84 €	-212,07 €	1 267,93 €	27/03/2018
GESTIONS DES TEMPS	17 019,34 €	-1 706,60 €	-3 124,10 €	-4 830,70 €	12 188,64 €	01/04/2018
LICENCES GESTION DES TEMPS	683,20 €	-342,54 €	-340,66 €	-683,20 €	0,00 €	01/04/2018
BADGEUSE	1 211,54 €	-151,86 €	-277,99 €	-429,85 €	781,69 €	01/04/2018
BADGES + ACCESSOIRES	226,69 €	-28,41 €	-52,02 €	-80,43 €	146,26 €	01/04/2018
SOCLE ET TUYAU ASPIRATION	1 234,13 €	-58,49 €	-113,27 €	-171,76 €	1 062,37 €	11/04/2018
RAYONNAGE	1 565,00 €	-73,32 €	-143,64 €	-216,96 €	1 348,04 €	13/04/2018
INTERVENTION CENTRALE HONEYWELL	4 595,00 €	-173,73 €	-421,73 €	-595,46 €	3 999,54 €	16/05/2018
REPLACEMENT COMPRESSEUR CELLULE REFROIDISSEMENT 1	4 130,00 €	-142,57 €	-758,11 €	-900,68 €	3 229,32 €	30/07/2018
BACS A PILIERS VERTICAUX	1 435,40 €	0,00 €	-263,48 €	-263,48 €	1 171,92 €	01/10/2018
4 MOTO-VENTILATEURS EVAPORATEUR	2 080,00 €	0,00 €	-272,72 €	-272,72 €	1 807,28 €	01/10/2018
ETAGERE INOX	1 063,75 €	0,00 €	-97,63 €	-97,63 €	966,12 €	01/10/2018
LAVE MAINS	822,55 €	0,00 €	-150,99 €	-150,99 €	671,56 €	01/10/2018
PALIER POUR S2000	1 183,83 €	0,00 €	-173,84 €	-173,84 €	1 009,99 €	07/12/2018
BACS GASTRONOME INOX	625,50 €	0,00 €	-69,23 €	-69,23 €	556,27 €	11/02/2019
CUVIER GASTRO	1 944,00 €	0,00 €	-107,59 €	-107,59 €	1 836,41 €	11/02/2019
SOCLE 4 ROUES	1 014,00 €	0,00 €	-112,23 €	-112,23 €	901,77 €	11/02/2019
KIT VERRIN BASCULEMENT	1 212,00 €	0,00 €	-95,82 €	-95,82 €	1 116,18 €	11/02/2019
RAYONNAGE	656,90 €	0,00 €	-36,35 €	-36,35 €	620,55 €	11/02/2019
INTERVENTION s/ LAVE BATTERIE METOS N° 9223	1 009,68 €	0,00 €	-64,73 €	-64,73 €	944,95 €	07/05/2019
BARRE DE MANTEN ET TUBE s/ LAVE BATTERIE METOS	2 828,10 €	0,00 €	-126,19 €	-126,19 €	2 701,91 €	10/05/2019
ARMOIRES HAUTES PORTES COULISSANTES 1000X500X2000	3 312,02 €	0,00 €	-84,39 €	-84,39 €	3 227,63 €	31/05/2019
BADGEUSE SUPPLEMENTAIRE eTSamrf MIFARE	1 620,00 €	0,00 €	-97,64 €	-97,64 €	1 522,36 €	05/06/2019
INTERVENTION s/ CUISEUR A PATES CAPIC CR04C1346	1 043,82 €	0,00 €	-43,47 €	-43,47 €	1 000,35 €	17/06/2019
REPARATION PIECE POUR S2000	1 508,62 €	0,00 €	-101,95 €	-101,95 €	1 406,67 €	19/06/2019
TETE D'IMPRESSION POUR S2000	827,50 €	0,00 €	-31,29 €	-31,29 €	796,21 €	24/06/2019
NETTOYEUR HAUTE PRESSION MC 2C 140/610 XT4EN1	1 252,96 €	0,00 €	-43,25 €	-43,25 €	1 209,71 €	30/06/2019
TRANCHEUR MANUEL MAJOR SLICE 350 MONO 230V	2 461,33 €	0,00 €	-78,22 €	-78,22 €	2 383,11 €	05/07/2019
CHARIOT MULTIBAC GRIS CLAIR	653,50 €	0,00 €	-119,99 €	-119,99 €	533,51 €	01/10/2019
BACS A PILIERS VERTICAUX	791,20 €	0,00 €	-242,12 €	-242,12 €	549,08 €	01/10/2019
MOTEUR TURBINE CUISSON FOUR 3RATIONAL N° 7688	1 186,37 €	0,00 €	-155,59 €	-155,59 €	1 030,78 €	01/10/2019
MODIFICATION SYSTEME DE TRANSLATION S2000 N°6498	6 810,00 €	0,00 €	-1 068,02 €	-1 068,02 €	5 741,98 €	19/11/2019
KIT MOTEUR DE CAGE WD100 LAVE BATTERIE METOS 9223	2 061,93 €	0,00 €	-312,11 €	-312,11 €	1 749,82 €	29/11/2019
PLATINE DE COMMANDE FOUR 3 RATIONAL N° 7688	1 445,61 €	0,00 €	-224,35 €	-224,35 €	1 221,26 €	22/11/2019
MOTEUR TURBINE CUISSON FOUR 3 RATIONAL N° 7688	1 686,71 €	0,00 €	-262,68 €	-262,68 €	1 424,03 €	21/11/2019
BRAS DE RINCAGE s/ LAVE BATTERIE METOS	568,68 €	0,00 €	-104,41 €	-104,41 €	464,27 €	01/10/2019
REGULATEUR VACCUM s/ S2000 N°6498	743,26 €	0,00 €	-99,51 €	-99,51 €	643,75 €	31/12/2019
4 MOTO-VENTILATEUR - CELLULE ACFRI	3 672,00 €	0,00 €	-286,94 €	-286,94 €	3 385,06 €	20/11/2019
MIXEUR PLONGEANT MP550 ULTRA	614,75 €	0,00 €	-84,99 €	-84,99 €	529,76 €	23/12/2019
OUVRE-BOITE ELECTRIQUE PRO	1 183,97 €	0,00 €	-138,45 €	-138,45 €	1 045,52 €	31/01/2020

## Etat des amortissements et investissements

## Antérieurs

Désignation de l'immobilisation	CAP actuels	Amo. début exercice	Amort. exercice	Amort. cumulé	Val.compt.act.	Date mise en service
AUTOMATE CELLULE ACFRI	683,00 €	0,00 €	-39,93 €	-39,93 €	643,07 €	31/01/2020
AFFICHEUR TEXTE s/ LAVE BATTERIE	1 226,26 €	0,00 €	-153,45 €	-153,45 €	1 072,81 €	16/01/2020
PLATINE PRINCIPALE s/ LAVE BATTERIE	1 906,10 €	0,00 €	-238,52 €	-238,52 €	1 667,58 €	16/01/2020
CHARIOT MULTIBAC GRIS CLAIR 4 ROUES	740,50 €	0,00 €	-86,59 €	-86,59 €	653,91 €	31/01/2020
REPLACEMENT COMPRESSEUR CENTRALE POSITIVE	5 406,00 €	0,00 €	-409,35 €	-409,35 €	4 996,65 €	20/02/2020
COURONNE BISEAUTEE SUR OUVRE BOITE PNEUMATIQUE	614,99 €	0,00 €	-71,92 €	-71,92 €	543,07 €	31/01/2020
CHARIOT MULTIBAC GRIS CLAIR RAL 7045	653,50 €	0,00 €	-116,42 €	-116,42 €	537,08 €	11/10/2019
BAC A PILIERS VERTICAUX	791,20 €	0,00 €	-140,95 €	-140,95 €	650,25 €	11/10/2019
REPLACEMENT FLUIDES FRIGO CENTRALE POSITIVE	17 950,00 €	0,00 €	-1 343,80 €	-1 343,80 €	16 606,20 €	17/04/2020
SONDE A PIQUER CELLULE REFOIDISSEMENT ACFRI N°5	734,00 €	0,00 €	-74,60 €	-74,60 €	659,40 €	28/02/2020
CHARIOT MULTIBAC GRIS CLAIR RAL 7045	690,50 €	0,00 €	-75,46 €	-75,46 €	615,04 €	04/05/2020
REPLACEMENT MOTEUR COUPE LEGUMES DITO SAMA N°7689	754,17 €	0,00 €	-65,94 €	-65,94 €	688,23 €	25/03/2020
REPLACEMENT CHARNIERE CUISEUR PATES CAPIC N°8782	585,50 €	0,00 €	-51,19 €	-51,19 €	534,31 €	25/03/2020
CHARIOT MULTIBAC GRIS CLAIR RAL 7045	690,50 €	0,00 €	-62,26 €	-62,26 €	628,24 €	25/05/2020
GROUPE CONDENSATION CF NEGATIVE	7 964,00 €	0,00 €	-184,96 €	-184,96 €	7 779,04 €	08/06/2020
TURBINE & COURROIE CTA AIR NEUF + TUBINE / CTA VIM	4 316,00 €	0,00 €	-100,23 €	-100,23 €	4 215,77 €	08/06/2020
REPLACEMENT CARTE CELLULE REFOIDISSEMENT N°4	1 157,00 €	0,00 €	-39,83 €	-39,83 €	1 117,17 €	30/06/2020
PIECES SUR CHAUDIERE GUILLOT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12/05/2020
REFECTION CARRELAGE LOCAL DECHETS	1 235,00 €	0,00 €	-56,51 €	-56,51 €	1 178,49 €	15/02/2021
REFECTION CARRELAGE RESERVE SECHE	475,00 €	0,00 €	-21,73 €	-21,73 €	453,27 €	15/02/2021
REFECTION CARRELAGE CHAMBRE FROIDE	1 280,00 €	0,00 €	-58,56 €	-58,56 €	1 221,44 €	15/02/2021
BARDAGE + FERMETURE SOUS QUAI	3 026,30 €	0,00 €	-50,99 €	-50,99 €	2 975,31 €	31/03/2021
PLAFOND PANNEAUX ISOTHERMES ZONE 01	16 108,09 €	0,00 €	-428,08 €	-428,08 €	15 680,01 €	26/04/2021
PLAFOND PANNEAUX ISOTHERMES ZONE 02	9 167,00 €	0,00 €	-243,62 €	-243,62 €	8 923,38 €	26/04/2021
PLAFOND PANNEAUX ISOTHERMES ZONE 03	20 935,33 €	0,00 €	-556,36 €	-556,36 €	20 378,97 €	26/04/2021
HABILLAGES PANNEAUX ISOTHERMES	427,50 €	0,00 €	-11,36 €	-11,36 €	416,14 €	26/04/2021
ELECTRICITE POUR PANNEAUX ISOTHERMES	984,00 €	0,00 €	-26,15 €	-26,15 €	957,85 €	26/04/2021
POSE PLAQUES PVC POUR PANNEAUX ISOTHERMES	375,00 €	0,00 €	-9,97 €	-9,97 €	365,03 €	26/04/2021
SUPPORT BOUTON s/ OPERCULEUSE	834,49 €	0,00 €	-139,01 €	-139,01 €	695,48 €	01/10/2020
REPLACEMENT VENTILATEURS SUR CELLULE 3	1 122,00 €	0,00 €	-72,24 €	-72,24 €	1 049,76 €	09/12/2020
BAC A PILLIERS VERTICAUX	816,20 €	0,00 €	-110,47 €	-110,47 €	705,73 €	27/11/2020
OUVRE-BOITE PNEUM.COURONNE 603 + PLATEAU	5 795,30 €	0,00 €	-809,75 €	-809,75 €	4 985,55 €	19/11/2020
BROYEUR BOITES	7 658,50 €	0,00 €	-1 070,09 €	-1 070,09 €	6 588,41 €	19/11/2020
TABLE INOX FIXE 700X1200 POUR OUVRE BOITE	874,00 €	0,00 €	-61,06 €	-61,06 €	812,94 €	19/11/2020
SUPPORT A MANIVELLE POUR OUVRE BOITE	1 526,00 €	0,00 €	-106,61 €	-106,61 €	1 419,39 €	19/11/2020
BAC A PILIERS VERTICAUX FOND AJOURE	816,20 €	0,00 €	-135,96 €	-135,96 €	680,24 €	01/10/2020
CHARIOT MULTIBAC GRIS CLAIR	765,50 €	0,00 €	-57,33 €	-57,33 €	708,17 €	11/05/2021
RAYONNAGES FERMOSTOCK 4 NIVEAU	2 328,68 €	0,00 €	-137,81 €	-137,81 €	2 190,87 €	28/12/2020
REPLACEMENT 4 MOTEUR s/ CELLULE ACFRI N°5	3 530,00 €	0,00 €	-588,01 €	-588,01 €	2 941,99 €	01/10/2020
CHARIOT DE CUVE PR BATTEUR BATTEUR MELANGEUR	11 200,00 €	0,00 €	-977,53 €	-977,53 €	10 222,47 €	21/12/2020
TABLE DE TRI 4TVO AVEC CREDENCE	10 021,67 €	0,00 €	-120,81 €	-120,81 €	9 900,86 €	18/06/2021
TABLE DE TRI 2 TVO AVEC CREDENCE SANS PESEE	5 471,67 €	0,00 €	-65,96 €	-65,96 €	5 405,71 €	18/06/2021
TABLE DE TRI 2 TVO AVEC CREDENCE SANS PESEE	2 781,67 €	0,00 €	-33,53 €	-33,53 €	2 748,14 €	18/06/2021
TABLE DE TRI 3 TVO AVEC CREDENCE SANS PESEE	3 131,67 €	0,00 €	-37,75 €	-37,75 €	3 093,92 €	18/06/2021
TABLE DE TRI 3 TVO AVEC CREDENCE SANS PESEE	3 131,67 €	0,00 €	-37,75 €	-37,75 €	3 093,92 €	18/06/2021
TABLE DE TRI 3 TVO AVEC CREDENCE SANS PESEE	6 011,65 €	0,00 €	-72,47 €	-72,47 €	5 939,18 €	18/06/2021
RESEAU AIR COMPRISE s/ CELLULE	1 270,26 €	0,00 €	-24,71 €	-24,71 €	1 245,55 €	22/07/2021
GENERATEUR DE VAPEUR s/ FOUR 4 RATIONAL N°7664	1 673,46 €	0,00 €	-62,22 €	-62,22 €	1 611,24 €	28/06/2021
ABAISSMENT EVAPORATEUR ET REGULATION CF	1 900,00 €	0,00 €	-167,62 €	-167,62 €	1 732,38 €	23/04/2021
ECRAN KTP400 BASIC s/ CUISEUR A PATES CAPIC N°8782	1 082,38 €	0,00 €	-26,27 €	-26,27 €	1 056,11 €	31/07/2021
BAC A PILIERS VERTICAUX	758,00 €	0,00 €	-48,46 €	-48,46 €	709,54 €	23/07/2021
CHARIOT MULTIBAC GRIS CLAIR	722,00 €	0,00 €	-46,16 €	-46,16 €	675,84 €	23/07/2021
JOINTE DE PORTE s/ CELLULE BONNET	704,00 €	0,00 €	-48,60 €	-48,60 €	655,40 €	28/05/2021
VITRE INTERIEURE s/ FOUR RATIONAL N°12855	794,75 €	0,00 €	-82,74 €	-82,74 €	712,01 €	25/03/2021
VITRE INTERIEURE s/ FOUR RATIONAL N° 7688	543,21 €	0,00 €	-56,55 €	-56,55 €	486,66 €	25/03/2021

## Etat des amortissements et investissements

## Antérieurs

Désignation de l'immobilisation	CAP actuels	Amo. début exercice	Amort. exercice	Amort. cumulé	Val.compt.act.	Date mise en service
PANNEAUX ISOTHERME LOCAUX TECHNIQUE - LAVIERE -	10 925,00 €	0,00 €	-775,23 €	-775,23 €	10 149,77 €	15/11/2022
4 PORTE DE SERVICE	4 036,00 €	0,00 €	-359,37 €	-359,37 €	3 676,63 €	24/03/2023
PORTE PIVOTANTE REPARATION CF	4 130,00 €	0,00 €	-732,65 €	-732,65 €	3 397,35 €	15/11/2022
BRANCHEMENT SUR LIGNE CONDITIONNEMENT	1 264,13 €	0,00 €	-106,67 €	-106,67 €	1 157,46 €	28/02/2023
TRAVAUX REAMENAGEMENT COMPRESSEUR	1 550,00 €	0,00 €	-130,79 €	-130,79 €	1 419,21 €	28/02/2023
BAC GERBALBE EMBOITABLE 600X400X140 QTE 240	2 312,60 €	0,00 €	-633,59 €	-633,59 €	1 679,01 €	05/10/2022
CELLULE DE REFROIDISSEMENT	54 880,00 €	0,00 €	-3 383,01 €	-3 383,01 €	51 496,99 €	19/12/2022
FOUR MIXTES GAZ NAT 20 NIVEAUX	58 460,00 €	0,00 €	-4 461,72 €	-4 461,72 €	53 998,28 €	18/01/2023
CHARIOT D'ENFOURNEMENT TYPE 202/1	4 060,00 €	0,00 €	-433,81 €	-433,81 €	3 626,19 €	18/01/2023
COMPRESSEUR 100L/MIN A BARS	1 813,77 €	0,00 €	-85,63 €	-85,63 €	1 728,14 €	15/09/2022
RAYONNAGE MOBIL PREMIUM 4 NIVEAUX ETAGERE PLEINE	2 570,00 €	0,00 €	-172,51 €	-172,51 €	2 397,49 €	29/11/2022
OPERCULEUSE 0-2500 MF ET DOSEUR	145 124,08 €	0,00 €	-12 155,21 €	-12 155,21 €	132 968,87 €	30/12/2022
BALANCE COMPACT INOX	897,00 €	0,00 €	-88,47 €	-88,47 €	808,53 €	02/02/2023
REPARATION VERIN	881,15 €	0,00 €	-67,11 €	-67,11 €	814,04 €	15/03/2023
IMPRIMANTE MACH4 3S 200P CLAVIER	1 919,84 €	0,00 €	-123,08 €	-123,08 €	1 796,76 €	06/04/2023
BACS CN 1 6 65 + COUVERCLES GASTRONORME ACIER	6 755,00 €	0,00 €	-903,13 €	-903,13 €	5 851,87 €	30/11/2022
RACLEUR VERTICAL PR 320 RACLEUR FOND PR 320	1 448,26 €	0,00 €	-73,69 €	-73,69 €	1 374,57 €	24/03/2023
BACS GERBABLES EMBOITABLES 600X400	3 034,60 €	0,00 €	-112,83 €	-112,83 €	2 921,77 €	28/04/2023
REPLACEMENT CONTACTEUR COMPRESSEUR DES	1 643,00 €	0,00 €	-90,03 €	-90,03 €	1 552,97 €	13/01/2023
REPLACEMENT D'UN JEUX COMPLET DE 3 GAINES AVEC	1 650,00 €	0,00 €	-155,51 €	-155,51 €	1 494,49 €	10/02/2023
REPLACEMENT DE MOTEUR DE HOTTE D EXTRACTION	1 949,00 €	0,00 €	-106,79 €	-106,79 €	1 842,21 €	13/01/2023
CAPTEURS DE LA CENTRALE POSITIVE	1 422,00 €	0,00 €	-24,15 €	-24,15 €	1 397,85 €	31/05/2023
REPARATION DOSEUSE	678,82 €	0,00 €	-18,60 €	-18,60 €	660,22 €	23/05/2023
REPARATION LAVE BATTERIE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14/04/2023
CAPOT PROTECTION PR DOSEUR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30/06/2023
PLAQUE DE SOUDURE MF s/ MACHINE MECAPACK	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19/01/2023
CELLULE A REFELXION s/ MACHINE MECAPACK	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21/06/2023
BAC GASTRO GN 1 4 65	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	01/10/2022
BAC GASTRO GN 1 6 65	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	01/10/2022
BAC GASTRO GDD 1 6	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	01/10/2022
BAC GASTRO GDD 1 2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	01/10/2022
BAC GASTRO GN 1 2 65	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	01/10/2022
TUYAU COUDE DE POMPE + KIT POMPTE DE LAVAGE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	05/06/2023
CARTES VCM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23/07/2023
ROULETTE ETRETOISE RONDELLE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28/07/2023
ENSEMBLE CLAVIER R23 SUR CUTTER VERTICAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27/07/2023
PARAMETRAGE TABLETE	7 000,00 €	-153,42 €	-1 457,54 €	-1 610,96 €	5 389,04 €	30/08/2022
TABLETE 4G SMT 575 TAB ACTIVE3	554,00 €	0,00 €	-76,27 €	-76,27 €	477,73 €	12/01/2023
REFECTION DES MURS	4 212,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 212,00 €	14/07/2023
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS / AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 131 553,87 €</b>	<b>-334 032,62 €</b>	<b>-85 261,94 €</b>	<b>-418 841,00 €</b>	<b>712 712,87 €</b>	

4

ANALYSE DE LA  
QUALITÉ DE LA  
PRESTATION

Certification AFNOR

ISO 9001



# Certificat

Certificate

N° 2000/13517.7

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## SRA ANSAMBLE AQUITAINE - CUISINE CENTRALE DU SIVOM DU HAUT MEDOC

pour les activités suivantes :  
for the following activities.

FABRICATION, VENTE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE.

PRODUCTION, SALE AND DELIVERY OF CHILLED READY MEALS.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 9001 : 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

8, rue du Commandant Charcot FR-33290 BLANQUEFORT

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-09-27

Jusqu'au  
Until

2027-09-14

Ce document est signé électroniquement. Il dispose d'un sceau électronique à valeur juridique.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic seal with a legal value.

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Seul le centre de certification, conforme aux exigences de la norme ISO 19011, est autorisé à délivrer ce certificat. The electronic certificate only, available at <https://certificat.afnor.org>, is valid for the issuing company or certified Accreditation COFRAC n° 42001, Certification de Systèmes de Management. France délivrée par <https://certificat.afnor.org>.  
COFRAC accréditation n° 42001, Management System Certification, Scopes accrédités en France: [certificat.afnor.org](https://certificat.afnor.org).  
AFNOR est un membre associé de l'AFNOR à la réglementation AFNOR - 33290 BLANQUEFORT.

Certification AFNOR

ISO 22000



# Certificat

Certificate

N° 2013/56926.7

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## ANSAMBLE

pour les activités suivantes :  
for the following activities.

**ACTIVITES D'UNE CUISINE CENTRALE : PRODUCTION DE REPAS ET LIVRAISON EN LIAISON FROIDE.**

(écoles, centres aérés, résidences de personnes âgées, communes pour le portage à domicile)

Catégorie : E - Restauration

**ACTIVITIES OF A CENTRAL KITCHEN: PRODUCTION AND DELIVERY OF CHILLED READY MEALS.**  
(schools, recreation centers, senior residences, municipalities for home delivery)

Category: E - Catering

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 22000 : 2018**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

8, rue du Commandant Charcot FR-33290 BLANQUEFORT

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-10-08

Jusqu'au  
Until

2027-10-07

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probante.  
This document is electronically signed. It serves as an electronic original with probative value.

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Seul le certificat électronique consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), id. 10 et la page web de la page du site internet. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](http://www.afnor.org), with the AFNOR logo and the AFNOR Certification logo. Ce certificat est délivré par AFNOR Certification, 11 rue Francis de Pressensé, 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France. AFNOR Certification est une société à responsabilité limitée au capital de 1 977 000 €. AFNOR Certification est une société à responsabilité limitée au capital de 1 977 000 €. AFNOR Certification est une société à responsabilité limitée au capital de 1 977 000 €.

## Analyses microbiologiques

## Audits



Objectif	Niveau d'atteinte	Commentaires
0 plat témoin manquant, 0 élément de traçabilité manquant	100%	Dernière inspection DDPP en date du 01/06/23 Audit interne Hygiène le 06/11/23 et le 04/07/24 Audit Eurofins du 16/01/24 et 13/06/24 Audit AFNOR du 09/01/24
97% résultats microbiologiques satisfaisants sur les surfaces	97,2%	1 analyse non-conforme 35 analyses conformes Du 01/08/23 au 31/07/24
97% résultats microbiologiques satisfaisants sur les aliments	96,9%	93 analyses conformes 3 analyses non conformes Du 01/08/23 au 31/07/24
100 % de résultats microbiologiques produits satisfaisants sur les germes appartenant aux critères de sécurité	99%	118 analyses conformes 1 analyse non conforme du 01/08/23 au 31/07/24

### Une prestation maîtrisée, certifiée par l'AFNOR selon les référentiels iso 22000 et iso 9001

Sur la période du 01/08/23 au 31/07/24, 36 passages du laboratoire Agro-analyses ont été réalisées soit 3 passages par mois avec :

- 96 analyses bactériologiques sur les plats cuisinés,
- 36 frottis de surface classique (microorganisme aérobies, bactéries coliformes)
- 23 analyses bactériologiques Listeria sur les plats cuisinés
- 10 frottis de surface Listeria
- 2 analyses d'eau (dont 1 microbiologie et 1 chimie)

#### Répartition des analyses :

Entrées froides : 21 %

Plats cuisinés : 56 %

Desserts : 23%

Les produits de type potage et velouté entrent dans la catégorie des entrées froides.

Les analyses non conformes font systématiquement l'objet d'un plan d'action validé par la direction Qualité.

Dans tous les cas, il n'y a eu aucune conséquence pour le consommateur.

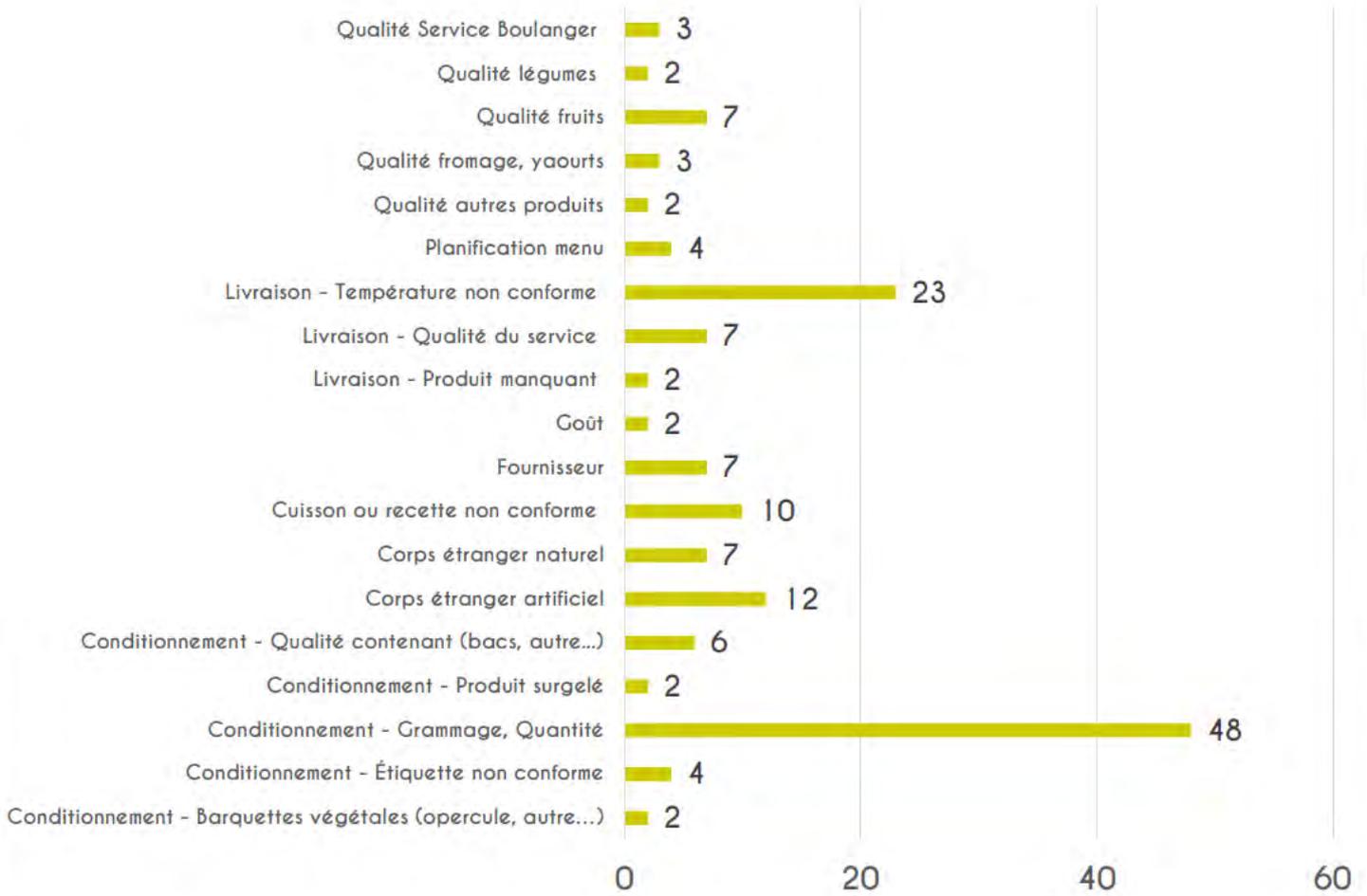
#### Audit AFNOR du 09/01/2024 sur les référentiels ISO 22000:2018 et ISO 9001:2015

0 non-conformité majeure et mineure, 9 points sensibles, 3 pistes de progrès et 4 points forts. Les points sensibles ont fait l'objet d'un plan d'action.

Les certifications ont donc été renouvelées avec succès.

# Non-conformités remontées par les satellites

## Septembre 2023 – Juin 2024



## Non-conformités remontées par les satellites

**Septembre 2023 – Juin 2024**

**153 Fiches de non-conformités** sur la période de septembre 2023 à juin 2024.

Principales catégories de non-conformité :

- **31 % pour Conditionnement - Grammage, quantité**
- **15 % pour Livraison - Température non conforme**
- **7 % lié aux corps étrangers artificiels**

Une analyse des causes a été réalisée ainsi qu'un plan d'action associé.

Dans tous les cas, ces incidents n'ont présenté aucun impact sur la santé des consommateurs.

Les équipes sur satellite sont sensibilisées et vigilantes.

### **Traitement des non-conformités :**

Ces non-conformités ont été analysés par l'équipe en charge de la sécurité des denrées alimentaires de la cuisine centrale, dans le cadre de la mise à jour annuelle du Système de Management de la Sécurité des Denrées Alimentaires (certification ISO 22000).

Une fois les fiches non-conformités reçues, celles-ci sont traitées par le responsable des flux en collaboration avec le responsable production et la diététicienne. Les fiches sont ensuite validées puis diffusées.

### **Focus changement de menu :**

Depuis 3 ans, distinction entre :

- **Changement de menu avec modification de la catégorie d'aliment**  
(ex : féculent pour un légume)
- **Changement de menu sans modification de la catégorie d'aliment**  
(ex : riz pour pâte).

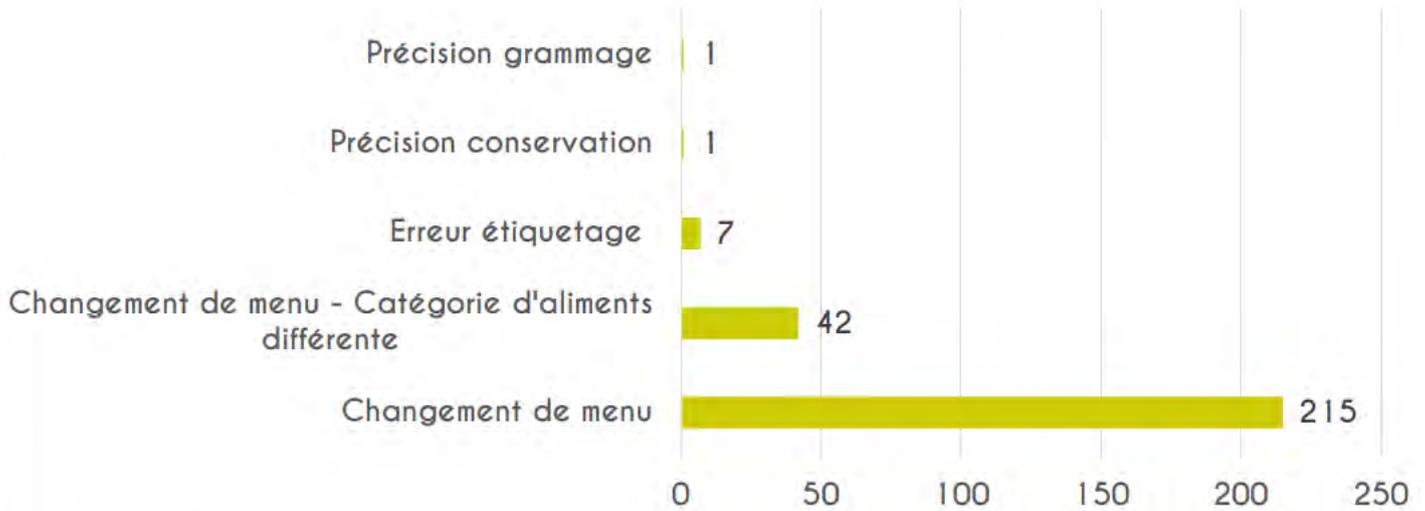
Sur la période septembre 2023 à juin 2024, 29 changements de menu avec modification de catégories d'aliments ont eu lieu et 176 sans modification de catégories d'aliments, soit un total de 205 changements de menu.

Le nombre de changement de menu total a diminué par rapport à l'année précédente. 243 sur la période 22-23)

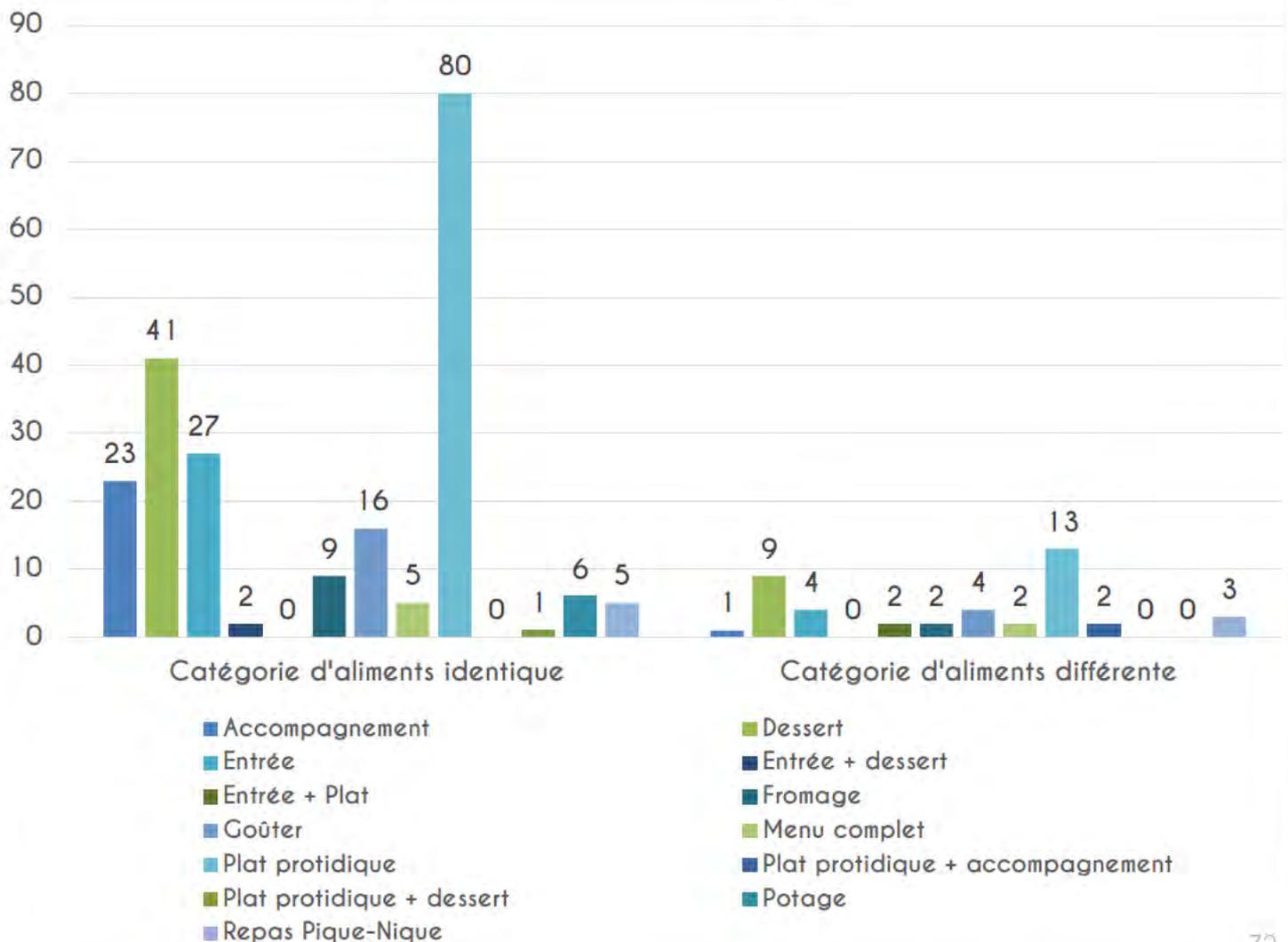
Ces changements de menu sont dus principalement aux ruptures fournisseurs (30%) et aux mesures anti-gaspi (23%).

## Notes d'information par catégorie

### Synthèse générale

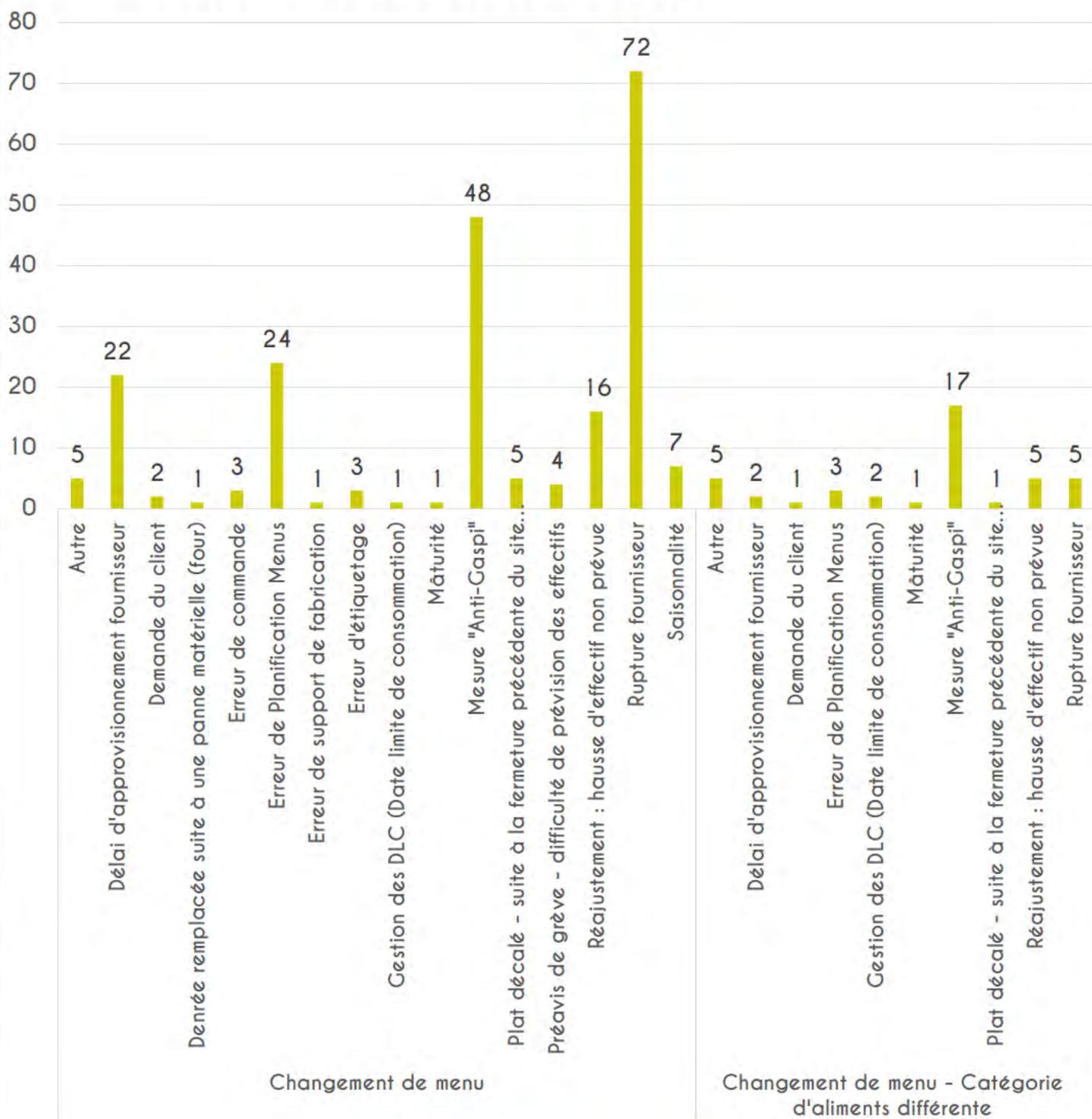


### Détail des changements de menu



## Notes d'information par catégorie

### Détail des changements de menu



Changement de menu

Changement de menu - Catégorie d'aliments différente



# Nouvelles recettes servies

## 2023 - 2024

Date de consommation	Convives	Catégorie	Plat
6-sept.-23	Tous	Entrée à base de légumineuse	Tartinade d'haricot rouge & betterave
15-nov.-24	Tous	Plat VG à base d'œuf	Flan à l'emmental
5-juil.-24	Tous	Préparation pâtissière VG	Cake tomate emmental
23-nov.-24	Sans viande	Autre	Mac&chees
13-sept.-24	Sans viande	Plat à base de céréales/légumineuses VG	Semoule, pois chiche & carotte crème curcuma
31-oct.-24	Sans viande	Plat à base de céréales/légumineuses VG	Riz, curry pois chiche & carotte
5-déc.-24	Sans viande	Plat à base de céréales/légumineuses VG	Poêlée de flageolet au curcuma
9-juil.-24	Tous	Plat classique	Sandwich surimi radis
18-janv.-24	Tous	Entrée classique	Carottes & radis blanc au citron vert
18-janv.-24	Tous	Plat classique	Emincé de poulet teriak
18-janv.-24	Tous	Dessert	Katsutera
15-févr.-24	Tous	Dessert	Cocktail de fruits au litchi
21-mars-24	Tous	Entrée classique	Salade de choux crémeuse
21-mars-24	Tous	Plat classique	Paté chinois quebecois
21-mars-24	Tous	Dessert	Pancakes au sirop d'érable
30-mai-24	Tous	Entrée classique	Carottes râpées vinaigrette à l'ananas
30-mai-24	Tous	Plat classique	Poulet huli huli
30-mai-24	Tous	Dessert	Moelleux ananas coco
13-juin-24	Tous	Dessert	Kirschmichel chocolate
23-juil.-24	Sans viande	Plat classique	Salade de pomme de terre au fromage PC

### P11821668 EMINCÉ DE POULET TERIYAKI

Emincé de poulet teriyaki

Plat orientaux

yaissite

Huile/Poulet - Œuf - Courriel

**Ingredients pour 10 portions** (poids bruts)

Code	Description	Unité	Poids	Score
00000	EAU	L	1000	0
00001	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00002	POULET	KG	0,400	100
00003	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00004	POULET	KG	0,400	100
00005	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00006	POULET	KG	0,400	100
00007	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00008	POULET	KG	0,400	100
00009	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00010	POULET	KG	0,400	100
00011	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00012	POULET	KG	0,400	100
00013	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00014	POULET	KG	0,400	100
00015	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00016	POULET	KG	0,400	100
00017	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00018	POULET	KG	0,400	100
00019	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00020	POULET	KG	0,400	100

#### Allergènes

**Données nutritionnelles par portion**

Énergie	Protéines	Glucides	Lipides	Fibres	Na	K	Ca	P
212,4	17,2	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

#### Typologies

- Modes opératoires**
- 1) Faire revenir la garniture aromatique (sans cuisson), déglacer à l'eau.
  - 2) Assaisonner, cuire à ébullition.
  - 3) Ajouter la viande en cubes dans l'eau bouillante (attendre le reprise de l'eau avant de cuire).
  - 4) Cuire à la vapeur dans un panier vapeur à couvert.
  - 5) Découper la viande dans un gastrocriste, servir.
  - 6) Mixer le jus de la garniture.
  - 7) Mettre le jus dans un bol.
  - 8) Verser le jus sur la viande (haricots, légumes, etc.).
  - 9) Servir immédiatement et servir.

### H11039616 CAKE A LA TOMATE MAISON - BASE -

Cake à la tomate

Plat d'oeuvre

Pâtisseries salées - Cake - autres desserts

**Ingredients pour 10 unités** (poids bruts)

Code	Description	Unité	Poids	Score
00000	EAU	L	1000	0
00001	POULET	KG	0,400	100
00002	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00003	POULET	KG	0,400	100
00004	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00005	POULET	KG	0,400	100
00006	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00007	POULET	KG	0,400	100
00008	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00009	POULET	KG	0,400	100
00010	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00011	POULET	KG	0,400	100
00012	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00013	POULET	KG	0,400	100
00014	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00015	POULET	KG	0,400	100
00016	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00017	POULET	KG	0,400	100
00018	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100
00019	POULET	KG	0,400	100
00020	SAUCE TERIYAKI	KG	0,100	100

#### Allergènes

**Données nutritionnelles par portion**

Énergie	Protéines	Glucides	Lipides	Fibres	Na	K	Ca	P
212,4	17,2	1,1	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

#### Modes opératoires

- 1) Allonger la farine, la tomate et la sauce dans un saladier.
- 2) Ajouter les oeufs, le sel et l'huile et mélanger avec un fouet jusqu'à obtenir une pâte lisse.
- 3) Ajouter ensuite vos tomates en dés, la ciboulette, les olives noires coupées en deux, ainsi que le gruyère râpé.
- 4) Verser le préparatif dans un moule à cake beurré préalablement et enroulé dans un four préchauffé à 200°C (thermostat 7) pendant 45 minutes.
- 5) Réserver. Le gâteau peut être remplacé par de la tomate crue.

# Innovation culinaire - Recettes végétariennes

## Servies depuis 2016

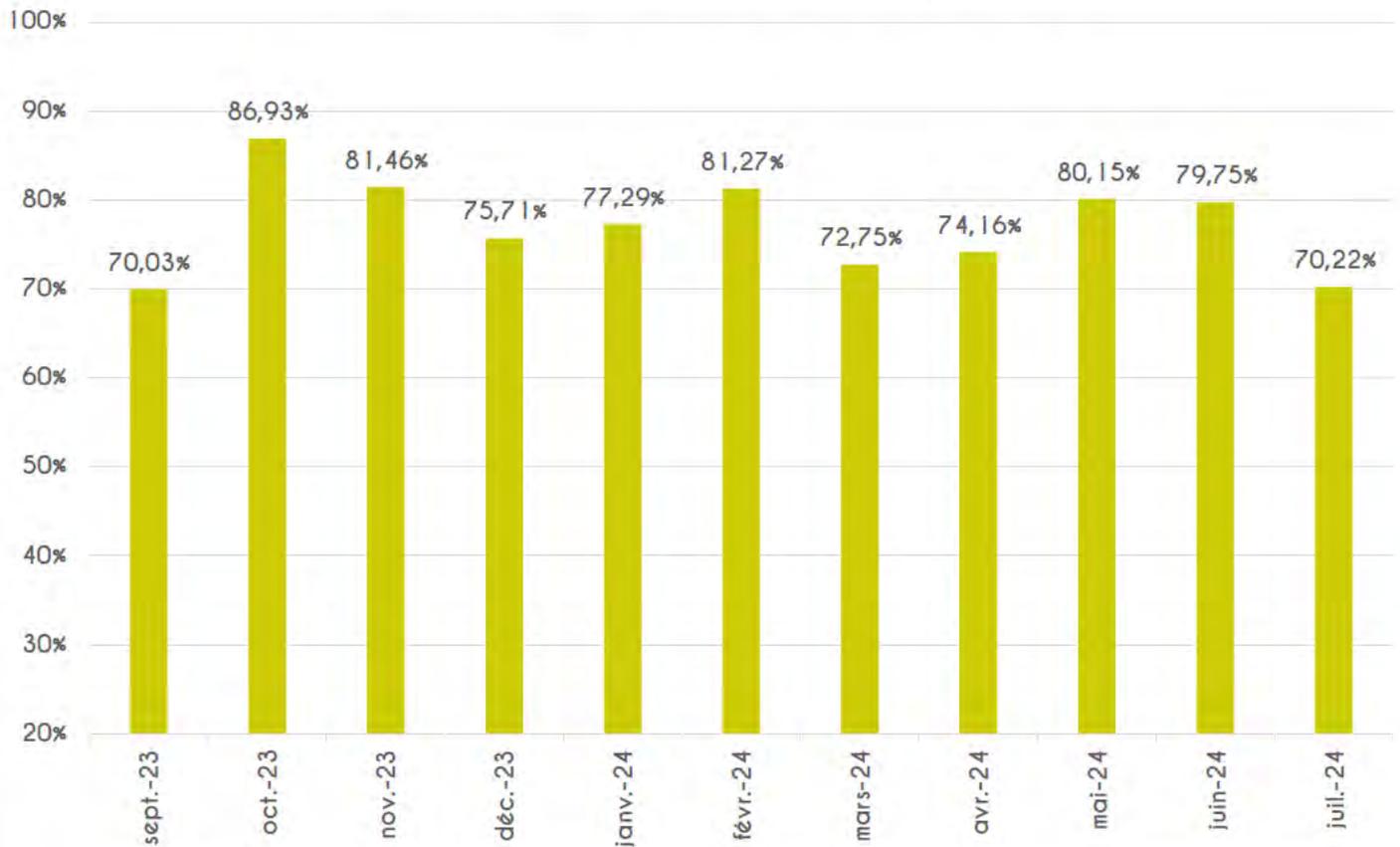
PLAT VEGETARIEN DEPUIS 2016	PLAT VEGETARIEN DEPUIS 2016 (suite)	ENTREE DEPUIS 2016	DESSERT DEPUIS 2016
Pâtes à la compotée de légumes et fèves	Cake carotte potiron	Pois chiches à l'oriental	Fromage blanc à la myrtille
Haricots verts façon bolognaise aux lentilles vertes	Gratin de poisson et crustacés	Tarte épinards et poire	Gâteau de Savoie
Tortis au saumon et fruits de mer	P. de terre et lentilles	Crème petits pois menthe	Milkshake pomme fruits rouges
Parmentier de légumes aux haricots rouges	Cake aux carottes	Smoothie carottes BIO et orange	Smoothie pomme orange
Cake potiron et lentilles	Gratin d'œuf dur	Smoothie chou fleur et amande	Fromage blanc au coulis de fruits rouges
Tomate farcie végétarienne	Ravioles de légumes	Smoothie de radis	Fromage blanc à la confiture de fraises
Pasta champignons et haricots blancs	Fan de courgettes	Cake légumes et fromage	Semoule au lait
Couscous de légumes végétarien	Cake carottes et oignons	Houmous	Tarte pistache
Tarte aux légumes	Salade de blé et lentilles	Rillettes de sardines	Fromage blanc à la confiture d'abricot BIO
Carri de légumes aux P. de terre et pois chiches	Pâtes à la compotée de carottes et fèves	Terrine de légumes	Katsutera
Parmentier St Germain	Tarte à la courgette	Chou fleur et maïs	Cocktail de fruits au litchi
Spaghettis lentilles et tomate	P. de terre façon tartiflette	Carottes bâtonnet et houmous	Pancakes au sirop d'érable
Lasagne végétarienne	Tajine de légumes aux abricots secs et semoule	Chou blanc sauce miel	Moelleux ananas coco
Haricots rouges sauce chili et riz	Nuggets de pois chiches	Endives sauce miel	Kirschmichel chocolade
Habas	Riz et haricots blancs à la tomate	Salade verte aux pommes fruits	
Parmentier de haricots blancs et fenouil	Curry de légumes	Champignons frais émincés	
Chili de légumes et riz	Curry de lentilles corail et riz	Milkshake concombre mentholé	
Poêlée de légumes, flageolets et curcuma	Clafoutis au brie	Potage avec croûtons ou râpé	
Cake au fromage	Clafoutis au carotte emmental et cumin	Salade d'agrumes	
Fan de légumes	Blé à la napolitaine	Salade de riz, tomate, jambon et œuf	
Quenelle de brochet	Parmentier provençal	Salade de riziti	
Boulettes pois chiches avec ou sans sauce	Parmentier provençal aux lentilles corail	Carottes vinaigrette au cidre	
Boulettes lentilles avec ou sans sauce	Parmentier de patate douce aux haricots rouges	Velouté de lentilles corail	
Tarte chèvre basilic	Parmentier de carotte et de lentilles corail	Betteraves vinaigrette framboise	
Tarte au fromage	Colombo de lentilles vertes et pommes de terre	Salade de pdt aux 2 saumons	
Pâtes à la crème et fromage	Blé et concassée aux haricots rouges	Chou rouge aux raisins	
Gratin de chou fleur et P. de terre au fromage	Blé et haricots rouges à la mexicaine	Salade de lentilles	
Steak de pois chiches	Dahl aux pois cassés et riz	Tartinade d'haricot rouge & betterave	
Steak de lentilles	Dahl lentilles corail et riz	Salade de chou crémeuse	
Riz aux fèves et son crémeux de légumes	Pâtes et coulis de tomates aux fèves	Carottes râpées vinaigrette à l'ananas	
Hamburger au poisson	Far normand		
Cake aux 3 fromages	Fan à l'emmental		
Riz aux lentilles	Cake tomate emmental		
Nuggets de blé	Mac&chees		
Œuf dur florentine	Semoule, pois chiche & carotte crème curcuma		
Hamburger au steak végétal	Riz, curry pois chiche & carotte		
Croq épinard	Poêlée de flageolet au curcuma		
Croq monsieur au fromage	Salade de pomme de terre au fromage PC		
Tajine de légumes aux pois chiches et semoule			
Semoule aux lentilles			
Riz façon cantonnais			
Pâtes et lentilles			



# Mesureur de satisfaction

## Taux de retour des restaurants

Taux de retour des restaurants par mois



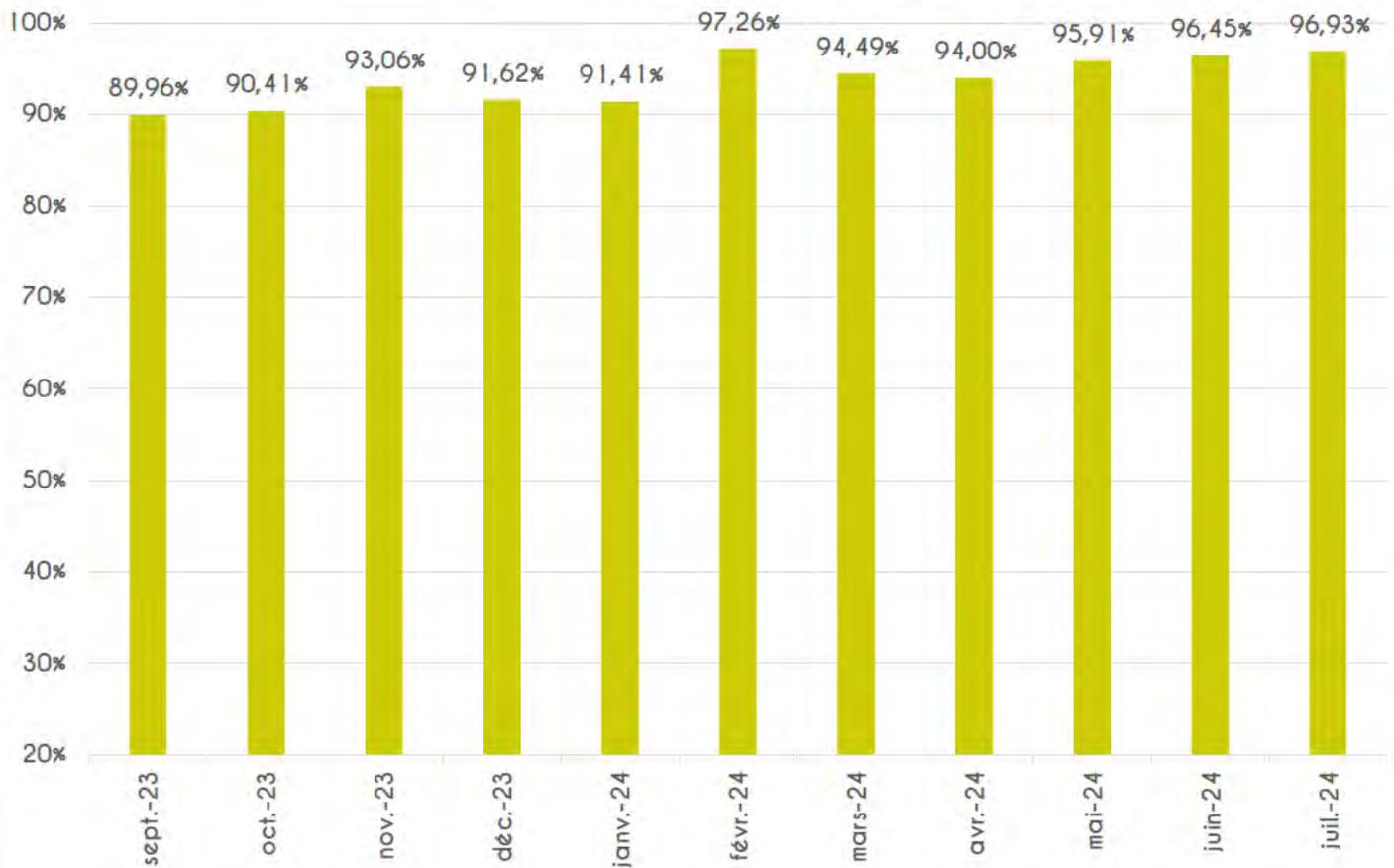
Taux de retour par communes



# Mesureur de satisfaction

## Taux de satisfaction convives

Taux de satisfaction convives par mois



Taux de satisfaction convives par communes



# Mesureur de satisfaction

## Enquêtes BVA

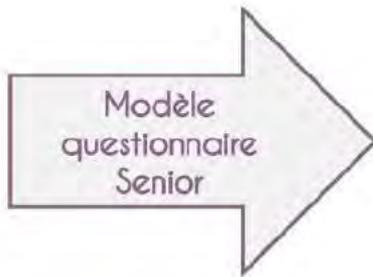
ENQUETE BVA réalisée au mois de mars 2024

Synthèse globale des résultats - Tous convives



Nombre de répondants
Nombre d'enquêtes consolidées
Satisfaction Globale - % Satisfaits

Total
1780
23
72%



5. Avez-vous quelques suggestions pour améliorer votre prestation de restauration (menus, services...)? (Nous vous remercions d'être le plus précis possible)

Votre avis nous intéresse car votre satisfaction est notre priorité!

Merci de consacrer quelques instants à répondre à ce court questionnaire. Cocher d'une croix X la case de la réponse choisie.

6. Quelle importance donnez-vous à ces 4 moments de restauration dans votre journée?

Le petit-déjeuner  
Le déjeuner  
Le goûter  
Le dîner

7. Êtes-vous satisfait(e)...

Du petit déjeuner?  
Du déjeuner?  
Du goûter?  
Du dîner?

8. Êtes-vous d'accord avec les phrases suivantes...

T'ai suffisamment de temps pour déjeuner le midi.  
Les horaires des repas du midi me conviennent.  
T'ai suffisamment de temps pour dîner le soir.  
Les horaires des repas du soir me conviennent.  
T'ai le sentiment de ne plus avoir faim après mon repas.

Nous vous remercions pour vos avis. Afin que ce questionnaire nous revienne, merci de nous le retourner.

1. Vous répondez à ce questionnaire en étant...

Seul  Accompagné par un membre de l'établissement / de l'équipe

2. Suivez-vous un régime alimentaire spécifique?

Oui, un régime diabétique  
 Oui, un régime sans sel  
 Oui, un régime sans graisse  
 Oui, un autre régime  
 Non, je ne suis pas de régime  
 Je ne sais pas

3. La texture de vos repas (hachés, mixés, lissés, mangis-main) est-elle modifiée?

Oui  Non  Je ne sais pas

4. Êtes-vous satisfait(e)...

	Non, pas du tout	Beaucoup	Oui, beaucoup	Je ne sais pas
	1	2	3	4
De l'accueil dans votre restaurant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des attentions apportées par le personnel?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des menus qui vous sont proposés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De la saveur des plats?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De la texture des plats?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De la présentation des plats?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De la chaleur des plats?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De la variété des menus?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De la propreté de l'état de la vitrerie de votre restaurant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Merci de retourner la page 100

2. Es-tu d'accord avec les phrases suivantes...

Je mange tout ce qui est dans mon assiette à la cantine.  
C'est facile pour moi de trier mon plateau à la fin de mon repas.  
J' découvre des goûts et des aliments que je ne connaissais pas.  
Si je pouvais, j'inviterais mes copains / copines à déjeuner à la cantine.  
J'en ai plus faim quand mon repas est terminé.

3. Quelles sont tes super tables de la semaine d'été?

4. Tu es en :

CP  
 CE1  
 CE2  
 CM1  
 CM2

5. Enfi :

T1  
 A1  
 P1

Le questionnaire est terminé. Tu peux déposer ton questionnaire et aller jouer.

À ton tour de jouer

Donne-nous ton avis sur ta cantine

Coche d'une croix X la case de la réponse choisie

	1	2	3	4
	Fair, pas du tout	Un peu	Oui, un peu	Oui, beaucoup
Aimes-tu manger dans ta cantine?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aimes-tu les entrées?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aimes-tu les plats?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aimes-tu les fromages et les yaourts?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aimes-tu les desserts?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trouves-tu que les plats sont bien chauds?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que les personnes qui servent ton repas sont gentilles?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aimes-tu les repas-animations dans ta cantine?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trouves-tu que la cantine est propre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trouves-tu que les couverts, ton verre et ton assiette sont propres?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trouves-tu que tu peux manger tranquillement dans ta cantine?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Retourne la feuille d'il-te-plait



# Mesureur de satisfaction

## Enquêtes BVA - Seniors

### Synthèse des résultats - Seniors



SIVOM DU HAUT MEDOC	BLANQUEFORT	BRUGES	PIAN-MÉDOC	BRUGES	PAREMPUYRE
SENIORS	RESTAURANT MUNICIPAL DE CORBEIL	RESTAURANT PIN-VERT	RESTAURANT SENIORS	PORTAGES PIN-VERT	PORTAGE

Nombre de participation à l'enquête	143	50	24	12	29	28
Satisfaction Globale - % Satisfaits	74%	84%	89%	80%	40%	76%
Evaluation globale de la prestation		Bien	Bien	Alerte faible	Alerte forte	Alerte faible
<b>Satisfaction détaillée</b>						
- La variété des menus - % Satisfaits	63%	85%	85%	73%		71%
- Les menus proposés - % Satisfaits	73%	85%	91%	75%	33%	79%
- La chaleur des plats - % Satisfaits	71%	84%	85%	100%		86%
- La présentation des plats - % Satisfaits	82%	82%	90%	83%	69%	85%
- La saveur des plats - % Satisfaits	70%	82%	84%	75%	29%	78%
- La texture des plats - % Satisfaits	75%	78%	88%	67%	71%	69%
<b>Service</b>						
- L'accueil du personnel de service - % Satisfaits						
- La rapidité du service - % Satisfaits						
<b>Espace restaurant</b>						
- La propreté du restaurant - % Satisfaits						
- Le confort du restaurant - % Satisfaits	94%	91%	100%	92%		
<b>Portage à domicile</b>						
- L'heure de livraison - % Satisfaits						
- L'amabilité et le service du livreur - % Satisfaits						
- La facilité à préparer et à réchauffer les repas - % Satisfaits						
- Les indications portées sur les étiquettes - % Satisfaits						
- Les contenants dans lesquels sont servis les repas - % Satisfaits						

# Mesureur de satisfaction

## Enquêtes BVA - Scolaires

ENQUÊTE BVA - réalisée au mois de Janvier 2024

Synthèse des résultats - Scolaires



Scolaire	BLANQUEFORT		BRUCES		LE HAIN-MEIOC		LE TAILLAN-MEIOC		LUDON-MEIOC		PAREMPUYE	
	ECOLE CAVRAC	ECOLE RIBRY	ECOLE AUVENGE	JACOUES PRIET	FOUAMMO	ECOLE A HENRIE	ECOLE BOZIC	ECOLE DEBRY	ECOLE BOZIE	ECOLE MAI VET	ECOLE PARIJES	ECOLE LEREMEN

	72	115	106	83	93	32	68	151	106	84	69	58	107	163	112	77	41
<b>Total BVA</b>	63%	62%	75%	58%	70%	71%	75%	64%	72%	71%	76%	62%	50%	64%	67%	71%	80%
<b>Satisfaction globale de la prestation</b>	Alerte forte	Alerte forte	Alerte faible	Alerte forte	Alerte forte	Alerte moyenne	Alerte faible	Alerte forte	Alerte forte	Alerte moyenne	Alerte faible	Alerte forte	Alerte faible	Alerte forte	Alerte forte	Alerte moyenne	Alerte faible
<b>Satisfaction détaillée</b>																	
Confinement - Scolaire	73%	75%	85%	70%	81%	91%	91%	71%	82%	87%	83%	87%	95%	71%	81%	85%	96%
Enfants - Scolaire	48%	50%	52%	47%	52%	72%	46%	45%	51%	48%	53%	43%	48%	44%	42%	40%	55%
Professeurs - Scolaire	76%	71%	85%	71%	83%	78%	75%	73%	74%	71%	85%	82%	57%	69%	76%	85%	90%
Financement - Scolaire	79%	81%	83%	74%	75%	71%	85%	85%	84%	85%	86%	72%	59%	75%	76%	84%	90%
Deserts - Scolaire	84%	89%	93%	81%	90%	94%	91%	92%	90%	90%	92%	75%	97%	84%	80%	89%	100%
Chaires des parents - Scolaire	67%	60%	81%	83%	58%	75%	79%	52%	76%	71%	80%	58%	55%	60%	66%	73%	85%
Participation aux activités - Scolaire	34%	60%	72%	52%	74%	50%	76%	62%	75%	65%	86%	72%	59%	70%	70%	77%	77%
Repartir de la course - Scolaire			73%														
Confort ou bruit - Scolaire	30%	22%	35%	17%	32%	19%	36%	26%	26%	23%	20%	22%	43%	23%	23%	22%	39%
Qualité des repas distribués - Scolaire	63%	71%	82%	70%	87%	88%	91%	79%	81%	83%	91%	75%	91%	79%	83%	88%	95%
Accueil au moment de passer - Scolaire			94%														

# Tableau de suivi des rencontres clients

## SIVOM et CDC

Sites	Contrat	Commune	Précision du lieu	Type de RDV	septembre 2023				Nb rencontres clients
					Sujet	Qui ?	Date + Outlook	Compte-rendu	
Scolaires/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre	Salle du Vieux Logis 1er étage Parempuyre	Bilan A SH	Pont client	Equipe encadrement CC	mardi 12 septembre 2023	ou	1
Crèches	Crèches de Bordeaux	Bordeaux	Cité Municipale	Commission crèche	Menus	Equipe encadrement CC	jeudi 14 septembre 2023	ou	1
Scolaires/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Pré-comité menus	Menus	Equipe encadrement CC	vendredi 18 septembre 2023	ou	1
Scolaires/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Réunion HACCP	Menus	Equipe encadrement CC	vendredi 18 septembre 2023	ou	1
Scolaire	Le Haillan Scolaire	Le Haillan		Commission menus	Menus	Equipe encadrement CC	jeudi 21 septembre 2023	ou	1
Scolaire	CDC Médoc Estuaire	Arzac		Commission menus	Menus	Equipe encadrement CC	mardi 26 septembre 2023	ou	1
Séniors	SIVOM du Haut Médoc	Udon		Comité seniors	Menus	Equipe encadrement CC	mardi 26 septembre 2023	ou	1
Sites	Contrat	Commune	Précision du lieu	Type de RDV	octobre 2023				Nb rencontres clients
Scolaires/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	CC Ansambeze		Visite CC	Menus	Equipe encadrement CC	vendredi 2 octobre 2023	ou	1
Scolaire	CDC Médoc Estuaire	Arzac		Commission menus	Menus	Equipe encadrement CC	mardi 3 octobre 2023	ou	1
Scolaire	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Comité des usagers	Menus	Equipe encadrement CC	mardi 10 octobre 2023	non	reporté en novembre
Scolaire	Le Haillan Scolaire	Le Haillan		Commission menus	Menus	Equipe encadrement CC	jeudi 26 octobre 2023	ou	1
Sites	Contrat	Commune	Précision du lieu	Type de RDV	novembre 2023				Nb rencontres clients
Scolaires/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Pré-comité menus	Menus	Equipe encadrement CC	vendredi 6 novembre 2023	ou	1
Scolaires/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Réunion HACCP	Menus	Equipe encadrement CC	vendredi 6 novembre 2023	ou	1
Séniors	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	Restaurant de Corbe	Visite de restaurant	Animações	Equipe CC animations	jeudi 16 novembre 2023	ou	1
Scolaires/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	CC Ansambeze		Pont sur les employés SIVOM	employés	Equipe encadrement CC	jeudi 16 novembre 2023	non	1
Scolaire	Le Haillan Scolaire	Le Haillan		Commission menus	Menus	Equipe encadrement CC	jeudi 23 novembre 2023	ou	1
Sites	Contrat	Commune	Précision du lieu	Type de RDV	décembre 2023				Nb rencontres clients
Scolaire	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Comité des usagers	Menus	Equipe encadrement CC	jeudi 7 décembre 2023	ou	1
Scolaire	SIVOM du Haut Médoc	Bruges	Ecole du Carras	Animações	Animações fourneurs	Equipe CC animations	jeudi 7 décembre 2023	non	reporté le 11 décembre
Scolaire	SIVOM du Haut Médoc	Bruges	Ecole du Carras	Animações	Animações fourneurs	Equipe CC animations	vendredi 11 décembre 2023	ou	1
Crèches	Le Haillan Petite enfance (crèche)	Le Haillan		Commission crèche	Menus	Equipe encadrement CC	vendredi 11 décembre 2023	ou	1
Scolaire	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	Ecole Caychac élémentaire	Animações	Animações fourneurs	Responsable de l'ux	jeudi 14 décembre 2023	ou	1
Scolaire	Le Haillan Scolaire	Le Haillan		Commission menus	Menus	Equipe encadrement CC	jeudi 14 décembre 2023	ou	1
Scolaires/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Pré-comité menus	Menus	Equipe encadrement CC	vendredi 18 décembre 2023	ou	1
Scolaires/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Réunion HACCP	Menus	Equipe encadrement CC	vendredi 18 décembre 2023	ou	1
Scolaires/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	CC Ansambeze		Pont sur les employés SIVOM	employés	Equipe encadrement CC	jeudi 21 décembre 2023	non	1
Sites	Contrat	Commune	Précision du lieu	Type de RDV	janvier 2024				Nb rencontres clients
Scolaire	SIVOM du Haut Médoc	Bruges	Ecole du Carras élémentaire	Animações	Animações ECOACTEURS	Equipe CC animations	jeudi 11 janvier 2024	ou	1
Scolaire	SIVOM du Haut Médoc	Le Plan Médoc	Ecole des Aras élémentaire	Animações	Animações ECOACTEURS	Equipe CC animations	vendredi 15 janvier 2024	ou	1
Prestation Sites	SIVOM du Haut Médoc	CC Ansambeze	Sur la CC	Formations	Animações ECOACTEURS	Equipe CC animations	mardi 16 janvier 2024	non	annulé
Prestation Sites	SIVOM du Haut Médoc	Bruges	Ecole du Carras, personne municipale	Animações	Animações ECOACTEURS	Equipe CC animations	jeudi 18 janvier 2024	ou	1
Scolaires/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Pré-comité menus	Menus	Equipe encadrement CC	vendredi 22 janvier 2024	ou	1
Scolaires/RPA/A SH	CDC Médoc Estuaire	Arzac		Commission menus	Menus	Equipe encadrement CC	mardi 23 janvier 2024	ou	1
Scolaire	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre	Ecole Madéne BRES élémentaire	Animações	Menus	Equipe CC animations	mardi 23 janvier 2024	non	1
Prestation Sites	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	CC ANSAMBEZE	Visite CC	Menus	Equipe encadrement CC	mercredi 24 janvier 2024	ou	1
Scolaire	SIVOM du Haut Médoc	Le Taillan Médoc	Ecole Anita Cont élémentaire	Animações	Animações ECOACTEURS	Equipe CC animations	jeudi 25 janvier 2024	ou	1

# Tableau de suivi des rencontres clients

## SIVOM et CDC

Sites	Contrat	Commune	Précision du lieu	Type de RDV	février 2024				Nb rencontres clients
					Sujet	Qui ?	Date + Outlook	Compte-rendu	
Sen ors	SIVOM du Haut Médoc	Bruges	Restaurant Pn Vert	An mat ons	An mat ons	Equ pe CC an mat ons	jeud 1 février 2024	ou	1
Sen ors	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	Restaurant de Corbe	An mat ons	An mat ons	Equ pe CC an mat ons	vendred 2 février 2024	ou	1
Crèches	Crèches de Bordeaux	Bordeaux	Cité Municipale	Comm ss on crèche	Menus	Equ pe encadrement CC	mard 6 février 2024	ou	1
Sen ors	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	RPA Pn Vert, Mme Vaëre Tourner	RDV C ent	Réun on	Equ pe encadrement CC	mard 13 février 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	udon	Eco e Smone VE é émenta re	An mat ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	jeud 15 février 2024	ou	1
Crèches	Le Haillan Petite enfance (crèche)	e Ha an		Comm ss on crèche	Menus	Equ pe encadrement CC	jeud 15 février 2024	ou	1
Sites	Contrat	Commune	Précision du lieu	Type de RDV	mars 2024				Nb rencontres clients
					Sujet	Qui ?	Date + Outlook	Compte-rendu	
Sco a res/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Pré com té menus	Menus	Equ pe encadrement CC	und 4 mars 2024	non	annulé
Sco a res/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Réun on HACCP	Menus	Equ pe encadrement CC	und 4 mars 2024	non	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre	Eco e é ément re	An mat ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	jeud 7 mars 2024	ou	1
Prestat on Sites	SIVOM du Haut Médoc	CC Ansambe	Dans a sa e de pause Format on agents	Format ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	jeud 14 mars 2024	ou	1
Sen ors	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	Restaurant Corbe	An mat ons	An mat ons	Equ pe CC an mat ons	mard 19 mars 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	Eco e Caychac é émenta re	An mat ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	jeud 21 mars 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	Bordeaux		Comm ss on menus	Menus	Equ pe encadrement CC	und 25 mars 2024	ou	1
Prestat on Sites	SIVOM du Haut Médoc	CC Ansambe	Dans a sa e de pause Format on animateurs	Format ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	mard 26 mars 2024	ou	1
Sites	Contrat	Commune	Précision du lieu	Type de RDV	avril 2024				Nb rencontres clients
					Sujet	Qui ?	Date + Outlook	Compte-rendu	
Sco a res/RPA/A SH	CDC Médoc Estuaire	Arsac		Comm ss on menus	Menus	Equ pe encadrement CC	mard 2 avr 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	e Pan Médoc	Eco e é ément re	An mat ons	An mat ons	Equ pe CC an mat ons	jeud 4 avr 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	Bruges	Eco e Arc en C é émenta re	An mat ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	jeud 4 avr 2024	ou	1
Sen ors	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	Corbe sen ors	An mat ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	und 8 avr 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	e Ta an Médoc	Eco e a Boët é émenta re	An mat ons	An mat ons	Equ pe CC an mat ons	mard 9 avr 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	e Pan Médoc	Eco e e Bourg é émenta re	An mat ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	mard 9 avr 2024	ou	1
Prestat on Sites	SIVOM du Haut Médoc	CC Ansambe	Dans a sa e de pause Format on agents	Format ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	jeud 11 avr 2024	ou	1
Sco a res/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Pré com té menus	Menus	Equ pe encadrement CC	und 29 avr 2024	non	annulé
Sco a res/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Réun on HACCP	Menus	Equ pe encadrement CC	und 29 avr 2024	non	annulé
Sites	Contrat	Commune	Précision du lieu	Type de RDV	mai 2024				Nb rencontres clients
					Sujet	Qui ?	Date + Outlook	Compte-rendu	
Prestat on Sites	SIVOM du Haut Médoc	Bruges	Viste du producteur partenaire Pot a av e	Format ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	jeud 2 ma 2024	ou	1
Prestat on Sites	SIVOM du Haut Médoc	CC Ansambe	Dans a sa e de pause Format on agents	Format ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	mard 7 ma 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	Eco e Saturne é émenta re	An mat ons	An mat on é éborat on menus	Equ pe CC an mat ons	jeud 16 ma 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	Bruges	Eco e Jacques Prévet é émenta re	An mat ons	An mat on é éborat on menus	Equ pe CC an mat ons	vendred 17 ma 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	e Ta an Médoc	Eco e a Boët é émenta re	An mat ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	jeud 16 ma 2024	ou	1
Prestat on Sites	SIVOM du Haut Médoc	CC Ansambe	Dans a sa e de pause Format on animateurs	Format ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	mard 21 ma 2024	ou	reporté le 20/06
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	Eco e e Bourg é émenta re	An mat ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	jeud 23 ma 2024	ou	1
Sen ors	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	Pn Vert Sen ors	An mat ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	vendred 24 ma 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	Bruges	Eco e é émenta re du CARROS	An mat ons	An mat on pet t é éuner	Equ pe CC an mat ons	vendred 31 ma 2024	ou	1
Sites	Contrat	Commune	Précision du lieu	Type de RDV	juin 2024				Nb rencontres clients
					Sujet	Qui ?	Date + Outlook	Compte-rendu	
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	e Ta an Médoc	Eco e é émenta re Tabary	An mat ons	An mat on pet t é éuner	Equ pe CC an mat ons	und 3 un 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	e Pan Médoc	Eco e é émenta re e Bourg	An mat ons	An mat on pet t é éuner	Equ pe CC an mat ons	jeud 6 un 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre	Eco e Made e ne BRES é émenta re	An mat ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	jeud 6 un 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre	Eco e é émenta re Made e ne BRES	An mat ons	An mat on pet t é éuner	Equ pe CC an mat ons	und 10 un 2024	ou	1
Sen ors	SIVOM du Haut Médoc	Bruges	RPA Pn Vert, Mme Vaëre Tourner	RDV C ent	vrason	Equ pe encadrement CC	und 10 un 2024	non	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	udon	Eco e é émenta re Smone VE	An mat ons	An mat on pet t é éuner	Equ pe CC an mat ons	jeud 13 un 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	Eco e Saturne é émenta re	An mat ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	jeud 13 un 2024	ou	1
Sco a res/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Pré com té menus	Menus	Equ pe encadrement CC	und 17 un 2024	ou	1
Sco a res/RPA/A SH	SIVOM du Haut Médoc	Parempuyre		Réun on HACCP	Menus	Equ pe encadrement CC	und 17 un 2024	ou	1
Prestat on Sites	SIVOM du Haut Médoc	CC Ansambe	Dans a sa e de pause Format on animateurs	Format ons	An mat ons ECOACTEURS	Equ pe CC an mat ons	jeud 20 un 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	Banquefort	Eco e é émenta re e Bourg (BQF)	An mat ons	An mat on pet t é éuner	Equ pe CC an mat ons	vendred 21 un 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	e Ha an	Eco e é émenta re uzerné	An mat ons	An mat on pet t é éuner	Equ pe CC an mat ons	mard 25 un 2024	ou	1
Sco a re	Le Haillan Scolaire	e Ha an		Comm ss on menus	Menus	Equ pe encadrement CC	jeud 27 un 2024	ou	1
Sco a re	SIVOM du Haut Médoc	e Ha an	Eco e é émenta re Centre	An mat ons	An mat on pet t é éuner	Equ pe CC an mat ons	vendred 28 un 2024	ou	1
Sites	Contrat	Commune	Précision du lieu	Type de RDV	juillet 2024				Nb rencontres clients
					Sujet	Qui ?	Date + Outlook	Compte-rendu	
Crèches	Crèches de Bordeaux	Bordeaux	Cité Municipale	Comm ss on crèche	Menus	Equ pe encadrement CC	mard 2 u et 2024	ou	1
Sco a re	Le Haillan Scolaire	e Ha an		Comm ss on menus	Menus	Equ pe encadrement CC	jeud 4 u et 2024	ou	1



5

DÉMARCHE  
ENVIRONNEMENTALE

# Pilotage des projets HSE

## Calendrier annuel



### 1. Projet Alimentation Durable en partenariat avec l'association Ecoacteurs en Médoc :

Au cours de l'année 2023-2024, 20 animations de sensibilisation ont été réalisées avec Ecoacteurs :

- 1 Atelier « Le végétal sous toutes ses formes : découverte du plat végétarien » pour les seniors
- 1 Jeu autour du repas végétarien pour les adultes
- 12 Ateliers pédagogiques « Sensibilisation au repas végétarien » pour les scolaires
- 2 Formations « Enjeux et outils d'animations en restauration sur l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire »
- 3 Formations « Le menu végétarien en restauration scolaire : Comment le faire accepter aux enfants ? »
- 1 Visite de producteur avec les agents

### 2. Gaspillage Alimentaire :

- Réemploi - La cuisine centrale vend les excédents par l'application Too Good To Go depuis le mois de juin 2024
- Depuis 2018, l'atelier cuisinier donne les invendus. A date 3 associations-Les Restos du Cœur d'Eysines et Banquefort ainsi que l'association La Bonne Porte redistribuent les excédents. (3,27 tonnes de denrées données en 2023, et 2,1 tonnes en 2024)
- Recyclage : Lancement de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des sites du SIVOM en vue de leur valorisation.
- Sensibilisation des parties prenantes avec la visite de la station de méthanisation à Saint Laurent de Médoc en 09/2024

### 3. Rejet des eaux usées -convention de déversement avec la Métropole.

Les analyses des eaux usées sont partiellement conformes. Certains paramètres sont en dépassement. Un plan d'actions est en place pour améliorer la qualité des rejets.



# Menus et critères qualité des denrées

## Elaboration

Dans l'élaboration des menus et des repas, nous prenons en compte les besoins nutritionnels spécifiques de l'enfant, de l'adulte et de la personne âgée.

Les menus proposés répondent aux préoccupations :

- De lutte contre l'obésité infantile en étant de qualité, équilibré et attrayant ;
- De dénutrition chez la personne âgée en étant de qualité, goûteux, diversifiés, équilibrés et de texture adaptée ;
- De garantir un repas équilibré, adapté à l'appétit et aux envies des enfants.

Dans cet objectif, les menus sont conformes aux recommandations relatives à la nutrition (GEMRCN et PNNS) et sont élaborés à partir d'un plan alimentaire de 12 semaines déterminées en collaboration avec le SIVOM. Ce sont des cycles de 12 semaines spécifiques à chaque typologie de convive, à la saisonnalité et aux fréquences d'apparition recommandées par le GEMRCN.

Les denrées rentrant dans la composition des plats sont fraîches, labellisées ou certifiées :

- Viande bovine française issue de race à viande fraîche ;
- Veau français frais ;
- Dinde fraîche Label Rouge ;
- Poulet frais Label Rouge ;
- Fromage français ;
- Viande de porc fraîche issue de la filière Bleu Blanc Cœur ou Label Rouge ;
- 2 produits issus de l'agriculture biologique par jour en moyenne (20% en valeur d'achat) ;
- Lait, œufs et les huiles 100% issus de l'agriculture biologique ;
- Poissons frais à hauteur de 20% (1 service toutes les 5 semaines) ;
- Gamme de produits sans huile de palme pour la totalité des produits utilisés.

L'ensemble de ces critères sont contrôlés par le SIVOM et font l'objet de points/réunions et de comptes rendus réguliers (mensuel/semestriel et annuel).

Nous respectons par ailleurs scrupuleusement nos engagements qualitatifs.

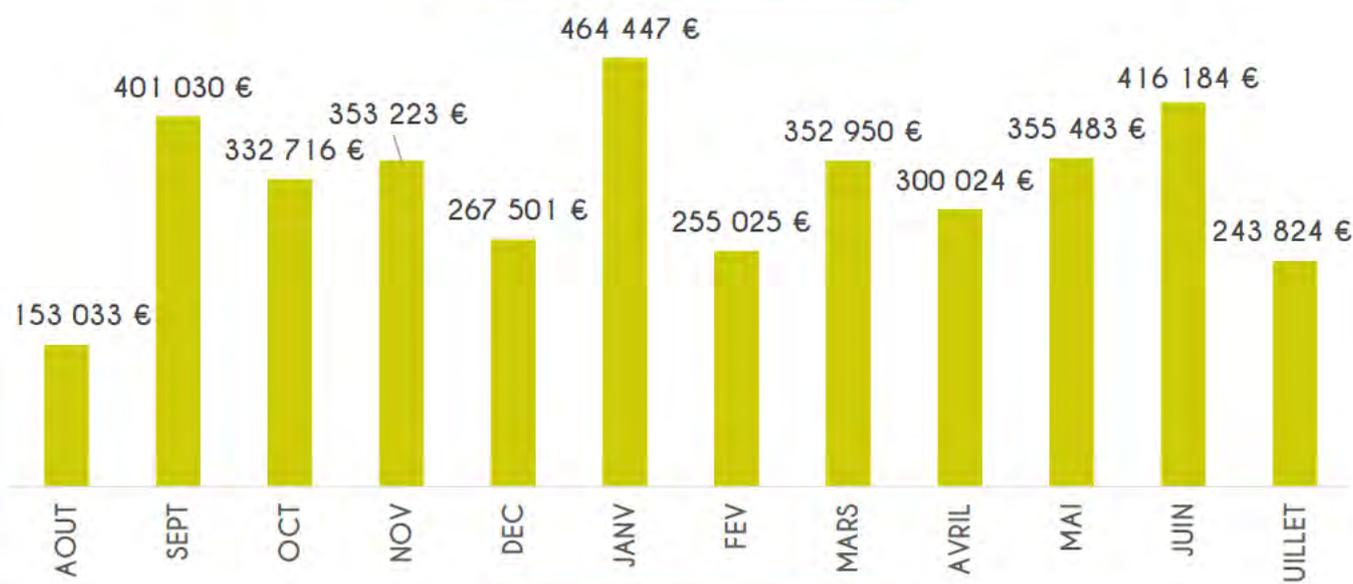


*Vous retrouverez en annexe, un cycle de menus scolaires et séniors.*

## Approvisionnement Durables

## Synthèse des achats 2023 - 2024

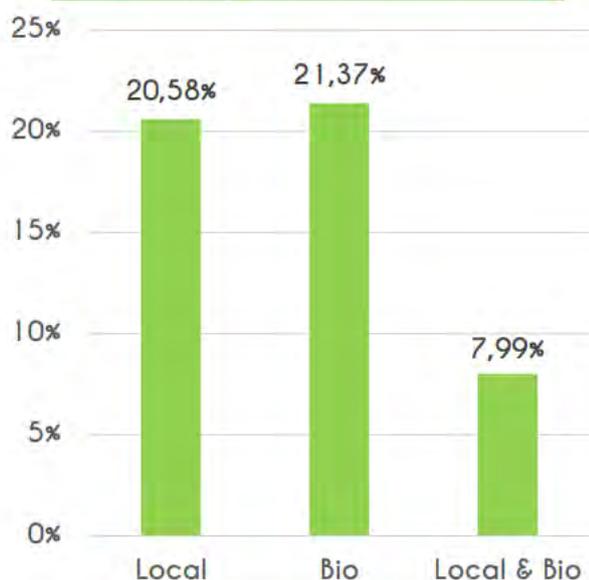
## Montant d'achats mensuel



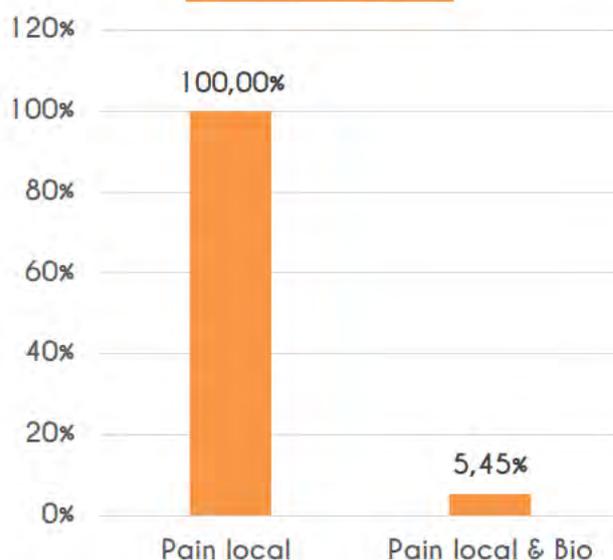
## Respect de la loi EGalim



## Pourcentage de Bio et de local



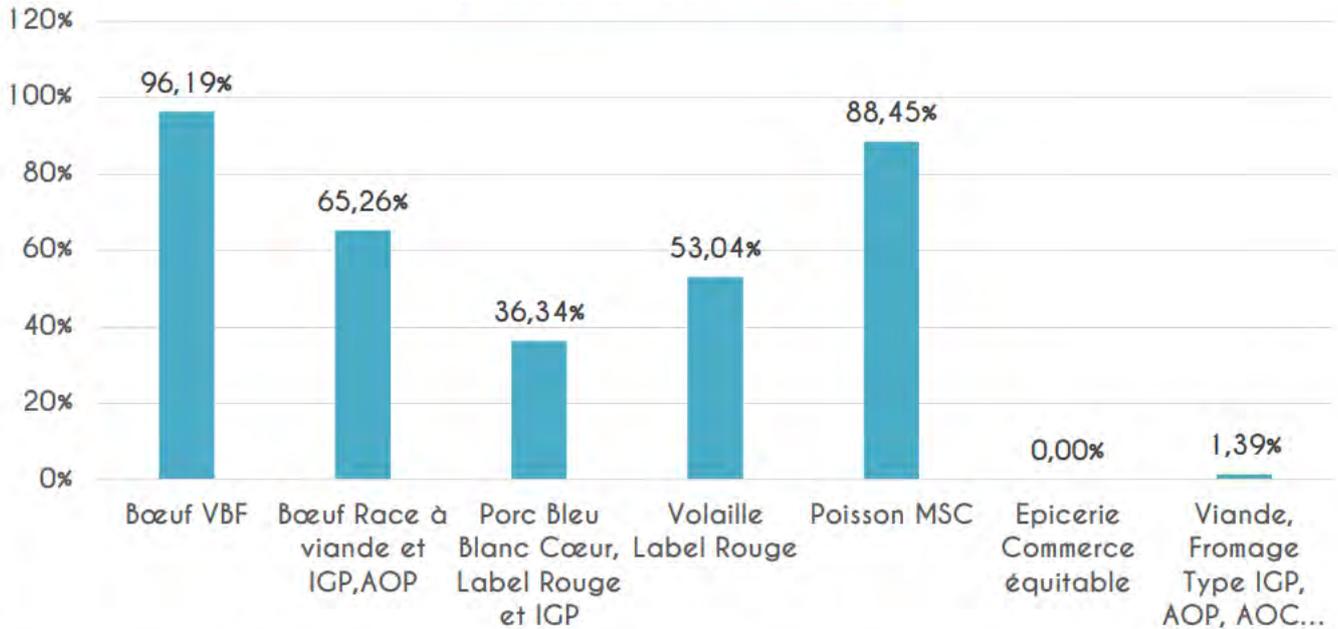
## Qualité du pain



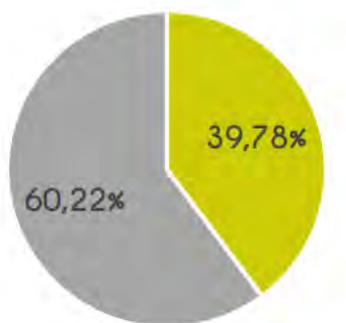
## Approvisionnement Durables

## Synthèse des achats 2023 - 2024

## Engagements contractuels

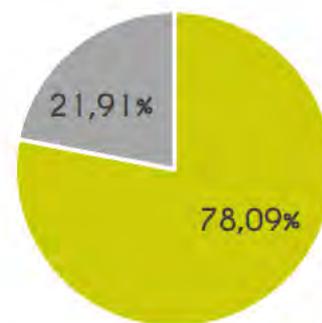


## Pourcentage de légume frais



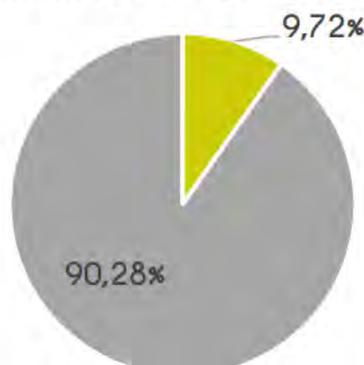
■ Légume frais ■ Autre

## Pourcentage de viande fraîche



■ Viande fraîche ■ Viande

## Pourcentage de poisson frais

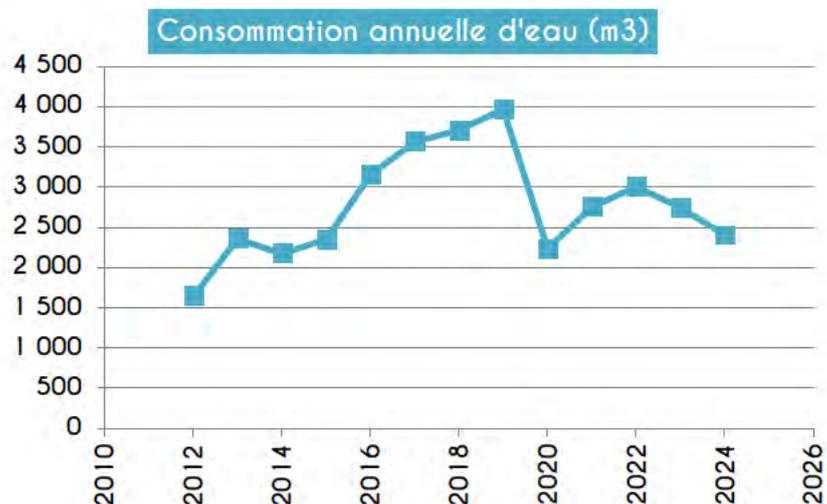


■ Poisson frais ■ Poisson surgelé

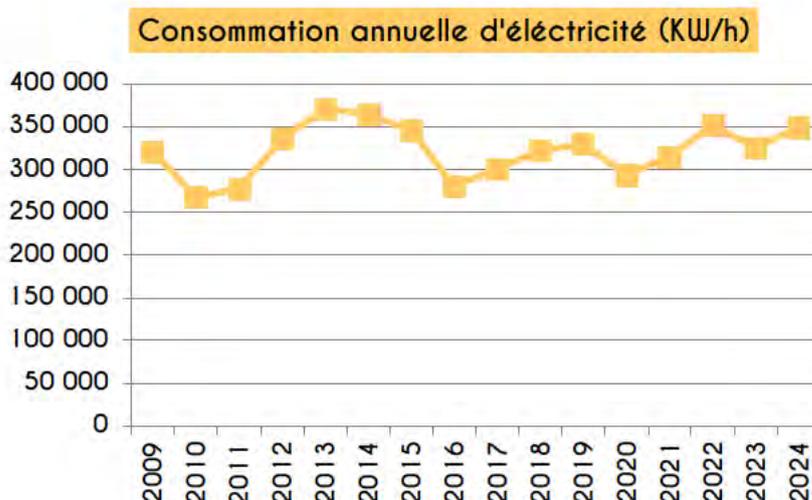
## Energies et fluides

## Synthèse des consommations

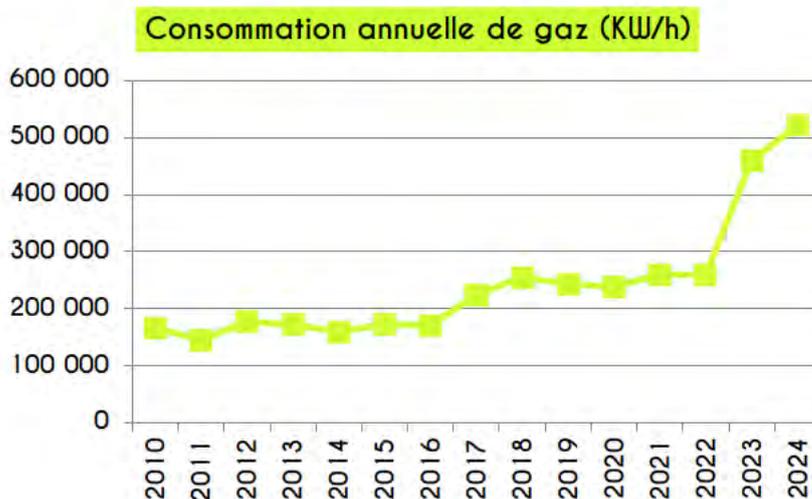
EAU	
Période (01/01-31/12)	Consommation (m3)
2012	1 647
2013	2 354
2014	2 173
2015	2 352
2016	3 152
2017	3 561
2018	3 706
2019	3 969
2020	2 234
2021	2 753
2022	3 004
2023	2 742
2024	2 402



Electricité	
Période (01/01-31/12)	Consommation (KW/h)
2009	320 450
2010	267 740
2011	278 185
2012	336 234
2013	370 771
2014	365 240
2015	345 170
2016	280 636
2017	300 789
2018	322 489
2019	329 706
2020	293 845
2021	315 545
2022	351 609
2023	325 603
2024	350 000



Gaz (déc à déc)	
Période (01/01-31/12)	Consommation (KW/h)
2010	166 451
2011	144 704
2012	176 697
2013	171 923
2014	159 282
2015	172 585
2016	170 238
2017	224 065
2018	255 300
2019	243 036
2020	237 837
2021	259 688
2022	258 590
2023	459 647
2024	522 049



## Développement Durable

## Production et valorisation des déchets

## Valorisation des surplus de production

	Période 01/01 - 31/12	Don (kg)
DON BANQUE ALIMENTAIRE (1 repas=450g)	2012	1 356
	2013	1 548
	2014	365
	2015	777
DON restos du cœur (1 portion=150g)	2016	328
	2017	310
	2018	255
	2019	883
DON restos du cœur (en kg)	2020	1 098
	2021	2 817
	2022	2 338
	2023	3 276
	2024	2 113

Evolution des dons alimentaires depuis 2012



## Valorisation des déchets

Nature (en Tonnes)	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Biodiv	30,73	30,96	40,29	21,89	42,34	58,94	26,58	32,57
Carton / papier	13,50	10,29	11,79	4,62	27,35	45,05	24,49	37,00
Métal / plastiques	1,94	1,32	1,11	0,99	4,15	3,76	0,06	0,03
Déchets collecte sélective								
Bois	9,07	7,69	7,36	2,03	7,32	11,30	8,16	7,50

## Objectif : Réduire le Déchet Industriel Banal

DIB	42,99	40,43	31,25	8,75	25,58	59,99	59,04	50,89
-----	-------	-------	-------	------	-------	-------	-------	-------

Total général	98,23	90,69	91,80	38,28	106,74	179,04	118,33	127,99
---------------	-------	-------	-------	-------	--------	--------	--------	--------

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Poids des déchets	98,23	90,69	91,80	38,28	106,74	179,04	118,33	127,99
nombre de repas servis	1 011 328	1 038 901	1 060 802	720 934	1 093 403	1 270 524	1 345 511	1 433 641

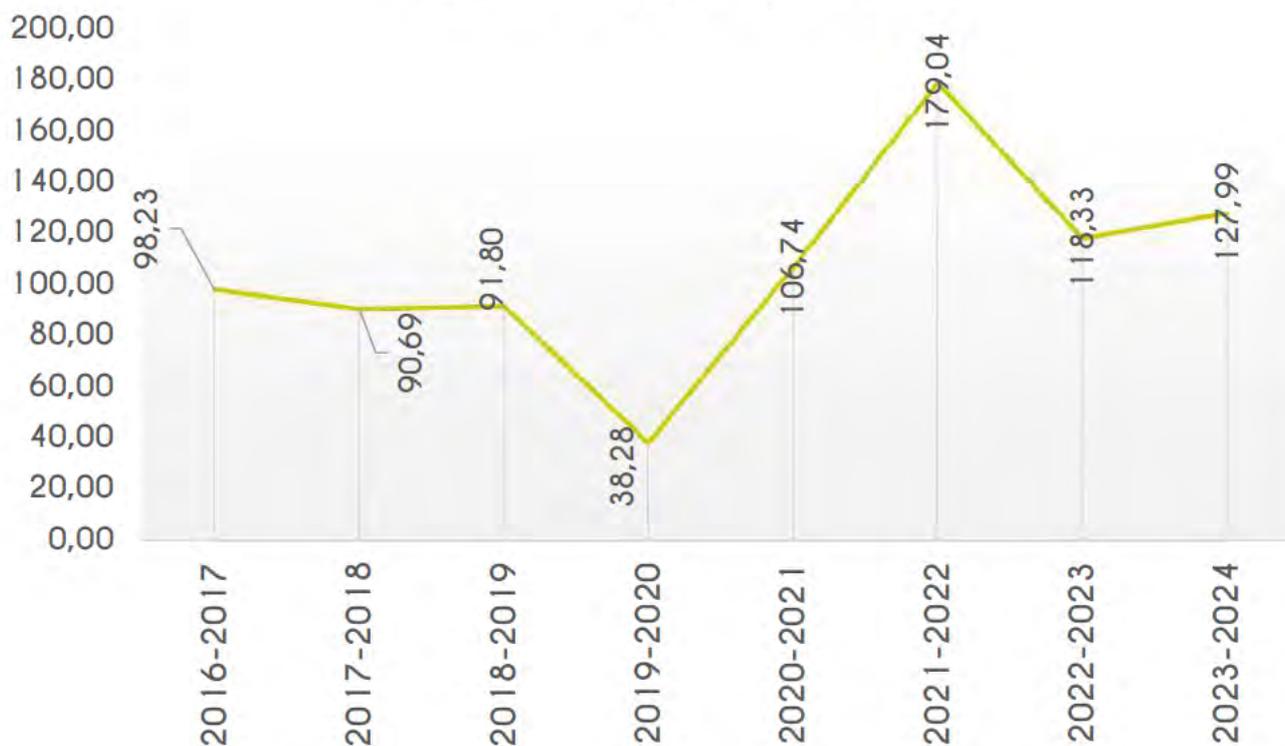


## Développement Durable

## Production et valorisation des déchets

## Graphiques

Poids des déchets (en tonnes)



Nombre de repas servis



## Développement Durable



## Production et valorisation des déchets

Dans le cadre de notre démarche de valorisation des biodéchets, nous collaborons avec **Moulinot**, une entreprise d'insertion fondée en 2013, spécialisée dans la collecte et le traitement des déchets alimentaires par méthanisation et compostage. **Les Détritivores**, acteur local engagé dans la collecte de proximité, sous-traite la valorisation de leurs déchets à Moulinot, permettant ainsi une gestion optimisée et mutualisée des biodéchets, dans une logique d'économie circulaire et d'impact social.

## Montant prévisionnel en € (HT) des biodéchets

	Détritivores	Moulinot	TOTAL
août 23	- €	- €	- €
septembre 23	3 255,00 €	2 644,20 €	5 899,20 €
octobre 23	3 306,00 €	2 944,20 €	6 250,20 €
novembre 23	3 387,60 €	2 859,90 €	6 247,50 €
décembre 23	3 572,40 €	2 436,10 €	6 008,50 €
janvier 24	3 548,40 €	2 599,10 €	6 147,50 €
février 24	2 893,20 €	2 631,70 €	5 524,90 €
mars 24	3 592,80 €	2 664,30 €	6 257,10 €
avril 24	2 764,80 €	2 305,70 €	5 070,50 €
mai 24	3 567,60 €	2 713,20 €	6 280,80 €
juin 24	3 359,00 €	- €	3 359,00 €
juillet 24	- €	- €	- €
<b>TOTAUX</b>	<b>33 246,80 €</b>	<b>23 798,40 €</b>	<b>57 045,20 €</b>

Le montant contractuel prévu pour cette prestation s'élevait à **24 336 € par an pour 8 sites**, soit un total de **121 680 €** sur l'ensemble de la durée du marché.

En raison de l'épidémie de Covid-19, certaines dépenses n'ont pas été engagées entre **2020 et 2023**. Ces montants ont été réaffectés sur les **deux dernières années** du contrat afin d'assurer la couverture de l'ensemble des sites répartis sur les **six communes** concernées.

La projection budgétaire pour l'exercice **2024-2025**, incluant les trois derniers mois jusqu'à **juillet 2025**, anticipe une dépense totale de **128 626 €**, soit un dépassement de **7 626 €** par rapport au montant initialement prévu dans le contrat de DSP.

## FOCUS

Qualité des eaux usées :

- Les résultats des autocontrôles sont conformes aux seuils réglementaires pour l'ensemble des paramètres analysés.
- La pollution observée les années précédentes a disparu, grâce à la mise en place et au respect rigoureux du protocole établi.

Collecte des déchets plastiques et consommables informatiques :

- 2 bacs de collecte de bouteilles et gobelets plastiques - fréquence de passage de la société SAS ACTES à Bordeaux : mensuelle
- 2 containers de collecte de consommables informatiques (cartouches et toners) - fréquence de passage de la société CONIBI : à la demande

## Plan d'actions pédagogiques 2020 - 2025

## Présentation du plan de formation sur 5 ans

Domaine	Intitulé	nombre max d'intervention /contrat	AGENTS	Maternelles	Elémentaires	Adultes	Seniors	Familles
Coordination et Animation	Bio Zen Eat	60	X	X	X	X	X	X
Rencontre de producteurs locaux	Visite d'exploitations de producteurs locaux	15	X	X	X		X	
Rencontre de producteurs locaux	Intervention de producteurs sur le restaurant	5	X		X	X	X	
Rencontre des équipes de la CC	Visite de la cuisine centrale	5 à 10	X		X	X	X	X
Rencontre des équipes de la CC	Partage des connaissances	5	X					
Rencontre des équipes de la CC	Visite des restaurants par l'équipe de la CC	1/trimestre/resto	X	X	X	X	X	
équilibre alimentaire, saisonnalité, variété	Elaboration de menus	10			CE2			
équilibre alimentaire, saisonnalité, variété	Atelier culinaires fruits et légumes locaux frais et de saison	10	X	X	X			
équilibre alimentaire	AVF - Cuisine alternative	12	X					
Education au goût	CREPAQ - Atelier d'éducation au goût	17	5		12			
Education au goût	Atelier découverte du goût (maternelle)	10		X				
Education au goût	Dégustation de nouvelles recettes (élémentaire)	10			X			
Education au goût	Atelier dégustation pendant le service (élémentaire)	6	X		X			
Gaspillage alimentaire	Visite de plateforme de compostage	6	X	X	X	X		
Gaspillage alimentaire	Atelier prévention nutrition (seniors)	5					X	
Technique de mise en valeur	INTERFEL - Ateliers culinaires fruits et légumes locaux frais et de saison (agents de restauration)	6	X					
Technique de mise en valeur	Décoration assiette et remise en température	6	X					
Sensibilisation sur différents thèmes en réunion HACCP	Sensibilisation sur un thème choisi et remise d'un dépliant	20	X					
Période à thème	Septembre à Juin	5	X	X	X	X	X	X
Période à thème	Ateliers Petit déjeuner	5			CP			
Période à thème	JUIN - Semaine du Développement durable	5	X	X	X	X	X	X
Communication	La lettre Ansamble	20	X			X	X	X
Communication	Support pédagogique spécifique pour cuisine alternative - accompagnement AVF	11 à 5	X	X	X	X	X	X
Communication	Du BIO et du LOCAL dans mon assiette (1/semaine scolaire)	36				X	X	X
Communication	Les menus illustrés	ous	X		X	X	X	X
Communication	Me&Myself	Permanent				X	X	X

Le plan de formation vise à sensibiliser les convives ainsi qu'à accompagner les agents de restauration et les animateurs autour des thématiques suivantes :

- **Former et sensibiliser** les agents, enfants et familles à l'alimentation durable.
- **Promouvoir l'équilibre alimentaire**, la saisonnalité et la diversité des repas.
- **Encourager la réduction du gaspillage alimentaire** et le tri des déchets.
- **Développer l'éducation au goût** dès le plus jeune âge.
- **Valoriser les produits locaux et bio** dans les menus.
- **Renforcer la communication pédagogique** autour de l'alimentation.
- **Créer du lien** entre les convives, les producteurs et les équipes de restauration.



6

ACTIONS  
PÉDAGOGIQUES

## Thème de l'année 2023 - 2024

## Pour les scolaires

Cette année, les enfants vont être dans les starting-blocks pour découvrir un programme des animations des plus sportifs ! Evénements sportifs mondiaux et disciplines olympiques seront la recette gagnante de ce circuit. Les enfants pourront goûter aux plats typiques des pays d'origine des sports et des pays hôtes des compétitions mondiales.

## Au programme cette année :

**Septembre** : Coupe du monde de Rugby - France

**Novembre** : Basket - Etats-Unis

**Janvier** : Judo - Japon

**Mars** : Hockey sur glace - Canada

**Mai** : Surf - Hawaï

**Juin** : Euro Foot - Allemagne

Les enfants profiteront aussi de quelques pauses gourmandes durant ce voyage, pour la semaine du goût, Noël et Pâques.

## Le kit d'animation :

- 1 poster « Recherche et trouve » XXL
- 1 lot de 6 affiches thématiques
- 1 lot de 4 affiches calendaires



Affiche thématique



Affiche calendaire



Poster « Recherche et trouve » XXL

# Thème de l'année 2023 - 2024

## Zoom sur les supports - Scolaire

### Les affiches thématiques

## LE RUGBY

Un préjugé-  
stéréot

Un ballon  
de rugby

Chaussettes à  
orangeons

LEUR

Retrouve-moi sur le  
MAKI CHERCHE ET TROUVE!

- Le rugby à 15 est un sport collectif qui se pratique entre deux équipes de quinze joueurs chacune.
- Un match dure deux mi-temps de 40 minutes.
- Les points marqués à l'aide d'un ballon ovale s'appellent des essais.
- Ce sport est né en Angleterre, dans la ville de Rugby où lui a donné son nom.

## LE BASKETBALL

Un ballon

Un maillot

Un short

LES ÉTATS-UNIS

Retrouve-moi sur le  
MAKI CHERCHE ET TROUVE!

- Le basket est un sport collectif de balle qui se joue à 5 contre 5.
- Un match dure 4 périodes de 10 à 12 minutes.
- Les points marqués à l'aide d'un ballon rond s'appellent des paniers.

## LE JUDO

Un kimono

Une ceinture

Les plés nus

LES JAPON

Retrouve-moi sur le  
MAKI CHERCHE ET TROUVE!

- Le judo est un art martial. Les judokas s'affrontent sur un tatami et doivent immobiliser leur adversaire au sol pour gagner. Les combats durent de 2 à 5 minutes.
- Le niveau de chaque pratiquant est repéré par une ceinture de couleur.

## LE HOCKEY

Un casque

Une crosse

Des jambières

patins à glace

LES CANADA

Retrouve-moi sur le  
MAKI CHERCHE ET TROUVE!

- Le hockey est un sport collectif qui se joue à 6 contre 6 sur une patinoire.
- Un match dure trois périodes de 20 minutes.
- Les buts sont marqués à l'aide d'un disque en caoutchouc appelé paille que les joueurs manipulent avec une crosse.

## LE SURF

Une planche

Un maillot ou une combinaison

Un foot

LES HAWAÏ

Retrouve-moi sur le  
MAKI CHERCHE ET TROUVE!

- Le surf est un sport individuel de glisse sur l'océan. Les endroits favorables à sa pratique, des côtes où les vagues sont suffisamment hautes, sont appelés des spots.
- Ce sport se pratique debout sur une planche courte.

## LE FOOTBALL

Un maillot

Chaussettes hautes

Un short

Des crampons

LEUR

Retrouve-moi sur le  
MAKI CHERCHE ET TROUVE!

- Le football est un sport collectif qui se joue avec un ballon au pied. Les deux équipes sont composées de 11 joueurs chacune. Un matcha une durée de 90 minutes, divisées en 2 mi-temps de 45 minutes. Le ballon dans la cage du camp adverse s'appellent des buts.
- C'est le sport le plus populaire du monde!

# Thème de l'année 2023 - 2024

## Zoom sur les supports - Scolaire

### Les affiches calendaires



## Thème de l'année 2023 - 2024

## Zoom sur les supports - Senior

Au fil des semaines, les résidents auront l'occasion de découvrir différentes disciplines olympiques et de suivre les grands événements sportifs mondiaux. Ce sera aussi un voyage gustatif : les repas mettront à l'honneur les spécialités culinaires des pays d'origine de ces sports ou des nations hôtes des compétitions.

## Au programme cette année :

**Septembre** : Coupe du monde de Rugby - France

**Novembre** : Basket - Etats-Unis

**Janvier** : Judo - Japon

**Mars** : Hockey sur glace - Canada

**Mai** : Surf - Hawaï

**Juin** : Euro Foot - Allemagne

Les convives profiteront aussi de quelques pauses gourmandes durant ce voyage, pour la semaine du goût, Noël et Pâques.

## Le kit d'animation :

- 1 lot de 4 affiches animations
- 1 communication client
- 1 lot de cartes postales anniversaire
- 1 lot de cartes postales « Joyeux Noël »
- 1 lot de cartes postales « Bonne Année »

À vos marques,  
prêt ?  
DÉGUSTEZ !



Lot d'affiches animations

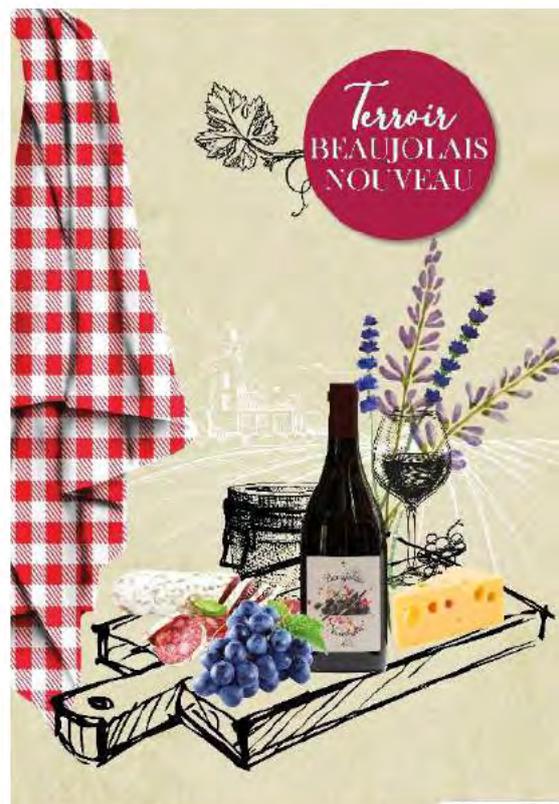
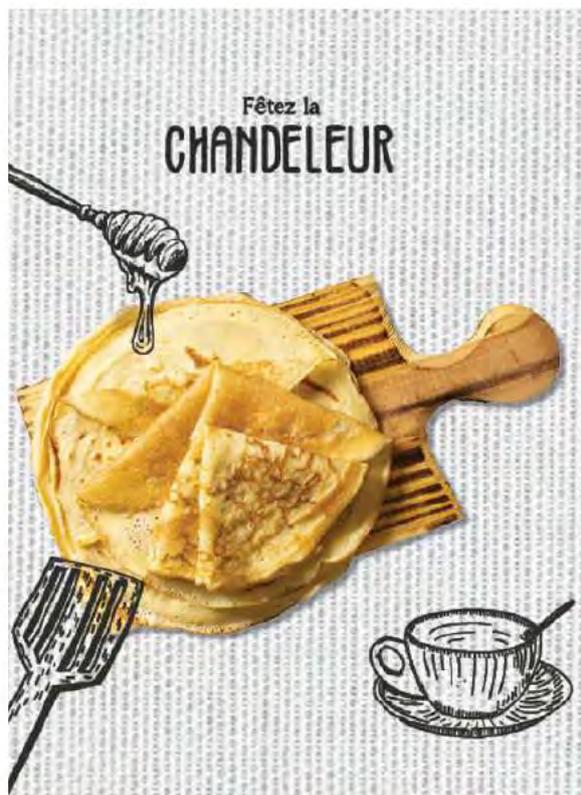


Lot de cartes postales

# Thème de l'année 2023 - 2024

## Zoom sur les supports - Senior

### Les affiches animations



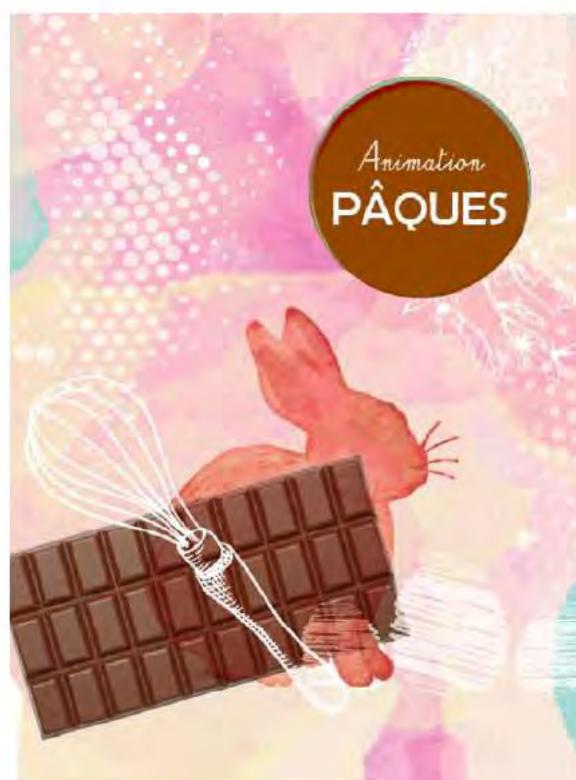
Une restauration saine & naturelle, au plus près des territoires

Ansamble



Une restauration saine & naturelle, au plus près des territoires

Ansamble



# Programmation des repas à thème

## Dates 2023 - 2024



Date	Public	Thème
jeudi 28 septembre 2023	Scolaire et Senior	Coupe du monde de Rugby - France
jeudi 16 novembre 2023	Senior	Beaujolais Nouveau
jeudi 23 novembre 2023	Scolaire et Senior	Basket - Etats-Unis
jeudi 21 décembre 2023	Scolaire et Senior	Repas de Noël
jeudi 18 janvier 2024	Scolaire et Senior	Judo - Japon
vendredi 2 février 2024	Scolaire et Senior	Repas de la Chandeleur
jeudi 15 février 2024	Scolaire et Senior	Repas du Nouvel An Chinois
jeudi 21 mars 2024	Scolaire et Senior	Hockey sur glace - Canada
jeudi 4 avril 2024	Scolaire et Senior	Repas de Pâques
jeudi 16 mai 2024	Scolaire et Senior	Menu Europe - Belgique
jeudi 30 mai 2024	Scolaire et Senior	Surf - Hawaï
jeudi 13 juin 2024	Scolaire et Senior	Euro Foot - Allemagne
mercredi 26 juin 2024	Seniors Corbeil	Repas guigette
vendredi 27 juin 2025	Seniors Pin-Vert	Repas guigette

À vos marques,  
prêt ?  
DÉGUSTEZ !

# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024

## Scolaires

### Nos actions envers les convives des restaurants Scolaires :

- Maternelles
- Élémentaires
- Adultes encadrants



### Repas à thèmes :

- Thème de l'année : En route pour les sports olympiques
- Les rendez-vous calendaires

À vos marques,  
prêt ?  
DÉGUSTEZ !

### Les ateliers pédagogiques pour les convives :

- Animations petits déjeuners
- Ateliers élaboration de menus
- Ateliers dégustations nouvelles recettes
- Ateliers fournisseurs
- Actions de sensibilisation
- Les visites organisées à la cuisine centrale



\*\*\*  
Menu validé



### Les dispositifs de communication :

- L'application Me&Myself
- La lettre Ansamble
- La newsletter hebdomadaire aux parents
- L'affichage sur les restaurants
- Flyers

# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024

## Ateliers petits déjeuners

### Objectif de l'animation :

Lors de cet atelier, les enfants sont **sensibilisés à la prise du petit-déjeuner**.

C'est l'occasion pour eux de s'interroger sur l'importance de ce repas, d'apprendre à le composer afin qu'il soit complet et équilibré. Nous terminons par la dégustation d'un petit-déjeuner pour mettre en pratique ce qui a été abordé pendant l'animation.

L'atelier petit-déjeuner est un atelier pédagogique et ludique pendant lequel la diététicienne répond de manière interactive à deux questions :

- Pourquoi faut-il prendre un bon petit déjeuner le matin ?
- Comment faut-il faire pour prendre un bon petit déjeuner ?

L'animation se termine par une **dégustation d'un petit déjeuner léger et équilibré** dans la convivialité autour d'un buffet de présentation séparant les aliments par catégories et par couleurs :

**Table marron = FÉCULENTS**  
Elle contient du pain et des céréales\*



**Table bleue = LAITAGES**  
Elle contient du lait, des yaourts et du fromages



**Table verte = FRUITS**  
Elle contient des fruits variés et des jus de fruit\*\*



\*Du beurre, de la confiture et du miel sont également à disposition pour mettre sur leurs tartines

\*\*Nous évoquons la différence entre les fruits et les jus de fruits

Sur le mois de mai et de juin 2024, les ateliers petits déjeuners ont eu lieu sur une école élémentaire de chaque commune pour toutes les classes de CP. Ci-dessous, le tableau des animations effectuées :

Date	Intitulé animation	Commune	Site	Convives	Classe
vendredi 31 mai 2024	Animation - Petit Déjeuner	BRUGES	Carros	Élémentaire CP	Mme MAR INELLI, Mme CORNIBE, Mme CLOU E , Mme FONDECAVE
lundi 3 juin 2024	Animation - Petit Déjeuner	LE TAILLAN MEDOC	abary	Élémentaire CP	M. ANRAS, Me DEVISME
jeudi 6 juin 2024	Animation - Petit Déjeuner	LE PIAN MEDOC	Le Bourg (PIAN)	Élémentaire CP	Mme PERONNY, Mme MIGO , Mme CLEMEN
lundi 10 juin 2024	Animation - Petit Déjeuner	PAREMPUYRE	Madeleine BRES	Élémentaire CP	Mme LORIDO, Mme ROUSSEAU-JIMENEZ
jeudi 13 juin 2024	Animation - Petit Déjeuner	LUDON MEDOC	Simone VEIL	Élémentaire CP	Mme E CHEGOYEN, Mme NIOR et Mme DUCHEMANN , Mme JOIE, Mme MAGIMEL et Mme DUCHEMANN
vendredi 21 juin 2024	Animation - Petit Déjeuner	BLANQUEFORT	Le Bourg (BQF)	Élémentaire CP	Mme COULONNIER, Mme COUMA

# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024

## Ateliers petits déjeuners

Environ 8 520 flyers ont été commandés et ont été distribués sur les 6 communes du SIVOM du haut Médoc, tous les élèves ont reçu un dépliant de la part d'Ansamble

Cette opération de communication visait à sensibiliser les familles à l'importance d'un petit-déjeuner équilibré, essentiel pour bien démarrer la journée. Nous espérons ainsi avoir touché l'ensemble des foyers concernés.

COMMUNES	NOMBRE D'ÉCOLES	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ÉLÈVES
Blanquefort	9	62	1 589
Ludon - Médoc	2	25	632
Parempuyre	6	44	1 073
Le Taillan - Médoc	6	44	1 049
Bruges	10	77	1 863
Le Pian - Médoc	4	32	803
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>284</b>	<b>7 009</b>

**Le petit déjeuner**

Petit déjeuner équilibré  $\rightarrow$  Vitalité pour la journée!

Le petit déjeuner est essentiel car il permet de récupérer après le long jeûne de la nuit. Il apporte l'énergie nécessaire pour les muscles et le cerveau, favorise l'attention et la concentration et évite les grignotages au cours de la matinée.

Un petit déjeuner équilibré contient :

- Un produit laitier** : Le lait est riche en calcium, il est important pour la croissance et la santé des os.
- Un produit céréalier** : Le petit déjeuner est riche en glucides, ils fournissent l'énergie nécessaire pour commencer la journée.
- Un fruit** : Les fruits sont riches en vitamines et en fibres, ils aident à la digestion et à maintenir une bonne santé.

Et n'oublie pas de boire une boisson chaude ou fraîche

Ansamble  
UNE NOUVELLE DIMENSION À L'ÉCOLE

**week-end vacances**  
VARIE LES PLAISIRS

- Lait chocolaté + croissant + compote de pommes
- Lait chocolaté + crêpes ou gâteau au yaourt « maison » + ananas frais
- Fromage blanc + tartine + pâte à tartiner aux noisettes + jus de pamplemousse rose
- Lait + muesli + banane
- Thé + gâteau de semoule + saïade d'oranges

**Je n'ai pas faim**  
Rais de fruit ou un jus de fruit pour fournir l'énergie.

Simple, pense à prendre :  
- un fruit  
- du pain  
- des fruits secs

à manger quand le début des cours ?

**Je n'ai pas le temps**  
Prends tout ce que tu peux te faire.

Réveille-toi plus tôt !  
Un bol de céréales est plus rapide à préparer que des tomates à broyer.

Ansamble  
UNE NOUVELLE DIMENSION À L'ÉCOLE

# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024

## Ateliers élaboration de menus

### Objectif de l'animation :

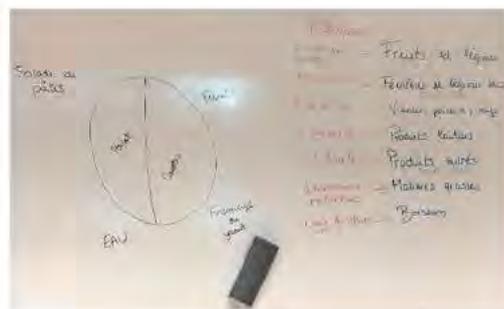
Lors de cet atelier, les enfants élaborent une semaine de menus.

C'est l'occasion pour eux, de s'interroger sur l'équilibre alimentaire, la saisonnalité des produits, la variété, les goûts de chacun... mais aussi les contraintes techniques liées à la restauration collective et à la liaison froide. Ces repas ainsi planifiés seront servis à tous les restaurants du SIVOM du Haut Médoc.

### Déroulé de l'animation :

Les enfants devaient retrouver les 7 groupes d'aliments qui sont :

- Féculents et légumes secs ;
- Fruits & Légumes ;
- Viandes, Poissons et œufs ;
- Produits laitiers ;
- Matières grasses ;
- Produits sucrés ;
- Boissons.



Nous échangeons autour des recommandations comme : 5 fruits et légumes par jour etc... Puis, nous voyons ensemble comment équilibrer le repas grâce au schéma de l'assiette idéale. Pour finir, les enfants élaborent une semaine de menus avec certains plats imposés. Enfin, nous votons pour le menu de la semaine le plus apprécié.



Sur le mois de mai 2024, deux ateliers élaboration de menus ont eu lieu sur des écoles élémentaires.

Ci-dessous, le tableau des animations effectuées :

Date	Intitulé animation	Commune	Site	Convivés	Classe
jeudi 16 mai 2024	Animation Elaboration de menus	BLANQUEFORT	Saturne	Élémentaire CE2	Mme BREMAN , Mme BERARD
vendredi 17 mai 2024	Animation Elaboration de menus	BRUGES	Jacques Prévert	Élémentaire CE2	Mme MOREL, Mme CECILLE

# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024



## Ateliers SAINFRUITS - Dégustation

### Objectif de l'animation :

En partenariat avec notre fournisseur SAINTFRUIT, cette animation visait à faire découvrir aux enfants la pomme bio Juliet et son jus, tout en éveillant leur curiosité par une dégustation ludique et interactive.

### Déroulé de l'animation :

L'atelier a été organisée autour des pommes et jus de pommes bio, notamment pour faire découvrir aux enfants la variété bio Juliet. Chaque enfant a reçu un verre de jus de cette pomme lors du déjeuner. Pour rendre l'animation ludique, un jeu de questions sur les pommes a été proposé (variétés, consommation en France, etc.), ce qui a beaucoup plu aux enfants. La distribution des pommes entières a eu lieu plus tard, au moment du goûter, par le personnel de l'école.



Sur le mois de décembre 2023, deux ateliers dégustations ont eu lieu sur des écoles élémentaires.

Ci-dessous, le tableau des animations effectuées :

Date	Intitulé animation	Commune	Site	Convives	Classe	Nombre de convives	Nombre de classe
jeudi 11 décembre 2023	Dégustation - Pommes et jus de pommes BIO locales	BRUGES	Carros	Élémentaire	OUS	393	11
Jeudi 14 décembre 2023	Dégustation - Pommes et jus de pommes BIO locales	BLANQUEFORT	Caychac	Élémentaire	OUS	207	8

# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024

## Ateliers dégustation de nouvelles recettes

### Objectif de l'animation :

Lors de cet atelier, les enfants dégustent de nouvelles recettes afin de pouvoir les intégrer dans les prochains cycles de menus et donnent leur avis, pour la validation officielle de ces nouvelles recettes.

### Déroulé de l'animation :

L'animation s'est déroulée dans la salle du restaurant scolaire, en présence d'élèves de CE1-CE2 et de leurs enseignantes. Après une présentation des métiers et de l'Atelier Culinaire, les enfants ont dégusté et évalué trois sandwichs (Sandwich surimi et radis, Sandwich betterave et fromage frais, Cake tomate et emmental) à l'aide d'un questionnaire portant sur la présentation, l'odeur, les saveurs, l'assaisonnement, ainsi que des suggestions d'amélioration. L'activité a suscité beaucoup d'intérêt et d'échanges.



Sur le mois d'avril 2024, deux ateliers dégustation de nouvelles recettes ont eu lieu sur des écoles élémentaires.

Ci-dessous, le tableau des animations effectuées :

Date	Intitulé animation	Commune	Site	Convives	Classe	Nombre de convives	Nombre de classe
jeudi 4 avril 2024	Dégustation de nouvelle recette pour les élémentaires	LE PIAN MÉDOC	Les Airials	Élémentaire	Mme GRASSE IE et Mme BORDONADO	41	2
Mardi 9 avril 2024	Dégustation de nouvelle recette pour les élémentaires	LE TAILLAN MÉDOC	La Boétie	Élémentaire	Mme LE DENMA et M. BOUGON	45	2

# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024

## Ateliers BIO ZEN EAT - Scolaire



En partenariat avec Carole Paumier, diététicienne de l'association Bio Zen Eat à Mérignac, formatrice certifiée QUALIOPI en alimentation écoresponsable. Elle anime des ateliers pour enfants et seniors pendant le temps méridien et poursuit le programme initié avec Eco Acteur en Médoc. Elle forme également les agents et animateurs sur l'éducation alimentaire, les repas végétariens et la lutte contre le gaspillage.

### Objectif de l'animation :

Carole Paumier, diététicienne, a sensibilisé des élèves aux repas végétariens et plus précisément, en mettant en avant les légumineuses au travers d'une approche interactive, ludique et pédagogique.

### Déroulé de l'animation :

Une table présente 8 pots de légumineuses (lentilles, fèves, haricots, pois chiches, pois cassés...). Les enfants doivent associer à chaque pot le bon couvercle (avec le nom) et une carte descriptive. Une fois le jeu terminé, ils retournent les cartes et comparent avec une photo pour vérifier leurs réponses. Enfin, une brève explication leur est donnée sur les apports des légumineuses, leur intérêt pour la planète, les différentes lentilles, la distinction entre fève fraîche et sèche, et les pois cassés.



Durant l'année 2023-2024, les ateliers pédagogiques ont eu lieu sur les écoles élémentaires pour toutes les classes élémentaires. Ci-dessous, le tableau des animations effectuées :

Date	Intitulé animation	Commune	Site	Convives	Classe	Nombre de convives	Nombre de classe
jeudi 11 janvier 2024	Atelier pédagogique Sensibilisation au repas végétarien	BRUGES	Carros	Élémentaire	outes es casses é ém	391	11
lundi 15 janvier 2024	Atelier pédagogique Sensibilisation au repas végétarien	LE PIAN MEDOC	Les Airias	Élémentaire	outes es casses é ém	313	9
jeudi 25 janvier 2024	Atelier pédagogique Sensibilisation au repas végétarien	LE TAILLAN MEDOC	Anita Conti (Pometan)	Élémentaire	outes es casses é ém	269	11
jeudi 15 février 2024	Atelier pédagogique Sensibilisation au repas végétarien	LUDON MEDOC	Simone VEIL	Élémentaire	outes es casses é ém	423	17
jeudi 7 mars 2024	Atelier pédagogique Sensibilisation au repas végétarien	PAREMPUYRE	Libération	Élémentaire	outes es casses é ém	228	9
jeudi 21 mars 2024	Atelier pédagogique Sensibilisation au repas végétarien	BLANQUEFORT	Caychac	Élémentaire	outes es casses é ém	202	8
jeudi 4 avril 2024	Atelier pédagogique Sensibilisation au repas végétarien	BRUGES	Arc-en-Ciel	Élémentaire	outes es casses é ém	356	6
mardi 9 avril 2024	Atelier pédagogique Sensibilisation au repas végétarien	LE PIAN MEDOC	Le Bourg (PIAN)	Élémentaire	outes es casses é ém	304	12
jeudi 16 mai 2024	Atelier pédagogique Sensibilisation au repas végétarien	LE TAILLAN MEDOC	La Boétie	Élémentaire	outes es casses é ém	139	6
mardi 28 mai 2024	Atelier pédagogique Sensibilisation au repas végétarien	BLANQUEFORT	Le Bourg (BQF)	Élémentaire	outes es casses é ém	201	8
jeudi 6 juin 2024	Atelier pédagogique Sensibilisation au repas végétarien	PAREMPUYRE	Madeline BRÉS	Élémentaire	outes es casses é ém	199	5
jeudi 13 juin 2024	Atelier pédagogique Sensibilisation au repas végétarien	BLANQUEFORT	Saturne	Élémentaire	outes es casses é ém	302	12

# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024

## Ateliers BIO ZEN EAT – Agents et animateurs



En partenariat avec Carole Paumier, diététicienne de l'association Bio Zen Eat à Mérignac, formatrice certifiée QUALIOPI en alimentation écoresponsable. Elle anime des ateliers pour enfants et seniors pendant le temps méridien et poursuit le programme initié avec Eco Acteur en Médoc. Elle forme également les agents et animateurs sur l'éducation alimentaire, les repas végétariens et la lutte contre le gaspillage.

### Objectif de la formation :

Carole Paumier, diététicienne, a sensibilisé les agents et animateurs aux repas végétariens au travers d'une approche interactive, ludique et pédagogique.

### Déroulé de la formation :

La formation débute par un brise-glace sur le rôle de l'alimentation dans nos vies. Chaque participant réfléchit ensuite à son rôle auprès des enfants et à sa perception de l'alimentation végétarienne. Un exposé présente les recommandations du GEMRCN et les besoins nutritionnels, notamment en protéines. En groupe, les participants identifient les enjeux et freins d'une alimentation végétalisée. La séance se termine par un brainstorming sur des pistes concrètes à mettre en place.



Ci-dessous, le tableau des formations effectuées au cours de l'année 2023 - 2024 :

Date	Intitulé animation	Commune	Site	Convivés	Classe	Nombre
jeudi 14 mars 2024	Formation - Le menu végétarien en restauration scolaire : Comment le faire accepter aux enfants ?	LES 6 COMMUNES	CC BQF	Agents	GROUPE 2	12
mardi 26 mars 2024	Formation - Enjeux et outils d'animations en restauration sur l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire	LES 6 COMMUNES	CC BQF	Animateurs	GROUPE 1	12
jeudi 11 avril 2024	Formation - Le menu végétarien en restauration scolaire : Comment le faire accepter aux enfants ?	LES 6 COMMUNES	CC BQF	Agents	GROUPE 1	14
mardi 7 mai 2024	Formation - Le menu végétarien en restauration scolaire : Comment le faire accepter aux enfants ?	LES 6 COMMUNES	CC BQF	Agents	GROUPE 3	13
jeudi 20 juin 2024	Formation - Enjeux et outils d'animations en restauration sur l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire	LES 6 COMMUNES	CC BQF	Animateurs	GROUPE 2	14

# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024

## Ateliers BIO ZEN EAT – Visite producteurs Agents et animateurs



En partenariat avec Carole Paumier, diététicienne de l'association Bio Zen Eat à Mérignac, formatrice certifiée QUALIOPI en alimentation écoresponsable. Elle anime des ateliers pour enfants et seniors pendant le temps méridien et poursuit le programme initié avec Eco Acteur en Médoc. Elle forme également les agents et animateurs sur l'éducation alimentaire, les repas végétariens et la lutte contre le gaspillage.

### Objectif de la visite :

Le SIVOM et Ansamble, en partenariat avec BIO ZEN EAT, ont proposé aux agents de restauration la visite de l'exploitation maraîchère locale Le Potager de Laville & Fraisiflor afin de mieux comprendre les enjeux d'une production locale, de renforcer les liens avec un producteur partenaire, et de valoriser les produits frais, locaux et de saison au sein de la restauration collective.

### Déroulé de la formation :

Cette visite a permis de mieux comprendre les défis d'une production locale à petite échelle (maladies, nuisibles, météo, main-d'œuvre, rentabilité, etc.). Nous avons pu déguster des produits frais comme des carottes et des fraises, révélant toute leur qualité gustative. La Cuisine Centrale de Blanquefort collabore avec ce producteur local pour concilier les contraintes de production à grande échelle avec les réalités du terrain. Ce partenariat, fondé sur le dialogue et l'écoute, bénéficie à tous, notamment aux convives, en leur offrant des produits locaux savoureux et à faible impact carbone.



Date	Intitulé animation	Commune	Site	Convives	Nombre
Jeu 2 mai 2024	Visite de producteur partenaire : Potager de Laville et Fraisiflor	LES 6 COMMUNES	Fraisiflor	Agents et animateurs	13

# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024

## Seniors

Nos actions envers les convives des restaurants  
Séniors :



À vos marques,  
prêt ?  
DÉGUSTEZ !

Repas à thèmes :

- Thème de l'année : En route pour les sports olympiques !
- Les rendez-vous calendaires

Les ateliers pédagogiques pour les convives :

- Actions de sensibilisation
- Atelier prévention nutrition
- Animations culinaires avec notre Chef !



\*\*\*  
Menu validé



Les dispositifs de communication :

- Ansamble et Moi
- La lettre Ansamble
- L'affichage sur les restaurants
- Flyers

# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024

## Atelier Prévention Nutrition

### Objectif de l'atelier : Echange et débat autour de l'étiquetage nutritionnel.

A l'heure actuelle, les supermarchés nous proposent des tas de produits divers et variés, mais parmi tous ces produits, comment s'y retrouver ? A quoi correspondent toutes ces mentions présentes sur mes emballages ? Quelles sont les informations pertinentes à vérifier pour bien choisir mes produits ? Produits ultra-transformés, sucre, additifs, produits light sont des thématiques que nous allons aborder au cours de cet atelier.

### Déroulé de l'animation :

Durant cette animation, nous sommes partis d'un emballage alimentaire, nous avons échangé sur les habitudes de chacun, regardé les informations qui pourraient être intéressantes.

Nous avons abordé les sujets suivants :

- Des produits ultra-transformés : qu'est-ce que c'est ? ;
- Comment les reconnaît-on ? ;
- Du sucre et de ses différentes appellations sur nos étiquettes ;
- Des produits light et allégés : intéressant ou marketing ? ;
- Du nombre de morceaux de sucre dans un produit...



Une animation riche en échange et en retour d'expérience.



Ci-dessous, le tableau des animations effectuées au cours de l'année 2023 - 2024 :

Date	Intitulé animation	Commune	Site	Convivés	Intervenant	Nombre de convivés
mardi 19 mars 2024	Atelier prévention nutrition	BLANQUEFORT	Corbeil	Seniors	ANSAMBLE	2



# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024

## Atelier BIO ZEN EAT

En partenariat avec Carole Paumier, diététicienne de l'association Bio Zen Eat à Mérignac, formatrice certifiée QUALIOPI en alimentation écoresponsable. Elle anime des ateliers pour enfants et seniors pendant le temps méridien et poursuit le programme initié avec Eco Acteur en Médoc. Elle forme également les agents et animateurs sur l'éducation alimentaire, les repas végétariens et la lutte contre le gaspillage.

### Objectif de l'animation :

Carole PAUMIER, diététicienne, a sensibilisé les seniors sur l'intérêt des protéines végétales et des légumineuses pour prévenir la dénutrition et améliorer le transit, tout en favorisant l'hydratation dans un moment d'échange convivial.

### Déroulé de l'animation :

L'animation s'est déroulée pendant une heure au restaurant du Pin Vert, en présence de cinq seniors. Après un rappel sur les nutriments, l'accent a été mis sur les protéines, notamment végétales, ainsi que sur le fer, le calcium et les oméga-3. L'intérêt des légumineuses pour prévenir la dénutrition et favoriser le transit a été souligné. L'importance de l'hydratation a aussi été abordée.



Date	Intitulé animation	Commune	Site	Convives	Nombre de convives
vendredi 24 mai 2024	Animation - Le végéta sous toutes ses formes : découverte du plat végétarien	BRUGES	Pin Vert	Seniors	5

# Nos actions pédagogiques 2023 - 2024

## Animations culinaires avec notre Chef !

### UNE CUISINE SPECTACLE POUR RENFORCER LA DIMENSION PLAISIR !

Une fois par trimestre, nous essayons de proposer un repas préparer sur place aux seniors des RPA (paëlla, grillades, soupe à l'oignon, crêpes de la Chandeleur, etc.). Ce repas permet de créer des moments conviviaux et chaleureux dans la journée de vos résidents et permet un moment d'échange entre notre responsable production, notre diététicienne et les résidents.



Date	Intitulé animation	Commune	Site	Convives	Nombre de convives
jeudi 1 février 2024	Animation - Crêpes de la Chandeleur	BRUGES	Pin Vert	Seniors	45
vendredi 2 février 2024	Animation - Crêpes de la Chandeleur	BLANQUEFORT	Corbei	Seniors	60
mercredi 26 juin 2024	Animation Paëlla	BLANQUEFORT	Corbei	seniors	70
jeudi 27 juin 2024	Animation Paëlla	BRUGES	Pin Vert	seniors	50

# Dispositif de communication Affichages sur les restaurants

Menu élémentaire du S.I.V.O.M. du Haut Médoc  
2024 - Semaine N° 20 du lundi 13 mai 2024 au dimanche 19 mai 2024

	jeudi 13/05	vendredi 14/05	samedi 15/05	dimanche 16/05
<b>Entrée</b>	Salade de légumes ou légumes à la vapeur			
<b>Poisson</b>	Filet de saumon ou Filet de merlu			
<b>Viande</b>	Steak haché ou Steak haché			
<b>Plat</b>	Œuf à la coque ou Œuf à la coque	Œuf à la coque ou Œuf à la coque	Œuf à la coque ou Œuf à la coque	Œuf à la coque ou Œuf à la coque
<b>Fromage</b>	Fromage ou Fromage	Fromage ou Fromage	Fromage ou Fromage	Fromage ou Fromage
<b>Dessert</b>	Dessert ou Dessert	Dessert ou Dessert	Dessert ou Dessert	Dessert ou Dessert

- Les menus ;
- Les affichages des repas animations ;
- La traçabilité des produits ;
- La présentation de nos producteurs locaux...

## VOTRE PRODUCTEUR LOCAL

### FRAISIFLOR PRODUCTRICE DE FRAISES À BRUGES



Floriane est productrice de fraises à Bruges. Elle s'est installée en 2016 à l'âge de 19 ans sur l'exploitation familiale et a choisi de se spécialiser dans la fraise.

Grâce à la culture suspendue qui est un mode de production économe en eau et innovant, elle propose une agriculture conventionnelle et raisonnée. Les fraises se développent dans des sacs de toubie et décorées de pins fabriqués en France, dans des foies écocertifiés.

**Vendredi 17 mai 2024**  
Nous avons le plaisir de vous servir des fraises fraîchement cueillies chez notre productrice locale.

En flashant ce QR Code, vous serez redirigés sur le site internet de notre productrice locale.



Fraisiflor  
Aline Anstis Samou  
33520 BRUGES  
Tel : 06 06 70 18 84  
Mail: polidaville.marache@gmail.com



Date de consommation : <b>Jeudi 06/02/2020</b>	
Viandes et poissons certifiés	
Poisson pêché en	<b>Andouillette</b>
Origine	<b>FRANCE</b>
Fruits et Légumes	
Endives	Vivalya
Fenue Rigate BIO	Naturdis

Communication digitale auprès des usagers avec l'application Me&Myself :



*C'est certifié!*  
Une garantie de qualité, sans compromis.



*Les produits, c'est d'ici!*  
Un engagement sans compromis.

7

COMPTE RENDU  
FINANCIER

# Compte de résultat

## Règlement

### Elaboration du Compte d'Exploitation de la DSP d'une Cuisine Centrale

Le compte d'exploitation du Compte Rendu Financier (CRFI) de la DSP a pour objet de présenter la réalité économique du périmètre de la DSP sur la période de référence prévue au contrat généralement de 12 mois.

En effet, sur la cuisine centrale, l'exploitant a la possibilité de réaliser des couverts extérieurs qui sont en dehors du périmètre des prestations prévues dans le cadre du contrat de DSP.

Ce document définit les règles d'élaboration du Compte d'Exploitation quant aux répartitions appliquées pour chaque nature de charges et de produits.

Des Centres De Profits (CDPF) ont été créés pour identifier et séparer les couverts entre la DSP et les repas livrés extérieurs.

La définition d'un couvert s'articule autour du fait que le convive s'est restauré. Les goûters, collations, petits déjeuners, ventes de denrées, prestations annexes, distribution automatique, services, etc... sont exclus du décompte du nombre des couverts.

Lorsque les CDPF n'ont pas encore été créés, le recensement des couverts se fait sur la base des factures tant pour les repas de la DSP que pour les repas extérieurs.

Des Centres De Produits et de Frais (CDPF) ont été créés pour identifier et séparer le chiffre d'affaires entre la DSP et les repas livrés extérieurs.

Lorsque les CDPF n'ont pas encore été créés, le recensement du chiffre d'affaires se fait sur la base des factures tant pour les repas de la DSP que pour les repas extérieurs.

### Nombre de couverts

La répartition des coûts de matières premières se fait au prorata des couverts de la DSP et des repas livrés extérieurs.

### Main d'œuvre

Des Centres De Profits (CDPF) ont été créés pour distinguer la nature de la main d'œuvre utilisée. On retrouve 5 natures de personnels différents :

- Personnels de production (Responsable de production, cuisiniers, personnels cuisine, personnels de conditionnement, magasiniers, plongeurs, etc.
- Personnels de logistique (Responsable logistique, Chauffeur, Allotissement, etc.
- Personnels administratif (Directeur de la cuisine centrale, secrétariat, personnel assurance qualité).
- Personnels de distribution (Responsable service client, employé de distribution sur satellites, etc.
- Personnels d'encaissement (Chargé de facturation famille, personnels de recouvrement, etc.

La répartition des coûts de main d'œuvre de production et de logistique se réalise au prorata des équivalent temps plein (ETP) respectif des deux catégories entre la DSP et les repas livrés extérieurs.

Les coûts de main d'œuvre de distribution, administratif et encaissement sont entièrement attribués au périmètre de la Délégation de Service Public.

# Compte de résultat

## Règlement

### Frais Généraux

- Les coûts de location et de carburant sont répartis au prorata du nombre de camions respectivement utilisés entre la DSP et les repas livrés extérieurs.
- Les coûts de produits lessiviels et de barquettes sont répartis au prorata du nombre de couverts entre la DSP et les repas livrés extérieurs.
- Les coûts de linge et uniformes sont répartis au prorata du nombre de personnels équivalent temps plein (ETP) respectivement utilisés entre la DSP et les repas livrés extérieurs.
- Les coûts des frais généraux d'exploitation (fluides, entretiens et maintenances, SI, etc.) sont à la charge du périmètre de la DSP indépendamment de la production de repas livrés extérieurs.
- Les coûts de CVAE et Organic sont répartis au prorata du chiffre d'affaire réalisé entre la DSP et les repas livrés extérieurs.

### Coût d'Occupation

Les coûts de redevance se répartissent de la manière suivante :

- Redevance fixe : 100% attribué à la DSP.
- Redevance partiellement fixe : la partie fixe à 100% sur la DSP et la partie variable non prise en compte.
- Redevance variable : elle n'est pas prise en compte.

Les coûts de dépréciation liés aux investissements sont identifiés sur les CDPF de la Délégation de Service Public. Lorsque les CDPF n'ont pas encore été créés, le recensement de ces dépréciations se fait sur la base des immobilisations.

### Autres Produits et Charges Exceptionnelles

Des Centres De Profits (CDPF) ont été créés pour distinguer la nature de la main d'œuvre utilisée. On retrouve 5 natures de personnels différents :

- Personnels de production (Responsable de production, cuisiniers, personnels cuisine, personnels de conditionnement, magasiniers, plongeurs, etc.
- Personnels de logistique (Responsable logistique, Chauffeur, Allotissement, etc.
- Personnels administratif (Directeur de la cuisine centrale, secrétariat, personnel assurance qualité).
- Personnels de distribution (Responsable service client, employé de distribution sur satellites, etc.
- Personnels d'encaissement (Chargé de facturation famille, personnels de recouvrement, etc.

La répartition des coûts de main d'œuvre de production et de logistique se réalise au prorata des équivalent temps plein (ETP) respectif des deux catégories entre la DSP et les repas livrés extérieurs.

Les coûts de main d'œuvre de distribution, administratif et encaissement sont entièrement attribués au périmètre de la Délégation de Service Public.

### Remises arrières

Lorsque le prestataire reçoit des remises arrière, ces dernières sont réparties au prorata du volume de matière première consommée répartie entre la DSP et les repas livrés extérieurs.

### Frais de structures

Le taux de frais de structures est calculé sur la base du taux constaté au niveau d'Ansamble ramené au chiffre d'affaires.

### Résultat certifié par le commissaire aux comptes OUEST CONSEILS

Le résultat ainsi élaboré retraduit l'économie du contrat de la Délégation de Service Public.

Comptes certifiés

Attestation CRFI

# QUEST

## CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE &amp; AUDIT

Jean-Baptiste GOUTTENOIRE  
 Mickaël GOUVARY  
 Erwan LE BOEUF  
 Géraldine LE BRETON  
 David LE LIBOUX  
 François-Xavier LE PAIH  
 Gilles LE SQUER

Experts-Comptables  
 Commissaires aux comptes

**Attestation de l'expert-comptable relative à la Délégation de Service Public de la cuisine centrale de Blanquefort pour la période du 1<sup>er</sup> aout 2023 au 31 juillet 2024**

A l'attention de l'Associé unique,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document « Compte d'exploitation de la Délégation de Service Public de la cuisine centrale de Blanquefort du 1<sup>er</sup> aout 2023 au 31 juillet 2024, ci-joint et établi dans le cadre de compte rendu d'exploitation annuel conformément au contrat signé en juillet 2020.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Direction Financière de la société Ansamble S.A.S.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité et les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité telles que, notamment, la comptabilité analytique et les états de gestion.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes professionnelles du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. Nos travaux ont consisté par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection à :

- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ;
- vérifier la cohérence de ces informations avec les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité telles que, notamment, la comptabilité analytique et les états de gestion.
- prendre connaissance des procédures mises en place par la société Ansamble pour produire les informations données dans le document joint et vérifier par sondages que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la société Ansamble ;

[www.ouestconseils.bzh](http://www.ouestconseils.bzh)

QUEST CONSEILS VANNES 36 bd de la Résistance - Immeuble Gôite Affaires - CS 92092 - 56003 VANNES Cedex  
 Tél. 02 97 26 73 00 - Email : [contactvannes@ouestconseils.fr](mailto:contactvannes@ouestconseils.fr)  
 Cabinet Colin Henrio - S.A.S. au capital de 1.000.000 € - RCS VANNES 876 890 156 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre National des Experts-Comptables  
 Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC Ouest Bretagne  
 BREST - QUIMPER - LORIENT - AURAY - VANNES - MUZILLAC



# Comptes certifiés

## Attestation CRFI

- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Vannes, le 07 février 2025

Jean - Baptiste GOUTTENOIRE

Expert - Comptable

Signé par Jean Baptiste Goutteroire  
Le 07/02/25

01 96 41 00 02 78 88

  
**QUEST CONSEILS**

## Comptes certifiés

## Attestation CRFI

## CRFI BLANQUEFORT CC



Période août 2023 à juillet 2024

Nature	CE	% sur CA
Nb de Couverts	1 077 367	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>4 875 255</b>	
MATIERE PREMIERE	-2 971 682	-61,0%
MAIN D'OEUVRE	-1 184 214	-24,3%
ELECTRICITE	-81 888	
EAU	-33 120	
GAZ / MAZOUT	-27 604	
LOC. ENTRET. REPAR. VEHICULE	-69 199	
CARBURANTS	-12 456	
PRODUITS D'ENTRETIEN ET LESSIVIEL	-11 093	
VERRERIE-VAISSELLE	-1 077	
CONSO. US. UNIQUE (HORS BARQ)	-73 784	
CONDITIONNEMENT DES REPAS	-179 201	
LINGE ET UNIFORMES	-31 423	
SOUS TRAITANCE & LABO	-12 988	
LOCATION POUR PREST. ANNEXES ET EVENEMENTIELLES	-125	
DEPLACEMENT/MISSION/RECEPTION	-9 778	
ENTRETIEN/MAINTENANCE IMMOBILIER	-10 711	
ENTRETIEN LOCAUX	-110 330	
BENNES ET DECHETS	-20 881	
FOURNITURES D'EXPLOITATION	-10 234	
LOCATION MAT. D'EXPLOITATION	-9 835	
ENTRETIEN/ MAINTENANCE MOBILIER	-30 967	
ENTRETIEN / REPARATION MAT. EXPLOITATION	-48 840	
PUBLICITE	-480	
HONORAIRES CONSEIL/DEVELOPPEMENT	-8 651	
DECORATION/SONORISATION	-399	
ANIMATION COMMERCIALE	-12 325	
HONORAIRES MARKETING / COMMUNICATION	-14 170	
AUTRES HONORAIRES	-8 299	
FRAIS ET SERVICES BANCAIRES	91	
FOURNITURES DE BUREAU ET DE GESTION	-8 904	
LOCATION MAT. DE BUREAU / MOBILIER	-5 036	
TEL / FAX	-9 896	
FRAIS D'EXPEDITION - RELANCES	-36 452	
ASSURANCES	-835	
LOCATION SYSTEMES D'INFORMATION	-14 466	
ENTRET. / REPAR. / MAINTEN. SYS	-12 094	
COUTS RESEAU INFORMATIQUE	-4 564	
CVAE	-51 190	
ORGANIC	-7 800	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	-501	
FRAIS GENERAUX DIVERS	2 789	
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>-979 589</b>	<b>-20,1%</b>
REDEVANCES	-168 968	
AMORTISSEMENTS	-162 922	
<b>COUTS D'OCCUPATION</b>	<b>-331 891</b>	<b>-6,8%</b>
AUTRES PRODUITS & CHARGES D'EXPLOITATION	-2 710	
IMPAYES	-122 772	-2,5%
<b>CONTRIBUTION BRUTE OPERATIONNELLE</b>	<b>-717 602</b>	<b>-14,7%</b>
COMMISSIONS ET RISTOURNES	613 078	12,6%
<b>CONTRIBUTION NETTE</b>	<b>-104 524</b>	<b>-2,1%</b>
STRUCTURES	-380 192	-7,8%
COUT CERTIFICATION CAC	-1 000	0,0%
<b>RESULTAT</b>	<b>-485 717</b>	<b>-10,0%</b>

ANSAMBLE

P.I.B.S - Allée Gabriel Lippmann  
56000 VANNES

Tél : 02 97 01 97 97 - Email : accueil@ansamble.fr

SA au capital de 528 675 Euros

SIRET : 334 130 472

# Détail du Compte d'Exploitation de la DSP

## De août 2023 à juillet 2024

Nature	2023-2024	% sur CA	Ecart 2023/2022	2022-2023	% sur CA	Commentaires Ecart 2022-2023 / 2023-2024
Nombre de jours	143		1	144		
Nombre de Couverts	1 077 367		41 407	1 035 960		Augmentation du nombre de couverts de 3,99% avec la réintégration des repas des ALSH du Pian et de Ludon (marché public dissocié CDC médoc Estuaire)
Nb cvts / jours	7 534		339,87	7 194		
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 875 255		377 333	4 497 922		Hausse de 8,39% de CA au couvert vs A-1 / intégration de +186 327,58€ de chiffre d'affaires lié au recalcul des tarifs 2022-2023
CA RESTAURATION	4 497 922		-	4 497 922		
CA / cvt	4,53		0,18	4,34		Hausse du ticket moyen de 0,18€ liée à la révision de prix au 1/08/2023 de +3,23%
MATIERE PREMIERE	2 971 682	-61%	61 488	2 910 194	-65%	Consommation de matières premières en baisse de 4% en lien avec l'inflation et le passage des repas à 4 composantes en novembre 2023
MP / cvt	2,76		0,05	2,81		
MAIN DOEUVRE	1 184 214	-24%	30 883	1 153 331	-26%	Baisse de 2% des coûts de main d'œuvre par rapport au chiffre d'affaires mais augmentation liée principalement aux coûts des absences des personnels (remplacement personnels intérimaires)
MO / cvt	1,10		0,01	1,11		
FRAIS GENERAUX	979 589	-20%	128 701	850 888	-19%	
ELECTRICITE	81 888	-2%	17 865	64 023	-1%	
EAU	33 120	-1%	15 638	17 482	0%	Décalage comptable du montant de l'abonnement qui n'est deprovisionné qu'à la clôture comptable au 30/09. La régularisation sera faite sur 2024-2025
GAZ / MAZOUT	27 604	-1%	3 971	31 575	-1%	
FLUIDES	142 612	-3%	29 531	113 081	-3%	
LOC./ ENTRET./ REPAR. VEHICULE	69 199	-1%	1 481	67 718	-2%	
CARBURANTS	12 456	0%	321	12 777	0%	
LOGISTIQUE	81 655	-2%	1 160	80 495	-2%	
PRODUITS LESSIVIELS	11 093	0%	4 253	15 346	0%	
PRODUITS LESSIVIELS	11 093	0%	4 253	15 346	0%	Fréquence d'entretien et de contrôle des centrale hygiène et mousse X2
VERRERIE-VAISSELLE	1 077	0%	714	363	0%	
VERRERIE-VAISSELLE	1 077	0%	714	363	0%	
CONSO. US. UNIQUE (hors Barq.)	73 724	-2%	857	72 867	-2%	
BARQUETTES	179 701	-4%	4 360	184 061	-4%	
CONSO. A USAGE UNIQUE	253 425	-5%	3 504	256 929	-6%	
LINGE ET UNIFORMES	31 423	-1%	1 647	33 070	-1%	
LINGE ET UNIFORMES	31 423	-1%	1 647	33 070	-1%	
HONORAIRES FRAIS DE LABORATOIRE	12 988	0%	7 773	5 215	0%	Augmentation des fréquences de passages et audit / tests de vieillissement produits
SOUS TRAITANCE & LABO	12 988	0%	7 773	5 215	0%	
LOCATION PRESTATIONS ANNEXES	125	0%	125	-	0%	
COUTS DIRECTS LIES A L'ACTIVITE	490 805	-10%	13 694	504 499	-11%	
DEPLACEMENT/MISSION/RECEPTION	9 778	0%	1 920	7 858	0%	
ENTRETIEN/ MAINTENANCE IMMOBIL	10 711	0%	6 285	4 426	0%	
ENTRETIEN LOCAUX	110 330	-2%	56 500	53 830	-1%	Ecart de -53 830€ par rapport à 2022-2023 Mise en place de la prestation de ramassage des BIO-déchets sur les restaurants scolaires avec Moulinot

## Détail du Compte d'Exploitation de la DSP

De août 2023 à juillet 2024

Nature	2023-2024	% sur CA	Ecart 2023/2022	2022-2023	% sur CA	Commentaires Ecart 2022-2023 / 2023-2024
BENNES ET DECHETS	20 881	-2%	20 881	-	0%	Ecart de -20 881€ par rapport à 2022-2023 reprise de la prestation de ramassage des BIO-déchets sur les restaurants scolaires avec les Détritivores
COUTS LOCAUX	121 041	-2%	62 786	58 255	-1%	
FOURNITURES D'EXPLOITATION	10 234	0%	5 837	16 071	0%	
LOCATION MAT. D'EXPLOITATION	9 835	0%	3 399	6 436	0%	
ENTRETIEN/ MAINTENANCE MOBILIE	30 967	-1%	2 169	33 136	-1%	
ENTRETIEN / REPARATION MAT. EX	48 840	-1%	7 014	55 854	-1%	
COUTS MATERIELS	99 876	-2%	11 620	111 496	-2%	
<b>COUTS MATERIELS&amp;LOCAUX</b>	<b>220 917</b>	<b>-5%</b>	<b>51 166</b>	<b>169 751</b>	<b>-4%</b>	Ecart total de +51 166€ lié principalement à la mise en place du ramassage des bio-déchets sur tous les restaurants scolaires et de l'augmentation des fluides
PUBLICITE	480	0%	350	130	0%	
HONORAIRES CONSEIL/DEVELOPPEME	8 851	0%	91	8 760	0%	AFNOR + IRH INGE (conseil en protection de la santé et performance contrôle rejet des eaux usées)
COUTS COMMERCIAUX	9 331	0%	441	8 890	0%	
DECORATION SONORISATION	393	0%	386	7	0%	
ANIMATION COMMERCIALE	12 325	0%	7 434	4 891	0%	Déploiement des formations ECO-ACTEURS EN MEDOC et BIO ZEN EAT non effectuées en 2022-2023
HONORAIRES MARKETING / COMMUNI	14 170	0%	2 950	11 220	0%	Déploiement des formations ECO-ACTEURS EN MEDOC et BIO ZEN EAT non effectuées en 2022-2023
AUTRES COUTS MKTG	26 888	-1%	10 770	16 118	0%	
AUTRES HONORAIRES	8 299	0%	1 482	6 817	0%	
COUTS MKTG / CCIAUX	44 518	-1%	12 693	31 825	-1%	
ECARTS ENCAISSEMENTS	-	0%	0	0	0%	
COMM. CARTES DE CREDIT TR ET FRAIS SERVICE BANCAIRE	91	0%	42	49	0%	
COUTS ENCAISSEMENTS	91	0%	42	49	0%	
FOURNITURES DE BUREAU ET DE GESTION	8 964	0%	493	9 457	0%	Coût nouveau copieur RICOH
LOCATION MAT. DE BUREAU / MOBILIER	5 036	0%	1 624	3 412	0%	
DOCUMENTATION	-	0%	-	-	0%	
TEL / FAX	9 896	0%	461	10 357	0%	Forfait téléphonie x44 pour les tablettes Bon'App facturation déployées sur les restaurants scolaires Les factures ont été de nouveau sous format papier avec la mise en place du logiciel Bon'App facturation / envoi courrier familles one shoot passage à 4 composantes -6827€
FRAIS D'EXPEDITION - RELANCES	36 452	-1%	24 457	11 995	0%	Montant de la franchise lié à la perte de denrées suite à une panne de la chambre froide négative en 2022-2023 d'où l'écart positif
ADMINISTRATIF	60 348	-1%	25 128	35 220	-1%	
ASSURANCES	935	0%	11 043	11 978	0%	
LOCATION SYSTEMES D'INFORMATIO	14 486	0%	8 284	6 202	0%	
ENTRET./ REPAR. / MAINTEN. SYS	12 094	0%	391	12 485	0%	
COUTS RESEAU INFORMATIQUE	4 564	0%	422	4 986	0%	
SYST. INFORMATION	31 144	-1%	7 471	23 673	-1%	
ADMINISTRATIF	92 427	-2%	21 555	70 872	-2%	Augmentation liée à la mise en place du logiciel de facturation et de comptage des repas Bon'App
CVAE	51 190	-1%	3 962	47 228	-1%	Augmentation liée au volume de Chiffre d'affaires en hausse
ORGANIC	7 800	0%	603	7 197	0%	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	501	0%	352	853	0%	
TAXES ET IMPOTS	59 491	-1%	4 213	55 278	-1%	
CARTES, MENUS	-	0%	706	706	0%	
FRAIS GENERAUX DIVERS	2 789	0%	12 937	10 148	0%	
DIVERS	2 789	0%	13 644	10 855	0%	10 855€ de passages depuis 801495 et 81535 repas produits sur CC Blagnac et Portet suite à fermeture de la CC pour travaux de rénovation des sols
COUTS D'OCCUPATION	331 890	-7%	8 532	340 422	-8%	Baisse de 1% liée à un décalage de provision de la redevance d'affermage qui est de -200 000€ annuel
REDEVANCES	168 968	-3%	31 032	200 000	-4%	Provision de la redevance d'affermage décalée de 2 mois (août et septembre) -31 032€
AMORTISSEMENTS	162 922	-3%	22 499	140 423	-3%	
AUTRES PRODUITS & CHARGES D'EXPLOITATION	125 482	-3%	61 056	64 426	-1%	Indemnités de licenciement / Provision impayé multiplié par 4 (solde impayés au 30/07/2024 : -265 794,84€)
Creances Douteuses	122 772	-3%	88 340	34 432		
P&C Exceptionnels	2 710	0%	27 284	29 994		
CONTRIBUTION BRUTE OPERATION	717 602	-14,7%	103 737	821 339	-18,3%	Amélioration de la contribution brute de +3,6%
COMMISSIONS ET RISTOURNES	613 078	13%	13 489	599 589	13%	Valeur stable
COMM. ET RISTOURNES ALIM.						
COMM. ET RISTOURNES NON ALIM.						
CONTRIBUTION NETTE	104 524	-2,1%	117 226	221 750	-4,9%	Amélioration du résultat net de +2,8%
Structures	380 192	-7,8%	3 530	383 722	-8,5%	-0,7% de frais de structure par rapport à A-1
Cout de certif expert comptable	1 000	0%	-	1 000	0%	
	<b>485 717</b>		<b>-606 472</b>			

# Recalcul des prix – Rappel Article 47 DSP

## Règlement – Extrait du contrat 2020 - 2025

Ces prix pourront être ajustés :

- en cas de variation de plus ou moins 5 % par rapport à la base annuelle dite de référence du nombre de repas commandés (article 47 du présent contrat),
- en cas de modification des structures d'exploitation (article 48 du présent contrat),
- au titre de la révision annuelle (article 49 du présent contrat).

### ARTICLE 46 : PRIX UNITAIRES DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE

#### 46.1 - Catégories de dépenses

Le prix unitaire d'un repas comprend les charges des différents postes correspondant aux prestations fournies et la rémunération du Fermier.

Ces postes sont classés pour l'ensemble du service, en deux catégories distinctes en fonction de l'incidence sur ceux-ci d'une modification du nombre de repas commandés par rapport à la base de référence annuelle.

#### Postes de catégorie A :

Ces postes correspondent aux charges fixes en masse dont l'incidence au couvert est déterminée, pour l'ensemble du service, en fonction de la base de référence toutes catégories d'utilisateurs confondus.

#### Postes de catégorie B :

Ces postes correspondent aux charges variables en masse, déterminées au couvert forfaitairement pour chacune des catégories d'utilisateurs ci-avant définies, quel que soit le nombre de repas commandés pour chacune desdites catégories.

La répartition des charges entre postes de catégorie A et postes de catégorie B est annexée au présent contrat (annexe n°13).

Les prix unitaires de repas sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

### ARTICLE 47: RECALCUL DES PRIX UNITAIRES SUITE A VARIATION DU NOMBRE DE REPAS

Il est rappelé que pour la fixation des prix unitaires de repas tels qu'ils figurent en annexe n°13, les postes de catégorie A sont calculés sur la base annuelle de référence, toutes catégories d'utilisateurs confondus.

En conséquence, dans le cas où le nombre de repas commandés au cours de chaque exercice contractuel, s'avérerait inférieur ou supérieur de plus de 5 % par rapport à la base de référence retenue pour ladite période, les conséquences seront prises en compte selon les dispositions 1 et 2 suivantes :

- ① Les parties détermineront d'un commun accord, dans le mois précédant la clôture de l'exercice et au vu de l'évaluation du nombre de repas commandés sur l'exercice, la nouvelle base de référence, sur laquelle seront établis les prix unitaires de repas pour l'exercice à venir; pour la détermination de ces prix unitaires, les postes de catégorie A seront calculés en fonction de ladite base, par application de la formule de l'article 46.2 ci-dessus.
- ② Dans le mois suivant la clôture de l'exercice, une fois le décompte des repas définitivement arrêté, les prix unitaires des repas fournis sur l'exercice écoulé seront recalculés par la rectification des postes de catégorie A qui les composent en fonction du nombre de repas effectivement commandés.

# Recalcul des prix – Rappel Article 47 DSP

## Règlement – Extrait du contrat 2020 - 2025

La rectification de ces postes s'effectuera par application de la formule suivante :  $P' = \frac{D}{N'}$

Avec :

**P'** = nouveau montant du poste dans le prix unitaire

**D** = dépenses globales correspondant au poste

**N'** = nombre de repas effectivement commandés au cours de l'exercice écoulé, toutes catégories d'usagers confondus.

Les postes de catégorie B demeurent inchangés.

Sur la base des prix ainsi recalculés sera arrêté pour l'exercice écoulé, le montant définitif de la compensation des tarifs sociaux comme il est dit à l'article 51 du présent contrat.

A défaut d'accord sur la nouvelle base de référence (1°) et le recalcul des prix (2°) dans les deux mois suivant la clôture de l'exercice considéré, il sera fait appel à la conciliation selon les modalités prévues à l'article 54.2 du présent contrat.

A défaut d'accord sur la nouvelle base de référence (1°) et le recalcul des prix (2°) dans les deux mois suivant la clôture de l'exercice considéré, il sera fait appel à la conciliation selon les modalités prévues à l'article 54.2 du présent contrat.

Dans l'attente du règlement du litige, le Concessionnaire appliquera les prix unitaires arrêtés sur la base de référence précédemment en vigueur.

Il est précisé que pour les premiers et derniers exercices contractuels, la base de référence en vigueur sera ajustée prorata temporis.

### ARTICLE 4 : ESTIMATIF QUANTITATIF

Ce contrat est établi sur la base des besoins recensés par le SIVOM estimés par année scolaire comme suit :

- Année 1 - 2020 / 2021 : 1 130 000 repas
- Année 2 - 2021 / 2022 : 1 150 000 repas
- Année 3 - 2022 / 2023: 1 190 000 repas
- Année 4 - 2023 / 2024 : 1 250 000 repas
- Année 5 - 2024 / 2025 : 1 270 000 repas

Les Villes du Taillan-Médoc et de Bruges ont chacune programmé, respectivement pour les rentrées scolaires 2022 et 2024, la livraison d'un groupe scolaire incluant un restaurant scolaire commun aux maternelles et élémentaires. Le nombre de points de livraison sera donc impacté.

### ANNEXE N° 13 : PRIX UNITAIRES DES PRESTATIONS

#### I. Répartition des postes de catégorie A et les postes de catégorie B

Poste de Catégorie A	Poste de Catégorie B
Frais de personnel	Coût des denrées (selon chaque prestation)
Maintenance	
Investissements/Amortissements	Barquetage
Impôts et taxes	Fluides
Redevance	Entretien et jetables
Frais de facturation	Frais de facturation

## Tarifs 2023 - 2024

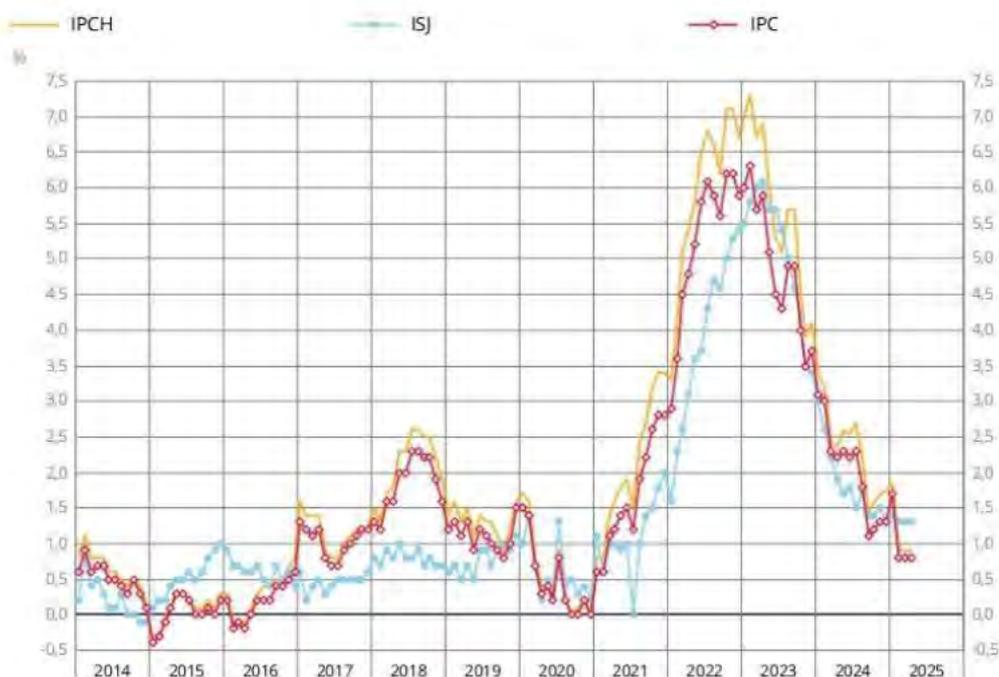
**+ 3,23 % de révision**

Base repas de référence

1 100 000

	Maternelle	Primaire	Adulte	3ème Age	Portage	Enfant maternelle ALSH	Enfant Primaire ALSH	Adulte ALSH
<b>POSTE A</b>								
Frais de personnel	1,033 €	1,033 €	1,033 €	1,033 €	1,033 €	1,033 €	1,033 €	1,033 €
Entretien / Maintenance	0,195 €	0,195 €	0,195 €	0,195 €	0,195 €	0,195 €	0,195 €	0,195 €
Investissements / Amortissements	0,108 €	0,108 €	0,108 €	0,108 €	0,108 €	0,108 €	0,108 €	0,108 €
Impôts et taxes	0,050 €	0,050 €	0,050 €	0,050 €	0,050 €	0,050 €	0,050 €	0,050 €
Redevance	0,194 €	0,194 €	0,194 €	0,194 €	0,194 €	0,194 €	0,194 €	0,194 €
Charges de gestion courantes (ou charges de structures)	0,176 €	0,176 €	0,176 €	0,176 €	0,176 €	0,176 €	0,176 €	0,176 €
<b>POSTE B</b>								
Coût denrée	1,690 €	1,964 €	2,963 €	3,105 €	3,105 €	2,020 €	2,020 €	2,963 €
Frais liés à la facturation	0,158 €	0,158 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €
Autres charges d'exploitation de catégorie B	0,284 €	0,284 €	0,284 €	0,284 €	0,394 €	0,284 €	0,284 €	0,284 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>3,888 €</b>	<b>4,162 €</b>	<b>5,003 €</b>	<b>5,145 €</b>	<b>5,255 €</b>	<b>4,060 €</b>	<b>4,060 €</b>	<b>5,003 €</b>
TVA 5,5 %	0,214 €	0,229 €	0,275 €	0,275 €	0,295 €	0,223 €	0,223 €	0,275 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>4,10 €</b>	<b>4,39 €</b>	<b>5,28 €</b>	<b>5,42 €</b>	<b>5,55 €</b>	<b>4,28 €</b>	<b>4,28 €</b>	<b>5,28 €</b>

Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Source : Insee.



# ANNEXES

## Liste des sites livrés SIVOM

2023 - 2024

	Nom de l'école	Adresse	Code Postale	Commune	Site	Nombre de classes	Effectifs
SCOLAIRES	Maternelle DULAMON	Avenue du 8 mai	33290	Blanquefort	1	3	70
	Maternelle SATURNE	Rue de l'Estaing	33290	Blanquefort	1	4	104
	Maternelle CUREGAN.	Rue de Lattre de Tassigny	33290	Blanquefort	1	5	126
	Maternelle LA RENNEY	13, rue de la Renney	33290	Blanquefort	1	5	122
	Maternelle CAYCHAC	Rue de la riviere	33290	Blanquefort	1	6	154
	Elémentaire BOURG	150 Avenue du 11 novembre	33290	Blanquefort	1	8	218
	Elémentaire LA RENNEY	9, rue de la Renney	33290	Blanquefort	1	8	202
	Elémentaire CAYCHAC	1 rue des gravières	33290	Blanquefort	1	11	291
	Elémentaire SATURNE	Rue de l'Estaing	33290	Blanquefort	1	12	302
	Maternelle PABLO PICASSO	12, rue Maurice Abadie	33520	Bruges	1	8	194
	Maternelle J. PREVERT	avenue Jean Jaures	33520	Bruges	1	6	143
	Elémentaire O. DE GOUGES	12 rue Théodore Bellemer	33520	Bruges	1	16	389
	Elémentaire J. PREVERT	avenue Jean Jaures	33520	Bruges	1	12	304
	Groupe scolaire LA MARIANNE	3, allée de Brion	33520	Bruges	2	11	269
	Groupe scolaire ARC EN CIEL	rue Jean Claudeville	33520	Bruges	2	15	350
	Groupe scolaire FRIDA KALHO	28 rue du Réduit	33520	Bruges	2	9	214
	Elémentaire du BOURG	142 rue Pasteur	33290	Le Pian-Médoc	1	12	301
	Maternelle du BRUGAT	Rue Pasteur	33290	Le Pian-Médoc	1	7	169
	Groupe Scolaire des AIRIALS	290 allée de Pétrucail	33290	Le Pian-Médoc	2	13	333
	Maternelle Éric TABARLY	rue Eric Tabarly	33320	Le Taillan-Médoc	1	6	151
	Maternelle LA BOETIE	avenue Bossuet	33320	Le Taillan-Médoc	1	3	70
	Maternelle Jean POMETAN	rue de la Liberté	33320	Le Taillan-Médoc	1	6	142
	Elémentaire Éric Tabarly	rue Eric Tabarly - route de soulac	33320	Le Taillan-Médoc	1	11	271
	Elémentaire LA BOETIE	avenue Bossuet	33320	Le Taillan-Médoc	1	6	148
	Elémentaire Jean POMETAN	64 rue de la Liberté	33320	Le Taillan-Médoc	1	12	267
	Groupe scolaire Anita Conti	9 chemin de Gelès	33320	Le Taillan-Médoc	2	3	96
	Maternelle Lucie AUBRAC	rue André Hertig	33290	Ludon-Médoc	1	8	204
	Elémentaire Simone VEIL	place Amédée Montel	33290	Ludon-Médoc	1	17	428
	Elémentaire Jean JAURES	3 avenue des Sports	33290	Parempuyre	1	13	303
	Maternelle Jean JAURES	7 avenue des Sports	33290	Parempuyre	1	7	167
Elémentaire LIBERATION	Place de la Libération	33290	Parempuyre	1	9	227	
Maternelle LIBERATION	19 rue Maurice Fillon	33290	Parempuyre	1	6	152	
Groupe scolaire Madeleine Bres	6 rue Simone Veil	33290	Parempuyre	2	9	224	
SENIORS	RPA Corbeil	12 RUE DUPATY	33290	Blanquefort	1	0	70
	RPA Pin Vert	41, avenue Charles de Gaulle	33520	Bruges	1	0	40
	Portages Pin Vert	41, avenue Charles de Gaulle	33520	Bruges	1	0	65
	RPA Pian Médoc (que les jeudis)	305 rue Pasteur	33290	Le Pian-Médoc	1	0	15
	Portages Parempuyre	1 rue Procurayre	33290	Parempuyre	1	0	45
					<b>44</b>	<b>287</b>	<b>7340</b>

## Détail du Personnel en poste

Août 2023



Nom	Prenom	Statut	Emploi (Libelle)	Horaire mensuel	Nombre de jour travaillé	Heures ATJ AT MAL	Jours CP/RTT
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67			14
ARGENCE	MAELLE	CDI	DIETETICIEN(NE)	151,67			18
ARNAUD	CELINE	CDI	ADJOINT D EXPLOITATION	151,67			12
BEGOUT	LUC	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
BORIE	MARINA	CDI	ALLOTISSEUR	151,67			13
BOUJU	SANDRA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67			9
CHAUCHAT	MARTIN	CDD	APPRENTI	151,67			13
CHINARRO	CEDRIC	CDI	ALLOTISSEUR	151,67			
CHIRON-CHARRIER	STEPHANE	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			10
CIERCO	AUDREY	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
COSSAT	AUORE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
DEMANGE LESTRADE	AUDREY	CDI					
DEMAY	JORDAN	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67			13
DESFONTAINE	LYDIE	CDI	ADJOINT(E) DIRECTION CUISINE CENTRALE	151,67			14
DURAND	CHRISTOPHE	CDI	CUISINIER(E)	151,67			10
DUROU	SEBASTIEN	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67			14
FEILLON	CHRISTEL	CDI	ADJOINT D EXPLOITATION	151,67			13
GAMIETTE	SANDRA	CDD	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67		■	
GARROT	CHRISTOPHE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			12
GEAY	ALEXANDRE	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67			9
HEMON	PATRICIA	CDI	PLONGEUR	151,67		■	
HUBERT	AMELIE	CDI	ASSISTANT(E)ADMINISTRATIF	151,67			14
JIMENEZ	LAURENT	CDI	CHEF DE CUISINE RESPONSABLE	151,67			10
LECOURT	ISABELLE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			12
LEMAIRE	THOMAS	CDI	CHEF DE QUAI	151,67			13
LLOPIS	CAMILLE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
LONGOT	ELODIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	119,58			22
LOUNADI	HAFIDA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67			
MALOCHET	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	122,5			13
MARTIN	TOM	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			5
MAURA	DIDIER	CDI	RESP PRODUCTION	151,67			15
MECHAIN	THOMAS	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	65			8
MEUNIER	JEREMY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			1
MOULIA	PASCAL	CDI	CHEF PLONGEUR	151,67		■	2
PEPIN	EMMANUEL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION	151,67			8
PIZZOL	STEPHANE	CDI	CHEF DE CUISINE	151,67		■	
POUJOL	SIMON	CDI	MAGASINIER	151,67			
POULAIN	LAETITIA	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67			1
PUCRABEY	NICOLAS	CDI	RESPONSABLE RSE	151,67			5
RAFIS	WILFRIED	CDI	DIRECTEUR CUISINE CENTRALE	151,67			1
RIVIERE	ANGIE	CDD	DIETETICIEN(NE)				
SAINTORENS	BRIAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			9
SICARD	THIERRY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR	151,67			1
SIGALAT	STESSIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	119,58			
TILEPE	SYLVAIN	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			
TOHONOU	REYMOND	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67			9
VILLA	MAGALI	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			

## Détail du Personnel en poste

Septembre 2023



Nom	Prénom	Statut	Emploi (Libellé)	Horaire mensuel	Nombre de jour travaillé	Heures ATJ AT MAL	Jours CP/RTT
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67			
ARGENCE	MAELLE	CDI	DIETETICIEN(NE)	151,67			
ARNAUD	CELINE	CDI	ADJOINT D EXPLOITATION	151,67			2
BEGOUT	LUC	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
BORIE	MARINA	CDI	ALLOTISSEUR	151,67			1
BOUJU	SANDRA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67			1
CAMARA	CHEIKH SADIBOU	CDD	PLONCEUR				
CHAUCHAT	MARTIN	CDD	APPRENTI	151,67			
CHINARRO	CEDRIC	CDI	ALLOTISSEUR	151,67			1
CHIRON-CHARRIER	STEPHANE	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
CIERCO	AUDREY	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
COSSAT	AUORE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
DEMAY	JORDAN	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67			1
DESFONTAINE	LYDIE	CDI	ADJOINT(E) DIRECTION CUISINE CENTRALE	151,67			
DREZALIU	CEANDAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
DUPLAN	GUILLAUME	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	8		
DURAND	CHRISTOPHE	CDI	CUISINIER(E)	151,67			
DUROU	SEBASTIEN	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67			
FEILLON	CHRYPEL	CDI	ADJOINT D EXPLOITATION	151,67			
GAMIETTE	SANDRA	CDD	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
GARROT	CHRISTOPHE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
GEAY	ALEXANDRE	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION				
HEMON	PATRICIA	CDI	PLONCEUR	151,67			
HUBERT	AMELIE	CDI	ASSISTANT(E)ADMINISTRATIF	151,67			
JIMENEZ	LAURENT	CDI	CHEF DE CUISINE RESPONSABLE	151,67			
LECOURT	ISABELLE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
LEMAIRE	THOMAS	CDI	CHEF DE QUAI	151,67			
LLOPIS	CAMILLE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
LONGOT	ELODIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	120,75			
LOUNADI	HAFIDA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67			
MALOCHET	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	122,5			1
MARCHAND	SYLVIE	CDD	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
MARTIN	TOM	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
MAURA	DIDIER	CDI	RESP PRODUCTION	151,67			
MECHAIN	THOMAS	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	65			
MEDINA	CHERYL	CDD	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67			
MEUNIER	JEREMY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
MOULIA	PASCAL	CDI	CHEF PLONCEUR	151,67			
PEPIN	EMMANUEL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION	151,67			
PIZZOL	STEPHANE	CDI	CHEF DE CUISINE	151,67			
POUJOL	SIMON	CDI	MAGASINIER	151,67			
POULAIN	LAETITIA	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67			
PUCRABEY	NICOLAS	CDI	RESPONSABLE RSE	151,67			
RAFIS	WILFRIED	CDI	DIRECTEUR CUISINE CENTRALE	151,67			3
RIVIERE	ANGIE	CDD	DIETETICIEN(NE)				
SAINTORENS	BRIAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR				1
SICARD	THIERRY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR	151,67			
SIGALAT	STESSIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
TANFIN	BRUNO	CDI	PLONCEUR				
TILEPE	SYLVAIN	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			
TOHONOU	REYMOND	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67			
VILLA	MAGALI	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			

## Détail du Personnel en poste

Octobre 2023



Nom	Prénom	Statut	Emploi (Libellé)	Horaire mensuel	Nombre de jour travaillé	Heures ATJ AT MAL	Jours CP/RTT
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67			
ARGENCE	MAELLE	CDI	DIETETICIEN(NE)	151,67			
ARNAUD	CELINE	CDI	ADJOINT D EXPLOITATION	151,67			1
BARRY	THIERNO IBRAHIMA	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67			
BEGOUT	LUC	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
BORIE	MARINA	CDI	ALLOTISSEUR	151,67			
BOUJU	SANDRA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67			
CAMARA	CHEIKH SADIBOU	CDD	PLONCEUR				
CHAUCHAT	MARTIN	CDD	APPRENTI	151,67			
CHINARRO	CEDRIC	CDI	ALLOTISSEUR	151,67			1
CHIRON-CHARRIER	STEPHANE	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
CIERCO	AUDREY	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
COSSAT	AUORE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
COURTY	MATHILDE	CDD	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION				
DEMAY	JORDAN	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67			
DESFONTAINE	LYDIE	CDI	ADJOINT(E) DIRECTION CUISINE CENTRALE	151,67			
DREZALIU	GEANDAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
DUPLAN	GUILLAUME	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
DURAND	CHRISTOPHE	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			
DUROU	SEBASTIEN	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67			2
FEILLON	CHRISTEL	CDI	ADJOINT D EXPLOITATION	151,67			
GAMLETTE	SANDRA	CDD	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
GARROT	CHRISTOPHE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
HEMON	PATRICIA	CDI	PLONCEUR	151,67			5
HUBERT	AMELIE	CDI	ASSISTANT(E)ADMINISTRATIF	151,67			
JIMENEZ	LAURENT	CDI	CHEF DE CUISINE RESPONSABLE	151,67			
LECOURT	ISABELLE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
LEMAIRE	THOMAS	CDI	CHEF DE QUAI	151,67			
LLOPIS	CAMILLE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
LONGOT	ELODIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	120,75			
LOUNADI	HAFIDA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67			
MALOCHET	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	122,5			
MARCHAND	SYLVIE	CDD	EMPLOYE TECH RESTAURATION				
MARTIN	TOM	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			1
MAU	RAPHAELLE	CDD	APPRENTI	151,67			
MAURA	DIDIER	CDI	RESP PRODUCTION	151,67			
MECHAIN	THOMAS	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	65			
MEDINA	CHERYL	CDD	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	22		
MEUNIER	JEREMY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR				
MOULIA	PASCAL	CDI	CHEF PLONCEUR	151,67			
PEPIN	EMMANUEL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION	151,67			
PEREIRA	NADIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)				
PIZZOL	STEPHANE	CDI	CHEF DE CUISINE	151,67			
POUJOL	SIMON	CDI	MAGASINIER	151,67			8
POULAIN	LAETITIA	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67			
PUCRABEY	NICOLAS	CDI	RESPONSABLE RSE	151,67			2
RAFIS	WILFRIED	CDI	DIRECTEUR CUISINE CENTRALE	151,67			4
SICARD	THIERRY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR	151,67			1
SIGALAT	STESSIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
TOHONOU	REYMOND	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67			
VILLA	MAGALI	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			

## Détail du Personnel en poste

Novembre 2023



Nom	Prénom	Statut	Emploi (Libellé)	Horaire mensuel	Nombre de jour travaillé	Heures ATJ AT MAL	Jours CP/RTT
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67			
ARGENCE	MAELLE	CDI	DIETETICIEN(NE)	151,67			2
ARNAUD	CELINE	CDI	ADJOINT D EXPLOITATION	151,67		■	
BARRY	THIERNO IBRAHIMA	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67			
BEGOUT	LUC	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
BORIE	MARINA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67			
BOUJU	SANDRA	CDI	ALLOTISSEUR	151,67			
CHAUCHAT	MARTIN	CDD	APPRENTI	151,67			
CHINARRO	CEDRIC	CDI	ALLOTISSEUR	151,67			
CHIRON-CHARRIER	STEPHANE	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
CIERCO	AUDREY	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
COSSAT	AURORE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
DEMANGE LESTRADE	AUDREY	CDI					
DEMAY	JORDAN	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67			
DESFONTAINE	LYDIE	CDI	ADJOINT(E) DIRECTION CUISINE CENTRALE	151,67		■	
DREZALIU	GEANDAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
DUPLAN	GUILLAUME	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
DURAND	CHRISTOPHE	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			
DUROU	SEBASTIEN	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67			
FEILLON	CHRISTEL	CDI	ADJOINT D EXPLOITATION	151,67			
GAMIETTE	SANDRA	CDD	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67		■	
GARROT	CHRISTOPHE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
HEMON	PATRICIA	CDI	PLONGEUR	151,67			
HUBERT	AMELIE	CDI	ASSISTANT(E)ADMINISTRATIF	151,67			
JIMENEZ	LAURENT	CDI	CHEF DE CUISINE RESPONSABLE	151,67			
LECOURT	ISABELLE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
LEMAIRE	THOMAS	CDI	CHEF DE QUAI	151,67			
LLOPIS	CAMILLE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
LONGOT	ELODIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	120,75			
LOUNADI	HAFIDA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67			3
MALOCHET	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	122,5			
MARTIN	TOM	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
MAU	RAPHAELLE	CDD	APPRENTI	151,67			
MAURA	DIDIER	CDI	RESP PRODUCTION	151,67			
MECHAIN	THOMAS	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	65			
MEDINA	CHERYL	CDD	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	0		
MOULIA	PASCAL	CDI	CHEF PLONGEUR	151,67		■	
PEPIN	EMMANUEL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION	151,67			
PEREIRA	NADIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)				
PIZZOL	STEPHANE	CDI	CHEF DE CUISINE	151,67		■	
POUJOL	SIMON	CDI	MAGASINIER	151,67			
POULAIN	LAETITIA	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67			
PUCRABEY	NICOLAS	CDI	RESPONSABLE RSE	151,67			
RAFIS	WILFRIED	CDI	DIRECTEUR CUISINE CENTRALE	151,67			
SICARD	THIERRY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR	151,67			
SIGALAT	STESSIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
TOHONOU	REYMOND	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67			
VILLA	MAGALI	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			

## Détail du Personnel en poste

Décembre 2023



Nom	Prénom	Statut	Emploi (Libellé)	Horaire mensuel	Nombre de jour travaillé	Heures ATJ AT MAL	Jours CP/RTT
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67			1
ARGENCE	MAELLE	CDI	DIE E ICIENNE)	151,67			4
ARNAUD	CELINE	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67			
BARRY	HIERNO IBRAHIMA	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RES AURA ION	151,67			
BEGOUT	LUC	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARA EUR	151,67			
BORIE	MARINA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINIS RA IF(V)	151,67		■	5
BOUJU	SANDRA	CDI	ALLO ISSEUR	151,67			3
CHAUCHAT	MAR IN	CDD	APPREN I	151,67			1
CHINARRO	CEDRIC	CDI	ALLO ISSEUR	151,67		■	
CHIRON-CHARRIER	S EPHANE	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARA EUR	151,67			5
CIERCO	AUDREY	CDI	CHEF DE FABRICA ION	151,67			4
COSSAT	AUORE	CDI	CHEF DE FABRICA ION	151,67			
DEMAY	JORDAN	CDI	EMPLOYE DE RES AURA ION E CONDI IONNEMEN	151,67			1
DESFONTAINE	LYDIE	CDI	ADJOIN (E) DIREC ION CUISINE CEN RALE	151,67		■	
DREZALIU	GEANDAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARA EUR	151,67			1
DUPLAN	GUILLAUME	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARA EUR	151,67			1
DURAND	CHRIS OPHE	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			2
DUROU	SEBAS IEN	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67			4
FEILLON	CHRYS EL	CDI	RESPONSABLE DEQUPE LOGIS IQUE	151,67			
GAMIETTE	SANDRA	CDD	EMPLOYE ECH RES AURA ION				
GARROT	CHRIS OPHE	CDI	CHEF DE FABRICA ION	151,67			6
HEMON	PA RICIA	CDI	PLONGEUR	151,67		■	5
HUBERT	AMELIE	CDI	ASSIS AN (E)ADMINIS RA IF	151,67			4
JIMENEZ	LAUREN	CDI	CHEF DE CUISINE RESPONSABLE	151,67		■	
LECOURT	SABELLE	CDI	EMPLOYE ECH RES AURA ION	151,67			4
LEMAIRE	HOMAS	CDI	CHEF DE QUAI	151,67			4
LETOUZE	JEAN BAP IS E	CDI	RESPONSABLE DE SEC EUR	151,67			4
LLOPIS	CAMILLE	CDI	CHEF DE FABRICA ION	151,67			
LONGOT	ELODIE	CDI	EMPLOYE ECH RES AURA ION	120,75			1
LOUNADI	HAFDA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINIS RA IF(V)	151,67			1
MALOCHET	LAE I IA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINIS RA IF(V)	122,5			
MARCHAND	SYLVIE	CDD	EMPLOYE(E) POLYCOMPE EN DE RES AURA ION				
MARTIN	OM	CDI	EMPLOYE ECH RES AURA ION	151,67		■	4
MAU	RAPHAELLE	CDD	APPREN I	151,67			
MAURA	DIDIER	CDI	RESP PRODUC ION	151,67			
MECHAIN	HOMAS	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPE EN DE RES AURA ION	65			2
MEDINA	CHERYL	CDD	EMPLOYE(E) ADMINIS RA IF(V)				
MOULIA	PASCAL	CDI	CHEF PLONGEUR	151,67			5
PEPIN	EMMANUEL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RES AURA ION	151,67			4
PIZZOL	S EPHANE	CDI	CHEF DE CUISINE	151,67		■	
POIRIER	SAMIRA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINIS RA IF(V)	151,67			
POUJOL	SIMON	CDI	MAGASINIER	151,67			1
POULAIN	LAE I IA	CDI	EMPLOYE DE RES AURA ION E CONDI IONNEMEN	151,67		■	2
PUCRABEY	NICOLAS	CDI	RESPONSABLE RSE	151,67			7
RAFIS	WILFRIED	CDI	DIREC EUR CUISINE CEN RALE	151,67			3
SICARD	HIERRY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR	151,67			4
SIGALAT	S ESSIE	CDI	EMPLOYE ECH RES AURA ION	151,67			
TOHONOU	REYMOND	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67			7

## Détail du Personnel en poste

Janvier 2024



Nom	Prénom	Statut	Emploi (Libellé)	Horaire mensuel	Nombre de jour travaillé	Heures ATJ AT MAL	Jours CP/RTT
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67	19		3
ARGENCE	MAELLE	CDI	DIETETICIEN(NE)	151,67	18		4
ARNAUD	CELINE	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67	15	■	4
BARRY	THIERNO IBRAHIMA	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION	151,67	22		
BEGOUT	LUC	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	18	■	
BORIE	MARINA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	20		2
BOUJU	SANDRA	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	22		
CHAUCHAT	MARTIN	CDD	APPRENTI	151,67	22		
CHINARRO	CEDRIC	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	19	■	
CHIRON-CHARRIER	STEPHANE	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	22		
CIERCO	AUDREY	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	22		
COSSAT	AUORE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
DEMAY	JORDAN	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67	19		3
DESFONTAINE	LYDIE	CDI	ADJOINT(E) DIRECTION CUISINE CENTRALE	151,67		■	
DREZALIU	GEANDAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	22		
DUPLAN	GUILLAUME	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	22		
DURAND	CHRISTOPHE	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67	22		
DUROU	SEBASTIEN	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67	22		
FEILLON	CHRISTEL	CDI	RESPONSABLE D'EQUIPE LOGISTIQUE	151,67	17		4
GARROT	CHRISTOPHE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	22		
HEMON	PATRICIA	CDI	PLONGEUR	151,67	20		1
HUBERT	AMELIE	CDI	ASSISTANT(E)ADMINISTRATIF	151,67	21		1
JIMENEZ	LAURENT	CDI	CHEF DE CUISINE RESPONSABLE	151,67	18		4
LECOURT	ISABELLE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67	22		
LEMAIRE	THOMAS	CDI	CHEF DE QUAI	151,67	22		
LETOUZE	JEAN BAPTISTE	CDI	RESPONSABLE DE SECTEUR	151,67	22		
LLOPIS	CAMILLE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	18		4
LONGOT	ELODIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	120,75	19		
LOUNADI	HAFIDA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	22		
MALOCHET	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	122,5	17		1
MARCHAND	SYLVIE	CDD	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67	19		
MARTIN	TOM	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67	22	■	
MAU	RAPHAELLE	CDD	APPRENTI	151,67	21		
MAURA	DIDIER	CDI	RESP PRODUCTION	151,67	19		
MECHAIN	THOMAS	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	65	11		2
MOULIA	PASCAL	CDI	CHEF PLONGEUR	151,67	19	■	1
PEPIN	EMMANUEL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION	151,67	23		
PIZZOL	STEPHANE	CDI	CHEF DE CUISINE	151,67	16	■	1
POIRIER	SAMIRA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	16	■	
POUJOL	SIMON	CDI	MAGASINIER	151,67	18		4
POULAIN	LAETITIA	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67	18		2
PUCRABEY	NICOLAS	CDI	RESPONSABLE RSE	151,67	21		1
RAFIS	WILFRIED	CDI	DIRECTEUR CUISINE CENTRALE	151,67	22		
SICARD	THIERRY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR	151,67	20		
SIGALAT	STESSIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
TOHONOU	REYMOND	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67	23		
VILLA	MAGALI	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67	19		3

## Détail du Personnel en poste

Février 2024



Nom	Prénom	Statut	Emploi (Libellé)	Horaire mensuel	Nombre de jour travaillé	Heures ATJ AT MAL	Jours CP/RTT
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67	13	■	6
ARGENCE	MAELLE	CDI	DIETETICIEN(NE)	151,67	21		
ARNAUD	CELINE	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67	20	■	
BARRY	THIERNO IBRAHIMA	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION	151,67	21		
BEGOUT	LUC	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	21		
BORIE	MARINA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	19		
BOUJU	SANDRA	CDI	ALLOTISSEUR		17		
CHAUCHAT	MARTIN	CDD	APPRENTI	151,67	16		5
CHINARRO	CEDRIC	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	16		5
CHIRON-CHARRIER	STEPHANE	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	21		
CIERCO	AUDREY	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	21		
COSSAT	AUORE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
DEMAY	JORDAN	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67	21		4
DESFONTAINE	LYDIE	CDI	ADJOINT(E) DIRECTION CUISINE CENTRALE	151,67		■	
DREZALIU	GEANDAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	21		
DUPLAN	GUILLAUME	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR		0		
DURAND	CHRISTOPHE	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67	21		
DUROU	SEBASTIEN	CDI	MAGASINIER EXPERIMENTE	151,67	18		3
FEILLON	CHRYSTEL	CDI	RESPONSABLE D'EQUIPE LOGISTIQUE	151,67	16		5
GARROT	CHRISTOPHE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	21		
HEMON	PATRICIA	CDI	PLONGEUR	151,67	19	■	
HUBERT	AMELIE	CDI	ASSISTANT(E)ADMINISTRATIF	151,67	20		
JIMENEZ	LAURENT	CDI	CHEF DE CUISINE RESPONSABLE	151,67	21		
LAHITEAU	KEVIN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR		2		
LECOURT	ISABELLE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67	21		
LEMAIRE	THOMAS	CDI	CHEF DE QUAI	151,67	20		1
LETOUZE	JEAN BAPTISTE	CDI	RESPONSABLE DE SECTEUR	151,67	17		4
LLOPIS	CAMILLE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	11		9
LONGOT	ELODIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	120,75	11		1
LOUNADI	HAFIDA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	21		
MALOCHET	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	122,5	11		9
MARCHAND	SYLVIE	CDD	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67	12		1
MARTIN	TOM	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67	18	■	
MAU	RAPHAELLE	CDD	APPRENTI	151,67	16		5
MAURA	DIDIER	CDI	RESP PRODUCTION	151,67	12		
MECHAIN	THOMAS	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	65	13		
MOULIA	PASCAL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE POLYCOMPETENT	151,67	10	■	4
PEPIN	EMMANUEL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE POLYCOMPETENT	151,67	21		
PIZZOL	STEPHANE	CDI	CHEF DE CUISINE	151,67	12		9
POIRIER	SAMIRA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)			■	
POUJOL	SIMON	CDI	MAGASINIER	151,67	20	■	
POULAIN	LAETITIA	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67	21		
PUCRABEY	NICOLAS	CDI	RESPONSABLE RSE	151,67	21		
RAFIS	WILFRIED	CDI	DIRECTEUR CUISINE CENTRALE	151,67	16		5
SICARD	THIERRY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	21		
SIGALAT	STESSIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
TOHONOU	REYMOND	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67	16		
VILLA	MAGALI	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			

## Détail du Personnel en poste

Mars 2024



Nom	Prénom	Statut	Emploi (Libellé)	Horaire mensuel	Nombre de jour travaillé	Heures ATJ AT MAL	Jours CP/RTT
ALLOGHO	HANNIEL	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	20		
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67	21		
ARGENCE	MAELLE	CDI	DIETETICIEN(NE)	151,67	19		
ARNAUD	CELINE	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67	20	■	
BARRY	THIERNO IBRAHIMA	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION	151,67	21		
BEGOUT	LUC	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	21		
BORIE	MARINA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	21		
CHAUCHAT	MARTIN	CDD	APPRENTI	151,67	21		
CHINARRO	CEDRIC	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	21		
CHIRON-CHARRIER	STEPHANE	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	21		
CIERCO	AUDREY	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	21		
COSSAT	AURORE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
COUDERC-CREUZEUX	MEDDHY	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	21		
DEMAY	JORDAN	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67	17		
DESFONTAINE	LYDIE	CDI	ADJOINT(E) DIRECTION CUISINE CENTRALE	151,67		■	
DREZALIU	GEANDAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	10	■	
DURAND	CHRISTOPHE	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67	21		
DUROU	SEBASTIEN	CDI	MAGASINIER EXPERIMENTE	151,67	20		
FEILLON	CHRYPEL	CDI	RESPONSABLE D'EQUIPE LOGISTIQUE	151,67	20		
GARROT	CHRISTOPHE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	21		1
GUREME	JENNIFER	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	15		
HEMON	PATRICIA	CDI	PLONGEUR	151,67	15	■	
HUBERT	AMELIE	CDI	ASSISTANT(E)ADMINISTRATIF	151,67	17		1
JIMENEZ	LAURENT	CDI	CHEF DE CUISINE RESPONSABLE	151,67	14		5
LECOURT	ISABELLE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67	21		
LEMAIRE	THOMAS	CDI	CHEF DE QUAI	151,67	21		
LETOUZE	JEAN BAPTISTE	CDI	RESPONSABLE DE SECTEUR	151,67	20		1
LLOPIS	CAMILLE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	13		
LONGOT	ELODIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	120,75	21		
LOUNADI	HAFIDA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	20		1
MALOCHET	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	122,5	22		
MARCHAND	SYLVIE	CDD	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67	21		
MARTIN	TOM	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67	21		
MAU	RAPHAELLE	CDD	APPRENTI	151,67	21		
MAURA	DIDIER	CDI	RESP PRODUCTION	151,67	20		
MECHAIN	THOMAS	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	65	2	■	
MOULIA	PASCAL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE POLYCOMPETENT	151,67	20		
PEPIN	EMMANUEL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE POLYCOMPETENT	151,67	21		1
PIZZOL	STEPHANE	CDI	CHEF DE CUISINE	151,67	20		1
POUJOL	SIMON	CDI	MAGASINIER	151,67	19		2
POULAIN	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67	20		
PUCRABEY	NICOLAS	CDI	RESPONSABLE RSE	151,67	21		
RAFIS	WILFRIED	CDI	DIRECTEUR ATELIER CULINAIRE	151,67	21		
SICARD	THIERRY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	21		
SIGALAT	STESSIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
TOHONOU	REYMOND	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67	21		1
VILLA	MAGALI	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			

## Détail du Personnel en poste

Avril 2024



Nom	Prénom	Statut	Emploi (Libellé)	Horaire mensuel	Nombre de jour travaillé	Heures ATJ AT MAL	Jours CP/RT
ALLOGHO	HANNIEL	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	21		
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67	21		
ARGENCE	MAELLE	CDI	DIETETICIEN(NE)	151,67	20		1
ARNAUD	CELINE	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67	16		5
BARRY	THIERNO IBRAHIMA	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION	151,67	21		
BEGOUT	LUC	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	21		
BORIE	MARINA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	21		
CHAUCHAT	MARTIN	CDD	APPRENTI	151,67	21		
CHINARRO	CEDRIC	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	16		
CHIRON-CHARRIER	STEPHANE	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	16		5
CIERCO	AUDREY	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	19		2
COSSAT	AUORE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
COUDERC-CREUZEUX	MEDDHY	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	21		
DEMAY	JORDAN	CDI	EMPLOYE DE RESTAURATION ET CONDITIONNEMENT	151,67	21		
DESFONTAINE	LYDIE	CDI	ADJOINT(E) DIRECTION CUISINE CENTRALE	151,67			
DREZALIU	GEANDAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	21		
DURAND	CHRISTOPHE	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67	21		
DUROU	SEBASTIEN	CDI	MAGASINIER EXPERIMENTE	151,67	19		1
FEILLON	CHRYSDEL	CDI	RESPONSABLE D'EQUIPE LOGISTIQUE	151,67	16		3
GARROT	CHRISTOPHE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	20		
GUREME	JENNIFER	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	21		
HEMON	PATRICIA	CDI	PLONGEUR	151,67	21		
HUBERT	AMELIE	CDI	ASSISTANT(E)ADMINISTRATIF	151,67	17		4
LECOURT	ISABELLE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67	21		
LEMAIRE	THOMAS	CDI	CHEF DE QUAI	151,67	16		4
LETOUZE	JEAN BAPTISTE	CDI	RESPONSABLE DE SECTEUR	151,67	15		6
LLOPIS	CAMILLE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	7		
LONGOT	ELODIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	120,75	10		
LOUNADI	HAFIDA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	16		4
MALOCHET	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	122,5	12		
MARCHAND	SYLVIE	CDD	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67	15		
MARTIN	TOM	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67	18		
MAU	RAPHAELLE	CDD	APPRENTI	151,67	21		
MAURA	DIDIER	CDI	RESP PRODUCTION	151,67	13		6
MECHAIN	THOMAS	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	65	10		
MOULIA	PASCAL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE POLYCOMPETENT	151,67	14		
PEPIN	EMMANUEL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE POLYCOMPETENT	151,67	20		
PIZZOL	STEPHANE	CDI	CHEF DE CUISINE	151,67	11		10
POUJOL	SIMON	CDI	MAGASINIER	151,67	14		4
POULAIN	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67	16		5
PUCRABEY	NICOLAS	CDI	RESPONSABLE RSE	151,67	13		7
RAFIS	WILFRIED	CDI	DIRECTEUR ATELIER CULINAIRE	151,67	16		5
SICARD	THIERRY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	16		2
SIGALAT	STESSIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
TOHONOU	REYMOND	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67	20		
VILLA	MAGALI	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			

## Détail du Personnel en poste

Mai 2024



Nom	Prénom	Statut	Emploi (Libellé)	Horaire mensuel	Nombre de jour travaillé	Heures ATJ AT MAL	Jours CP/RTT
ALLOGHO	HANNIEL	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	12		
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67	17		
ARGENCE	MAELLE	CDI	DIETETICIEN(NE)	151,67	18		1
ARNAUD	CELINE	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67	17		1
BARRY	THIERNO IBRAHIMA	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION	151,67	19		
BEGOUT	LUC	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	18		
BORIE	MARINA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	12		
CHARPENTIER	JEREMY	CDI	CUISINIER(E)	151,67	19		
CHAUCHAT	MARTIN	CDD	APPRENTI	151,67	18		1
CHINARRO	CEDRIC	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	18		
CHIRON-CHARRIER	STEPHANE	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	18		1
CIERCO	AUDREY	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	15		4
COSSAT	AUORE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
COUDERC-CREUZEUX	MEDDHY	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	18		
DEMARY	JORDAN	CDI	CONDITIONNEUR(SE)	151,67	18		
DESFONTAINE	LYDIE	CDI	ADJOINT(E) DIRECTION CUISINE CENTRALE	151,67			
DREZALIU	GEANDAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	18		1
DURAND	CHRISTOPHE	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67	18		1
DUROU	SEBASTIEN	CDI	MAGASINIER EXPERIMENTE	151,67	19		
FEILLON	CHRISTEL	CDI	RESPONSABLE D'EQUIPE LOGISTIQUE	151,67	18		
GARROT	CHRISTOPHE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	13		2
GUREME	JENNIFER	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	19		
HEMON	PATRICIA	CDI	PLONGEUR	151,67	17		
HUBERT	AMELIE	CDI	ASSISTANT(E)ADMINISTRATIF	151,67	17		
LECOURT	ISABELLE	CDI	CONDITIONNEUR(SE)	151,67	17		1
LEMAIRE	THOMAS	CDI	CHEF DE QUAI	151,67	18		1
LETOUZE	JEAN BAPTISTE	CDI	RESPONSABLE DE SECTEUR	151,67	17		2
LLOPIS	CAMILLE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	19		
LONGOT	ELODIE	CDI	CONDITIONNEUR(SE)	120,75	17		
LOUNADI	HAFIDA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	18		1
MALOCHET	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	122,5	18		1
MARCHAND	SYLVIE	CDD	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67	17		
MARTIN	TOM	CDI	CONDITIONNEUR(SE)	151,67	17		
MAU	RAPHAELLE	CDD	APPRENTI	151,67	15		4
MAURA	DIDIER	CDI	RESP PRODUCTION	151,67	14		4
MECHAIN	THOMAS	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	65	8		
MOULIA	PASCAL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE POLYCOMPETENT	151,67	15		1
PEPIN	EMMANUEL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE POLYCOMPETENT	151,67	13		
PIZZOL	STEPHANE	CDI	CHEF DE CUISINE	151,67	14		3
POUJOL	SIMON	CDI	MAGASINIER	151,67	18		
POULAIN	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67	17		2
PUCRABEY	NICOLAS	CDI	RESPONSABLE RSE	151,67	14		4
RAFIS	WILFRIED	CDI	DIRECTEUR ATELIER CULINAIRE	151,67	18		1
SICARD	THIERRY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	18		1
SIGALAT	STESSIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
TOHONOU	REYMOND	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67	13		
VILLA	MAGALI	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			

## Détail du Personnel en poste

Juin 2024



Nom	Prénom	Statut	Emploi (Libellé)	Horaire mensuel	Nombre de jour travaillé	Heures ATJ AT MAL	Jours CP/RTT
ALLOGHO	HANNIEL	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	15		
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67	19		
ARGENCE	MAELLE	CDI	DIETETICIEN(NE)	151,67	20		
ARNAUD	CELINE	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67	19		1
BARRY	THIERNO IBRAHIMA	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION	151,67			15
BEGOUT	LUC	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	20		
BORIE	MARINA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	19		1
CHARPENTIER	JEREMY	CDI	CUISINIER(E)	151,67	20		
CHAUCHAT	MARTIN	CDD	APPRENTI	151,67	17		
CHINARRO	CEDRIC	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	20		
CHIRON-CHARRIER	STEPHANE	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	20		
CIERCO	AUDREY	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	19		1
COSSAT	AUORE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
COUDERC-CREUZEUX	MEDDHY	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	20		
DEMAY	JORDAN	CDI	CONDITIONNEUR(SE)	151,67	19		
DESFONTAINE	LYDIE	CDI	ADJOINT(E) DIRECTION CUISINE CENTRALE	151,67			
DREZALIU	GEANDAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	20		
DURAND	CHRISTOPHE	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67	20		
DUROU	SEBASTIEN	CDI	MAGASINIER EXPERIMENTE	151,67	20		
FEILLON	CHRYSTEL	CDI	RESPONSABLE D'EQUIPE LOGISTIQUE	151,67	17		
GARROT	CHRISTOPHE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	21		
GUREME	JENNIFER	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	20		
HEMON	PATRICIA	CDI	PLONGEUR	151,67	19		
HUBERT	AMELIE	CDI	RESPONSABLE ADMINISTRATIF	151,67	18		
LECOURT	ISABELLE	CDI	CONDITIONNEUR(SE)	151,67	20		
LEMAIRE	THOMAS	CDI	CHEF DE QUAI	151,67	19		1
LETOUZE	JEAN BAPTISTE	CDI	RESPONSABLE DE SECTEUR	151,67	20		
LLOPIS	CAMILLE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	16		4
LONGOT	ELODIE	CDI	CONDITIONNEUR(SE)	120,75	20		
LOUNADI	HAFIDA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	20		
MALOCHET	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	122,5	20		
MARCHAND	SYLVIE	CDD	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67	20		
MARTIN	TOM	CDI	CONDITIONNEUR(SE)	151,67	19		1
MAU	RAPHAELLE	CDD	APPRENTI	151,67	20		
MAURA	DIDIER	CDI	RESP PRODUCTION	151,67	21		
MECHAIN	THOMAS	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	65	12		
MOULIA	PASCAL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE POLYCOMPETENT	151,67	16		1
PEPIN	EMMANUEL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE POLYCOMPETENT	151,67	21		
PIZZOL	STEPHANE	CDI	CHEF DE CUISINE	151,67	21		
POUJOL	SIMON	CDI	MAGASINIER	151,67	18		2
POULAIN	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67	20		
PUCRABEY	NICOLAS	CDI	RESPONSABLE RSE	151,67	20		
RAFIS	WILFRIED	CDI	DIRECTEUR ATELIER CULINAIRE	151,67	20		
SICARD	THIERRY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	15	35	
SIGALAT	STESSIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			
TOHONOU	REYMOND	CDI	COMMIS DE CUISINE	151,67	21		
VILLA	MAGALI	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67			

## Détail du Personnel en poste

Juillet 2024



Nom	Prénom	Statut	Emploi (Libellé)	Horaire mensuel	Nombre de jour travaillé	Heures ATJ AT MAL	Jours CP/RTT
ALLOGHO	HANNIEL	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	5		
ANGEVIN	NICOLAS	CDI	CUISINIER(E)	151,67	21		
ARGENCE	MAELLE	CDI	DIETETICIEN(NE)	151,67	21		1
ARNAUD	CELINE	CDI	CHEF MAGASINIER	151,67	22		
BARRY	THIERNO IBRAHIMA	CDI	EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION	151,67	11		
BEGOUT	LUC	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	20		
BORIE	MARINA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	22		
CHARPENTIER	JEREMY	CDI	CUISINIER(E)	151,67	23		
CHAUCHAT	MARTIN	CDD	APPRENTI	151,67	23		
CHINARRO	CEDRIC	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	7		
CHIRON-CHARRIER	STEPHANE	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	23		
CIERCO	AUDREY	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	21		
COSSAT	AUORE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67			
COUDERC-CREUZEUX	MEDDHY	CDI	ALLOTISSEUR	151,67	23		
DEMANGE LESTRADE	AUDREY	CDI	ADJOINT RESP ADMINISTRAT	151,67			
DEMAY	JORDAN	CDI	CONDITIONNEUR(SE)	151,67	23		
DESFONTAINE	LYDIE	CDI	ADJOINT(E) DIRECTION CUISINE CENTRALE	151,67			
DREZALIU	GEANDAN	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67	20		3
DURAND	CHRISTOPHE	CDI	SECOND DE CUISINE	151,67	20		3
DUROU	SEBASTIEN	CDI	MAGASINIER EXPERIMENTE	151,67	23		
FEILLON	CHRYSTEL	CDI	RESPONSABLE D'EQUIPE LOGISTIQUE	151,67	22		
GARROT	CHRISTOPHE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	17		5
GUREME	JENNIFER	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	23		
HEMON	PATRICIA	CDI	PLONGEUR	151,67	5		18
HUBERT	AMELIE	CDI	RESPONSABLE ADMINISTRATIF	151,67	19		3
JIMENEZ	LAURENT	CDI	CHEF DE CUISINE RESPONSABLE	151,67	18		
LECOURT	ISABELLE	CDI	CONDITIONNEUR(SE)	151,67	23		
LEMAIRE	THOMAS	CDI	CHEF DE QUAI	151,67	23		
LETOUZE	JEAN BAPTISTE	CDI	RESPONSABLE DE SECTEUR	151,67	12		11
LLOPIS	CAMILLE	CDI	CHEF DE FABRICATION	151,67	20		3
LONGOT	ELODIE	CDI	CONDITIONNEUR(SE)	120,75	4		19
LOUNADI	HAFIDA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	151,67	23		
MALOCHET	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF(V)	122,5	9		14
MARCHAND	SYLVIE	CDD	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67	7		6
MARTIN	TOM	CDI	CONDITIONNEUR(SE)	151,67	10		13
MAU	RAPHAELLE	CDD	APPRENTI	151,67	23		
MAURA	DIDIER	CDI	RESP PRODUCTION	151,67	22		
MECHAIN	THOMAS	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	65	14		
MOULIA	PASCAL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE POLYCOMPETENT	151,67	5		15
PEPIN	EMMANUEL	CDI	EMPLOYE QUALIFIE POLYCOMPETENT	151,67	21		
PIZZOL	STEPHANE	CDI	CHEF DE CUISINE	151,67	23		
POUJOL	SIMON	CDI	MAGASINIER	151,67	13		10
POULAIN	LAETITIA	CDI	EMPLOYE(E) POLYCOMPETENT DE RESTAURATION	151,67	18		
PUCRABEY	NICOLAS	CDI	RESPONSABLE RSE	151,67	10		13
RAFIS	WILFRIED	CDI	DIRECTEUR ATELIER CULINAIRE	151,67	8		15
SICARD	THIERRY	CDI	CHAUFFEUR LIVREUR PREPARATEUR	151,67			
SIGALAT	STESSIE	CDI	EMPLOYE TECH RESTAURATION	151,67			

## Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

## Détail - Août 2023

Tableau pour la compensation dans le bilan d'activité

MOIS	août-23		Saisir dans lab compensat <sup>4</sup>				
	Nombre de repas	Prix des repas TTC	PU TTC ANSAMBLE	CA TOTAL TTC			
MOIS	<b>Adulte</b>						
	Blanquefort Sco	253	10,00 €	1 335,84 €	5,28		
	Bruges	232	508,62 €	1 224,96 €			
	Le Plan Médoc	187	22,05 €	987,36 €			
	Le Taillan Médoc	693	17,55 €	3 659,04 €			
	Ludon Médoc	0	- €	- €			
	Parempuyre	10	25,00 €	52,80 €			
		<b>1 375</b>	<b>583,22 €</b>	<b>7 260,00 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>		
				<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>4,39</b>		
	<b>Elémentaire</b>						
	Blanquefort Sco	-3	9,49 €	13,17 €			
	Bruges	-2	115,98 €	8,78 €			
	Le Plan Médoc	0	- €	- €			
	Le Taillan Médoc	-3	10,71 €	13,17 €			
	Ludon Médoc	0	- €	- €			
Parempuyre	-1	2,60 €	4,39 €				
	<b>-9</b>	<b>138,78 €</b>	<b>39,51 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
			<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>4,10</b>			
<b>Maternelle</b>							
Blanquefort Sco	-21	16,05 €	86,10 €				
Bruges	0	107,64 €	- €				
Le Plan Médoc	0	- €	- €				
Le Taillan Médoc	-1	5,00 €	4,10 €				
Ludon Médoc	0	- €	- €				
Parempuyre	9	29,87 €	36,90 €				
	<b>-13</b>	<b>98,82 €</b>	<b>53,30 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
			<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>5,42</b>			
<b>Personne âgée</b>							
Blanquefort PA	1 234	5 234,60 €	6 688,28 €				
	<b>1 234</b>	<b>5 234,60 €</b>	<b>6 688,28 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
<b>TOTAUX</b>	<b>2 587</b>	<b>5 580,22 €</b>	<b>13 855,47 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
Commune	Blanquefort	Bruges	Le Plan	Le Taillan	Ludon	Parempuyre	TOTAL
	7 924,85 €	1 216,18 €	987,36 €	3 641,77 €	0,00 €	85,31 €	13 855,47 €
Saisir dans tableau 1 de compensation							
Saisir dans tableau 2 de compensation	5 219,06 €	285,00 €	22,05 €	1,84 €	0,00 €	52,27 €	5 580,22 €

## Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

## Détail - Septembre 2023

Tableau pour la compensation dans le bilan d'activité

MOIS	sept.-23		Saisir dans leab compensat*	
	Nombre de repas	Prix des repas TTC	PU TTC ANSAMBLE	5,28
	<b>Adulte</b>			
	Blanquefort Sco	861	1 116,10 €	
	Bruges	761	1 444,62 €	
	Le Pian Médoc	301	387,80 €	
	Le Taillan Médoc	847	426,44 €	
	Ludon Médoc	249	22,84 €	
	Parempuyre	361	492,06 €	
		<b>3 380</b>	<b>3 889,86 €</b>	<b>17 846,40 €</b>
				<b>CA TOTAL TTC</b>
	<b>Elémentaire</b>			<b>4,39</b>
	Blanquefort Sco	15 404	37 277,57 €	
	Bruges	18 012	64 282,61 €	
	Le Pian Médoc	7 978	20 097,10 €	
	Le Taillan Médoc	10 594	40 662,35 €	
	Ludon Médoc	6 189	21 581,54 €	
	Parempuyre	10 276	30 304,91 €	
		<b>68 453</b>	<b>214 206,08 €</b>	<b>300 508,67 €</b>
				<b>CA TOTAL TTC</b>
	<b>Maternelle</b>			<b>4,10</b>
	Blanquefort Sco	8 707	20 923,62 €	
	Bruges	9 980	35 865,14 €	
	Le Pian Médoc	3 955	9 809,20 €	
	Le Taillan Médoc	5 256	20 477,23 €	
	Ludon Médoc	2 939	10 294,64 €	
	Parempuyre	5 657	18 324,36 €	
		<b>36 494</b>	<b>115 694,19 €</b>	<b>149 625,40 €</b>
				<b>CA TOTAL TTC</b>
	<b>Personne âgée</b>			<b>5,42</b>
	Blanquefort PA	1 155	4 908,50 €	
		<b>1 155</b>	<b>4 908,50 €</b>	<b>6 260,10 €</b>
				<b>CA TOTAL TTC</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>109 482</b>	<b>338 698,63 €</b>	<b>474 240,57 €</b>
				<b>CA TOTAL TTC</b>

Commune	Bruges	Le Pian	Le Taillan	Ludon	Parempuyre	TOTAL
Saisir dans tableau 1 de compensation	124 008,76 €	52 828,20 €	72 529,42 €	40 534,33 €	70 211,42 €	474 240,57 €
Saisir dans tableau 2 de compensation	64 225,79 €	30 294,10 €	61 566,02 €	31 899,02 €	49 121,33 €	338 698,63 €

## Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

## Détail - Octobre 2023

MOIS	Tableau pour la compensation dans le bilan d'activité						
	Nombre de repas	Prix des repas TTC	PU TTC ANSAMBLE	5,28			
oct.-23	Saisir dans tab compensat*						
	<b>Adulte</b>						
	Blanquefort Sco	711	849,80 €				
	Bruges	672	1 795,42 €				
	Le Plan Médoc	332	482,70 €				
	Le Taillan Médoc	764	246,52 €				
	Ludon Médoc	190	17,13 €				
	Parempuyre	257	395,23 €				
		<b>2 926</b>	<b>3 786,80 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
	<b>Elémentaire</b>			<b>4,39</b>			
	Blanquefort Sco	8 956	20 754,95 €				
	Bruges	11 548	40 275,09 €				
	Le Plan Médoc	5 884	14 977,95 €				
	Le Taillan Médoc	6 553	22 877,62 €				
	Ludon Médoc	4 566	15 819,84 €				
	Parempuyre	6 732	16 453,67 €				
		<b>44 239</b>	<b>131 159,72 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
	<b>Maternelle</b>			<b>4,10</b>			
	Blanquefort Sco	5 324	12 758,80 €				
	Bruges	6 670	23 726,26 €				
	Le Plan Médoc	2 950	7 498,10 €				
	Le Taillan Médoc	3 605	12 913,07 €				
	Ludon Médoc	2 316	8 005,08 €				
	Parempuyre	3 928	7 271,04 €				
		<b>24 793</b>	<b>72 172,35 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
	<b>Personne âgée</b>			<b>5,42</b>			
	Blanquefort PA	1 294	5 490,20 €				
		<b>1 294</b>	<b>5 490,20 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
	<b>TOTAUX</b>	<b>73 252</b>	<b>212 609,07 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
<b>Commune</b>	<b>Blanquefort</b>	<b>Bruges</b>	<b>Le Plan</b>	<b>Le Taillan</b>	<b>Ludon</b>	<b>Parempuyre</b>	<b>TOTAL</b>
Saisir dans tableau 1 de compensation	71 912,80 €	81 590,88 €	39 678,72 €	47 582,09 €	30 543,54 €	47 015,24 €	318 323,27 €
Saisir dans tableau 2 de compensation	39 853,75 €	65 797,37 €	22 958,75 €	36 037,21 €	23 842,05 €	24 119,94 €	212 609,07 €

## Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

## Détail - Novembre 2023

MOIS	Tableau pour la compensation dans le bilan d'activité							
	Nov.-23	Nombre de repas	Prix des repas TTC	PU TTC ANSAMBLE	5,28			
		Adulte						
		Blanquefort Sco	916	985,40 €	4 836,48 €			
		Bruges	842	2 368,28 €	4 445,76 €			
		Le Pian Médoc	346	560,00 €	1 826,88 €			
		Le Taillan Médoc	782	160,18 €	4 128,96 €			
		Ludon Médoc	210	22,84 €	1 108,80 €			
		Parempuyre	361	540,67 €	1 906,08 €			
		<b>3 457</b>	<b>4 637,37 €</b>	<b>18 252,96 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
		Elémentaire			4,39			
		Blanquefort Sco	13 889	33 362,88 €	60 972,71 €			
		Bruges	16 425	57 054,53 €	72 105,75 €			
		Le Pian Médoc	7 088	17 719,00 €	31 116,32 €			
		Le Taillan Médoc	9 347	33 964,02 €	41 033,33 €			
		Ludon Médoc	5 599	19 431,49 €	24 579,61 €			
		Parempuyre	9 236	24 777,23 €	40 546,04 €			
		<b>61 584</b>	<b>186 309,15 €</b>	<b>270 353,76 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
		Maternelle			4,10			
		Blanquefort Sco	8 065	18 924,08 €	33 066,50 €			
		Bruges	9 271	32 970,60 €	38 011,10 €			
		Le Pian Médoc	3 741	9 365,30 €	15 338,10 €			
		Le Taillan Médoc	4 860	17 962,74 €	19 926,00 €			
		Ludon Médoc	2 805	9 747,18 €	11 500,50 €			
		Parempuyre	5 420	14 274,11 €	22 222,00 €			
		<b>34 162</b>	<b>103 244,01 €</b>	<b>140 064,20 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
		Personne âgée			5,42			
		Blanquefort PA	1 124	4 785,90 €	6 092,08 €			
		<b>1 124</b>	<b>4 785,90 €</b>	<b>6 092,08 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
		<b>100 327</b>	<b>298 976,43 €</b>	<b>434 763,00 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
		Commune	Bruges	Le Pian	Le Taillan	Ludon	Parempuyre	TOTAL
		Saisir dans tableau 1 de compensation	104 967,77 €	48 281,30 €	65 088,29 €	37 188,91 €	64 674,12 €	434 763,00 €
		Saisir dans tableau 2 de compensation	58 058,26 €	27 644,30 €	52 086,94 €	29 201,51 €	39 592,01 €	298 976,43 €

## Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

## Détail - Décembre 2023

MOIS	Tableau pour la compensation dans le bilan d'activité						
	Nombre de repas	Prix des repas TTC		Saisir dans lab compensat*			
déc.-23	Adulte			PU TTC ANSAMBLE	5,28		
	Blanquefort Sco	805	940,20 €	4 250,40 €			
	Bruges	686	1 923,72 €	3 622,08 €			
	Le Pian Médoc	304	470,85 €	1 605,12 €			
	Le Taillan Médoc	706	178,05 €	3 727,68 €			
	Ludon Médoc	186	17,13 €	982,08 €			
	Parempuyre	358	634,14 €	1 890,24 €			
	<b>3 045</b>	<b>4 164,09 €</b>	<b>16 077,60 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>	<b>4,39</b>		
	<b>Elémentaire</b>						
	Blanquefort Sco	11 967	28 349,89 €	52 535,13 €			
	Bruges	13 912	47 835,13 €	61 073,68 €			
	Le Pian Médoc	6 324	15 919,55 €	27 762,36 €			
	Le Taillan Médoc	8 298	29 771,28 €	36 428,22 €			
	Ludon Médoc	4 879	16 896,62 €	21 418,81 €			
	Parempuyre	7 981	21 898,01 €	35 036,59 €			
	<b>53 361</b>	<b>160 670,48 €</b>	<b>234 254,79 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>	<b>4,10</b>		
	<b>Maternelle</b>						
	Blanquefort Sco	6 938	16 209,45 €	28 445,80 €			
	Bruges	7 809	27 347,84 €	32 016,90 €			
	Le Pian Médoc	3 223	8 053,80 €	13 214,30 €			
	Le Taillan Médoc	4 335	15 489,08 €	17 773,50 €			
	Ludon Médoc	2 399	8 353,10 €	9 835,90 €			
	Parempuyre	4 667	12 462,60 €	19 134,70 €			
	<b>29 371</b>	<b>87 915,87 €</b>	<b>120 421,10 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>	<b>5,42</b>		
	<b>Personne âgée</b>						
	Blanquefort PA	1 111	4 717,00 €	6 021,62 €			
	<b>1 111</b>	<b>4 717,00 €</b>	<b>6 021,62 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
	<b>86 888</b>	<b>257 467,44 €</b>	<b>376 775,11 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
	<b>Commune</b>						
	Blanquefort	Bruges	Le Pian	Le Taillan	Ludon	Parempuyre	TOTAL
Saisir dans tableau 1 de compensation	91 252,95 €	96 712,66 €	42 581,78 €	57 929,40 €	32 236,79 €	56 061,53 €	376 775,11 €
Saisir dans tableau 2 de compensation	50 216,54 €	77 106,69 €	24 444,20 €	45 438,41 €	25 266,85 €	34 994,75 €	257 467,44 €

## Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

## Détail - Janvier 2024

MOIS		Tableau pour la compensation dans le bilan d'activité				
Janv.-24	Nombre de repas		Prix des repas TTC		Saisir dans tab compensat*	
	Adulte					
Blanquefort Sco	846	906,90 €	4 466,88 €	5,28		
Bruges	748	2 068,26 €	3 949,44 €			
Le Pian Médoc	330	482,95 €	1 742,40 €			
Le Taillan Médoc	781	254,32 €	4 123,68 €			
Ludon Médoc	191	22,84 €	1 008,48 €			
Parempuyre	392	705,72 €	2 069,76 €			
	<b>3 288</b>	<b>4 440,99 €</b>	<b>17 360,64 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>	<b>4,39</b>	
<b>Elémentaire</b>						
Blanquefort Sco	12 983	30 719,49 €	56 995,37 €			
Bruges	15 153	52 963,77 €	66 521,67 €			
Le Pian Médoc	6 849	17 252,55 €	30 067,11 €			
Le Taillan Médoc	9 050	32 563,63 €	39 729,50 €			
Ludon Médoc	5 423	19 843,88 €	23 806,97 €			
Parempuyre	8 572	23 182,87 €	37 631,08 €			
	<b>58 030</b>	<b>176 526,19 €</b>	<b>254 751,70 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>	<b>4,10</b>	
<b>Maternelle</b>						
Blanquefort Sco	7 460	17 167,89 €	30 586,00 €			
Bruges	8 651	30 493,34 €	35 469,10 €			
Le Pian Médoc	3 497	8 741,80 €	14 337,70 €			
Le Taillan Médoc	4 663	16 969,24 €	19 118,30 €			
Ludon Médoc	2 672	9 952,92 €	10 955,20 €			
Parempuyre	5 000	13 295,80 €	20 500,00 €			
	<b>31 943</b>	<b>96 620,99 €</b>	<b>130 966,30 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>	<b>5,42</b>	
<b>Personne âgée</b>						
Blanquefort PA	1 194	5 059,10 €	6 471,48 €			
	<b>1 194</b>	<b>5 059,10 €</b>	<b>6 471,48 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>94 455</b>	<b>282 647,27 €</b>	<b>409 550,12 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>		

Commune	Blanquefort	Bruges	Le Pian	Le Taillan	Ludon	Parempuyre	TOTAL
Saisir dans tableau 1 de compensation	98 519,73 €	105 940,21 €	46 147,21 €	62 971,48 €	35 770,65 €	60 200,84 €	409 550,12 €
Saisir dans tableau 2 de compensation	53 853,38 €	85 525,37 €	26 477,30 €	49 787,19 €	29 819,64 €	37 184,39 €	282 647,27 €

## Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

## Détail - Février 2024

MOIS	févr.-24		Tableau pour la compensation dans le bilan d'activité				
	Nombre de repas	Prix des repas TTC	Saisir dans lab compensat*				
	<b>Adulte</b>		<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>5,28</b>			
	Blanquefort Sco	600	521,60 €				
	Bruges	613	1 706,74 €				
	Le Pian Médoc	298	389,65 €				
	Le Taillan Médoc	654	185,38 €				
	Ludon Médoc	150	11,42 €				
	Parempuyre	304	575,12 €				
	<b>2 619</b>	<b>3 389,91 €</b>	<b>13 828,32 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
	<b>Elémentaire</b>		<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>4,39</b>			
	Blanquefort Sco	7 950	18 908,73 €				
	Bruges	9 999	38 473,52 €				
	Le Pian Médoc	4 660	11 743,75 €				
	Le Taillan Médoc	5 751	20 632,75 €				
	Ludon Médoc	3 582	13 026,76 €				
	Parempuyre	5 383	14 394,73 €				
	<b>37 335</b>	<b>117 180,24 €</b>	<b>163 900,65 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
	<b>Maternelle</b>		<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>4,10</b>			
	Blanquefort Sco	4 826	11 088,42 €				
	Bruges	5 629	22 786,70 €				
	Le Pian Médoc	2 362	5 910,15 €				
	Le Taillan Médoc	2 872	10 791,34 €				
	Ludon Médoc	1 910	7 070,08 €				
	Parempuyre	3 297	8 729,44 €				
	<b>20 896</b>	<b>66 376,13 €</b>	<b>85 673,60 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
	<b>Personne âgée</b>		<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>5,42</b>			
	Blanquefort PA	1 164	4 963,00 €				
	<b>1 164</b>	<b>4 963,00 €</b>	<b>6 308,88 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
	<b>62 014</b>	<b>191 909,28 €</b>	<b>269 711,45 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>			
<b>Commune</b>	<b>Blanquefort</b>	<b>Bruges</b>	<b>Le Pian</b>	<b>Le Taillan</b>	<b>Ludon</b>	<b>Parempuyre</b>	<b>TOTAL</b>
Saisir dans tableau 1 de compensation	64 163,98 €	70 211,15 €	31 715,04 €	40 475,21 €	24 347,98 €	38 798,09 €	269 711,45 €
Saisir dans tableau 2 de compensation	35 481,75 €	62 966,96 €	18 043,55 €	31 609,47 €	20 108,26 €	23 699,29 €	191 909,28 €

## Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

## Détail - Mars 2024

MOIS	Tableau pour la compensation dans le bilan d'activité		Saisir dans tab compensat*			
	Nombre de repas	Prix des repas TTC	PU TTC ANSAMBLE	CA TOTAL TTC		
mars-24	<b>Adulte</b>					
	Blanquefort Sco	653	826,10 €	3 447,84 €		
	Bruges	697	1 924,34 €	3 680,16 €		
	Le Pian Médoc	359	623,05 €	1 895,52 €		
	Le Taillan Médoc	638	159,65 €	3 368,64 €		
	Ludon Médoc	255	- €	1 346,40 €		
	Parempuyre	358	683,67 €	1 890,24 €		
	<b>2 960</b>	<b>4 216,81 €</b>	<b>15 628,80 €</b>	<b>CA TOTAL TTC 4,39</b>		
	<b>Elémentaire</b>					
	Blanquefort Sco	12 720	30 554,47 €	55 840,80 €		
	Bruges	15 988	57 070,21 €	70 187,32 €		
	Le Pian Médoc	7 581	19 124,05 €	33 280,59 €		
	Le Taillan Médoc	9 288	33 717,46 €	40 774,32 €		
	Ludon Médoc	5 902	21 572,08 €	25 909,78 €		
	Parempuyre	8 212	22 275,14 €	36 050,68 €		
	<b>59 691</b>	<b>184 313,41 €</b>	<b>262 043,49 €</b>	<b>CA TOTAL TTC 4,10</b>		
	<b>Maternelle</b>					
	Blanquefort Sco	7 143	16 790,32 €	29 286,30 €		
	Bruges	9 180	33 461,12 €	37 638,00 €		
	Le Pian Médoc	3 886	9 716,20 €	15 932,60 €		
	Le Taillan Médoc	5 032	18 448,98 €	20 631,20 €		
	Ludon Médoc	2 935	10 864,28 €	12 033,50 €		
	Parempuyre	4 796	12 788,93 €	19 663,60 €		
	<b>32 972</b>	<b>102 069,83 €</b>	<b>135 185,20 €</b>	<b>CA TOTAL TTC 5,42</b>		
	<b>Personne âgée</b>					
	Blanquefort PA	1 169	4 974,90 €	6 335,98 €		
	<b>1 169</b>	<b>4 974,90 €</b>	<b>6 335,98 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>		
	<b>96 792</b>	<b>295 574,95 €</b>	<b>419 193,47 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>		
	<b>Commune</b>					
	Blanquefort	Bruges	Le Pian	Ludon	Parempuyre	TOTAL
Saisir dans tableau 1 de compensation	94 910,92 €	1 11 505,48 €	51 108,71 €	39 289,68 €	57 604,52 €	419 193,47 €
Saisir dans tableau 2 de compensation	53 145,79 €	92 455,67 €	29 463,30 €	32 436,36 €	35 747,74 €	295 574,95 €

## Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

## Détail - Avril 2024

MOIS	Tableau pour la compensation dans le bilan d'activité						
	avr.-24	Nombre de repas	Prix des repas TTC		PU TTC ANSAMBLE	5,28	
		Adulte	471,60 €		2 861,76 €		
		Blanquefort Sco	1 495,54 €		2 993,76 €		
		Bruges	389,15 €		1 552,32 €		
		Le Plan Médoc	73,17 €		2 650,56 €		
		Le Taillan Médoc	17,13 €		760,32 €		
		Ludon Médoc	558,19 €		1 515,36 €		
		Parempuyre	2 336	2 984,78 €	12 334,08 €	CA TOTAL TTC	
		Elémentaire			PU TTC ANSAMBLE	4,39	
		Blanquefort Sco	17 541,14 €		32 371,86 €		
		Bruges	33 947,27 €		42 723,48 €		
		Le Plan Médoc	11 103,95 €		19 364,29 €		
		Le Taillan Médoc	19 152,44 €		23 166,03 €		
		Ludon Médoc	12 479,04 €		15 022,58 €		
		Parempuyre	14 954,69 €		24 601,56 €		
		Maternelle	35 820	109 178,53 €	157 249,80 €	CA TOTAL TTC	
		Blanquefort Sco	4 265	9 840,42 €	17 486,50 €		
		Bruges	5 593	19 804,43 €	22 931,30 €		
		Le Plan Médoc	2 258	5 644,95 €	9 257,80 €		
		Le Taillan Médoc	2 770	9 828,56 €	11 357,00 €		
		Ludon Médoc	1 645	6 059,82 €	6 744,50 €		
		Parempuyre	3 297	8 474,77 €	13 517,70 €		
		Personne âgée	19 828	59 652,95 €	81 294,80 €	CA TOTAL TTC	
		Blanquefort PA	1 116	4 753,10 €	6 048,72 €		
		TOTAUX	59 100	176 569,36 €	256 927,40 €	CA TOTAL TTC	
Commune	Blanquefort	Bruges	Le Plan	Le Taillan	Ludon	Parempuyre	TOTAL
Saisir dans tableau 1 de compensation	58 768,84 €	68 648,54 €	30 174,41 €	37 173,59 €	22 527,40 €	39 634,62 €	256 927,40 €
Saisir dans tableau 2 de compensation	32 606,26 €	55 247,24 €	17 118,05 €	29 054,17 €	18 555,99 €	23 987,65 €	176 569,36 €

## Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

Détail - Mai 2024

MOIS	Tableau pour la compensation dans le bilan d'activité				
	mai-24	Nombre de repas	Prix des repas TTC	Saisir dans tab compensat'	
	Adulte		PU TTC ANSAMBLE	5,28	
	Blanquefort Sco	830	923,20 €	4 382,40 €	
	Bruges	799	2 116,98 €	4 218,72 €	
	Le Pian Médoc	326	554,20 €	1 721,28 €	
	Le Taillan Médoc	671	132,68 €	3 542,88 €	
	Ludon Médoc	213	22,84 €	1 124,64 €	
	Parempuyre	371	635,25 €	1 958,88 €	
		<b>3 210</b>	<b>4 385,15 €</b>	<b>16 948,80 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
	<b>Elémentaire</b>			<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>4,39</b>
	Blanquefort Sco	13 366	31 993,20 €	58 676,74 €	
	Bruges	16 245	57 289,58 €	71 315,55 €	
	Le Pian Médoc	6 980	17 589,80 €	30 642,20 €	
	Le Taillan Médoc	9 098	32 808,47 €	39 940,22 €	
	Ludon Médoc	5 403	19 754,40 €	23 719,17 €	
	Parempuyre	8 694	23 300,90 €	38 166,66 €	
		<b>59 786</b>	<b>182 736,35 €</b>	<b>262 460,54 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
	<b>Maternelle</b>			<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>4,10</b>
	Blanquefort Sco	8 050	18 661,24 €	33 005,00 €	
	Bruges	9 350	33 316,35 €	38 335,00 €	
	Le Pian Médoc	3 570	8 932,45 €	14 637,00 €	
	Le Taillan Médoc	5 059	18 160,62 €	20 741,90 €	
	Ludon Médoc	2 819	10 355,28 €	11 557,90 €	
	Parempuyre	5 453	14 327,78 €	22 357,30 €	
		<b>34 301</b>	<b>103 753,72 €</b>	<b>140 634,10 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
	<b>Personne âgée</b>			<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>5,42</b>
	Blanquefort PA	1 040	4 414,00 €	5 636,80 €	
		<b>1 040</b>	<b>4 414,00 €</b>	<b>5 636,80 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>98 337</b>	<b>295 289,22 €</b>	<b>425 680,24 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>

Commune	Blanquefort	Bruges	Le Pian	Le Taillan	Ludon	Parempuyre	TOTAL
Saisir dans tableau 1 de compensation	101 700,94 €	113 869,27 €	47 000,48 €	64 225,00 €	36 401,71 €	62 482,84 €	425 680,24 €
Saisir dans tableau 2 de compensation	55 991,64 €	92 722,91 €	27 076,45 €	51 101,77 €	30 132,52 €	38 263,93 €	295 289,22 €

## Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

Détail - Juin 2024

MOIS	Tableau pour la compensation dans le bilan d'activité				
	juin-24	Nombre de repas	Prix des repas TTC	Saisir dans lab compensat*	
	Adulte		PU TTC ANSAMBLE	5,28	
	Blanquefort Sco	896	983,40 €	4 730,88 €	
	Bruges	857	2 268,55 €	4 524,96 €	
	Le Pian Médoc	350	608,20 €	1 848,00 €	
	Le Taillan Médoc	756	160,16 €	3 991,68 €	
	Ludon Médoc	227	22,84 €	1 198,56 €	
	Parempuyre	403	688,87 €	2 127,84 €	
		<b>3 489</b>	<b>4 732,02 €</b>	<b>18 421,92 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
	<b>Elémentaire</b>			<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>4,39</b>
	Blanquefort Sco	13 990	33 332,76 €	61 416,10 €	
	Bruges	15 560	54 378,82 €	68 308,40 €	
	Le Pian Médoc	7 565	19 120,95 €	33 210,35 €	
	Le Taillan Médoc	9 864	35 587,04 €	43 302,96 €	
	Ludon Médoc	5 755	21 014,54 €	25 264,45 €	
	Parempuyre	9 298	25 009,54 €	40 818,22 €	
		<b>62 032</b>	<b>188 443,65 €</b>	<b>272 320,48 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
	<b>Maternelle</b>			<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>4,10</b>
	Blanquefort Sco	8 530	19 796,08 €	34 973,00 €	
	Bruges	9 177	32 874,72 €	37 625,70 €	
	Le Pian Médoc	3 843	9 599,85 €	15 756,30 €	
	Le Taillan Médoc	5 004	17 926,74 €	20 516,40 €	
	Ludon Médoc	2 863	10 605,00 €	11 738,30 €	
	Parempuyre	5 419	14 245,64 €	22 217,90 €	
		<b>34 836</b>	<b>105 048,03 €</b>	<b>142 827,60 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
	<b>Personne âgée</b>			<b>PU TTC ANSAMBLE</b>	<b>5,42</b>
	Blanquefort PA	1 068	4 508,40 €	5 788,56 €	
		<b>1 068</b>	<b>4 508,40 €</b>	<b>5 788,56 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
	<b>TOTAUX</b>	<b>101 425</b>	<b>302 732,10 €</b>	<b>439 358,56 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>

Commune	Blanquefort	Bruges	Le Pian	Le Taillan	Ludon	Parempuyre	TOTAL
Saisir dans tableau 1 de compensation	106 908,54 €	110 459,06 €	50 814,65 €	67 811,04 €	38 201,31 €	65 163,96 €	439 358,56 €
Saisir dans tableau 2 de compensation	58 620,64 €	89 522,09 €	29 329,00 €	53 673,94 €	31 642,38 €	39 944,05 €	302 732,10 €

## Compensation des tarifs sociaux du SIVOM

## Détail - Juillet 2024

MOIS	Tableau pour la compensation dans le bilan d'activité				
	juil.-24	Nombre de repas	Prix des repas TTC	PU TTC ANSAMBLE	5,28
		Adulte			
		Blanquefort Sco	252,60 €	2 676,96 €	
		Bruges	1 147,40 €	2 444,64 €	
		Le Pian Médoc	142,50 €	1 203,84 €	
		Le Taillan Médoc	60,29 €	2 275,68 €	
		Ludon Médoc	5,71 €	427,68 €	
		Parempuyre	319,06 €	934,56 €	
		<b>1 887</b>	<b>1 927,56 €</b>	<b>9 963,36 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
		Elémentaire			4,39
		Blanquefort Sco	8 055,81 €	14 754,79 €	
		Bruges	14 616,72 €	18 244,84 €	
		Le Pian Médoc	4 079,70 €	7 116,19 €	
		Le Taillan Médoc	8 095,23 €	9 100,47 €	
		Ludon Médoc	5 183,52 €	6 216,24 €	
		Parempuyre	6 368,00 €	10 338,45 €	
		<b>14 982</b>	<b>46 396,98 €</b>	<b>65 770,98 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
		Maternelle			4,10
		Blanquefort Sco	4 725,49 €	8 154,90 €	
		Bruges	8 802,06 €	10 090,10 €	
		Le Pian Médoc	2 256,55 €	3 694,10 €	
		Le Taillan Médoc	4 527,35 €	4 686,30 €	
		Ludon Médoc	2 758,32 €	3 050,40 €	
		Parempuyre	3 517,42 €	5 358,70 €	
		<b>8 545</b>	<b>26 587,19 €</b>	<b>35 034,50 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
		Personne âgée			5,42
		Blanquefort PA	4 813,80 €	6 146,28 €	
		<b>1 134</b>	<b>4 813,80 €</b>	<b>6 146,28 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
		<b>26 548</b>	<b>79 725,53 €</b>	<b>116 915,12 €</b>	<b>CA TOTAL TTC</b>
		Commune			
		Blanquefort		le Pian	Ludon
		Bruges		le Taillan	Parempuyre
		Blanquefort	31 732,93 €	12 014,13 €	16 062,45 €
		Saisir dans tableau 1 de compensation	30 779,58 €	6 478,75 €	9 694,32 €
		Blanquefort	17 847,70 €	12 682,87 €	10 202,48 €
		Saisir dans tableau 2 de compensation	24 566,18 €	7 947,55 €	79 725,53 €
		TOTAL			
		Blanquefort	31 732,93 €	12 014,13 €	16 062,45 €
		Bruges	30 779,58 €	6 478,75 €	9 694,32 €
		Blanquefort	17 847,70 €	12 682,87 €	10 202,48 €
		Saisir dans tableau 2 de compensation	24 566,18 €	7 947,55 €	79 725,53 €
		TOTAL			

## Système de réservation - Tablettes

## Notice d'utilisation



eezytrace

**MAINTENANCE DES TABLETTES**

Ci-dessous, la marche à suivre en cas de dysfonctionnement des tablettes :

- **Assistance EEZYTRACE**

Si vous avez une anomalie sur :

- La mise à jour des listes de pointage de vos tablettes ;
- Luminosité ;
- De mise à jour à faire ;
- etc...

Vous pouvez contacter directement l'assistante EEZYTRACE par téléphone ou par mail.

EEZYTRACE	Mail : <a href="mailto:assistance@eezytrace.com">assistance@eezytrace.com</a> Tél : 09 75 18 28 32
-----------	---

- **Maintenance technique ANSAMBLE**

Si vous avez une panne matérielle de votre la tablette, veuillez contacter directement la cuisine centrale par téléphone ou par mail afin que nous puissions récupérer, remplacer et assurer le suivi de la maintenance de la tablette défectueuse.

Cuisine Centrale ANSAMBLE	Mail : <a href="mailto:sivomcc.re@ansamble.fr">sivomcc.re@ansamble.fr</a> Tél : 05 56 95 67 75
HUBERT Amélie	Mail : <a href="mailto:amelie.hubert@ansamble.fr">amelie.hubert@ansamble.fr</a> Tél : 05 56 95 92 46

## Système de réservation - Tablettes

## Notice d'utilisation



eezytrace

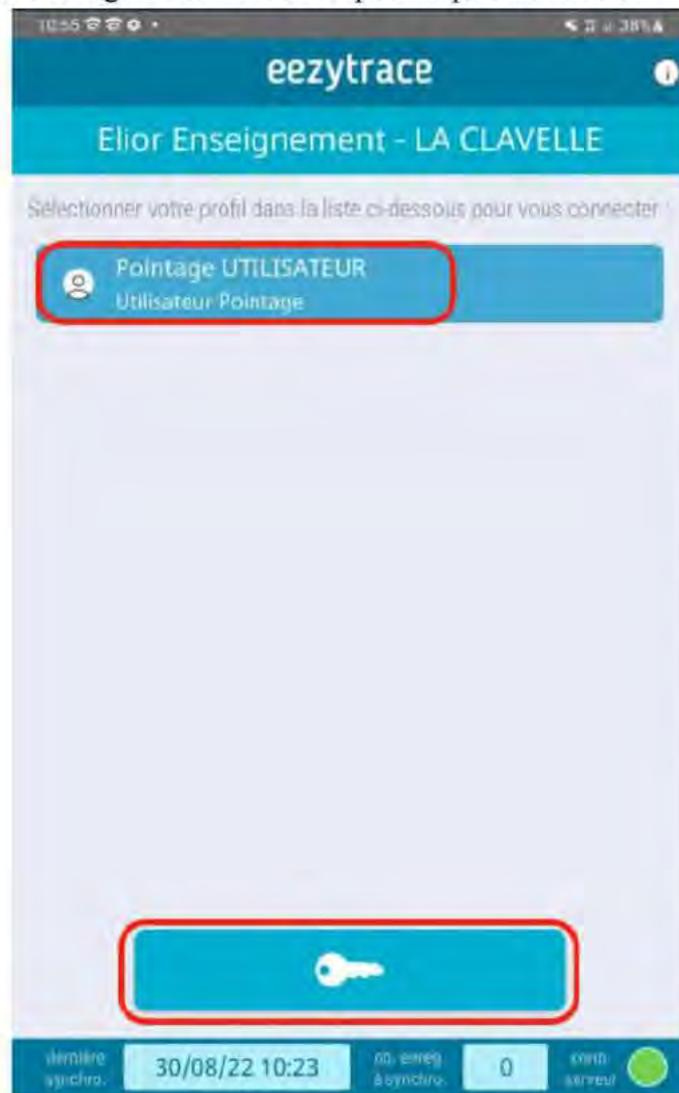
**NOTICE UTILISATION TABLETTE**

Utilisation du module pointage - 30/08/2022

- Allumer la tablette : (bouton noir à droite au milieu) CODE PIN 0000
- Attendre 3 minutes, que la tablette charge les listes de pointage

Pour se connecter à Eezytrace,

Cliquer sur l'icône eezytrace  (en haut à gauche)  
sélectionner 'Pointage UTILISATEUR' puis cliquer sur la clef :



## Système de réservation - Tablettes

## Notice d'utilisation



Pour réaliser le pointage au quotidien sélectionner 'Pointage du jour' :

eezytrace



## Système de réservation - Tablettes

## Notice d'utilisation



eezytrace

CONTACT assistance tablette :

eezytrace

**ASSISTANCE**

*Nos agents sont disponibles du lundi au vendredi de 9h à 18h*

**assistance@eezytrace.com**

**09 75 18 28 32**

APPEL NUMERIQUE

**ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE MANAGER**  
24/24H 7/7J

**manager.eezytrace.com**

eezytrace

## Système de réservation - Tablettes

## Attestation de remise et de formation



**ATTESTATION DE FORMATION  
ET ACCUSE RECEPTION DU MATERIEL**

Date : 31/08/22

M./Mme : NICOLOSI de la société ANSAMBLE

Remet ce jour la tablette de pointage modèle :

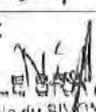
**Samsung Tab Active 3 Black / 64GB**

N° de série : S/N R52 R9 0RE3GE

A.M./Mme : LANGLOIS Fabienne  
Pour le restaurant : Acc Elem

Durée de la formation / démonstration : 15 à 30 minutes  
Le matériel fonctionne correctement

En cas de problème ou de dysfonctionnement : appeler la Cuisine centrale  
ou le prestataire Eezytrace 09 75 18 28 32

Signatures	
Pour ANSAMBLE	Pour le site
Nom : <u>Madelin</u>	Nom : <u>LANGLOIS F.</u>
Signature : 	Signature : 

**ANSAMBLE SRA AQUITAINE**  
Cuisine Centrale du SIVOM du Haut Médoc  
BP 19 - 33291 BLANQUEFORT CEDEX  
Tél : 05 56 95 67 75 - Fax : 05 56 95 69 12  
S.A.S. au capital de 628 675 Euros  
SIRET : 334 159 472

*Exemplaire original à conserver par ANSAMBLE, une copie sera renvoyée au site*

## Menus et qualités des denrées

### Exemple de menus - SCOLAIRE



Menus des élèves

SIVOM du Haut Médoc

2025 - Semaine N° 8 du lundi 17 février 2025 au dimanche 23 février 2025



L'info du menu du jour :

PA01 **lundi 17/02** **mardi 18/02** **mercredi 19/02** **jeudi 20/02** **vendredi 21/02**

Elémentaire - Menu classique

ENTRÉE - CHOIX SELF	Taboulé Salade de quinoa	***	***	Carottes râpées BIO vinaigrette	Salade de perles au surimi Salade de bouggour
PLAT PROTÉIQUE	Filet de poulet BIO à la crème	Filet de lieu noir sauce basilic	Sauté de bœuf BIO à la tomate	Roulé au fromage	Chipolatas BIO
ACCOMPAGNEMENT	Haricots beurre	Rsetti	Lentilles vertes cuisinées	Salade verte	Epinards à la béchamel
PRODUIT LAITIER	***	Emmental Plateau de fromages	Mi-chèvre Plateau de fromages	***	***
DESSERT	Fromage frais nature & sucre Assortiment de laitages	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits	Fromage blanc BIO & miel	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits

TOUT SAVOIR SUR NOS RECETTES

Elémentaire - Menu sans viande

ENTRÉE - CHOIX SELF	Taboulé Salade de quinoa	***	***	Carottes râpées BIO vinaigrette	Salade de perles au surimi Salade de bouggour
PLAT PROTÉIQUE	Omelette BIO	Filet de lieu noir sauce basilic	Riz à la bolognaise de lentilles	Roulé au fromage	Coïn & citron
ACCOMPAGNEMENT	Haricots beurre	Rsetti	***	Salade verte	Epinards à la béchamel
PRODUIT LAITIER	***	Emmental Plateau de fromages	Mi-chèvre Plateau de fromages	***	***
DESSERT	Fromage frais nature & sucre Assortiment de laitages	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits	Fromage blanc BIO & miel	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier les menus

Affichage des allergènes : les menus affichants les allergènes, intentionnellement introduits dans les recettes, sont disponibles sur [www.meandmyself.ensemble.fr](http://www.meandmyself.ensemble.fr)

PA01 **lundi 17/02** **mardi 18/02** **mercredi 19/02** **jeudi 20/02** **vendredi 21/02**

Maternelle - Menu classique

ENTRÉE	Taboulé	***	***	Carottes râpées BIO vinaigrette	Salade de perles au surimi
PLAT PROTÉIQUE	Filet de poulet BIO à la crème	Filet de lieu noir sauce basilic	Sauté de bœuf BIO à la tomate	Roulé au fromage	Chipolatas BIO
ACCOMPAGNEMENT	Haricots beurre	Rsetti	Lentilles vertes cuisinées	Salade verte	Epinards à la béchamel
PRODUIT LAITIER	***	Emmental	Mi-chèvre	***	***
DESSERT	Fromage frais nature & sucre	Fruit de saison BIO	Fruit de saison BIO	Fromage blanc BIO & miel	Fruit de saison BIO



APPROVISIONNEMENT BIO : L'agriculture biologique est soumise à des règles plus importantes que l'agriculture conventionnelle. Pour cette raison, le produit bio du jour peut varier en fonction de la disponibilité ou de la maturité chez les producteurs, tout en garantissant 25% de produits BIO au minimum sur la période de référence. Le picto Bio indique une recette composée à 100% de produits issus de l'agriculture biologique. (\*sauf eau salant)



Maternelle - Menu sans viande

ENTRÉE	Taboulé	***	***	Carottes râpées BIO vinaigrette	Salade de perles au surimi
PLAT PROTÉIQUE	Omelette BIO	Filet de lieu noir sauce basilic	Riz à la bolognaise de lentilles	Roulé au fromage	Coïn & citron
ACCOMPAGNEMENT	Haricots beurre	Rsetti	***	Salade verte	Epinards à la béchamel
PRODUIT LAITIER	***	Emmental	Mi-chèvre	***	***
DESSERT	Fromage frais nature & sucre	Fruit de saison BIO	Fruit de saison BIO	Fromage blanc BIO & miel	Fruit de saison BIO

Collation pour Blanquefort - Bruges - Le Flein Médoc - Luden Médoc

Goûter	Fruit - Pain - Fromage	Yaourt nature sucré - Crostatine	Purée de fruits - Pain - Beurre	Fruit - Quatre quart	Jus de pomme - Pain - Plaque de chocolat
--------	------------------------	----------------------------------	---------------------------------	----------------------	--

Les labels de qualité (sauf BIO et LOCAL) concernent l'ingrédient majoritaire de la recette.



Restes connectés : consultez, téléchargez les menus sur : <https://meandmyself.ensemble.fr>

## Menus et qualités des denrées

### Exemple de menus - SCOLAIRE



Menus des élèves

SIVOM du Haut Médoc



2025 - Semaine N° 9 du lundi 24 février 2025 au dimanche 02 mars 2025 VACANCES SCOLAIRES

Unité de menu du jour :

PAQ2	lundi 24/02	mardi 25/02	mercredi 26/02	jeudi 27/02	vendredi 28/02
<b>Élémentaire - Menu classique</b>					
ENTRÉE - CHOIX SELF	***	Salade verte fromagère Salade verte & croûtons	Potage de poireaux	Salade colorée Céleri-rémoulade	***
PLAT PROTIDIQUE	<b>Macaronis BIO à la bolognaise</b>	<b>Poulet BIO rôti</b>	Omelette sauce tomate	<b>Sauté de porc BIO au jus</b>	Poisson frais crème aneth
ACCOMPAGNEMENT	***	Petits pois cuisinés	Pommes de terre risolées	<b>Haricots verts BIO</b>	<b>Riz BIO pilaf</b>
PRODUIT LAITIER	Camembert Plateau de fromages	***	***	***	Gouda Plateau de fromages
DESSERT	<b>Fruit de saison BIO</b> Corbeille de fruits	Fromage frais sucré	Fromage blanc & sucre Assortiment de laitages	Cake au citron	<b>Fruit de saison BIO</b> Corbeille de fruits

TOUT SAVOIR SUR NOS RECETTES

**Élémentaire - Menu sans viande**

ENTRÉE - CHOIX SELF	***	Salade verte fromagère Salade verte & croûtons	Potage de poireaux	Salade colorée Céleri-rémoulade	***
PLAT PROTIDIQUE	<b>Pâtes BIO au crémeux de pois chiche</b>	Merlu sauce bercy	Omelette sauce tomate	Tarte aux légumes	Poisson frais crème aneth
ACCOMPAGNEMENT	***	Petits pois cuisinés	Pommes de terre risolées	<b>Haricots verts BIO</b>	<b>Riz BIO pilaf</b>
PRODUIT LAITIER	Camembert Plateau de fromages	***	***	***	Gouda Plateau de fromages
DESSERT	<b>Fruit de saison BIO</b> Corbeille de fruits	Fromage frais sucré	Fromage blanc & sucre Assortiment de laitages	Cake au citron	<b>Fruit de saison BIO</b> Corbeille de fruits

Salade colorée - carottes, chou rouge & oignons

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier les menus

Affichage des allergènes : les menus affichant les allergènes, intentionnellement introduit dans les recettes, sont disponibles sur [www.meandmyself.ansamble.fr](http://www.meandmyself.ansamble.fr)

PAQ3	lundi 24/02	mardi 25/02	mercredi 26/02	jeudi 27/02	vendredi 28/02
<b>Maternelle - Menu classique</b>					
ENTRÉE	***	Salade verte fromagère	Potage de poireaux	Salade colorée	***
PLAT PROTIDIQUE	<b>Macaronis BIO à la bolognaise</b>	<b>Poulet BIO rôti</b>	Omelette sauce tomate	<b>Sauté de porc BIO au jus</b>	Poisson frais crème aneth
ACCOMPAGNEMENT	***	Petits pois cuisinés	Pommes de terre risolées	<b>Haricots verts BIO</b>	<b>Riz BIO pilaf</b>
LAITIER	Camembert	***	***	***	Gouda
DESSERT	<b>Fruit de saison BIO</b>	Fromage frais sucré	Fromage blanc & sucre	Cake au citron	<b>Fruit de saison BIO</b>



APPROVISIONNEMENT BIO : l'agriculture biologique est soumise à des aléas plus importants que l'agriculture conventionnelle. Pour cette raison, le produit bio du jour peut varier en fonction de la disponibilité ou de la maturité chez les producteurs, tout en garantissant 25% de produits BIO au minimum sur la période de référence. Le picto Bio indique une recette composée à 100 %\* de produits issus de l'agriculture biologique (\*sauf eau de



**Maternelle - Menu Sans Viande**

ENTRÉE	***	Salade verte fromagère	Potage de poireaux	Salade colorée	***
PLAT PROTIDIQUE	<b>Pâtes BIO au crémeux de pois chiche</b>	Merlu sauce bercy	Omelette sauce tomate	Tarte aux légumes	Poisson frais crème aneth
ACCOMPAGNEMENT	***	Petits pois cuisinés	Pommes de terre risolées	<b>Haricots verts BIO</b>	<b>Riz BIO pilaf</b>
PRODUIT LAITIER	Camembert	***	***	***	Gouda
DESSERT	<b>Fruit de saison BIO</b>	Fromage frais sucré	Fromage blanc & sucre	Cake au citron	<b>Fruit de saison BIO</b>

Collation pour Blanquefort - Bruges - Le Pian Médoc - Ludon Médoc

Goûter	Pain - Confiture - Yaourt nature sucré	Jus d'orange - Pain - Fromage	Fruit - Briochette pépité	Lait BIO nature - Céréales nature - Poudre de cacao	Jus d'agrans - Fêine aux fruits - Yaourt nature
--------	--	-------------------------------	---------------------------	---	---

Les labels de qualité (sauf BIO et LOCAL) concernent l'ingrédient majoritaire de la recette.



Tous nos produits Label Rouge, de qualité certifiée (pour connaître votre Score)



Tous nos produits Label Bleu, de qualité certifiée (pour connaître votre Score)



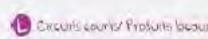
Tous nos produits Label Vert, de qualité certifiée (pour connaître votre Score)



Tous nos produits Label Orange, de qualité certifiée (pour connaître votre Score)



Tous nos produits Label Bleu, de qualité certifiée (pour connaître votre Score)



Tous nos produits Label Orange, de qualité certifiée (pour connaître votre Score)



Tous nos produits Label Vert, de qualité certifiée (pour connaître votre Score)

Restez connectés, consultez, téléchargez les menus sur : <http://meandmyself.ansamble.fr>

## Menus et qualités des denrées

### Exemple de menus - SCOLAIRE



Menus des élèves

SIVOM du Haut Médoc



2025 - Semaine N° 10 du lundi 03 mars 2025 au dimanche 09 mars 2025 VACANCES SCOLAIRES

L'info du menu du jour :

MARDI GRAS

PAQS

lundi 03/03

mardi 04/03

mercredi 05/03

jeudi 06/03

vendredi 07/03

Élémentaire - Menu classique

	lundi 03/03	mardi 04/03	mercredi 05/03	jeudi 06/03	vendredi 07/03
ENTRÉE CHOIX SELF	Potage de légumes	***	Salade de perles & petits légumes vinaigrette Salade de boulgour & feta	***	***
PLAT PRINCIPAL	Cassoulet	Poulet BIO rôti	Hoki sauce beurre citron	Tortis au crémeux de pochiches	Steak haché & keitchup
ACCOMPAGNEMENT	***	Purée de patiron	Gratin de chou-fleur	***	Riz créole
PRODUIT LAITIER	***	Saint-Paulin Plateau de fromages	***	Coulommiers Plateau de fromages	Mimolette Plateau de fromages
DESSERT	Yaourt aromatisé Assortiment de laitages	Beignet de mardi gras	Fromage blanc à la vanille Assortiment de laitages	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits

TOUJOURS SAVOIR SUR NOS RECETTES

Élémentaire - Menu sans viande

	lundi 03/03	mardi 04/03	mercredi 05/03	jeudi 06/03	vendredi 07/03
ENTRÉE CHOIX SELF	Potage de légumes	***	Salade de perles & petits légumes vinaigrette Salade de boulgour & feta	***	***
PLAT PRINCIPAL	Poêlée de filets de saumon au curcuma	Flan au fromage	Hoki sauce beurre citron	Tortis au crémeux de pochiches	Roulé au fromage
ACCOMPAGNEMENT	***	Purée de patiron	Gratin de chou-fleur	***	Riz créole
PRODUIT LAITIER	***	Saint-Paulin Plateau de fromages	***	Coulommiers Plateau de fromages	Mimolette Plateau de fromages
DESSERT	Yaourt aromatisé Assortiment de laitages	Beignet de mardi gras	Fromage blanc à la vanille Assortiment de laitages	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier les menus  
Affichage des allergènes : les menus affichant les allergènes, intentionnellement introduits dans les recettes, sont disponibles sur [www.meandmyself.ensemble.fr](http://www.meandmyself.ensemble.fr)

PAQS

lundi 03/03

mardi 04/03

mercredi 05/03

jeudi 06/03

vendredi 07/03

Maternelle - Menu classique

	lundi 03/03	mardi 04/03	mercredi 05/03	jeudi 06/03	vendredi 07/03
ENTRÉE	Potage de légumes	***	Salade de perles & petits légumes vinaigrette	***	***
PLAT PRINCIPAL	Cassoulet	Poulet BIO rôti	Hoki sauce beurre citron	Tortis au crémeux de pochiches	Steak haché & keitchup
ACCOMPAGNEMENT	***	Purée de patiron	Gratin de chou-fleur	***	Riz créole
PRODUIT LAITIER	***	Saint-Paulin	***	Coulommiers	Mimolette
DESSERT	Yaourt aromatisé	Beignet de mardi gras	Fromage blanc à la vanille	Fruit de saison BIO	Fruit de saison BIO



Maternelle - Menu Sans Viande

	lundi 03/03	mardi 04/03	mercredi 05/03	jeudi 06/03	vendredi 07/03
ENTRÉE	Potage de légumes	***	Salade de perles & petits légumes vinaigrette	***	***
PLAT PRINCIPAL	Poêlée de filets de saumon au curcuma	Flan au fromage	Hoki sauce beurre citron	Tortis au crémeux de pochiches	Roulé au fromage
ACCOMPAGNEMENT	***	Purée de patiron	Gratin de chou-fleur	***	Riz créole
PRODUIT LAITIER	***	Saint-Paulin	***	Coulommiers	Mimolette
DESSERT	Yaourt aromatisé	Beignet de mardi gras	Fromage blanc à la vanille	Fruit de saison BIO	Fruit de saison BIO

APPROVISIONNEMENT BIO : L'agriculture biologique est soumise à des alicés plus importants que l'agriculture conventionnelle. Pour cette raison, le produit bio du jour peut varier en fonction de la disponibilité ou de la maturité chez les producteurs, tout en garantissant 25% de produits BIO au minimum sur la période de référence. Le picto Bio indique une recette composée à 100%\* de produits issus de l'agriculture biologique (\*sauf eau sel liant)



Collation pour Blanquefort - Bruges - Le Plan Médac - Ludon Médac

Gâter	Brioche tressée - Fromage blanc sucré	Fruit - Pain - Beurre	Lait BIO nature - Céréales au chocolat	Pain - Pâte à tartiner - Yaourt nature sucré	Jus de pomme - Chocolatine
-------	---------------------------------------	-----------------------	--	--	----------------------------

Les labels de qualité (sauf BIO et LOCAL) concernant l'ingrédient majoritaire de la recette



Les produits sont issus de la production locale.



Les produits sont issus de la production locale.



Les produits sont issus de la production locale.



Les produits sont issus de la production locale.



Les produits sont issus de la production locale.



Les produits sont issus de la production locale.



Les produits sont issus de la production locale.

Restez connectés, consultez, téléchargez les menus sur : <https://meandmyself.ensemble.fr>

## Menus et qualités des denrées

### Exemple de menus - SCOLAIRE



Menus des élèves

SIVOM du Haut Médoc



2025 - Semaine N° 11 du lundi 10 mars 2025 au dimanche 16 mars 2025

Info du menu au jour :

Gâteau à la vanille & à la pomme maison pour Bruges, Taillan-Médoc & Ludon-Médoc.

PAJ4 **lundi 10/03** **mardi 11/03** **mercredi 12/03** **jeudi 13/03** **vendredi 14/03**

**Elémentaire - Menu classique**

ENTREE - CHOIX SEUL	lundi 10/03	mardi 11/03	mercredi 12/03	jeudi 13/03	vendredi 14/03
Potage Dubary	Coleslaw / Céleri rémoulade	***	***	Salade charcutière / Salade de quinoa	
PLAT PROTIDIQUE	Saucisse de Toulouse	Parmentier de poisson	Pâtes à la carbonara	Escalope de poulet au jus	Sauté de bœuf morengo
ACCOMPAGNEMENT	Lentilles cuisinées	Salade verte	***	Haricots beurre	Duo de carottes
PRODUIT LAITIER	***	***	Emmental / Plateau de fromages	Rondelé nature / Plateau de fromages	***
DESSERT	Yaourt nature sucré / Assortiment de laitages	Yaourt aux fruits / Assortiment de laitages	Fruit de saison BIO / Corbeille de fruits	Moelleux au chocolat / Moelleux à la vanille & à la pomme	Fruit de saison BIO / Corbeille de fruits

**TOUS SAVOIR SUR NOS RECETTES**

Potage Dubary : chou fleur, pommes de terre, oignon, crème.

Salade Auvergnate : chou blanc, oignons, emmental

**Elémentaire - Menu sans viande**

ENTREE - CHOIX SEUL	lundi 10/03	mardi 11/03	mercredi 12/03	jeudi 13/03	vendredi 14/03
Potage Dubary	Coleslaw / Céleri rémoulade	***	***	Salade de pommes de terre & surimi / Salade de quinoa	
PLAT PROTIDIQUE	Parmentier de lentilles	Parmentier de poisson	Tortis à la compotée de légumes & fèves	Flan aux légumes	Coïin sauce morengo
ACCOMPAGNEMENT	***	Salade verte	***	Haricots beurre	Duo de carottes
PRODUIT LAITIER	***	***	Emmental / Plateau de fromages	Rondelé nature / Plateau de fromages	***
DESSERT	Yaourt nature sucré / Assortiment de laitages	Yaourt aux fruits / Assortiment de laitages	Fruit de saison BIO / Corbeille de fruits	Moelleux au chocolat / Moelleux à la vanille & à la pomme	Fruit de saison BIO / Corbeille de fruits

Salade charcutière : pommes de terre, oignon, dés de jambon. Sauce morengo : concentré de tomates, carottes, oignons.

Des raisons indépendantes de votre volonté peuvent nous amener à modifier les menus

Affichage des allergènes : les menus affichants les allergènes, intentionnellement introduits dans les recettes, sont disponibles sur [www.meandmyself.ensemble.fr](http://www.meandmyself.ensemble.fr)

PAJ4 **lundi 10/03** **mardi 11/03** **mercredi 12/03** **jeudi 13/03** **vendredi 14/03**

**Maternelle - Menu classique**

ENTREE	lundi 10/03	mardi 11/03	mercredi 12/03	jeudi 13/03	vendredi 14/03
Potage Dubary	Coleslaw	***	***	Salade charcutière	
PLAT PROTIDIQUE	Saucisse de Toulouse	Parmentier de poisson	Pâtes à la carbonara	Escalope de poulet au jus	Sauté de bœuf morengo
ACCOMPAGNEMENT	Lentilles cuisinées	Salade verte	***	Haricots beurre	Duo de carottes
LAITIER	***	***	Emmental	Rondelé nature	***
DESSERT	Yaourt nature sucré	Yaourt aux fruits	Fruit de saison BIO	Moelleux au chocolat / Moelleux à la vanille & à la pomme	Fruit de saison BIO



**APPROVISIONNEMENT BIO** : L'agriculture biologique est soumise à des alicés plus importants que l'agriculture conventionnelle. Pour cette raison, le produit bio du jour peut varier en fonction de la disponibilité ou de la maturité chez les producteurs, tout en garantissant 25% de produits BIO au minimum sur la période de référence. Le picto Bio indique une recette composée à 100%\* de produits issus de l'agriculture biologique (\*\*sauf pain et

**Maternelle - Menu sans viande**

ENTREE	lundi 10/03	mardi 11/03	mercredi 12/03	jeudi 13/03	vendredi 14/03
Potage Dubary	Coleslaw	***	***	Salade de pommes de terre & surimi	
PLAT PROTIDIQUE	Parmentier de lentilles	Parmentier de poisson	Tortis à la compotée de légumes & fèves	Flan aux légumes	Coïin sauce morengo
ACCOMPAGNEMENT	***	Salade verte	***	Haricots beurre	Duo de carottes
PRODUIT LAITIER	***	***	Emmental	Rondelé nature	***
DESSERT	Yaourt nature sucré	Yaourt aux fruits	Fruit de saison BIO	Moelleux au chocolat / Moelleux à la vanille & à la pomme	Fruit de saison BIO

**Collation pour Blanquefort - Bruges - Le Plan Médoc - Ludon Médoc**

Collation	lundi 10/03	mardi 11/03	mercredi 12/03	jeudi 13/03	vendredi 14/03
Fruit - Briochette pépite	Jus d'orange - Pain - Fromage	Quatre quart - Fromage blanc sucré	Fruit - Pain - Beurre	Jus d'ananas - Pain - Plaque de chocolat	

Les labels de qualité (sauf Bio et LOCAL) concernent l'ingrédient majoritaire de la recette.



Toutes nos brioches (sauf pain) sont réalisées avec des ingrédients de qualité.

Toutes nos jus d'orange sont réalisés avec des oranges de qualité.

Tous nos pains sont réalisés avec des ingrédients de qualité.

Tous nos fromages sont réalisés avec des ingrédients de qualité.

Tous nos quatre quart sont réalisés avec des ingrédients de qualité.

Tous nos fruits sont réalisés avec des ingrédients de qualité.

Tous nos pains sont réalisés avec des ingrédients de qualité.

Tous nos beurres sont réalisés avec des ingrédients de qualité.

Tous nos jus d'ananas sont réalisés avec des ingrédients de qualité.

Tous nos pains sont réalisés avec des ingrédients de qualité.

Tous nos plaques de chocolat sont réalisés avec des ingrédients de qualité.

Restez connectés, consultez, téléchargez les menus sur : <https://meandmyself.ensemble.fr>

## Menus et qualités des denrées

### Exemple de menus - SCOLAIRE



Menus des élèves

SIVOM du Haut Médoc



2025 - Semaine N° 12 du lundi 17 mars 2025 au dimanche 23 mars 2025

Date du menu de la semaine		DANSE EN IRLANDE			
PAIS	lundi 17/03	mardi 18/03	mercredi 19/03	jeudi 20/03	vendredi 21/03
<b>Élémentaire - Menu classique</b>					
ENTRÉE - CHOIX SELF	Salade d'endives fromagère & vinaigrette Salade verte vinaigrette	Carottes râpées BIO vinaigrette	***	Crème de petits pois au fromage frais	***
PLAT PROTÉIQUE	Rôti de porc au jus	Poulet rôti	Couscous de SEMOULE BIO & légumes	Parmentier de bœuf façon cottage pie	Filet de colin sauce Normande
ACCOMPAGNEMENT	Chou fleur à la béchamel	Frites	***	***	Riz pilaf
PRODUIT LAITIÉ	***	***	Brie Plateau de fromages	***	Cantal Plateau de fromages
DESSERT	Yaourt nature sucré Assortiment de laitages	Milk shake pomme poire & vanille	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits	Pain Irlandais aux pommes	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits
<b>Élémentaire - Menu sans viande</b>					
ENTRÉE - CHOIX SELF	Salade d'endives fromagère & vinaigrette Salade verte vinaigrette	Carottes râpées BIO vinaigrette	***	Crème de petits pois au fromage frais	***
PLAT PROTÉIQUE	Filet de lieu & citron	Omelette BIO nature	Couscous de SEMOULE BIO & légumes	Parmentier de lentille corail	Filet de colin sauce Normande
ACCOMPAGNEMENT	Chou fleur à la béchamel	Frites	***	***	Riz pilaf
PRODUIT LAITIÉ	***	***	Brie Plateau de fromages	***	Cantal Plateau de fromages
DESSERT	Yaourt nature sucré Assortiment de laitages	Milk shake pomme poire & vanille	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits	Pain Irlandais aux pommes	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits

TOUT SAVOIR SUR NOS RECETTES

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier les menus  
Affichage des allergènes : les menus affichants les allergènes, intentionnellement introduits dans les recettes, sont disponibles sur [www.meandmyself.ensemble.fr](http://www.meandmyself.ensemble.fr)

Date du menu de la semaine		DANSE EN IRLANDE			
PAIS	lundi 17/03	mardi 18/03	mercredi 19/03	jeudi 20/03	vendredi 21/03
<b>Maternelle - Menu classique</b>					
ENTRÉE	Salade d'endives fromagère & vinaigrette	Carottes râpées BIO vinaigrette	***	Crème de petits pois au fromage frais	***
PLAT PROTÉIQUE	Rôti de porc au jus	Poulet rôti	Couscous de SEMOULE BIO & légumes	Parmentier de bœuf façon cottage pie	Filet de colin sauce Normande
ACCOMPAGNEMENT	Chou fleur à la béchamel	Frites	***	***	Riz pilaf
LAITIÉ	***	***	Brie	***	Cantal
DESSERT	Yaourt nature sucré	Milk shake pomme poire & vanille	Fruit de saison BIO	Pain Irlandais aux pommes	Fruit de saison BIO
<b>Maternelle - Menu sans viande</b>					
ENTRÉE	Salade d'endives fromagère & vinaigrette	Carottes râpées BIO vinaigrette	***	Crème de petits pois au fromage frais	***
PLAT PROTÉIQUE	Filet de lieu & citron	Omelette BIO nature	Couscous de SEMOULE BIO & légumes	Parmentier de lentille corail	Filet de colin sauce Normande
ACCOMPAGNEMENT	Chou fleur à la béchamel	Frites	***	***	Riz pilaf
PRODUIT LAITIÉ	***	***	Brie	***	Cantal
DESSERT	Yaourt nature sucré	Milk shake pomme poire & vanille	Fruit de saison BIO	Pain Irlandais aux pommes	Fruit de saison BIO



APPROVISIONNEMENT BIO : L'agriculture biologique est soumise à des aléas plus importants que l'agriculture conventionnelle. Pour cette raison, le produit bio du jour peut varier en fonction de la disponibilité ou de la maturité chez les producteurs, tout en garantissant 25% de produits BIO au minimum sur la période de référence. Le picto Bio indique une recette composée à 100%\* de produits issus de l'agriculture biologique (\*sauf eau sel liant)



Collation pour Blanquetot - Bruges - Le Fian Médoc - Ludon Médoc					
Goûter	Purée de fruits - Pain - Pâte à tartiner	Fruit - Crostatine	Lait BIO nature - Céréales miel pops	Jus de pomme - Pain - Beurre	Féine aux fruits - Fromage blanc nature sucré

Les labels de qualité (sauf BIO et LOGIC) concernent l'ingrédient majoritaire de la recette.

Restes connectés, consultez, téléchargez les menus sur : <https://meandmyself.ensemble.fr>

## Menus et qualités des denrées

### Exemple de menus - SCOLAIRE



Menus des élèves

SIVOM du Haut Médoc

2025 - Semaine N° 13 du lundi 24 mars 2025 au dimanche 30 mars 2025



PA06	lundi 24/03	mardi 25/03	mercredi 26/03	jeudi 27/03	vendredi 28/03
<b>Élémentaire - Menu classique</b>					
ENTRÉE - CHOIX SELF	Velouté de panais et pommes de terre	Piémontaise Salade de boulgour	***	***	Salade bicolore vinaigrette Céleri remoulade
PLAT PROTÉIQUE	Escalope de dinde à la crème	Côte de porc BIO au jus	Sauté de poulet BIO à l'ancienne	Omelette BIO & sauce tomate	Poisson frais & sauce beurre blanc
ACCOMPAGNEMENT	Riz arçole BIO	Carottes sautées	Purée de patate douce	Haricots verts BIO	Lentilles corail
PRODUIT LAITIER	***	***	Saint Nectaire Plateau de fromages	Michèvre Plateau de fromages	***
DESSERT	Yaourt aromatisé Assortiment de laitages	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits	Cake marbre vanille & chocolat Moeux aux amandes	Fromage blanc & crème de marron
<b>Élémentaire - Menu sans viande</b>					
ENTRÉE - CHOIX SELF	Velouté de panais et pommes de terre	Piémontaise SV Salade de boulgour	***	***	Salade bicolore vinaigrette Céleri remoulade
PLAT PROTÉIQUE	Riz à la bolognaise de lentilles	Tarte aux légumes	Poisson à l'ancienne	Omelette BIO & sauce tomate	Poisson frais & sauce beurre blanc
ACCOMPAGNEMENT	***	Carottes sautées	Purée de patate douce	Haricots verts BIO	Lentilles corail
PRODUIT LAITIER	***	***	Saint Nectaire Plateau de fromages	Michèvre Plateau de fromages	***
DESSERT	Yaourt aromatisé Assortiment de laitages	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits	Fruit de saison BIO Corbeille de fruits	Cake marbre vanille & chocolat Moeux aux amandes	Fromage blanc & crème de marron

TOUT SAVOIR SUR NOS RECETTES

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier les menus  
Affichage des allergènes : les menus affichant les allergènes, intentionnellement introduits dans les recettes, sont disponibles sur [www.meandmyself.ensemble.fr](http://www.meandmyself.ensemble.fr)

PA06	lundi 24/03	mardi 25/03	mercredi 26/03	jeudi 27/03	vendredi 28/03
<b>Maternelle - Menu classique</b>					
ENTRÉE	Velouté de panais et pommes de terre	Piémontaise	***	***	Salade bicolore vinaigrette
PLAT PROTÉIQUE	Escalope de dinde à la crème	Côte de porc BIO au jus	Sauté de poulet BIO à l'ancienne	Omelette BIO & sauce tomate	Poisson frais & sauce beurre blanc
ACCOMPAGNEMENT	Riz arçole BIO	Carottes sautées	Purée de patate douce	Haricots verts BIO	Lentilles corail
LAITIER	***	***	Saint Nectaire	Michèvre	***
DESSERT	Yaourt aromatisé	Fruit de saison BIO	Fruit de saison BIO	Cake marbre vanille & chocolat Moeux aux amandes	Fromage blanc & crème de marron
<b>Maternelle - Menu sans viande</b>					
ENTRÉE	Velouté de panais et pommes de terre	Piémontaise SV	***	***	Salade bicolore vinaigrette
PLAT PROTÉIQUE	Riz à la bolognaise de lentilles	Tarte aux légumes	Poisson à l'ancienne	Omelette BIO & sauce tomate	Poisson frais & sauce beurre blanc
ACCOMPAGNEMENT	***	Carottes sautées	Purée de patate douce	Haricots verts BIO	Lentilles corail
PRODUIT LAITIER	***	***	Saint Nectaire	Michèvre	***
DESSERT	Yaourt aromatisé	Fruit de saison BIO	Fruit de saison BIO	Cake marbre vanille & chocolat Moeux aux amandes	Fromage blanc & crème de marron



APPROVISIONNEMENT BIO : L'agriculture biologique est soumise à des critères plus importants que l'agriculture conventionnelle. Pour cette raison, le produit bio du jour peut varier en fonction de la disponibilité ou de la maturité chez les producteurs, tout en garantissant 25% de produits BIO au minimum sur la période de référence. Le picto Bio indique une recette composée à 100%\* de produits issus de l'agriculture biologique (\*sauf eau et sel).

Goûter	Fruit - Pain - Fromage	Pain - Confiture - Yaourt nature sucré	Brioche trempée - Fromage blanc sucré	Lait BIO nature - Céréales nature - Poudre de cacao	Fruit - Chocolatine
--------	------------------------	--	---------------------------------------	---	---------------------

Les labels de qualité (sauf BIO et LOCAL) concernent l'ingrédient majoritaire de la recette.



Restez connectés, consultez, téléchargez les menus sur : <https://meandmyself.ensemble.fr>

## Menus et qualités des denrées

## Exemple de menus - SENIOR



## Menus du SIVOM du HAUT MEDOC

## Restaurants Seniors

2025 - Semaine N° 8 du lundi 17 février 2025 au dimanche 23 février 2025

Information  
du jour →

## Menu Classique =&gt; Menu principal servi à tous les convives

	lundi 17/02	mardi 18/02	mercredi 19/02	jeudi 20/02	vendredi 21/02
Entrées	Potage crécy Salade de quinoa	Potage paysanne	Velouté d'endives Cœurs d'artichaut	Potage de légumes <b>Carottes râpées BIO</b> vinaigrette	Potage St Germain Salade de perles au srumi
Plat principal	<b>Filet de poulet BIO à la crème</b>	Filet de lieu noir sauce basilic	<b>Sauté de boeuf BIO à la tomate</b>	Quiche Lorraine	<b>Chipolatas BIO</b>
Légume	Haricots beurre en persillade	Risotti & beurre	Frites	Salade verte	Epinards à la béchamel
Fromage	Saint Paulin	Emmental & salade verte	Michèvre	Saint Nectaire	Brie
Dessert	Fromage frais nature & sucre	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	Faiselle & confiture	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>

## Menu Sans viande =&gt; disponible avec un délai de réservation de 7 jours

	lundi 17/02	mardi 18/02	mercredi 19/02	jeudi 20/02	vendredi 21/02
Entrée	Potage crécy Salade de quinoa	Potage paysanne	Velouté d'endives Cœurs d'artichaut	Potage de légumes <b>Carottes râpées BIO</b> vinaigrette	Potage St Germain Salade de perles au srumi
Plat principal	<b>Omelette BIO</b>	Filet de lieu noir sauce basilic	<b>Riz à la bolognaise de lentilles</b>	<b>Roué au fromage</b>	<b>Colin &amp; citron</b>
Légume	Haricots beurre en persillade	Risotti & beurre	***	Salade verte	Epinards à la béchamel
Fromage	Saint Paulin	Emmental & salade verte	Michèvre	Saint Nectaire	Brie
Dessert	Fromage frais nature & sucre	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	Faiselle & confiture	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>

## Régime Pauvre en sucre =&gt; Menu disponible en cas d'inscription à l'année

	lundi 17/02	mardi 18/02	mercredi 19/02	jeudi 20/02	vendredi 21/02
Entrée	Potage crécy Salade de quinoa	Potage paysanne	Velouté d'endives Cœurs d'artichaut	Potage de légumes <b>Carottes râpées BIO</b> vinaigrette	Potage St Germain Salade de perles au srumi
Plat principal	<b>Filet de poulet BIO à la crème</b>	Filet de lieu noir sauce basilic	<b>Sauté de boeuf BIO à la tomate</b>	Quiche Lorraine	<b>Chipolatas BIO</b>
Légume	Haricots beurre en persillade	Risotti & beurre	Frites	Salade verte	Epinards à la béchamel
Fromage	Saint Paulin	Emmental & salade verte	Michèvre	Saint Nectaire	Brie
Dessert	<b>Fromage frais nature s/sucre</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Faiselle nature s/sucre</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>

## Régime Pauvre en sel =&gt; Menu disponible en cas d'inscription à l'année

	lundi 17/02	mardi 18/02	mercredi 19/02	jeudi 20/02	vendredi 21/02
Entrée	<b>Potage crécy s/sel</b> <b>Salade de quinoa s/sel</b>	<b>Potage paysanne s/sel</b> <b>Chou à la vinaigrette s/sel</b>	<b>Velouté d'endives s/sel</b> <b>Cœurs d'artichaut s/sel</b>	<b>Potage de légumes s/sel</b> <b>Carottes râpées BIO</b> <b>vinaigrette s/sel</b>	<b>Potage St Germain s/sel</b> <b>Salade de perles vinaigrette s/sel</b>
Plat principal	<b>Filet de poulet BIO à la crème s/sel</b>	Filet de lieu noir sauce basilic s/sel	<b>Sauté de boeuf BIO à la tomate s/sel</b>	<b>Omelette nature s/sel</b>	<b>Jambon blanc s/sel</b>
Légume	<b>Haricots beurre en persillade s/sel</b>	<b>Risotti &amp; beurre s/sel</b>	<b>Pommes de terre sautées s/sel</b>	<b>Salade verte s/sel</b>	<b>Epinards à la béchamel s/sel</b>
Fromage	<b>Fromage frais nature &amp; sucre</b>	<b>Yaourt aux fruits</b>	<b>Fromage blanc nature &amp; sucre</b>	<b>Faiselle &amp; confiture</b>	<b>Fromage frais aromatisé</b>
Dessert	<b>Fruit de saison (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier les menus

**APPROVISIONNEMENT BIO** : L'agriculture biologique est soumise à des délais plus importants que l'agriculture conventionnelle. Pour cette raison, le produit bio du jour peut varier en fonction de la disponibilité ou de la maturité chez les producteurs, tout en garantissant 25% de produits BIO au minimum sur la période de référence. Le picto Bio indique une recette composée à 100%\* de produits issus de l'agriculture biologique (\*sauf eau sel liant)

Affichage des allergènes : les menus affichant les allergènes intentionnellement introduits dans les recettes, sont disponibles sur [www.meandmyself.ensemble.fr](http://www.meandmyself.ensemble.fr)

Toutes nos viandes de bœuf sont d'origine française. Les rôtis, viandes hachées ou bouillis sont issus de Race à Vialle.	Toutes nos viandes de porc sont issues de la filière "Bleu Blanc Cœur" ou certifiées Label Rouge ou sud Océan IOP.	Toutes nos volailles (escalope, découpe, émincé) sont certifiées Label Rouge.	Les filets de poisson (trout, saumon, cabillaud) sont issus d'une pêche durable MSC.	Toutes les recettes sont préparées par le chef et son équipe.
Nos menus respectent la saisonnalité des fruits et légumes.				

<https://www.ensemble-et-moi.fr/mon-ecole/tem/sivom-haut-medoc>

22/05/2025

# Menus et qualités des denrées

## Exemple de menus - SENIOR



## Menus du SIVOM du HAUT MEDOC

## Restaurants Seniors

2025 - Semaine N° 9 du lundi 24 février 2025 au dimanche 02 mars 2025 VACANCES SCOLAIRE!

Information  
du jour ->

## Menu Classique =&gt; Menu principal servi à tous les convives

	lundi 24/02	mardi 25/02	mercredi 26/02	jeudi 27/02	vendredi 28/02
Entrées	Potage Parmentier Champignons à la grecque	Velouté de carottes	Potage de poireaux Chou blanc aux raisins secs vinaigrette	Velouté de lentilles Salade colorée	Potage Dubary Rillettes & cornichons
Pot principal	Macaronis BIO à la bolognaise	Poulet BIO rôti	Quiche Lorraine	Sauté de porc BIO au jus	Poisson frais crème aneth
Légume	***	Petits pois cuisinés	Salade verte	Haricots verts BIO persillés	Riz BIO pilaf & beurre
Fromage	Commeberit	Cantal & salade verte	Rondelé nature	Brie	Gouda
Dessert	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fromage frais sucré	Fromage blanc & sucre	Cake au citron	Fruit de saison BIO (sauf pomme)

## Menu Sans viande =&gt; disponible avec un délai de réservation de 7 jours

	lundi 24/02	mardi 25/02	mercredi 26/02	jeudi 27/02	vendredi 28/02
Entrée	Potage Parmentier Champignons à la grecque	Velouté de carottes	Potage de poireaux Chou blanc aux raisins secs vinaigrette	Velouté de lentilles Salade colorée	Potage Dubary Céuf BIO dur mayonnaise
Pot principal	Pâtes BIO au crémeux de pois chiche	Menu sauce berycy	Quiche Lorraine	Tarte aux légumes	Poisson frais crème aneth
Légume	***	Petits pois cuisinés	Salade verte	Haricots verts BIO persillés	Riz BIO pilaf & beurre
Fromage	Commeberit	Cantal & salade verte	Rondelé nature	Brie	Gouda
Dessert	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fromage frais sucré	Fromage blanc & sucre	Cake au citron	Fruit de saison BIO (sauf pomme)

## Régime Pauvre en sucre =&gt; Menu disponible en cas d'inscription à l'année

	lundi 24/02	mardi 25/02	mercredi 26/02	jeudi 27/02	vendredi 28/02
Entrée	Potage Parmentier Champignons à la grecque	Velouté de carottes	Potage de poireaux Chou blanc aux raisins secs vinaigrette	Velouté de lentilles Salade colorée	Potage Dubary Rillettes & cornichons
Pot principal	Macaronis BIO à la bolognaise	Poulet BIO rôti	Quiche Lorraine	Sauté de porc BIO au jus	Poisson frais crème aneth
Légume	***	Petits pois cuisinés	Salade verte	Haricots verts BIO persillés & Pâtes	Riz BIO pilaf & beurre
Fromage	Commeberit	Cantal & salade verte	Rondelé nature	Brie	Gouda
Dessert	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fromage frais nature s/sucre	Fromage blanc s/sucre	Fruit de saison (sauf pomme)	Fruit de saison BIO (sauf pomme)

## Régime Pauvre en sel =&gt; Menu disponible en cas d'inscription à l'année

	lundi 24/02	mardi 25/02	mercredi 26/02	jeudi 27/02	vendredi 28/02
Entrée	Potage Parmentier s/sel Champignons à la grecque s/sel	Velouté de carottes s/sel Salade verte & maïs s/sel	Potage de poireaux s/sel Chou blanc vinaigrette s/sel	Velouté de lentilles s/sel Salade colorée s/sel	Potage Dubary s/sel Céufs BIO vinaigrette s/sel
Pot principal	Sauté de bœuf à la tomate s/sel	Poulet BIO rôti s/sel	Omelette aux herbes s/sel	Sauté de porc BIO au jus s/sel	Poisson frais crème aneth s/sel
Légume	Pâtes s/sel	Petits pois cuisinés s/sel	Pommes de terre rissolées s/sel	Haricots verts BIO persillés s/sel	Riz pilaf BIO & beurre s/sel
Fromage	Faisselle & sucre	Fromage frais sucré	Fromage blanc & sucre	Yaourt aux fruits	Yaourt nature sucré
Dessert	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fruit de saison (sauf pomme)	Fruit de saison (sauf pomme)	Cake au citron	Fruit de saison BIO (sauf pomme)

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier les menus

**APPROVISIONNEMENT BIO :** L'agriculture biologique est soumise à des délais plus importants que l'agriculture conventionnelle. Pour cette raison, le produit bio du jour peut varier en fonction de la disponibilité ou de la maturité chez les producteurs, tout en garantissant 25% de produits BIO au minimum sur la période de référence. Le picto Bio indique une recette composée à 100%\* de produits issus de l'agriculture biologique. (\*sauf eau

Affichage des allergènes : les menus affichant les allergènes intentionnellement introduits dans les recettes, sont disponibles sur

[www.meandmyself.ansamble.fr](http://www.meandmyself.ansamble.fr)

Toutes nos viandes de bœuf sont d'origine française. Les rôtis, viandes hachées de bœuf, sont issu de Race à Vlande.

Toutes nos viandes de porc sont issues de la filière "Bleu Blanc Cœur" ou ce label Label Rouge au Sud Ouest IGP.

Toutes nos volailles (escalope, découpe, emboîté) sont certifiées Label Rouge.

Les filets de poisson (hoki, saumon, cabillaud) sont issus d'une pêche durable MSC.

Toutes les recettes sont préparées par le chef et son équipe.



A Alternatif

M

Nos menus respectent la saisonnalité des fruits et légumes.

<https://www.ansamble-et-moi.fr/mon-ecole/item/sivom-haut-medoc>

## Menus et qualités des denrées

### Exemple de menus - SENIOR



#### Menus du SIVOM du HAUT MEDOC

#### Restaurants Seniors

2025 - Semaine N° 10 du lundi 03 mars 2025 au dimanche 09 mars 2025 VACANCES SCOLAIRES

information du jour ->

#### MARDI GRAS

#### Menu Classique => Menu principal servi à tous les convives

	lundi 03/03	mardi 04/03	mercredi 05/03	jeudi 06/03	vendredi 07/03
Entrées	Potage de légumes	Potage de poireaux & pommes de terre <b>Céleri BIO rémoulade</b>	Velouté de carottes Salade de perles & petits légumes vinaigrette	Velouté de panais Poireaux vinaigrette	Potage Saint Germain Fonds d'artichaud vinaigrette
Plat principal	Cassoulet ***	<b>Poulet BIO rôti</b>	Hoki sauce beurre citron	Boulettes d'agneau	Bœuf Bourguignon
Légume	Emmental & salade verte	Purée de potiron Saint-Paulin	Gratin de chou-fleur Edam	Frites Coulommiers	Riz créole & beurre Mimalette
Fromage		Pâtisserie d'anniversaire	Fromage blanc à la vanille	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>
Dessert	Yaourt aromatisé				

#### Menu Sans viande => disponible avec un délai de réservation de 7 jours

	lundi 03/03	mardi 04/03	mercredi 05/03	jeudi 06/03	vendredi 07/03
Entrée	Potage de légumes	Potage de poireaux & pommes de terre <b>Céleri BIO rémoulade</b>	Velouté de carottes Salade de perles & petits légumes vinaigrette	Velouté de panais Poireaux vinaigrette	Potage Saint Germain Fonds d'artichaud vinaigrette
Plat principal	<b>Poêlée de flageolets au curcuma</b> ***	<b>Fian au fromage</b>	Hoki sauce beurre citron	<b>Tortis au crémeux de poichiches</b> ***	<b>Roulé au fromage</b>
Légume	Emmental & salade verte	Purée de potiron Saint-Paulin	Gratin de chou-fleur Edam	Coulommiers	Riz créole & beurre Mimalette
Fromage		Pâtisserie d'anniversaire	Fromage blanc à la vanille	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>
Dessert	Yaourt aromatisé				

#### Régime Pauvre en sucre => Menu disponible en cas d'inscription à l'année

	lundi 03/03	mardi 04/03	mercredi 05/03	jeudi 06/03	vendredi 07/03
Entrée	Potage de légumes	Potage de poireaux & pommes de terre <b>Céleri BIO rémoulade</b>	Velouté de carottes Salade de perles & petits légumes vinaigrette	Velouté de panais Poireaux vinaigrette	Potage Saint Germain Fonds d'artichaud vinaigrette
Plat principal	Cassoulet ***	<b>Poulet BIO rôti</b>	Hoki sauce beurre citron	Boulettes d'agneau	Bœuf Bourguignon
Légume	Emmental & salade verte	Purée de potiron Saint-Paulin	Gratin de chou-fleur Edam	Frites Coulommiers	Riz créole & beurre Mimalette
Fromage		<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fromage blanc nature s/sucre</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>
Dessert	Yaourt nature s/sucre				

#### Régime Pauvre en sel => Menu disponible en cas d'inscription à l'année

	lundi 03/03	mardi 04/03	mercredi 05/03	jeudi 06/03	vendredi 07/03
Entrée	Velouté de carottes s/sel Chou rapé à la vinaigrette s/sel	Potage de poireaux & pommes de terre s/sel <b>Céleri BIO vinaigrette s/sel</b>	Potage de légumes s/sel Salade de perles & petits légumes vinaigrette s/sel	Velouté de panais s/sel Poireaux vinaigrette s/sel	Potage Saint Germain s/sel Fonds d'artichaud vinaigrette s/sel
Plat principal	Jambon s/sel	<b>Poulet BIO rôti s/sel</b>	Hoki sauce beurre citron s/sel	Sauté d'agneau au jus s/sel	Bœuf Bourguignon s/sel
Légume	Flageolets cuisinés s/sel	Purée de potiron s/sel	Chou-fleur béchamel s/sel	Pommes de terre sautées s/sel	Riz créole & beurre s/sel
Fromage	Yaourt aux fruits	Yaourt nature & sucre	Fromage blanc aromatisé	Yaourt aux fruits	Fromage frais & sucre
Dessert	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	Pâtisserie d'anniversaire	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier les menus

**APPROVISIONNEMENT BIO :** L'agriculture biologique est soumise à des aléas plus importants que l'agriculture conventionnelle. Pour cette raison, le produit bio du jour peut varier en fonction de la disponibilité ou de la maturité chez les producteurs, tout en garantissant 25% de produits BIO au minimum sur la période de référence. Le picto Bio indique une recette composée à 100% de produits issus de l'agriculture biologique. (\*sauf eau sel lait)

Affichage des allergènes : les menus affichants les allergènes, intentionnellement introduits dans les recettes, sont disponibles sur

[www.meandmyself.ansamble.fr](http://www.meandmyself.ansamble.fr)

Toutes nos viandes de bœuf sont d'origine française. Les rôti, viandes hachées de bœuf sont issu de Race à Viande.	Toutes nos viandes de porc sont issues de la filière "Bleu Blanc Coeur" ou certifiées Label Rouge ou Sud-Ouest 100%	Toutes nos volailles (carroné, découpe, émincé) sont certifiées Label Rouge.	Les filets de poisson (hoki, saumon, cabillaux) sont issus d'une pêche durable MSC.	Toutes les recettes sont préparées par le chef et son équipe.

<https://www.ansamble-et-moi.fr/mon-ecole/item/sivom-haut-medoc>

## Menus et qualités des denrées

## Exemple de menus - SENIOR



## Menus du SIVOM du HAUT MEDOC

## Restaurants Seniors

2025 - Semaine N° 11 du lundi 10 mars 2025 au dimanche 16 mars 2025

Information  
au jour ->

## Menu Classique =&gt; Menu principal servi à tous les convives

	lundi 10/03	mardi 11/03	mercredi 12/03	jeudi 13/03	vendredi 14/03
Entrée	Potage Dubary	Crème de céleri Cobslaw	Potage Carmen Chou fleur & vinaigrette	Crème Soubise Céleri râpé & vinaigrette	Velouté d'asperges Salade charcutière
Plat principal	Saucisse de Toulouse	Parmentier de poisson	Pâtes à la carbonara	Escalope de poulet au jus	Sauté de bœuf marenco
Légume	Lentilles cuisinées	Salade verte	***	Haricots beurre en persillade	Duo de carottes
Fromage	Tomme des Pyrénées & salade verte	Comté	Emmental	Rondelé nature	Coulommiers
Dessert	Yaourt nature sucré	Yaourt aux fruits	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Moeleux au chocolat	Fruit de saison BIO (sauf pomme)

## Menu Sans viande =&gt; disponible avec un délai de réservation de 7 jours

	lundi 10/03	mardi 11/03	mercredi 12/03	jeudi 13/03	vendredi 14/03
Entrée	Potage Dubary	Crème de céleri Cobslaw	Potage Carmen Chou fleur & vinaigrette	Crème Soubise Céleri râpé & vinaigrette	Velouté d'asperges Salade de pommes de terre & suifini
Plat principal	Parmentier de lentilles	Parmentier de poisson	Tortis à la compoée de légumes & fèves	Flan aux légumes	Colin sauce marenco
Légume	***	Salade verte	***	Haricots beurre en persillade	Duo de carottes
Fromage	Tomme des Pyrénées & salade verte	Comté	Emmental	Rondelé nature	Coulommiers
Dessert	Yaourt nature sucré	Yaourt aux fruits	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Moeleux au chocolat	Fruit de saison BIO (sauf pomme)

## Régime Pauvre en sucre =&gt; Menu disponible en cas d'inscription à l'année

	lundi 10/03	mardi 11/03	mercredi 12/03	jeudi 13/03	vendredi 14/03
Entrée	Potage Dubary	Crème de céleri Cobslaw	Potage Carmen Chou fleur & vinaigrette	Crème Soubise Céleri râpé & vinaigrette	Velouté d'asperges Salade charcutière
Plat principal	Saucisse de Toulouse	Parmentier de poisson	Pâtes à la carbonara	Escalope de poulet au jus	Sauté de bœuf marenco
Légume	Lentilles cuisinées	Salade verte	***	Haricots beurre en persillade & Riz	Duo de carottes
Fromage	Tomme des Pyrénées & salade verte	Comté	Emmental	Rondelé nature	Coulommiers
Dessert	Yaourt nature s/sucre	Yaourt nature s/sucre	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fruit de saison BIO (sauf pomme)

## Régime Pauvre en sel =&gt; Menu disponible en cas d'inscription à l'année

	lundi 10/03	mardi 11/03	mercredi 12/03	jeudi 13/03	vendredi 14/03
Entrée	Potage Dubary s/sel Endives aux noix & vinaigrette s/sel	Crème de céleri s/sel Chou blanc râpé vinaigrette s/sel	Potage Carmen s/sel Chou fleur & vinaigrette s/sel	Crème Soubise s/sel Céleri râpé & vinaigrette s/sel	Velouté d'asperges s/sel Salade de pommes de terre s/sel
Plat principal	Escalope de porc s/sel	Parmentier de poisson s/sel	Jambon braisé s/sel	Escalope de poulet au jus s/sel	Sauté de bœuf marenco s/sel
Légume	Lentilles cuisinées s/sel	Salade verte s/sel	Pâtes s/sel	Haricots beurre en persillade s/sel	Duo de carottes s/sel
Fromage	Yaourt nature sucré	Yaourt aux fruits	Fromage frais & sucre	Fromage blanc aromatisé	Yaourt nature & sucre
Dessert	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Moeleux au chocolat	Fruit de saison BIO (sauf pomme)

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier les menus

**APPROVISIONNEMENT BIO :** L'agriculture biologique est soumise à des aléas plus importants que l'agriculture conventionnelle. Pour cette raison, le produit bio du jour peut varier en fonction de la disponibilité ou de la maturité chez les producteurs, tout en garantissant 25% de produits BIO au minimum sur la période de référence. Le picto Bio indique une recette composée à 100% de produits issus de l'agriculture biologique. (\*sauf eau

Affichage des allergènes : les menus affichant les allergènes, intentionnellement introduits dans les recettes, sont disponibles sur

[www.meandmyself.ansamble.fr](http://www.meandmyself.ansamble.fr)

Toutes nos viandes de bœuf sont d'origine française. Les rôtis, viandes hachées de bœuf sont issu de Race à viande.



Toutes nos viandes de porc sont issues de la filière "bleu d'arc cocor" ou certifiées Label Rouge au Sud-Ouest 654.

Toutes nos volailles (escalope, découpe, émincé) sont certifiées Label Rouge.

Les filets de poisson (hoki, saumon, cabillaud) sont issus d'une pêche durable MSC.

Toutes les recettes sont préparées par le chef et sont saines.



A Alternatif

Nos menus respectent la saisonnalité des fruits et légumes.

<https://www.ansamble-et-moi.fr/mon-ecole/item/sivom-haut-medoc>

22/05/2025

## Menus et qualités des denrées

## Exemple de menus - SENIOR



## Menus du SIVOM du HAUT MEDOC

## Restaurants Seniors

2025 - Semaine N° 12 du lundi 17 mars 2025 au dimanche 23 mars 2025

Information  
du jour ->

## DANSE EN IRLANDE

## Menu Classique =&gt; Menu principal servi à tous les convives

	lundi 17/03	mardi 18/03	mercredi 19/03	jeudi 20/03	vendredi 21/03
Entrée	Velouté de panais	Potage de légumes <b>Carottes râpées BIO vinaigrette</b>	Soupe à l'oignon croûtons & fromage <b>CŒUR dur BIO mayonnaise</b>	Potage de carottes Crème de petits pois au fromage frais	Velouté de légumes Pâté en croûte
Plat principal	Rôti de porc au jus	Poulet rôti	Agneau & crème ail	Parmentier de bœuf façon cottage pie ***	Filet de colin sauce Normande
Légume	Chou fleur à la béchamel	Frites	Haricots blancs cuisinés	Rondelé aux noix	Riz pilaf & beurre
Fromage	Camembert & salade verte	Gouda	Brie	Pain Irlandais aux pommes	Cantal
Dessert	Yaourt nature sucré	Milk shake pomme poire & vanille	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	

## Menu Sans viande =&gt; disponible avec un délai de réservation de 7 jours

	lundi 17/03	mardi 18/03	mercredi 19/03	jeudi 20/03	vendredi 21/03
Entrée	Velouté de panais	Potage de légumes <b>Carottes râpées BIO vinaigrette</b>	Soupe à l'oignon croûtons & fromage <b>CŒUR dur BIO mayonnaise</b>	Potage de carottes Crème de petits pois au fromage frais	Velouté de légumes <b>Croisillon aux champignons</b>
Plat principal	<b>Filet de lieu &amp; citron</b>	<b>Omelette BIO nature</b>	<b>Croq à l'italienne</b>	<b>Parmentier de lentille corail</b>	Filet de colin sauce Normande
Légume	Chou fleur à la béchamel	Frites	***	***	Riz pilaf & beurre
Fromage	Camembert & salade verte	Gouda	Brie	Rondelé aux noix	Cantal
Dessert	Yaourt nature sucré	Milk shake pomme poire & vanille	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	Pain Irlandais aux pommes	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>

## Régime Pauvre en sucre =&gt; Menu disponible en cas d'inscription à l'année

	lundi 17/03	mardi 18/03	mercredi 19/03	jeudi 20/03	vendredi 21/03
Entrée	Velouté de panais	Potage de légumes <b>Carottes râpées BIO vinaigrette</b>	Soupe à l'oignon croûtons & fromage <b>CŒUR dur BIO mayonnaise</b>	Potage de carottes Crème de petits pois au fromage frais	Velouté de légumes Pâté en croûte
Plat principal	Rôti de porc au jus	Poulet rôti	Agneau & crème ail	Parmentier de bœuf façon cottage pie ***	Filet de colin sauce Normande
Légume	<b>Chou fleur à la béchamel &amp; Pâtes</b>	Frites	Haricots blancs cuisinés	***	<b>Riz pilaf &amp; beurre &amp; Haricots verts persillés</b>
Fromage	Camembert & salade verte	Gouda	Brie	Rondelé aux noix	Cantal
Dessert	Yaourt nature s/sucre	Milk shake pomme poire & vanille s/sucre	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>

## Régime Pauvre en sel =&gt; Menu disponible en cas d'inscription à l'année

	lundi 17/03	mardi 18/03	mercredi 19/03	jeudi 20/03	vendredi 21/03
Entrée	Velouté de panais s/sel Salade verte vinaigrette s/sel	Potage de légumes s/sel <b>Carottes râpées BIO vinaigrette s/sel</b>	Soupe à l'oignon s/sel <b>CŒUR dur BIO vinaigrette s/sel</b>	Potage de carottes s/sel Crème de petits pois s/sel	Velouté de légumes s/sel Houmous de pois chiches s/sel
Plat principal	Rôti de porc au jus s/sel	Poulet rôti s/sel	Agneau & crème ail s/sel	Parmentier de bœuf façon cottage pie s/sel	Filet de colin sauce Normande s/sel
Légume	Chou fleur à la béchamel s/sel	Pommes de terre sautées s/sel	Haricots blancs cuisinés s/sel	***	Riz pilaf & beurre s/sel
Fromage	Yaourt nature sucré	Milk shake pomme poire & vanille	Fromage frais aromatisé	Yaourt nature & sucre	Fromage frais & sucre
Dessert	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>	Pain Irlandais aux pommes	<b>Fruit de saison BIO (sauf pomme)</b>

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier les menus

**APPROVISIONNEMENT BIO : L'agriculture biologique est soumise à des aléas plus importants que l'agriculture conventionnelle. Pour cette raison, le produit bio du jour peut varier en fonction de la disponibilité ou de la maturité chez les producteurs, tout en garantissant 25% de produits BIO au minimum sur la période de référence. Le picto Bio indique une recette composée à 100% de produits issus de l'agriculture biologique. (\*sauf eau**  
Affichage des allergènes ; les menus affichant les allergènes, intentionnellement introduits dans les recettes, sont disponibles sur

www.meandmyself.ansamble.fr

Toutes nos viandes de bœuf sont d'origine française. Les rôtis, viandes hachées de bœuf sont issus de Race à Viande.



Toutes nos viandes de porc sont issues de la filière "Bleu Blanc Cœur" ou des filières Label Rouge ou Label Qualité IGP.



Toutes nos volailles (escalope, découpe, émincé) sont certifiées Label Rouge.



Les filets de poisson (holot, saumony, cabillaud) sont issus d'une pêche durable MSC.



Toutes les recettes sont préparées par le chef et sont équilibrées.



Nos menus respectent la saisonnalité des fruits et légumes.

## Menus et qualités des denrées

## Exemple de menus - SENIOR



## Menus du SIVOM du HAUT MEDOC

## Restaurants Seniors

2025 - Semaine N° 13 du lundi 24 mars 2025 au dimanche 30 mars 2025

Information  
du jour ->

## Menu Classique =&gt; Menu principal servi à tous les convives

	lundi 24/03	mardi 25/03	mercredi 26/03	jeudi 27/03	vendredi 28/03
Entrée	Velouté de poireaux et pommes de terre	Velouté de légumes	Potage Dubary	Potage de panais et carottes	Potage aux épinards
Plat principal	Choux rouge & blanc rôtés vinaigrette	Piémontaise	Betteraves vinaigrette	Omelette BIO & sauce tomate	Salade bicolore vinaigrette
Légume	Riz créole BIO	Côte de porc BIO au jus	Sauté de poulet BIO à l'ancienne	Haricots verts BIO en persillade	Poisson frais & sauce beurre blanc
Fromage	Tomme des Pyrénées	Carottes sautées en persillade	Purée de patate douce	Mi-chèvre & salade verte	Lentilles corail
Dessert	Yaourt aux fruits	Emmental	Saht Neclaire	Cake marbré vanille & chocolat	Comté
		Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fruit de saison BIO (sauf pomme)		Fromage blanc & crème de marron

## Menu Sans viande =&gt; disponible avec un délai de réservation de 7 jours

	lundi 24/03	mardi 25/03	mercredi 26/03	jeudi 27/03	vendredi 28/03
Entrée	Velouté de poireaux et pommes de terre	Velouté de légumes	Potage Dubary	Potage de panais et carottes	Potage aux épinards
Plat principal	Choux rouge & blanc rôtés vinaigrette	Piémontaise SV	Betteraves vinaigrette	Omelette BIO & sauce tomate	Salade bicolore vinaigrette
Légume	Riz à la bolognaise de lentilles	Tarte aux légumes	Poisson à l'ancienne	Haricots verts BIO en persillade	Poisson frais & sauce beurre blanc
Fromage	***	Carottes sautées en persillade	Purée de patate douce	Mi-chèvre & salade verte	Lentilles corail
Dessert	Tomme des Pyrénées	Emmental	Saht Neclaire	Cake marbré vanille & chocolat	Comté
	Yaourt aux fruits	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fruit de saison BIO (sauf pomme)		Fromage blanc & crème de marron

## Régime Pauvre en sucre =&gt; Menu disponible en cas d'inscription à l'année

	lundi 24/03	mardi 25/03	mercredi 26/03	jeudi 27/03	vendredi 28/03
Entrée	Velouté de poireaux et pommes de terre	Velouté de légumes	Potage Dubary	Potage de panais et carottes	Potage aux épinards
Plat principal	Choux rouge & blanc rôtés vinaigrette	Piémontaise	Betteraves vinaigrette	Omelette BIO & sauce tomate	Salade bicolore vinaigrette
Légume	Riz créole BIO	Côte de porc BIO au jus	Sauté de poulet BIO à l'ancienne	Haricots verts BIO en persillade & Pâtes	Poisson frais & sauce beurre blanc
Fromage	Tomme des Pyrénées	Carottes sautées en persillade	Purée de patate douce	Mi-chèvre & salade verte	Lentilles corail
Dessert	Yaourt nature s/sucre	Emmental	Saht Neclaire	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Comté
		Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fruit de saison BIO (sauf pomme)		Fromage blanc nature s/sucre

## Régime Pauvre en sel =&gt; Menu disponible en cas d'inscription à l'année

	lundi 24/03	mardi 25/03	mercredi 26/03	jeudi 27/03	vendredi 28/03
Entrée	Velouté de poireaux et pommes de terre s/sel	Velouté de légumes s/sel	Potage Dubary s/sel	Potage de panais et carottes s/sel	Potage aux épinards s/sel
Plat principal	Choux rouge & blanc rôtés vinaigrette s/sel	Salade de boulgour s/sel	Betteraves vinaigrette s/sel	Pomelos s/sel	Salade bicolore vinaigrette s/sel
Légume	Riz créole BIO s/sel	Côte de porc BIO au jus s/sel	Sauté de poulet BIO à l'ancienne s/sel	Omelette BIO & sauce tomate s/sel	Poisson frais & sauce beurre blanc s/sel
Fromage	Yaourt aux fruits	Carottes sautées en persillade s/sel	Purée de patate douce s/sel	Haricots verts BIO en persillade s/sel	Lentilles corail s/sel
Dessert	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fromage blanc aromatisé	Yaourt nature sucré	Fromage frais aromatisé	Fromage blanc & crème de marron
		Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Fruit de saison BIO (sauf pomme)	Cake marbré vanille & chocolat	Fruit de saison BIO (sauf pomme)

Des raisons indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier les menus

APPROVISIONNEMENT BIO : L'agriculture biologique est soumise à des aléas plus importants que l'agriculture conventionnelle. Pour cette raison, le produit bio du jour peut varier en fonction de la disponibilité ou de la maturité chez les producteurs, tout en garantissant 25% de produits BIO au minimum sur la période de référence. Le picto Bio indique une recette composée à 100% de produits issus de l'agriculture biologique. (sauf eau)

Affichage des allergènes : les menus affichant les allergènes, intentionnellement introduits dans les recettes, sont disponibles sur

[www.meandmyself.ansamble.fr](http://www.meandmyself.ansamble.fr)

Toutes nos viandes de bœuf sont d'origine française. Les rôtis, viandes hachées de bœufs sont issus de Race à Viande.



Toutes nos viandes de porc sont issues de la filière "bleu, blanc, cœur" ou certifiées Label Rouge ou Sud Ouest IGP.



Toutes nos volailles (escalope, découpe, émincé) sont certifiées Label Rouge.



Les filets de poisson (hoki, saumon, cabillaud) sont issus d'une pêche durable MSC.



Toutes les recettes sont préparées par le chef et son équipe.

A Alternatif



Nos menus respectent la saisonnalité des fruits et légumes.

## Avenant n°1 au contrat d'affermage

2020 - 2025



## AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

### Entre

Le SIVOM du Haut Médoc, sis 12 rue Dupaty, Hôtel de Ville, 33290 BLANQUEFORT, dûment représenté par Madame Béatrice de FRANÇOIS, Présidente, habilitée par délibération n°DEL.2020.07.23-001 en date du 23 juillet 2020, d'une part,

### Et

la Société S.A.S Ansamble, sise Parc d'Activités Descartes, avenue Gay Lussac, Bât. H3 6 33370 Artigues-près-Bordeaux, représentée par M. Vincent GENDROT, Directeur Général délégué en exercice, dûment habilité,

### Article 1. Objet du présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 4, 8 et 53 du contrat d'affermage conclu entre le SIVOM du Haut Médoc et la S.A.S Ansamble comme suit :

#### **« ARTICLE 4 : ESTIMATIF QUANTITATIF**

Ce contrat est établi sur la base des besoins recensés par le SIVOM estimés par année scolaire comme suit :

- Année 2020/2021 : 1 130 000 repas
- Année 2021/2022 : 1 150 000 repas
- Année 2022/2023 : 1 190 000 repas
- Année 2023/2024 : 1 100 000 repas
- Année 2024/2025 : 1 125 000 repas

*Les Villes du Taillan-Médoc et de Bruges ont chacune programmé, respectivement pour les rentrées scolaires 2022 et 2024, la livraison d'un groupe scolaire incluant un restaurant scolaire commun aux maternelle et élémentaire. Le nombre de points de livraison sera donc impacté. »*

#### **« ARTICLE 8 : REPAS FABRIQUES POUR DES TIERS**

la cuisine centrale du SIVOM pour assurer la production de repas pour la restauration d'autres usagers que ceux prévus à l'article 3 du présent contrat, dans les conditions et limites suivantes :

- Les priorités du service public devront être respectées et cette activité accessoire ne devra en aucun cas affecter le bon fonctionnement de celui-ci ;
- Le Concessionnaire devra solliciter l'autorisation préalable du SIVOM par écrit.
- Le SIVOM du Haut Médoc autorisera expressément le Concessionnaire à assumer la production de repas destinés uniquement à des personnes de droit public, aux personnes morales de droit privé sans but lucratif chargés d'une mission de service public ou aux personnes morales de droit privé, et en aucune façon à des personnes physiques. L'autorisation sera acquise en l'absence de refus opposé par le SIVOM dans un délai de 30 jours à compter de la demande.

Ces autorisations seront valables pour l'année scolaire en cours et devront systématiquement être renouvelées au début de chaque année scolaire.

Afin de permettre au SIVOM de vérifier la bonne application des conditions et limites sus indiquées, le Concessionnaire informera le SIVOM par écrit des marchés et contrats qui lui seraient attribués.

Le Concessionnaire inclura dans chaque rapport d'activité un état relatif à cette activité. Cet état indiquera notamment pour chacun des tiers concernés, le nombre de repas produits, la périodicité ainsi que les prix unitaires de ces repas.

Le SIVOM exige que les repas destinés aux tiers proposent chaque jour le même plat que celui fabriqué pour les repas destinés aux SIVOM. Aucune production spécifique de plat principal pour des repas exportés ne sera acceptée.

## Avenant n° 1 au contrat d'affermage

2020 - 2025

*Sauf accord exceptionnel du SIVOM, le nombre de repas livrés dans le cadre de cette disposition ne devra pas dépasser 250 000 repas par an.*

*Cette activité donnera lieu au versement par le Fermier, au profit du SIVOM, de la redevance prévue à l'article 53 du présent contrat. »*

**« ARTICLE 53 : PRIX UNITAIRE DES REPAS FOURNIS POUR DES TIERS REDEVANCE AU PROFIT DU SIVOM**

*Les prix unitaires des repas fournis pour des tiers, en application de l'article 8 du présent contrat, sont fixés par le Concessionnaire.*

*Le SIVOM est informé par le Concessionnaire des prix pratiqués et du volume de repas produits pour les tiers dans les conditions prévues à l'article 8 du présent contrat.*

*Le Concessionnaire verse au SIVOM une redevance fixée à 0,60 € HT par repas.*

*Le "volume annuel de vente effectivement réalisé par le Concessionnaire auprès de chacun des tiers" correspondra au produit du prix unitaire hors taxes de production des repas par le nombre de repas effectivement facturés par le Concessionnaire à chacun desdits tiers au cours de l'année écoulée.*

*La redevance est calculée et versée par le Concessionnaire au SIVOM dans les 45 jours suivant la fin de chaque exercice, sur réception de l'ordre de recette ; sera établi distinctement le montant hors taxes de redevance et la TVA applicable.*

*Le Concessionnaire devra joindre au règlement de cette redevance le récapitulatif général des états trimestriels transmis au SIVOM au titre de l'article 8 du présent contrat. »*

**Article 2. Durée :**

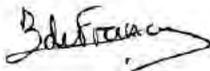
Conformément aux termes du contrat d'affermage, le présent avenant est conclu jusqu'au terme du contrat d'affermage, soit le 12 juillet 2025.

**Article 3. Autres dispositions :**

Les autres dispositions du contrat d'affermage demeurent inchangées.

Fait à Blanquefort en trois exemplaires originaux le

Pour le SIVOM du Haut Médoc  
La Présidente  
Béatrice de FRANÇOIS



Pour la S.A.S Ansamble  
Le Directeur Général  
M. Vincent GENDROT



**Benoît LAVILLE**  
Directeur Régional

## Délibération

N° DEL.2023.04.12-002

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU HAUT-MÉDOCPREFECTURE  
DE LA GIRONDE

17 AVR. 2023

Bureau du courrier

SEANCE DU 12 AVRIL 2023  
L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS  
LE DOUZE AVRIL*Extrait du registre des Délibérations  
Du Comité Syndical Du SIVOM Du Haut Médoc***DELIBERATION n° DEL.2023.04.12-002**

Le douze avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Haut-Médoc, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Présidente du SIVOM du Haut-Médoc.

*Le nombre de Membres :**En exercice : 32**Présents : 21**Votants : 25***Secrétaire de Séance : Dominique SAITTA****OBJET : DETERMINATION DES ACOMPTESE VERSEES PAR LES COMMUNES****ETAIENT PRÉSENTS :****Délégués titulaires**

Béatrice de FRANCOIS, Roselyne TURBE, Benjamin DERVIEUX, Laetitia GARNET, Emmanuelle CHAIGNON, Mélanie PARMENON, Sylvie CESARD-BRUNET, Ayline NORIEGA, Isabelle MAILLE, Patricia DUREAU, Dominique SAITTA, Sigrïd VOEGELIN CANOVA, Raymond VIGOUREUX, Emmanuelle LAMARQUE, Michèle YON, Pierre CHAMOULEAU, Fabien CATOIRE, Josette JEGOU, Claudine ROY, Bernard LAUTRETTE, Alexis TOUSSAINT

**ETAIENT REPRESENTES :**

Pascal OZANEUX, pouvoir donné à Raymond VIGOUREUX  
Michèle RICHARD, pouvoir donné à Sigrïd VOEGELIN CANOVA  
Brigitte TERRAZA, pouvoir donné à Emmanuelle LAMARQUE  
Géraldine ZURITA TROUVE, pouvoir donné à Fabien CATOIRE

**ETAIENT ABSENTS / EXCUSES :**

Jean-Michel SEINTIGNAN, Frédéric BONNOT, Emmanuelle PLOUGOULM, Valérie KOCIEMBA, Jean-Pierre GABAS, Pauline RIVIERE, Delphine LACOMBE

## Délibération

N° DEL.2023.04.12-002

COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU HAUT MEDOC SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023**DELIBERATION n° DEL.2023.04.12-002 : DETERMINATION DES ACOMPTES VERSES PAR LES COMMUNES***Rapporteur : Mme Béatrice de François, Présidente du SIVOM du Haut Médoc*

Les communes membres du SIVOM sont tenus de verser un acompte mensuel sur 10 mois au titre de la compensation des tarifs sociaux.

A la demande de la commune de BRUGES qui considère que ses acomptes sont trop faibles par rapport aux dépenses réelles, l'acompte mensuel pourrait passer de 20 000 € à 25 000 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Il est proposé au Comité Syndical de fixer le montant des acomptes tel qu'indiqué ci-dessous :

Commune	Acompte mensuel actuel	Nouvel acompte mensuel
BLANQUEFORT	37 000 €	37 000 €
<b>BRUGES</b>	20 000 €	<b>25 000 €</b>
LUDON-MEDOC	8 000 €	8 000 €
PAREMPUYRE	23 000 €	23 000 €
LE PIAN-MEDOC	15 000 €	15 000 €
LE TAILLAN-MEDOC	12 000 €	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 000 €</b>	<b>120 000 €</b>

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les communes membres du SIVOM sont tenues de verser un acompte mensuel sur 10 mois au titre de la compensation des tarifs sociaux,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice de François, Présidente du SIVOM du Haut Médoc,

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver le montant des acomptes mensuels dus par les communes membres entre septembre et juin inclus tel que présenté ci-dessous,

Commune	Acompte mensuel actuel	Nouvel acompte mensuel
BLANQUEFORT	37 000 €	37 000 €
<b>BRUGES</b>	20 000 €	<b>25 000 €</b>
LUDON-MEDOC	8 000 €	8 000 €
PAREMPUYRE	23 000 €	23 000 €
LE PIAN-MEDOC	15 000 €	15 000 €
LE TAILLAN-MEDOC	12 000 €	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 000 €</b>	<b>120 000 €</b>

## Délibération

N° DEL.2023.04.12-002

Décide de la mise en place de ces nouveaux acomptes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023,

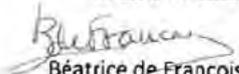
Autorise Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette opération.

Adopte à l'unanimité (25 voix pour)

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 12 avril 2023

  
Béatrice de François

Présidente du SIVOM du Haut Médoc

## Attestation d'assurance

Pour l'année 2023 - 2024



<b>ATTESTATION D'ASSURANCE</b>
--------------------------------

Nous soussignés, **MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES** – 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9, certifions par la présente que la société **ELIOR** sise Tour Egée – 9-11 Allée, de l'Arche – 92032 Paris cedex la Défense, agissant tant pour son compte que pour le compte de qui il appartiendra et notamment pour celui de :

**ANSEMBLE**  
**PIBS - Allée Gabriel Lippmann**  
**56000 VANNES**

a souscrit, par l'intermédiaire de **Willis Towers Watson France** – Tour HEKLA - 52 Avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92094 La Défense Cedex, un contrat **TOUS DOMMAGES & PERTES D'EXPLOITATION CONSECUTIVES** numéro 127.113.527, couvrant l'ensemble des biens lui appartenant et/ou dont elle serait responsable.

couvrant l'ensemble des sites exploités par les Assurés, contre notamment les événements suivants dans le cadre du marché de la DSP de Blanquefort :

- **Pertes de marchandises et denrées**

Il est précisé que :

- la franchise de base au titre des garanties Dommages Directs est fixée à 5.000 EUR, par sinistre,
- Les marchandises en chambre froide sont garanties dans la limite de 1.000.000 EUR par sinistre

Cette attestation est établie sous réserve du paiement de la prime, pour servir et valoir ce que de droit. Elle ne peut engager les assureurs au-delà des limites, clauses et exclusions du contrat précité. Elle est valable pour la période du 1<sup>er</sup> Octobre 2024 au 30 Septembre 2025 sous réserve de modification et/ou suspension et résiliation des garanties

Fait à Paris, le 5 Mars 2025

## Attestation d'assurance

Pour l'année 2023 - 2024



XL Insurance

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE**

**XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland ([www.centralbank.ie](http://www.centralbank.ie)), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société suivante :

**ANSAMBLE**

Allée Gabriel Lippmann Pibs  
56000 VANNES, France

bénéficie des garanties Responsabilité Civile du contrat N° FR00014720LI souscrit auprès de notre société par **ELIOR GROUP SOLIDARITES** et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre des activités garanties au contrat.

**MONTANTS DES GARANTIES :**

L'engagement de l'assureur ne saurait excéder les montants ci-après.

Les montants ci-dessous sont exprimés Tous dommages Confondus (Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs).

**Responsabilité Civile Exploitation et/ou Pendant Travaux**

1 000 000,00 EUR par sinistre

**Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle**

1 000 000,00 EUR par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés au contrat,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat.

La présente attestation est délivrée pour la période du 01/10/2024 au 30/09/2025 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévue au contrat.

La validité, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait sous le n° 2024/FR00014720LI/176898, pour valoir ce que de droit le 16/09/2024.



Article dans le journal du Sud-Ouest

## Etablissement Bio Engagé



## HAUT-MÉDOC

## Le Sivom et ses six communes labellisés « Établissement bio engagé »

Pour la quatrième année, le Sivom du Haut-Médoc (Syndicat intercommunal à vocation multiple) et les six communes qu'il regroupe (Blanquefort, Parempuyre, Le Taillan-Médoc, Bruges, Le Pian-Médoc et Ludon-Médoc) viennent de recevoir la charte d'appartenance au label « Établissement bio engagé ». Ce label, délivré par Interbio Nouvelle-Aquitaine, signifie qu'au moins 25 % des produits servis dans les restaurants scolaires sont bio, objectif fixé dans le cadre du plan national Ambition bio.

« Pour nous, il est important que les enfants mangent bien à l'école, précise Béatrice de François, la présidente du Sivom du Haut-Médoc. C'est pourquoi nous achetons (achats prouvés) et servons 26 % de produits bio. » Ainsi, les huiles, le lait et les œufs sont issus à 100 % de l'agriculture biologique, la viande à 99 %, 100 % du poisson est MSC et local, acheté sur les criées d'Arcachon, Royan ou La Rochelle (à noter que le poisson n'est jamais bio).

### Producteurs locaux

Les légumes frais sont bio à 50 % ; en fonction de la saison, ils peuvent être congelés. Ils sont à 32 % issus de producteurs très locaux comme les pommes de terre de Philippe Laville à Bruges et les fruits de Fraisiflor... L'an dernier, pour éviter le gaspillage et aider la productrice, Floriane Laville, les élus ont décidé d'acheter



Béatrice de François, maire de Parempuyre et présidente du Sivom, a reçu le label Établissement bio engagé. M.-F.J.

toute sa production de kiwis bio, transformés en compote additionnée de pommes bio du Lot-et-Garonne.

Le Sivom indique que denrées servies dans les restaurants scolaires des six communes, utilisées pour le portage des repas à domicile, les résidences autonomie de Blanquefort et Bruges, les goûters de certaines communes... sont fraîches, françaises, labellisées ou certifiées, et que deux produits biologiques par jour sont proposés dans les menus.

« Durant le temps scolaire, notre fermier Ansamble livre 6 000 repas par jour en liaison froide, ajoute Béatrice de François. Reste la problématique du pain, que nos artisans locaux ont beaucoup de difficultés à fabriquer en quantité suffisante. »

### TARIFS DES REPAS

**Question tarifs, la commune de Parempuyre facture le repas des écoles (en maternelle et élémentaire) dans une fourchette de 55 centimes à 4,72 € selon neuf tranches de quotient familial. Sachant que le prix d'un repas tout compris, (denrées, charges générales, personnels, réchauffage dans les satellites des écoles, fluides...) revient à environ 9 euros.**

À noter, le Sivom recrute un DGS pour préparer le cahier des charges de la nouvelle délégation de service public (DSP) qui devra être choisie au plus tard en août et mise en place le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Marie-Françoise Jay



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU HAUT MEDOC



Une alimentation

**SAINE &  
NATURELLE**

*au plus près des territoires*

**ANSAMBLE**

Cuisine Centrale du SIVOM  
8 Rue du Commandant Charcot  
B.P. 19 - 33290 Blanquefort

 **Ansamble**

UNE ALIMENTATION SAINE & NATURELLE  
— AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES —

**OBJET**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE AS 773 – 1 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918**

Monsieur Cédric BRUGERE, rapporteur, expose :

La parcelle cadastrée AS 773, d'une superficie totale de 2 068 m<sup>2</sup>, est située au 1 rue du 11 Novembre 1918.

Appartenant à Bordeaux Métropole, elle accueille une ancienne maison bourgeoise avec jardin et dépendance, aujourd'hui inoccupée.

Compte tenu de sa localisation, à proximité immédiate du centre-ville et des transports, ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune, qui pourrait y réaliser, à terme, un équipement public d'intérêt collectif afin de répondre aux besoins croissants de sa population.

Des discussions ont été engagées avec Bordeaux Métropole, sur la base de l'estimation du service des Domaines, pour s'arrêter sur un prix de 630 000 euros.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2241-1 à L.2241-7, définissant les modalités de gestion des biens des communes,

Vu le décret n° 86-455 du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des Domaines en matière d'opérations immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur en euros des montants,

Vu l'avis de France Domaine en date du 10 juin 2025 ;

Vu la Commission Municipale du 08 décembre 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE**

1. **D'autoriser** l'acquisition de la parcelle cadastrée AS 773, sise au 1 rue du 11 novembre 1918, représentant une surface de 2068 m<sup>2</sup>, pour un montant de 630 000 €,
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et tous les documents se rapportant à cette opération.

**POUR** : 33 voix (unanimité)

**CONTRE** : /

**ABSTENTIONS** : /

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

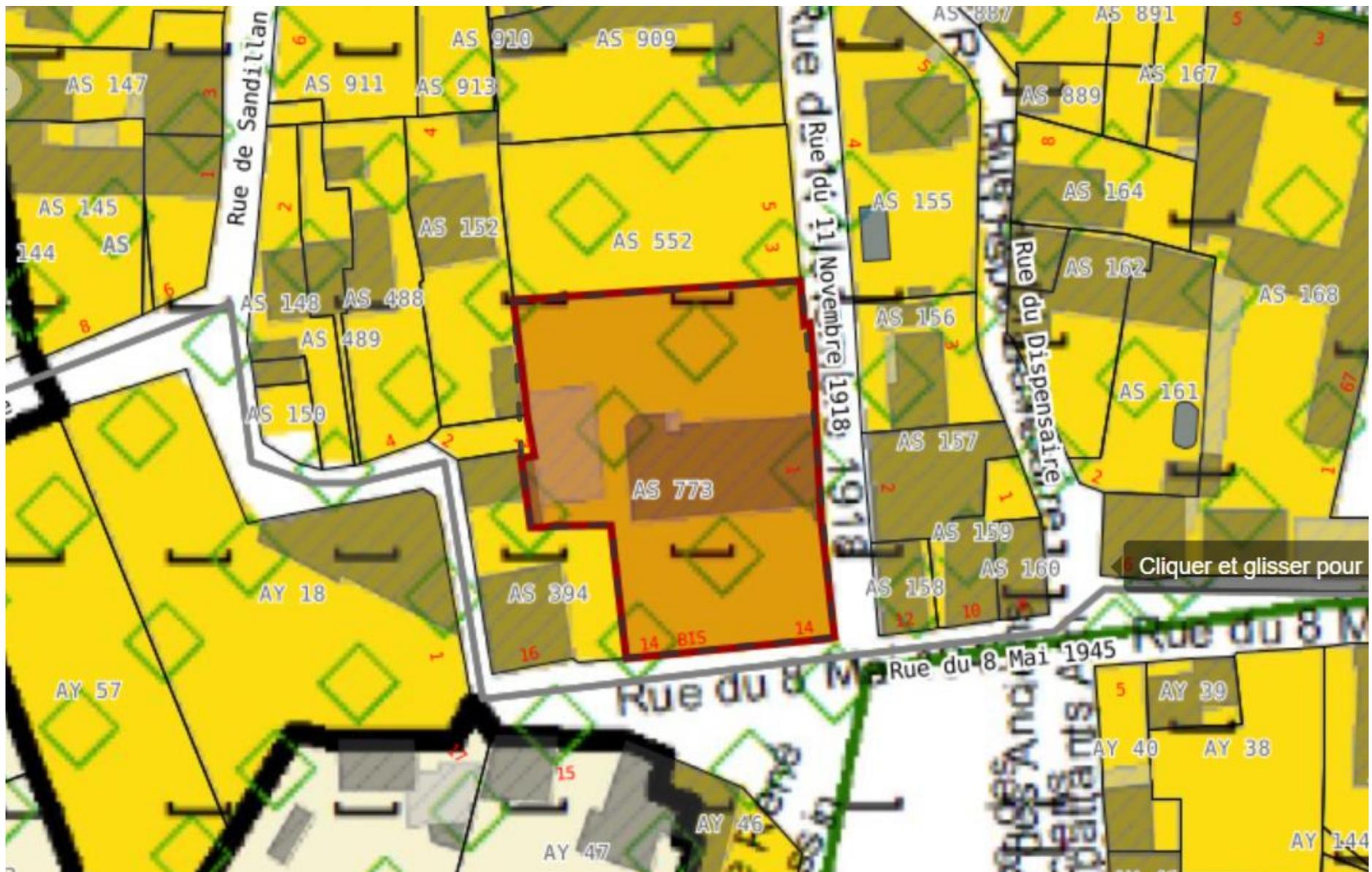
Fait au Taillan - Médoc,  
Le 11 décembre 2025  
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Allard', written over a red circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LE TAILLAN-MÉDOC' around the perimeter and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and other heraldic symbols.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :

- de sa transmission en Préfecture le 15 décembre 2025
- de sa publication le 15 décembre 2025

# PARCELLE AS 773



# VUE AERIENNE - PARCELLE AS 773



**OBJET**

**ACQUISITION DE LA PARCELLE AS 492p – 73 AVENUE DE SOULAC**

Monsieur Cédric BRUGERE, rapporteur, expose :

La parcelle cadastrée AS 492p, située 73 avenue de Soulac, comprend un ensemble immobilier composé d'un local professionnel et d'un garage attenant.  
Ces locaux, anciennement occupés par une agence bancaire, sont actuellement vacants.

La propriétaire a récemment contacté la commune afin de savoir si celle-ci pouvait être intéressée par l'acquisition du bien. Compte tenu de sa situation géographique privilégiée, à proximité immédiate de la mairie et au cœur du centre-ville, ce bien présente un intérêt stratégique pour la collectivité.

Des discussions ont été engagées sur la base de l'estimation du service des Domaines, et un accord a été trouvé pour un montant de 250 000 euros.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2241-1 à L.2241-7, définissant les modalités de gestion des biens des communes,  
Vu le décret n° 86-455 du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des Domaines en matière d'opérations immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur en euros des montants,  
Vu l'avis de France Domaine en date du 23 octobre 2025 ;

Vu la Commission Municipale du 08 décembre 2025,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉCIDE**

1. **D'autoriser** l'acquisition de la parcelle cadastrée AS 492p, comprenant des locaux à usage de bureaux et un garage attenant sise au 73 avenue de Soulac, pour un montant de 250 000 €,
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et tous les documents se rapportant à cette opération.

**POUR** : 33 voix (unanimité)

**CONTRE** : /

**ABSTENTIONS** : /

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait au Taillan - Médoc,  
Le 11 décembre 2025,  
Le Maire,

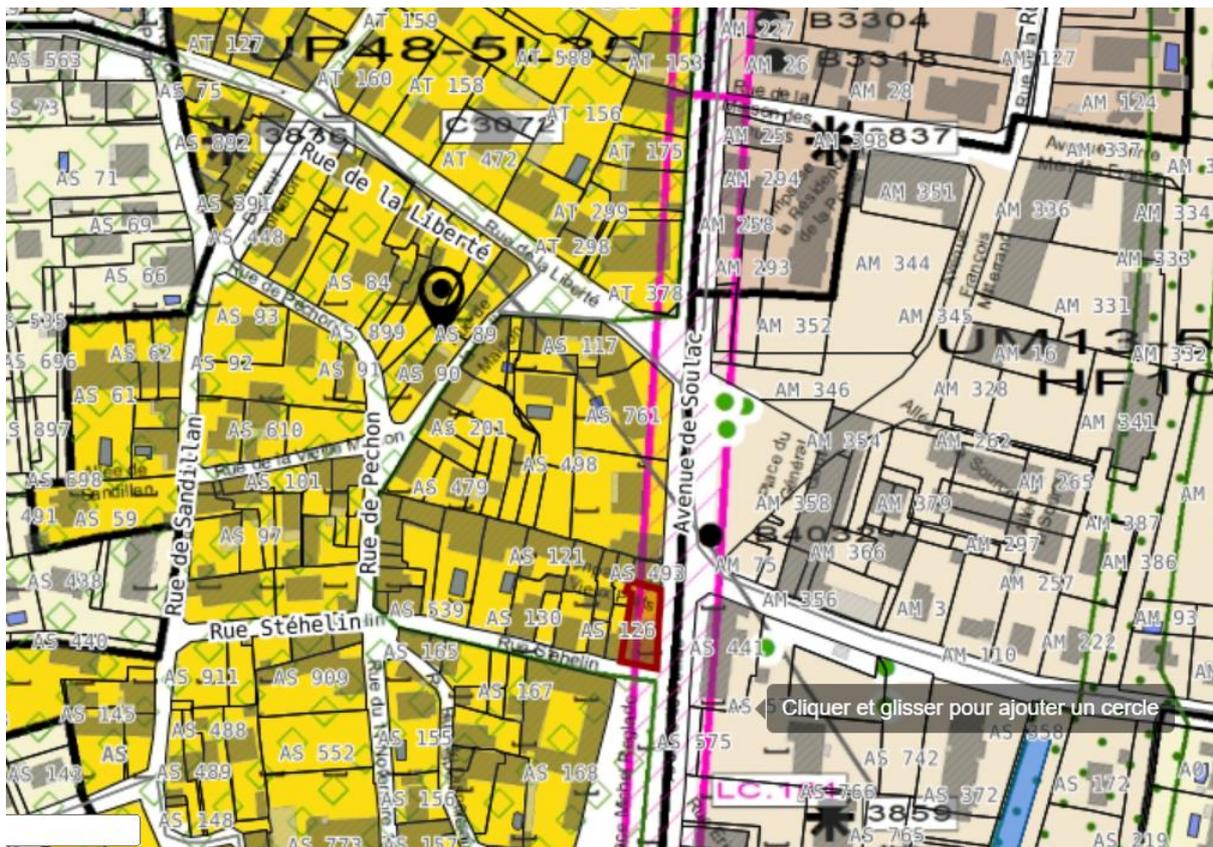


Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :

- de sa transmission en Préfecture le 15 décembre 2025
- de sa publication le 15 décembre 2025

# AS 492p - 73 AVENUE DE SOULAC

Réception par le préfet : 15/12/2025



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025



**OBJET**

**RESEAU DE TELECOMMUNICATION CHEMIN DU PETIT HONTANE - CONVENTION POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE ETABLIS SUR LES SUPPORTS COMMUNS AVEC LES RESEAUX PUBLICS AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Monsieur Michel RONDI, rapporteur, expose,

La Ville a décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens situés chemin du Petit Hontane. Afin d'optimiser cette opération, il est nécessaire de coordonner les travaux relatifs à l'ensemble des réseaux de service public concernés, notamment les réseaux d'électricité et de communications électroniques actuellement installés sur les mêmes supports.

Conformément à l'article L.2224-35 du Code général des collectivités territoriales, cette coordination implique la conclusion d'une convention entre la commune et les établissements publics compétents pour la distribution publique d'électricité.

Cette convention a pour objet de définir :

- la répartition des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ;
- la propriété des ouvrages réalisés ;
- ainsi que la répartition de la charge financière entre les parties.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission Municipale 08 décembre 2025,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉCIDE**

1. **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente.

**POUR** : 33 voix (unanimité)

**CONTRE** : /

**ABSTENTIONS** : /

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait au Taillan-Médoc,  
Le 11 décembre 2025,  
Le Maire,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :  
- de sa transmission en Préfecture le 15 décembre 2025  
- de sa publication le 15 décembre 2025

**CONVENTION LOCALE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN  
DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES  
D'ORANGE ÉTABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS  
AVEC LES RÉSEAUX PUBLICS AÉRIENS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

**Référence : Convention n° PG54-25-174696/ AS-2503299**

**Entre :**

La Commune de : LE TAILLAN MEDOC, représentée par, M. Bouchez Bruno .  
Ci-après dénommée « **la personne publique** »

**et**

**Orange** - société anonyme au capital de 10 640 226 396 Euros, dont le siège social est situé 111, quai du Président Roosevelt, CS 70222, 92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX.  
Immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 380 129 866, représentée par l'Unité Clients et Industrielle Sud-Ouest, elle-même représentée par son directeur Monsieur François DUPONT, ci après dénommée « **Orange** », collectivement dénommés « **les parties** »

**PRÉAMBULE**

---

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF) et Orange ont constaté qu'il était nécessaire de mettre en place un accord national rationnel, efficace dans sa mise en œuvre avec le souci de réduire les coûts de gestion, en considérant :

- que la pose coordonnée des différents réseaux de service public favorise la réduction du coût des travaux, et réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs, notamment en ce qui concerne l'enfouissement des réseaux filaires aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques qui sont fréquemment voisins, et dont la coordination de la mise en souterrain dans un même secteur est d'intérêt général ;
- que lorsque les réseaux électriques et de communications électroniques sont disposés sur les mêmes supports, cette coordination est soumise aux dispositions de l'article L 2224-35 du code général des collectivités territoriales qui prévoit l'intervention de conventions entre les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération compétents pour la distribution publique d'électricité ;
- que pour favoriser la réduction des coûts, les responsabilités doivent être réparties clairement, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la personne publique pour les infrastructures communes de génie civil et par Orange pour les travaux de câblage ;
- que, compte tenu de la proportion moyenne de supports communs constatée au niveau national, la personne publique d'une part, et Orange, d'autre part, financent respectivement environ 60 % et 40 % du coût global de l'opération ;
- que, dans un souci de simplification et d'efficacité opérationnelle, et pour tenir compte de la décision de la personne publique approuvant les travaux de génie civil de communications électroniques, il est convenu que Orange prendra forfaitairement en charge 82 % des coûts d'étude du câblage et de réalisation de celui-ci, ainsi que les coûts de fourniture de génie civil, les collectivités locales ou leurs établissements publics de coopération prenant en charge les autres coûts ;
- que la répartition des prises en charge prévue à l'alinéa précédent tient compte de la proportion moyenne de support communs constatée au niveau national, ainsi que de la non déductibilité de la TVA ;
- que la présente convention est basée sur l'équilibre économique voulu par les parties et qu'elle a vocation à s'appliquer à ce titre sur l'ensemble du territoire ;
- que Orange conserve la propriété des installations de communications électroniques

Lorsque, de plus, ces réseaux sont disposés sur les mêmes supports, cette coordination est soumise aux dispositions de l'article L. 2224-35 du code général des collectivités territoriales.

Pour mémoire, cet article est rédigé comme suit :

*« Art. L. 2224-35 - Tout opérateur de communications électroniques autorisé par une collectivité territoriale, par un établissement public de coopération compétent pour la distribution publique d'électricité, ou par un gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité à installer un ouvrage aérien non radioélectrique sur un support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité procède, en cas de remplacement de cette ligne aérienne par une ligne souterraine à l'initiative de la collectivité ou de l'établissement précité, au remplacement de sa ligne aérienne en utilisant la partie aménagée à cet effet dans l'ouvrage souterrain construit en remplacement de l'ouvrage aérien commun. Les infrastructures communes de génie civil créées par la collectivité territoriale ou l'établissement précité lui appartiennent.*

*L'opérateur de communications électroniques prend à sa charge les coûts de dépose, de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques incluant les câbles, les fourreaux et les chambres de tirage, y compris les coûts d'études et d'ingénierie correspondants. Il prend à sa charge l'entretien de ses équipements. Une convention conclue entre la collectivité ou l'établissement précité et l'opérateur de communications électroniques fixe la participation financière de celui-ci sur la base des principes énoncés ci-dessus, ainsi que le montant de la redevance qu'il doit éventuellement verser au titre de l'occupation du domaine public. »*

## **Section 1 – Objet et définition**

---

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L. 2224-35 du code général des collectivités territoriales, concernant l'opération d'enfouissement située : **Chemin de Hontane.**

Dans le cadre de la dissimulation des réseaux aériens désignés à l'article 2 et de leur enfouissement, la personne publique et l'opérateur se sont accordés pour laisser à l'opérateur la propriété des Infrastructures de Communications Électroniques réalisées à ces occasions.

### **ARTICLE 2 - DÉSIGNATION DES TRAVAUX**

L'opérateur souhaitant disposer d'une certaine visibilité sur ses engagements futurs, la personne publique s'engage à l'informer chaque année de sa prévision budgétaire de dépenses pour les deux années à venir, ainsi que de son programme prévisionnel de travaux sur douze mois, et à recueillir à son intention les renseignements analogues auprès des autres maîtres d'ouvrage lui ayant donné mandat à l'effet de signer la présente convention, opérant dans le département. Les travaux concernés réalisés en conformité avec les normes en vigueur, porteront sur les ouvrages répondant aux conditions suivantes.

- Les travaux d'enfouissement portent simultanément :
    - pour les réseaux d'électricité : sur les lignes de réseaux, les lignes électriques de branchement,
    - pour les réseaux de communications électroniques : sur les lignes de réseaux et sur les lignes terminales de communications électroniques.
  - Les longueurs de lignes aériennes électriques et de communications électroniques à enfouir ne sont pas nécessairement disposées sur des appuis communs ; au niveau de chaque chantier, il peut exister des supports spécifiques à l'une ou l'autre des parties, pour soutenir les lignes de réseau ou des lignes de branchement ou terminales.
  - L'opportunité des chantiers envisagés est du seul ressort de la personne publique ;
- Les définitions suivantes sont retenues au sens de la présente convention :
- le terme « appui commun » désigne le support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité sur lequel est également établi le réseau de communications électroniques ;

le terme « enfouissement » s'entend de la mise en souterrain des ouvrages électriques et de communications électroniques ou, si les parties en conviennent, de leur dissimulation par pose sur façades, les tracés retenus devant dans ce cas permettre la suppression de toutes les traversées de voirie en aérien

en cas de mise en souterrain, les travaux d'enfouissement comportent la réalisation d'un « ouvrage souterrain commun », constitué de la tranchée commune et, éventuellement, « d'infrastructures communes de génie civil » (égouts, galeries, réservations, fonçages...) substituées par endroits à la tranchée commune ;

- la « tranchée aménagée » s'entend de la partie de la tranchée commune de l'ouvrage souterrain commun, destinée à recevoir les équipements de communications électroniques, dont l'aménagement comprend notamment le grillage avertisseur et dont le schéma figure en annexe 2 à la présente convention ;
- les « équipements de communications électroniques » comprennent les Installations de communications électroniques, le câblage et ses accessoires ;
- les « installations de communications électroniques » visées dans la présente convention désignent les fourreaux, les chambres de tirage y compris leurs cadres et trappes standards, les bornes de raccordement destinées à recevoir le câblage de communications électroniques. Elles ne comprennent ni le câblage ni ses accessoires.

## **Section 2 – Répartition des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre**

---

### **ARTICLE 3 - CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION**

La convention s'applique aux travaux nécessaires, sur le domaine public routier communal et non routier communal, et sur les domaines privés (à l'exception des parties privatives intérieures aux immeubles) à l'enfouissement des équipements de communications électroniques désignés à l'article 2, dans le respect des dispositions du code des postes et communications électroniques, des règles techniques en vigueur, notamment des règles d'hygiène et de sécurité, et des spécifications de matériel.

### **ARTICLE 4 – PRÉPARATION DU PROJET**

L'opérateur est associé, pour les ouvrages le concernant, au choix de l'itinéraire des réseaux posés en coordination, et de la capacité des ouvrages souterrains communs. Il précise à la personne publique ses besoins en équipement et notamment le nombre d'alvéoles qui lui sont nécessaires

La personne publique, en accord avec la commune concernée (si elles sont différentes), se réserve le droit d'assurer la coordination des travaux, objet de la présente convention, avec la réalisation d'autres travaux intéressant le domaine public routier, conformément aux dispositions de l'article L. 115 -1 du code de la voirie routière. Elle informe l'opérateur des décisions (notamment celles relatives au calendrier des travaux et aux dispositions techniques) arrêtées en la matière.

Chaque maître d'ouvrage fait son affaire de la mise en œuvre des prescriptions du code du travail, relatives à la prévention des risques et à la sécurité sur le chantier et de leur observation par les entreprises intervenantes.

### **ARTICLE 5 – PRESTATIONS TECHNIQUES**

#### 5.1 – Études

La personne publique fournit à l'opérateur :

- la confirmation, sous une forme et un délai de préavis à convenir, des travaux d'enfouissement à exécuter,
- un plan indiquant la zone exacte des travaux,
- un avant-projet indiquant le tracé prévisionnel de la tranchée aménagée, ainsi que le tracé prévisionnel des ouvrages autres que ceux de l'opérateur (électricité, éventuellement gaz, eau, assainissement, autres communications électroniques,...) à établir,
- un planning prévisionnel des travaux,
- un délai pour renvoyer à la personne publique l'avant-projet complété des éléments visés ci-après.

- L'opérateur renvoie à la personne publique, dans le délai spécifié, l'avant-projet complété par le tracé de ses propres canalisations (y compris la reprise en souterrain des lignes terminales), le nombre d'alvéoles à poser limité à ce qui est nécessaire à l'enfouissement des ouvrages existants, l'implantation des bornes de raccordement, les types de chambres à poser, leur position de principe et, pour la reprise en souterrain des lignes terminales, la position estimative de l'adduction vers les domaines privés.
- La personne publique exécute les prestations d'étude et d'ingénierie de génie civil relatives à la réalisation des infrastructures correspondant à l'enfouissement des équipements de communications électroniques. Ces études sont adressées à l'opérateur pour remarques éventuelles et validation du projet final.
- L'opérateur exécute les prestations d'études et d'ingénierie relatives à la réalisation du câblage et à la reprise en souterrain ou en façade des câblages des clients concernés.

#### 5.2 – Exécution des travaux de génie civil

- La personne publique est maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, nécessaires au transfert en souterrain des lignes de réseaux et des lignes terminales existantes. Ces travaux comprennent notamment :
  - l'ouverture de la tranchée (démolition des revêtements, terrassement, déblayage, étayage éventuel, aménagement du fond de fouille),
  - la fermeture de la tranchée (remblayage, dispositif avertisseur, compactage),
  - la réfection des revêtements (provisoire et/ou définitifs),
  - l'installation des équipements annexes (barriérage, clôture, signalisation, balisage, dépôt de matériels, baraquements,...).
- La personne publique est également maître d'ouvrage des infrastructures communes de génie civil éventuelles (galeries techniques, réservations, fonçages, ouvrages d'art) en complément de la Tranchée Commune.
- L'opérateur crée les installations de communications électroniques propres à ses lignes de réseaux et lignes terminales en domaine public routier communal et non routier communal. A cette fin, il désigne la personne publique pour assurer en son nom les missions de maîtrise d'ouvrage afférentes à la pose de ces installations de communications électroniques dans la tranchée aménagée .
- La personne publique, en exécution de la mission confiée par l'opérateur, assure la pose des installations de communications électroniques en domaine public.
- La personne publique assure en domaines privés la pose des installations de communications électroniques nécessaires à la reprise en souterrain des câbles des clients concernés.
- La personne publique fait son affaire de la dépose, de l'enlèvement et du traitement des appuis communs abandonnés.

#### 5.3 – Exécution des travaux de câblage

- L'opérateur exécute les travaux concernant :
  - le tirage et le raccordement de nouveaux câbles dans les installations de communications électroniques,
  - la reprise en souterrain ou en façade des câbles des clients concernés.
- L'opérateur fait son affaire de la dépose et de l'enlèvement des anciens câbles ainsi que de la dépose et de l'enlèvement des appuis abandonnés qui lui appartiennent, éventuellement compris dans le cadre des opérations mentionnées à l'article 2.

### **ARTICLE 6 – RÉCEPTION DES INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

L'opérateur (son sous-traitant ou son représentant) est invité aux réunions de chantier, et dispose d'un droit d'accès permanent sur les chantiers d'implantation des installations de communications électroniques réalisés au nom de l'opérateur sous la maîtrise d'ouvrage de la personne publique. Leur vérification technique, qui peut être réalisée par tranche, est effectuée selon le processus suivant :

- Sur demande de l'entreprise mandatée par la personne publique pour réaliser les travaux, adressée à l'opérateur par courrier ou courriel, celui-ci procède à la vérification des installations de communications électroniques réservées à ses propres besoins, sous réserve de la réalisation préalable par l'entreprise des essais d'alvéolage et de la remise des plans projets comportant les cotes d'implantation et les annotations de chantier (plans minutes du récolement après chantier) relatives auxdites installations de communications électroniques .
- A la suite de cette vérification, l'opérateur remet à l'entreprise un certificat de conformité des installations de communications électroniques.
- Si toutefois l'entreprise mandatée bénéficie d'une certification ISO 9002, elle peut simplement adresser le procès verbal de contrôle à l'opérateur, au vu duquel celui-ci lui délivre le certificat de conformité.
- En l'absence de vérification technique dans un délai spécifié au cas par cas, mais ne pouvant excéder 25 jours calendaires après la demande formalisée par l'entreprise à l'opérateur, la conformité technique est acquise, aux risques de l'opérateur et sans réserve.
- Lors de la vérification, des réserves peuvent être formulées par l'opérateur. Elles devront être levées préalablement à une seconde vérification technique organisée dans un nouveau délai spécifié, mais ne pouvant excéder les 25 jours calendaires qui suivent. A défaut, le certificat de conformité sera émis avec réserves qui seront levées à l'achèvement complet de l'effacement des réseaux, en particulier après les réfections de voirie.

## **ARTICLE 7 – EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CÂBLAGE**

Dès que la conformité des installations de communications électroniques qui lui appartiennent est acquise, conformément aux dispositions de l'article 6, l'opérateur entreprend les travaux de mise en œuvre des câbles de communications électroniques et de leurs accessoires.

Un planning sera établi entre les parties, au titre duquel les délais de réalisation, y compris la dépose des anciens câbles et des poteaux abandonnés, ne pourront excéder 30 à 60 jours calendaires selon l'importance du chantier, sauf cas de force majeure dûment justifié.

En cas de non-respect de ce délai, une pénalité journalière pourra être appliquée à l'encontre de l'opérateur correspondant à 1/3 000 du montant des travaux de câblage évalué selon un coût unitaire de référence de 8 euros HT par mètre linéaire de génie civil. L'application de cette pénalité est libératoire de tous autres dommages et intérêts au titre de ce retard. Elle n'est due que si les causes de ce retard sont exclusivement imputables à Orange.

### **Section 3 – Répartition de la propriété des ouvrages**

---

## **ARTICLE 8 - UTILISATION DES OUVRAGES MIS A DISPOSITION – RÉGIME DE PROPRIÉTÉ**

La tranchée aménagée et les infrastructures communes de génie civil visées à l'article 2 sont la propriété de la personne publique. Leur utilisation par l'opérateur ne confère à celui-ci aucun droit réel, conformément à l'article L.1311-1 du code général des collectivités territoriales.

- Leur utilisation est consentie à l'opérateur tant que le droit d'établir ou d'exploiter un réseau ouvert au public ou de fournir au public un service de communications électroniques prévu par l'article L. 33-1 du code des postes et communications électroniques n'a pas fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait.
- L'opérateur est propriétaire des installations de communications électroniques qu'il a créées sur le domaine public routier communal ou non routier communal, dans les conditions exposées à l'article 5.2 et du câblage. Il en assure à ses frais l'exploitation, la maintenance (réparations), l'entretien et le renouvellement.

### **Section 4 – Répartition de la charge financière**

---

## **ARTICLE 9 - PRINCIPES DE RÉPARTITION DES DÉPENSES**

Les parties conviennent que pour simplifier et homogénéiser sur l'ensemble du territoire les conditions et pratiques locales dans l'application des présentes dispositions et dès lors qu'un seul appui commun est concerné et figure dans le réseau objet de l'opération d'enfouissement, les présentes dispositions relatives à la répartition des dépenses prévues aux articles 10, 11 et 12 s'appliquent.

## **ARTICLE 10 – TRANCHÉE AMÉNAGÉE**

La personne publique prend à sa charge la totalité du coût de réalisation de la tranchée aménagée et des infrastructures communes de génie civil, les besoins de l'opérateur étant limités aux besoins exprimés dans l'avant-projet mentionné à l'article 5.1 de la présente convention.

## **ARTICLE 11 – DÉPENSES DES INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

- L'opérateur prend à sa charge les études permettant de définir les éléments destinés à compléter l'avant-projet visé à l'article 5.1.
- L'opérateur fournit à la personne publique les matériels d'installations de communications électroniques visés à l'article 2, destinés à être posés en domaine public routier et en prend le coût à sa charge soit que la personne publique s'en approvisionne auprès du fournisseur désigné par l'opérateur, soit que l'opérateur en rembourse à la personne publique le prix d'acquisition.
- En application de l'article D. 407-2 du code des postes et communications électroniques, Orange n'intervient pas sur le domaine privé. Toutefois, selon les accords, Orange prendra à sa charge le coût de fourniture du fourreau destiné à la reprise en souterrain de l'installation des clients, sous réserve que la longueur totale de toutes les reprises des clients en domaine privé n'excède pas 20% de la longueur de tranchée en domaine public.
- En revanche, la personne publique acquiert à titre onéreux certains matériels d'installations de communications électroniques, destinés à être posés en domaines privés, notamment les chambres 30x30.
- La personne publique prend à sa charge la totalité des frais de pose de ces matériels, y compris la mise en place d'un lit de sable.

## **ARTICLE 12 – DÉPENSES DE CÂBLAGE**

- L'opérateur prend à sa charge 82 % des dépenses d'étude et de réalisation des travaux de câblage, visées respectivement aux articles 5.1 et 5.3.
- Corrélativement, la personne publique prend à sa charge 18 % de ces dépenses sous forme de subvention d'équipement.

## **ARTICLE 13 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

L'opérateur, propriétaire des installations de communications électroniques en domaine public routier, est redevable envers le gestionnaire du domaine public occupé de la redevance établie par l'autorité gestionnaire de la voirie, en application de l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques.

## **Section 5 – Dispositions diverses**

---

## **ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉS**

Sous réserve des dispositions de l'article L 2131-10 du code général des collectivités territoriales, chaque partie renonce à tout recours contre l'autre partie à raison des malfaçons constatées après l'achèvement complet du chantier, en particulier après les réfections de voirie.

## **ARTICLE 15 – RACCORDEMENT DE NOUVEAUX CLIENTS**

L'opérateur s'engage à raccorder en souterrain les futurs clients à l'intérieur du périmètre des zones où ses réseaux de communication électronique sont en souterrain.

## **ARTICLE 16 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention cadre reste en vigueur tant que le droit d'établir ou d'exploiter un réseau ouvert au public ou de fournir au public un service de communications électroniques prévu par l'article L. 33-1 du code des postes et communications électroniques n'a pas fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait sauf dénonciation à une date anniversaire de l'échéance par l'un des signataires avec un préavis de trois mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

## **ARTICLE 17 – SUIVI DE LA CONVENTION**

La présente convention, ainsi que les éventuelles difficultés nées de son application, seront portées pour information et pour solution éventuelle à la connaissance du comité de suivi mis en place en application de l'accord cadre national Orange – FNCCR - AMF.

## **ARTICLE 18 – CONFIDENTIALITE**

La personne publique s'engage à ne pas communiquer et/ou à ne pas divulguer à des tiers les plans appartenant à Orange et faisant l'objet de la présente convention à l'exception des personnes, dont le nombre devra être nécessairement limité, qui auront pour mission l'exécution de la présente convention.

La personne publique s'engage d'une part, à informer lesdites personnes de la confidentialité à laquelle sont soumis les plans et d'autre part, à prendre de façon générale, toute mesure permettant de préserver la confidentialité des documents objet du présent article.

La présente clause continuera à s'appliquer pendant un délai de trois ans après la résiliation de cette convention pour quelque cause que ce soit.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Pour la personne publique,

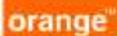
Fait à Balma le \_\_\_\_\_  
Pour Orange,

### **Correspondant Réseau Collectivités Locales**



Nicolas Van Tornhout

Orange/OF/DO/DOGSO/UCI SO/DOINDUS/DA GC-CL  
Correspondant Réseau Collectivités Locales Sud Gironde et Lot et Garonne  
Bègles Blériot  
11 rue Louis Blériot  
33731 Bordeaux Cedex 9  
mob. 06 78 800 712



**DEVIS n° PRO-CDN-PG54-25-174696**

établi pour la réalisation de prestations (\*)  
 (\*) sous réserve d'obtention des autorisations légales d'implantation.

SA au capital de 10 640 226 396 € - 380 129 866 RCS PARIS

**Etabli le : 06/10/2025**

**Par : Lucile PIVETEAU**

**Durée de validité du devis : 2 mois**

**Description des travaux : Dissimulation des réseaux de télécommunication**

**Nature des travaux :** Dissimulation de réseau pour une collectivité Locale

**Lieu des travaux :**

Chemin de Hontane  
 33320 LE TAILLAN MEDOC

REFERENCES CLIENT	
<b>Coordonnées :</b>	<b>Adresse de facturation (*) :</b>
Chemin de Hontane <b>33320 LE TAILLAN MEDOC</b> FRANCE	

(\*) A ne remplir que si l'adresse de facturation du client est différente de son adresse postale.

PRESTATIONS	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (€)
<b>Travaux</b>				
Etude	u	1.0	1500	1500
Main d'œuvre câblage	u	1.0	2951,08	2951,08
Matériel câblage	u	1.0	437,43	437,43
<b>S/TOTAL :</b>				<b>4888,51</b>

Déduction	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (€)
Participation Orange sur études (82%)	U	1.0	1230	1230
Participation Orange sur main d'œuvre câblage (82%)	U	1.0	2419,89	2419,89
Participation Orange sur matériel câblage (82%)	U	1.0	358,7	358,7
<b>S/TOTAL :</b>				<b>4008,59</b>

Arrêté le présent devis à la somme de :	Montant total Hors Taxes	879.92€
Huit cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-douze centimes	Montant TVA à 0.0 %	0.00 €
	<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>879.92€</b>

**Participation d'Orange sur le matériel de Génie-Civil posé à hauteur de 903.13 €HT, dans l'attente d'un Titre Exécutoire**

Fait en deux exemplaires originaux,

A BEGLES, le 06/10/2025	A ..... le .....
Pour Orange	Devis accepté par : .....
	Fonction : .....
Correspondant Réseaux collectivité Locales	Signature (précédée de la mention " Bon pour exécution des prestations ")
Nicolas Van Tornhout	
Orange/OF/DO/DOGSO/UCI SO/DOINDUS/DA GC-CL Correspondant Réseau Collectivités Locales Sud Gironde et Lot et Garonne Bègles Biériot 11 rue Louis Blériot 33731 Bordeaux Cedex 9 mob. 06 78 800 712	SIRET : ..... <b>N° de SIRET à fournir obligatoirement pour les entreprises et les collectivités</b>



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025

Partie à compléter par l'entreprise :

- Travaux situés en zone PPRI :  OUI  NON
- Présence de carrières souterraines :  OUI  NON
- Travaux en zone STAP :  OUI  NON
- Travaux en zone CRD :  OUI  NON
- Déclaration préalable pour poste :  OUI  NON
- IC nécessaires pour réseaux sensibles :  OUI  NON

12 Rue du Cardinal Richaud  
33300 BORDEAUX  
Téléphone : 05 56 16 10 70  
Télécopie : 05 56 16 10 71  
www.sdeeg33.fr

## DECLARATION PREALABLE DE PROJET D'EXECUTION D'OUVRAGE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Conformément à l'Article R 323-25 du code de l'énergie

MAITRE D'OUVRAGE : SDEEG33  
COMMUNE DE : LE TAILLAN MEDOC  
INTITULE DE L'AFFAIRE : AMENAGEMENT DES RESEAUX CHEMIN DU PETIT HONTANE  
NUMERO DE DOSSIER : 519128 A801  
POSTE EXISTANT : CB 33519P0025 HONTANE

## PLAN POUR APPROBATION

E				
D				
C				
B				
A	19/09/2024	PLAN POUR APPROBATION	W. QUICHAUD	D. DOCHE
INDICE	DATE	DESIGNATION	ETABLI PAR	VERIFIE PAR
INTERLOCUTEUR : Céline PEREZ				Tél : 05-56-16-10-70
<p>Agence Gironde 13, Rue Jean Perrin 33600 PESSAC Téléphone: 05.57.26.04.32</p>	N° AFFAIRE ENEDIS :	<b>INTERVENTION ORANGE</b>	Echelle(s) :	
	DC26/081014	<b>OUI</b>	1/25000° - 1/1000° - 1/200°	
	Elagage à faire par ENEDIS : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON → Date prévisionnelle des travaux :		Numéro de DT: 2024012906590D65	
Consignation BT/HTA envisagée : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON → Temps estimé de la consignation :				

## LEGENDE TRACE RESEAUX

HTA Aérienne à Construire		HTA Souterraine à Construire	
HTA Aérienne Existante		HTA Souterraine Existante	
HTA Aérienne à Déposer		HTA Souterraine à Abandonner	
HTB Aérienne Existante		BTA Souterraine à Construire	
BTA Aérienne à Construire		BTA Souterraine Existante	
BTA Aérienne à Renforcer		BTA Souterraine à Abandonner	
BTA Aérienne Existante		BTA Brt Sout Existant	
BTA Aérienne à Supprimer		BTA Brt Sout à construire	
Eclairage public existant		BTA Brt Sout à abandonner	
Eclairage public à poser		EP Souterrain à Construire	
Branchement existant	2 fils	EP Souterrain Existant	
Branchement à poser	2 fils	Fourreaux	
Rés. Tél. Aérien		Eau Potable	
		Eaux Usées	
		Rés. Tél. sous Fourreaux	
		Gaz Existant	

## LEGENDE DES SYMBOLES

SUPPORTS HTA OU BTA	Béton armé	Bois	PH61	Inter Aérien
Existant				
A implanter				
A déposer				

ETIQUETTE SUPPORTS	EXISTANT INFO T.S.T.	A IMPLANTER INFO T.S.T.	A DEPOSER
SUPPORT			
REPERE			
à déposer :			

EXISTANTE	A POSER
Séparation réseau	

EXISTANTE	A REALISER
MISE A LA TERRE 0.35	
MISE A LA TERRE 0.50	

POSTE - ARMOIRE HTA	EXISTANT	A POSER
Existant		
A poser		

EXISTANT	A POSER
Candélabre	
Lanterne sur poteau ou façade	

EXISTANT	A POSER
Coffret Brt	
Brt+Repiqu.	
T.J.	
C400	
Etoilement	
Fausse Coupure	
3D	
REMBT	
Dérivation BTA/HTA	
Jonction Bout perdu BTA/HTA	
R A S	
Coffret EP	

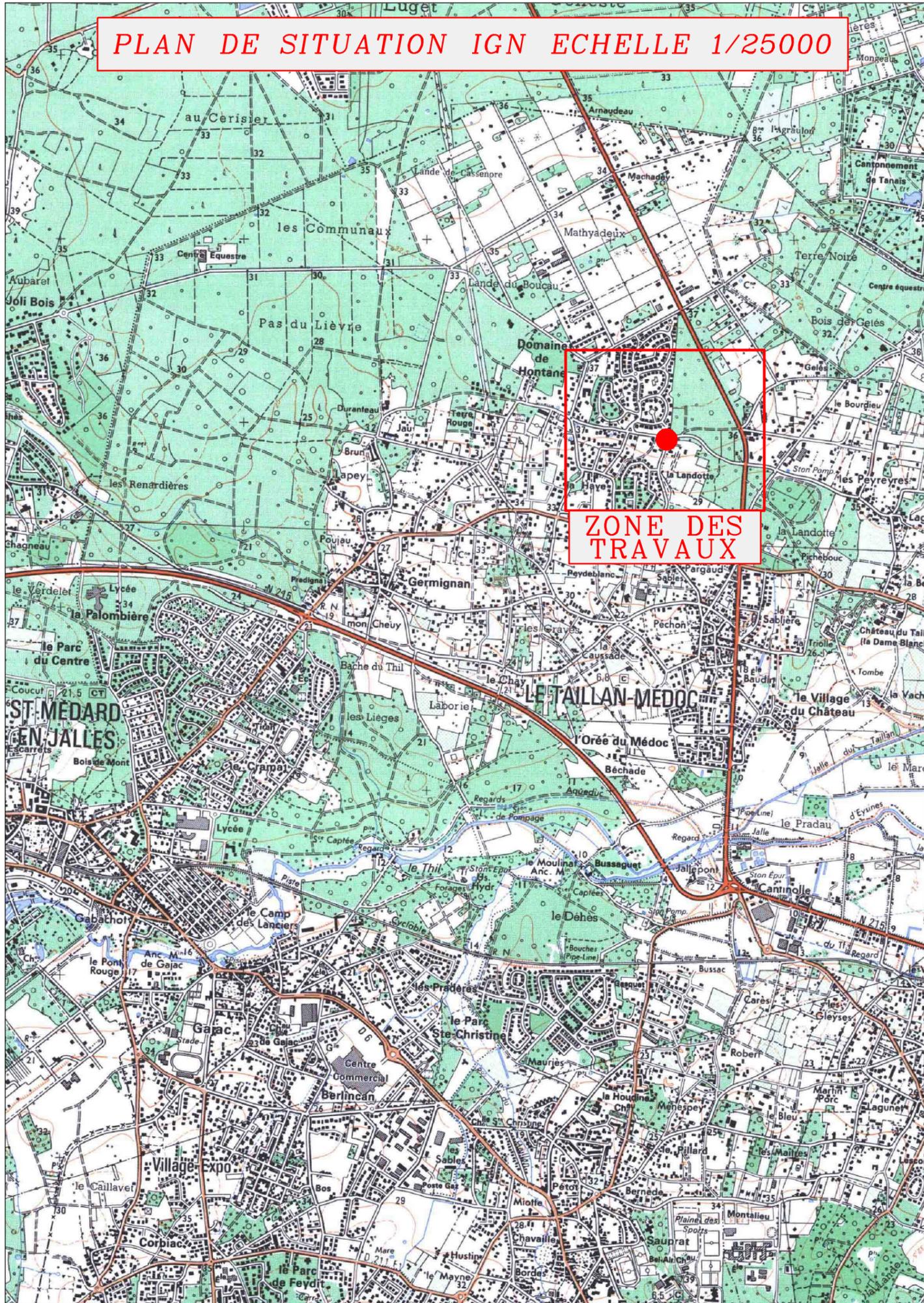
### ETIQUETTE POSTE HTA/BTA

POSTE HTA/BTA :		
Désignation	Existant	Projeté
Type		
Puissance transfo.		
Tableau HTA		
Raccordement HTA		
Liaison transfo-tableau		
Nombre départs BTA		
Tableau BTA		
EP-Télécommandes-Divers		

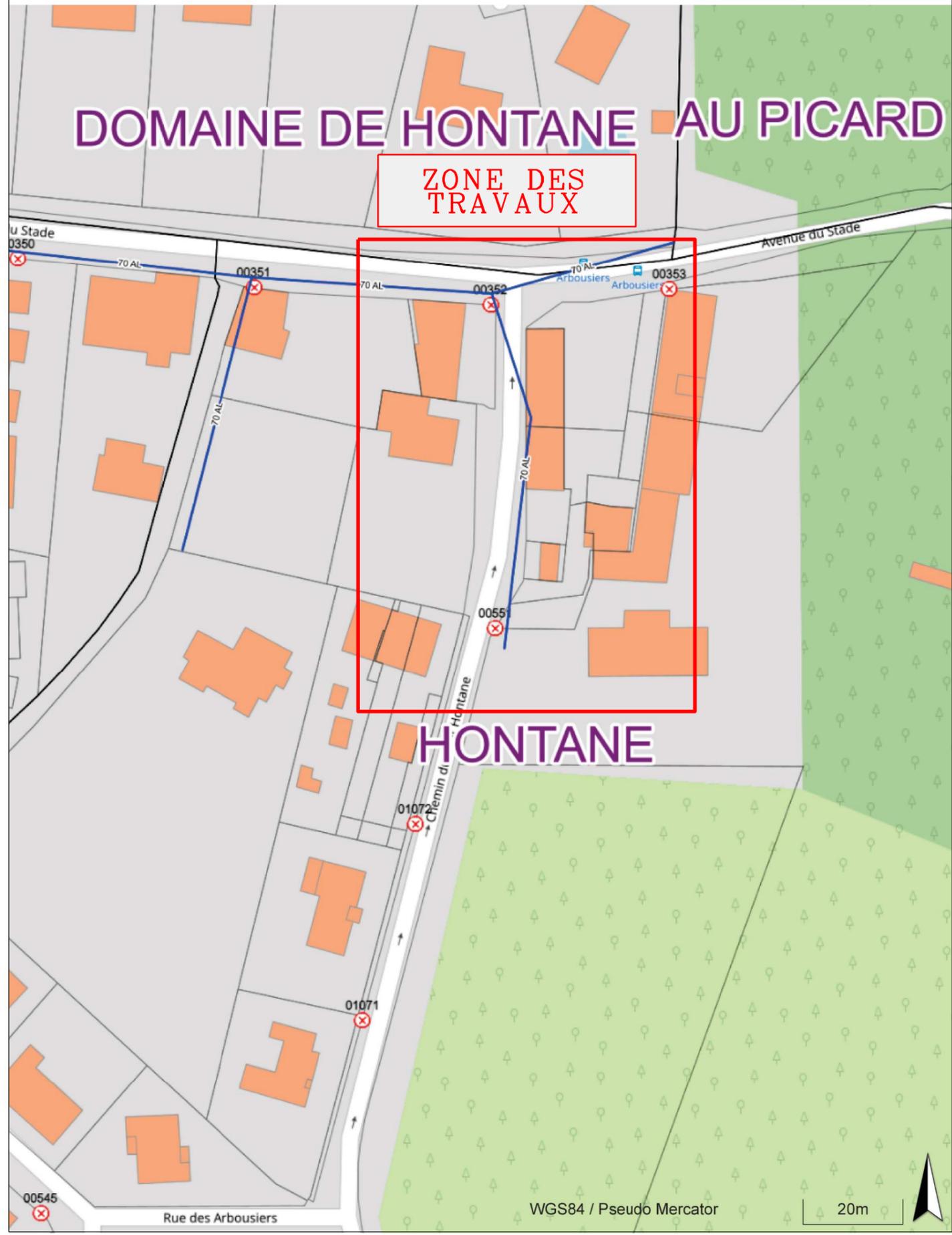
### ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX OU BRANCHEMENT

COFFRET		BRANCHEMENT	
85191	P050	REMBT	B2
Observations: En saillie		Observations: Encastré	
1	ENV REMBT 450 PP GH + TLR	1	4x35 AL SOUT L=12m00
1	JOB	2	COFFRET CIBE
2	RRD 150	2	RACC.B4S/CIBE
1	RBPM	4	MJBAS 35/25
1	RBPT	1	PROTECTION MECANIQUE
1	Racc.:2 BT150AL 3 BRT35AL		
1	MTN		
			DECOUPE 1 TQC
			DEPOSE 6m00 FACADE

PLAN DE SITUATION IGN ECHELLE 1/25000



PLAN DE SITUATION SDEEG



## ETAT DES RENSEIGNEMENTS

**COMMUNE :** LE TAILLAN MEDOC  
**DESIGNATION DE L'OUVRAGE :** AMENAGEMENT DES RESEAUX  
CHEMIN DU PETIT HONTANE

### A. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- Nature de la concession..... Communale
- Date de la concession ..... 17-05-95
- Désignation de l'ouvrage auquel la nouvelle installation est raccordée..... Réseau BT

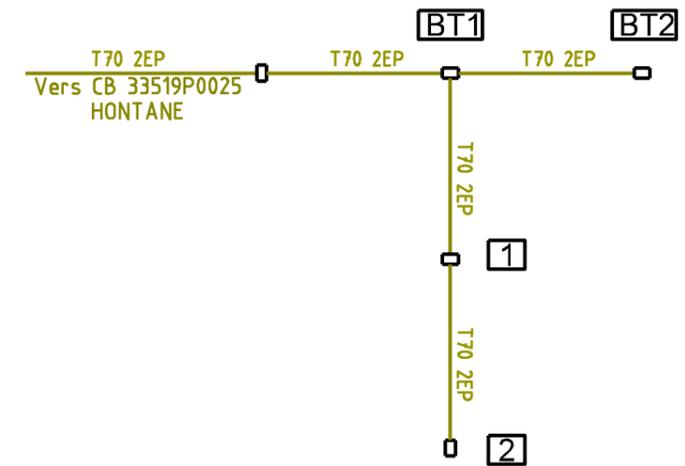
### B. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Longueur de ligne aérienne ...	HTA	BTA
... à construire		
... à renforcer		
... à déposer		68m
Nature des conducteurs neufs		
Nature des supports neufs		
Longueur de ligne souterraine ...	HTA	BTA
... à construire		87m
... à abandonner		
Nature des conducteurs neufs		3x150+70Al
Longueur de tranchée		78m

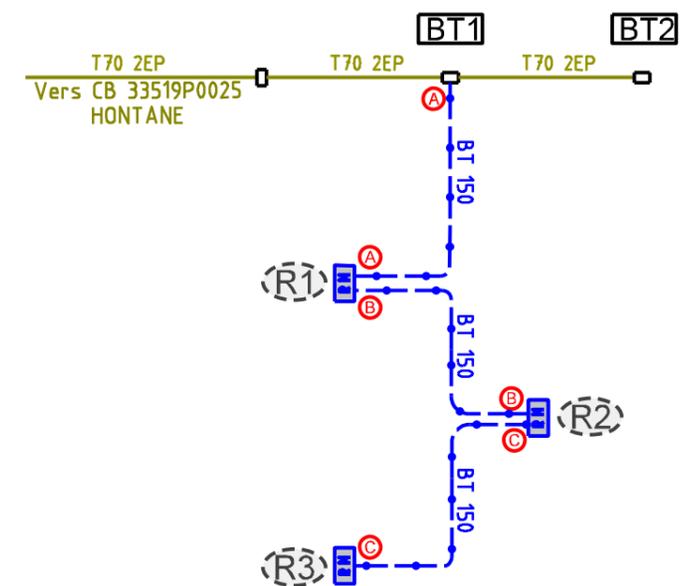
### C. VOISINAGE D'OUVRAGE

Traversées de voies publiques		Traversées de lignes PTT		
Désignation	Longueur	Repère	Nombre de fils	
Chemin DU PETIT HONTANE				
Emprunt de voies publiques				
Désignation	Longueur	Repère	Distance	Nombre de fils
Chemin DU PETIT HONTANE				

## SCHEMA ELECTRIQUE AVANT TRAVAUX BT



## SCHEMA ELECTRIQUE APRES TRAVAUX BT



### Tableau des conducteurs

#### Aérien

##### Réseau BT

Tronçons	Nature des conducteurs		Longueur du tronçon (m)	Longueur électrique (m)	OBSERVATIONS
	A poser	A déposer			
BT1 (RAS BT)	T70 2EP		10m	10m	
2 - BT1		T70 2EP	68m	68m	
<b>TOTAL</b>	<b>T70 2EP</b>		<b>10m</b>	<b>10m</b>	
		<b>T70 2EP</b>	<b>68m</b>	<b>68m</b>	

##### Réseau Brt

Tronçons	Nature des conducteurs		Longueur du tronçon (m)	Longueur électrique (m)	Poids de dépose (Kg)
	A Poser	A déposer			

#### Souterrain

##### Réseau BT

Tronçons	A poser	Longueur tronçon (m)	Longueur électrique (m)	Longueurs géographiques										Fossé	Déroulage dans une gaine existante	Terrain naturel	
				Fonçage / Forage	Chaussée			Trottoir			Accotement						Terrain naturel
					Enrobé	Calcaire	Pavé	Enrobé Rouge	Pavés	Béton	Calcaire	Poutre de rive	Calcaire				
A - A	BT3x150+70AI	26	29					22							4		
B - B	BT3x150+70AI	36	39					25							11		
C - C	BT3x150+70AI	16	19												16		
<b>TOTAL</b>	<b>BT3x150+70AI</b>	<b>78</b>	<b>87</b>					<b>47</b>							<b>31</b>		

##### Réseau Brt

Tronçons	A poser	Longueur tronçon (m)	Longueur électrique (m)	Longueurs géographiques										Calcaire	Déroulage dans une gaine existante	Terrain naturel	
				Fonçage / Forage	Chaussée			Trottoir			Accotement						Terrain naturel
					Enrobé	Calcaire	Pavé	Enrobé	Pavés	Béton	Calcaire	Poutre de rive	Calcaire				
R1 -B1	BT4x35AI	10	14			10											
R1 - C1	BT4x35AI	2	20									2					
C1 - B2	BT4x35AI	8	12			8											
R1 - C2	BT4x35AI	6	18				4					2					
R1 - C3	BT4x35AI	6	30				4					2					
C3 - B3	BT4x35AI	2	6											2			
R2 - B4	BT4x35AI	25	30														25
R2 - C4	BT4x35AI	12	20					4				8					
C4 - B5	BT4x35AI	22	26											22			
R3 - B6/B7	2 BT4x35AI	5	18											5			
<b>TOTAL</b>	<b>BT4x35AI</b>	<b>98</b>	<b>194</b>			<b>8</b>	<b>18</b>	<b>4</b>				<b>14</b>		<b>29</b>			<b>25</b>

##### Réseau EP

Tronçons	A poser	Longueur tronçon (m)	Longueur électrique (m)	Longueurs géographiques										Calcaire	Déroulage dans une gaine existante	Terrain naturel	
				Fonçage / Forage	Chaussée			Trottoir			Accotement						Terrain naturel
					Enrobé	Bicouche	Faible profondeur	Enrobé	Pavés	Béton	Calcaire	Poutre de rive	Calcaire				

### TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTES FORMES DE PRISES DE TERRE

Forme de terre	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
k	0,6	0,17	0,34	0,38	0,30	0,20	0,24	0,14	0,10	0,06
RESISTIVITE										
en $\Omega \cdot m$	Poteau périmètre 2 m.	Poste HTA/BT périmètre 10m.	Long. 3m	Long. 3m	Grille en tranchée 1,4m (*)	Grille en tranchée 2,4m (*)				
50 $\Omega \cdot m$	30 $\Omega$	8 $\Omega$	17 $\Omega$	19 $\Omega$	15 $\Omega$	10 $\Omega$	12 $\Omega$	7 $\Omega$	5 $\Omega$	3 $\Omega$
100 $\Omega \cdot m$	60 $\Omega$	17 $\Omega$	37 $\Omega$	37 $\Omega$	30 $\Omega$	20 $\Omega$	25 $\Omega$	14 $\Omega$	10 $\Omega$	6 $\Omega$
200 $\Omega \cdot m$	120 $\Omega$	34 $\Omega$	66 $\Omega$	75 $\Omega$	60 $\Omega$	40 $\Omega$	50 $\Omega$	28 $\Omega$	20 $\Omega$	12 $\Omega$
300 $\Omega \cdot m$		50 $\Omega$	100 $\Omega$	112 $\Omega$	90 $\Omega$	60 $\Omega$	75 $\Omega$	42 $\Omega$	30 $\Omega$	18 $\Omega$
400 $\Omega \cdot m$		66 $\Omega$	133 $\Omega$	149 $\Omega$	120 $\Omega$	80 $\Omega$	100 $\Omega$	56 $\Omega$	40 $\Omega$	24 $\Omega$
500 $\Omega \cdot m$					150 $\Omega$	100 $\Omega$	125 $\Omega$	70 $\Omega$	50 $\Omega$	30 $\Omega$
750 $\Omega \cdot m$	à réserver aux réseaux souterrains				225 $\Omega$	150 $\Omega$		105 $\Omega$	75 $\Omega$	45 $\Omega$
1000 $\Omega \cdot m$					300 $\Omega$	200 $\Omega$			100 $\Omega$	60 $\Omega$

### TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS GLOBALES DU NEUTRE BT

REPERE	DATE DE LA MESURE	RESISTANCE MESUREE	OBSERVATIONS

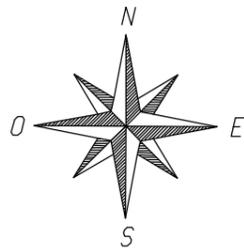
### TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES

(MASSE ET NEUTRE)

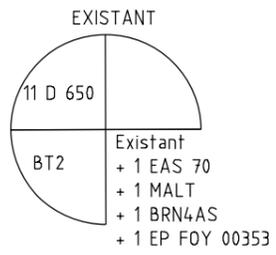
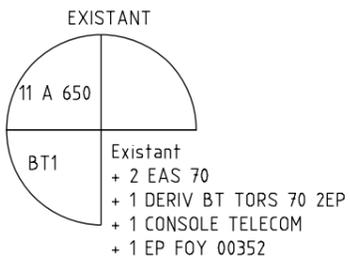
REPERES	VALEUR LUE AU TELLUROHMETRE	RESISTIVITE DU TERRAIN CALCULEE	RESISTANCE OBTENUE PAR LE CALCUL $\Omega$	TYPE DE TERRE ENVISAGE	RESISTANCE MESUREE APRES TRAVAUX $\Omega$	DATE DE LA MESURE
BT1	NON MESURABLE					
R1	NON MESURABLE					
R2	NON MESURABLE					
R3	NON MESURABLE					

### TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE

COUPLAGE ENTRE REPERES	RESISTANCE TERRE MASSE RM	RESISTANCE TERRE NEUTRE RN	RESISTANCE ENTRE MASSE ET NEUTRE RMN	RESISTANCE COUPLAGE MASSE NEUTRE RC=(RM+RN-RMN)/2	COEFFICIENT COUPLAGE MASSE NEUTRE (RC/RM)<0.15



# Plan Aérien Echelle 1/ 1000

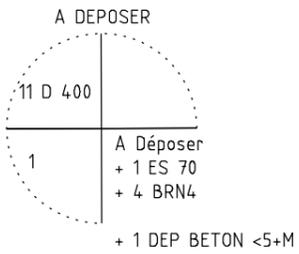


A Poser

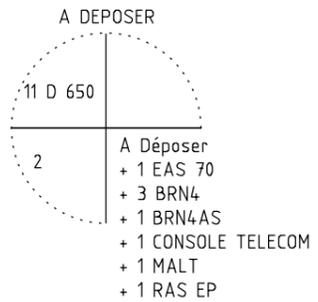
- + 1 RAS BT TORS S 150
- + 10 DER BT TORS 70 2EP
- + 1 MALT
- + 1 DERIV BT TORS 70 2EP

A Déposer

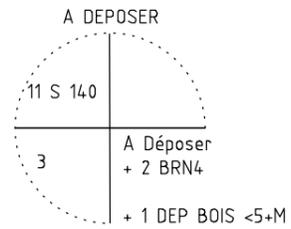
- + 1 EAS 70
- + 1 DERIV BT TORS 70 2EP



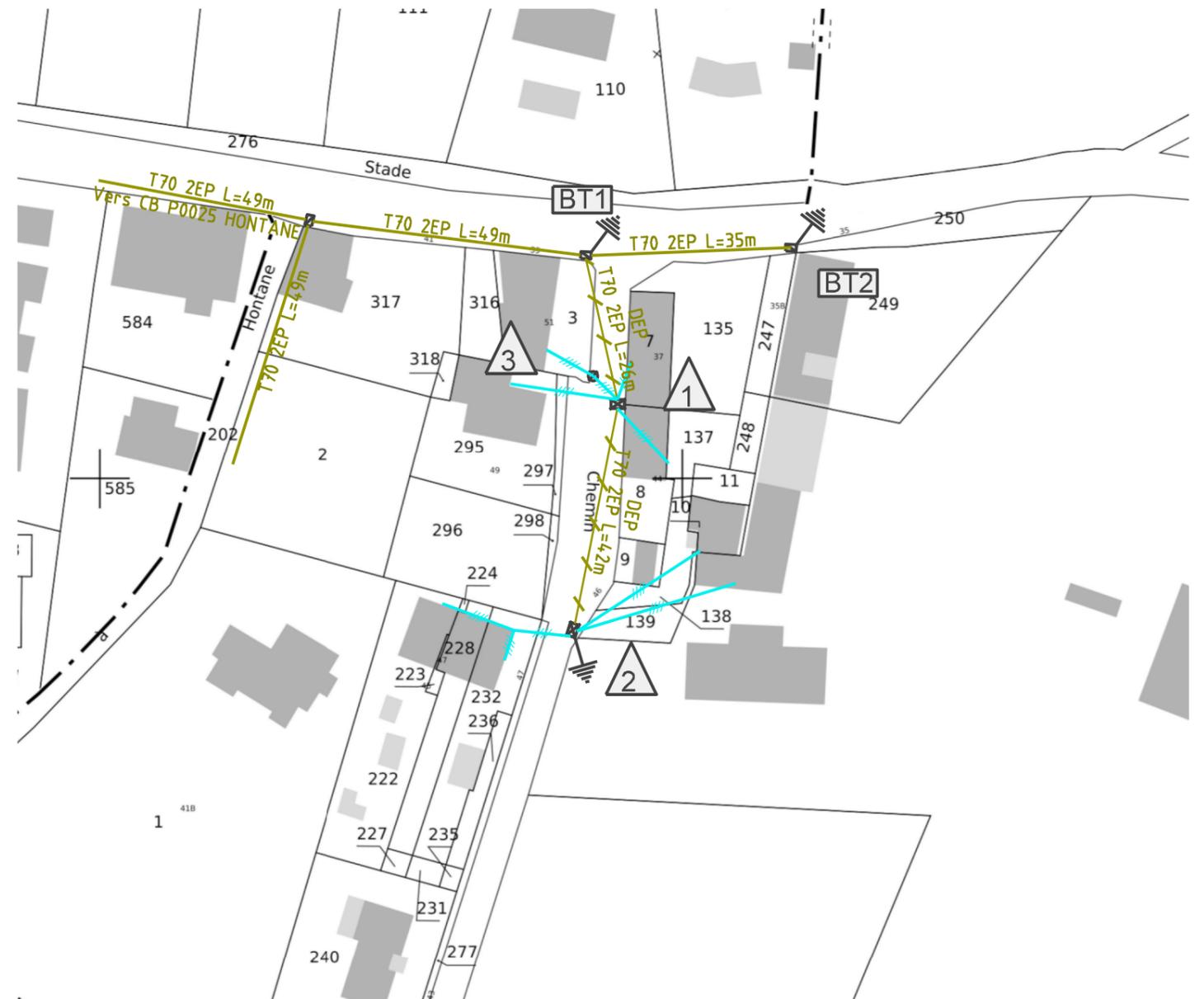
+ 1 DEP BETON <5+M



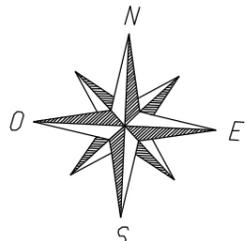
+ 1 DEP BETON 5-10+M



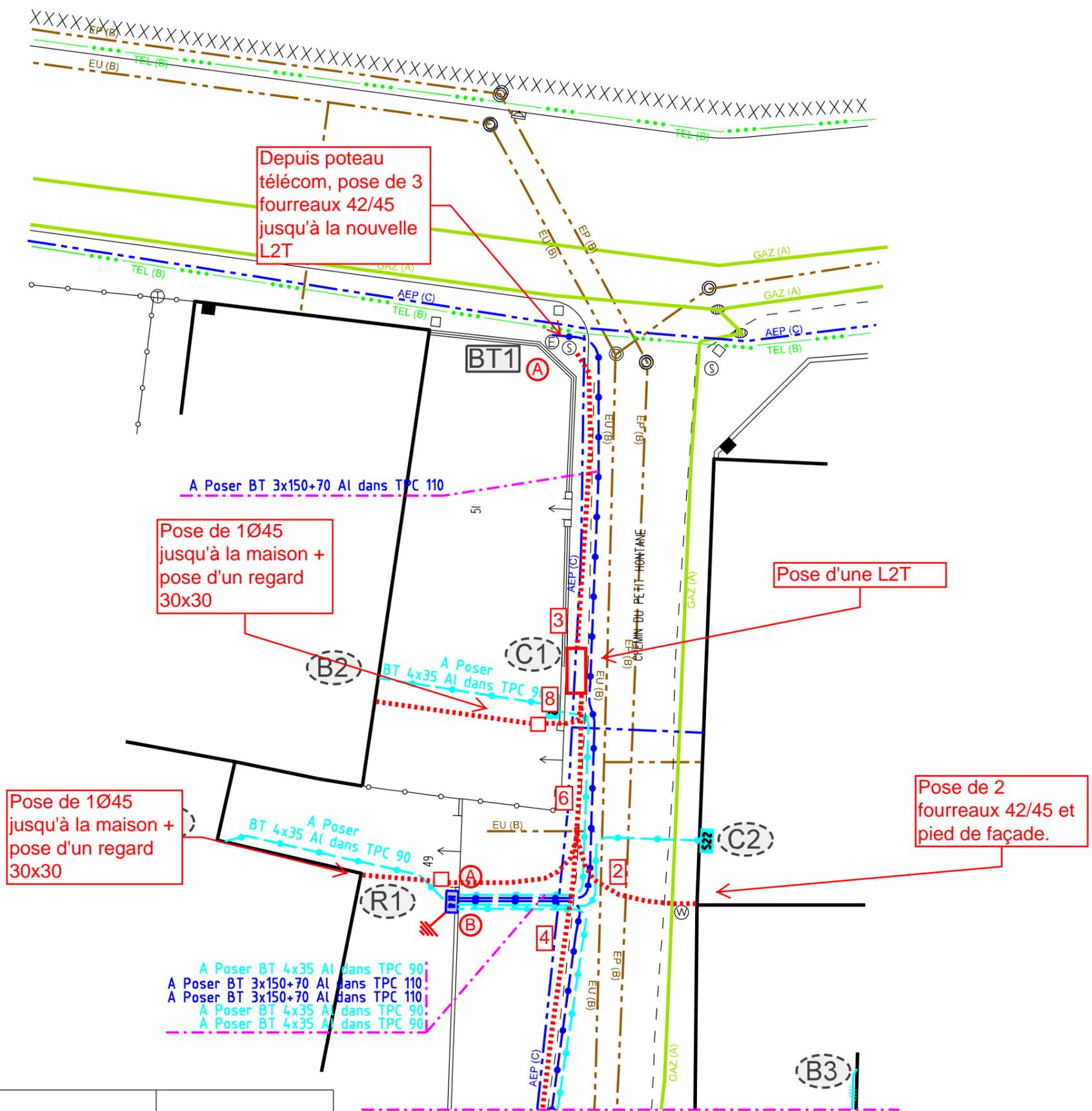
+ 1 DEP BOIS <5+M



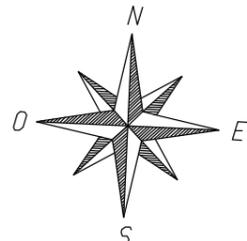
B				
A	19/09/2024	PLAN POUR APPROBATION	W. QUICHAUD	D. DOCHE
INDICE	DATE	DESIGNATION	ETABLI PAR	VERIFIE PAR



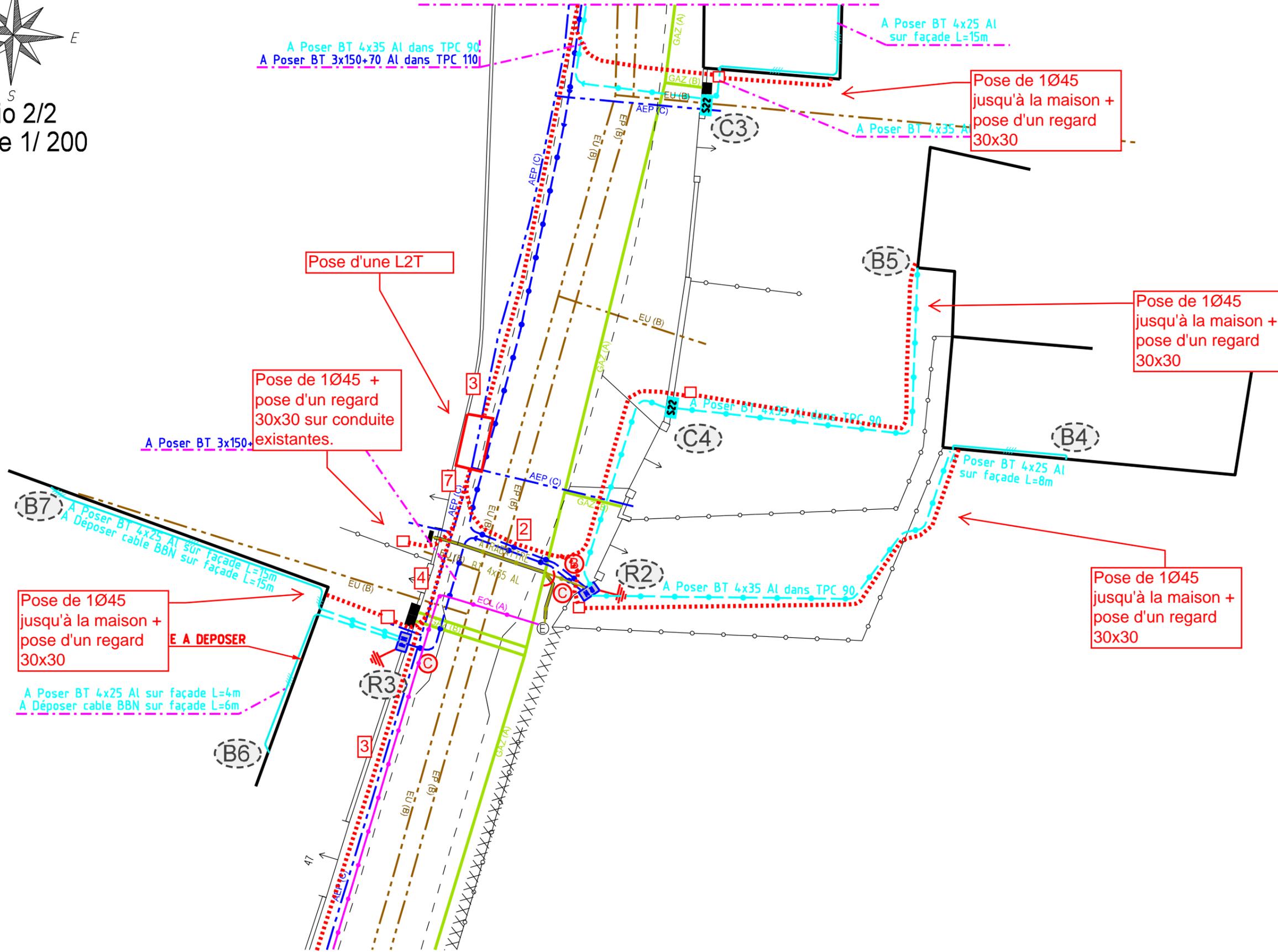
Folio 1/2  
Echelle 1/ 200



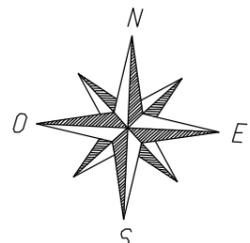
B				
A	19/09/2024	PLAN POUR APPROBATION	W. QUICHAUD	D. DOCHE
INDICE	DATE	DESIGNATION	ETABLI PAR	VERIFIE PAR



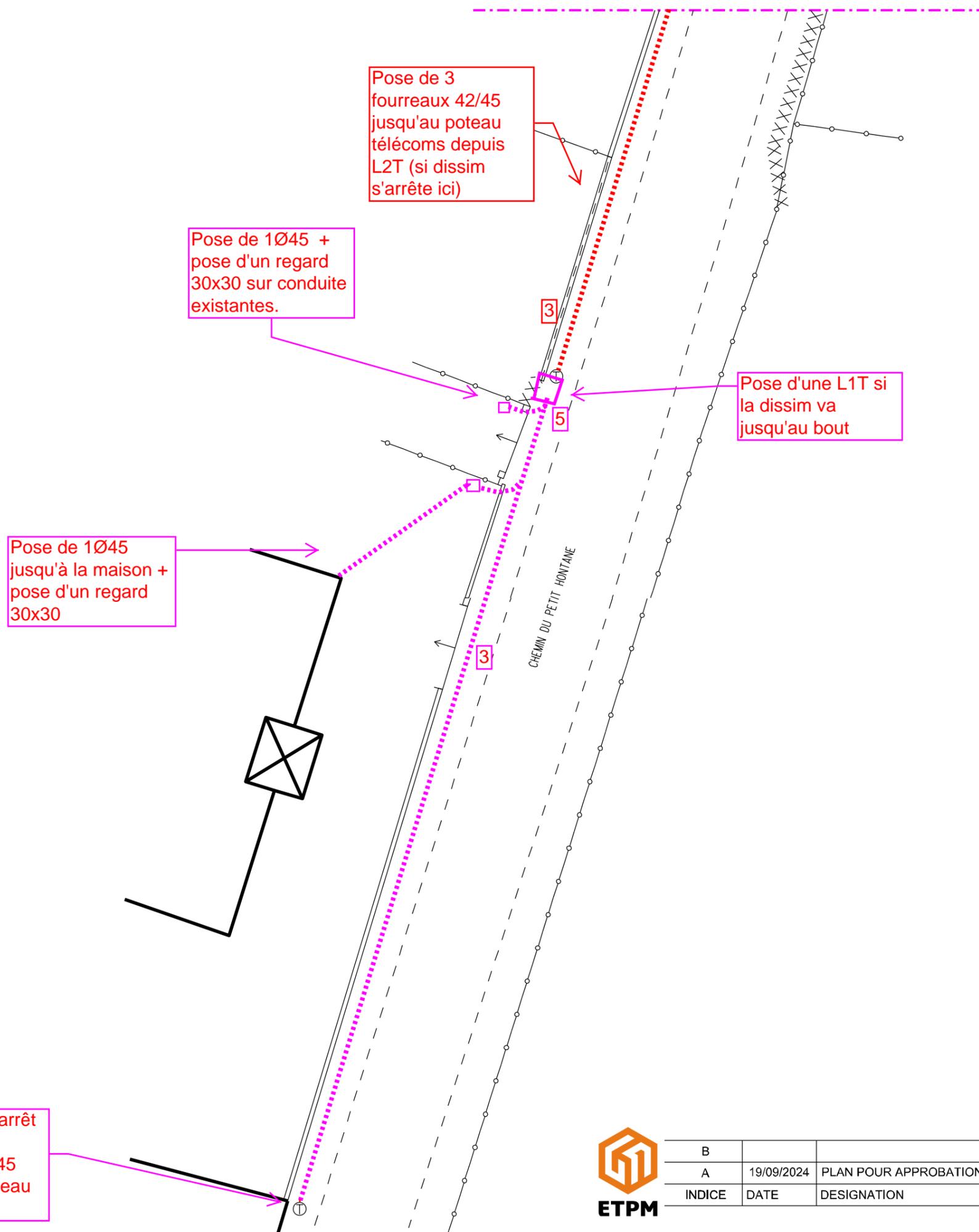
Folio 2/2  
Echelle 1/ 200



B				
A	19/09/2024	PLAN POUR APPROBATION	W. QUICHAUD	D. DOCHE
INDICE	DATE	DESIGNATION	ETABLI PAR	VERIFIE PAR



Folio 3/3  
Echelle 1/ 200



Pose de 3  
fourreaux 42/45  
jusqu'au poteau  
télécoms depuis  
L2T (si dissim  
s'arrête ici)

Pose de 1Ø45 +  
pose d'un regard  
30x30 sur conduite  
existantes.

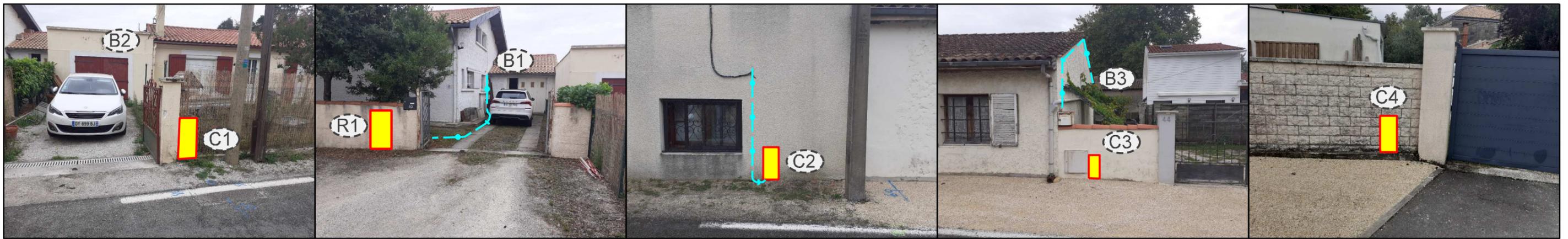
Pose d'une L1T si  
la dissim va  
jusqu'au bout

Pose de 1Ø45  
jusqu'à la maison +  
pose d'un regard  
30x30

Si la dissim s'arrêt  
ici, pose de 3  
fourreaux 42/45  
jusqu'à ce poteau  
depuis la L1T



B				
A	19/09/2024	PLAN POUR APPROBATION	W. QUICHAUD	D. DOCHE
INDICE	DATE	DESIGNATION	ETABLI PAR	VERIFIE PAR



**A ENCASTRER**

<b>C1</b>	<b>BORNE CIBE</b>
Dimensions: L=0.23m/l=0.157/H=0.622m	
POSE	
1	BORNE CIBE
1	C/C TRI
1	RACC BT 35 TRI

**A REPRENDRE**

<b>B2</b>	<b>Branchement</b>
POSE	
1	RACC BT 35
1	REPRISE BRANCHEMENT
3m	BT 4x25 AI SUR FACADE
DEPOSE	
1	RAC BT 4x25AI SUR FACADE

**A ENCASTRER**

<b>R1</b>	<b>REMBT 6D</b>
Dimensions: L=0.54m/l=0.234/H=1.106m	
POSE	
1	REMBT 6D
2	RACC BT 150
2	MODUL BT 150
1	MODUL BT 35 TRI PROTEGE
3	MODUL BT 35 TRI NON PROTEGE
4	RACC BT 35
1	MALT

**A REPRENDRE**

<b>B1</b>	<b>Branchement</b>
POSE	
1	RACC BT 35
1	REPRISE BRANCHEMENT
3m	BT 4x25 AI SUR FACADE
DEPOSE	
1	RAC BT 4x25AI SUR FACADE

**A ENCASTRER**

<b>C2</b>	<b>BORNE CIBE</b>
Dimensions: L=0.23m/l=0.157/H=0.622m	
POSE	
1	BORNE CIBE
1	C/C TRI
1	RACC BT 35 TRI

**A ENCASTRER**

<b>C3</b>	<b>BORNE CIBE</b>
Dimensions: L=0.23m/l=0.157/H=0.622m	
POSE	
1	BORNE CIBE
1	C/C TRI
1	RACC BT 35 TRI

**A REPRENDRE**

<b>B3</b>	<b>Branchement</b>
POSE	
1	RACC BT 35
1	REPRISE BRANCHEMENT
15m	BT 4x25 AI SUR FACADE
DEPOSE	
1	RAC BT 4x25AI SUR FACADE

**A ENCASTRER**

<b>C4</b>	<b>BORNE CIBE</b>
Dimensions: L=0.23m/l=0.157/H=0.622m	
POSE	
1	BORNE CIBE
1	C/C TRI
1	RACC BT 35 TRI

**A REPRENDRE**

<b>B5</b>	<b>Branchement</b>
POSE	
1	RACC BT 35
1	REPRISE BRANCHEMENT
15m	BT 4x25 AI SUR FACADE
DEPOSE	
1	RAC BT 4x25AI SUR FACADE



**A ENCASTRER**

<b>R2</b>	<b>REMBT 6D</b>
Dimensions: L=0.54m/l=0.234/H=1.106m	
POSE	
1	REMBT 6D
2	RACC BT 150
2	MODUL BT 150
1	MODUL BT 35 TRI PROTEGE
2	MODUL BT 35 TRI NON PROTEGE
3	RACC BT 35
1	MALT

**A REPRENDRE**

<b>B4</b>	<b>Branchement</b>
POSE	
1	RACC BT 35
1	REPRISE BRANCHEMENT
3m	BT 4x25 AI SUR FACADE
DEPOSE	
1	RAC BT 4x25AI SUR FACADE

**A ENCASTRER**

<b>R3</b>	<b>REMBT 6D</b>
Dimensions: L=0.54m/l=0.234/H=1.106m	
POSE	
1	REMBT 6D
1	RACC BT 150
1	MODUL BT 150
2	MODUL BT 35 TRI PROTEGE
2	RACC BT 35
1	MALT

**A REPRENDRE**

<b>B6</b>	<b>Branchement</b>
POSE	
1	RACC BT 35
1	REPRISE BRANCHEMENT
4m	BT 4x25 AI SUR FACADE
DEPOSE	
1	RAC BT 4x25AI SUR FACADE

**A REPRENDRE**

<b>B7</b>	<b>Branchement</b>
POSE	
1	RACC BT 35
1	REPRISE BRANCHEMENT
15m	BT 4x25 AI SUR FACADE
DEPOSE	
1	RAC BT 4x25AI SUR FACADE



B				
A	24/07/2024	PLAN POUR APPROBATION	W. QUICHAUD	D. DOCHE
INDICE	DATE	DESIGNATION	ETABLI PAR	VERIFIE PAR

**OBJET**

**RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FAB - EXERCICE 2024**

Madame Marie FABRE, rapporteur, expose,

Conformément aux dispositions de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que chaque collectivité actionnaire et membre de l'Assemblée Spéciale de la SPL La FAB se prononce sur le rapport annuel joint en annexe de la présente délibération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du rapport annuel de l'assemblée spéciale de la Fabrique de Bordeaux Métropole sur l'exercice 2024

Vu l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport annuel des représentants de l'assemblée spéciale au Conseil d'Administration de La FAB pour l'exercice 2024 transmis le 29 juillet 2025

Vu la Commission Municipale du 08 décembre 2025,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉCIDE**

1. **De prendre** acte du rapport annuel des représentants de l'assemblée spéciale au Conseil d'Administration de La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) pour l'année 2024.

**POUR** : 33 voix (unanimité)

**CONTRE** : /

**ABSTENTIONS** : /

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait au Taillan-Médoc,  
Le 11 décembre 2025,  
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a red circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LE TAILLAN-MEDOC' and the number '33390'.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :  
- de sa transmission en Préfecture le 15 décembre 2025  
- de sa publication le 15 décembre 2025

## NOTE DE SYNTHÈSE

A L'ATTENTION DE	OPÉRATION/OBJET	DATE
Membres de l'Assemblée Spéciale de La Fab	Rapport du mandataire de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'administration de La Fab	09/10/2025

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les représentants de l'assemblée spéciale au Conseil d'administration de La Fab présentent un rapport écrit devant l'Assemblée Spéciale du 9 octobre 2025.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le contenu de ce rapport a été approfondi dans le cadre de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (Loi dite 3DS) et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Décret n°2022-1406 du 4 novembre, transposé à l'article D. 1524-7 du CGCT) : **Principaux risques et incertitudes ; Procédures de lutte anti-corruption ; Contrôles en cours de la société ; Eléments de rémunérations des élus mandataires et de tous mandataire social ; Participation aux réunions statutaires.**

Le Rapport du mandataire reprend en grande partie les éléments du Rapport de Gestion de l'entreprise qui a été présenté lors des instances de mars puis approuvé lors l'Assemblée Générale Ordinaire de juin.

### **Synthèse de l'exercice 2024**

La Fab dispose d'outils pour œuvrer à la mission confiée par la Métropole depuis 2012, qu'il s'agisse de conventions et d'avances financières dont 12 concessions en cours, d'instances de gouvernance et de travail et de moyens humains (37 personnes).

Les modalités d'exercice du contrôle analogue incombant à ses actionnaires et prévues par les statuts et le règlement intérieur sont respectées. Les élus et le représentant de la Direction générale des services de Bordeaux Métropole ont participé aux instances de gouvernance et de travail.

La Fab est dépendante des dettes financières contractées auprès de la Métropole dans le cadre de l'activité des concessions, ce qui est normal au regard de la mission que cette dernière lui confie. L'objectif de La Fab est de présenter un résultat proche de l'équilibre pour utiliser au mieux les ressources allouées.

En 2024, La Fab poursuit la conduite de ses opérations dans le cadre de l'accord-cadre, de la convention foncière et des 12 concessions notifiées par la métropole. De nouvelles notifications de concessions sont en cours de préparation. Le résultat pour 2024 s'élève à + 109 K€.

## 1- ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNARIALE

### L'activité opérationnelle

L'accord cadre de mise en œuvre opérationnelle des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » sur 2021-2026 comprend les principales missions : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination du programme, Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement et Ingénierie foncière et une mission Réemploi (comprise dans le marché subséquent Entreprendre).

Ce dispositif est complété par une convention foncière entre Bordeaux Métropole et La Fab, adossée à une créance remboursable d'un maximum de 15 M€.

Douze concessions ont été attribuées à La Fab par Bordeaux Métropole depuis 2014.

### La situation financière

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le douzième exercice social de La Fab couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Depuis fin 2014 et la notification par Bordeaux Métropole de la première concession d'aménagement, La Fab a mis en place conformément au « Guide comptable professionnel des EPL » un système d'information interne permettant d'isoler les actifs et passifs propres à chaque opération et ceux de la société.

De manière synthétique :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 19 176,7 K€,
- le résultat net bénéficiaire est de 109 K€ (dont 73 K€ pour l'activité société et 36 K€ pour la convention foncière),
- les capitaux propres de la société sont de 2 852 K€,
- les dettes sont de 38 459 K€.

## 2- RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE L'EPL ET LA COLLECTIVITE

- Accord-cadre 2021-2026 et marchés subséquents 2024 pour la mise en œuvre opérationnelle des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler »
- Avenants aux traités de concessions Le Bouscat – Libération Centre-ville, Bègles - Villenave d'Ornon - ZAC route de Toulouse, Bruges – Petit Bruges, Mérignac Soleil
- Clôture de l'opération Le Haillan 5 Chemins
- Nouvelle Convention foncière (2023-2033)
- Nouvelle convention de créance remboursable (2023-2025)

## 3- CONTROLES ET GESTION DES RISQUES

### Principaux risques et incertitudes

Suite à la réalisation de la cartographie des risques par le cabinet d'audit KPMG, il a été relevé certains risques impactant tant l'activité les fonctions transversales que le pilotage des projets.

Pour rappel, des recommandations ont été formulées et dès 2021, des actions correctives ont été mises en place sur les Process RH/Informatique (Fiche sortie salarié, le changement du MDP obligatoirement tous les 6 mois ...) Communication (Mentions légales des sites internet revues par un avocat expert de la propriété intellectuelle) Fonction finances (2<sup>ème</sup> RDV annuel sur les concessions en octobre – novembre) Process Projet (Groupe de travail Planning).

Depuis 2023, les équipes de la Fab ont été mobilisées sur le « Process Projet » (ateliers sur les fonctions internes « Assistantes » et « Travaux » et les circuits de signature et les délégations), la réalisation d'un bilan carbone et mise en place d'un plan d'actions sur la société. L'audit de la Chambre Régionale des Comptes a permis d'éprouver les procédures internes mises en place.

Courant 2024, les équipes ont été mobilisées sur l'adaptation continue de la structure par rapport à l'organisation pour assurer la continuité de service interne et externe (ateliers dans le cadre de la réorganisation). A la suite des recommandations émises par l'audit de KPMG, deux audits ont été lancés fin 2024 concernant la contractualisation avec les salariés et le système d'information dont un test d'intrusion.

## Contrôle interne

### Procédures de lutte contre la corruption

- Procédures et règles internes

Depuis sa création, La Fab a mis en place certaines actions de contrôle et rédigé un corpus documentaire pour une partie des fonctions (notamment financières) permettant de pallier certains risques.

- Code de déontologie

Le code de déontologie a été approuvé par le Conseil d'administration du 8 décembre 2022. Il intègre les principes et les règles de comportements qui doivent guider la société en toutes circonstances. Ils s'inscrivent en parfaite adéquation et complémentarité avec la charte des valeurs des entreprises publiques locales adoptée par la Fédération des Élus des entreprises publiques locales en juillet 2020.

Par ailleurs, la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « 3DS » impose aux EPL d'intégrer l'ensemble des préconisations de l'agence française anti-corruption (AFA). Ce code de déontologie entre dans les préconisations de l'AFA.

- Formation « Probité et déontologie »

Une sensibilisation sur les règles déontologiques et la probité a eu lieu en octobre 2023, dispensée par un avocat spécialisé. L'objectif consistait à sensibiliser l'ensemble de l'équipe, et plus encore, d'apporter un cadre au sein de l'entreprise.

### Cartographie des risques

Présentation lors du Conseil d'administration du 21/06/2022 – KPMG, cette cartographie permet d'analyser la manière dont La Fab fonctionne, de déterminer les risques et leur nature, de les décrire en fonction des process mis en œuvre, de les pondérer en fonction de leurs fréquences. Une fois les risques identifiés, la probabilité définie, les actions correctrices ou préventives sont définies en fonction des priorités.

## Contrôles externes

### Contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre Régionale des comptes

La Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine (CRC) a notifié à La Fab un contrôle des comptes et de la gestion le 22 novembre 2023. Il s'agit du premier contrôle par la CRC de la structure depuis sa création, il est donc normal que l'établissement le soit, celui-ci gérant de l'argent public. Le contrôle porte sur les 6 derniers exercices : 2018-2023.

Courant 2024, La Fab aura répondu à plus de 80 questions sur 4 questionnaires. La CRC a notifié début septembre son Rapport d'Observations Provisoires [ROP]. De manière synthétique, la CRC n'a fait aucune recommandation, uniquement des observations, qui font l'objet pour certaines d'échanges dans le cadre du rapport provisoire.

Fin 2024, la CRC n'a pas rendu son Rapport d'observations définitives.

#### 4- BILAN DE LA GOUVERNANCE DE L'EPL

##### Actes les plus importants en 2024 présentés dans les instances

- Changement d'administrateur lors des instances de juin
- Changement de représentant de l'Assemblée Spéciale lors des instances de juin
- Etat d'avancement de la convention recherche actions – QANOPEA
- Présentation de la démarche autour des Gares RER métropolitain
- Mise à jour de l'Etude des capacités budgétaires des ménages
- Suivi d'activité Contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes

##### Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

L'Assemblée Générale ainsi que le Conseil d'administration de La Fab n'ont pas alloué de rémunération de toute nature pour les administrateurs de La Fab et cela conformément à l'article 25 des statuts de la société.

La rémunération du directeur général délégué est fixée par le Conseil d'administration conformément à l'article 25 des statuts de la société. Ci-après extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 26 juin 2024 : « *La rémunération annuelle du Directeur Général Délégué, mandataire social, est proposée à cent deux mille euros net, complétée par la mutuelle (pas de prime, pas d'intéressement, ...).* »

##### Participation des représentants

Cette demande vise à assurer un pilotage stratégique de l'entreprise par les administrateurs, les représentants de l'Assemblée Spéciale et les actionnaires.

# Rapport du mandataire de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'administration de La Fab Article L. 1524-5 du CGCT

## Exercice 2024

### CONTEXTE

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les représentants de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'administration de La Fab présentent un rapport écrit devant l'Assemblée Spéciale du 19 septembre 2024.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le contenu de ce rapport a été approfondi dans le cadre de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (Loi dite 3DS) et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Décret n°2022-1406 du 4 novembre, transposé à l'article D. 1524-7 du CGCT).

### RESUME

La Fab dispose d'outils pour œuvrer à la mission confiée par la Métropole depuis 2012, qu'il s'agisse de conventions et d'avances financières dont 12 concessions en cours, d'instances de gouvernance et de travail et de moyens humains (37 personnes).

Les modalités d'exercice du contrôle analogue incombant à ses actionnaires et prévues par les statuts et le règlement intérieur sont respectées. Les élus et le représentant de la Direction générale des services de Bordeaux Métropole ont participé aux instances de gouvernance et de travail.

En K€	2024					2023				2023 / 2024	
	Société	Convention foncière	total hors concession	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Var. en K€ hors concession	Var. en %
Chiffre d'affaires	3 580,8	800,3	4 381,1	14 795,6	19 176,7	3 303,0	907,6	11 232,7	15 443,3	3 733,4	24,2%
RESULTAT NET	73,0	36,0	25,0	-	109,0	38,6	23,5	-	62,1	46,9	75,5%

En K€	2024				2023				2023 / 2024	
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Var. en €	Var. en %
CAPITAUX PROPRES	2 816	36	-	2 852	2 719	23	-	2 743	109	4%
DETTES	1 143	5 637	31 679	38 459	798	5 636	30 629	37 063	1 395	4%
TOTAL PASSIF	3 958	5 673	113 752	123 383	3 517	5 660	111 257	120 434	2 950	2%

La Fab est dépendante des dettes financières contractées auprès de la Métropole dans le cadre de l'activité des concessions, ce qui est normal au regard de la mission que cette dernière lui confie. L'objectif de La Fab est de présenter un résultat proche de l'équilibre pour utiliser au mieux les ressources allouées.

En 2024, La Fab poursuit la conduite de ses opérations dans le cadre de l'accord-cadre, de la convention foncière et des 12 concessions notifiées par la métropole. De nouvelles notifications de concessions sont en cours de préparation. Le résultat pour 2024 s'élève à + 109 K€.

## Table des matières

1. FICHE RECAPITULATIVE .....	3
2. ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNARIALE .....	3
2.1. Activités de l'Epl.....	3
2.1.1. Présentation générale .....	3
2.1.2. Principales activités et opérations de l'année écoulée .....	3
2.1.3. Perspectives de développement.....	6
2.2. Situation financière de l'Epl .....	7
2.2.1. Bilan financier et économique.....	7
2.2.2. Chiffre d'affaires par activité .....	8
2.2.3. Résultat de l'année par activité.....	8
2.3. Evolutions statutaires effectuées dans l'année.....	9
2.3.1. Modification de l'objet social .....	9
2.3.2. Evolution de l'actionnariat.....	9
2.3.3. Autres modifications statutaires .....	9
3. RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE L'EPL ET LA COLLECTIVITE ...	9
3.1. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire.....	11
3.2. Avances en compte courant de la collectivité .....	12
4. CONTROLES ET GESTION DES RISQUES .....	12
4.1. Principaux risques et incertitudes.....	12
4.2. Contrôle interne .....	13
4.2.1. Procédures de lutte contre la corruption .....	13
4.2.2. Cartographie des risques .....	13
4.3. Contrôles externes.....	14
5. BILAN DE LA GOUVERNANCE DE L'EPL.....	14
5.1. Actionnariat.....	14
5.2. Les dirigeants.....	15
5.2.1. Les administrateurs .....	15
5.2.2. Les représentants à l'Assemblée Spéciale .....	16
5.2.3. Organisation de la gouvernance.....	17
5.3. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux .....	17
5.4. Bilan de la gouvernance.....	17
5.4.1. Réunions du conseil d'administration et de l'Assemblée Spéciale .....	18
5.4.2. Participation des représentants .....	20
5.5. Contrôle analogue.....	22
5.5.1. Cadre juridique .....	22
5.5.2. Les statuts et le règlement intérieur.....	22
5.5.3. Relations de suivi entre Bordeaux Métropole et La Fab.....	23

### ANNEXE 1 : SUIVI CONVENTIONS

### ANNEXE 2 : RAPPORT DE GESTION

## 1. FICHE RECAPITULATIVE cf tableau excel dans dossier FB MAJ Principaux indicateurs hors concessions

Identité	
Dénomination sociale :	LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE (La Fab)
Forme juridique :	Société publique locale (SPL)
Date de constitution (immatriculation) :	24/04/2012
Durée :	99 ans
Objet social :	Conduite et développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction, concourant au développement urbain et à l'aménagement économique de la métropole bordelaise
Siège social :	Bordeaux Métropole, esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex
Président du conseil d'administration :	Mme Andréa Kiss (CA du 26/06/2024)
Directeur Général :	M. Jérôme Goze (CA du 26/06/2024)

Capital social et composition en €		Au 31/12/2024							
Valeur unitaire de l'action : 10 €									
	montant	%	actions	sièges CA	représentants au CA	représentants à l'AS	représentants à l'AG	représentants au CEC	
Bordeaux Métropole	1 176 400	58,82%	117 640	10	Mme Andréa KISS (Présidente) Mme Marie-Claude NOEL (Vice Présidente) Mme Pascale BRU Mme Nadia SAADI Mme Typhaine CORNACCHIARI M. Jérôme PESCIANA M. Bastien RIVIERES M. Jacques MANGON M. Jean-Jacques PUYOBRAU M. Benoît RAUTUREAU		Mme Andréa KISS	Mme Andréa KISS M. Bastien RIVIERES Mme Typhaine CORNACCHIARI M. Jérôme PESCIANA	
Commune Bordeaux	160 000	8,00%	16 000	1	M. Jean-Baptiste THONY		M. Jean-Baptiste THONY		
Commune Ambarès-et-Lagrave	17 160	0,86%	1 716			M. Alain CASLAURANG	M. Alain CASLAURANG		
Commune Ambès	4 450	0,22%	445			M. Gilbert DODOGARAY	M. Gilbert DODOGARAY		
Commune Artigues-Près-Bordeaux	8 590	0,43%	859			M. Thierry LUREAUD	M. Thierry LUREAUD		
Commune Bassens	8 720	0,44%	872			M. Alexandre RUBIO (Président de l'AS)	M. Alexandre RUBIO	M. Alexandre RUBIO	
Commune Bègles	35 240	1,76%	3 524			M. Olivier GOUDICHAUD	M. Olivier GOUDICHAUD		
Commune Blanquefort	20 520	1,03%	2 052			Mme Véronique FERREIRA	Mme Véronique FERREIRA		
Commune Bouliac	4 090	0,20%	409			M. Henri MAILLOT	M. Henri MAILLOT		
Commune Bruges	17 900	0,90%	1 790			Mme Brigitte TERRAZA	Mme Brigitte TERRAZA		
Commune Carbon Blanc	9 160	0,46%	916			M. Arnaud COULET	M. Arnaud COULET		
Commune Cenon	29 890	1,49%	2 989			Mme Anne LEPINE	Mme Anne LEPINE		
Commune Eysines	25 470	1,27%	2 547			Mme Evelyne FRENAIS	Mme Evelyne FRENAIS		
Commune Floirac	20 790	1,04%	2 079			M. Jean-Jacques PUYOBRAU	M. Jean-Jacques PUYOBRAU		
Commune Gradignan	30 670	1,53%	3 067			Mme Stéphanie ORTOLA	Mme Stéphanie ORTOLA		
Commune Le Bouscat	30 790	1,54%	3 079			M. Gwénaél LAMARQUE	M. Gwénaél LAMARQUE	M. Gwénaél LAMARQUE	
Commune Le Haillan	11 480	0,57%	1 148			Mme Monique DARDAUD	Mme Andréa KISS		
Commune Le Taillan-Médoc	11 480	0,57%	1 148			Mme Marie FABRE	Mme Marie FABRE		
Commune Lormont	27 320	1,37%	2 732			M. Jean TOUZEAU	M. Jean TOUZEAU		
Commune Martignas-sur-Jalle	9 600	0,48%	960			M. Jérôme PESCIANA	M. Jérôme PESCIANA		
Commune Mérignac	100 000	5,00%	10 000	1	M. Thierry TRIJOLET		M. Thierry TRIJOLET		
Commune Pampouyre	9 610	0,48%	961				Mme Béatrice DE FRANCOIS	Mme Béatrice DE FRANCOIS	
Commune Pessac	90 000	4,50%	9 000	1	M. Ludovic BIDEAU		M. Ludovic BIDEAU		
Commune Saint-Aubin-de-Médoc	7 440	0,37%	744				M. Francis RIETHER	M. Francis RIETHER	
Commune Saint-Louis-de-Montferrand	2 710	0,14%	271				M. Jacky BACHELIER	M. Jacky BACHELIER	
Commune Saint-Médard-en-Jalles	36 130	1,81%	3 613				M. Jean-Luc TRICHARD	M. Jean-Luc TRICHARD	
Commune Saint-Vincent-de-Paul	1 430	0,07%	143				M. Thierry RICCI	M. Thierry RICCI	
Commune Talence	54 280	2,71%	5 428				Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	
Commune Villenave d'Ornon	38 680	1,93%	3 868				M. Michel POIGNONEC	M. Michel POIGNONEC	
					M. Gwénaél LAMARQUE Mme Frédérique FABRE-TABOURIN 5 Mme Anne LEPINE M. Alexandre RUBIO (Président de l'AS) M. Jean TOUZEAU				
<b>TOTAL COLLECTIVITES LOCALES - EPCI</b>	<b>2 000 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>200 000</b>	<b>18</b>		<b>18</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL PRIVES</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 000 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>200 000</b>	<b>18</b>					

Principaux indicateurs hors concession (en milliers d'euros)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires hors concession	2 721	2 394	3 154	2 352	3 300	3 580
Résultat d'exploitation	44	32	62	60	25	22
Résultat net (toutes activités confondues)	50	36	58	60	62	109
Effectif au 31/12	34	33	34	35	36	37
Effectif moyen annuel	34	33	33	33	35	36
Capitaux propres	2 527	2 562	2 621	2 680	2 719	2 816

## 2. ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNARIALE

### 2.1. Activités de l'Epl

#### 2.1.1. Présentation générale

L'objet de La Fab est défini par l'article 2 de ses statuts en vigueur approuvés par l'AG mixte du 16/06/2016. Il consiste en « la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction, concourant au développement urbain et économique de la métropole bordelaise, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire géographique ». Pour mémoire, une modification des statuts de La Fab a été autorisée par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 25 mars 2016 (délibération 2016-95) ainsi que par l'ensemble des instances délibérantes de chaque collectivité actionnaire. L'article 2, concernant l'objet social, est complété du volet de l'aménagement économique.

#### L'intégration volontaire de préoccupations environnementales et sociétales par l'entreprise

- Charte de l'aménagement et de la construction durables
- Charte chantiers propres et à faibles nuisances
- Un pilotage par l'environnement des opérations d'aménagement
- Conventions avec les PLI / Heures d'insertion

#### 2.1.2. Principales activités et opérations de l'année écoulée

L'activité opérationnelle de l'exercice 2024 se résume comme suit (Cf. Annexe 2. Rapport de gestion point 2):

*2.1.2.1. Programme « Habiter, s'épanouir - 50 000 logements accessibles par nature »*

**Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination de la démarche**

- Réunions régulières avec les services de BM : opérations de logements bloquées, mise en place des études sur les gares du SERM, mutualisation des fonctions urbaines (parking, bureaux, activités et habitat) et sur les imaginaires liés à la mobilité (intervention commune Bordeaux Métropole/La Fab en juin 2024 aux Rencontres nationales du Management de la Mobilité), échanges sur le niveau de production du BRS
- La Fab impliquée au niveau national dans les travaux du Club Ville Aménagement à travers ses groupes de travail : décarbonation de l'aménagement, prise en compte du climat dans les opérations d'aménagement, acceptabilité des opérations, urbanisme féministe/un urbanisme pour tous
- Travail avec le bureau d'études Adéquation sur l'actualisation de l'étude des capacités des ménages et de leur éligibilité aux différents produits de logement
- La Fab lauréate de l'AMI Plan de transformation des zones commerciales pour les sites de Saint-Médard-en-Jalles Berlincan et Eysines ZAC Carès Cantinolle
- Contribution à la préparation de la revue des projets labellisés Engages pour la Qualité du Logement de Demain (EQLD), organisée par Bordeaux Métropole

**Préparation et engagement d'actions et d'opérations d'aménagement**

Les études préalables permettent de mettre en place les opérations d'aménagement que La Fab prendra en charge à travers des conventions publiques d'aménagement.

- 10 700 logements sur le Programme (ilots, opérations, concessions)
- 5 184 logements : ensemble de la production sur les ilots (ilots isolés, dans une opération d'aménagement ou dans une concession)
- 2 344 logements livrés
- La Fab missionnée sur 26 sites à des stades divers (dont 3 sites liés aux gares RER)

**Ingénierie foncière**

Sur le volet foncier, les interventions de la société permettent d'accompagner et de sécuriser la réalisation des actions opérationnelles par :

- L'analyse des opportunités de préemption
- Des études foncières préalables permettant d'identifier la meilleure stratégie foncière
- Des négociations en vue d'acquisitions et portage par La Fab
- La mise en place de procédures de type DUP et le suivi des éventuels contentieux

En 2024, des négociations ont été poursuivies dans périmètres de veille notamment sur les communes de Bassens, Eysines, Pessac. 1 biens a été acquis en 2024 sur Mérignac en vue de la réalisation de l'ilot Pichey.

*2.1.2.2. Programme « Entreprendre, travailler dans la métropole »*

**Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination de la démarche**

- Réunions régulières avec le service du développement économique : échange sur les priorités en matière d'aménagement économique et point d'actualité sur les opérations confiées à La Fab, conséquences des ENAF et du ZAN sur les projets confiés à La Fab
- Evaluation des 2 éditions AIRE dont les conclusions seront diffusées en 2025
- 1ères réflexions sur l'aménagement des secteurs de gare du SERM
- Echanges avec acteurs locaux et nationaux du développement économique et de l'aménagement tels que CMA, In Cité, Invest In Bordeaux, l'A'Urba, le PTRD de Bordeaux Métropole, la CDC et Ville Envie / Proxicommerce ou le Club Ville Aménagement

## Préparation et engagement d'actions et d'opérations d'aménagement

10 opérations activées à des stades divers dont 3 concernant les secteurs de gares RER et 10 sites sur les AMI AIRE 1 et 2.

AIRE : 1ère édition et 2ème édition

- Travail sur plus de 70 000 m<sup>2</sup> de locaux pour les PME, PMI, artisans et programmation tertiaire sur 11 sites
- 19 572 m<sup>2</sup> livrés sur 2 sites
- 9 836 m<sup>2</sup> en travaux sur 1 site
- 2 PC obtenus, soit 20 082 m<sup>2</sup>
- Commercialisation et travaux en cours sur 3 sites

## Ingénierie foncière

Mise au point des conditions des promesses et actes de cession concernant les sites AIRE, avec acquisition de l'ilot Barbère à la Gare d'Ambarès par La Fab auprès de la SNCF en octobre 2024. Des négociations sont également en cours avec l'IRSA sur le secteur d'Ambarès La Grave.

## Réemploi

- Participation à la construction de la future feuille de route économie circulaire (benchmark sur le volet économie circulaire du BTP)
- Renforcement des partenariats et des réseaux des acteurs du réemploi sur l'agglomération
- Pilotage de la Base du Réemploi / Mérignac Soleil
  - Ouverture au public janvier 2024
  - Organisation de plusieurs événements et visites avec des acteurs territoriaux autour des sujets de l'économie circulaire
  - Consolidation du montage opérationnel de la gestion future de la BDR en lien avec La Foncière solidaire et les services de Bordeaux Métropole

### 2.1.2.3. Convention foncière n°2

La convention d'action foncière n°2 2023-2033 a permis en 2024 la recherche de terrains. La convention a permis l'acquisition à fin 2024 de 7 biens pour 4 644 784 € HT et des cessions ont été effectuées.

La Fab gère les biens acquis (surveillance, démolition) en attendant leur cession à des promoteurs, leur transfert à des concessions ou leur rétrocession à Bordeaux Métropole.

### 2.1.2.4. Concessions d'aménagement

Douze concessions ont été attribuées à La Fab par Bordeaux Métropole depuis 2014. Deux opérations sont en cours de clôture (Le Haillan 5 Chemins et Saint Médard en Jalles Galaxie 4). L'avancement à fin 2024 est le suivant :

- « Le Bouscat – Libération – Centre-ville » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.5
- « Eysines Carès Cantinolle » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.6
- « Bègles Villenave d'Ornon Route de Toulouse » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.7
- « Mérignac Marne » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.8
- « Bruges – Petit Bruges » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.9
- « Le Haillan – Cinq chemins » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.10
- « Saint-Médard-en-Jalles – Galaxie IV » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.11
- « Gradignan – Centre-ville » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.12
- « Le Haillan – Cœur de ville » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.13
- « Mérignac - Soleil » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.14
- « Pessac – Le Pontet » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.15
- « Bruges – Terrefort » cf. avancement Annexe 1 point 3.1.16

### 2.1.2.5. Communication et recherche-développement MS

La Fab communique sur ses activités et mène des opérations de communication et concertation.

L'année 2024 aura été marquée trois distinctions de La Fab : Lauréate en mars de l'AMI Plan de transformation des zones commerciales ; Lauréate en novembre des Défis urbains pour le projet :

village artisanal Le Bouscat – Godard : Village d'activités sur une ancienne friche, visant à réinsuffler une qualité architecturale et un confort d'usages à la boîte métallique traditionnelle, et à permettre évolutivité et réversibilité. Lauréate de FPU Paris pour la démarche d'économie circulaire Refair

Et en lien avec ses partenaires, La Fab a organisé en mars l'inauguration du « lieu inspiré » Tiers lieu de médiation artistique et créatif dédié aux enfants et aux familles dans la ville du Bouscat – Barrière du Médoc. En juin La Fab a inauguré le village artisanal de la ville du Bouscat quartier Godard ainsi que la pendaison de crémaillère de la Base du réemploi à Mérignac.

#### ○ Conventions de recherche

Une première convention entre La Fab et Nobatek (structure adossée à des Laboratoires de recherche de l'université de Bordeaux) a été signée le 25 octobre 2016 et le partenariat Recherche et Développement NOBATEK – La Fab a été présenté au CA du 11/10/2016. Ce projet de Recherche & Développement s'est achevé fin 2020. Trois phases principales ont été développées : évaluation, développement méthodologique et informatique, déploiement sur les opérations de La Fab. Cet outil est utilisé dans le cadre de l'analyse des offres des groupements répondant aux appels d'offre de l'entreprise.

Une nouvelle convention de recherche et de développement avec Nobatek-INEF4 pour le développement de modules complémentaires à NEST, permettant l'évaluation Qualité de l'Air et Nature en ville pour Optimiser la Performance Environnementale des Aménagements (QANOPEA). La Fab a engagé un nouveau développement afin de poursuivre l'évaluation et l'optimisation des ambitions environnementales exprimées dans les projets qui lui sont confiées par les collectivités. Les questions liées à la qualité de l'air extérieur ou bien aux îlots de chaleur urbains sont prégnantes dans les débats actuels sur la fabrique de la ville et nécessitent d'être objectiver afin d'aider les collectivités dans leur prise de décision.

Pour permettre le développement d'un outil d'évaluation de la qualité de l'air (QA), d'un configurateur /sélecteur de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et permettre l'amélioration de l'outil Score Ilots de Chaleur Urbains (ICU), La Fab s'engage avec un consortium de différents partenaires dont le mandataire est Nobatek-INEF4. La signature de la convention présentée en conseil d'administration de décembre 2021 s'est tenue le 18 mars 2022.

Dans la continuité de ces travaux, une nouvelle convention de recherche-actions avec Nobatek-INEF4 pour la performance économique et environnementale de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil a été signée le 3 octobre 2022. Cette convention vise à poursuivre et prolonger les travaux portant sur le développement de méthodes et d'indicateurs de performance environnementale et économique à l'échelle urbaine et péri-urbaine des projets d'aménagement. L'opération Mérignac Soleil se positionnant en démonstrateur de quartier durable, et contribuant à la nouvelle préoccupation complexe de désartificialisation, re-fertilisation, replantation des sols imperméabilisés à grande échelle sur un territoire métropolitain dans un contexte de mise en œuvre de la loi Climat & Résilience. La Fab se fait accompagner par Nobatek/INEF4 qui mène des travaux de recherche qui seront testés et validés in situ et in vivo, en veillant à la répliquabilité des innovations, méthodes et outils développés sur l'ensemble des opérations pilotées par La Fab.

#### 2.1.3. Perspectives de développement

##### **L'accord-cadre 2021-2026, marchés subséquents 2025**

Par délibération du 11 décembre 2020, le conseil de Bordeaux Métropole a validé l'accord-cadre 2021-2026 de mise en œuvre opérationnelle par la Fab de deux programmes :

- Le programme Habiter, s'épanouir qui a pour objectif la réalisation d'une offre de logements de qualité, accessible économiquement et développée à proximité des axes de transport public
- Le programme Entreprendre, travailler visant à produire une offre foncière et immobilière à vocation économique, diversifiée et bien répartie sur le territoire, de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs et activités économiques nécessaires au développement de l'emploi et à la compétitivité de la métropole

Pour permettre l'exécution annuelle de cet accord-cadre, Bordeaux Métropole a confié 2 marchés subséquents à La Fab pour l'année 2025 (par signature administrative les 13 et 18 février 2025) :

- Marché subséquent N°1, Mise en œuvre opérationnelle du programme « Habiter, s'épanouir » 2025 comprenant les missions :

- Mission 1 : Appui à la collectivité pour l'animation et la coordination du programme,
- Mission 2 : Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement
- Mission 3 : Ingénierie foncière
- Marché subséquent N°2, Mise en œuvre opérationnelle du programme « Entreprendre, travailler » 2025 comprenant les missions :
  - Mission 1 : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination du programme,
  - Mission 2 : Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement,
  - Mission 3 : Ingénierie foncière
  - Mission 4 : Réemploi

Concernant l'action foncière, seule l'ingénierie est comprise dans le présent accord cadre ; l'acquisition et le portage faisant l'objet d'une convention particulière.

## 2.2. Situation financière de l'Epl

Les indicateurs financiers sont présentés en distinguant les trois activités de La Fab que sont : la société (activité de structure), la convention foncière et les concessions.

### 2.2.1. Bilan financier et économique

#### Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie

En K€	2024				2023			
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total
<b>Capitaux propres retraités</b>	2 816	36	-	2 852	2 719	23	-	2 743
<b>Dettes à LMT</b>	0	5 637	36 948	42 585	0	5 636	38 621	44 257
<b>Capitaux permanents</b>	2 816	5 673	36 948	45 437	2 720	5 660	38 621	47 000
<b>Total des immobilisations</b>	43	-	-	43	58	-	-	58
<b>Fonds de roulement (FR)</b>	2 773	5 673	36 948	45 394	2 661	5 660	38 621	46 942
Stocks	-	3 198	89 975	93 172	-	2 022	84 891	86 913
Créances	1 473	1	290	1 764	396	-	89	485
Autres actifs circulants	103	86	16 982	17 172	133	18	13 271	13 422
<b>Actifs circulant</b>	1 576	3 285	107 247	112 108	529	2 040	98 251	100 820
<b>Dettes circulantes</b>	1 142	-	76 804	77 946	798	-	72 636	73 434
<b>Besoin en fonds de roulement (BFR)</b>	434	3 285	30 443	34 162	- 269	2 040	25 615	27 387
<b>Trésorerie nette (TN = FR-BFR)</b>	2 339	2 388	6 505	11 232	2 931	3 619	13 005	19 555

En K€	2023				2022			
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total
<b>Capitaux propres retraités</b>	2 719	23	-	2 743	2 670	10	-	2 680
<b>Dettes à LMT</b>	0	5 636	38 621	44 257	0	5 519	32 984	38 503
<b>Capitaux permanents</b>	2 720	5 660	38 621	47 000	2 671	5 529	32 984	41 184
<b>Total des immobilisations</b>	58	-	-	58	55	-	2 380	2 435
<b>Fonds de roulement (FR)</b>	2 661	5 660	38 621	46 942	2 616	5 529	30 603	38 749
Stocks	-	2 022	84 891	86 913	-	2 218	63 783	66 001
Créances	396	-	89	485	1 411	-	119	1 531
Autres actifs circulants	133	18	13 271	13 422	282	19	6 134	6 434
<b>Actifs circulant</b>	529	2 040	98 251	100 820	1 693	2 237	70 036	73 966
<b>Dettes circulantes</b>	798	-	72 636	73 434	977	-	59 338	60 315
<b>Besoin en fonds de roulement (BFR)</b>	- 269	2 040	25 615	27 387	716	2 237	10 698	13 651
<b>Trésorerie nette (TN = FR-BFR)</b>	2 931	3 619	13 005	19 555	1 901	3 292	19 905	25 098

Le besoin en fonds de roulement illustre le besoin de trésorerie issue de l'activité courante ou l'engagement de dépenses avant la réception de recette.

A fin 2024, l'activité Société a un besoin en fonds de roulement (le montant est positif car les créances non encaissées sont plus élevées que les dettes à régler). Il s'agit d'un besoin temporaire, les créances (auprès de Bordeaux Métropole) ayant été encaissées début 2025.

Les activités de la convention foncière et des concessions sont par nature structurellement en besoin de trésorerie car elles ne bénéficient pas de fonds propres. Les acquisitions de terrains et les travaux d'aménagement constituent des stocks qui sont réalisées avant la vente aux opérateurs.

Les trésoreries des activités sont positives pour un montant global de + 11 232 K€ et se décomposent :

- Pour la société par une trésorerie nette de + 2 339 K€,
- Pour la convention foncière par une trésorerie nette de + 2 388 K€,
- Pour les concessions par une trésorerie nette de + 6 505 K€

## Endettement

En K€	2024				2023			
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total
Capitaux propres retraités	2 816	36	-	2 852	2 719	23	-	2 743
Dettes à LMT	0	5 637	36 948	42 585	0	5 636	38 621	44 257
Capitaux permanents	2 816	5 673	36 948	45 437	2 720	5 660	38 621	47 000
Ratio d'endettement net	0	NA	NA		0	NA	NA	

Dettes à LMT : Dettes à Long et moyen terme

Le ratio d'endettement permet de déterminer la capacité d'indépendance financière d'une activité. Il est calculé en prenant en compte les fonds propres (constitués du capital et des réserves) et les dettes contractées auprès d'établissements bancaires ou auprès de la métropole.

La seule activité pour laquelle ce ratio peut être calculé est la société qui bénéficie de fonds propres, la convention foncière et les concessions sont des activités qui doivent assurer le portage des acquisitions foncières ou des dépenses de l'activité d'aménageur par des financements extérieurs.

L'activité Société n'a pas mobilisé d'emprunt, elle n'est pas endettée.

La convention foncière bénéficie d'une créance remboursable en compte courant d'actionnaire de Bordeaux Métropole pour un montant de 5,5 M€ permettant de financer les acquisitions des terrains en amont des concessions ou dans le cadre des ilots.

Enfin, l'activité des concessions nécessite la mobilisation de fonds pour porter les dépenses d'aménagement dès l'amont des projets et pouvoir réaliser l'acquisition des fonciers et les travaux en attente de la revente des terrains auprès des promoteurs. La métropole a consenti des avances à La Fab pour éviter le recours aux financements extérieurs.

Suivi du montant des avances par concession

En K€	2024				2023			
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total
Avance en compte courant		5 500		5 500		5 500		5 500
Le Bouscat Libération centre ville			300	300			300	300
Eysines ZAC Carès Cantinolle			2 634	2 634			2 634	2 634
BVO ZAC Route de Toulouse			15 000	15 000			13 900	13 900
Mérignac Marne			8 700	8 700			2 100	2 100
Le Haillan 5 Chemins				-			6 700	6 700
Bruges Petit Bruges			3 300	3 300			3 300	3 300
Avances de Bordeaux métropole	-	5 500	29 934	35 434	-	5 500	28 934	34 434

Une réunion annuelle est organisée chaque année entre La Fab et les services des finances de la métropole pour suivre les évolutions des trésoreries des concessions et le pilotage des avances versées. La réunion s'est tenue le 23 mai 2024.

### 2.2.2. Chiffre d'affaires par activité

En K€	2024				2023				2023 / 2024	
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Var. en K€ hors concession	Var. en %
Production vendue	-	787,9	14 795,6	15 583,4	-	907,1	11 232,7	12 139,8	3 443,6	28,4%
Vente de marchandises	3 580,8	12,4	-	3 593,2	3 303,0	0,5	-	3 303,5	289,7	8,8%
Chiffre d'affaires	3 580,8	800,3	14 795,6	19 176,7	3 303,0	907,6	11 232,7	15 443,3	3 733,4	24,2%

Le chiffre d'affaires varie entre 2024 et 2023 sur les activités de la Société (augmentation de l'ingénierie en phase pré-opérationnelle) et de la convention foncière (vente de terrains en valeur moins importante qu'en 2023) mais il varie principalement du fait de l'activité des concessions. La production vendue varie chaque année en fonction des recettes intervenues dans l'année pour chacune des concessions. En 2024, les recettes constatées sont détaillées en pages 41 et 42 du rapport de gestion.

### 2.2.3. Résultat de l'année par activité

En K€	2024				2023				2023 / 2024	
	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Société	Convention foncière	Concessions	Total	Var. en K€ hors concession	Var. en %
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 422,1	1 976,2	35 377,5	42 775,9	5 185,4	711,2	44 620,2	50 516,8	236,7	0,5%
CHARGES D'EXPLOITATION	5 400,0	1 976,6	35 377,5	42 754,2	5 160,4	711,5	44 620,2	50 492,0	239,6	0,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	22,1	- 0,5	-	21,7	25,0	- 0,3	-	24,7	- 3,1	-12,3%
RESULTAT FINANCIER	89,3	36,4	-	125,8	35,6	23,7	-	59,4	66,4	111,8%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	111,5	36,0	-	147,4	60,6	23,5	-	84,1	63,3	75,3%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Impôts sur les bénéfices	38,4	-	-	38,4	22,0	-	-	22,0	16,4	
RESULTAT NET	73,0	36,0	-	109,0	38,6	23,5	-	62,1	46,9	75,5%

Le résultat net de La Fab en 2024 est en augmentation (+46,9 K€) et reste proche de l'équilibre (+ 109 K€) en cohérence avec son activité.

### 2.3. Evolutions statutaires effectuées dans l'année

#### 2.3.1. Modification de l'objet social

Pas de modification en 2024.

#### 2.3.2. Evolution de l'actionnariat

Pas de modification en 2024.

#### 2.3.3. Autres modifications statutaires

Pas de modification en 2024.

## 3. RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE L'EPL ET LA COLLECTIVITE

Faits marquants depuis 2012

En 2012, La Fab, est créée à l'initiative de Bordeaux Métropole et avec l'ensemble des communes constituant à l'époque La Cub. Conformément au régime juridique des sociétés publiques locales, c'est une société anonyme régie par le droit privé et dont le capital de 2 M€ est entièrement détenu par des collectivités.

En 2013, La Fab démarre l'animation de la démarche « 50 000 logements », identifie 18 ilots témoins et engage des études pré-opérationnelles d'aménagement sur 6 différents sites.

En 2014, La Fab poursuit les missions engagées en 2013 et, suite aux élections communautaires, renouvelle ses instances (CA, AS, comité d'engagement et de contrôle, commission des marchés, présidence et direction générale).

La première concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération « Le Bouscat Libération centre- ville » a fait l'objet d'une délibération communautaire le 31 octobre 2014 (délibération 2014/0657) et a été notifiée en décembre 2014.

Les modalités d'intervention de La Fab ont fait l'objet d'une nouvelle délibération en date du 19 décembre 2014 (délibération 2014/0805).

En 2015, la fabrique métropolitaine de La Cub devient La Fabrique de Bordeaux Métropole. Le nom commercial de la SPL demeure La Fab. Plusieurs délibérations métropolitaines sont prises en faveur de La Fab. Une créance remboursable de 15 M€ est octroyée par Bordeaux Métropole ; 10M€ sont versés durant l'exercice (délibération 2015/0035). Par ailleurs, sont définies les conditions d'un marché d'accord-cadre mono-attributaire pour la mise en œuvre opérationnelle du programme « 50 000 logements ».

En 2016, le Conseil métropolitain du 22 janvier 2016 (délibération 2016/29) a confié à La Fab la réalisation de la ZAC « Eysines Carès Cantinolle » pour une durée de 15 ans (2031).

Le Conseil métropolitain du 25 mars 2016 (délibération 2016/156) a confié à La Fab la réalisation de la ZAC « Bègles Villenave d'Ornon Route de Toulouse » pour une durée de 10 ans (2026).

Un accord cadre relatif à l'opération 50 000 logements entre la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes (CEAPC), Bordeaux Métropole et La Fab est conclu le 5 février 2016 pour une période allant

jusqu'au 31 janvier 2018. Il définit les conditions dans lesquelles la CEAPC pourra intervenir pour accompagner financièrement Bordeaux Métropole et La Fab.

En 2017, le Conseil métropolitain du 7 juillet 2017 (délibération 2017/481) a confié à La Fab la réalisation de l'opération d'aménagement « Mérignac Marne » pour une durée de 8 ans (2025). Le Conseil métropolitain du 29 septembre 2017 (délibération 2017/584) a confié à la SPL La Fab la réalisation de l'opération d'aménagement « Bruges – Petit Bruges » pour une durée de 5 ans. Le Conseil métropolitain du 22 décembre 2017 (délibération 2017/768) a confié à la SPL La Fab la réalisation de l'opération d'aménagement « Le Haillan – Cinq chemins » pour une durée de 6 ans.

En 2018, un contrôle de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirrecte) avait été diligenté sur le respect des délais de paiement des factures fournisseurs de juillet à décembre 2017.

En 2019, la procédure de contrôle citée ci-dessus a été cloturée, aucun manquement à la réglementation en matière de délais de paiement n'ayant été relevé. La société a été notifiée mi-janvier 2019 d'un contrôle URSSAF débutant fin janvier. Ce contrôle est terminé et ne donnera lieu à aucun redressement, seules des observations non chiffrées ayant été formulées à l'examen des documents consultés. Le contrôleur a également réalisé l'audit de l'ensemble des prestataires de La Fab et n'a décelé aucune anomalie dans le paiement de leurs cotisations sociales.

En 2020, un carnet Moleskine faisant état du Bilan de la mandature juin 2014- mars 2020 ainsi que du bilan social de La Fab est présenté lors des instances de février.

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, les organes de gouvernance de La Fab sont renouvelés. La Présidente du Conseil d'administration, Madame Christine Bost représentante de Bordeaux Métropole, a été désignée par délibération du Conseil d'administration du 24 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administratrice. Elle a également été désignée en tant que Directrice générale, dans les mêmes conditions.

En 2021, Le Conseil d'administration du 23 mars, conformément à l'article 14 des statuts, a donné son agrément à la cession de 960 actions de Bordeaux Métropole à la commune de Martignas-sur-Jalle, pour un montant total de 9 600 €uros. Bordeaux Métropole conserve 117 640 actions représentant 58.82 % du capital social. Cette cession ne modifie pas la qualité d'actionnaire majoritaire de Bordeaux Métropole et n'a pas d'incidence sur sa représentation au sein du Conseil d'administration de La Fab, où elle continue de bénéficier de 10 sièges d'administrateurs. La Commune de Martignas-sur-Jalle détient 960 actions représentant 0.48 % du capital social. Elle intègre l'Assemblée Spéciale de La Fab.

La société étant immatriculée depuis plus de 5 ans, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2021 a supprimé la liste des fondateurs et le titre VII (premiers administrateurs, premiers Commissaires aux comptes, création de la personnalité morale).

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également modifié les statuts suite aux récentes dispositions légales (Lois du 10 mai 2016, du 9 décembre 2016, du 22 mai 2019 et du 19 juillet 2019) sur les articles 1 - 4 - 6 - 21 - 22 - 23 - 25 - 26 - 27 - 28 - 31 - 35 et 36. Cette mise à jour concerne principalement la loi de 2019 de simplification de clarification et d'actualisation du droit des sociétés ainsi que la loi de 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

En 2022, le Conseil métropolitain du 20 mai 2022 (délibération 2022/320) a confié à La Fab la réalisation de l'opération d'aménagement « Bruges Terrefort » pour une durée de 8 ans (2030). Le Conseil d'administration du 8 décembre a approuvé le Code de déontologie de la société.

En 2023, une nouvelle convention foncière (2023-2033) avec Bordeaux Métropole (CM du 27 janvier 2023) a été signée le 16 février 2023 à laquelle est adossée une créance remboursable à hauteur d'un montant maximum de 15 M€ (2023-2027)

Le processus de réorganisation de l'entreprise, engagé à l'automne 2022 et accompagné par le bureau de conseil Plein Sens, s'est poursuivi en 2023 sur les processus de projets, l'organisation en matière de suivi de travaux, sur les circuits de diffusion de l'information, sur les modalités du rendu compte et enfin sur la mise en place d'un dispositif de délégation de signature. Cela doit déboucher sur une

organisation devant améliorer le service rendu tant en interne qu'en externe courant 2024.

La Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine (CRC) a notifié à La Fab un contrôle des comptes et de la gestion le 22 novembre 2023. Il s'agit du premier contrôle par la CRC de la structure depuis sa création, il est donc normal que l'établissement le soit, celui-ci gérant de l'argent public. Le contrôle porte sur les 6 derniers exercices : 2018-2023. La réunion d'ouverture s'est tenue en fin d'année en présence de la Présidente directrice générale. Le questionnaire n°1 de la CRC a été communiqué à La Fab le même jour avec un retour demandé début janvier 2024.

En 2024 : La CRC a notifié début septembre son Rapport d'Observations Provisoires [ROP] qui revêt un caractère confidentiel. La Fab a répondu à ce Rapport le 2 octobre et la CRC a notifié son Rapport d'Observations Définitives [ROD] le 19 décembre. Ce rapport définitif est soumis à la contradiction de La Fab, contradiction qui sera annexée formellement au rapport définitif. La Fab a un mois pour y répondre. Ce Rapport d'Observations Définitives sera ensuite présenté et débattu en Conseil d'administration, et devra être également présenté, pour information, au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires.

A ce stade, de manière synthétique, la CRC fait état d'une seule recommandation déjà partiellement mise en œuvre. La Fab se fait accompagner par un cabinet de juristes, qui est également le conseil de la Fédération des élus des Entreprises Publiques Locales.

### **3.1. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire**

Plusieurs conventions lient La Fab et Bordeaux Métropole. Un suivi commenté est joint en annexe (Annexe 1), référencée selon la nomenclature suivante :

#### Suivi des conventions en lien avec la société

3.1.1 Convention d'acquisition foncières permettant de prévoir les modalités d'acquisition et de portage foncier sur les périmètres d'intervention de La Fab dans le cadre des programmes "Habiter, s'épanouir" et "Entreprendre, travailler" – Période 2023-2033

3.1.2 Convention de créance remboursable avec Bordeaux Métropole adossée à la deuxième convention d'acquisitions foncières (3.1.1-2) – Période 2023-2025

3.1.3 Convention d'échanges de données numériques avec Bordeaux Métropole

3.1.4 Accord-cadre 2021-2026 et marchés subséquents 2024 pour la mise en œuvre opérationnelle des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » avec La Fab

#### Suivi des conventions en lien avec les concessions d'aménagement

3.1.5 Concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération « Le Bouscat – Libération – Centre-ville » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession l'opération d'aménagement « Le Bouscat – Libération – Centre-ville »

3.1.6 Concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération « Eysines Carès Cantinolle » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement « Eysines Carès Cantinolle »

3.1.7 Concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération « Bègles Villenave d'Ornon Route de Toulouse » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement « « Bègles Villenave d'Ornon Route de Toulouse »

3.1.8 Concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération « Mérignac Marne » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement « « Mérignac Marne »

3.1.9 Concession d'aménagement urbain pour la réalisation de l'opération « Bruges – Petit Bruges » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement « « Bruges – Petit Bruges »

3.1.10 Concession d'aménagement économique pour la réalisation de l'opération « Le Haillan – Cinq

chemins » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement « Le Haillan – Cinq chemins »

3.1.11 Concession d'aménagement économique la réalisation de l'opération « Saint-Médard-en-Jalles – Galaxie IV » avec Bordeaux Métropole et Convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement « Saint-Médard-en-Jalles – Galaxie IV »

3.1.12 Concession d'aménagement urbain pour la réalisation de l'opération « Gradignan – Centre-ville » avec Bordeaux Métropole et Convention de participation financière dans le cadre de la concession d'aménagement « Gradignan – Centre-ville »

3.1.13 Concession d'aménagement urbain pour la réalisation de l'opération « Le Haillan – Cœur de ville » avec Bordeaux Métropole

3.1.14 Concession d'aménagement urbain pour la réalisation de l'opération « Mérignac - Soleil » avec Bordeaux Métropole et Convention tripartite de participation financière dans le cadre de la concession d'aménagement « Mérignac - Soleil »

3.1.15 Concession d'aménagement urbain pour la réalisation de l'opération « Pessac – Le Pontet » avec Bordeaux Métropole

3.1.16 Concession d'aménagement urbain pour la réalisation de l'opération « Bruges – Terrefort » avec Bordeaux Métropole

### 3.2. Avances en compte courant de la collectivité

La convention foncière pour la période de 2023-2033 bénéficie d'une créance remboursable en compte courant d'actionnaire de Bordeaux Métropole pour un montant de 5,5 M€ (dans une enveloppe maximum de 15 M€) permettant de financer les acquisitions des terrains en amont des concessions ou dans le cadre des ilots.

## 4. CONTROLES ET GESTION DES RISQUES

### 4.1. Principaux risques et incertitudes

Comme évoqué en point 4.2.2 le cabinet d'audit KPMG a réalisé une cartographie des risques des activités de La Fab qui a relevé certains risques impactant tant l'activité les fonctions transversales que le pilotage des projets.

Fonctions transverses				Risques Net / Risque résiduel		
Sous process	Libellé du risque	Risque Brut		Impact	Probabilité	Risques Net / Risque résiduel
DEONTOLOGIE CONFORMITE CONTROLE INTERNE	Risque de conflits d'intérêts	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	2- Moyen		
	Risque de corruption ou d'atteinte à la probité	3- Fort	2- Probable	2- Moyen		
	Risque de non conformité réglementaire	3- Fort	2- Probable	3- Majeur		
	Risque lié à l'absence de contrôle des prestataires	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible		
	Risque lié à l'absence / défaillance du dispositif de contrôle interne	3- Fort	2- Probable	2- Moyen		
RESSOURCES HUMAINES	Risque lié au turnover et au recrutement	1- Faible	1- Rare / Peu Probable	1- Faible		
	Risque juridique lié à la contractualisation avec les salariés	2- Modéré	2- Probable	2- Moyen		
	Risque lié à l'arrivée / à la sortie d'un collaborateur : absence de paramétrage du poste de travail, non remise des documents obligatoires / déontologiques, absence de contrôle de restitution du matériel etc	2- Modéré	2- Probable	2- Moyen		
	Risque lié à la gestion des carrières et au respect des obligations légales en matière d'entretien professionnel, de formation etc	2- Modéré	2- Probable	1- Faible		
	Risque lié au non-respect des obligations légales en matière de gestion du temps des salariés	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible		
RESSOURCES HUMAINES	Risque lié à la prise de congés / l'absence d'un collaborateur ("homme clé")	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	1- Faible		
	Risque d'erreur lié à la réalisation de la paie	2- Modéré	3- Très Probable	2- Moyen		
	Non respect des obligations légales en matière de vie sociale de l'entreprise	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible		
COMMUNICATION EXTERNE	Risque lié aux litiges et contentieux avec le personnel	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible		
	Risque lié au site Internet de la FAB	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible		
	Risque de communication externe inappropriée / illégale, potentiellement non conforme aux règles du code électoral	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	1- Faible		

Sous process	Libellé du risque	Risque Brut		Risques Net / Risque résiduel
		Impact	Probabilité	
FONCTION FINANCE	Risque lié au non respect du processus d'engagement de dépenses	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque lié à la gestion des paiements (erreurs, fraude...)	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	2- Moyen
	Risque lié à l'utilisation frauduleuse de moyens mis à disposition par la FAB	1- Faible	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque lié au pilotage financier et à l'équilibre financier des opérations	3- Fort	2- Probable	2- Moyen
	Risque lié à l'inexactitude de l'information financière	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
FONCTION INFORMATIQUE	Risque lié au processus d'encaissement et de sum des créances	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque de liquidité	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
	Risque lié à la cybersécurité	3- Fort	2- Probable	3- Majeur
	Risque lié à la gestion des changements et des projets	2- Modéré	2- Probable	1- Faible
FONCTION INFORMATIQUE	Risque lié à la gestion des accès aux programmes et aux données	3- Fort	2- Probable	3- Majeur
	Risque lié à la gestion des incidents utilisateurs et des problèmes	2- Modéré	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
FONCTION INFORMATIQUE	Risque lié à l'hébergement et la sécurité physique	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	2- Moyen
	Risque lié aux sauvegardes et restauration des données	3- Fort	2- Probable	2- Moyen
	Risque lié à la défaillance du PCA	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	2- Moyen
<b>Pilotage</b>				
STRATEGIE	Risque lié à la définition de la stratégie et/ou à la non atteinte des objectifs stratégiques	3- Fort	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
ORGANISATION EXTERNE	Risque lié à la planification des équipes	1- Faible	1- Rare / Peu Probable	1- Faible
ROLES ET RESPONSABILITES	Risque lié à un changement fort de politique	3- Fort	2- Probable	3- Majeur
COMMUNICATION	Risque lié à une mauvaise compréhension des rôles et responsabilités de la FAB dans le cadre des ilots notamment	2- Modéré	2- Probable	2- Moyen
	Risque de non-transmission de l'information en interne auprès des différents services de la FAB et en externe auprès des collectivités et de BDI	2- Modéré	2- Probable	2- Moyen

Pour rappel, des recommandations ont été formulées et dès 2021, des actions correctives ont été mises en place sur les Process RH/Informatique (Fiche sortie salarié, le changement du MDP obligatoirement tous les 6 mois ...) Communication (Mentions légales des sites internet revues par un avocat expert de la propriété intellectuelle) Fonction finances (2<sup>ème</sup> RDV annuel sur les concessions en octobre – novembre) Process Projet (Groupe de travail Planning).

En 2023, les équipes de la Fab ont été mobilisées sur le « Process Projet » (ateliers sur les fonctions internes « Assistantes » et « Travaux » et les circuits de signature et les délégations), la réalisation d'un bilan carbone et mise en place d'un plan d'actions sur la société. L'audit de la Chambre Régionale des Comptes a permis d'éprouver les procédures internes mises en place.

Courant 2024, les équipes ont été mobilisées sur l'adaptation continue de la structure par rapport à l'organisation pour assurer la continuité de service interne et externe (ateliers dans le cadre de la réorganisation). A la suite des recommandations émises par l'audit de KPMG, deux audits ont été lancés fin 2024 concernant la contractualisation avec les salariés et le système d'information dont un test d'intrusion.

## 4.2. Contrôle interne

### 4.2.1. Procédures de lutte contre la corruption

- Procédures et règles internes

Depuis sa création, La Fab a mis en place **certaines actions de contrôle** et rédigé un **corpus documentaire** pour une partie des fonctions (notamment financières) permettant de pallier certains risques.

Au niveau opérationnel, une mission d'accompagnement à **l'organisation du suivi des projets** avait été menée avec un cabinet spécialisé donnant lieu à des recommandations en termes d'outils de suivi. Par ailleurs, des **comités et des instances** ont été mises en place à différents niveaux afin d'assurer un pilotage de l'activité.

Depuis fin 2022, La Fab fait appel à un cabinet de conseil pour accompagner son organisation devant améliorer le service rendu tant en interne qu'en externe et notamment en termes de processus de projets, de suivi de travaux, de circuit de diffusion de l'information, des modalités du rendu compte et sur la mise en place d'un dispositif de délégation de signature (cf point 4.1 Mobilisation des équipes).

- Code de déontologie

Les principes qui figurent dans ce code constituent, au-delà des obligations légales et réglementaires, le socle commun des règles de comportements et pratiques qui doivent guider la société en toutes circonstances. Ils s'inscrivent en parfaite adéquation et complémentarité avec la charte des valeurs des entreprises publiques locales adoptée par la Fédération des Élus des entreprises publiques locales en juillet 2020.

Par ailleurs, la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « 3DS » impose aux EPL d'intégrer l'ensemble des préconisations de l'agence française anti-corruption (AFA). Ce code de déontologie entre dans les préconisations de l'AFA.

Ce code de déontologie exprime le sens général et les principes que chacun, personnellement, s'engage à respecter dans le cadre des missions qui lui incombent.

Il s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles. Il est porté par la société et s'adresse à chaque collaborateur et dirigeant qui y travaillent, y compris à titre temporaire, La Fab s'assurant que tous en ont pris connaissance.

Le code de déontologie a été approuvé par le Conseil d'administration du 8 décembre 2022.

- Formation « Probité et déontologie »

Une sensibilisation sur les règles déontologiques et la probité a eu lieu en octobre 2023, dispensée par un avocat spécialisé. L'objectif consistait à sensibiliser l'ensemble de l'équipe, et plus encore, d'apporter un cadre au sein de l'entreprise.

### 4.2.2. Cartographie des risques

Cette cartographie (présentée lors du CA du 21/06/2022) permet d'analyser la manière dont La Fab fonctionne, de déterminer les risques et leur nature, de les décrire en fonction des processus mis en œuvre, de les pondérer en fonction de leurs fréquences. Une fois les risques identifiés, la probabilité définie, les actions correctrices ou préventives sont définies en fonction des priorités.

Les grandes familles de fonction suivantes ont fait l'objet d'une analyse :

- Fonctions transverses
  - Déontologie conformité contrôle interne
  - Ressources Humaines
  - Communication externe
  - Fonction Finances
  - Fonction Informatique
- Pilotage
  - Stratégie
  - Organisation
  - Externe
  - Rôles et Responsabilités
  - Communication
- Gestion d'un projet : étapes détaillées
- Gestion d'un projet : risques transversaux
  - Juridique
  - Pilotage projet
  - Communication et coordination
  - Planning

#### **4.3. Contrôles externes**

- **Contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre Régionale des comptes**

La Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine (CRC) a notifié à La Fab un contrôle des comptes et de la gestion le 22 novembre 2023. Il s'agit du premier contrôle par la CRC de la structure depuis sa création, il est donc normal que l'établissement le soit, celui-ci gérant des fonds public. Le contrôle porte sur les 6 derniers exercices : 2018-2023. La réunion d'ouverture s'est tenue en fin d'année 2023 en présence de la Présidente directrice générale Mme Bost. Le questionnaire n°1 de la CRC a été communiqué à La Fab le même jour avec un retour demandé début janvier 2024.

Courant 2024, La Fab aura répondu à plus de 80 questions sur 4 questionnaires. Des échanges ont eu lieu avec la direction de La Fab, avec Bordeaux Métropole (actionnaire majoritaire) et avec les Présidents de La Fab durant la période 2018-2023 (Mme Bost et M. Mangon) pour clore ce contrôle. La CRC a notifié début septembre son Rapport d'Observations Provisoires [ROP] qui a fait l'objet d'échanges avec La Fab durant un mois avec une réponse attendue par la CRC pour le 2 octobre.

De manière synthétique, la CRC n'a fait aucune recommandation, uniquement des observations, qui font l'objet pour certaines d'échanges dans le cadre du rapport provisoire. Pour mémoire, La Fab s'est fait accompagner par un cabinet de juristes, qui est également le conseil de la Fédération des élus des Entreprises Publiques Locales.

Fin 2024, la CRC n'a pas rendu son Rapport d'observations définitives.

## **5. BILAN DE LA GOUVERNANCE DE L'EPL**

### **5.1. Actionnariat**

Le capital est intégralement détenu par des actionnaires publics, Bordeaux Métropole et les 29 communes qui la composent.

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions	% de détention du capital
Ambarès et Lagrave	17 160 €	1 716	0,86%
Ambès	4 450 €	445	0,22%
Artigues-près-Bordeaux	8 590 €	859	0,43%
Bassens	8 720 €	872	0,44%
Bègles	35 240 €	3 524	1,76%
Blanquefort	20 520 €	2 052	1,03%
Bordeaux	160 000 €	16 000	8,00%
Bouliac	4 090 €	409	0,20%
Bruges	17 900 €	1 790	0,90%
Carbon-Blanc	9 160 €	916	0,46%
Cenon	29 890 €	2 989	1,49%
Eysines	25 470 €	2 547	1,27%
Floirac	20 790 €	2 079	1,04%
Gradignan	30 670 €	3 067	1,53%
Le Bouscat	30 790 €	3 079	1,54%
Le Haillan	11 480 €	1 148	0,57%
Le Taillan-Médoc	11 480 €	1 148	0,57%
Lormont	27 320 €	2 732	1,37%
Martignas-sur-Jalle	9 600 €	960	0,48%
Mérignac	100 000 €	10 000	5,00%
Parempuyre	9 610 €	961	0,48%
Pessac	90 000 €	9 000	4,50%
Saint-Aubin-de-Médoc	7 440 €	744	0,37%
Saint-Louis-de-Montferrand	2 710 €	271	0,14%
Saint-Médard-en-Jalles	36 130 €	3 613	1,81%
Saint-Vincent-de-Paul	1 430 €	143	0,07%
Talence	54 280 €	5 428	2,71%
Villenave d'Ornon	38 680 €	3 868	1,93%
Bordeaux Métropole	1 176 400 €	117 640	58,82%
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>200 000</b>	<b>100,00%</b>

## Pour mémoire - Exercice 2021 :

Le Conseil d'administration du 23 mars 2021, conformément à l'article 14 des statuts, a donné son agrément à la cession de 960 actions de Bordeaux Métropole à la commune de Martignas-sur-Jalle, pour un montant total de 9 600 euros.

Bordeaux Métropole conserve 117 640 actions représentant 58.82 % du capital social. Cette cession ne modifie pas la qualité d'actionnaire majoritaire de Bordeaux Métropole et n'a pas d'incidence sur sa représentation au sein du Conseil d'administration de La Fab, où elle continue de bénéficier de 10 sièges d'administrateurs. La Commune de Martignas-sur-Jalle détient 960 actions représentant 0.48 % du capital social. Elle intègre l'Assemblée Spéciale de La Fab.

## 5.2. Les dirigeants

### 5.2.1. Les administrateurs

Le Conseil d'administration est composé de la manière suivante au 31 décembre 2024 :

Administrateur	Collectivité
<b>Représentants Bordeaux Métropole</b>	
Mme Andréa Kiss - Présidente	Bordeaux Métropole
Mme Marie-Claude Noël - Vice Présidente	Bordeaux Métropole
Mme Pascale Bru	Bordeaux Métropole
Mme Typhaine Cornacchiari	Bordeaux Métropole
M. Jacques Mangon	Bordeaux Métropole
M. Jérôme Pescina	Bordeaux Métropole
M. Jean-Jacques Puyobrau	Bordeaux Métropole
M. Benoit Rautureau	Bordeaux Métropole
M. Bastien Rivières	Bordeaux Métropole
Mme Nadia Saadi	Bordeaux Métropole
<b>Représentant Bordeaux</b>	
M. Jean-Baptiste Thony	Bordeaux
<b>Représentant Mérignac</b>	
M. Thierry Trijoulet	Mérignac
<b>Représentant Pessac</b>	
M. Ludovic Bideau	Pessac
<b>Représentants Assemblée Spéciale</b>	
Mme Frédérique Fabre-Tabourin	Assemblée Spéciale
M. Gwénaél Lamarque	Assemblée Spéciale
Mme Anne Lépine	Assemblée Spéciale
M. Alexandre Rubio	Assemblée Spéciale
M. Jean Touzeau	Assemblée Spéciale

Au cours de l'exercice, les changements sont les suivants :

- Conseil d'administration du 26 juin 2024 : Mme. Kiss en tant que Présidente en remplacement de Mme. Bost

### 5.2.2. Les représentants à l'Assemblée Spéciale

L'Assemblée Spéciale se compose de la manière suivante au 31 décembre 2024 :

Collectivité	Représentant
Ambarès et Lagrave	M. Alain Casaurang
Ambès	M. Gilbert Dodogaray
Artigues-près-Bordeaux	M. Thierry Lureaud
Bassens	M. Alexandre Rubio
Bègles	M. Olivier Goudichaud
Blanquefort	Mme Véronique Ferreira
Bouliac	M. Henri Maillot
Bruges	Mme Brigitte Terraza
Carbon-Blanc	M. Arnaud Coulet
Cenon	Mme Anne Lépine
Eysines	Mme Evelyne Frénais
Floirac	M. Jean-Jacques Puyobrau
Gradignan	Mme Stéphanie Ortola
Le Bouscat	M. Gwénaél Lamarque
Le Haillan	Mme Monique Dardaud
Le Taillan-Médoc	Mme Marie Fabre
Lormont	M. Jean Touzeau
Martignas-sur-Jalle	M. Jérôme Pescina
Parempuyre	Mme Béatrice De François
Saint-Aubin-de-Médoc	M. Francis Riether
Saint-Louis-de-Montferrand	M. Jacky Bachelier
Saint-Médard-en-Jalles	M. Jean-Luc Trichard
Saint-Vincent-de-Paul	M. Thierry Ricci
Talence	Mme Frédérique Fabre-Tabourin
Villenave d'Ornon	M. Michel Poignonec

Au cours de l'exercice, les changements sont les suivants :

- Assemblée Spéciale du 26 juin 2024 :  
Ambarès et Lagrave : Alain Casaurang en remplacement de Gérard Lagofun et de Saint-Vincent-de-Paul : Thierry Ricci en remplacement de Gilles Beraud-Sudreau

### 5.2.3. Organisation de la gouvernance

La Présidente du Conseil d'administration, Madame Andréa Kiss représentante de Bordeaux Métropole, a été désignée par délibération du Conseil d'administration le 26 juin 2024, pour la durée de son mandat d'administratrice.

Le Conseil d'administration du 26 juin 2024 décide d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général. Le Conseil d'administration désigne Monsieur Jérôme Goze en tant que Directeur Général pour une durée de 2 ans et 2 mois (Détachement) et l'investit des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

### 5.3. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

L'Assemblée Générale ainsi que le Conseil d'administration de La Fab n'ont pas alloué de rémunération de toute nature pour les administrateurs de La Fab et cela conformément à l'article 25 des statuts de la société.

La rémunération du directeur général est fixée par le Conseil d'administration conformément à l'article 25 des statuts de la société. Ci-après extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 26 juin 2024 : « *La rémunération annuelle du Directeur Général, mandataire social, est proposée à cent deux mille euros net, complétée par la mutuelle (pas de prime, pas d'intéressement, ...).* »

### 5.4. Bilan de la gouvernance

Les points principaux de la vie sociale de la société portant sur l'exercice 2024 peuvent être

présentés sous une forme synthétique dans le tableau suivant :

Réunions des organes sociaux	2024
Nombre de réunions du Conseil d'administration (CA)	4
Nombre de réunions de l'Assemblée Spéciale (AS)	4
Nombre de réunions de l'Assemblée générale ordinaire (AGO)	1
Nombre de réunions de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE)	0

#### 5.4.1. Réunions du conseil d'administration et de l'Assemblée Spéciale

Principales décisions		
en réunion du	en date du	nature de la décision prise
AS	28/03/24	Approbation du PV de l'Assemblée Spéciale du 12/12/23 Approbation des comptes de l'exercice 2023 Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 Présentation des conventions réglementées Présentation du projet de résolutions à présenter à l'AGO approuvant les comptes Présentation des ajustements des seuils de mise en concurrence et organisation interne Présentation du mandat du directeur général délégué Présentation du contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes Présentation du Marché subséquent 2024 - Programme Habiter, s'épanouir Suivi d'activité
CA	28/03/24	Approbation du PV du Conseil d'administration du 12/12/23 Approbation des comptes de l'exercice 2023 Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 Présentation des conventions réglementées Présentation du projet de résolutions à présenter à l'AGO approuvant les comptes Approbation des seuils de mise en concurrence et organisation interne Présentation du mandat du directeur général délégué Présentation du contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes Présentation du Marché subséquent 2024 - Programme Habiter, s'épanouir Suivi d'activité Suivi des marchés
AS	26/06/24	Prise d'acte de la désignation du nouveau représentant d'Ambarès et Lagrave Approbation du PV de l'Assemblée Spéciale du 28/03/24 Présentation du contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes Présentation des Comptes Rendus Financiers et d'Activités 2023 des concessions des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » et du projet de Bilan de clôture de la concession Le Haillan – 5 chemins Avenant n°6 au Traité de concession Le Bouscat - Libération centre-ville Avenant n°3 au Traité de concession Bruges - Petit Bruges

		<p>Avenant n°3 au Traité de concession Bègles Villenave d'Ornon - Route de Toulouse</p> <p>Avancement des recommandations de la cartographie des risques</p> <p>Etat d'avancement de la convention recherche actions - QANOPEA</p> <p>Suivi d'activité</p>
CA	26/06/24	<p>Prise d'acte de la désignation d'une nouvelle administratrice représentant Bordeaux Métropole</p> <p>Approbation de la nomination de la Présidente</p> <p>Modalité d'exercice et nomination de la Direction Générale</p> <p>Approbation du PV du Conseil d'administration 28/03/24</p> <p>Présentation du contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes</p> <p>Présentation des Comptes Rendus Financiers et d'Activités 2023 des concessions des Programmes « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » et du projet de Bilan de clôture de la concession Le Haillan – 5 chemins</p> <p>Avenant n°6 au Traité de concession Le Bouscat - Libération centre-ville</p> <p>Avenant n°3 au Traité de concession Bruges - Petit Bruges</p> <p>Avenant n°3 au Traité de concession Bègles Villenave d'Ornon - Route de Toulouse</p> <p>Avancement des recommandations de la cartographie des risques</p> <p>Etat d'avancement de la convention recherche actions - QANOPEA</p> <p>Suivi d'activité</p> <p>Suivi des marchés</p>
AG Ordinaire	26/06/24	<p>Approbation du rapport de gestion du CA au titre de l'exercice 2023</p> <p>Présentation des comptes de l'exercice 2022 et du rapport général du commissaire aux comptes puis approbation des comptes.</p> <p>Constat de l'existence d'un résultat de + 62 102,91 € et décision d'affectation de 3 105,15€ à la réserve légale et du solde du résultat au report à nouveau.</p>
AS	19/09/24	<p>Approbation du PV de l'Assemblée Spéciale du 26/06/24</p> <p>Approbation du « Rapport du mandataire de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'administration de La Fab – Exercice 2023 »</p> <p>Présentation du contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre Régionale des Comptes</p> <p>Présentation des Marchés subséquents 2025 : Méthode et calendrier</p> <p>Présentation de la démarche autour des Gares RER métropolitain</p> <p>Suivi d'activité</p>
CA	19/09/24	<p>Approbation du PV du Conseil d'administration du 26/06/24</p> <p>Présentation du contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre Régionale des Comptes</p> <p>Présentation des Marchés subséquents 2025 : Méthode et calendrier</p> <p>Présentation de la démarche autour des Gares RER métropolitain</p> <p>Suivi d'activité</p> <p>Suivi des marchés</p>
AS	12/12/24	<p>Approbation du PV de l'Assemblée Spéciale du 19/09/24</p> <p>Approbation du CFRA 2023 et avenant de Mérignac Soleil</p> <p>Présentation des Marchés subséquents 2025 entre Bordeaux Métropole et La Fab</p> <p>Présentation des comptes prévisionnels 2024 et Budget 2025</p> <p>Présentation du rapport annuel sur la Convention foncière</p> <p>Contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes</p> <p>Mise à jour de l'Etude des capacités budgétaires des ménages</p>

		Suivi d'activité
CA	12/12/24	Approbation du PV du Conseil d'administration du 19/09/24 Approbation du CFRA 2023 et avenant de Mérignac Soleil Présentation des Marchés subséquents 2025 entre Bordeaux Métropole et La Fab Présentation des comptes prévisionnels 2024 et Budget 2025 Présentation du rapport annuel sur la Convention foncière Contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre régionale des Comptes Mise à jour de l'Etude des capacités budgétaires des ménages Suivi d'activité Suivi des marchés

#### 5.4.2. Participation des représentants

Mandataire - Membre du Conseil d'administration	Collectivité	28/03/24	26/06/24	19/09/24	12/12/24	Nb séances	Tx de présence
<b>Représentants de Bordeaux Métropole</b>							
Mme Andréa Kiss - Présidente	Bordeaux Métropole		1	1	1	3	100%
Mme Marie-Claude Noël - Vice Présidente	Bordeaux Métropole	1	0	0	0	4	25%
Mme Pascale Bru	Bordeaux Métropole	1	0	1	0	4	50%
Mme Typhaine Cornacchiari	Bordeaux Métropole	1	1	1	0	4	75%
M. Jacques Mangon	Bordeaux Métropole	1	0	0	0	4	25%
M. Jérôme Pescina	Bordeaux Métropole	1	0	1	1	4	75%
M. Jean-Jacques Puyobrau	Bordeaux Métropole	0	0	0	0	4	0%
M. Benoit Rautureau	Bordeaux Métropole	1	0	0	0	4	25%
M. Bastien Rivières	Bordeaux Métropole	0	1	0	0	4	25%
Mme Nadia Saadi	Bordeaux Métropole	0	1	1	1	4	75%
<b>Représentant de Bordeaux</b>							
M. Jean-Baptiste Thony (depuis 09/23)	Bordeaux	1	0	1	1	4	75%
<b>Représentant de Mérignac</b>							
M. Thierry Trijoulet	Mérignac	0	1	1	1	4	75%
<b>Représentant de Pessac</b>							
M. Ludovic Bideau	Pessac	1	1	0	1	4	75%
<b>Représentants de l'Assemblée Spéciale</b>							
Mme Frédérique Fabre-Tabourin	Assemblée Spéciale	1	0	0	1	4	50%
Mme Anne Lépine	Assemblée Spéciale	1	1	1	1	4	100%
M. Gwénaél Lamarque	Assemblée Spéciale	1	1	1	1	4	100%
M. Alexandre Rubio	Assemblée Spéciale	1	0	1	1	4	75%
M. Jean Touzeau	Assemblée Spéciale	1	1	0	0	4	50%
<b>Anciens administrateurs</b>							
En attente de la délibération de la commune	Bordeaux	0	0			2	0%
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>		

Mandataire - Membre de l'Assemblée Spéciale	Collectivité	28/03/24	26/06/24	19/09/24	12/12/24	Nb séances	Tx de présence
M. Alexandre Rubiot - Président	Bassens	1	0	1	1	4	75%
M. Alain Casaurang	Ambarès et Lagrave	0	0	0	0	3	0%
M. Gilbert Dodogaray	Ambès	0	0	0	0	4	0%
M. Thierry Lureaud	Artigues-près-Bordeaux	0	0	0	0	4	0%
M. Olivier Goudichaud	Bègles	0	0	0	0	4	0%
Mme Véronique Ferreira	Blanquefort	0	0	0	0	4	0%
M. Henri Maillot	Bouliac	0	0	0	0	4	0%
Mme Brigitte Terraza	Bruges	0	0	1	0	4	25%
M. Arnaud Coulet	Carbon-Blanc	0	0	0	0	4	0%
Mme Anne Lépine	Cenon	1	1	1	1	4	100%
Mme Evelyne Frénais	Eysines	1	1	0	1	4	75%
M. Jean-Jacques Puyobrau	Floirac	0	0	0	0	4	0%
Mme Stéphanie Ortola	Gradignan	0	0	0	0	4	0%
M. Gwénaél Lamarque	Le Bouscat	0	1	1	1	4	75%
Mme Monique Dardaud	Le Haillan	1	1	1	1	4	100%
Mme Marie Fabre	Le Taillan-Médoc	1	1	1	1	4	100%
M. Jean Touzeau	Lormont	1	1	0	0	4	50%
M. Jérôme Pescina	Martignas-sur-Jalle	1	0	0	1	4	50%
Mme Béatrice de François	Parempuyre	1	0	0	0	4	25%
M. Francis Riether	Saint-Aubin-de-Médoc	0	0	0	0	4	0%
M. Jacky Bachellier	Saint-Louis-de-Montferrand	0	0	0	0	4	0%
M. Jean-Luc Trichard	Saint-Médard-en-Jalles	1	1	0	1	4	75%
M. Thierry Ricci	Saint-Vincent-de-Paul	0	0	0	0	3	0%
Mme Frédérique Fabre-Tabourin	Talence	1	0	0	1	4	50%
M. Michel Poignonec	Villeneuve d'Ornon	0	0	0	0	4	0%
Anciens membres de l'Assemblée Spéciale							
M. Gérard Lagofun	Ambarès-et-Lagrave	0	0	0	0	1	0%
M. Gilles Beraud Sudreau	Saint-Vincent-de-Paul	0	0	0	0	1	0%
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>9</b>		

Actionnaires - Membre de l'Assemblée Générale	Collectivité	26/06/24	Nb séances	Tx de présence
Mme Andréa Kiss - Présidente	Bordeaux Métropole	1	1	100%
M. Alain Casaurang	Ambarès et Lagrave	0	1	0%
M. Gilbert Dodogaray	Ambès	0	1	0%
M. Thierry Lureaud	Artigues-près-Bordeaux	0	1	0%
M. Alexandre Rubiot	Bassens	0	1	0%
M. Olivier Goudichaud	Bègles	0	1	0%
Mme Véronique Ferreira	Blanquefort	0	1	0%
Le Maire	Bordeaux	0	1	0%
M. Henri Maillot	Bouliac	0	1	0%
Mme Brigitte Terraza	Bruges	0	1	0%
M. Arnaud Coulet	Carbon-Blanc	0	1	0%
Mme Anne Lépine	Cenon	1	1	100%
Mme Evelyne Frénais	Eysines	1	1	100%
M. Jean-Jacques Puyobrau	Floirac	0	1	0%
Mme Stéphanie Ortola	Gradignan	0	1	0%
M. Gwénaél Lamarque	Le Bouscat	1	1	100%
Mme Andréa Kiss	Le Haillan	0	1	0%
Mme Marie Fabre	Le Taillan-Médoc	1	1	100%
M. Jean Touzeau	Lormont	1	1	100%
M. Jérôme Pescina	Martignas-sur-Jalle	0	1	0%
M. Thierry Trijoulet	Mérignac	1	1	100%
M. Bernard de Souza	Parempuyre	0	1	0%
M. Ludovic Bideau	Pessac	1	1	100%
M. Francis Riether	Saint-Aubin-de-Médoc	1	1	100%
M. Jacky Bachellier	Saint-Louis-de-Montferrand	0	1	0%
M. Jean-Luc Trichard	Saint-Médard-en-Jalles	1	1	100%
M. Thierry Ricci	Saint-Vincent-de-Paul	0	1	0%
Mme Frédérique Fabre-Tabourin	Talence	0	1	0%
M. Michel Poignonec	Villeneuve d'Ornon	0	1	0%
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>10</b>		

## 5.5. Contrôle analogue

### 5.5.1. Cadre juridique

La loi du 28 mai 2010 pose les conditions d'un fonctionnement *in house* en droit français en créant les Sociétés publiques locales (SPL). Leurs modalités d'intervention dispensées de toute publicité et mise en concurrence préalables sont en conformité avec les principes posés par le droit communautaire.

La loi laisse aux collectivités le soin d'organiser les conditions d'exercice d'un contrôle sur la SPL analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, et qui constitue une condition *sine qua non* du *in house*. Il revient cependant à chaque collectivité locale de prescrire les formes d'un tel contrôle.

Les modalités d'exercice du contrôle analogue doivent être inscrites dans les statuts de La Fab et peuvent figurer dans un règlement intérieur. Dans la pratique, le contrôle analogue s'exerce au travers de la gouvernance avec une nécessaire et active participation des élus et une indispensable information des actionnaires.

**La réglementation et la jurisprudence ont évolué, notamment suite à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (article 17) qui stipule : *Un pouvoir adjudicateur est réputé exercer sur une personne morale un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services, s'il exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la personne morale contrôlée.***

### 5.5.2. Les statuts et le règlement intérieur

L'article 31 des statuts en vigueur de La Fab traite du contrôle exercé par les collectivités sur trois niveaux de fonctionnement de la société : orientations stratégiques, vie sociale, activité opérationnelle. **Afin de tenir compte des évolutions réglementaires et jurisprudentielles évoquées ci-avant qui limitent le contrôle analogue aux 2 axes suivants, un travail a été mené sur le règlement intérieur de la SPL :**

- les orientations stratégiques, telles que le budget, le plan à moyen terme, les accords-cadres ;
- les décisions importantes de la société, telles que les engagements de la société dans de nouvelles concessions et nouveaux projets....

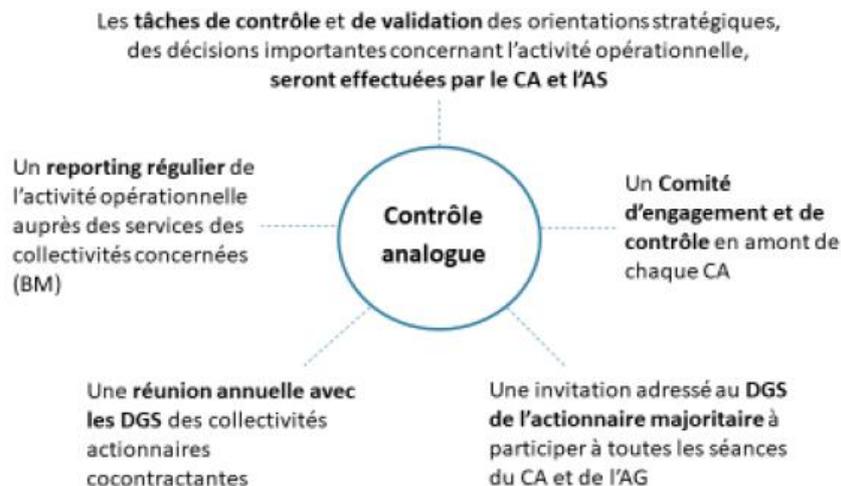
Dans ce contexte, le contrôle analogue ne porte plus sur ce qui relève de la vie sociale. *Le contrôle analogue exercé par les Collectivités s'effectuera par l'intermédiaire de leurs représentants au CA, avec l'appui, le cas échéant de leurs services.*

A l'appui des statuts, le règlement intérieur définit le dispositif de contrôle autour :

- D'un **Comité d'engagement et de contrôle (CEC)**, composé de 5 représentants des collectivités actionnaires désignés par le CA, des représentants de la société (Président, Directeur général délégué), Directeur général des services (DGS) de Bordeaux Métropole. Ce comité peut être élargi au maire d'une commune dès lors qu'un projet sur cette commune fait l'objet d'un examen. Le rôle du CEC est consultatif ; il doit se réunir au moins tous les 3 mois, en amont de chaque Conseil d'administration.  
En 2024, il s'est réuni par 4 fois.  
Les CEC ont abordé en 2024 des sujets divers tels que le suivi de l'avancement des opérations, les nouvelles conventions et leurs avenants, la prospective foncière, le suivi des marchés subséquents en cours et la prévision des marchés subséquents 2025, les prévisions budgétaires.
- De réunions du **Conseil d'administration** fixées à 3 séances au moins par an, ce qui est conforme en 2024 (4 séances).
- De réunions en **Assemblées spéciales** composées des collectivités non représentées directement au Conseil d'administration. L'AS se tient de manière concomitante à la réunion du Conseil depuis 2018, ce qui est conforme en 2024 (4 séances).
- D'une **Assemblée générale ordinaire** d'approbation des comptes, ce qui est conforme en 2024 (1 séance).
- D'une **réunion annuelle des DGS des collectivités cocontractantes**. Pour l'exercice concerné, cette réunion s'est tenue le 30/05/2024.
- De « **reportings** » réguliers de l'activité opérationnelle auprès des services des

**collectivités concernées (Bordeaux Métropole).** Ce document fait l'objet d'un échange avec les services de Bordeaux Métropole (Direction générale de l'Aménagement) et le Comité d'engagement et de contrôle.

Le schéma ci-après résume les tâches de contrôle analogue désormais identifiées :



### 5.5.3. Relations de suivi entre Bordeaux Métropole et La Fab

Le suivi opérationnel et financier des concessions en cours a été présenté le 23 mai 2024 par la direction de La Fab à l'attention des services financiers de Bordeaux Métropole.

**L'ensemble des documents et informations nécessaires à la rédaction du présent rapport sont tenus à la disposition des mandataires des collectivités.**

Conventions règlementées	Signataires de la convention	N° délibération BM	Date délibération BM	Signature	Durée	Date fin de la convention	En cours ou terminé	Objet de la convention	Montant consenti (avances, garanties d'emprunts, participations)	Montant reçu par la SPL au 31/12/2024	Montant restant à rembourser par la SPL au 31/12/2024	Avancement au 31/12/2024
<b>Suivi des conventions en lien avec la société</b>												
3.1.1 Convention permettant de prévoir les modalités d'acquisition et de portage foncier sur les périmètres d'intervention de La Fab dans le cadre des programmes "Habiter, s'épanouir" et "Entreprendre, travailler"	BM / LA FAB	2023/004	27/01/2023	01/03/2023	10 ans	27/01/2023	En cours	Prévoir les modalités d'acquisition et de portage foncier sur les périmètres d'intervention de La Fab				Montant cumulé des acquisitions = 13,988 M€ (dont 1 886 K€ en 202) pour 19 biens Montant cumulé des cessions et transferts = 10,901 M€ (dont 771 K€ en 2025) pour 14 biens.
3.1.2 Convention de créance (ou avance) remboursable	BM / LA FAB	2023/306	30/06/2023	04/08/2023	2 ans reconductible 2 ans	31/05/2025	En cours	Avance accordée par BM pour permettre à la SPL de financer les acquisitions réalisées dans le cadre de la convention d'actions foncières	Montant maximum de 15 M€ Acomptes versés au fur et à mesure des besoins	5,5 M€ (versé en 2023)	5,5 M€	
3.1.3 Echanges de données numériques	BM / LA FAB	2013/0710	27/09/2013	10/10/2013	5 ans	10/10/2018	Terminé	Convention de prestations de services permettant la mise à disposition mutuelle et gratuite de données numériques issues des systèmes d'information géographiques (SIG)				
							En cours					
3.1.4 Accord-cadre BM-La Fab 2021-2026 pour la mise en œuvre opérationnelle	BM / LA FAB	2020/492	18/12/2020	23/12/2020	6 ans	31/12/2026	En cours	Définir les conditions d'un accord cadre pour la période 2021 à 2026 sur les missions suivantes : - M1 mission d'appui pour l'animation et la coordination des programmes - M2 préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement, - M3 Ingénierie foncière.	20 000 000 € HT affectés à 60 % soit 12 M€ au programme Habiter à 40 % soit 8 M€ au programme Entreprendre			
3.1.4 Marché Subséquent 2024	BM / LA FAB	Signature administrative	N/A	12 et 28/02/2024	1 an	31/12/2024	Terminé	Marchés subséquents 2024	3,580 M€ répartis en programme : "Habiter, s'épanouir..." = 2,160 M€ "Entreprendre, travailler..." = 1,420 M€	3,580 M€ répartis en programme : "Habiter, s'épanouir..." = 2,160 M€ "Entreprendre, travailler..." = 1,420 M€		
<b>Suivi des conventions en lien avec les concessions</b>												
3.1.5 Le Bouscat – Libération – Centre-ville	BM / LA FAB	2014/0657	31/10/2014	26/11/2014	6 ans	15/12/2020	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. 39 940 m2 de SP dont : 29 090 m2 de SP de logements, 5 400 m2 de résidences seniors, 5 450 m2 de SP de commerces et activités.	Montant prévisionnel = 6,320 M€ HT dont Participation BM : 5,877 M€ Rémunération de l'aménageur : 384 K€ Echancier annuel 64K€ par an	Participation versée BM = 6,376 M€ HT dont 0 M€ en 2024 Rémunération de l'aménageur = 599 K€ dont 20 K€ en 2024		Les travaux des espaces publics et des constructions sont livrés depuis 2021. La réparation de la fontaine a été réalisée en 2024. Pour être en conformité avec les prescriptions de la SABOM, il est nécessaire en 2025 de réaliser la reprise des réseaux d'assainissement des venelles, ce qui augmente le coût des travaux à réaliser par le concessionnaire.
		2019/46	25/01/2019	21/05/2019			En cours	Avenant 1 Avance inter-op non rémunérée, modification PEP	Pas d'incidence financière			
		2019/725	29/11/2019				En cours	Avenant 2. Prorogation de la durée de la concession d'1 an. Modification de la rémunération aménageur Augmentation de la participation de BM de 0,2 M€. Modification de l'article 15.7 de la convention pour effectuer permettre la gestion des trésoreries fusionnées sur un compte bancaire unique.	Montant prévisionnel = 6,438 M€ HT dont participation BM (concedant) 6,077 M€. Rémunération de l'aménageur = 64 K€ par an.			
		2020/329	23/10/2020				En cours	Avenant 3 Prolongation durée, Evolution participation concedant et Rémunération Aménageur	Prolongation durée = 8 ans Evolution participation concedant = 6,377 Rémunération Aménageur = 512 K€			
		2022/590	24/11/2022				En cours	Avenant 4 Prolongation durée et Rémunération Aménageur	Prolongation durée = 9 ans Rémunération Aménageur = 576 K€			
		2023/512	01/12/2023				En cours	Avenant 5 Prolongation durée et Rémunération Aménageur	Prolongation durée = 10 ans Rémunération Aménageur = 596 K€			
		2024/488	26/09/2024				En cours	Avenant 6 Rémunération aménageur, prolongation durée	Rémunération globale 616 000 € Augmentation durée = 11 ans			
		2016/541	23/09/2016				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2015	Bilan actualisé = 6,322 M€ HT			
		2017/660	27/10/2017				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2016	Bilan actualisé = 6,231 M€ HT			
		2019/46	25/01/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2017	Bilan actualisé = 6,233 M€ HT			
		2019/725	29/11/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan actualisé = 6,438 M€ HT			
		2020/329	23/10/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 6,742 M€ HT			
		2021/708	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 6,744 M€ HT			
		2022/590	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan inchangé = 6,744 M€ HT			
		2023/512	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan inchangé = 6,744 M€ HT			
		2024/488	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 6,762 M€ HT			
		2014/657	31/10/2014	26/11/2014	6 ans	15/12/2020	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 299,5 K€			
2018/746	30/11/2018				en cours	Avenant 1 Modification cadencement de l'avance	Pas d'incidence financière					
2019/725	29/11/2019				en cours	Avenant 2. Modification du rythme d'avance de trésorerie (versement et remboursement).	Prolongation de 2 ans Pas d'incidence financière					
2024/488	26/09/2024				en cours	Avenant 3 Durée	Prolongation de 1 an Pas d'incidence financière					

Conventions règlementées	Signataires de la convention	N° délibération BM	Date délibération BM	Signature	Durée	Date fin de la convention	En cours ou terminé	Objet de la convention	Montant consenti (avances, garanties d'emprunts, participations)	Montant reçu par la SPL au 31/12/2024	Montant restant à rembourser par la SPL au 31/12/2024	Avancement au 31/12/2024					
3.1.6 Eysines - ZAC Carès Catinolle	BM / LA FAB	2016/29	22/01/2016	17/03/2016	15 ans	13/04/2031	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. 55 000 m2 de SP dont : 52 000 m2 de SP de logements, 3 000 m2 de SP de commerces.	Montant prévisionnel = 14,682 M€ HT dont : - participation BM = 9,166 M€ (3,982 M€ au titre de la participation d'équilibre et 5,184 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participation Eysines = 0,260 M€. Rémunération de l'aménageur = 1,460 M€ au global, selon échancier annuel (134 K€ pour la période 2016 à 2022, 101 K€ de 2023 à 2025 et 43,8 K€ de 2026 à 2030).	Participation versée BM = 9,348 M€ HT dont 0 M€ en 2024 Rémunération de l'aménageur = 1 171 K€ dont 120 K€ en 2024		Avancement opérationnel : La modification du dossier de réalisation a eu lieu en avril 2025 avec un avenant financier qui intègre des nouveaux ouvrages, des nouveaux îlots, un gymnase et un groupe scolaire et une diminution du nombre de logements. Les études préliminaires ont été lancées en 2024 pour prendre en compte une Voie nouvelle, une frange urbaine et des venelles dans les îlots. Ilots : Le dépôt du PC Ilot Triat a eu lieu. L'îlot Les Jardins de Carès est bloqué et l'îlot Les Sources a fait l'objet d'un dépôt d'un PC.					
		2019/726	29/11/2019				En cours	Avenant 1 Evolution participation concessionnaire changement de compétences Bordeaux Métropole et commune d'Eysines	Participation métropolitaine = 9,348 M€ HT (3,982 M€ Equilibre - 5,366 M€ remise ouvrage); Participation Eysines = 0,078 M€.								
		2019/726	29/11/2019				En cours	Avenant 2. Gestion des trésoreries	Pas d'incidence financière								
		2023/517	01/12/2023				En cours	Avenant 3. Evolution participation concédant	Participation métropolitaine = 9,584 M€ HT (4,219 M€ Equilibre - 5,366 M€ remise ouvrage)								
		2017/835	22/12/2017				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2016	Bilan actualisé = 17,470 M€ HT								
		2018/746	30/11/2018				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2017	Bilan actualisé = 19,351 M€ HT								
		2019/726	29/11/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan actualisé = 19,980 M€ HT								
		2020/328	23/10/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 20,038 M€ HT								
		2021/435	23/09/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 20,084 M€ HT								
		2022/599	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 20,185 M€ HT								
	2023/517	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 20,716 M€ HT									
	2024/483	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 20,641 M€ HT									
			2016/29	22/01/2016	17/03/2016	15 ans	13/04/2031	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 2,634 M€	Avance versée en 2016 et 2017 par BM = 2,634 M€	2,634 M€ à rembourser en 2028 ou au plus tard au terme de la concession					
		2018/746	30/11/2018	15/04/2019	15 ans	13/04/2031	en cours	Avenant 1 : Echancier modifié									
		2024/483	26/09/2024				en cours	Avenant 2 : Modification cadencement	Pas d'incidence financière								
	BM/La Fab/ Eysines	2019/726	29/11/20219	18/02/2021	2 ans	31/12/2021		Convention tripartite prévoyant le versement de la participation financière d'Eysines à la SPL directement	Participation Eysines = 78 K€	Participation versée par Eysines = 52 K€ dont 25 K€ en 2024							
3.1.7 Bègles - Villenave d'Ornon ZAC Route de Toulouse	BM / LA FAB	2016/156	25/03/2016	19/05/2016	10 ans	19/05/2026	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme actualisé à fin 2017 de 92 421 m2 de SP pour 1 340 logements et 8 098 m2 de SP de commerces.	Montant prévisionnel = 37,013 M€ HT dont : - participation BM = 19,759 M€ (8,754 M€ au titre de la participation d'équilibre et 11,005 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participations communales = 1,226 M€ (0,305 M€ pour Villenave d'Ornon et 0,921 M€ pour Bègles). Rémunération de l'aménageur = 3 M€ au global, selon échancier annuel (390 K€ pour la période 2016 et 2017, 360 K€ pour 2018 et 2019, 270 K€ pour 2020 à 2022, 240 K€ pour 2023 et 2024, 210 K€ en 2025).	Participation versée BM = 19,963 M€ HT dont 0 M€ en 2024 Rémunération de l'aménageur = 2 671 K€ dont 270 K€ en 2024		Avancement opérationnel : Les travaux des espaces publics sont terminés sur la place Aristide Briand et la placette Aurélie Ducros. Le chantier sur les abords de l'îlot L1 démarre en avril 2025 pour une livraison des espaces publics prévue à l'automne. Ilots : 157 logements sont livrés au Sud sur la place Aristide Briand (îlots D et E puis îlot ABC en 2023) et 34 logements en BRS sont en cours de construction au Nord de la place Aristide Brian (Le COL). Le chantier de Domofrance démarre sur l'îlot CA1' (93 logts). L'îlot Aristide Briand phase 2 est livré depuis fin 2023 à Villenave d'Ornon, l'îlot L1 est en chantier (2nd œuvre) pour une livraison en octobre 2025 (34 logements BRS). Les permis de construire sont déposés fin 2024/début 2025 pour les îlots CA1' (Pichet 44 logements + 185 logements étudiants), CA3 (Pension de famille) et CA5 (68 logements). Les échanges se poursuivent pour débloquer l'îlot CA1 (adaptations architecturales à l'étude) et l'îlot Labro (adaptations de programme à l'étude).					
		2018/32	26/01/2018	16/03/2018			En cours	Avenant 1 Evolution participation concessionnaire changement de compétences Bordeaux Métropole et commune Vo et Bègles	Montant prévisionnel révisé = 37,013 M€ HT (inchangé au global) dont : - participation BM = 19,963 M€ (8,754 M€ au titre de la participation d'équilibre et 11,209 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participations communales = 1,022 M€ (0,129 M€ pour Villenave d'Ornon et 0,894 M€ pour Bègles).								
		2019/572	27/09/2019				En cours	Avenant 2. Gestion des trésoreries.	Pas d'incidence financière								
		2024/480	26/09/2024				En cours	Avenant 3 Programmation équipements publics, Rémunération aménageur, prolongation durée, participation	Rémunération globale 4 000 000 € Augmentation durée 5 ans Participation globale 21 462 740 €								
		2018/32	26/01/2018				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2016	Bilan actualisé = 37,013 M€ HT Participation BM = 19,963 M€ Participation Bègles = 0,894 M€ Participation VO = 0,129 M€								
		2018/746	30/11/2018				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2017	Bilan actualisé = 38,364 M€ HT								
		2019/572	27/09/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan actualisé = 38,933 M€ HT								
		2020/412	27/11/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 39,393 M€ HT								
		2022/109	28/01/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 39,516 M€ HT								
		2022/611	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 40,080 M€ HT								
		2023/644	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 40,482 M€ HT								
		2024/480	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 43,126 M€ HT								
				2016/156	25/03/2016	19/05/2016	10 ans	19/05/2026	en cours				Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 15 M€	Avance versée par BM = 13,900 M€ (reste 1,100 M€)	5 M€ à rembourser en 2030 et 10M€ en 2031 et au plus tard au terme de la concession	
				2018/750	30/11/2018				en cours				Avenant 1	Echancier modifié			
			2019/572	27/09/2019				en cours	Avenant 2	Echancier modifié							
			2022/109	28/01/2022				en cours	Avenant 3	Echancier modifié							
			2022/611	24/11/2022				en cours	Avenant 4	Echancier modifié							
		2024/480	26/09/2024				en cours	Avenant 5	Echancier modifié								
	BM/La Fab/ Villenave d'Ornon	2018/32	26/01/2018	28/12/2018				Convention tripartite prévoyant le versement de la participation financière de Villenave d'Ornon à la SPL directement	Participation VO = 129 K€	Participation versée par VO = 129 K€ dont 0 K€ en 2024							

Conventions règlementées	Signataires de la convention	N° délibération BM	Date délibération BM	Signature	Durée	Date fin de la convention	En cours ou terminé	Objet de la convention	Montant consenti (avances, garanties d'emprunts, participations)	Montant reçu par la SPL au 31/12/2024	Montant restant à rembourser par la SPL au 31/12/2024	Avancement au 31/12/2024		
3.1.8 Mérygnac - Marne	BM / LA FAB	2017/481	07/07/2017	28/08/2017	8 ans	20/09/2025	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme actualisé à fin 2017 de 73 798 m2 de SP pour 1 117 logements et 22 144 m2 de SP de commerces.	Montant prévisionnel = 20,576 M€ HT dont : - participation métropolitaine = 14,357 M€ (6,544 M€ au titre de la participation d'équilibre et 7,813 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participation communale (Mérygnac) = 0,046 M€. Rémunération de l'aménageur = 1,6 M€ au global, selon échéancier annuel (100 K€ en 2017, 200 K€ en 2018, 250 K€ en 2019 et 2022, 150 K€ en 2023, 100 K€ en 2024 et 50 K€ en 2025).	Participation versée BM = 14,800 M€ HT dont 0 M€ versée en 2024 Rémunération de l'aménageur = 1 600 K€ dont 150 K€ en 2024		Avancement opérationnel : Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de La Fab sont en voie d'achèvement pour la place des « 4 chemins » et la cour partagée 2 (inauguration prévue fin mai 2025). Ilots : L'îlot B1 est en voie d'achèvement pour le 1er T 2025 et les travaux se poursuivent sur l'îlot B7 en vue d'une livraison en 2025. Les travaux ont démarré sur l'îlot B3 en décembre 2024 après la cession du foncier en novembre par La Fab.		
		2020/52	24/01/2020				En cours	Avenant 1. Gestion des trésoreries.	Pas d'incidence financière					
		2020/494	18/12/2020				En cours	Avenant 2 Evolution participation concédant	Participation globale : 16,606 K€ HT					
		2021/709	25/11/2021				En cours	Avenant 3 Echéancier participation	Pas d'incidence financière					
		2023/529	01/12/2023		5 ans	20/09/2030	En cours	Avenant 4 Evolution participation concédant, rémunération aménageur, prolongation durée	Participation globale : 16,835 K€ HT Rémunération globale : 2,050 K€ Augmentation durée 5 ans					
		2018/831	21/12/2018				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2017	Bilan actualisé = 21,231 M€ HT					
		2020/52	24/01/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan actualisé = 21,236 M€ HT					
		2020/494	18/12/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 19,491 M€ HT					
		2021/709	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 19,785 M€ HT					
		2022/605	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 19,966 M€ HT					
		2023/529	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 21,886 M€ HT					
		2024/506	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 21,946 M€ HT					
		2017/481	07/07/2017	28/08/2017	8 ans	20/09/2025	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 8,7 M€				Avance versée en 2018 par BM = 2,1 M€ Reste 6,6 M€	Remboursement prévu 8,700 M€ en 2030
		2018/831	21/12/2018				en cours	Avenant 1 Modification Echéancier						
		2020/52	24/01/2020				en cours	Avenant 2 Modification Echéancier						
2021/709	25/11/2021				en cours	Avenant 3 Modification Echéancier								
2022/605	24/11/2022				en cours	Avenant 4 Modification Echéancier								
2024/506	26/09/2024				en cours	Avenant 5 Modification Echéancier								
3.1.9 Bruges - Petit Bruges	BM / LA FAB	2017/584	29/09/2017	06/02/2018	5 ans	06/02/2023	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme de 22 230 m2 de SP pour 260 logements, 3 000 m2 de SP de bureaux, 1 000 m2 de SP de commerces, 350 places de stationnements, un programme d'équipements publics.	Montant prévisionnel = 6,927 M€ HT dont : - participation BM = 0,645 M€ (0,837 M€ au total dont 0,192 M€ à rembourser par la commune); - participation Bruges = 0,192 M€. Rémunération de l'aménageur = 0,370 M€ au global, soit 74 K€ par an.	Participation versée BM = 1,437 M€ HT dont 418 K€ en 2024 Rémunération de l'aménageur = 516 K€ dont 74 K€ en 2024		Avancement opérationnel : Les travaux des espaces publics ont été réceptionnés par les services de Bordeaux Métropole fin 2024. La levée des réserves et la GPA des espaces verts (garantie parfaite achèvement) seront réalisées à partir de 2025 sur une période de 3ans. Ilots Lamotte : tous les logements sont livrés depuis fin 2022 et 2023. Ilots Mésolia : une partie des logements est livrée depuis fin 2024 (ilots 7 et 1) et une seconde partie sera réalisée en 2025 (ilots 3 et 4).		
		2019/573	27/09/2019				En cours	Avenant 1. Modification des équipements publics et du montant de la participation	Participation globale : 1 436 615 € Rémunération : 375 K€ € dont 79 K€ en 2019					
		2021/713	25/11/2021		6 ans		En cours	Avenant 2 Modification durée, échéancier participation et montant rémunération aménageur	Rémunération : 523 K€ €					
		2024/491	26/09/2024		9 ans		En cours	Avenant 3 Rémunération aménageur, prolongation durée	Rémunération globale 222 000 € Augmentation durée 3 ans					
		2019/573	27/09/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan actualisé = 7,527 M€ HT					
		2020/330	23/10/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 7,689 M€ HT					
		2021/713	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 7,688 M€ HT					
		2022/592	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 7,688 M€ HT					
		2023/523	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 7,795 M€ HT					
		2024/491	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 7,870 M€ HT					
		2017/584	29/09/2017	09/05/2018	5 ans 6 ans	09/05/2023	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 3,3 M€				Avance versée par BM en 2018 = 3,3 M€	3,3 M€ Remboursement en 2028
		2019/573	27/09/2019				en cours	Avenant 1 Modification Echéancier						
		2021/713	25/11/2021					Avenant 2 Modification Echéancier						
2024/491	26/09/2024					Avenant 3 Modification Echéancier								
3.1.10 Le Haillan - 5 Chemins	BM / LA FAB	2017/768	22/12/2017	20/02/2018	6 ans	20/02/2024	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme de 100 000 m2 de terrains aménagés soit 50 000 m2 de SP à destination de locaux d'activité.	Montant prévisionnel = 7,716 M€ HT dont 0 M€ de participation métropolitaine (un boni de liquidation de 0,215 M€ est prévu) ; Rémunération de l'aménageur = 0,616 M€ au global, selon échéancier annuel (161 K€ en 2018, 125 K€ en 2019, 100 K€ en 2020, 80 K€ en 2021 et en 2022 et 70 K€ en 2023).	Participation versée BM = 0 M€ HT Rémunération de l'aménageur = 664 K€ dont 18 K€ en 2024 Boni liquidation à venir = 231 K€		L'opération a été clôturée en 2024 et le boni de liquidation d'un montant de 231 K€ a été reversé à la métropole		
		2019/658	29/11/2019				En cours	Avenant 1. Gestion des trésoreries	Pas d'incidence financière					
		2021/615	25/11/2021				En cours	Avenant 2. Evolution du boni et de la rémunération aménageur	Participation boni : 112 064 € Rémunération : 664 K€					
		2023/542	01/12/2023				En cours	Avenant 3. Opérations de clôture						
		2019/658	29/11/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan inchangé = 7,716 M€ HT					
		2020/420	27/11/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 7,717 M€ HT					
		2021/615	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 7,821 M€ HT					
		2022/628	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 7,822 M€ HT					
		2023/542	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 7,478 M€ HT					
		2024/585	06/12/2024				terminé	Clôture de l'opération	Bilan de clôture = 6,815 M€ HT Boni liq = 231 K€					
		2018/142	23/03/2018	16/04/2018	6 ans	17/05/2024	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Avance consentie = 6,7 M€				Versée par BM en 2018 = 1,2 M€ et 5,5 M€ en 2020 / Remboursée en 2024	0 € à rembourser en 2024
2019/658	29/11/2019				en cours	Avenant 1 Modification Echéancier								

Conventions règlementées	Signataires de la convention	N° délibération BM	Date délibération BM	Signature	Durée	Date fin de la convention	En cours ou terminé	Objet de la convention	Montant consenti (avances, garanties d'emprunts, participations)	Montant reçu par la SPL au 31/12/2024	Montant restant à rembourser par la SPL au 31/12/2024	Avancement au 31/12/2024	
3.1.11 Saint-Médard-en-Jalles - Galaxie IV	BM / LA FAB	2018/198	27/04/2018	27/04/2018	4 ans	21/09/2022	En cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme de 30 500 m2 de terrains aménagés cessibles soit 12 200 m2 de SP de locaux d'activité. Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL	Montant prévisionnel = 2,824 M€ HT dont : - participation BM = 0,419 M€ (dont l'intégralité au titre de la participation d'équilibre); - participation Saint-Médard-en-Jalles = 0 M€. Rémunération de l'aménageur = 223 K€ au global, selon échéancier annuel (67 K€ en 2018 et 2019, 45 K€ en 2020, 22 K€ en 2021 et 2022). Avance consentie = 1,950 M€	Participation versée BM = 0,419 M€ HT dont 0 € en 2024 Rémunération de l'aménageur = 294 K€ dont 35 K€ en 2024		L'année 2024 a été consacrée aux travaux de clôture de l'opération dont le bilan de clôture a été réalisé fin 2024.	
		2019/659	29/11/2018				En cours	Avenant 1. Gestion des trésorerie	Pas d'incidence financière				
		2022/403	08/07/2022					En cours	Avenant 2. Augmentation durée Rémunération aménageur	Augmentation durée 2 ans Rémunération Aménageur = 293 616 €			
		2019/659	29/11/2018					terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan inchangé = 2,824 M€ HT			
		2020/419	27/11/2020					terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan inchangé = 2,824 M€ HT			
		2021/710	25/11/2021					terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan inchangé = 2,824 M€ HT			
		2022/403	08/07/2022					terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan inchangé = 2,824 M€ HT			
		2023/541	01/12/2023					terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan inchangé = 2,659 M€ HT			
		2024/431	26/09/2024					en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan inchangé = 2,659 M€ HT			
		2018/198	27/04/2018	27/04/2018	4 ans	21/09/2022	en cours	Avance non rémunérée de trésorerie accordée par BM à la SPL					
2019/659	29/11/2018						Avenant 1. Modification du rythme d'avance de trésorerie (versement et remboursement).	Avance consentie = 1,950 M€	Avance non mobilisée	Avance non mobilisée			
2022/403	08/07/2022						Avenant 2. Modification cadencement de l'avance						
3.1.12 Gradignan - ZAC centre ville	BM / LA FAB	2018/266	27/04/2018	24/08/2018	15 ans	30/08/2033	en cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme de : 84 400 m2 de SP pour 1 000 logements 10 200 m2 de SP de commerces, services ou bureaux un programme d'équipements publics.	Montant prévisionnel = 46,172 M€ HT dont : - participation métropolitaine = 9,145 M€ (dont 1,610 M€ au titre de la participation d'équilibre et 7,535 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participation communale (Gradignan) = 2,550 M€. Rémunération de l'aménageur = 2,950 M€ au global, selon échéancier annuel (180 K€ en 2018, 200 K€ en 2019, 250 K€ de 2020 à 2022, 200 K€ de 2023 à 2027, 170 K€ de 2028 à 2029, 160 K€ de 2030 à 2032).	Participation versée BM = 9,145 M€ HT dont 293 K€ versée en 2024 Rémunération de l'aménageur = 1 461 K€ dont 300 K€ en 2024		Avancement opérationnel : Les travaux sont en cours sur le secteur de la Clairière et comprennent le groupe scolaire et les espaces publics. La livraison est prévue en septembre 2025. Les acquisitions de l'ensemble des fonciers Ville ont été réalisées. Il a été nécessaire de procéder à la résolution des actes d'acquisition des fonciers CCAS de Bordeaux.	
		2019/576	27/09/2019				en cours	Avenant 1. Gestion des trésoreries	Pas d'incidence financière				
		2021/707	25/11/2021				en cours	Avenant 2. Evolution montant participation	Participation = 10,145 M€ HT				
		2023/535	01/12/2023				en cours	Avenant 3. Evolution participation concédant	Participation = 15,382 M€ HT				
		2019/576	27/09/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan inchangé = 46,172 M€ HT				
		2020/411	27/11/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 49,126 M€ HT				
		2021/707	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 50,292 M€ HT				
		2022/612	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 50,589 M€ HT				
		2023/535	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 54,450 M€ HT				
		2024/482	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 56,500 M€ HT				
3.1.13 Le Haillan - ZAC Cœur de ville	BM / LA FAB	2018/266	27/04/2018	23/10/2018	15 ans	30/08/2033	encours	Convention tripartite prévoyant le versement de la participation financière de Gradignan à la SPL directement	La participation financière versée par la commune de Gradignan de 2,550 M€ (3,060 M€ TTC) sera versée directement à la SPL suivant l'échéancier suivant : 1,667 M€ HT en 2024 (2 M€ TTC) et (1,060 M€ TTC) en 2028.			Avancement opérationnel : il y a des difficultés à sortir les ilots dans le contexte actuel. La maîtrise foncière est également plus longue que prévue pour les derniers tènements fonciers. Les travaux d'espaces publics ont démarré où c'était possible. Les démolitions sont réalisées à 80%. La livraison de La Clairière est prévue en juin 2025 avec une inauguration le 27 juin 2025. La livraison d'une venelle en phase provisoire a été réalisée pour permettre de traverser le site entre l'avenue Pasteur et la rue de Los Héros. Ilot 7 : un nouveau PC doit être déposé en septembre 2025 suite à l'abandon du premier projet. Il est nécessaire de revoir la programmation avec une part plus importante en logement locatif social. Ilot 1 : Le PC est en préparation avec un objectif de dépôt pour octobre 2025.	
		2023/535	01/12/2023				encours	Avenant 1. Evolution participation commune	Participation commune = 0,412 M€ versée en 2028				
3.1.13 Le Haillan - ZAC Cœur de ville	BM / LA FAB	2018/264	06/07/2015	01/08/2018	10 ans	14/08/2028	en cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme de : 32 000 m2 de SP pour 500 logements 1 000 m2 de SP de commerces, activités et services un programme d'équipements publics.	Montant prévisionnel = 14,003 M€ HT dont : - participation métropolitaine = 7,338 M€ (dont 0,252 M€ au titre de la participation d'équilibre et 7,086 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participation communale (Le Haillan) = 0 M€. Rémunération de l'aménageur = 1,1 M€ au global, selon échéancier annuel (150 K€ de 2018 à 2022, 100 K€ en 2023, 90 K€ en 2024, 45 K€ en 2025 et 2026, 30 K€ en 2027 et 40 K€ en 2028).	Participation versée BM = 7,088 M€ HT dont 3,169 M€ versé en 2024 Rémunération de l'aménageur = 837 K€ dont 150 K€ en 2024			
		2019/723	29/11/2019				en cours	Avenant 1. Gestion des trésoreries	Pas d'incidence financière				
		2023/524	01/12/2023				en cours	Avenant 2. Evolution participation concédant	Participation globale : 11,141 K€ HT				
		2019/723	29/11/2019				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan actualisé = 14,673 M€ HT				
		2020/335	23/10/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan actualisé = 15,863 M€ HT				
		2021/711	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020 (Pas de CRFA 2021)	Bilan actualisé = 15,713 M€ HT				
		2023/524	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021+ 2022	Bilan actualisé = 20,943 M€ HT				
		2024/490	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 20,533 M€ HT				

Conventions règlementées	Signataires de la convention	N° délibération BM	Date délibération BM	Signature	Durée	Date fin de la convention	En cours ou terminé	Objet de la convention	Montant consenti (avances, garanties d'emprunts, participations)	Montant reçu par la SPL au 31/12/2024	Montant restant à rembourser par la SPL au 31/12/2024	Avancement au 31/12/2024
3.1.14 Mérignac - Soleil	BM / LA FAB	2018/449	06/07/2018	24/08/2018	15 ans	30/08/2033	en cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Programme de : 210 000 m2 de SP pour 2 800 logements 90 000 m2 de SP de commerces, activités et services un programme d'équipements publics.	Montant prévisionnel = 65,222 M€ HT dont : - participation métropolitaine = 51,174 M€ (dont 1,469 M€ au titre de l'effort d'aménagement et 49,705 M€ au titre de la remise d'ouvrage); - participation communale (Mérignac) = 2,2 M€. Rémunération de l'aménageur = 3,950 M€ au global, selon échéancier annuel (110 K€ en 2018, 260 K€ en 2019, 330 K€ de 2020 à 2022, 350 K€ de 2023 à 2025, 260 K€ de 2026 à 2028, 230 K€ de 2029 à 2030 et 150 K€ de 2031 à 2032).	Participation versée BM = 31,995 M€ HT dont 7,233 M€ versée en 2024 Rémunération de l'aménageur = 1 957 K€ dont 400 K€ en 2024		Avancement opérationnel : La livraison des phases 0 et 1 d'aménagement des espaces publics (réseau assainissement, réalisation d'une voie nouvelle (Germaine Tillion), requalification avenue de la Somme Est/av Kennedy Ouest, rue Matosinhos et rue de Mirepin) est prévue pour mi-2026 (démarrage en 2021). L'AVP du parc « Carpentier » est en cours. La problématique des fonciers de compensation est en cours d'étude de façon groupée avec le projet de groupe scolaire. Ilots : Sur les 2 opérations en cours de finition (Fiat/Park Avenue et Castorama/Euphorbia et Tamaris), la livraison des 377 derniers logements est prévue en juin 2025. Alinéa/St Maclou/les Fontaines est en cours de préparation. (Nhood/Bouygues dépôt PC à l'été 2025 pour 282 logements et 6800m² de commerce/bureau. Suivi France 2030 : l'audition pour France 2030 a eu lieu le 11/03/25 pour la phase 2, le résultat est attendu pour le 30/04/25. La Base du réemploi : L'opération Mérignac Soleil porte les dépenses de la base du réemploi.
		2021/5	29/01/2021					Avenant 1 Evolution participation concédant	Participation globale : 55,787 M€ HT			
		2024/653	06/12/2024					Avenant 3 Evolution participation concédant	Participation globale : 70,774 M€ HT			
		2020/46	24/01/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2018	Bilan inchangé = 65,222 M€ HT			
		2021/06	29/01/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan inchangé = 65,501 M€ HT			
		2021/710	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan actualisé = 65,512 M€ HT			
		2022/604	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan actualisé = 65,532 M€ HT			
		2023/528	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 65,588 M€ HT			
		2024/655	06/12/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 85,255 M€ HT			
		BM / La Fab / Mérignac	2018/449	06/07/2018	16/08/2018	15 ans	30/08/2033	en cours	Convention tripartite prévoyant le versement de la participation financière de Gradignan à la SPL directement	La participation financière versée par la commune de Mérignac de 2,2 M€ HT sera versée directement à la SPL suivant un échéancier allant de 2022 à 2032.		
3.1.15 Pessac - Pontet Sud	BM/La Fab	2019/382	21/06/2019	10/09/2019	7 ans	01/01/2026	en cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Périmètre d'environ 7 hectares. Programme de : 24 850 m2 de SDP pour 330 logements des équipements publics : travaux de voirie, de réseaux et espaces verts. un programme d'équipements publics.	Montant prévisionnel = 11,235 M€ HT dont : - participation BM = 3,051 M€ ; - participation Pessac = 0,337 M€. Rémunération de l'aménageur = 0,9 M€ au global, selon échéancier annuel (100 K€ en 2019, 220 K€ en 2020, 210 K€ en 2021, 180 K€ en 2022, 90 K€ en 2023, 50 K€ de 2024 à 2025).	Participation versée BM = 3,051 M€ HT dont 0 € est versée en 2024 Rémunération de l'aménageur = 805 K€ dont 45 K€ en 2024		Avancement opérationnel : La Phase 1 des espaces publics a été livrée en mars 2024, les remises d'ouvrages ont été réalisées avec les services de la métropole (hors VN) en juillet 2024. Le démarrage de la Phase 2 est prévu en 2026 sous réserve de la clôture du PAE et de l'instauration des PUP. Dans la phase 1, les PC définitifs ont été obtenus pour l'ilot E dont les travaux ont démarré en mai 2025, et pour l'ilot D en septembre 2025. Les PC modificatifs sont à venir sur ilot F. Les consultations pour les ilots A, B, C de la phase 2 doivent être lancées en 2026.
		2020/496	18/12/2020				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2019	Bilan inchangé = 11,235 M€ HT			
		2021/712	25/11/2021				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2020	Bilan inchangé = 11,235 M€ HT			
		2022/610	24/11/2022				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2021	Bilan inchangé = 11,235 M€ HT			
		2023/645	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan inchangé = 11,235 M€ HT			
2024/481	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan inchangé = 10,886 M€ HT					
3.1.16 Bruges - Terrefort	BM/La Fab	2022/320	20/05/2022	30/11/2022	8 ans	30/11/2030	en cours	Convention de réalisation de l'opération d'aménagement conclue dans le cadre d'une concession d'aménagement. Périmètre d'environ 6,5 hectares. Programme de : 38 850 m2 de SDP pour 370 logements, 9 583 m² de bureaux, 1 016 m² de locaux artisans, 3 617 m² de surfaces commerciales des équipements publics : travaux de voirie, de réseaux et espaces verts. un programme d'équipements publics, 800 places de stationnement privé	Montant prévisionnel = 7,458 M€ HT dont : - participation BM = 7,458 M€ HT de remise d'ouvrage Rémunération de l'aménageur = 0,990 M€ au global, selon échéancier annuel (75 K€ en 2022, 175 K€ de 2024 à 2025, 150 K€ en 2026, 75 K€ de 2027 à 2028, 60 K€ en 2029, 31 K€ en 2030).	Participation versée BM = 2,708 M€ HT dont 2,417 € est versée en 2024 Rémunération de l'aménageur = 425 K€ dont 175 K€ en 2024		Avancement opérationnel : Les travaux d'espace public ont démarré fin 2024 pour une durée de 33 mois environ en site occupé avec le maintien de l'accès à la rocade. Le programme de construction est bien avancé : Ilot 1 quasi livré (345 logements, commerces), Ilot 1 à 50% en travaux (bureaux, formation, artisanat) livrés fin 2025, avec des difficultés à commercialiser les superficies restantes. Le lauréat de l'ilot 3 a été désigné en janvier 2025 pour une livraison prévue début 2029 (commerce, parking silo, bureau).
		2023/521	01/12/2023					Avenant 1 Evolution participation concédant	Participation globale : 9,781 K€ HT			
		2023/521	01/12/2023				terminé	Approbation du CRFA de l'exercice 2022	Bilan actualisé = 12,707 M€ HT			
		2024/489	26/09/2024				en cours	Approbation du CRFA de l'exercice 2023	Bilan actualisé = 12,707 M€ HT			

Glossaire :

BM	Bordeaux Métropole
CRFA	Compte-rendu financier et d'activité
OIM	Opération d'intérêt métropolitain
SP	Surface plancher
ZAC	Zone d'aménagement concerté



## **Annexe 2**

# **Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Exercice 2024

## Sommaire

<b>1. La vie de la société</b> .....	<b>4</b>
1.1. L'actionnariat.....	4
1.2. Les dirigeants.....	5
1.3. Les administrateurs, les commissaires aux comptes .....	5
1.4. Les ressources humaines.....	9
1.5. Le contrôle analogue .....	11
1.6. Les faits marquants .....	11
1.7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	12
<b>2. Activité opérationnelle de l'exercice</b> .....	<b>13</b>
2.1. Programme Habiter, s'épanouir - 50 000 logements accessibles par nature .....	14
2.1.1. Mission 1 : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination de la démarche 14	
2.1.2. Mission 2 : Préparation et engagement d'actions et d'opérations d'aménagement.....	15
2.1.3. Mission 3 : Ingénierie foncière.....	16
2.2. Programme Entreprendre, travailler dans la métropole.....	17
2.2.1. Mission 1 : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination de la démarche 17	
2.2.2. Mission 2 : Préparation et engagement d'actions et d'opérations d'aménagement.....	18
2.2.3. Mission 3 : Ingénierie foncière.....	20
2.2.4. Mission 4 : Réemploi.....	20
2.3. Convention foncière n°2 – 2023/2033 .....	20
2.4. Concessions d'aménagement.....	22
<b>3. La communication</b> .....	<b>24</b>
<b>4. Les dépenses de recherche et de développement</b> .....	<b>26</b>
4.1. La convention avec Nobatek-INEF4 pour le développement d'un outil d'évaluation de l'impact environnemental des opérations de La Fab .....	26
4.1.1. Les besoins et attentes de La Fab .....	26
4.1.2. Les enjeux et les objectifs du projet de Recherche et Développement .....	26
4.1.3. L'engagement financier .....	26
4.2. Une convention de recherche et de développement avec Nobatek-INEF4 pour le développement de modules complémentaires à NEST, permettant l'évaluation Qualité de l'Air et Nature en ville pour Optimiser la Performance Environnementale des Aménagements (QANOPEA). 26	
4.2.1. Les partenariats.....	26
4.2.2. L'engagement financier .....	26
4.3. Une convention de recherche-actions avec Nobatek-INEF4 pour la performance économique et environnementale de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil.....	27
4.3.1. Les partenariats.....	27
4.3.2. L'engagement financier .....	27

<b>5. Les dividendes .....</b>	<b>28</b>
<b>6. Les perspectives : l'accord-cadre 2021-2026, marchés subséquents 2025.....</b>	<b>29</b>
<b>7. Evènements depuis la clôture de l'exercice .....</b>	<b>30</b>
<b>8. Présentation des comptes de l'exercice 2024 .....</b>	<b>31</b>
8.1. Les comptes du bilan .....	32
8.1.1. La société .....	33
8.1.2. La convention foncière.....	34
8.1.3. Les concessions d'aménagement .....	35
8.2. Les comptes du résultat .....	37
8.2.1. La société .....	37
8.2.2. La convention foncière.....	40
8.2.3. Les concessions d'aménagement .....	40
8.3. Informations sur les délais de paiement .....	43

## 1. La vie de la société

La Fabrique de Bordeaux Métropole [La Fab], société publique locale, a été constituée en mars 2012 (sous le nom La Fabrique métropolitaine de la communauté urbaine de Bordeaux) à l'initiative de Bordeaux Métropole (ex La Cub) et avec l'ensemble des communes constituant à l'époque La Cub.

Conformément aux statuts des sociétés publiques locales, c'est une société anonyme régie par le droit privé et dont le capital est entièrement détenu par des collectivités.

### 1.1. L'actionariat

Le capital de la société, entièrement libéré, s'élève à 2 000 000 € répartis de la manière suivante :

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions	% de détention du capital
Ambarès et Lagrave	17 160 €	1 716	0,86%
Ambès	4 450 €	445	0,22%
Artigues-près-Bordeaux	8 590 €	859	0,43%
Bassens	8 720 €	872	0,44%
Bègles	35 240 €	3 524	1,76%
Blanquefort	20 520 €	2 052	1,03%
Bordeaux	160 000 €	16 000	8,00%
Bouliac	4 090 €	409	0,20%
Bruges	17 900 €	1 790	0,90%
Carbon-Blanc	9 160 €	916	0,46%
Cenon	29 890 €	2 989	1,49%
Eysines	25 470 €	2 547	1,27%
Floirac	20 790 €	2 079	1,04%
Gradignan	30 670 €	3 067	1,53%
Le Bouscat	30 790 €	3 079	1,54%
Le Haillan	11 480 €	1 148	0,57%
Le Taillan-Médoc	11 480 €	1 148	0,57%
Lormont	27 320 €	2 732	1,37%
Martignas-sur-Jalle	9 600 €	960	0,48%
Mérignac	100 000 €	10 000	5,00%
Parempuyre	9 610 €	961	0,48%
Pessac	90 000 €	9 000	4,50%
Saint-Aubin-de-Médoc	7 440 €	744	0,37%
Saint-Louis-de-Montferrand	2 710 €	271	0,14%
Saint-Médard-en-Jalles	36 130 €	3 613	1,81%
Saint-Vincent-de-Paul	1 430 €	143	0,07%
Talence	54 280 €	5 428	2,71%
Villenave d'Ornon	38 680 €	3 868	1,93%
Bordeaux Métropole	1 176 400 €	117 640	58,82%
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>200 000</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil d'administration du 23 mars 2021, conformément à l'article 14 des statuts, a donné son agrément à la cession de 960 actions de Bordeaux Métropole à la commune de Martignas-sur-Jalle, pour un montant total de 9 600 euros.

Bordeaux Métropole conserve 117 640 actions représentant 58.82 % du capital social. Cette cession ne modifie pas la qualité d'actionnaire majoritaire de Bordeaux Métropole et n'a pas d'incidence sur sa représentation au sein du Conseil d'administration de La Fab, où elle continue de bénéficier de 10 sièges d'administrateurs. La Commune de Martignas-sur-Jalle détient 960 actions représentant 0.48 % du capital social. Elle intègre l'Assemblée spéciale de La Fab.

## 1.2. Les dirigeants

La Présidente du Conseil d'administration, Madame Christine Bost représentante de Bordeaux Métropole, a été désignée par délibération du Conseil d'administration le 24 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administratrice. Elle a également été désignée en tant que Directrice générale, dans les mêmes conditions.

Lors du Conseil d'administration du 26 juin 2024 Mme Andréa Kiss, représentante de Bordeaux Métropole, a été élue Présidente de La Fab en remplacement de Mme Christine Bost, Présidente de Bordeaux Métropole depuis mars. Le Conseil d'administration a fait le choix de séparer les fonctions de Présidente et de Présidente Directrice Générale.

Le Directeur général délégué, Monsieur Jérôme Goze a été désigné par délibération du Conseil d'administration du 13 juin 2019 et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et jusqu'au 31 août 2024. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur général délégué.

Monsieur Jérôme Goze, dont le mandat de Directeur général délégué se terminait fin août 2024 a été nommé Directeur général pour 2 ans et 2 mois lors du Conseil d'administration du 26 juin 2024.

## 1.3. Les administrateurs, les commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration est composé de la manière suivante au 31 décembre 2024 :

Administrateur	Collectivité
<b>Représentants Bordeaux Métropole</b>	
Mme Andréa Kiss	Bordeaux Métropole
Mme Marie-Claude Noël - Vice Présidente	Bordeaux Métropole
Mme Pascale Bru	Bordeaux Métropole
Mme Typhaine Cornacchiari	Bordeaux Métropole
M. Jacques Mangon	Bordeaux Métropole
M. Jérôme Pescina	Bordeaux Métropole
M. Jean-Jacques Puyobrau	Bordeaux Métropole
M. Benoît Rautureau	Bordeaux Métropole
M. Bastien Rivières	Bordeaux Métropole
Mme Nadia Saadi	Bordeaux Métropole
<b>Représentant Bordeaux</b>	
M. Jean-Baptiste Thony	Bordeaux
<b>Représentant Mérignac</b>	
M. Thierry Trijoulet	Mérignac
<b>Représentant Pessac</b>	
M. Ludovic Bideau	Pessac
<b>Représentants Assemblée Spéciale</b>	
Mme Frédérique Fabre-Tabourin	Assemblée Spéciale
M. Gwénaél Lamarque	Assemblée Spéciale
Mme Anne Lépine	Assemblée Spéciale
M. Alexandre Rubio	Assemblée Spéciale
M. Jean Touzeau	Assemblée Spéciale

Au cours de l'exercice, les changements sont les suivants :

- Conseil d'administration du 26 juin 2024 : Mme. Andréa Kiss en remplacement de Mme Christine Bost en tant que représentante de Bordeaux Métropole
- Informations concernant les mandataires sociaux

L'article L 225-21 du Code de Commerce fait obligation aux sociétés anonymes, dans le cadre du rapport de gestion et du rapport du gouvernement d'entreprise, de donner la liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux.

Liste des mandats ou fonctions exercées sur la période de 2024 par chacun des mandataires sociaux :

Madame Christine Bost 1/01/2024 au 26/06/2024

- Maire de la commune d'Eysines
- Vice-Présidente puis Présidente de Bordeaux Métropole
- Présidente Directrice Générale La Fab
- Administratrice Gironde Habitat, BMA
- Membre du Conseil de surveillance de l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac

Madame Andréa Kiss à partir du 26/06/2024 :

- Maire de la commune du Haillan
- Vice-Présidente de Bordeaux Métropole
- Présidente de La Fab
- Administratrice BMA, EPFNA, Collège Emile Zola

Madame Marie-Claude Noël

- Conseillère municipale de la commune de Bordeaux
- Conseillère métropolitaine de Bordeaux Métropole
- Vice-Présidente La Fab
- Présidente BMA
- Administratrice Incité, Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux

Monsieur Alexandre Rubio

- Maire de la commune de Bassens
- Conseiller Délégué de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab, Président de l'Assemblée Spéciale
- Président du Conseil de Surveillance du GPMB
- Administrateur BME, Mésolia, CDG33

Monsieur Ludovic Bideau

- Conseiller municipal de la commune de Pessac
- Administrateur La Fab
- Chargé des relations entreprises à la fédération française du bâtiment de la Gironde

Madame Pascale Bru

- Adjointe au Maire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles
- Conseillère métropolitaine de Bordeaux Métropole
- Administratrice La Fab
- Administratrice Société Bordelaise des Equipements Publics d'Exposition et de Congrès (S.B.E.P.E.C), EPPC Scène nationale Carré-Colonnes

Madame Typhaine Cornacchiari

- Conseillère municipale de la commune de Bègles
- Conseillère métropolitaine de Bordeaux Métropole
- Administratrice La Fab
- Administratrice MIN de Bordeaux Brienne

Madame Frédérique Fabre-Tabourin

- Adjointe au Maire de la commune de Talence
- Administratrice La Fab
- Associée SCI du Domaine du Camp
- Assistante parlementaire d'Alain Cazabonne - Sénateur de la Gironde

Monsieur Gwenaël Lamarque

- Adjoint au Maire de la commune du Bouscat
- Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab

Madame Anne Lépine

- Conseillère municipale de la commune de Cenon
- Administratrice La Fab
- Administratrice Collège Jean Jaurès et collège Jean Zay de Cenon, lycée de la Morlette de Cenon

Monsieur Jacques Mangon

- Elu de la commune de Saint-Médard-en-Jalles
- Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab
- Administrateur de Bordeaux-Métropole-Energies, CCAS de Saint-Médard-en-Jalles, SPL Bordeaux Aéroparc

Monsieur Jérôme Pescina

- Maire de la commune de Martignas sur Jalle
- Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab
- Administrateur CDG33

Monsieur Jean-Jacques Puyobrau

- Maire de la commune de Floirac
- Vice-Président de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab
- Administrateur Aquitanis, Bordeaux Euratlantique

Monsieur Benoit Rautureau

- Adjoint au Maire de la commune de Pessac
- Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab

Monsieur Bastien Rivières

- Adjoint au Maire de la commune de Mérignac
- Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab
- Président Directeur Général de GERTRUDE SAEM
- Administrateur Collège de Capeyron, SPL Bordeaux Aéroparc

Madame Nadia Saadi

- Adjointe au Maire de la commune de Bordeaux
- Conseillère métropolitaine de Bordeaux Métropole

- Administratrice La Fab
- Administratrice Société Bordelaise des Equipements Publics d'Exposition et de Congrès (S.B.E.P.E.C), Gironde Développement, MIN de Bordeaux Brienne, Lycée Camille Julian
- Membre de l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale
- Membre du Conseil de surveillance du GPMB

Monsieur Jean-Baptiste Thony

- Conseiller municipal de la commune de Bordeaux
- Conseiller métropolitain de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab
- Administrateur Collège Edouard Vaillant, Lycée Montaigne,

Monsieur Jean Touzeau

- Maire de la commune de Lormont
- Vice-Président de Bordeaux Métropole
- Administrateur La Fab
- Administrateur Clairienne, SEM Mont des Lauriers, Régie d'aménagement de gestion et d'exploitation des équipements fluviaux de Bordeaux Métropole, Lycées Professionnel des Métiers Jacques Brel, Général et Technologique Elie Faure et polyvalent Les Iris de Lormont

Monsieur Thierry Trijoulet

- Adjoint au Maire de la commune de Mérignac
- Administrateur La Fab
- Administrateur BMA, SPL Aéroport

L'Assemblée Spéciale se compose de la manière suivante :

Collectivité	Représentant
<b>Ambarès et Lagrave</b>	M. Alain Casaurang
<b>Ambès</b>	M. Gilbert Dodogaray
<b>Artigues-près-Bordeaux</b>	M. Thierry Lureaud
<b>Bassens</b>	M. Alexandre Rubio
<b>Bègles</b>	M. Olivier Goudichaud
<b>Blanquefort</b>	Mme Véronique Ferreira
<b>Bouliac</b>	M. Henri Maillot
<b>Bruges</b>	Mme Brigitte Terraza
<b>Carbon-Blanc</b>	M. Arnaud Coulet
<b>Cenon</b>	Mme Anne Lépine
<b>Eysines</b>	Mme Evelyne Frénais
<b>Floirac</b>	M. Jean-Jacques Puyobrau
<b>Gradignan</b>	Mme Stéphanie Ortola
<b>Le Bouscat</b>	M. Gwénaél Lamarque
<b>Le Haillan</b>	Mme Monique Dardaud
<b>Le Taillan-Médoc</b>	Mme Marie Fabre
<b>Lormont</b>	M. Jean Touzeau
<b>Martignas-sur-Jalle</b>	M. Jérôme Pescina
<b>Parempuyre</b>	Mme Béatrice De François
<b>Saint-Aubin-de-Médoc</b>	M. Francis Riether
<b>Saint-Louis-de-Montferrand</b>	M. Jacky Bachelier
<b>Saint-Médard-en-Jalles</b>	M. Jean-Luc Trichard
<b>Saint-Vincent-de-Paul</b>	M. Thierry Ricci
<b>Talence</b>	Mme Frédérique Fabre-Tabourin
<b>Villenave d'Ornon</b>	M. Michel Poignonec

Au cours de l'exercice, les changements sont les suivants :

- Assemblée Spéciale du 26 juin 2024 : M. Alain Casaurang en remplacement de M. Gérard Lagofun en tant que représentant d'Ambarès et Lagrave ; M. Thierry Ricci en remplacement de M. Gilles Beraud-Sudreau en tant que représentant de Saint-Vincent-de-Paul.

- Les commissaires aux comptes

Noms des commissaires aux comptes	Durée du mandat	Date de la nomination
Titulaire : KPMG SA	6 ans	AG du 13-06-2019

#### 1.4. Les ressources humaines

- Le personnel

Au 31 décembre les effectifs de la société sont de 37 personnes (26 femmes et 11 hommes), soit 33 CDI et 4 CDD. On dénombre 30 cadres et 7 employés.

## Organigramme de La Fab au 31/12/2024



La société est régie par la Convention Collective Syntec, comme la plupart des sociétés d'aménagement.

- La formation

Les dépenses de formation ont représenté sur l'exercice un montant de 50 580,60 € dont 4 000 € ont été financés par l'OPCO Atlas et 46 580,60 € par la société.

### Etat des formations au 31 décembre 2024

	Participants	2024	Financement ATLAS	Nbre de jours
REHABILITATION	1	1 360,00	-	2,0 jours
COMMANDE/MARCHE/REGLEMENTATION	5	6 371,60	-	3,0 jours
PARCOURS METIERS	20	26 379,00	4 000,00	96,0 jours
INTER AMENAGEURS	21	7 690,00	0,00	21,0 jours
DIVERS - Séminaire IDHEAL/Elus CSE	4	1 680,00	-	4,0 jours
ADMINISTRATEUR - LOI 3DS	3	1 400,00	-	1,5 jours
MATINALES Médiation/Sensibilisation troubles sensoriels/NEST	59	5 700,00	-	29,5 jours
<b>Total</b>	<b>110,00</b>	<b>50 580,60</b>	<b>4 000,00</b>	<b>134,5 jours</b>

Le ratio Nombre de salariés / Nombre de jours de formation s'établit à près de 3,9 jours de formation par salariés par an.

## 1.5. Le contrôle analogue

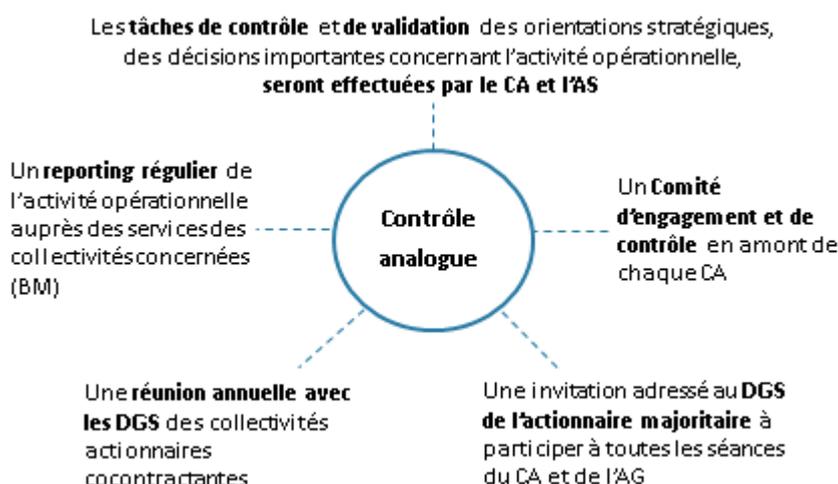
Depuis la rédaction du règlement intérieur de La Fab en 2012, la réglementation et la jurisprudence portant sur le contrôle analogue ont évolué. Ce dernier porte sur les 2 axes suivants :

- **Les orientations stratégiques**, comme le budget ou bien le plan à moyen terme pluriannuel
- **Les décisions importantes de la société** comme par exemple l'engagement de La Fab dans des concessions mobilisant beaucoup de ressources en interne, ou bien l'engagement dans de nouveaux projets structurants.

Le contrôle analogue exercé par les Collectivités s'effectue par l'intermédiaire de leurs représentants au Conseil d'administration, avec l'appui, le cas échéant, de leurs services.

Conformément au règlement intérieur amendé en ce sens en 2018, les diverses réunions prévues au titre du contrôle analogue ont été organisées :

- Un reporting régulier de l'activité opérationnelle auprès des services de Bordeaux Métropole. Ce document fait l'objet d'un échange avec les services de Bordeaux Métropole (Direction générale de l'aménagement) et le Comité d'engagement et de contrôle.
- Un Comité d'engagement et de contrôle en amont de chaque Conseil d'administration
- La réunion annuelle avec les DGS des collectivités cocontractantes qui s'est tenue le 30 mai 2024.



## 1.6. Les faits marquants

- **Contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre Régionale des comptes**

**La Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine (CRC) a notifié à La Fab un contrôle des comptes et de la gestion le 22 novembre 2023.**

Pour mémoire, il s'agit du premier contrôle de la structure depuis sa création, celui-ci portant sur les 6 derniers exercices : 2018-2023. La Fab aura répondu à plus de 80 questions sur 4 questionnaires. Des échanges ont eu lieu avec la direction de La Fab, avec les services de Bordeaux Métropole (actionnaire majoritaire) et avec les Présidents de La Fab durant la période 2018-2023 (Mme Bost et M. Mangon) pour clore ce contrôle.

La CRC a notifié début septembre son Rapport d'Observations Provisoires [ROP] qui revêt un caractère confidentiel. La Fab a répondu à ce Rapport le 2 octobre et la CRC a notifié son Rapport d'Observations Définitives [ROD] le 19 décembre. Ce rapport définitif est soumis à la contradiction de La Fab, contradiction qui sera annexée formellement au rapport définitif. La Fab a un mois pour y répondre. Ce Rapport d'Observations Définitives sera ensuite présenté et débattu en Conseil

d'administration, et devra être également présenté, pour information, au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires.

A ce stade, de manière synthétique, la CRC fait état d'une seule recommandation déjà partiellement mise en œuvre. La Fab se fait accompagner par un cabinet de juristes, qui est également le conseil de la Fédération des élus des Entreprises Publiques Locales.

#### ▪ **Réorganisation**

Le processus de réorganisation de l'entreprise, engagé à l'automne 2022 et accompagné par le bureau de conseil Plein Sens, s'est poursuivi en 2023 sur nos processus de projets, notre organisation en matière de suivi de travaux, sur les circuits de diffusion de l'information, sur les modalités du rendu compte et enfin sur la mise en place d'un dispositif de délégation de signature. Des groupes de travail engagés sur les niveaux de responsabilité et la gestion dynamique des plans de charge doivent déboucher sur un toilettage de l'organisation afin de poursuivre les améliorations du service rendu tant en interne qu'en externe.

### 1.7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux nouvelles dispositions prévues dans l'ordonnance du 12 juillet 2017 2017-11-62 articles 225-37, 225-68, et 226-10-1, le Conseil d'administration d'une société anonyme doit présenter à partir de l'assemblée générale de 2018, un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Doivent ainsi y figurer :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (cf point 1.3 du présent rapport);
- Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. La Fab n'est pas concernée par ce point, La Fab n'ayant pas conclu de telles conventions ;
- Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires pour les augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice. La Fab n'est pas concernée par ce point, aucune délégation en cours n'ayant été accordée ;
- Une modification est intervenue dans le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du même code (art. L. 225-37-4 nouveau du code de commerce). L'exercice de la direction générale de la société a été prévu aux termes du conseil d'administration du 26 juin 2024 :
  - *Il a été proposé que la fonction de Directeur Général ne soit pas cumulée avec celle de Président. Le Conseil d'administration, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général. Mme Andréa Kiss est donc que la Présidente et cette fonction n'est pas rémunérée (Conseil d'administration du 26/06/2024).*
  - *Mme Kiss propose M. Jérôme Goze comme Directeur Général pour une durée de 2 ans et 2 mois (Détachement) avec les conditions suivantes : Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social (Conseil d'administration du 26/06/2024).*

## 2. Activité opérationnelle de l'exercice

Depuis 2012, Bordeaux Métropole, a confié à La Fab, plusieurs marchés d'assistance et d'expertise sur l'animation, le pilotage et la mise en œuvre pré-opérationnelle du programme « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs », en étoffant progressivement ses missions au fur et à mesure que le dispositif entrait en phase directement opérationnelle.

Par délibération du 11 décembre 2020, le conseil de Bordeaux Métropole a validé l'accord-cadre 2021-2026 de mise en œuvre opérationnelle par la Fab de deux programmes :

- Le programme Habiter, s'épanouir qui a pour objectif la réalisation d'une offre de logements de qualité, accessible économiquement et développée à proximité des axes de transport public
- Le programme Entreprendre, travailler visant à produire une offre foncière et immobilière à vocation économique, diversifiée et bien répartie sur le territoire, de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs et activités économiques nécessaires au développement de l'emploi et à la compétitivité de la métropole

Les missions confiées au titulaire concernant le programme « Habiter, s'épanouir » et le programme « Entreprendre, travailler » sont les suivantes :

- L'appui à la collectivité pour l'animation et la coordination des programmes
- La préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement
- L'action foncière qui peut comprendre :
  - L'ingénierie foncière conduisant aux acquisitions ;
  - L'acquisition et le portage.
- Une mission Réemploi est intégrée au programme « Entreprendre, travailler », afin de poursuivre le développement de la démarche réemploi Refair et de contribuer à l'élaboration de la stratégie métropolitaine en matière d'économie circulaire BTP et d'assurer son déploiement opérationnel.

Concernant l'action foncière, seule l'ingénierie est comprise dans le présent accord cadre ; l'acquisition et le portage faisant l'objet d'une convention particulière.

Pour permettre l'exécution annuelle de cet accord-cadre, Bordeaux Métropole délibère chaque année et ainsi **2 marchés subséquents** ont été confiés à La Fab pour l'année 2023 :

- **Marché subséquent N°1, Mise en œuvre opérationnelle du programme **Habiter, s'épanouir 2023** comprenant les missions :**
  - Mission 1 : Appui à la collectivité pour l'animation et la coordination du programme,
  - Mission 2 : Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement,
  - Mission 3 : Ingénierie foncière
- **Marché subséquent N°2, Mise en œuvre opérationnelle du programme **Entreprendre, travailler 2023** comprenant les missions :**
  - Mission 1 : Appui à la collectivité pour l'animation et la coordination du programme,
  - Mission 2 : Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement,
  - Mission 3 : Ingénierie foncière
  - Mission 4 : Réemploi

Ces marchés subséquents prévoient les modalités de versement de l'avance, des acomptes au fur et à mesure de l'avancement des missions ainsi que les éléments de rendu de ces missions.

- **L'intégration volontaire de préoccupations environnementales et sociales par l'entreprise**

La Fab a engagé un travail de mise à jour de sa charte de l'aménagement et de la construction durables, en corrélation avec les objectifs poursuivis par les élus de Bordeaux Métropole, applicable aux opérations d'aménagement (aménagement des espaces publics et projets confiés aux opérateurs immobiliers). Par ailleurs, La Fab s'est engagée dans un travail visant à objectiver et formaliser le

pilotage par l'environnement de ses opérations d'aménagement. Plusieurs opérations à l'échelle immobilière notamment, ont pu bénéficier de cette démarche. Enfin, la mise à jour de la charte « chantiers propres et à faibles nuisances » a été initiée en 2021 et doit aboutir mi 2022. Elle vise à améliorer toutes les phases de mise en œuvre des opérations d'aménagement.

## 2.1. Programme Habiter, s'épanouir - 50 000 logements accessibles par nature

### 2.1.1. Mission 1 : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination de la démarche

Au cours de l'exercice La Fab a poursuivi sa mission d'accompagnement de Bordeaux Métropole dans la conduite de l'animation de la démarche. Les principales activités menées sont les suivantes :

Des réunions régulières avec la Direction de l'Urbanisme ont permis d'échanger sur les sujets nécessitant arbitrages dans les comités de projet de Bordeaux Métropole (COPRO), les ilots bloqués et la mise en place des études sur les gares du SERM.

La Fab participe également à des réunions mensuelles avec la Direction des mobilités. Cela a permis à La Fab de poursuivre ses travaux sur la question de la mutualisation des fonctions urbaines (parking, bureaux, activités et habitat) et sur les imaginaires liés à la mobilité, dans le cadre de ses opérations d'habitat. Bordeaux Métropole et La Fab ont fait une intervention commune en juin 2024 aux Rencontres nationales du Management de la Mobilité portant sur les actions menées par Bordeaux Métropole et son opérateur en matière de décarbonation des déplacements : Bordeaux Métropole via ses actions d'accompagnement des entreprises dans la mise en place des Plans de Déplacements, et La Fab via les actions déployées auprès des nouveaux habitants de ses opérations d'aménagement (kits d'accueil mobilité, expérimentations vélos...)

La Fab a travaillé avec le Bureau d'études Adéquation sur l'actualisation des capacités des ménages et de leur éligibilité aux différents produits de logement. Cela a donné lieu à une présentation aux instances de La Fab en décembre 2024. Les thématiques telles que le niveau de production du BRS au sein des opérations et sur le taux de logement social prévu dans les opérations à venir font l'objet d'échanges récurrents. Il en est de même sur les opérations de logements actuellement en difficulté, que ce soit en phase de programmation ou bien en phase chantier. Dans la même veine, un séminaire préparé avec IDHEAL, institut des Hautes Etudes pour l'Action dans le Logement, s'est tenu le 13 novembre et avait pour thème « Le logement, un sujet privé ? Le logement affaire publique ? », basé sur une matinée d'échanges entre les professionnels de la filière et poursuivi par un entretien entre Catherine Sabbah, déléguée générale d'IDHEAL, et Andréa Kiss, Présidente de La Fab, Vice-Présidente de Bordeaux Métropole en charge de l'aménagement urbain et naturel – foncier opérationnel.

Au niveau national, La Fab est également impliquée dans les travaux du Club Ville Aménagement, qui regroupe les aménageurs sur le plan national, notamment à travers ses groupes de travail : décarbonation de l'aménagement, prise en compte du climat dans les opérations d'aménagement, acceptabilité des opérations, urbanisme féministe/un urbanisme pour tous. Ces travaux déboucheront sur un colloque en 2025 consacré à l'aménagement en France et permettront à La Fab d'y présenter son travail, ses sujets d'étude et ses perspectives.

La Fab est lauréate de l'AMI Plan de transformation des zones commerciales pour les sites de Saint-Médard-en-Jalles - Berlican et Eysines - ZAC Carès Cantinolle, en lien avec Bordeaux Métropole et a contribué à la préparation de la revue des projets labellisés Engages pour la Qualité du Logement de Demain (EQLD), organisée par Bordeaux Métropole à la demande du GIP l'Europe des projets architecturaux et urbains.

Le 10 décembre s'est tenue la restitution du travail des étudiants de Sciences Po Bordeaux et de l'ENSAPBX sur « Genre et Habitat » avec pour site d'étude Saint-Médard-en-Jalles Berlican, en

présence du bailleur social, d'une doctorante en contrat CIFRE auprès des services de Bordeaux Métropole et d'une partie des salariés de La Fab.

### 2.1.2. Mission 2 : Préparation et engagement d'actions et d'opérations d'aménagement

Le Programme « Habiter, s'épanouir » représente environ 10 700 logements (ilots, opérations d'aménagement, concessions).

L'ensemble de la production sur les ilots (ilots isolés, dans une opération d'aménagement ou dans une concession) représente environ 5 184 logements.

Les livraisons sont déjà intervenues à Bassens - Cité de la Gare (Escale verte) et centre-ville, Pessac - Cité des métiers, Bordeaux- Résidence du lac, Mérignac - Langevin, Eysines Centre, Villenave d'Ornon Aristide Briand, Le Bouscat - Libération, Mérignac - Soleil (ilot Sogara, une partie de l'ilot Fiat et de l'ilot Castorama), Mérignac – Marne (Ilots B2, B6, C5), Eysines – ZAC Carès Cantinolle Ilots C6 et C1, Bruges - Petit Bruges pour un total d'environ 2 344 logements.

Plusieurs chantiers se poursuivent : Bègles - Villenave d'Ornon Route de Toulouse, Mérignac - Marne et Soleil, Pessac - Haut Leveque (ilots Chanoine Lilet, Martin Luther King et Flaubert), Bruges - Petit Bruges.

9 concessions sont signées : Le Bouscat - Libération, Eysines - ZAC Carès Cantinolle, ZAC Bègles Villenave d'Ornon - Route de Toulouse, Mérignac - Marne, Bruges - Petit Bruges, Gradignan - ZAC Centre-Ville, Le Haillan - ZAC Cœur de ville, Mérignac - Soleil, Pessac - Le Pontet.

Les études préalables menées par La Fab permettent de mettre en place les opérations d'aménagement que La Fab prendra en charge à travers des conventions publiques d'aménagement (cf. Point 2.4 Concessions d'aménagement).

Le tableau ci-dessous trace l'état d'avancement à la fin de l'exercice 2024 :

<b>Bassens - Centre Bourg</b>	Le périmètre à l'étude s'étend de la Mairie à la place du marché, en passant par le secteur de l'Eglise (et le secteur de la gare/site Lafon). La MOE urbaine a été retenue, les phases de concertation et de programmation culturelle ont démarrées
<b>Eysines - Centre</b>	PAE en cours. Un territoire d'intervention resserré pour une éventuelle opération d'aménagement à l'étude à partir de l'étude urbaine de l'équipe UR
<b>Eysines - Sibassié rue du Vignan (PAPAG)</b>	Constitution des données pour déterminer les contours d'une étude pré-opérationnelle
<b>Le Bouscat - Barrière du Médoc</b>	Mise en place de l'urbanisme transitoire (filière du livre) avec le Lieu Inspiré. Objectif dépôt PC 2 <sup>ème</sup> trimestre 2025 avec un changement d'opérateur social (Domofrance)
<b>Le Taillan Médoc - Centre-ville</b>	Poursuite du travail du jury-citoyen, avec préparation, mobilisation des prestataires et animation des séances par La Fab. Elaboration d'un carnet de préconisations sur l'ilot Plateau Républicain par le jury citoyen présenté en COPIL en mai 2024. Démarrage de l'élaboration d'une consultation de concepteurs et d'un protocole de partenariat avec Aquitanis. Poursuite du pilotage des diagnostics (échanges Régie de l'Eau, services archéo...)
<b>Lormont Cenon - Avenue Carnot</b>	Diagnostic foncier en cours. Lancement de diagnostics urbain, paysager, mobilité et commerce à venir

<b>Martignas sur Jalle - Place Corps Franc Pommiers</b>	Du fait des conditions environnementales du site, élargissement du périmètre de l'étude afin de retrouver un bilan financier plus équilibré
<b>Mérignac – Pichey – Ilot D</b>	Acquisition par La Fab d'une parcelle supplémentaire dans le périmètre du lot D. Lancement de la consultation d'ilot
<b>Pessac - Haut Lévêque</b>	Travaux en cours pour Véalis+Domofrance et Axanis
<b>Pessac - Ilot terminus (Alouette)</b>	PCM délivré le 16/06/23 avec renégociation des prix des terrains privés avec l'appui de l'EPFNA (à la demande de Domofrance)
<b>Saint Médard - Berlincan</b>	Etudes et poursuite du montage de l'opération en vue concession, dont poursuite de la concertation réglementaire et élaboration d'un plan guide en 2024
<b>Saint Médard - Le Bourdieu Cassy Vigney</b>	DUP réserve foncière signée en septembre 2017 Arrêté de cessibilité et ordonnance d'expropriation obtenus. Phase de maîtrise foncière terminée par Bordeaux Métropole
<b>Villeneuve d'Ornon - Robert Picqué</b>	Procédures environnementales et définition du plan guide terminées. Estimation foncière DIE obtenue. Négociation en cours avec le propriétaire pour une libération du site à horizon 2025
<b>Bègles Villeneuve d'Ornon Talence : Abords Route de Toulouse</b>	Poursuite des échanges avec Bordeaux Métropole et l'A'urba pour définir les sites opérationnels
<b>Gare RER Métropolitain - Bassens</b>	Prise de connaissance du site : échanges avec la direction du foncier (incubateurs), les services du PT Bordeaux, visite de site organisée
<b>Gare RER Métropolitain - Parempuyre</b>	Prise de connaissance du site : échanges avec la direction du foncier (incubateurs), les services de la ville, visite de site organisée
<b>Gare RER Métropolitain - Bordeaux caudéran</b>	Prise de connaissance du site : échanges avec la direction du foncier (incubateurs), les services du PT Bordeaux, visite de site organisée

### 2.1.3. Mission 3 : Ingénierie foncière

Sur le volet foncier, les interventions de la société permettent d'accompagner et de sécuriser la réalisation des actions opérationnelles par :

- L'analyse des opportunités de préemption
- Des études foncières préalables permettant d'identifier la meilleure stratégie foncière
- Des négociations en vue d'acquisitions et portage par La Fab
- La mise en place de procédures de type DUP et le suivi des éventuels contentieux

Avant la mise en place de conventions d'aménagement, les acquisitions foncières sont assurées par le service foncier de Bordeaux Métropole en ce qui concerne les acquisitions par préemption, et/ou destinées à un portage de long terme sur la base des demandes de la société dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement. Ensuite les terrains sont revendus soit directement par Bordeaux Métropole, soit par la société si celle-ci a entretemps racheté les terrains à Bordeaux Métropole pour réaliser les travaux d'aménagement. En tout état de cause, ces acquisitions génèrent des recettes pour Bordeaux Métropole.

Lorsque la société est titulaire d'une concession d'aménagement, elle procède directement aux acquisitions nécessaires à la réalisation du projet, y compris en rachetant le foncier à Bordeaux Métropole comme évoqué ci-dessus.

Par ailleurs, le travail sur l'analyse de toutes les DIA dans les secteurs d'intervention est

régulièrement poursuivi (environ 20 dossiers étudiés chaque mois) et donne lieu le cas échéant à des préemptions par Bordeaux Métropole.

En 2024, des négociations ont été poursuivies dans périmètres de veille notamment sur les communes de Bassens, Ambarès, Eysines, Pessac. 1 biens a été acquis en 2024 sur Mérignac en vue de la réalisation de l'ilot Pichey.

## 2.2. Programme Entreprendre, travailler dans la métropole

### 2.2.1. Mission 1 : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination de la démarche

Durant l'année 2024, les principales actions réalisées au titre de la Mission 1 ont été les suivantes :

Evaluation des deux éditions des AMI AIRE : La Fab a confié fin mars 2024 à la SCOP Le Sens de la Ville la mission de l'accompagner pour réaliser un bilan des AMI AIRE 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> édition. Trois ateliers avec les partenaires (Bordeaux Métropole, CMA, In Cité, etc.) ont été organisés en 2024 ainsi que des entretiens avec les différents acteurs des projets. Cette évaluation a conduit à la production d'un rapport détaillé et d'une synthèse communicante en octobre 2024. Une diffusion des conclusions est envisagée en 2025.

Gares RER / SERM : De 1<sup>ères</sup> réflexions sur l'aménagement des secteurs de gare du SERM ont débuté en 2024. La Fab s'est saisi des études menées par l'A'urba, avec des temps d'échanges organisés en 2024 avec l'Agence sur ces analyses. La Fab a également participé à l'atelier des aménageurs organisé par Bordeaux Métropole sur ce thème en septembre 2024. Elle a organisé un séminaire en interne où les trois bureaux d'études Une Fabrique de la Ville, Grau et Neufstat ont partagé des expériences de développement autour de gares en Belgique, Suisse et Japon et les enseignements qui pourraient en être tirés.

Valorisation des projets menés par La Fab et retours d'expériences :

- La Fab a présenté l'opération de Bruges Terrefort « Un montage agile pour renouveler l'entrée de ville » au Forum des Projets Urbains du Grand Ouest le 19/03/24,
- Elle a participé à une table ronde lors de la journée « Mobilité pour tous » organisée par Bordeaux Métropole le 24/09/24,
- Aux côtés du Forum urbain et en collaboration avec le 308 - Maison de l'Architecture, La Fab a organisé une rencontre avec l'urbaniste Sylvain Grisot le 01/10/24 pour discuter de son dernier ouvrage, à la Base du Réemploi, en lien avec les actions de réemploi menées par La Fab,
- Au Forum des Projets Urbains (FPU), La Fab a reçu deux prix Défis Urbains le 19/11/24, l'un pour sa démarche réemploi « Une approche systémique de la ville circulaire sur le territoire de Bordeaux métropole » dans la catégorie Ville circulaire avec Bordeaux Métropole, Bordeaux Euratlantique, le GIP GPV, Aquitanis, l'A'urba, et l'autre pour « Le Bouscat Godard » dans la catégorie Ville productive avec Essor et Compagnie architecture.

Echanges avec les acteurs locaux et nationaux du développement économique et de l'aménagement :

- Dans le cadre du pilotage du Programme Entreprendre, La Fab a poursuivi ses échanges avec les acteurs du territoire que sont la CMA, In Cité, Invest In Bordeaux, l'A'Urba, le PTRD de Bordeaux Métropole, la CDC et Ville Envie / Proximcommerce afin d'affiner la programmation et la connaissance des besoins immobiliers des acteurs économiques du territoire, et de faciliter la commercialisation des locaux inclus dans les opérations qu'elle pilote. Dans cette même optique, elle a participé à la visite des locaux artisanaux de Brazza organisée par Bordeaux Métropole le 12/07/24 et assisté à des conférences organisées par Invest In Bordeaux le 01/10/24 et la CCI le 05/11/24.

- Elle a également échangé avec d'autres collectivités telles que Muretain Agglomération sur la thématique de la requalification des zones d'activités économiques et commerciales le 28 mai 2024 ou l'agglomération de Pau sur le retour d'expérience des AMI AIRE le 20/11/24.
- La Fab est également impliquée dans différents travaux sur la décarbonation des opérations d'aménagement, tels que des groupes de travail organisés par le Club Ville Aménagement.

Des points réguliers sur le programme Entreprendre sont organisés tous les trimestres avec le service du Développement Economique de Bordeaux Métropole. C'est l'occasion d'échanger sur les priorités de Bordeaux Métropole en matière d'aménagement économique, de faire un point d'actualités sur les opérations confiées à La Fab et de partager sur les orientations à donner au programme.

De nombreux échanges ont eu lieu avec la direction du foncier à l'été 2024 à propos des ENAF et du ZAN et des possibles conséquences sur les projets menés par La Fab.

## 2.2.2. Mission 2 : Préparation et engagement d'actions et d'opérations d'aménagement

Les études préalables menées par La Fab permettent de mettre en place les opérations d'aménagement que La Fab prendra en charge à travers des concessions d'aménagement. (cf. Point 2.4 Concessions d'aménagement) ou d'accompagner la sortie d'ilots.

A noter que l'année 2024 est marquée par le démarrage d'une réflexion transversale sur l'aménagement des secteurs de gares du SERM.

- Le détail du suivi des opérations, à la fin de l'exercice, est indiqué ci-dessous :

<b>Ambarès et Lagrave - Secteur Gare La Grave RER</b>	Concertation réglementaire et études de maîtrise d'œuvre urbaine en cours, avec plan guide en cours de finalisation à fin 2024. Négociations foncières en cours avec l'IRSA
<b>Ambès - Secteur du Bec</b>	Etudes à poursuivre, à la suite de l'abandon de Réalités
<b>Cenon - Lissandre</b>	Reprise du travail fin 2024 à la suite de l'avancement sur le projet de télécabine, avec proposition d'un plan d'actions pour 2025/2026 (dont démarrage de la concertation réglementaire et lancement des études de maîtrise d'œuvre)
<b>Cenon - Jean Zay</b>	Echanges avec la Ville, Bordeaux Métropole et le GIP/GPV. Démarrage d'une étude de programmation/faisabilité sur l'ilot Starbois/gymnase
<b>Eysines - Saint Exupéry</b>	1ers diagnostics réalisés (dureté foncière, diag écologique, SSEP). Etude urbaine réalisée et présentée à la ville mi-2024. En attente arbitrage ENAF/ZAN pour poursuite des études
<b>Le Bouscat - Godard</b>	Opération livrée. Organisation de l'inauguration le 20/06/24. L'opération a reçu le prix Défi Urbain du FPU en novembre 2024 dans la catégorie Ville productive. Une majorité des preneurs est installée
<b>Lormont - Quai Carriet</b>	Participation aux négociations avec la Ville et Clairsienne. Signature de la charte d'engagement Partenarial AMI Qualité pour le logement de demain – projet « Sols contraints : Bien(s) Commun(s) » à Lormont en octobre 2024. Préparation du montage et élaboration du bilan financier de l'opération présenté en COPRO de Bordeaux Métropole en décembre 2024
<b>Gare RER - La Gorp - Ambarès et Lagrave</b>	Réalisation des 1ers diagnostics : pré-diag SSEP, diagnostic écologique, dureté foncière. Echanges avec la ville

<b>Gare RER - Sainte Germaine - Le Bouscat - Bruges</b>	Prise de connaissance du site : échanges avec la direction du foncier (incubateurs), les services de la ville, visite de site organisée
<b>Bruges - Terrefort - RER Métropolitain</b>	Etudes en attente de l'avancée de la concession Bruges Terrefort à la demande de la ville

- **AIRE : appel à manifestation d'intérêt (AMI) : 1<sup>ère</sup> édition et 2<sup>ème</sup> édition**

Le suivi et la mise au point de 10 projets lauréats des AMI AIRE 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> édition se poursuivent. Cela représente près de 70 000 m<sup>2</sup> de SDP (ce chiffre prend en compte la sortie du plan de charge des ilots Bordeaux Dangeard Est et Ouest au 01/01/2024), dont 19 572 m<sup>2</sup> d'ores et déjà livrés à Eysines Aimé Césaire et place Ravezies au Bouscat, où la majorité des utilisateurs est maintenant installée. Les travaux sont en cours à Bruges Terrefort et à Bordeaux Cardinal Richaud.

Les échanges avec le groupe Duval et Bordeaux Métropole pour le projet de Carbon Blanc Fontaine fin 2024 ont conduit à la décision d'un phasage de l'opération. Les équipes sont donc mobilisées pour le suivi du PC modificatif correspondant et l'adaptation des actes de cession, avec une nouvelle délibération prévue au conseil de février 2025 pour la cession en tranches de l'opération.

L'opérateur Réalités s'est retiré de l'opération Ambès ZA du Bec par courrier du 05/11/2024. De nombreux échanges ont également eu lieu tout au long de l'année 2024 avec cet opérateur, Bordeaux Métropole et la ville, en raison de difficultés pour la commercialisation des derniers lots de l'opération Eysines Aimé Césaire.

<b>Ambarès et Lagrave - Barbère</b>	Acquisition Fab des propriétés SNCF Réseau/ Cosea-lisea/Gares et Connexions réalisée en octobre 2024 Lancement d'étude de faisabilité pour une plateforme physique de réemploi sur le site AIRE d'Ambarès
<b>Ambès - ZA du Bec</b>	Abandon de Réalités par courrier daté du 05/11/2024 Lancement d'étude de faisabilité pour une plateforme physique de réemploi sur le site AIRE d'Ambès
<b>Blanquefort – Duvert</b>	Lot A : travaux en cours Lot B : cession par La Fab à Bordeaux Métropole en septembre 24
<b>Bordeaux - Cardinal Richaud</b>	Démarrage des travaux en février 2024. PCm 4 déposé en août 2024. Présentation des prototypes de façade à l'architecte-conseil de La Fab le 23/10/24
<b>Bruges - Terrefort (ilot 1)</b>	Travaux en cours. 1 <sup>ère</sup> pierre organisée le 26/09/2024
<b>Carbon-Blanc - Fontaine</b>	Suivi de la pré-commercialisation. En raison des difficultés rencontrées par l'opérateur, négociation sur un phasage de l'opération, travail sur la modification du PC et les actes de cession en conséquence
<b>Eysines - Aimé Césaire</b>	Opération livrée. Nombreux échanges avec l'opérateur pour l'agrément des derniers prospects et suivi de la régularisation des actes de cession et autorisations d'urbanisme pour corriger les erreurs de l'opérateur et de son notaire
<b>Floirac - Gambetta</b>	Déficit de l'opération. Pas d'actualité en 2024. En attente négociations EPFNA sur propriétés voisines afin d'envisager une réflexion sur un périmètre élargi
<b>Le Bouscat - Ravezies</b>	Opération livrée. Travaux preneurs en cours en 2024, avec ouverture Intermarché courant 2024. Suivi par La Fab de la

	commercialisation des derniers lots et des engagements de l'opérateur. Rétrocession espace central le 12/12/2024
<b>Lormont - Central Téléphonique</b>	Déficit de l'opération. Pas d'actualité en 2024
<b>Lormont - Côte de la Garonne</b>	Pas d'actualité sur cet ilot en 2024, étant donné les attentes financières très élevées du propriétaire, mais réflexion à l'échelle du secteur (Cf. paragraphe précédent)

### 2.2.3. Mission 3 : Ingénierie foncière

Mise au point des conditions des promesses et actes de cession concernant les sites AIRE, avec acquisition de l'ilot Barbère à la Gare d'Ambarès par La Fab auprès de la SNCF en octobre 2024.

Des négociations sont également en cours avec l'IRSA sur le secteur d'Ambarès La Grave.

### 2.2.4. Mission 4 : Réemploi

Dans la perspective d'une feuille de route économie circulaire, La Fab a réalisé un benchmark des démarches territoriales au niveau national sur le volet économie circulaire du BTP, qui a été remis à Bordeaux Métropole en janvier 2024.

L'axe de travail concernant le renforcement des partenariats s'est poursuivi avec une participation de La Fab aux différents réseaux des acteurs du réemploi sur l'agglomération tout au long de l'année 2024, avec en particulier l'organisation d'une matinale à la Base du Réemploi le 03/07/24 intitulée « Les aménageurs, leurs projets et le réemploi » animée par La Fab.

Par ailleurs, la Base du Réemploi (BDR) sur le site de Mérignac Soleil a été ouverte au public en janvier 2024. Plusieurs événements y ont été organisés : « démonstrateur de la ville durable » France 2030 en janvier 2024 ; « visite constructive » par le 308 à destination d'élèves de 1re STI2D du lycée Pape Clément de Pessac en février 2024 ; un premier événement portes ouvertes, intitulé « Le réemploi, c'est la base ! », organisé par La Fab avec le 308, regroupant près de 130 participants le 27 juin 2024, etc. (Cf. paragraphe Communication). Les visites de la BDR ainsi que l'accueil d'acteurs territoriaux autour des sujets de l'économie circulaire se sont poursuivies tout au long de l'année. Une fiche bilan de la base du réemploi en tant que projet récepteur réemploi a été élaborée et diffusée. En 2024, La Fab a contribué également à la consolidation du montage opérationnel de la gestion future de la BDR en lien avec La Foncière solidaire et les services de Bordeaux Métropole. Le travail de consolidation du modèle économique de la BDR a conduit à la préparation d'un AMI visant à accueillir de nouveaux locataires des bureaux au sein de la BDR, qui sera lancé en janvier 2025.

Le site internet [refair-bm.fr](http://refair-bm.fr) a été refondé et ouvert à d'autres utilisateurs en juillet 2024.

Un nouveau marché, afin de disposer d'un AMO circulaire visant à poursuivre et consolider les actions sur le réemploi tant pour le bâti que pour les travaux publics, a été attribué à Cancan et NéoEco en septembre 2024. Leurs travaux ont démarré fin 2024.

## 2.3. Convention foncière n°2 – 2023/2033

Dans le cadre du programme 50 000 logements devenu depuis le programme Habiter, s'épanouir 50 000 logements accessibles par nature, Bordeaux Métropole [BM] a souhaité confier dès 2014 une mission d'acquisitions foncières et immobilières à La Fabrique de Bordeaux Métropole [La Fab] afin de renforcer les moyens d'interventions (ilots témoins, préparation des opérations d'aménagement) visant à la mise en œuvre des projets d'aménagement.

En 2018, il a été décidé d'étendre, par avenant, les objectifs de la convention aux acquisitions foncières à vocation d'aménagement économique.

Cette capacité d'anticipation foncière offerte à La Fab a, de fait, contribué à faciliter la mise en œuvre opérationnelle des projets portés pour le compte de Bordeaux Métropole, confirmant ainsi sa pertinence.

Cette convention a fait l'objet d'un renouvellement en 2023 pour une durée de 10 ans pour des acquisitions susceptibles de concerner :

- des sites urbains stratégiques identifiés par Bordeaux Métropole,
- des secteurs de renouvellement urbain à l'étude par La Fab visant à la création ou la valorisation de logements, de locaux d'activités ou commerciaux, de redéveloppement économique,
- des emprises qualifiées d'îlot de chaleur urbain pour lesquelles des actions urgentes pourraient s'avérer nécessaires,
- des emprises permettant la compensation environnementale liée aux opérations de La Fab

Bordeaux Métropole a délibéré le 27 janvier 2023 et la convention n°2 a été signée le 16 février 2023.

## **La mise en œuvre financière**

### **Créance remboursable 2023-2027**

Les principales missions confiées à La Fab sont les suivantes :

- rechercher les terrains stratégiques afin d'anticiper les acquisitions foncières en vue d'opérations de construction de logements, de commerces ou d'activités, notamment en préfiguration d'opérations d'aménagement que BM serait amenée à confier à La Fab,
- procéder aux négociations,
- engager les actions préalables en vue de la maîtrise foncière des biens,
- rechercher les financements nécessaires,
- assurer le portage des biens pendant une durée n'excédant pas 7 ans,
- gérer les biens (entretien, surveillance, démolition),
- assurer leur revente.

Les biens ciblés en vue d'une acquisition dans le cadre de cette convention doivent :

- s'inscrire dans les périmètres d'intervention de La Fab,
- correspondre à des critères de prix acceptables au regard des conditions fixées dans le cadre du programme « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature » (règle des 3 parts),
- se situer en dehors des périmètres opérationnels des concessions en cours.

## **Les objectifs de la convention**

Les principales missions confiées à La Fab sont les suivantes :

- rechercher les terrains stratégiques afin d'anticiper les acquisitions foncières en vue d'opérations de construction de logements, de commerces ou d'activités, notamment en préfiguration d'opérations d'aménagement que BM serait amenée à confier à La Fab,
- procéder aux négociations,
- engager les actions préalables en vue de la maîtrise foncière des biens,
- rechercher les financements nécessaires,
- assurer le portage des biens pendant une durée n'excédant pas 7 ans,
- gérer les biens (entretien, surveillance, démolition),
- assurer leur revente.

Les biens ciblés en vue d'une acquisition dans le cadre de cette convention doivent :

- s'inscrire dans les périmètres d'intervention de La Fab,
- correspondre à des critères de prix acceptables au regard des conditions fixées dans le cadre du programme « Habiter, s'épanouir, 50 000 logements accessibles par nature » (règle des 3 parts),
- se situer en dehors des périmètres opérationnels des concessions en cours.

### **Recherche de terrains**

Environ 11 biens ont fait l'objet de contacts au cours de l'année 2024, sur les communes de Bassens, Ambarès, Eysines, Pessac. Certains font l'objet de suivis et de relances sur le moyen terme.

Pour les opérations faisant l'objet de concessions signées, les contacts et négociations préparatoires aux opérations d'aménagement ne figurent plus dans les actions menées dans le cadre de la convention foncière.

### **Relais des concessions**

Les contacts en cours de négociation sont intégrés dans les opérations concédées à La Fab. En effet, dès la signature des contrats de concessions, les biens inclus dans les périmètres concédés n'ont plus vocation à être acquis dans le cadre de la convention foncière. Néanmoins, les acquisitions se poursuivent et s'intensifient dans le cadre des concessions.

### **Les acquisitions réalisées**

Les acquisitions réalisées fin décembre 2024 sur cette deuxième convention foncière portent à ce jour sur 7 biens, pour un montant total de 4 644 784 € HT.

- 1 terrain non bâti à Blanquefort : ce terrain a été revendu pour partie principale à un entrepreneur en vue d'une construction industrielle et le solde à BM.
- 2 terrain partiellement bâti à Mérignac
- 1 terrain non bâti à Bordeaux, revendu depuis à Linkcity.
- 1 terrain non bâti à Eysines, a été transféré dans la concession d'aménagement Carès Cantinolle.
- 1 propriété composée de deux biens bâtis à Eysines
- 1 terrain à Ambares, en prévision de la future opération d'aménagement sur le site de La Grave

Les frais d'acquisition pour ces 7 biens se montent à environ 138 901 € HT.

### **Gestion des biens acquis**

L'enjeu fort de la gestion des biens réside dans l'évitement des occupations illicites (gens du voyage, squats) afin d'éviter les actions d'expulsion. Dans cette optique les biens en cours de portage seront soit sécurisés ou gardiennés en périodes critiques, ou confiés à des associations (le COS, France horizon, le Diaconat...), permettant le logement de populations en situation de précarité temporaire. Des conventions ad hoc sont mises en place afin de sécuriser notamment la libération des biens.

### **Cessions des biens**

Les biens identifiés ont fait l'objet de reventes :

- Le terrain acquis à Blanquefort a été partiellement revendu en août 2023 pour un usage industriel en compte propre.
- Une surface résiduelle de 1332 m<sup>2</sup> de terrain a été cédée à Bordeaux Métropole en septembre 2024, afin de constituer un lot entier pour une seconde entreprise.
- Le terrain non bâti à Eysines a été réintégré à la concession ZAC Carès Cantinolle en 2024.
- Le terrain acquis à Bordeaux a fait l'objet d'une promesse de vente signée fin 2023, puis à la cession définitive en février 2024 à Linkcity.

## **2.4. Concessions d'aménagement**

Douze concessions ont été attribuées à La Fab par Bordeaux Métropole depuis 2014.

Le détail du suivi ci-dessous, à la fin de l'exercice :

<b>Le Bouscat - Libération Centre-ville</b>	Préparation de la clôture de l'opération, travaux de reprise de la fontaine achevés
<b>Eysines - ZAC Carès Cantinolle</b>	Ilot C7 : groupement désigné (LeCol/Sobrim/Le Mérour architectes). En attente avis de la DRAC pour vestiges archéologiques Ilot C4 : intégration d'un groupe scolaire et d'un gymnase avec impact sur la programmation logements + conditions environnementales renforcées
<b>Bègles Villenave d'Ornon - Route de Toulouse</b>	Ilot L1 Aristide Briand (BRS) Poursuite des travaux de second oeuvre. Ilot CA1' : dépôt de PC en novembre 2021/ retiré par l'opérateur. Nouveau PC délivré en mai 2023. Ilot CA1 : Attribution en juin 2020/Dépôt d'un nouveau PC prévu au T2 2024. Ilot Labro : Attribué en déc. 2022. Opération bloquée par les conditions actuelles de commercialisation. Ilot CA3 (pension de famille) : convention de partenariat La Fab/Domofrance/ A6A architectes
<b>Mérignac - Marne</b>	Poursuite des travaux d'espaces publics avec de premières livraisons mi-2024 le long de l'avenue de la Marne. Livraison de la Place Gabrielle Mistral prévue au premier trimestre 2025
<b>Bruges - Petit Bruges</b>	Poursuite et fin des travaux des espaces publics, inauguration début février 2025
<b>Le Haillan - 5 chemins</b>	<i>Fin de la concession le 19/03/2024</i>
<b>Le Haillan - ZAC Cœur de ville</b>	Démarrage des travaux des espaces publics en décembre 2024 à la suite de la réception de l'arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées le 12/12/24
<b>Gradignan - ZAC Centre-ville</b>	Consultation C1 et C2 : groupement Quartus/Verecchia/Data/Nadau avec travail en atelier Nouvelle procédure juridique pour acquisition des fonciers du CCAS de la ville de Bordeaux
<b>Mérignac – Soleil Chemin Long</b>	Poursuite des travaux d'espaces publics sur l'avenue Kennedy, avenue de la Somme, rue Mirepin, voie Mc Donalds et rue Germaine Tillon avec plusieurs livraisons significatives dont les espaces situés avenue de la Somme face à l'enseigne Carrefour livrés mi-2024.
<b>Saint-Médard-en-Jalles - Galaxie IV</b>	<i>Opérations de clôture de la concession, avec échanges avec les services de Bordeaux Métropole. Fin de la concession le 21/09/2024</i>
<b>Pessac - Le Pontet Sud</b>	Ilot F : Urbains des bois / BERANGER&VINCENT. Reprise de la commercialisation Ilot E : DOMOFRANCE : Lancement des travaux Ilot D : DOMOFRANCE PC obtenu en 2024 Ilot Privé aux abords : Kaufman & Broad / Chantier arrêté
<b>Bruges - Terrefort</b>	Démarrage des travaux des espaces publics en décembre 2024 à la suite de la réception de l'arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées le 12/12/24. Réunions publiques de communication sur la phase travaux organisées en amont. 1 <sup>ère</sup> pierre ilot 1 / AIRE organisée en septembre 2024, travaux en cours. Lancement d'une consultation pour l'ilot 3 avec jury organisé début 2025

### 3. La communication

#### Communication institutionnelle

Cette année a été marquée par deux nouveaux chantiers structurants, pour lesquels La Fab a missionné l'agence RC2C, qui accompagne d'ores et déjà l'entreprise sur la maintenance du site web et la création de supports graphiques. Il s'agit de :

- La création d'un document graphique retraçant de manière synthétique l'essentiel des activités de la société l'année passée. Version plus communicante du rapport de gestion 2023, augmentée du bilan social, ce document a vocation à être réédité en 2024 à l'attention des membres des instances de La Fab ;
- L'audit du site internet créé en 2019, l'évaluation de son ergonomie, de l'expérience utilisateur et de son bilan carbone. Ce travail a débouché sur des propositions chiffrées qui seront progressivement mises en œuvre en 2025/2026.

Avec le concours de l'agence UBLO, La Fab a fait paraître en mai une plaquette de présentation pédagogique de l'outil FabNest, permettant d'évaluer les performances environnementales d'une opération d'aménagement à différents stades, et développé avec le concours de Nobatek-INEF 4 dans le cadre d'une convention de recherche-action.

#### Refair et la Base du Réemploi

Des panneaux pédagogiques ont été installés dans la Base du Réemploi afin de présenter la démarche Refair, démarche initiée par La Fab, et le projet de réhabilitation de cet ancien local commercial à l'aide de matériaux de réemploi.

Ouvert début 2024, le lieu a reçu de nombreux événements pour sa première année d'activités :

- 4 mars : « Visite constructive » organisée par le 308 – Maison de l'architecture en Nouvelle-Aquitaine pour faire découvrir à 30 élèves de 1<sup>ère</sup> STI2D du Lycée Pape Clément à Pessac les métiers d'architecte et urbaniste et sensibiliser aux questions environnementales ;
- 26 mars : séminaire organisé par la SCET à destination de 25 professionnels de l'aménagement de la région Nouvelle-Aquitaine sur le thème de la sobriété foncière, la décarbonation et la gestion des ressources ;
- 27 juin : crémaillère « Le réemploi, c'est la base ! » en partenariat avec le 308 – Maison de l'architecture, réunissant plus de 130 professionnels autour de deux tables rondes faisant intervenir La Fab, l'architecte du projet, les structures de l'ESS occupant le lieu, ainsi que de porteurs de projets récepteurs de matériaux de réemploi dans la région ;
- 3 juillet : une matinale sur l'économie circulaire à destination d'une vingtaine de professionnels aménageurs de la métropole bordelaise (InCité, Aquitanis, EPA Bordeaux Euratlantique, Bordeaux Métropole Aménagement) pour faire visiter le lieu et travailler sur des pistes de synergie et de mutualisation d'outils-ressources ;
- 1<sup>er</sup> octobre : Rencontre Urbanisme circulaire #1 « Quelles redirections urbaines prendre pour adapter nos villes ? » en partenariat avec le Forum urbain et le 308 – Maison de l'architecture, avec pour invité l'urbaniste Sylvain Grisot (« Redirection urbaine. Sur les chantiers de l'adaptation de nos territoires », Apogée, 2024) et pour discutants l'architecte Chloé Bodart, le chercheur Andy Smith et Jérôme Goze.

En parallèle, le site [refair-bm.fr](http://refair-bm.fr) a été refondé afin de faciliter les recherches par fournisseur et de présenter le retour d'expérience quant au projet de réhabilitation du lieu à partir de matériaux de réemploi.

#### Distinctions à l'échelle nationale

Le 28 mars, La Fab a été retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du plan de transformation des zones commerciales. Parmi les 5 lauréats en Gironde, figurent le secteur pré-opérationnel de Berlincan à Saint-Médard-en-Jalles et la ZAC de Carès Cantinolle à Eysines, tous deux portes d'entrée de la métropole. Cette reconnaissance de l'État s'est traduite par une dotation de

75K€ pour chaque projet et par un accompagnement sur mesure.

Dans le cadre du Forum des Projets Urbains qui s'est déroulé à Paris le 19 novembre, La Fab et ses partenaires ont été récompensés par les Défis Urbains organisés par Traits Urbains dans deux catégories :

- La ville productive avec le village artisanal de Godard au Bouscat dans le cadre du programme « Entreprendre, travailler dans la métropole », aux côtés de Bordeaux Métropole, la ville du Bouscat, Essor Promotion et Compagnie architecture ;
- La ville circulaire avec la démarche Refair et la Base du Réemploi à Mérignac, aux côtés d'autres initiatives portées par Bordeaux Métropole, l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, Aquitanis, Bordeaux Euratlantique et le GIP GPV Rive droite.

### Initiatives locales

La Fab a manifesté son soutien à plusieurs démarches aux côtés des acteurs locaux :

- le 8 octobre en signant la charte partenariale « Sol(s) constraint(s) : bien(s) commun(s) », engageant les parties prenantes (Bordeaux Métropole, ville de Lormont, GIP GPV Rive droite, Bordeaux Euratlantique, Clairsienne, Nobatek/INEF4) à soutenir l'expérimentation de phytorégénération d'une zone humide initiée par l'agence Keno Architectes dans le quartier de Quai Carriet à Lormont dans le cadre de l'AMI « Engagés pour la qualité du logement de demain » ;
- le 6 novembre en signant le Manifeste de la Frugalité de la ville de Bordeaux, engageant La Fab a diffusé auprès des opérateurs immobiliers les convictions et bonnes pratiques du label « Bâtiment Frugal Bordelais », trois ans après sa création.

### Communication autour des projets

La première phase des travaux d'espaces publics de l'opération du Pontet Sud à Pessac autour de la création de 2 parcs étant terminée, des panneaux pédagogiques ont été réalisés à destination des riverains et des futurs habitants afin de les sensibiliser aux actions écologiques entreprises et suivies par La Fab dans les prochaines années.

Par ailleurs, un livret faisant la synthèse de l'évaluation socio-économique (ESE) de l'opération Mérignac – Soleil a été conçu à destination des membres de nos instances pour mieux faire connaître les principaux enseignements de cette recherche.

### Démarrages de chantier et livraison

En lien avec Bordeaux Métropole, les villes et les opérateurs privés et bailleurs sociaux, La Fab organisait cette année :

- L'inauguration de l'opération d'extension de la zone d'activité économique Godard sur la commune du Bouscat le 20 juin, en présence de Mme Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole et de M. Patrick Bobet, maire du Bouscat. Cette manifestation a donné lieu à une visite des 5 premières entreprises installées sur site ;
- La pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du programme immobilier « La Goutte d'eau » dans le cadre de l'opération d'aménagement Terrefort sur la commune de Bruges le 26 septembre, en présence de Mme Brigitte Terraza, maire de Bruges. Cette manifestation faisait suite à une visite de presse de l'avancée du chantier de l'ilot 5 dont les livraisons s'étirent de la fin 2024 à l'été 2025 ;
- La pose de 1<sup>ère</sup> pierre du programme immobilier « La Clairière » au sein du secteur de projets Haut-Lévêque à Pessac le 3 octobre, aux côtés de M. Franck Raynal, maire de la ville de Pessac.

### Communication interne

Les salariés de La Fab ont réalisé un **voyage d'étude à Rennes les 10 et 11 octobre**. L'équipe a été accueillie par Rennes Ville et Métropole et Territoires Rennes pour découvrir les modes d'urbanisation, les outils et les projets structurants à l'instar de l'Hôtel Dieu, La Courrouze, les quartiers ANRU de Maurepas – Gros Chêne et la ZAC du Centre aux Mares Noires à l'Hermitage.

## 4. Les dépenses de recherche et de développement

### 4.1. La convention avec Nobatek-INEF4 pour le développement d'un outil d'évaluation de l'impact environnemental des opérations de La Fab

#### 4.1.1. Les besoins et attentes de La Fab

La Convention de recherche et développement a permis de produire un outil innovant d'évaluation de l'impact environnemental des opérations mises en œuvre par La Fab. Cet outil a vocation à accompagner l'entreprise dans le changement de ses processus internes afin de piloter à partir de critères environnementaux et sociaux complexes nos opérations d'aménagement

Pour mémoire, Nobatek-INEF4 est un institut de recherche appliquée autour des questions de transition énergétique et environnementale. La Fab s'est rapproché de Nobatek afin de bénéficier de nouvelles approches en matière d'évaluation environnementale, Nobatek s'est rapproché de La Fab afin de travailler sur des échelles urbaines, et non plus seulement bâtementaires.

#### 4.1.2. Les enjeux et les objectifs du projet de Recherche et Développement

En synthèse, deux enjeux sont poursuivis :

- ▶ **S'inscrire dans les politiques portées par Bordeaux Métropole en matière de transition écologique.**
- ▶ **Piloter les opérations jusqu'à la livraison afin d'objectiver nos engagements et ceux de nos partenaires**

Ce projet de Recherche & Développement s'est achevé fin 2020. Trois phases principales ont été développées : évaluation, développement méthodologique et informatique, déploiement sur les opérations de La Fab. Cet outil est utilisé dans le cadre de l'analyse des offres des groupements répondant aux appels d'offre de l'entreprise.

#### 4.1.3. L'engagement financier

Le montant du développement de l'outil s'est élevé à 144 495,53 € HT dont 111 919,53 € HT ont été financés par La Fab et 32 576 € HT par autofinancement de Nobatek.

### 4.2. Une convention de recherche et de développement avec Nobatek-INEF4 pour le développement de modules complémentaires à NEST, permettant l'évaluation Qualité de l'Air et Nature en ville pour Optimiser la Performance Environnementale des Aménagements (QANOPEA)

#### 4.2.1. Les partenariats

La Fab a engagé un nouveau développement afin de poursuivre l'évaluation et l'optimisation des ambitions environnementales exprimées dans les projets qui lui sont confiées par les collectivités. Les questions liées à la qualité de l'air extérieur ou bien aux ilots de chaleur urbains sont prégnantes dans les débats actuels sur la fabrique de la ville et nécessitent d'être objectiver afin d'aider les collectivités dans leur prise de décision.

Pour permettre le développement d'un outil d'évaluation de la qualité de l'air (QA), d'un configurateur/sélecteur de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et permettre l'amélioration de l'outil Score Ilots de Chaleur Urbains (ICU), La Fab s'engage avec un consortium de différents partenaires dont le mandataire est Nobatek-INEF4.

#### 4.2.2. L'engagement financier

La convention signée le 18 mars 2022 prévoit un investissement de 257 500 € dont La Fab financera 100 000 € sur 36 mois de développement, le reste sera financé par les partenaires par le biais du Plan d'Investissement d'Avenir. Au titre de cette convention La Fab a versé un montant de 20 000 € HT en

2022, 50 000 € HT en 2023 et 30 000 € HT en 2024. Pour précision, la dépense relative aux ICU est subventionnée par le programme France 2030 à hauteur de 50% de 20 000 €.

### 4.3. Une convention de recherche-actions avec Nobatek-INEF4 pour la performance économique et environnementale de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil

#### 4.3.1. Les partenariats

Dans la continuité de ces travaux, cette convention vise à poursuivre et prolonger les travaux portant sur le développement de méthodes et d'indicateurs de performance environnementale et économique à l'échelle urbaine et péri-urbaine des projets d'aménagement. L'opération Mérignac Soleil se positionnant en démonstrateur de quartier durable, et contribuant à la nouvelle préoccupation complexe de désartificialisation, re-fertilisation, replantation des sols imperméabilisés à grande échelle sur un territoire métropolitain dans un contexte de mise en œuvre de la loi Climat & Résilience. La Fab se fait accompagner par Nobatek/INEF4 qui mène des travaux de recherche qui seront testés et validés in situ et in vivo, en veillant à la répliquabilité des innovations, méthodes et outils développés sur l'ensemble des opérations pilotées par La Fab.

#### 4.3.2. L'engagement financier

La convention signée le 3 octobre 2022 prévoit un investissement de 220 000 € dont La Fab financera 110 000 €. La moitié de cet engagement sera subventionné dans le cadre du programme France 2030. Au titre de cette convention La Fab a versé 66 000 € HT en 2023 et 35 000 € HT en 2024.

## 5. Les dividendes

Au titre de cet exercice il n'est pas prévu de distribution de dividende aux actionnaires de la société.

## 6. Les perspectives : l'accord-cadre 2021-2026, marchés subséquents 2025

Par délibération du 11 décembre 2020, le conseil de Bordeaux Métropole a validé l'accord-cadre 2021-2026 de mise en œuvre opérationnelle par la Fab de deux programmes :

- Le programme Habiter, s'épanouir qui a pour objectif la réalisation d'une offre de logements de qualité, accessible économiquement et développée à proximité des axes de transport public
- Le programme Entreprendre, travailler visant à produire une offre foncière et immobilière à vocation économique, diversifiée et bien répartie sur le territoire, de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs et activités économiques nécessaires au développement de l'emploi et à la compétitivité de la métropole

Pour permettre l'exécution annuelle de cet accord-cadre, Bordeaux Métropole a confié **2 marchés subséquents** à La Fab pour l'année 2025 :

- **Marché subséquent N°1, Mise en œuvre opérationnelle du programme « Habiter, s'épanouir » 2025** comprenant les missions :
  - Mission 1 : Appui à la collectivité pour l'animation et la coordination du programme,
  - Mission 2 : Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement,
  - Mission 3 : Ingénierie foncière
- **Marché subséquent N°2, Mise en œuvre opérationnelle du programme « Entreprendre, travailler » 2025** comprenant les missions :
  - Mission 1 : Appui à Bordeaux Métropole pour l'animation et la coordination du programme,
  - Mission 2 : Préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement,
  - Mission 3 : Ingénierie foncière
  - Mission 4 : Réemploi dont la mission consiste à poursuivre le développement de la démarche réemploi Refair, de contribuer à l'élaboration de la stratégie métropolitaine en matière d'économie circulaire BTP et d'assurer son déploiement opérationnel.

Concernant l'action foncière, seule l'ingénierie est comprise dans le présent accord cadre ; l'acquisition et le portage faisant l'objet d'une convention particulière.

Les études menées dans le cadre de ces 2 marchés subséquents permettront en particulier de poursuivre les études sur les sites confiés à La Fab (pas de nouveaux sites par rapport aux marchés subséquents 2024) et d'intégrer de potentiels nouveaux sites à proximité du SERM.

En effet, un travail est mené sur les secteurs de gares du RER métropolitain inclus dans ces 2 programmes, avec une ambition d'intensification en lien avec le déploiement du SERM et les enjeux ZAN. D'un point de vue opérationnel, l'objectif consiste pour La Fab en l'exploration de montages souples et ouverts permettant d'agréger des nouvelles composantes au fur et à mesure de l'avancée des projets, d'engager des actions à court terme comme à plus long terme, et de définir une programmation adaptée à chaque site.

## 7. Evènements depuis la clôture de l'exercice

Néant

## 8. Présentation des comptes de l'exercice 2024

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le onzième exercice social de La Fab couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Depuis 2014 et la notification par Bordeaux Métropole de la première concession d'aménagement, La Fab a mis en place conformément au « Guide comptable professionnel des EPL » un système d'information interne permettant d'isoler les actifs et passifs propres à chaque opération et ceux de la société dont la répartition est indiquée à la fin de l'annexe aux comptes annuels.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité, nous vous présentons ci-après

- Les comptes du bilan et du résultat par activité,
- Et les chiffres les plus significatifs de la société ainsi que des opérations.

## 8.1. Les comptes du bilan

Le montant cumulé du bilan s'établit au 31/12/2024 à 201 345 588 € toutes activités confondues.

ACTIF	Société	Convention foncière	Concessions	Total
Immobilisation Incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	-			-
Immobilisation Corporelles				
Autres immobilisations corporelles	35 607			35 607
Immobilisations Financières				
Autres immobilisations financières	7 338			7 338
<b>Actif immobilisé</b>	<b>42 944</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42 944</b>
Stocks et En cours				
Matières premières, approvisionnements		3 197 871		3 197 871
En-cours de production de biens			89 974 552	89 974 552
Avances et acomptes	-	333	670 129	670 462
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	1 472 562	1 088	290 200	1 763 850
Autres créances	74 906	86 128	12 942 722	13 103 756
Divers				
Disponibilités	8 844 414	2 387 624		11 232 037
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	28 517		3 369 310	3 397 827
<b>Actif circulant</b>	<b>10 420 399</b>	<b>5 673 043</b>	<b>107 246 913</b>	<b>123 340 355</b>
Compte de liaison	35 728 555	-	42 233 734	77 962 289
<b>Total Général</b>	<b>46 191 899</b>	<b>5 673 043</b>	<b>149 480 646</b>	<b>201 345 588</b>
PASSIF	Société	Convention foncière	Concessions	Total
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000 000 )	2 000 000			2 000 000
Réserve légale	37 130			37 130
Report à nouveau	705 461			705 461
Résultat de l'exercice	73 029	35 978		109 007
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 815 620</b>	<b>35 978</b>	<b>-</b>	<b>2 851 597</b>
<b>Autres fonds propres</b>				<b>-</b>
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			6 441 556	6 441 556
<b>Provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 441 556</b>	<b>6 441 556</b>
Dettes financières				
Emprunts et dettes - établissement de crédits	448	30	-	478
Emprunts et dettes financières divers		5 637 035	30 506 381	36 143 416
Avances et acomptes reçus				
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 126		106 021	514 147
Dettes fiscales et sociales	733 972		835 425	1 569 397
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations - comptes rattachés				-
Autres dettes			231 158	231 158
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance			75 631 549	75 631 549
	<b>1 142 546</b>	<b>5 637 065</b>	<b>107 310 535</b>	<b>114 090 146</b>
Compte de liaison	42 233 734		35 728 555	77 962 289
<b>Total Général</b>	<b>46 191 899</b>	<b>5 673 043</b>	<b>149 480 646</b>	<b>201 345 588</b>

### 8.1.1. La société

#### a) Les comptes d'actif

- Au 31 décembre 2024, le montant de **l'actif immobilisé** s'élève à un montant brut de **414 560 €**.

Pour les besoins de son fonctionnement interne et depuis sa création, La Fab a acquis des biens incorporels pour un montant total de 93 960 € dont des licences nécessaires au fonctionnement du serveur et des ordinateurs pour un montant de 39 870 €, ainsi qu'un progiciel de gestion GO7, de comptabilité Nuevo et de suivi Foncier Foncier7 d'un montant de 54 090 €.

La Fab a acquis également des biens corporels constitués de matériel de bureau et informatique pour un montant de 99 788 €, de mobilier pour un montant de 72 909 €.

Le remaniement des 3 étages réalisés par La Fab courant 2016 s'élève à un montant de 114 568 €. L'acquisition en 2020 de 2 abris vélos puis en 2023 d'un 3<sup>ème</sup> abri pour un montant de 25 998 € porte le montant des agencements et aménagements divers à un montant de 140 566 €.

La part des amortissements représente le montant de la dotation de l'exercice augmenté des dotations antérieures soit 371 616 €. **La valeur résiduelle** inscrite au bilan est donc de **42 944 €** (y compris un montant de 7 338 € de dépôts et cautionnements).

- Au 31 décembre 2024, le montant de **l'actif circulant** s'élève à **10 420 399 €**.

Les créances auprès des organismes sociaux et de l'Etat représentent un montant de 74 906 € et auprès de Bordeaux Métropole un montant de 1 472 562 €.

Les disponibilités représentent un montant de 8 844 414 € et sont constituées pour l'essentiel :

- par le placement en compte à terme à hauteur de 2 000 000 € (soit le montant du capital social de la société),
- par le solde de trésorerie du compte courant de l'activité de la société ouvert auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes soit 225 652 €,
- par le solde de trésorerie du compte courant de l'activité de l'ensemble des concessions (ou Pool de trésorerie) pour un montant de 6 605 178 €.

La Fab a réalisé la fongibilité des trésoreries des concessions pour utiliser au mieux les avances faites par la métropole aux premières opérations concédées. Début 2019 un compte bancaire unique a été ouvert pour faciliter la gestion des flux de trésorerie. Ce compte bancaire est géré dans les comptes de la société. Chaque mouvement fait l'objet d'une écriture de contrepartie dans un **compte de liaison** dont le détail du solde actif est communiqué ci-après.

Les comptes de régularisation sont constitués par 28 517 € de charges constatées d'avance.

Les **comptes de liaison** représentent au 31 décembre 2024 un montant de **35 728 555 €**. Ces comptes sont utilisés pour retranscrire la contrepartie des mouvements effectués sur le compte « Pool de trésorerie ». Le solde de ce compte représente ainsi les trésoreries négatives des concessions :

- 38 K€ de l'opération « Le Bouscat – Libération Centre-ville »
- 2 122 K€ de l'opération « Eysines – ZAC Carès Cantinolles »,
- 4 301 K€ de l'opération « Le Haillan – ZAC Cœur de ville »,
- 22 997 K€ de l'opération « Gradignan – ZAC Centre-ville »,
- 6 171 K€ de l'opération « Pessac – Le Pontet Sud » ;

Les comptes de liaison intègrent également un solde de rémunération sur l'opération Gradignan d'un montant de 100K€.

b) Les comptes du passif

- Au 31 décembre 2024, le montant des **capitaux propres** s'élève à **2 815 620 €**.

Le capital de 2 000 000 € a été versé par les actionnaires en totalité conformément à la décision du Conseil d'administration du 23 mars 2012.

Les comptes de réserves d'un montant de 37 130 € sont constitués de la réserve légale. Le compte de report à nouveau d'un montant de 705 461 € est constitué des reports de résultat des exercices antérieurs.

Le montant du résultat de l'exercice s'élève au 31 décembre 2024 à 73 029 €. Les postes les plus significatifs du compte de résultat sont détaillés au point 8.2.1 du présent rapport.

- Au 31 décembre 2024, le montant des **dettes** s'élève à **1 142 546 €**.

Ces dettes sont composées notamment par :

- Les dettes fournisseurs d'un montant de **408 126 €**,

Conformément à l'article A.441-2 du code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs (et des clients) font l'objet d'un point spécifique en 8.3.

Les dettes fiscales et sociales pour un montant de **733 972 €**.

Un solde de **compte de liaison** à hauteur de **42 233 734 €**. Comme indiqué supra, ces comptes sont utilisés pour retranscrire la contrepartie des mouvements effectués sur le compte « Pool de trésorerie ». Le solde de ce compte représente ainsi les trésoreries positives des concessions :

- 10 644 K€ de l'opération « Bègles Villenave d'Ornon - Route de Toulouse »,
- 13 817 K€ de l'opération « Mérignac - Marne »,
- 231 K€ de l'opération « Le Haillan - Cinq Chemins »,
- 3 826 K€ de l'opération « Bruges - Petit Bruges »,
- 99 K€ de l'opération « Saint Médard en Jalles - Galaxie 4 »,
- 11 376 K€ de l'opération « Mérignac - Soleil »,
- 2 241 K€ l'opération « Bruges - Terrefort ».

### 8.1.2. La convention foncière

Le 27 janvier 2023, Bordeaux Métropole a approuvé la signature avec La Fab d'une convention d'action foncière relative aux Programme Habiter, s'épanouir et Entreprendre, travailler pour la période de 2023 à 2033. Pour permettre le financement de cette convention, Bordeaux Métropole a consenti le 30 juin 2023 en tant qu'actionnaire une créance remboursable à hauteur d'un montant maximum de 15 000 000 € mobilisable au fur et à mesure des besoins sans dépasser le montant maximum. Au 31 décembre 2024, le montant de l'acompte versé par la métropole s'élève à 5 500 000 €.

Pour permettre d'isoler les actifs et passifs propres à la convention foncière, La Fab traite les mouvements de la convention dans une opération isolée des comptes de la société. Les acquisitions des terrains et les frais rattachables sont stockés dans l'attente d'une cession à un tiers ou d'un transfert dans une concession.

Le tableau ci-après permet une présentation synthétique des comptes de la convention :

Nom OP	Compte de stock au 31/12	Trésorerie	Créances	Dettes
Convention foncière	3 197 871	2 387 624	87 549	5 637 035
Commentaires	Terrains Stock N-1 2 022 K€		Notaire 26 K€	
	Terrains Stock N 1 976 K€		Locataire 1 K€	Avance d'actionnaires BM
	Terrains Sorties Cur -800 K€		TVA 60 K€	5 500 K€
				Dépôts 137 K€

### 8.1.3. Les concessions d'aménagement

Comme indiqué en point 8., les actifs et passifs de chaque opération sont isolés. Les opérations sont analysées et traitées en comptabilité comme des contrats à long terme (gestion de stock et application des traitements propres à ce type de contrat selon le règlement 99-05 de la CRC). Ainsi, aucun résultat ne sera dégagé en cours de vie de l'opération. Les opérations arrivées à terme et qui auront bénéficié d'une participation de la collectivité dégageront un résultat à l'équilibre.

Les comptes annuels présentent une version condensée (toutes opérations confondues) des actifs et passifs des opérations et intègrent les écritures d'inventaire propres aux concessions d'aménagement. Les concessions sont ainsi traitées comme **des opérations à long terme** dont le **résultat** est dégagé à l'**achèvement**. Chaque année les écritures d'inventaire basées sur l'avancement de l'opération, permettent **d'équilibrer le résultat** soit par des recettes à recevoir soit par des charges prévisionnelles. Le degré d'avancement des opérations « Le Bouscat Libération centre-ville », « Bruges Petit Bruges » et « Bruges Terrefort » a déterminé un montant de dépenses prévisionnelles supérieur aux dépenses cumulées réelles au 31/12/2024. Une provision pour charges prévisionnelles a ainsi été constatée pour un montant respectif de 34 034 € pour Le Bouscat, 875 726 € pour Bruges Petit Bruges et 5 531 796 € pour Bruges Terrefort.

Le tableau ci-joint présente les informations significatives de chacune d'entre elles (hors impact des écritures dites d'inventaire).

Nom OP	Dépenses cumulées Stock 31/12	Trésorerie (liaison)	Créances	Dettes
Le Bouscat "Libération centre-ville"	6 728 423	- 37 701	393 385	321 800
<b>Commentaires</b>	Montant Stock N-1 6 601 K€ Montant N 127 K€		TVA 393 K€ Collectivités	Avance trésorerie 300 K€ Fournisseurs - Etat 22 K€
Eysines ZAC Carès Cantinolle	17 042 800	- 2 122 052	1 232 509	2 634 000
<b>Commentaires</b>	Montant Stock N-1 15 618 K€ Montant N 1 424 K€		Avances Frs - Clients 61 K€ TVA 1 169 K€ Notaire 2 K€	Avance trésorerie 2 634 K€ Fournisseurs - Etat
Bègles Villenave d'Ornon - ZAC Route de Toulouse	29 106 761	10 644 041	1 006 244	15 366 578
<b>Commentaires</b>	Montant Stock N-1 27 808 K€ Montant N 1 298 K€		Avances Frs - Clients 128 K€ TVA 539 K€ Collectivités-Notaire 339 K€	Avance trésorerie 15 000 K€ Fournisseurs - Etat 27 K€ Dépôt garantie 339 K€
Mérignac Marne	11 892 844	13 816 662	138 415	8 770 131
<b>Commentaires</b>	Montant Stock N-1 9 049 K€ Montant N 2 844 K€		Avances Frs - Clients 24 K€ TVA 112 K€ Notaire 2 K€	Avance trésorerie 8 700 K€ Fournisseurs - Etat 26 K€ Dépôt garantie 44 K€
Le Haillan 5 chemins	-	231 158	-	231 158
<b>Commentaires</b>	Montant Stock N-1 6 709 K€ Montant N -6 709 K€		Avances Frs - Clients TVA	Avance trésorerie Fournisseurs - Etat Collectivité 231 K€
Bruges Petit Bruges	7 015 153	3 826 282	470 128	3 420 684
<b>Commentaires</b>	Montant Stock N-1 4 889 K€ Montant N 2 126 K€		Avances Frs - Clients 60 K€ TVA 410 K€ Collectivités	Avance trésorerie 3 300 K€ Fournisseurs - Etat 6 K€ Dépôt garantie 115 K€
Le Haillan ZAC Cœur de ville	11 742 375	- 4 301 189	2 920	281 701
<b>Commentaires</b>	Montant Stock N-1 9 583 K€ Montant N 2 159 K€		Avances Frs - Clients 3 K€ TVA Collectivité-BM Notaire	Fournisseurs - Etat 280 K€ Dépôt garantie 1 K€
Gradignan ZAC Centre ville	24 458 387	- 22 997 083	8 599 844	103 870
<b>Commentaires</b>	Montant Stock N-1 24 244 K€ Montant N 215 K€		Avances Frs - Clients 53 K€ TVA 122 K€ Notaire 8 425 K€	Fournisseurs - Etat 1 K€ Dépôt garantie 2 K€ Rémunération 100 K€
Saint Médard en Jalles - Galaxie 4	2 543 649	99 091		86 692
<b>Commentaires</b>	Montant Stock N-1 2 489 K€ Montant N 55 K€		Avances Frs TVA Collectivité-BM	Fournisseurs - Etat 87 K€
Mérignac Soleil	20 518 325	11 375 890	723 488	33 698
<b>Commentaires</b>	Montant Stock N-1 9 585 K€ Montant N 10 933 K€		Avances Frs - Clients 182 K€ TVA 158 K€ Collectivité-BM Notaire 384 K€	Fournisseurs - Etat 34 K€
Pessac Le Pontet	8 336 677	- 6 170 531	898 132	12 716
<b>Commentaires</b>	Montant Stock N-1 7 751 K€ Montant N 586 K€		Avances Frs - Clients 21 K€ Collectivité-BM TVA 877 K€	Fournisseurs - Etat Dépôt garantie 13 K€
Bruges Terrefort	2 363 723	2 240 608	438 407	516 379
<b>Commentaires</b>	Montant Stock N-1 1 974 K€ Montant N 389 K€		Avances Frs - Clients 438 K€ TVA Collectivité-BM Notaire	Fournisseurs - Etat 458 K€ Dépôt garantie 58 K€

## 8.2. Les comptes du résultat

Au titre de cet exercice, le **résultat net bénéficiaire après impôt** sur les sociétés de La Fab s'établit à **109 007 €** (dont 73 029 € au titre du fonctionnement et 35 978 € au titre de la convention foncière).

Comptes d'exploitation	Société	Convention foncière	Concessions	Total
Prestations de services	3 580 000	-	-	3 580 000
<i>Dont MS Habiter s'épanouir</i>	<b>2 160 000</b>	-	-	<b>2 160 000</b>
<i>Dont MS Entreprendre travailler</i>	<b>1 420 000</b>	-	-	<b>1 420 000</b>
Autres prestations - Refacturations	812	12 423	-	13 235
Production vendue biens et produits	-	787 893	14 795 555	15 583 448
Production stockée	-	1 175 867	5 083 676	6 259 542
Subventions d'exploitation	84 000	-	-	84 000
Rémunération Concessions - Transferts de charges	1 757 309	-	-	1 757 309
<i>Dont Concessions Habiter s'épanouir</i>	<b>1 529 000</b>	-	-	<b>1 529 000</b>
<i>Dont Concessions Entreprendre travailler</i>	<b>228 309</b>	-	-	<b>228 309</b>
Reprises sur Provisions et transferts charges	-	-	15 498 312	15 498 312
Autres produits	9	0	-	9
<b>Produits d'exploitation ( I )</b>	<b>5 422 130</b>	<b>1 976 183</b>	<b>35 377 542</b>	<b>42 775 855</b>
Achats marchandises / Matières premières	-	1 976 071	19 676 265	21 652 336
Achats de biens et services	46 125	-	-	46 125
Services extérieurs	1 638 264	571	-	1 638 835
<i>Dont Etudes Habiter s'épanouir</i>	<b>768 330</b>	-	-	<b>768 330</b>
<i>Dont Etudes Entreprendre travailler</i>	<b>466 214</b>	-	-	<b>466 214</b>
Autres services extérieurs	723 147	-	-	723 147
Impôts et taxes	56 867	-	-	56 867
Charges de personnel	2 917 749	-	-	2 917 749
Autres charges	3	0	9 259 721	9 259 725
Dotations aux amortissements	17 839	-	-	17 839
Dotations aux provisions	-	-	6 441 556	6 441 556
<b>Charges d'exploitation ( II )</b>	<b>5 399 995</b>	<b>1 976 642</b>	<b>35 377 542</b>	<b>42 754 180</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>22 134</b>	<b>- 459</b>	<b>-</b>	<b>21 676</b>
Produits financiers ( III )	89 337	36 436	-	125 773
Charges financières ( IV )	-	-	-	-
<b>RESULTAT FINANCIER(III - IV)</b>	<b>89 337</b>	<b>36 436</b>	<b>-</b>	<b>125 773</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV )</b>	<b>111 471</b>	<b>35 978</b>	<b>-</b>	<b>147 449</b>
Produits exceptionnels ( V )	-	-	-	-
Charges exceptionnelles ( VI )	-	-	-	-
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI )</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Impôts sur les sociétés ( VII )	38 442	-	-	38 442
<b>RESULTAT NET</b>	<b>73 029</b>	<b>35 978</b>	<b>-</b>	<b>109 007</b>

### 8.2.1. La société

- a) Le **résultat d'exploitation** de la société s'élève au 31 décembre 2024 à **22 134 €**.
- Au 31 décembre 2024, le montant des **produits d'exploitation** s'élève à **5 422 130 €**.

Ces produits sont composés essentiellement :

- De la facturation au titre des marchés subséquents 2024 pour un montant définitif de **3 580 000 € HT**.

Ces marchés permettent de financer les frais de fonctionnement et les prestations de la société (divers achats, honoraires, frais de personnel, impôts et taxes ...) ainsi que les études nécessaires à la mise en œuvre des ilots et des futures opérations d'aménagement.

Conformément aux marchés subséquents, la facturation définitive auprès de Bordeaux Métropole a été réalisée en fonction de l'état d'avancement des missions confiées à La Fab soit 100% du montant des marchés signés.

- Les produits d'exploitation incluent également la rémunération de l'aménageur provenant des concessions d'aménagements confiées à La Fab par Bordeaux Métropole pour un montant de 1 757 309 € (recalées en fonction des phases opérationnelles de certaines concessions dans les CRFA 2023).

Nom OP	Rémunération annuelle	Date de notification
Le Bouscat "Libération centre-ville"	20 000	15/12/2014
Eysines Cares Cantinolle	120 000	13/04/2016
Bègles Villenave d'Ornon Route de Toulouse	270 000	19/05/2016
Mérignac Marne	150 000	20/09/2017
Bruges Petit Bruges	74 000	06/02/2018
Le Haillan ZAC Cœur de ville	150 000	14/08/2018
Gradignan ZAC Centre ville	300 000	30/08/2018
Mérignac Soleil	400 000	31/08/2018
Pessac Le Pontet	45 000	26/11/2019
Le Haillan 5 chemins	18 000	20/02/2018
Saint Médard en Jalles - Galaxie 4	35 308	21/09/2018
Bruges Terrefort	175 000	30/11/2022

- Au 31 décembre 2024, le montant des **charges d'exploitation** s'élève à **5 399 995 €**.

Ces charges sont constituées :

\* des achats de biens et services pour un montant de **46 125 €**.

\* des services extérieurs pour un montant de **1 638 264 €** qui sont composés par :

- D'une part, les achats de prestations pour le fonctionnement de la société pour un montant de **403 720 €**.

Ils comprennent notamment les loyers et charges des locaux de La Fab pour un montant de 150 222 €, un contrat d'adhésion au réseau SCET pour un montant de 28 000 €, des frais d'entretien et de maintenance pour 99 500 € et des assurances pour 97 076 €.

- D'autre part, les études réalisées pour les ilots témoins et futures opérations pour **1 234 544 €**.

La part des études relative à la mise en œuvre des ilots et des opérations d'aménagement du programme Habiter, s'épanouir s'élève à 768 330 €.

La part des études relative au lancement des futures opérations d'aménagement du programme Entreprendre, travailler s'élève à 466 214 €.

\* des autres services extérieurs pour un montant de **723 147 €**, composés notamment :

- Des honoraires pour intérim, experts comptables, commissariat aux comptes, experts paye, conseil juridique et foncier, assistance aux suivis des heures d'insertion pour un montant de 270 869 €,
- Du personnel mis à disposition pour le suivi des travaux pour un montant de 258 033 €,
- Des honoraires de formation du personnel pour un montant de 46 581 €.
- Des frais de communication pour un montant de 36 128 €,

- Des frais d'annonce et insertion, de déplacements des salariés, de frais postaux et de télécommunication, de frais bancaires, de recrutement et de divers services (archivage, recyclage déchets, de collecte des attestations semestrielles...) pour un montant de 111 536 €.

\* des impôts et taxes pour un montant de **56 867 €**,

\* du montant des charges de personnel pour un montant de **2 917 749 €**.

Les effectifs de La Fab sont composés au 31 décembre comme indiqué au point 1.4 Personnel du présent rapport.

Les mouvements de personnel sont indiqués dans le tableau ci-après.

Nom	Prénom	Date d'entrée	Date de sortie	Statut au 31/12	Fonction
Barbe	Isabelle	05/11/2018		CDI	Assistante de projet
Barbet	François	04/11/2024		CDD	Responsable de projet
Barbosa	Damien	01/03/2023		CDI	Chargé de projet
Barret	Josie	14/03/2022		CDI	Assistante de projet
Bascans	Fany	01/07/2012		CDI	Directrice administrative et financière
Belhade	Renald	05/06/2023	31/03/2024	CDD	Directeur de programme (remplacement congés maternité)
Berthou	Samuel	01/04/2020		CDI	Directeur de projet
Biaggioni	Stéphanie	15/03/2021		CDI	Chargée de projet
Bodoira	Pierre	16/01/2019		CDI	Responsable d'ingénierie foncière
Bremaud	Chloé	04/01/2021	31/03/2024	CDI	Assistante de projet
Brossier	Julie	04/05/2015		CDI	Responsable de projet
Clerc	Julie	07/02/2022		CDI	Chargée de communication
Coupé	Lydie	05/07/2021		CDI	Assistante de projet
Cros	Daphné	01/06/2012		CDI	Assistante de direction
Dominique	Maxence	14/03/2016		CDI	Responsable de projet
Ferrière	Christelle	01/06/2012		CDI	Responsable d'ingénierie foncière
Ghilardi	Sylvain	01/06/2015		CDI	Agent d'accueil - Secrétaire
Girard	Nathalie	18/03/2013		CDI	Responsable marchés
Hérait	Aurélié	24/09/2012		CDI	Responsable de projet
Jamet	Valérie	01/07/2012		CDI	Directeur de l'action foncière
Katrandzhieva	Mira	05/05/2022		CDI	Responsable de projet
Lasvacas	Amandine	01/10/2021		CDI	Directrice de programme
Macquart	Sophie	02/12/2013		CDI	Responsable développement durable
Martin	Grégory	17/11/2014		CDI	Chargé d'études cartographe et SIG
Morales	Emilie	01/09/2024		CDD	Assistante Ingénierie foncière
Meneur	Mikaël	04/05/2021		CDI	Responsable ingénierie foncière
Olié	Charlérie	02/07/2018		CDI	Responsable de projet
Otal	Robin	01/10/2024		CDD	Chargé de projet
Petit	Sandrine	01/05/2023		CDI	Responsable de projet
Rasolovo	Lauriane	15/09/2021		CDI	Chargée de projet
Reiffers	Elise	02/11/2020		CDI	Responsable de projet
Rosignol-Puech	Joanna	01/07/2012		CDI	Responsable de projet
Rota	Mélanie	24/01/2013		CDI	Directeur de projet
Routier	Charlotte	16/05/2022		CDI	Responsable d'ingénierie foncière
Sinico	Julie	02/05/2024		CDI	Assistante de projet
Trouillot	Cristelle	04/09/2017		CDI	Responsable comptable
Uguen	Maëlle	04/01/2016		CDI	Responsable de projet
Verleyn	Emmanuelle	05/01/2015		CDI	Assistante Ingénierie foncière
Verney	Pierre	01/09/2024		CDD	Chargé de projet
Gravier	Alexandrine	17/07/2023	31/07/2024	Contrat Professionalisation	Assistante comptable
AKOUETE	JEFFERSON	12/02/2024	12/07/2024	Stagiaire	M2 - Sciences sociales Problèmes sociaux et politiques urbaines
OTAL	ROBIN	01/02/2024	31/07/2024	Stagiaire	M2 - Université Montaigne - Médiation territoriale Images et expérimentations
VERNEY	PIERRE	15/02/2024	31/07/2024	Stagiaire	M2- Sciences Po Bordeaux - Stratégie et Gouvernances Métropolitaines (SGM)

Le montant des charges de personnel comprend notamment :

- La rémunération brute de l'ensemble des collaborateurs ci-dessus pour un montant de 2 000 398 €,
- Le montant des charges sociales correspondantes pour un montant de 842 975 €,
- La variation sur l'exercice de la provision brute chargée pour congés payés des collaborateurs présents au 31 décembre 2024 pour un montant de + 12 513 €,
- Le montant des autres frais de personnel comprend la médecine du travail, les chèques vacances, culture et cadeau ainsi que la prise en charge des repas des salariés et s'élève à 61 863 €.

▪ Au 31 décembre 2024, le montant des **dotations aux amortissements** s'élève à **17 839 €**. La dotation annuelle aux amortissements correspondant aux immobilisations incorporelles s'élève à 297 €. Celle correspondante aux immobilisations corporelles s'élève à 17 542 €.

b) Au 31 décembre 2024, le **résultat financier** de la société s'élève à **89 337 €**.

Ce résultat est constitué des produits financiers provenant de la rémunération du compte courant de la société ainsi que des revenus des placements en compte à terme.

c) Au 31 décembre 2024, le **résultat courant avant impôt** s'élève à **111 471 €**.

d) Au 31 décembre 2024, le **résultat exceptionnel est nul**.

e) Le montant de **l'impôt sur les sociétés** au 31 décembre 2024 s'élève à **38 442 €**.

### 8.2.2. La convention foncière

Comme indiqué au point 8.1.2 et pour permettre d'isoler les produits et les charges propres à la convention foncière, La Fab traite les mouvements de la convention dans une opération isolée des comptes de la société.

Les frais de gestion de compte bancaire et les produits financiers contribuent pour l'essentiel au résultat de la société.

Le tableau ci-après permet une présentation synthétique des comptes de résultat de la convention :

Nom OP	Dépenses de l'année stockées	Résultat = 35 978 € HT	
		Charges	Produits
Convention foncière	1 976 071	571	36 549
<b>Commentaires</b>	Terrains + frais 1 976 K€	Frais divers (bancaire TF)	Produits financiers 36 K€

### 8.2.3. Les concessions d'aménagement

Comme indiqué au point 8.1.3, les comptes de chaque opération sont isolés.

Aucun résultat ne sera dégagé en cours de vie de l'opération. Les opérations arrivées à terme et qui auront bénéficiées d'une participation de la collectivité dégageront un résultat à l'équilibre.

Le tableau ci-joint présente les informations significatives de chacune d'entre elles (hors impact des écritures d'inventaire).

Nom OP	Dépenses de l'année stockée	Recettes de l'année (hors participation)	Participation de l'année
Le Bouscat "Libération centre-vi	127 003	-	-
<b>Commentaires</b>	Terrains Frais acq° 0 K€ Travaux 77 K€ Moe BET 27 K€ Fonds de concours 0 K€ Remunération 20 K€ Frais divers 3 K€	Cession Terrains Rembt assurance	Participation BM
Eysines Carès Cantinolle	1 424 487	261 137	25 000
<b>Commentaires</b>	Etudes 288 K€ Terrains Frais acq° 713 K€ Travaux 358 K€ Moe BET 7 K€ Fds de concours -75 K€ Remunération 120 K€ Frais divers 14 K€	Cession Terrains Part° constructeur Produits financiers Subvention 229 K€ Produits divers 32 K€	Participation BM Commune 25 K€
Bègles Villenave d'Ornon -	1 298 289	170 478	
<b>Commentaires</b>	Etudes 137 K€ Terrains Frais acq° 429 K€ Travaux 395 K€ Moe BET 54 K€ Remunération 270 K€ Frais divers 14 K€	Cession Terrains Subvention Loyers et produits : 170 K€	Participation BM Commune
Mérignac Marne	2 844 338	1 660 655	
<b>Commentaires</b>	Etudes 126 K€ Terrains Frais acq° 1 786 K€ Travaux 726 K€ Moe BET 36 K€ Remunération 150 K€ Frais divers 21 K€	Cession Terrains 1 618 K€ Loyers et produits : 43 K€	Participation BM
Le Haillan 5 chemins	105 985	5 136 285	-
<b>Commentaires</b>	Etudes 16 K€ Terrains Frais acq° 6 K€ Travaux 45 K€ Moe BET 21 K€ Remunération 18 K€ Frais divers 0 K€	Cession Terrains 5 095 K€ Autres produits 41 K€	Participation BM
Bruges Petit Bruges	2 125 976	55 041	418 308
<b>Commentaires</b>	Etudes 10 K€ Terrains Frais acq° 0 K€ Travaux 1 894 K€ Moe BET 145 K€ Fds de concours 0 K€ Remunération 74 K€ Frais divers 3 K€	Cession Terrains Pénalités 34 K€ Produits financiers 21 K€	Participation BM
Le Haillan ZAC Cœur de ville	2 159 055	18 098	3 168 826
<b>Commentaires</b>	Etudes 235 K€ Terrains Frais acq° 858 K€ Travaux 837 K€ Moe BET 76 K€ Remunération 150 K€ Frais divers 3 K€	Cession Terrains Loyers 18 K€	Participation BM

Nom OP	Dépenses de l'année stockée	Recettes de l'année (hors participation)	Participation de l'année
Gradignan ZAC Centre ville	214 509	31 138	293 251
Commentaires	Etudes 98 K€	Cession Terrains	Participation BM
	Terrains Frais acq° -628 K€	Part Constructeurs	
	Travaux 362 K€	Subvention	
	Moe BET 75 K€	Loyers et produits fi 31 K€	
	Remunération 300 K€		
	Frais divers 8 K€		
Saint Médard en Jalles - Galaxie 4	54 874	676 931	
Commentaires	Etudes 1 K€	Cession Terrains 677 K€	Participation BM
	Terrains Frais acq° 2 K€	Loyers et produits fi 1 K€	
	Travaux 18 K€		
	Moe BET -2 K€		
	Remunération 35 K€		
	Frais divers 0 K€		
Mérignac Soleil	10 933 162	125 675	7 233 333
Commentaires	Etudes 695 K€	Cession Terrains	Participation BM
	Terrains Frais acq° 5 484 K€	Subvention	
	Travaux 3 853 K€	Loyers et produits fi 126 K€	
	Moe BET 262 K€		
	Remunération 400 K€		
	Frais div / BDR 239 K€		
Pessac Le Pontet	586 111		
Commentaires	Etudes 53 K€	Cession Terrains	Participation BM
	Terrains Frais acq° 23 K€	Loyers et produits fi	
	Travaux 453 K€		
	Moe BET 10 K€		
	Remunération 45 K€		
	Frais divers 2 K€		
Bruges Terrefort	389 481	86	2 416 667
Commentaires	Etudes 35 K€	Cession Terrains	Participation BM
	Terrains Frais acq° 30 K€	Loyers et produits fi 0 K€	
	Travaux 3 K€		
	Moe BET 143 K€		
	Remunération 175 K€		
	Frais divers 3 K€		

### 8.3. Informations sur les délais de paiement

Articles D.441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
Articles D.441 I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
	0 jour (indicatif)	de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour (indicatif)	de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>	2 856	38 834,02	46 644,53	9 870,51	268 370,37	363 719	156	11 814 041,40	1 132 857,24	1 687,80	223 773,83	54
Nombre de factures concernées	17 023 256,95	38 834,02	46 644,53	9 870,51	268 370,37	363 719	11 814 041,40	20 795,67	1 132 857,24	1 687,80	223 773,83	1 379 115
Montant total des factures concernées TTC	97,91%	0,22%	0,27%	0,06%	1,54%	2,09%	90%	0%	9%	0%	2%	11%
Pourcentage du montant total des achats TTC	l'exercice HT											
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	<b>B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>											
	12					12	-					-
Nombre de factures exclues	17 624					17 624						-
Montant total des factures exclues HT	<b>C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>											
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)	Délais contractuels : 30 jours fin de mois à compter de la réception de la facture											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 60 jours à compter de la date de facture											
	Articles D.441 II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice											
	0 jour (indicatif)	de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour (indicatif)	de 1 à 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>	2 856	79 008	59 417	396	266 712	405 533	156	11 814 041	705 474	2 263 270	1 688	742 174
Nombre de factures concernées	17 023 257	79 008	59 417	396	266 712	405 533	11 814 041	705 474	2 263 270	1 688	742 174	3 712 606
Montant total des factures concernées TTC	97,67%	0,45%	0,34%	0,00%	1,53%	2,33%	76,09%	4,54%	14,58%	0,01%	4,78%	23,91%
Pourcentage du montant total des achats TTC	l'exercice HT											
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	<b>B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>											
	-					-	-					-
Nombre de factures exclues	<b>C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>											
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)	Délais contractuels : 30 jours fin de mois à compter de la réception de la facture											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 60 jours à compter de la date de facture											